

INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

CONDITIONS DE VIE

Enquête sur l'utilisation,
les besoins et les préférences
des familles en matière
de services de garde, 2009

Portrait québécois et régional



Pour tout renseignement concernant l'ISQ et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone : 418 691-2401

ou

1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Cette publication a été réalisée et produite par
l'Institut de la statistique du Québec.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-61592-7 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-61593-4 (PDF)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2011

Toute reproduction est interdite
sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Mai 2011

Avant-propos

La disponibilité des services de garde est devenue une question primordiale au Québec : en 2009, plus de 9 familles sur 10 recourent à la garde pour leurs enfants de moins de cinq ans. Afin de répondre adéquatement aux besoins des familles en cette matière, le ministère de la Famille et des Aînés (MFA), responsable de la gestion des services de garde éducatifs au Québec, doit se doter de renseignements fiables et pertinents tirés de diverses sources. En conséquence, le MFA a confié à l'Institut de la statistique du Québec le mandat de mener, auprès des familles ayant des enfants de moins de cinq ans, l'*Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences en matière de services de garde* (EUSG) 2009. Cette enquête fait suite aux éditions réalisées par l'Institut en 1998, en 2000-2001 et en 2004, et elle permet de dresser un portrait à jour du recours à la garde au Québec.

En outre, cette enquête documente l'utilisation des services en fonction de certaines caractéristiques familiales, fournit des données provinciales et régionales et suit l'évolution de l'utilisation, des besoins et des préférences des familles en matière de services de garde.

L'Institut tient tout particulièrement à remercier les 11 161 personnes qui ont accepté de participer à l'étude au nom de leur famille; sans elles, il n'aurait pu mener à bien cette importante enquête. L'Institut réitère son engagement de protéger l'anonymat des participants et de respecter la confidentialité des renseignements recueillis. De plus, chaque étape du projet a été minutieusement planifiée et exécutée pour garantir un résultat de qualité.

L'Institut considère que l'information fournie dans ce rapport contribuera à enrichir les connaissances et à appuyer la prise de décision portant sur les services de garde au Québec. Les données recueillies seront non seulement utiles aux divers acteurs du domaine des services de garde, mais aussi aux chercheurs qui désirent les exploiter davantage.

Le directeur général,



Stéphane Mercier

Produire une information statistique pertinente, fiable et objective, comparable, actuelle, intelligible et accessible, c'est là l'engagement « qualité » de l'Institut de la statistique du Québec.

Cette publication a été réalisée par :

Lucie Gingras, Nathalie Audet et Virginie Nanhou
Institut de la statistique du Québec

Avec la collaboration de :

Marcel Godbout, Micha Simard, Sandra Gagnon, Claudine Giguère, Gaétane Dubé, Guillaume Marois
Institut de la statistique du Québec
Nathalie Bigras, Université du Québec à Montréal

Sous la coordination de :

Nathalie Audet
Institut de la statistique du Québec

À l'Institut de la statistique du Québec, ont assuré

le traitement de données et la validation : Valeriu Dumitru et Maude Dumont
la mise en page : Andrée Roy
la révision linguistique : Geneviève Laplante (pigiste)

Enquête subventionnée par :

Ministère de la Famille et des Aînés (MFA)

Pour tout renseignement concernant le contenu de cette publication :

Direction des enquêtes longitudinales et sociales
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 500
Montréal (Québec) H3B 4J8
Téléphone : 514 873-4749 ou
1 800 463-4090 ou 1 877 677-2087
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Télécopieur : 514 864-9919

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Citation suggérée pour le rapport :

GINGRAS, Lucie, AUDET, Nathalie et NANHOU, Virginie (2011). *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009 : Portrait québécois et régional*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 360 p.

Citation suggérée pour un chapitre :

GINGRAS, Lucie (2011). « Faire garder son enfant ou non », dans : *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009*, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 3, p. 91 – 114.

Avertissements :

En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

Afin de faciliter la lecture, les proportions de 5 % ou plus ont été arrondies à l'unité quand elles sont mentionnées dans le texte et à une décimale dans les tableaux et figures.

Signes conventionnels :

- Donnée infime
- ... N'ayant pas lieu de figurer
- * Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
- ** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Abréviations :

CV Coefficient de variation
Pe Population estimée

Remerciements

Plusieurs personnes ont collaboré à la réalisation de cette enquête et de ce rapport, nous tenons à les en remercier sincèrement. Soulignons d'abord l'importante participation du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et de ses membres qui ont partagé avec nous leurs expertises. Ils ont contribué à l'élaboration du questionnaire, au plan d'analyse et à la relecture des textes :

- Hélène Lavoie et Marie Hélène Saint-Pierre, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, MFA ;
- Hélène Fullum, Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde, MFA.

Toutes trois étaient membres du comité d'orientation de projet (COP).

À la relecture du rapport, s'ajoutent :

- Louise Dallaire, Paul Marchand, Alexandre Morin, Philippe Pacaut et Maude Rochette
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, MFA.

Merci aussi à Marie Moisan qui, lors du démarrage du projet, était à la Direction de l'évaluation et de la statistique du MFA.

Le succès d'un projet d'enquête repose essentiellement sur la collaboration des répondants. Merci aux 11 161 personnes qui ont généreusement donné de leur temps pour répondre aux questions. Remercions aussi l'équipe d'interviewers de l'Institut de la Statistique du Québec (Institut) pour tous les efforts déployés afin d'obtenir des renseignements de qualité ainsi que Fannie Gaillardetz pour la programmation du questionnaire. Ces travaux de la Direction des stratégies et des opérations de collecte se sont déroulés sous la supervision de Sophie Bérubé (chargée d'enquête) et de Joëlle Poulin (coordonnatrice).

Plusieurs autres membres du personnel de l'Institut ont contribué au projet à un moment ou un autre. Nos remerciements s'adressent particulièrement à Marcel Godbout et Robert Courtemanche de la Direction de la méthodologie et de la qualité; à Gaétane Dubé, Guillaume Marois, Amélie Lavoie et France Vaillancourt de la Direction des statistiques de santé; à Sandra Gagnon et France Lozeau de la Direction des statistiques du travail et de la rémunération; à Danielle Laplante de la Direction des communications; à Micha Simard, Claudine Giguère et Andrée Roy de la Direction des enquêtes longitudinales et sociales. Notre reconnaissance s'adresse également à tous les autres collègues que nous avons consultés à l'occasion et à Bertrand Perron, directeur des enquêtes longitudinales et sociales, pour son appui et pour la relecture des textes du rapport.

Soulignons aussi les contributions de l'extérieur qui ont été grandement appréciées : la révision linguistique de Geneviève Laplante et la contribution de Nathalie Bigras en tant qu'auteure, experte et membre du COP.

Enfin, nous devons une mention toute spéciale à certains membres de la Direction des enquêtes longitudinales et sociales de l'Institut dédiés à ce projet, des contributeurs indispensables aux nombreuses activités que génère une enquête de cette envergure : Lucie Gingras (chargée de projet), Virginie Nanhou, Valeriu Dumitru et Maude Dumont. Nous leur sommes particulièrement redevables pour leur dévouement, leur apport et leur rigueur.

Nathalie Audet

Coordonnatrice

Direction des enquêtes longitudinales et sociales

Table des matières

LEXIQUE	27
INTRODUCTION.....	29
CHAPITRE 1 ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES DE L'ENQUÊTE	33
Introduction.....	33
1.1 Procédure d'enquête	33
1.1.1 Instruments de l'enquête	33
1.1.2 Prétest	34
1.1.3 Déroulement de la collecte	35
1.2 Plan de sondage.....	35
1.2.1 Population visée et base de sondage	35
1.2.2 Plan d'échantillonnage et stratification	38
1.2.3 Détermination de la taille et répartition de l'échantillon	41
1.3 Taux de réponse.....	42
1.4 Pondération.....	43
1.5 Traitement et analyse des données.....	48
1.6 Évaluation statistique de l'enquête	50
1.6.1 Erreurs dues à l'échantillonnage	50
1.6.2 Erreurs non dues à l'échantillonnage.....	51
1.6.3 Portée et limites des données	53
Références bibliographiques	57
CHAPITRE 2 PORTRAIT DES FAMILLES AYANT DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS.....	59
Introduction.....	59
2.1 Caractéristiques des parents et des familles ayant des enfants de moins de cinq ans	59
2.1.1 Caractéristiques sociodémographiques des parents et des familles.....	60
2.1.2 Caractéristiques socioéconomiques des parents et des familles	65
2.1.3 Caractéristiques de l'emploi des parents	70
2.2 Caractéristiques des enfants de moins de cinq ans.....	78
2.2.1 Âge et sexe des enfants	78
2.2.2 Fréquentation de la prématernelle ou de la maternelle.....	78
Références bibliographiques	79
Annexe	80
CHAPITRE 3 FAIRE GARDER SON ENFANT OU NON	91
Introduction.....	91
3.1 Définitions et variables	92
3.2 Profil général d'utilisation de la garde	95
3.3 Principal motif d'utilisation pour la garde régulière et la garde irrégulière.....	96
3.4 Type d'utilisation de la garde pour chaque catégorie de motif	97

3.5	Familles qui n'utilisent pas la garde régulière.....	98
3.5.1	Caractéristiques des familles n'utilisant pas la garde régulière	99
3.5.2	Enfants qui ne sont pas gardés régulièrement et le motif principal de ce choix	102
	Résumé	105
	Références bibliographiques	107
	Annexe	108

CHAPITRE 4 L'UTILISATION DE LA GARDE RÉGULIÈRE EN RAISON DU TRAVAIL OU DES ÉTUDES DES PARENTS 115

	Introduction.....	115
4.1	Définitions et variables	117
4.2	Familles qui utilisent régulièrement la garde en raison du travail ou des études des parents	121
4.3	Modalités de la garde régulière des enfants en raison du travail ou des études des parents	124
4.3.1	Proportion d'enfants gardés de façon régulière en raison du travail ou des études des parents.....	124
4.3.2	Principal mode de garde.....	125
4.3.3	Nombre de fois par semaine de garde dans le principal mode de garde	127
4.3.4	Jours de fréquentation et type de fréquentation hebdomadaire du principal mode de garde.....	127
4.3.5	Période de la journée et nombre d'heures par jour de fréquentation du principal mode de garde	128
4.3.6	Régime de garde du principal mode de garde	129
4.3.7	Coût quotidien du principal mode de garde	130
4.4	Concordance entre le mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études des parents et le mode souhaité.....	133
4.5	Second mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études des parents	136
4.5.1	Proportion de familles utilisant un second mode de garde et proportion d'enfants fréquentant un second mode de garde	136
4.5.2	Second mode de garde	137
4.5.3	Période de la journée, nombre de fois par semaine et nombre d'heures par jour de fréquentation du second mode de garde	138
4.5.4	Coût quotidien du second mode de garde.....	138
4.5.5	Principale raison pour utiliser un second mode de garde	139
	Résumé	140
	Références bibliographiques	143
	Annexe	144

CHAPITRE 5	L'UTILISATION DE LA GARDE RÉGULIÈRE POUR UN AUTRE MOTIF QUE LE TRAVAIL OU LES ÉTUDES DES PARENTS	153
	Introduction.....	153
5.1	Définitions et variables	153
5.2	Familles qui utilisent régulièrement la garde pour un autre motif que le travail ou les études des parents	157
5.3	Modalités de la garde régulière des enfants pour un autre motif que le travail ou les études des parents	157
5.3.1	Proportion d'enfants gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents.....	157
5.3.2	Principal motif de garde	157
5.3.3	Principal mode de garde.....	158
5.3.4	Nombre de fois par semaine dans le principal mode de garde	159
5.3.5	Jours de fréquentation du principal mode de garde	160
5.3.6	Type de fréquentation hebdomadaire du principal mode de garde	161
5.3.7	Période de la journée de fréquentation du principal mode de garde	161
5.3.8	Nombre d'heures par jour de fréquentation du principal mode de garde	162
5.3.9	Régime de garde du principal mode de garde	162
5.3.10	Coût quotidien du principal mode de garde	163
	Résumé	164
	Références bibliographiques	166
	Annexe	167
CHAPITRE 6	UTILISATION DES PLACES À CONTRIBUTION RÉDUITE (PCR OU PLACES À 7 \$).....	171
	Introduction.....	171
6.1	Définitions et variables	172
6.2	Utilisation des places à contribution réduite par les familles.....	175
6.2.1	Proportion d'utilisation des places à contribution réduite	175
6.2.2	Quelles sont les familles qui utilisent les places à contribution réduite pour le travail ou les études?	176
6.3	Enfants gardés de façon régulière ou irrégulière et qui occupent une place à contribution réduite	179
6.4	Enfants gardés de façon régulière en raison du travail ou des études des parents et qui occupent ou non une place à contribution réduite.....	180
6.4.1	Proportion d'enfants gardés	181
6.4.2	Modalités de garde	181
6.4.3	Concordance entre le mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études des parents et le mode de garde souhaité.....	186
6.4.4	Utilisation des places à contribution réduite au-delà des besoins des familles	186
6.5	Utilisation éventuelle d'une place à contribution réduite	187
6.5.1	Intérêt ou intention des parents d'utiliser de façon régulière une place à contribution réduite pour les enfants qui ne sont pas gardés régulièrement	187

6.5.2 Intérêt des parents à changer de mode de garde pour une place à contribution réduite pour les enfants gardés régulièrement dans une place non subventionnée	189
Résumé	191
Références bibliographiques	193
Annexe	194
CHAPITRE 7 MODIFICATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR FRAIS DE GARDE.....	201
Introduction.....	201
7.1 Définitions et variables	202
7.2 Familles qui connaissent les changements apportés au crédit d'impôt	202
7.2.1 Caractéristiques socioéconomiques des familles qui connaissent les changements apportés au crédit d'impôt	203
7.2.2 Modes de garde et type d'utilisation selon la connaissance des changements apportés au crédit d'impôt	204
7.3 Influence du nouveau crédit d'impôt sur la décision des familles concernant la garde	205
Résumé	206
Références bibliographiques	207
CHAPITRE 8 SATISFACTION DES PARENTS À L'ÉGARD DE CERTAINS ASPECTS DU MODE DE GARDE UTILISÉ RÉGULIÈREMENT.....	209
Introduction.....	209
8.1 Définitions et variables	210
8.2 Satisfaction des parents	211
8.2.1 Satisfaction quant au coût du mode de garde	212
8.2.2 Satisfaction quant au temps nécessaire pour conduire et aller chercher l'enfant au lieu de garde.....	213
8.2.3 Satisfaction quant aux heures d'ouverture du mode de garde	214
8.2.4 Satisfaction quant aux jours d'ouverture du mode de garde.....	215
8.2.5 Satisfaction quant aux moments de l'année où le milieu de garde est ouvert	215
8.3 Améliorations souhaitées quant aux heures et aux jours d'ouverture	216
8.3.1 Améliorations souhaitées quant aux heures d'ouverture	216
8.3.2 Améliorations souhaitées quant aux jours d'ouverture	217
Résumé	218
Références bibliographiques	219
Annexe	220
CHAPITRE 9 QUE PRÉFÈRENT LES PARENTS POUR LA GARDE RÉGULIÈRE DE JEUNES ENFANTS?	221
Introduction.....	221
9.1 Définitions et variables	222
9.2 Mode de garde préféré pour la garde régulière en 2000-2001, en 2004 et en 2009.....	223
9.2.1 Garde au domicile de l'enfant.....	223
9.2.2 Garde en milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$.....	224

9.2.3	Garde en milieu familial offrant des services à 7 \$.....	224
9.2.4	Garderie ou CPE à 7 \$	224
9.2.5	Jardin d'enfants.....	224
9.2.6	Autres modes de garde	224
9.3	Emplacement préféré en 2009 pour la garde régulière des enfants de moins de cinq ans.....	228
9.4	Préférences des familles qui utilisent la garde régulière en raison du travail ou des études	229
9.4.1	Enfants de un an.....	229
9.4.2	Enfants de deux ans	230
9.4.3	Enfants de trois ans	231
9.4.4	Enfants de quatre ans.....	232
9.5	Évolution des préférences des familles utilisatrices de la garde régulière depuis 2004.....	234
	Résumé	236
	Références bibliographiques	237
	Annexe	238
CHAPITRE 10	LE RECOURS À LA GARDE IRRÉGULIÈRE	245
	Introduction.....	245
10.1	Définitions et variables	245
10.2	Familles qui ont un horaire irrégulier ou qui font occasionnellement des heures supplémentaires	249
10.2.1	Proportion de familles qui ont un horaire irrégulier ou qui font occasionnellement des heures supplémentaires	249
10.2.2	Familles qui ont un horaire irrégulier selon certaines caractéristiques socioéconomiques	249
10.3	Familles qui utilisent la garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents.....	251
10.3.1	Proportion de familles qui utilisent la garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents.....	251
10.3.2	Utilisation de la garde irrégulière selon certaines caractéristiques socioéconomiques	252
10.4	Enfants gardés de façon irrégulière en raison du travail ou des études des parents	253
10.4.1	Proportion d'enfants gardés de façon irrégulière en raison du travail ou des études des parents.....	253
10.4.2	Période de la semaine et moment de la journée de fréquentation du principal mode de garde	253
10.4.3	Principal mode de garde.....	254
10.4.4	Concordance entre le mode de garde utilisé irrégulièrement en raison du travail ou des études des parents et le mode de garde souhaité	255
10.5	Garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents	256
10.5.1	Familles qui utilisent la garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents.....	256
10.5.2	Principal motif.....	256
10.5.3	Principal mode de garde.....	257

Résumé	259
Références bibliographiques	260
Annexe	261
CHAPITRE 11 LES SITUATIONS IMPRÉVUES QUI DÉSORGANISENT LA GARDE DES ENFANTS : FRÉQUENCE ET CIRCONSTANCES	265
Introduction.....	265
11.1 Définitions et variables	266
11.2 Fréquence des difficultés rencontrées dans l'organisation de la garde des enfants dues à des situations imprévues.....	267
11.2.1 Fréquence de difficultés selon certaines caractéristiques socioéconomiques	267
11.2.2 Fréquence des difficultés rencontrées dans l'organisation de la garde dues à des situations imprévues selon le type d'utilisation de la garde en raison du travail ou des études des parents.....	268
11.3 Circonstance qui cause le plus de difficultés dans l'organisation de la garde des enfants	269
11.3.1 Circonstances qui causent le plus de difficultés dans l'organisation de la garde des enfants.....	269
11.3.2 Circonstance qui cause le plus de difficultés selon la fréquence des difficultés d'organisation de la garde	270
11.3.3 Circonstance qui cause le plus de difficultés selon le type d'utilisation de la garde en raison du travail ou des études des parents	271
Résumé	273
Références bibliographiques	274
CHAPITRE 12 GARDE DES ENFANTS LORSQU'ON NE FAIT PAS DU 9 À 5	275
Introduction.....	275
12.1 Définitions et variables	276
12.2 Formes atypiques de travail	277
12.2.1 Travail atypique chez la mère et le père	277
12.2.2 Travail atypique des parents	278
12.3 Utilisation régulière de la garde en raison du travail ou des études des parents selon le travail atypique de la mère	279
12.4 Principal mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études des parents et concordance avec le mode souhaité selon le travail atypique de la mère.....	282
12.5 Second mode de garde en raison du travail ou des études des parents selon le travail atypique de la mère	283
12.6 Difficultés à organiser la garde des enfants selon le travail atypique de la mère	284
12.7 Utilisation irrégulière de la garde en raison du travail ou des études des parents selon le travail atypique de la mère	286
Résumé	288
Références bibliographiques	290
Annexe	291

CHAPITRE 13 UTILISATION DE LA GARDE RÉGULIÈRE PAR LES FAMILLES AYANT DEUX ENFANTS OU PLUS DE MOINS DE CINQ ANS	295
Introduction.....	295
13.1 Définitions et variables	295
13.2 Utilisation de la garde régulière par les familles qui ont deux enfants ou plus de moins de cinq ans.....	298
13.3 Profil d'utilisation de la garde régulière par les familles ayant deux enfants de moins de cinq ans.....	299
13.3.1 Mode de garde du plus jeune enfant en fonction du mode de garde de l'aîné	299
13.3.2 Mode et lieu de garde des enfants dans les familles ayant deux enfants gardés régulièrement	300
13.3.3 Mode de garde utilisé par les familles dont les deux enfants sont gardés au même endroit.....	303
13.4 Situation relative à la garde régulière des enfants dans les familles qui bénéficient d'un congé de maternité, de paternité ou parental.....	303
Résumé	305
Références bibliographiques	307
CONCLUSION	309
LETTRES ET QUESTIONNAIRE	315

Liste des tableaux et des figures

Tableaux

Chapitre 1

1.1	Répartition des familles visées par l'EUSG 2009 selon la zone géographique, Québec, 2009	37
1.2	Répartition des enfants de moins de cinq ans au 30 septembre 2009 selon la zone géographique, Québec, 2009	38
1.3	Liste des CLSC associés aux zones de la région de Montréal, Québec, 2009	40
1.4	Répartition des familles ayant au moins un enfant de moins de cinq ans au 30 septembre 2009 selon le résultat de leur entrevue, Québec, 2009	43
1.5	Taux de réponse pondéré pour chacune des « variables administratives » et taux de réponse pondéré global, Québec, 2009	45

Chapitre 2

2.1	Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le nombre d'enfants de moins de cinq ans et le nombre total d'enfants, Québec, 2009	62
-----	---	----

Chapitre 3

3.1	Répartition des familles ayant un enfant de l'âge concerné selon le type d'utilisation de la garde, tous motifs confondus, et l'âge des enfants, Québec, 2009	96
3.2	Proportion de familles n'ayant pas recours à la garde régulière selon certaines caractéristiques socioéconomiques, familles ayant des enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009	100
3.3	Proportion de familles n'ayant pas recours à la garde régulière selon les caractéristiques d'emploi, familles ayant des enfants de moins de cinq ans et où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation, Québec, 2009	102

Chapitre 4

4.1	Proportion de familles ayant recours à la garde régulière en raison du travail ou des études selon quelques caractéristiques socioéconomiques, familles utilisant la garde régulière et ayant des enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009	123
4.2	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009.....	127
4.3	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon certaines modalités de garde du principal mode de garde, Québec, 2009.....	128
4.4	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le coût quotidien du principal mode de garde, l'âge, le principal mode de garde et le régime de garde, Québec, 2009.....	131

4.5	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents et non gardés dans le mode souhaité (totalement ou partiellement) selon le mode de garde utilisé et le mode souhaité, Québec, 2009	135
4.6	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement dans un second mode de garde en raison du travail ou des études des parents selon certaines modalités de fréquentation du second mode de garde, Québec, 2009	138
4.7	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement dans un second mode de garde en raison du travail ou des études des parents selon le motif principal pour utiliser un second mode de garde, Québec, 2009	140

Chapitre 5

5.1	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents selon le principal motif de garde et l'âge, Québec, 2009	158
5.2	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents selon le principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009	159
5.3	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents selon le nombre de fois par semaine dans le principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009	160
5.4	Proportion d'enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents selon les jours de fréquentation du principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009	160
5.5	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents selon le type de fréquentation hebdomadaire du principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009	161
5.6	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents selon la période de la journée de fréquentation du principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009	162
5.7	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents selon le régime de garde du principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009	163
5.8	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents selon le coût du principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009	163

Chapitre 6

6.1	Proportion de familles utilisant une place à contribution réduite selon certaines caractéristiques socioéconomiques, familles utilisant la garde régulière ou irrégulière pour au moins un enfant en raison du travail ou des études, Québec, 2009	177
6.2	Proportion d'enfants fréquentant un service de garde à contribution réduite selon l'âge, enfants de moins de cinq ans qui fréquentent un service de garde régulièrement ou irrégulièrement en raison du travail ou des études des parents, Québec, 2009	180

6.3	Proportion d'enfants occupant une place à contribution réduite selon l'âge, enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents, Québec, 2009.....	181
6.4	Répartition des enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le nombre de fois par semaine dans le principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009	182
6.5	Répartition des enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le type de fréquentation dans le principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009.....	183
6.6	Répartition des enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le nombre d'heures d'utilisation et l'âge, Québec, 2009	184
6.7	Répartition des enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le régime de garde et l'âge, Québec, 2009.....	185
6.8	Proportion d'enfants de moins de cinq ans dont le mode de garde utilisé concorde totalement avec le mode de garde souhaité selon l'âge, enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents, Québec, 2009.....	186
6.9	Proportion d'enfants dont les parents ont l'intérêt ou l'intention d'utiliser une place à contribution réduite de façon régulière au cours de l'année suivant l'enquête selon l'âge et selon que les parents sont en congé de maternité, de paternité ou parental ou non, enfants de moins de cinq ans qui ne sont pas gardés régulièrement, Québec, 2009.....	188
6.10	Répartition des enfants dont les parents sont en congé de maternité, de paternité ou parental selon l'âge prévu de l'enfant à l'entrée, sur une base régulière, si une place était disponible, dans un service de garde offrant des places à contribution réduite, Québec, 2009	189
6.11	Proportion d'enfants dont les parents changeraient de mode de garde pour une place à contribution réduite selon l'âge, enfants de moins de cinq ans occupant régulièrement une place non subventionnée, Québec, 2009	190

Chapitre 7

7.1	Proportion de familles au courant du changement apporté au crédit d'impôt selon certaines caractéristiques socioéconomiques, familles ayant des enfants de moins de cinq ans et qui font garder en raison du travail ou des études, régulièrement ou irrégulièrement, Québec, 2009.....	204
7.2	Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon la façon dont le crédit d'impôt a influencé la garde de leur(s) enfant(s), Québec, 2009	205

Chapitre 8

8.1	Répartition des enfants gardés régulièrement et dont les parents sont insatisfaits des jours d'ouverture du principal mode de garde selon l'amélioration souhaitée, Québec, 2009	217
-----	--	-----

Chapitre 9

9.1 Répartition des familles ayant un enfant de l'âge concerné selon le mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études et selon le mode de garde préféré (garde régulière, tous motifs confondus) pour un enfant de cet âge, Québec, 2004 et 2009	235
---	-----

Chapitre 10

10.1 Proportion de familles qui ont un horaire irrégulier et proportion de familles qui utilisent la garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents parmi les familles qui ont un horaire irrégulier selon certaines caractéristiques socioéconomiques, familles ayant des enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009	250
10.2 Proportion d'enfants gardés de façon irrégulière en raison du travail ou des études des parents selon l'âge, enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009	253

Chapitre 11

11.1 Répartition des familles selon la fréquence des difficultés rencontrées dans l'organisation de la garde des enfants et certaines caractéristiques socioéconomiques, Québec, 2009	268
---	-----

Chapitre 12

12.1 Proportion de familles utilisant régulièrement un mode de garde en raison du travail ou des études pour un enfant de l'âge concerné selon la forme d'atypisme du travail de la mère, familles ayant un enfant de l'âge concerné et dont les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation, Québec, 2009	281
12.2 Proportion de familles utilisant irrégulièrement un mode de garde en raison du travail ou des études pour un enfant de l'âge concerné selon la forme d'atypisme du travail de la mère, familles ayant un enfant de l'âge concerné et où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation, Québec, 2009	287

Chapitre 13

13.1 Proportion de familles selon la situation quant à la garde régulière des enfants et le nombre d'enfants de moins de cinq ans, familles ayant au moins deux enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009	298
13.2 Mode de garde du plus jeune enfant selon le mode de garde de l'aîné, familles ayant deux enfants de moins de cinq ans dont au moins un des enfants est gardé régulièrement, Québec, 2009	300
13.3 Répartition des familles ayant deux enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement selon que les enfants ont le même mode de garde ou non et qu'ils sont gardés au même endroit ou non, Québec, 2009	301
13.4 Répartition des familles ayant deux enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement selon que les enfants sont gardés au même endroit ou non et le mode de garde du plus jeune enfant, Québec, 2009	302
13.5 Répartition des familles ayant deux enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement selon que les enfants sont gardés au même endroit ou non et le mode de garde de l'aîné des enfants, Québec, 2009	302

13.6	Répartition des familles ayant deux enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement au même endroit selon le mode de garde, Québec, 2009	303
13.7	Répartition des familles en congé de maternité, de paternité ou parental selon le parent en congé, le statut de la garde régulière des enfants, tous motifs confondus, et le nombre de jours par mois de garde régulière à 7 \$, Québec, 2009	304

Figures

Chapitre 2

2.1	Répartition des pères et des mères des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le groupe d'âge, Québec, 2009	60
2.2	Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon la structure familiale, Québec, 2009.....	61
2.3	Répartition des pères, des mères et des parents (ou du parent seul) des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le lieu de naissance, Québec, 2009	63
2.4	Répartition des pères, des mères et des parents (ou du parent seul) des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le plus haut diplôme obtenu, Québec, 2009	65
2.5	Répartition des pères, des mères et des parents (ou du parent seul) des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon leur principale occupation, Québec, 2009.....	67
2.6	Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le revenu familial annuel, Québec, 2009	68
2.7	Répartition de familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon qu'elles reçoivent ou non des revenus de chacune des sources de revenu, Québec, 2009	69
2.8	Répartition des pères, des mères et des parents (ou du parent seul) des familles ayant des enfants de moins de cinq ans et où les parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation selon le statut d'emploi occupé, Québec, 2009	71
2.9	Répartition des pères, des mères et des parents (ou du parent seul) des familles ayant des enfants de moins de cinq ans et où les parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation selon la période de la semaine travaillée, Québec, 2009	72
2.10	Répartition des pères, des mères et des parents (ou du parent seul) des familles ayant des enfants de moins de cinq ans et où les parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation selon la période de la journée travaillée, Québec, 2009	74
2.11	Répartition des pères et des mères des familles ayant des enfants de moins cinq ans et qui déclarent le travail comme principale occupation selon le nombre d'heures généralement travaillées par semaine, Québec, 2009.....	75
2.12	Répartition des pères, des mères et des parents (ou du parent seul) des familles ayant des enfants de moins de cinq ans où les parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation selon la prévisibilité de l'horaire de travail, Québec, 2009	76
2.13	Répartition des enfants de moins de cinq ans selon l'âge et selon le sexe, Québec, 2009	78

Chapitre 3

3.1	Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le type d'utilisation de la garde, tous motifs confondus, Québec, 2004 et 2009.....	95
3.2	Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans qui utilisent la garde régulière et celles qui utilisent la garde irrégulière selon le motif d'utilisation, Québec, 2009.....	97

3.3	Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans qui utilisent la garde en raison du travail ou des études et celles qui l'utilisent pour un autre motif selon le type d'utilisation, Québec, 2009	98
3.4	Proportion d'enfants qui ne sont pas gardés de façon régulière selon l'âge, enfants de moins de cinq ans, Québec, 2004 et 2009	103
3.5	Répartition des enfants de moins de cinq ans non gardés régulièrement selon le principal motif invoqué pour ne pas utiliser la garde régulière, Québec, 2009	104
3.6	Répartition des enfants de moins de cinq ans non gardés régulièrement selon le principal motif invoqué pour ne pas utiliser la garde régulière et la principale occupation des deux parents (ou du parent seul), Québec, 2009	104

Chapitre 4

4.1	Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le type d'utilisation et le motif d'utilisation régulière, Québec, 2009	122
4.2	Proportion d'enfants gardés de façon régulière en raison du travail ou des études des parents selon l'âge, enfants de moins de cinq ans, Québec, 2004 et 2009	125
4.3	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le principal mode de garde, Québec, 2004 et 2009	126
4.4	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le régime de garde du principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009.....	129
4.5	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le régime et le principal mode de garde, Québec, 2009	130
4.6	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon la concordance entre le mode de garde utilisé et le mode souhaité et l'âge, Québec, 2009.....	134
4.7	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon la concordance entre le mode de garde utilisé et le mode souhaité et le principal mode de garde utilisé, Québec, 2009	134
4.8	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents et non gardés dans le mode souhaité (totalement ou partiellement) selon la principale raison pour ne pas recourir au mode de garde souhaité, Québec, 2009.....	136
4.9	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement dans un second mode de garde en raison du travail ou des études des parents selon le second mode de garde fréquenté en complément du principal mode, Québec, 2009	137
4.10	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement dans un second mode de garde en raison du travail ou des études des parents selon le mode de garde et le coût par jour du second mode de garde, Québec, 2009	139

Chapitre 8

8.1	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement selon le degré de satisfaction des parents pour chacun des aspects étudiés du principal mode de garde, Québec, 2009.....	211
8.2	Proportion d'enfants dont les parents sont insatisfaits du coût du principal mode de garde selon l'âge, enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement, Québec, 2009.....	212
8.3	Proportion d'enfants dont les parents sont insatisfaits du coût du mode de garde selon le principal mode de garde, enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement, Québec, 2009.....	213
8.4	Proportion d'enfants dont les parents sont insatisfaits des heures d'ouverture selon l'âge, enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement, Québec, 2009	214
8.5	Proportion d'enfants dont les parents sont insatisfaits des heures d'ouverture selon le principal mode de garde, enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement, Québec, 2009	215
8.6	Proportion d'enfants dont les parents sont insatisfaits quant aux moments de l'année où le milieu de garde est ouvert selon le principal mode de garde, enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement, Québec, 2009.....	216
8.7	Répartition des enfants gardés régulièrement et dont les parents sont insatisfaits des heures d'ouverture du principal mode de garde selon les améliorations souhaitées, Québec, 2009	217

Chapitre 9

9.1	Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le mode de garde préféré pour la garde régulière d'un enfant de moins d'un an et l'année d'enquête, Québec, 2000-2001, 2004 et 2009.....	225
9.2	Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le mode de garde préféré pour la garde régulière d'un enfant de un an et l'année d'enquête, Québec, 2000-2001, 2004 et 2009	225
9.3	Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le mode de garde préféré pour la garde régulière d'un enfant de deux ans et l'année d'enquête, Québec, 2000-2001, 2004 et 2009	226
9.4	Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le mode de garde préféré pour la garde régulière d'un enfant de trois ans et l'année d'enquête, Québec, 2000-2001, 2004 et 2009	226
9.5	Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le mode de garde préféré pour la garde régulière d'un enfant de quatre ans et l'année d'enquête, Québec, 2000-2001, 2004 et 2009	227
9.6	Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon l'emplacement préféré pour la garde régulière pour les enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009	228
9.7	Répartition des familles ayant un enfant de un an selon le mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études et selon le mode de garde préféré (garde régulière, tous motifs confondus) pour un enfant de cet âge, Québec, 2009	230

9.8	Répartition des familles ayant un enfant de deux ans selon le mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études et selon le mode de garde préféré (garde régulière, tous motifs confondus) pour un enfant de cet âge, Québec, 2009.....	231
9.9	Répartition des familles ayant un enfant de trois ans selon le mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études et selon le mode de garde préféré (garde régulière, tous motifs confondus) pour un enfant de cet âge, Québec, 2009.....	232
9.10	Répartition des familles ayant un enfant de quatre ans selon le mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études et selon le mode de garde préféré (garde régulière, tous motifs confondus) pour un enfant de cet âge, Québec, 2009.....	233

Chapitre 10

10.1	Répartition des enfants gardés de façon irrégulière en raison du travail ou des études des parents selon la période de la semaine et le moment de la journée où ils sont gardés, Québec, 2009.....	254
10.2	Répartition des enfants gardés de façon irrégulière en raison du travail ou des études des parents selon le principal mode de garde, Québec, 2009.....	255
10.3	Répartition des enfants gardés de façon irrégulière en raison du travail ou des études des parents selon la concordance entre le mode de garde utilisé et le mode de garde souhaité, Québec, 2009.....	256
10.4	Répartition des familles selon le motif principal d'utilisation de la garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents, Québec, 2009.....	257
10.5	Répartition des familles selon le principal mode de garde utilisé pour la garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents, Québec, 2009.....	258

Chapitre 11

11.1	Répartition des familles selon la fréquence des difficultés rencontrées dans l'organisation de la garde des enfants et le type d'utilisation de la garde en raison du travail ou des études des parents, Québec, 2009	269
11.2	Répartition des familles selon les circonstances causant le plus de difficultés et la fréquence des difficultés dans l'organisation de la garde des enfants, Québec, 2009.....	270
11.3	Répartition des familles selon les circonstances causant le plus de difficultés et le type d'utilisation des services de garde en raison du travail ou des études des parents, Québec, 2009.....	272

Chapitre 12

12.1	Proportion de mères et de pères en situation de travail atypique selon la forme d'atypisme du travail, familles ayant des enfants de moins de cinq ans et où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation, Québec, 2009	278
12.2	Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le nombre de parents concernés par le travail atypique et la forme d'atypisme du travail, Québec, 2009	279

12.3	Proportion de familles utilisant régulièrement un service de garde en raison du travail ou des études selon la forme d'atypisme du travail de la mère, familles ayant des enfants de moins de cinq ans et où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation, Québec, 2009.....	280
12.4	Proportion de familles utilisant un second mode de garde de façon régulière en raison du travail ou des études selon la forme d'atypisme du travail de la mère, familles ayant des enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009	283
12.5	Répartition des familles selon la fréquence des difficultés à organiser la garde régulière ou irrégulière des enfants et la forme d'atypisme du travail de la mère, Québec, 2009	284
12.6	Répartition des familles ayant déclaré connaître des situations imprévues causant des difficultés à organiser la garde régulière ou irrégulière des enfants selon la circonstance causant la difficulté et la forme d'atypisme du travail de la mère, Québec, 2009.....	285
12.7	Proportion de familles utilisant irrégulièrement un mode de garde en raison du travail ou des études selon la forme d'atypisme du travail de la mère, familles ayant des enfants de moins de cinq ans et où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation, Québec, 2009.....	286

La garde d'enfants : Un enfant est considéré comme gardé si une personne autre que son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe de l'un de ceux-ci s'occupe de lui pendant que son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe travaille, étudie, ou a une autre occupation. Ainsi, la garde dont il est question ici concerne non seulement les services régis, mais également les services non régis fournis par des personnes apparentées ou non à la famille. Tout enfant qui demeure à la maison avec son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe de l'un de ceux-ci ou qui fréquente un service de garde en milieu familial dirigé par un de ses parents (ou les deux) est considéré comme n'étant pas gardé.

Mode de garde : Ce sont les centres de la petite enfance (CPE), les services de garde en milieu familial régis ou pas, les garderies ainsi que la garde au domicile par une personne autre que les parents, le jardin d'enfants, la halte-garderie et la garde scolaire offrant des services à 7 \$ ou non.

Principal mode de garde : Mode de garde utilisé le plus souvent.

Second mode de garde : Mode de garde utilisé en complément d'un principal mode de garde. Le second mode de garde et le principal mode de garde doivent être dans des endroits différents.

Modalités de garde : Elles englobent le mode de garde, le nombre de fois par semaine d'utilisation de la garde, les jours et la période de la journée de garde, le nombre d'heures de garde par jour, le régime de garde (temps plein ou partiel) et le coût.

Motif de garde : Raison principale pour faire garder son enfant. Cela peut être en raison du travail ou des études des parents ou pour tout autre motif, par exemple, pour le développement de l'enfant, pour donner du répit aux parents, pour permettre aux parents de faire des activités personnelles ou faire des courses.

Garde régulière : Garde prévue et utilisée selon une fréquence fixe; elle peut être à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit, en semaine ou la fin de semaine.

Garde irrégulière ou occasionnelle : Garde non prévue et utilisée selon une fréquence qui varie d'une semaine à l'autre ou d'un mois à l'autre.

Garde à temps plein : La fréquentation de la garde doit être de plus de quatre heures par jour et cinq jours par semaine.

Garde à temps partiel : La fréquentation de la garde est de quatre heures ou moins par jour ou de moins de cinq jours par semaine.

1. Ces définitions sont celles retenues dans le cadre de l'enquête. Elles ne sont pas nécessairement tirées, en tout ou en partie, de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Centre de la petite enfance (CPE) : Le CPE fournit des services de garde éducatifs s'adressant principalement aux enfants de la naissance jusqu'à la fréquentation de la maternelle, dans une installation qui peut accueillir au plus 80 enfants. Il est un organisme à but non lucratif ou une coopérative dont au moins les deux tiers des membres du conseil d'administration sont des parents usagers du service. Il offre des places à contribution réduite (7 \$ par jour).

Garderie : La garderie titulaire d'un permis est généralement une entreprise à but lucratif qui fournit des services de garde éducatifs dans une installation où l'on reçoit au plus 80 enfants. Elle a l'obligation de former un comité consultatif de parents composé de cinq parents usagers. La plupart des garderies titulaires d'un permis ont conclu une entente de subvention avec le ministère de la Famille et des Aînés et offrent des places à contribution réduite (7 \$ par jour). Des garderies sont titulaires d'un permis sans être subventionnées. Elles peuvent fixer elles-mêmes le tarif quotidien demandé aux parents. D'autres ne sont pas titulaires d'un permis et fixent elles-mêmes le coût des services de garde.

Jardin d'enfants : Établissement qui fournit des services de garde éducatifs dans une installation où l'on reçoit, de façon régulière et pour une période qui n'excède pas quatre heures par jour, en groupe stable, au moins sept enfants âgés de deux à cinq ans auxquels on offre des activités se déroulant sur une période fixe.

Services de garde en milieu familial offrant des services à 7 \$: Services de garde offerts dans une résidence privée autre que celle de l'enfant, par un(e) responsable qui a été reconnu(e) par un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial et dont le travail est sous sa coordination.

Services de garde en milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$: Services de garde offerts dans une résidence privée autre que celle de l'enfant, par un(e) responsable, apparenté(e) ou non à l'enfant, qui n'offre pas de places à contribution réduite à 7 \$ (la place peut être gratuite) et dont le travail n'est pas sous la coordination d'un bureau coordonnateur.

Services de garde régis : Tous les prestataires de services de garde visés par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, c'est-à-dire les titulaires de permis de centres de la petite enfance et de garderies ainsi que les personnes reconnues à titre de responsable d'un service de garde en milieu familial par un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial agréé par le ministre de la Famille et des Aînés.

Acronymes

EUSG :	Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009
EBPSG :	Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2004
EBSG :	Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs 2000-2001
ÉLDEQ :	Étude longitudinale du développement des enfants du Québec
ELNEJ :	Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes
IDMS :	Indice de défavorisation matérielle et sociale
MFA :	Ministère de la Famille et des Aînés

Introduction

L'*Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde* (EUSG) 2009 est la quatrième édition d'une série d'enquêtes réalisées par l'Institut de la statistique du Québec pour le compte du ministère de la Famille et des Aînés (MFA), les trois premières ayant été menées en 1998, en 2000-2001 et en 2004. Ces enquêtes, tout en fournissant des renseignements complémentaires aux données administratives, permettent aussi de suivre l'évolution de l'utilisation et des préférences en matière de garde au Québec.

Plus précisément, l'EUSG 2009 a pour objectif de dresser un portrait actuel de l'utilisation des différents modes de garde par les familles québécoises qui ont des enfants de moins de cinq ans, de leurs besoins et de leurs préférences en matière de garde. De plus, cette enquête documente de nouveaux sujets comme la satisfaction des parents concernant certains aspects de ces services, notamment la flexibilité des milieux de garde de même que les liens possibles entre le recours à la garde et les nouveaux programmes gouvernementaux relatifs au congé parental et au crédit d'impôt remboursable pour la garde d'enfants. Enfin, en fournissant des données régionales, elle appuie la planification du déploiement des places en services de garde.

Le présent rapport rend compte des résultats de l'EUSG 2009 et de l'évolution de certains indicateurs depuis 2004. La plupart de ces indicateurs sont accompagnés, si possible, d'une analyse régionale.

Le premier chapitre porte sur la méthodologie de l'enquête. Afin de faciliter la lecture du rapport et d'assurer une meilleure compréhension des résultats, un encadré méthodologique résume les critères ayant servi à la présentation des résultats.

Le chapitre deux est consacré à la description de la population étudiée, soit les familles ayant au moins un enfant de moins de cinq ans au 30 septembre 2009. On y trouve les caractéristiques démographiques et socioéconomiques des familles et des enfants ainsi que certaines données relatives à l'emploi des parents.

Le chapitre trois dresse le portrait général du recours aux services de garde au Québec en 2009. Il y est question de types d'utilisation de la garde (régulière ou irrégulière) et des motifs principaux de ce recours (travail ou études des parents ou autres motifs) ainsi que des caractéristiques des familles qui ne font pas garder régulièrement leur(s) enfant(s) et les motifs de ce choix.

Le chapitre quatre se penche sur l'utilisation régulière des services de garde en raison du travail ou des études des parents. On y aborde les principaux modes de garde, les particularités de leur utilisation régulière, notamment les jours et la période de fréquentation, le régime de garde, le coût, la concordance entre le mode de garde souhaité et le mode utilisé ainsi que le recours à un second mode de garde.

L'utilisation régulière de la garde pour un autre motif que le travail ou les études des parents fait l'objet du chapitre cinq. On y expose les divers motifs pour y recourir de même que les modalités d'utilisation, notamment les modes de garde, la fréquence et la période d'utilisation, le régime de garde et le coût.

Au chapitre six, les résultats portent sur les services de garde à 7 \$. Les analyses permettent de dresser un portrait descriptif des modalités d'utilisation des services offrant des places à contribution réduite comparativement à ceux qui n'en offrent pas. On y rend également compte des intentions des familles quant à l'utilisation éventuelle d'une place à 7 \$ pour les enfants qui n'en ont pas et pour ceux qui ne sont pas gardés.

Le chapitre sept est consacré au changement apporté en 2009 au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde. On y présente la part des familles recourant à la garde en raison du travail ou des études qui sont au fait des nouvelles mesures, selon les caractéristiques socioéconomiques, de même qu'une brève analyse de l'influence qu'a eue ce changement sur la décision des parents quant à la garde de leur(s) enfant(s).

Le chapitre huit traite de la satisfaction des parents quant au principal mode de garde utilisé régulièrement pour leur(s) enfant(s), et ce, au regard du temps nécessaire pour conduire l'enfant au lieu de garde, des plages horaires et du coût de garde, des jours et des moments de l'année où le service est ouvert. Il aborde aussi les améliorations souhaitées relativement aux heures ou aux jours d'ouverture des services de garde par les parents insatisfaits de ces aspects.

Le chapitre neuf examine les préférences des familles québécoises pour la garde régulière de jeunes enfants, et ce, pour chaque âge et selon la région administrative de résidence. Il présente l'évolution des préférences depuis 2000-2001 dans l'ensemble du Québec et analyse le mode de garde préféré en fonction du mode utilisé par les familles.

Le chapitre dix porte sur l'utilisation de la garde irrégulière. On y décrit d'abord les modalités de cette garde dans les familles où au moins l'un des parents (ou le parent seul) travaille ou étudie selon un horaire irrégulier ou fait des heures supplémentaires. Le recours à la garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents est également examiné pour toutes les familles visées par l'enquête.

Le chapitre onze est consacré aux situations imprévues qui engendrent des difficultés pour les familles qui font garder leurs enfants en raison du travail ou des études des parents. On y aborde la fréquence de ces situations ainsi que les circonstances qui causent le plus de difficultés.

Le chapitre douze se penche sur la garde des enfants selon que la mère occupe un emploi atypique ou non (horaire non usuel de travail, notamment le soir, la nuit, la fin de semaine; régime de travail à temps partiel; statut atypique d'emploi tel que le travail autonome ou à la pige; cumul de plusieurs emplois). Il présente les résultats d'analyse de l'utilisation régulière et irrégulière des services de garde en raison du travail ou des études des parents, des divers modes de garde utilisés, du recours à un second mode de garde et de la fréquence des difficultés rencontrées dans l'organisation de la garde.

Enfin, au chapitre treize, on s'intéresse à l'utilisation de la garde régulière par les familles qui ont deux enfants ou plus de moins de cinq ans. On s'attarde tout particulièrement aux modes de garde utilisés par les familles qui comptent deux enfants de moins de cinq ans; il y est aussi question de la garde régulière de ces enfants quand les parents sont en congé de maternité, de paternité ou parental.

Une conclusion générale, qui intègre les résultats les plus marquants des chapitres, clôt ce rapport.

Chapitre 1

Aspects méthodologiques de l'enquête

Marcel Godbout, Institut de la statistique du Québec

Introduction

Ce chapitre traite des aspects méthodologiques de l'*Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009* (EUSG). Il comprend six sections. La première décrit la procédure d'enquête, soit les instruments utilisés, le prétest et le déroulement de la collecte. La deuxième présente le plan de sondage de l'enquête; les principaux éléments abordés sont la population visée, la base de sondage utilisée, le plan d'échantillonnage et la stratification ainsi que la détermination de la taille et la répartition de l'échantillon. Le taux de réponse et la pondération constituent les thèmes présentés aux troisième et quatrième sections. La section suivante aborde le traitement et l'analyse de données. Il y est question des estimations produites et des tests statistiques effectués. La dernière section du chapitre présente l'évaluation statistique de l'enquête, soit les différents types d'erreurs, dues ou non à l'échantillonnage, ainsi qu'un aperçu de la portée et des limites de l'enquête.

Les normes de présentation des résultats sont résumées dans un encadré placé à la fin de ce chapitre (voir encadré méthodologique).

Le lecteur est invité à consulter le questionnaire de l'enquête de 2009, en annexe au présent rapport, ainsi que le cahier technique² pour plus de détails sur la construction des variables.

1.1 Procédure d'enquête

1.1.1 Instruments de l'enquête

Questionnaire

Le questionnaire utilisé pour l'enquête s'inspire fortement des deux précédentes éditions menées en 2004 et en 2000-2001 (ISQ, 2006; ISQ, 2001). Certaines questions ou certains choix de réponses ont été modifiés, voire supprimés, soit à la suite de commentaires des intervieweurs de l'enquête de 2004, soit en raison du contexte qui a changé au cours de ces cinq années ou encore en fonction d'objectifs propres à l'enquête de 2009. De nouvelles questions ont été ajoutées sur le crédit d'impôt pour frais de garde (section H), la flexibilité des services de garde (section D) et les principales difficultés rencontrées dans l'organisation de la garde des enfants (section I). Le questionnaire a été élaboré par les représentants du MFA, en étroite collaboration avec l'ISQ.

2. Le cahier technique de l'enquête est disponible sur le site Web de l'ISQ.

Le questionnaire comporte 13 sections :

Introduction	Prise de contact avec le répondant
Identification	Identification des enfants
Section A	Information générale sur la garde des enfants
Section B	Utilisation régulière des services de garde en raison du travail ou des études des parents
Section C	Utilisation régulière des services de garde en raison d'un autre motif que le travail ou les études des parents
Section D	Satisfaction concernant le principal mode de garde et la flexibilité des services de garde
Section E	Utilisation éventuelle des places à 7 \$
Section F	Utilisation irrégulière des services de garde en raison du travail ou des études des parents
Section G	Utilisation irrégulière des services de garde en raison d'un autre motif que le travail ou les études des parents
Section H	Crédit d'impôt pour frais de garde
Section I	Principales difficultés dans l'organisation de la garde des enfants
Section J	Préférences des parents en matière de services de garde
Section K	Caractéristiques sociodémographiques

Lettre de présentation

La lettre de présentation fait partie intégrante de la stratégie de collecte visant à augmenter les taux de réponse à l'enquête. Elle a comme premier objectif d'informer le répondant de la tenue de l'enquête menée pour le compte du MFA. Elle renseigne également le répondant sur le but de l'enquête, son caractère facultatif, les démarches faites auprès de la Commission d'accès à l'information et de la Régie des rentes du Québec (RRQ) pour obtenir ses coordonnées, les obligations de l'ISQ quant à la confidentialité des données recueillies et l'utilisation des données par le MFA.

Puisque certaines familles n'avaient pas de numéro de téléphone, deux lettres au contenu adapté ont été produites. Dans le cas des familles dont nous n'avons pas le numéro de téléphone, elles étaient invitées à communiquer avec l'ISQ afin de participer à l'enquête. Sinon, il s'agissait d'une lettre standard d'information aux répondants qui annonçait notre appel³.

1.1.2 Prétest

Le prétest avait pour objectifs la vérification de la programmation du questionnaire, la validation des questions, des choix de réponses et des liens logiques entre questions et sections du questionnaire, le test d'une nouvelle approche⁴ pour administrer le questionnaire, l'estimation de la durée de l'entrevue ainsi que l'évaluation de la qualité de la base de sondage. Ce prétest a eu lieu au mois de juin 2009 auprès de 200 familles anglophones et francophones sélectionnées aléatoirement au sein de quatre zones géographiques : Québec, Montréal, l'Outaouais et la Chaudière-Appalaches. De ce nombre, 111 ont accepté de répondre au questionnaire.

3. Ces deux modèles de lettres sont présentés en annexe au rapport.

4. Le mode de passation du questionnaire de 2004 (où une série de questions était posée au sujet du premier enfant, puis du deuxième, et ainsi de suite pour tous les enfants de la famille) a été retenu pour l'enquête de 2009, sauf à la section B. En 2009, chaque question de la section B était posée concernant le premier enfant, puis le deuxième, le troisième, etc. La formulation de la question était écourtée à partir du deuxième enfant. Le but recherché par ce changement était de diminuer le temps d'entrevue et d'alléger le fardeau des familles comptant deux enfants ou plus.

1.1.3 *Déroulement de la collecte*

La collecte s'est déroulée du 14 septembre au 20 novembre 2009. Environ une semaine avant le début de l'enquête, les lettres de présentation ont été envoyées aux répondants, les prévenant qu'un intervieweur les appellerait sous peu pour une entrevue téléphonique. Ces entrevues ont été menées à l'aide d'un logiciel ITAO (interview téléphonique assistée par ordinateur) et effectuées tous les jours de la semaine, tant le jour que le soir, entre 8 h 30 et 21 h la semaine, et entre 9 h 30 et 17 h la fin de semaine. La durée moyenne d'une entrevue complète était d'environ 23 minutes.

Bien que les entrevues se soient bien déroulées, des explications ont dû être fournies aux répondants pour les accompagner tout au long du questionnaire, par exemple pour les aider à bien saisir les nuances entre la garde régulière et la garde irrégulière ainsi qu'entre les divers motifs de garde.

1.2 **Plan de sondage**

1.2.1 *Population visée et base de sondage*

La population visée par la présente enquête est constituée des familles ayant des enfants de moins de cinq ans au 30 septembre 2009 et résidant au Québec à l'exclusion :

- des familles vivant dans les régions sociosanitaires 17 (Nunavik) et 18 (Terres-Cries-de-la-Baie-James);
- des familles vivant dans les territoires non organisés (régions sans organisation municipale, administrées directement par la province ou par la circonscription électorale, caractérisées par la faible densité de leur population et l'étendue de leur territoire);
- des familles vivant dans les réserves amérindiennes.

Ces exclusions correspondent à environ 1 % des familles québécoises, de même que pour ce qui est des enfants québécois.

La base de sondage a été conçue à partir du fichier de diffusion des données relatives aux prestations familiales de la RRQ, dont la mise à jour est régulière. C'est un changement important par rapport aux éditions précédentes de l'enquête qui utilisaient plutôt le fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). La raison principale de cette modification est que la RAMQ n'acceptait plus, à ce moment-là, de transmettre les coordonnées téléphoniques des personnes échantillonnées, ce qui aurait complexifié énormément le travail de terrain et entaché la qualité des données recueillies.

Le fichier de diffusion des données relatives aux prestations familiales de la RRQ présente plusieurs qualités propres à une bonne base de sondage. Son taux de couverture de la population visée par l'enquête est d'environ 95 % selon les analystes de la RRQ, les familles qui ne reçoivent pas de prestations familiales étant plutôt rares. De plus, ce fichier donne un portrait assez précis et à jour de l'organisation de la famille (nombre d'enfants de moins de cinq ans et âge de chacun des enfants). Il fournit également les coordonnées nécessaires pour entrer en contact avec la famille échantillonnée. En effet, toujours selon les estimations des analystes de la RRQ, environ 90 % des dossiers du fichier sont assortis d'au moins un numéro de téléphone et environ 90 % de ces numéros seraient exacts. Ce taux est probablement plus élevé concernant les familles ayant de jeunes enfants – soit la population visée par l'EUSG – puisque c'est près de 99 % des familles échantillonnées qui disposaient d'au moins un numéro de téléphone. De même, le fichier contient l'adresse postale de la plupart des familles. À cet égard cependant, l'organisme n'est autorisé à la transmettre à l'ISQ que pour environ 70 % des dossiers, les adresses recueillies au moment où le régime était administré par Revenu Canada ne pouvant être communiquées. Comme

la population visée comprend surtout les familles dont les dossiers ont été constitués sous le régime provincial, c'est près de 80 % des familles échantillonnées dont les adresses ont pu être transmises à l'ISQ. Quant aux autres, il a fallu procéder à des recherches automatiques et manuelles.

Le fichier de diffusion des données relatives aux prestations familiales de la RRQ permet de cibler les familles où les enfants ont moins de cinq ans, tout en fournissant l'information suivante : nombre d'enfants de moins de cinq ans, âge de l'aîné des enfants de moins de cinq ans et diverses données nominatives concernant le bénéficiaire⁵ : son âge, son nom, son prénom, son adresse, sa langue de correspondance, son numéro de téléphone principal et, dans certains cas, un deuxième numéro de téléphone. La base de sondage utilisée pour l'enquête correspond à la liste des familles ayant au moins un enfant de moins de cinq ans au 30 septembre 2009 et dont les renseignements sur la famille apparaissent dans le fichier de la RRQ en date du 6 août 2009 (fichier photographié à la fin du mois de juillet), à l'exclusion des familles ayant un seul enfant de moins d'un an. Celles-ci ont plutôt été sélectionnées à l'aide du fichier des données relatives aux prestations familiales de la RRQ datant du 7 octobre 2009 (fichier photographié à la fin du mois de septembre), afin de maximiser la couverture des familles visées.

Le tableau 1.1 présente la répartition des familles visées par l'enquête selon la zone géographique, constituée essentiellement des 17 régions administratives, à l'exception de trois d'entre elles où le découpage est plus fin. Ces régions administratives sont : la Capitale-Nationale (subdivisée en ville de Québec et en région administrative de la Capitale-Nationale moins la ville de Québec), la Montérégie (divisée selon ses trois Conférences régionales des élus ou CRÉ) et Montréal (découpée en six zones⁶). Les données utilisées dans cette compilation ont été extraites du fichier de la RRQ du début de janvier 2010 (photo de novembre 2009) et constituent une mise à jour des données ayant servi lors de la constitution de la base de sondage. Ce sont ces données qui ont été utilisées pour la poststratification (voir section 1.4) et sur lesquelles porte l'inférence faite aux familles ayant des enfants de moins de cinq ans au 30 septembre 2009.

Ce tableau indique que l'on compte 318 456 familles, dans l'ensemble du Québec, ayant des enfants de moins de cinq ans, inscrites au fichier de diffusion des données relatives aux prestations familiales de la RRQ. C'est une augmentation de 25 137 familles (8,6 %) par rapport au nombre de familles visées par l'*Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde* (EBPSG) tenue en 2004 (ISQ, 2006). Il pourrait encore manquer un certain nombre de familles dans le tableau, soit celles qui ont eu un premier enfant avant le 30 septembre 2009 et dont le paiement de prestations familiales n'avait pas encore été demandé au moment de l'extraction des données, de même que les familles n'ayant jamais reçu de prestations familiales. Rappelons que la RRQ estime cette sous-couverture à un maximum de 5 %.

5. Le bénéficiaire est généralement la mère de l'enfant.

6. Les six zones sont définies à la section 1.2.2.

Tableau 1.1

Répartition des familles visées par l'EUSG 2009 selon la zone géographique, Québec, 2009

Zone géographique	Familles	
	Nombre	%
Bas-Saint-Laurent	7 239	2,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	10 515	3,3
Ville de Québec	17 889	5,6
Capitale-Nationale moins la ville de Québec	7 798	2,4
Mauricie	8 710	2,7
Estrie	12 169	3,8
Montréal – zone A	3 510	1,1
Montréal – zone B	11 767	3,7
Montréal – zone C	16 788	5,3
Montréal – zone D	21 609	6,8
Montréal – zone E	14 753	4,6
Montréal – zone F	9 875	3,1
Outaouais	15 219	4,8
Abitibi-Témiscamingue	5 900	1,9
Côte-Nord	3 552	1,1
Nord-du-Québec	623	0,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3 066	1,0
Chaudière-Appalaches	16 984	5,3
Laval	17 225	5,4
Lanaudière	20 076	6,3
Laurentides	22 855	7,2
CRÉ de Longueuil	15 285	4,8
CRÉ de Montérégie Est	27 213	8,5
CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	18 312	5,8
Centre-du-Québec	9 524	3,0
Ensemble du Québec	318 456	100,0

Source : Fichier de diffusion des données relatives aux prestations familiales de la Régie des rentes du Québec (photo de novembre 2009), janvier 2010.

Le tableau 1.2 présente la répartition des enfants visés par l'enquête selon la zone géographique. Ces données, qui proviennent également de l'extraction de janvier 2010 du fichier de la RRQ (photo de novembre 2009), ont été utilisées pour la poststratification (voir section 1.4). Ce sont sur ces données que porte l'inférence faite aux enfants de moins de cinq ans au 30 septembre 2009. La répartition des 407 400 enfants selon la zone géographique suit le même modèle que celui des familles, c'est-à-dire qu'on observe une augmentation du nombre d'enfants par rapport au nombre d'enfants visés par l'enquête de 2004 (ISQ, 2006). Cette augmentation est de 43 558 enfants, soit 12,0 %. Malgré cet accroissement, et pour les mêmes raisons que les précédentes concernant les familles, une légère sous-couverture est possible. Selon les estimations démographiques de Statistique Canada, le nombre d'enfants de moins de cinq ans au Québec est estimé à 416 043 (Statistique Canada, 2009).

Tableau 1.2

Répartition des enfants de moins de cinq ans au 30 septembre 2009 selon la zone géographique, Québec, 2009

Zone géographique	Enfants	
	Nombre	%
Bas-Saint-Laurent	9 350	2,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	13 499	3,3
Ville de Québec	22 601	5,6
Capitale-Nationale moins la ville de Québec	10 277	2,5
Mauricie	11 133	2,7
Estrie	15 778	3,9
Montréal – zone A	4 359	1,1
Montréal – zone B	14 555	3,6
Montréal – zone C	20 916	5,1
Montréal – zone D	26 562	6,5
Montréal – zone E	18 368	4,5
Montréal – zone F	12 808	3,1
Outaouais	19 238	4,7
Abitibi-Témiscamingue	7 708	1,9
Côte-Nord	4 450	1,1
Nord-du-Québec	791	0,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3 736	0,9
Chaudière-Appalaches	22 516	5,5
Laval	21 915	5,4
Lanaudière	25 923	6,4
Laurentides	29 619	7,3
CRÉ de Longueuil	19 307	4,7
CRÉ de Montérégie Est	35 626	8,7
CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	23 799	5,8
Centre-du-Québec	12 566	3,1
Ensemble du Québec	407 400	100,0

Source : Fichier de diffusion des données relatives aux prestations familiales de la Régie des rentes du Québec (photo de novembre 2009), janvier 2010.

1.2.2 Plan d'échantillonnage et stratification

Le plan de sondage de l'enquête est un plan stratifié non proportionnel à deux degrés. Le premier degré consiste en un échantillon stratifié non proportionnel de familles et le deuxième degré comprend tous les enfants de moins de cinq ans des familles échantillonnées. Les variables de stratification utilisées sont au nombre de trois : 1. la zone géographique, 2. le nombre d'enfants de moins de cinq ans et 3. l'âge de l'aîné des enfants de moins de cinq ans.

1. La zone géographique (subdivision de la région administrative) de la résidence des familles :

- Bas-Saint-Laurent (01);
- Saguenay–Lac-Saint-Jean (02);
- Capitale-Nationale (03) – exclusivement la ville de Québec;
- Capitale-Nationale (03) – à l'exclusion de la ville de Québec;
- Mauricie (04);
- Estrie (05);
- Montréal (06) – zone A;
- Montréal (06) – zone B;
- Montréal (06) – zone C;
- Montréal (06) – zone D;
- Montréal (06) – zone E;
- Montréal (06) – zone F;
- Outaouais (07);
- Abitibi-Témiscamingue (08);
- Côte-Nord (09);
- Nord-du-Québec (10);
- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11);
- Chaudière-Appalaches (12);
- Laval (13);
- Lanaudière (14);
- Laurentides (15);
- Montérégie (16) – Conférence régionale des élus (CRÉ) de Longueuil;
- Montérégie (16) – Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montérégie Est;
- Montérégie (16) – Conférence régionale des élus (CRÉ) de Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;
- Centre-du-Québec (17).

Le découpage du Québec selon ces 25 zones géographiques de résidence est différent de celui qu'utilisait l'EUSG 2004 (ISQ, 2006). Pour ce qui est de l'EUSG 2009, on a effectué un découpage plus fin que la région administrative, seulement pour la Capitale-Nationale, Montréal et la Montérégie. Ainsi, dans la région de la Capitale-Nationale, comme l'un des objectifs était d'obtenir des données pour la ville de Québec, la région administrative a été subdivisée : la ville de Québec et le reste de la région administrative. La région de la Montérégie a été répartie en trois sous-strates : la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Longueuil, la CRÉ de Montérégie Est et la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. Enfin, la région administrative de Montréal a été découpée en six zones. C'est à partir du classement des territoires de CLSC, selon l'indice de défavorisation produit par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, que les six zones homogènes de territoire de CLSC ont été formées. L'assignation de cet indice pour chaque territoire de CLSC a été faite en fonction du code postal. Établie par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et mise à jour en avril 2009 (MSSS, 2009), la correspondance entre le code postal et le territoire de CLSC impose une réserve. En effet, le code postal peut parfois apparaître dans deux territoires de CLSC. Dans ce cas, on a attribué au code postal le CLSC qui dessert la population la plus importante. Dans l'île de Montréal, le problème se présente pour très peu de codes postaux, de sorte que l'incidence est négligeable sur la qualité de l'assignation de la zone de défavorisation.

Les six zones de Montréal sont ordonnées selon l'indice de défavorisation; ainsi, la zone A comprend les territoires de CLSC dont l'indice de défavorisation est le plus élevé, alors que la zone F comprend ceux dont l'indice de défavorisation est le plus faible. Le tableau 1.3 présente la liste des CLSC associés à chacune des zones de Montréal.

Tableau 1.3

Liste des CLSC associés aux zones de la région de Montréal, Québec, 2009

Zone	CLSC
Zone A	CLSC Pointe-Saint-Charles
	CLSC Parc-Extension
	CLSC des Faubourgs
	CLSC Hochelaga-Maisonneuve
Zone B	CLSC Montréal-Nord
	CLSC Saint-Henri
	CLSC Saint-Michel
	CLSC Verdun/Côte-Saint-Paul, territoire Côte-Saint-Paul
Zone C	CLSC Bordeaux/Cartierville
	CLSC Côte-des-Neiges, territoire Côte-des-Neiges
	CLSC Petite-Patrie
	CLSC Saint-Laurent
	CLSC Verdun/Côte-Saint-Paul, territoire Verdun
	CLSC Villeray
Zone D	CLSC Ahuntsic
	CLSC Côte-des-Neiges, territoire Snowdon
	CLSC LaSalle
	CLSC Mercier-Est/Anjou, territoire Mercier-Est
	CLSC Mercier-Ouest
	CLSC Notre-Dame-de-Grâce/Montréal-Ouest
	CLSC Rosemont
	CLSC Saint-Léonard
Zone E	CLSC Côte-Saint-Luc/Hampstead
	CLSC du Vieux-Lachine
	CLSC Mercier-Est/Anjou, territoire Anjou
	CLSC Métro
	CLSC Plateau Mont-Royal et Saint-Louis-du-Parc
	CLSC Pointe-aux-Trembles
Zone F	CLSC Rivière des Prairies
	CLSC Côte-des-Neiges, territoire Mont-Royal
	CLSC Lac-Saint-Louis
	CLSC Pierrefonds/Dollard-des-Ormeaux, territoire Dollard-des-Ormeaux
	CLSC Pierrefonds/Dollard-des-Ormeaux, territoire Pierrefonds

2. Le nombre d'enfants de moins de cinq ans :

- un enfant;
- deux enfants;
- trois enfants ou plus.

3. L'âge de l'aîné des enfants de moins de cinq ans :

Le niveau de stratification varie selon le nombre d'enfants dans la famille. Si la famille ne compte qu'un seul enfant, l'âge de l'aîné est stratifié ainsi :

- moins d'un an;
- de un an à moins de deux ans;
- de deux ans à moins de trois ans;
- de trois ans à moins de quatre ans;
- de quatre ans à moins de cinq ans.

Si la famille compte deux enfants, l'âge de l'aîné est plutôt stratifié ainsi :

- moins de deux ans;
- de deux ans à moins de trois ans;
- de trois ans à moins de quatre ans;
- de quatre ans à moins de cinq ans.

Si la famille compte trois enfants ou plus, l'âge de l'aîné est stratifié ainsi :

- moins de trois ans;
- de trois ans à moins de quatre ans;
- de quatre ans à moins de cinq ans.

Ces deux variables de stratification – le nombre d'enfants de moins de cinq ans et l'âge de l'aîné des enfants de moins de cinq ans – ont été prises en compte, car elles sont potentiellement liées au choix du mode de garde. La base de sondage utilisée permet de tenir compte de ces trois variables de stratification.

1.2.3 Détermination de la taille et répartition de l'échantillon

La taille de l'échantillon a été fixée de façon à obtenir une marge d'erreur maximale d'environ 1,1 % quant aux proportions des préférences des familles pour chaque âge des enfants, dans tout le Québec, et d'environ 5 % pour ce qui est de chacune des zones géographiques décrites précédemment (à l'exception de la zone de la Capitale-Nationale qui exclut la ville de Québec, pour laquelle aucun objectif de précision n'avait été prédéterminé, l'important étant d'avoir une bonne précision pour la ville de Québec et pour toute la région administrative de la Capitale-Nationale). La détermination de la taille de l'échantillon dans les strates dépend essentiellement du taux de réponse anticipé pour chacune des strates. Ce taux varie de 60 % dans les zones de Montréal (région où les taux de réponse sont traditionnellement plus bas) à 66,5 % dans les zones géographiques dont la population répond généralement bien aux enquêtes. Les taux obtenus lors de la dernière édition de l'enquête (ISQ, 2006) ont servi de jalon aux hypothèses de la présente enquête.

Ces objectifs de précision étaient suffisants pour s'assurer un minimum de 600 familles échantillonnées par taille de municipalité⁷, ce qui était essentiel pour répondre aux exigences du modèle d'estimation des besoins en matière de services de garde élaboré par le MFA.

7. Découpage géographique utilisé lors des enquêtes précédentes.

Ainsi, dans la province, la répartition de l'échantillon entre les différentes zones géographiques ou subdivisions de régions administratives a été faite de façon non proportionnelle à la population visée de ces zones géographiques. La même procédure a été suivie dans le cas des régions administratives qui comptent plus d'une zone géographique (la Capitale-Nationale, Montréal et la Montérégie). L'évaluation de l'effet du plan de sondage permet d'estimer l'incidence de la non-proportionnalité de la répartition de l'échantillon sur la précision souhaitée. L'effet de plan illustre donc l'efficacité d'une taille d'échantillon au regard de la précision des résultats. À titre d'exemple, un effet de plan égal à 2 veut dire que la même précision pourrait être obtenue avec un échantillon aléatoire simple deux fois moins grand. L'effet de plan attribuable à cette non-proportionnalité dans la présente enquête est estimé à 1,3 quant aux estimations établies sur la base de l'ensemble des familles ayant au moins un enfant de moins de cinq ans au 30 septembre 2009. La valeur de cet effet de plan est estimée respectivement à : 1,1; 1,35 et 1,1 pour les régions de la Capitale-Nationale, de Montréal et de la Montérégie (les régions administratives ayant eu droit à un découpage supplémentaire), tandis qu'elle est d'environ 1 pour les autres régions.

Le deuxième degré de stratification du plan de sondage prenait en compte le nombre d'enfants de moins de cinq ans au 30 septembre 2009 et l'âge de l'aîné de ces enfants. Pour les sous-strates formées par le croisement de ces deux variables, la répartition de l'échantillon a été faite de façon proportionnelle à leur taille de population respective, afin que les enfants de familles échantillonnées appartiennent, en nombre relativement équivalent, aux cinq groupes d'âge mentionnés précédemment. Les tailles de population utilisées pour effectuer ces calculs sont celles de mars 2009. Le choix de mars 2009 plutôt que juillet ou août 2009, plus près de la date du début de la collecte, repose sur le souci d'obtenir le fichier le plus complet possible. Il faut savoir que l'un des critères pour recevoir des prestations familiales est de produire une déclaration de revenus sur laquelle se base le programme de prestations familiales pour établir l'aide financière. Ainsi, au mois de mars, la distribution de la population entre les différentes modalités de deux variables utilisées est celle qui se rapproche le plus de la distribution réelle de la population.

En conséquence, la taille initiale de l'échantillon a été fixée à 16 220 familles.

1.3 Taux de réponse

Au total, 11 161 familles sur les 16 220 de l'échantillon initial ont rempli un questionnaire. Le taux de réponse global⁸ à la collecte, défini comme le ratio du nombre total d'entrevues complètes par rapport à l'échantillon admissible à l'enquête, s'établit donc à 69,1 %. Le tableau 1.4 présente les résultats détaillés de la collecte.

8. Il s'agit du taux non pondéré de réponse. Le taux pondéré de réponse, qui tient compte de la probabilité d'être sélectionné dans l'échantillon et de l'ajustement pour la non-réponse, est présenté dans la section sur la pondération.

Tableau 1.4

Répartition des familles ayant au moins un enfant de moins de cinq ans au 30 septembre 2009 selon le résultat de leur entrevue, Québec, 2009

	Total
Échantillon initial	16 220
Familles non admissibles	76
Pas d'enfants de moins de cinq ans	55
Hors Québec	19
Autres	2
Échantillon admissible (1)	16 144
Entrevues complètes (2)	11 161
Familles non répondantes	4 983
Refus	1 196
Non joignables	2 115
Non disponibles	1 221
Incapacité à répondre	253
Autres raisons	198
Taux de réponse (2)/(1)	69,1 %

1.4 Pondération

La pondération a pour but d'associer à une famille répondante le nombre d'unités (le poids) qu'elle représente dans la population, ce qui permet de rapporter les données des répondants à la population visée.

L'enquête comporte trois étapes de pondération : le calcul des poids initiaux correspondant à l'inverse de la probabilité de sélection d'une famille dans sa strate; l'ajustement des poids pour tenir compte de la non-réponse; la poststratification.

Calcul des poids initiaux

Comme l'étude repose sur un échantillon probabiliste, elle permet d'évaluer, pour chaque famille de la population, la probabilité de faire partie de l'échantillon. L'inverse de la probabilité de sélection est utilisé comme pondération initiale. Cette première étape de pondération permet de tenir compte de la non-proportionnalité de l'échantillon de l'étude par rapport à la distribution de la population.

La probabilité de sélection d'une famille appartenant à la strate i, j, k est donnée par :

$$\pi(ijk) = \frac{n_{ijk}}{N_{ijk}}$$

où

i = la région de résidence (1 à 25)⁹;

j = le nombre d'enfants de moins de cinq ans (trois catégories : un, deux ou plus de deux enfants);

k = l'âge de l'aîné des enfants de moins de cinq ans (cinq catégories : de un à cinq ans);

n_{ijk} = le nombre de familles échantillonnées de la strate i, j, k ;

N_{ijk} = le nombre de familles dans la population de la strate i, j, k .

9. Voir la section 1.2.2 pour le détail des régions de résidence.

L'équation ci-dessus décrit la formule générale pour déterminer la probabilité de sélection. Comme le mentionne la section 1.2.2 traitant de la stratification, certains regroupements par âge de l'aîné ont été effectués lorsque le nombre d'enfants dans la famille augmente. De plus, des regroupements supplémentaires ont dû être effectués, au moment de la pondération, lorsque la taille de population demeurerait malgré tout insuffisante. Ainsi, sur les 300 strates initiales, 238 strates ont été formées aux fins de la pondération.

La pondération initiale est donnée par l'inverse de la probabilité de sélection :

$$P_{0f}(ijk) = \frac{1}{\pi(ijk)}, \forall i, j, k.$$

Étant donné que tous les enfants de moins de cinq ans participaient à l'enquête par l'intermédiaire de leurs familles, la pondération initiale des enfants est identique à celle des familles :

$$P_{0e}(ijk) = P_{0f}(ijk), \forall i, j, k.$$

Ajustement des poids initiaux pour tenir compte de la non-réponse

Le taux de réponse est un élément important quant à la qualité des résultats d'une enquête, car il indique la présence potentielle de biais dans les résultats. En effet, dans toute enquête, il est possible que les non-répondants possèdent des caractéristiques différentes de celles des répondants. Ainsi, plus la non-réponse est élevée, plus considérables sont les risques que des biais soient introduits dans les estimations inférées à l'ensemble de la population à partir des réponses reçues.

L'ajustement pour la non-réponse consiste à redresser l'échantillon des répondants par une modification de la pondération afin de le rendre, dans la mesure du possible, semblable à l'échantillon tiré initialement. Cette technique nécessite de l'information complémentaire sur les répondants et les non-répondants. Pour que l'ajustement effectué soit efficace, il est important que l'information auxiliaire dont on dispose soit liée aux variables mesurées par l'enquête, à défaut de quoi l'incidence de l'ajustement sera négligeable sur la réduction d'un biais potentiel.

Ainsi, l'ajustement s'appuie sur la création de groupes homogènes à l'aide de variables provenant du fichier de diffusion des données relatives aux prestations familiales de la RRQ. Ces variables, dites « administratives », sont l'âge du bénéficiaire (généralement la mère), la langue de correspondance, le nombre d'enfants de moins de cinq ans dans la famille, l'âge de l'aîné de ces enfants et la strate géographique. Le processus d'ajustement a conduit à la formation de 17 groupes homogènes dans tout l'échantillon. Le tableau 1.5 illustre la variation du taux de réponse en fonction des variables en question.

Tableau 1.5

Taux de réponse pondéré pour chacune des « variables administratives » et taux de réponse pondéré global, Québec, 2009

Variable	Catégorie	Taux de réponse (%)
Strate géographique	Bas-Saint-Laurent	74,4
	Saguenay–Lac-Saint-Jean	76,0
	Ville de Québec	75,3
	Capitale-Nationale moins la ville de Québec	73,9
	Mauricie	68,6
	Estrie	72,4
	Montréal – zone A	52,0
	Montréal – zone B	63,2
	Montréal – zone C	63,5
	Montréal – zone D	64,5
	Montréal – zone E	62,3
	Montréal – zone F	65,3
	Outaouais	68,3
	Abitibi-Témiscamingue	72,3
	Côte-Nord	70,6
	Nord-du-Québec	71,4
	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	71,9
	Chaudière-Appalaches	74,0
	Laval	66,8
	Lanaudière	71,0
	Laurentides	72,1
	CRÉ de Longueuil	67,4
	CRÉ de Montérégie Est	70,0
	CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	71,6
	Centre-du-Québec	74,7
Langue du bénéficiaire	Français	71,0
	Anglais	58,0
Structure de la famille	Un enfant de moins d'un an	73,9
	Un enfant de un an à moins de deux ans	70,4
	Un enfant de deux ans à moins de trois ans	68,2
	Un enfant de trois ans à moins de quatre ans	64,4
	Un enfant de quatre ans à moins de cinq ans	62,9
	Deux enfants – aîné de moins de deux ans	78,1
	Deux enfants – aîné de deux ans à moins de trois ans	73,9
	Deux enfants – aîné de trois ans à moins de quatre ans	76,4
	Deux enfants – aîné de quatre ans à moins de cinq ans	72,5
	Plus de deux enfants – aîné de moins de trois ans	70,9
	Plus de deux enfants – aîné de trois ans à moins de quatre ans	80,2

Tableau 1.5 (suite)

	Plus de deux enfants – aîné de quatre ans à moins de cinq ans	67,5
Nombre d'enfants de moins de cinq ans	Un enfant	67,9
	Deux enfants	74,4
	Plus de deux enfants	71,3
Âge du bénéficiaire	Moins de 25 ans	60,1
	25 ans à moins de 30 ans	68,7
	30 ans à moins de 35 ans	72,1
	35 ans à moins de 40 ans	69,2
	40 ans ou plus	70,0
Taux de réponse pondéré global		69,4

L'ajustement pour la non-réponse chez les familles s'exprime par un facteur de pondération, obtenu par l'inverse du taux de réponse T_g pour chaque groupe homogène de pondération g .

Le taux de réponse T_g est défini par la somme pondérée des unités répondantes sur la somme pondérée des unités admissibles :

$$T_g = \frac{\sum_{i,j,k \in g} P_{0f}(ijk) \cdot R(ijk)}{\sum_{i,j,k \in g} P_{0f}(ijk) \cdot A(ijk)}$$

où

$$R(ijk) = \begin{cases} 1 & \text{si l'unité est répondante} \\ 0 & \text{sinon} \end{cases}$$

$$A(ijk) = \begin{cases} 1 & \text{si l'unité est admissible} \\ 0 & \text{sinon} \end{cases}$$

Ainsi, chaque famille répondante, de la strate i, j, k , et du groupe g , se voit attribuer un poids P_{1f} égal à :

$$P_{1f}(ijk) = \frac{P_{0f}(ijk)}{T_g}.$$

L'ajustement pour la non-réponse chez les enfants est identique à celui des familles :

$$P_{1e}(ijk) = P_{1f}(ijk).$$

Poststratification

La poststratification consiste à redresser l'échantillon des répondants en modifiant la pondération, afin de le rendre similaire à la population visée. Ainsi, on découpe la population en groupes (aussi appelés « poststrates ») susceptibles d'avoir des caractéristiques similaires par rapport aux variables étudiées et pour lesquels le décompte de population est connu. Tout comme la stratification, la poststratification augmente la précision des estimations; elle contribue simultanément à diminuer le biais de la non-réponse et à corriger la sous-couverture.

La variable qui a servi à l'ajustement est celle qui donne la distribution du nombre de familles selon le nombre d'enfants de moins de cinq ans au 30 septembre 2009 et l'âge de l'aîné des enfants de moins de cinq ans par région géographique. En fait, c'est une mise à jour des chiffres de population, utilisés lors du tirage d'échantillon (dans les strates), avec des chiffres portant sur un fichier plus complet. Les données retenues proviennent d'une compilation spéciale effectuée par la RRQ à partir du fichier de diffusion des données relatives aux prestations familiales. Cette compilation effectuée en janvier 2010 donne le portrait de la population en novembre 2009.

La correction pour la poststratification est donc appliquée aux familles ayant des enfants de moins de cinq ans au 30 septembre 2009 selon le facteur de correction suivant :

$$T_t = \frac{W(t)}{\sum_{i,j,k,g \in t} P_{1f}(ijk g)}$$

où

$W(t)$ représente la taille de la population visée pour la poststrate t ;

$\sum_{i,j,k,g \in t} P_{1f}(ijk g)$ représente la somme pondérée des unités répondantes sur chaque poststrate après l'ajustement pour la non-réponse

Le poids ajusté pour les familles devient donc :

$$P_{2f} = P_{1f}(ijk g) \cdot T_t, \forall i, j, k, g \in t$$

La correction pour la poststratification chez les enfants est effectuée selon le même principe. En effet, l'ajustement a été fait à partir de la variable qui donne la répartition du nombre d'enfants selon l'âge (moins d'un an, de un an à moins de deux ans, de deux ans à moins de trois ans, de trois ans à moins de quatre ans et de quatre ans à moins de cinq ans) par région géographique. De nouveau, les données sont issues de la compilation spéciale effectuée par la RRQ à partir du fichier de diffusion des données relatives aux prestations familiales de novembre 2009.

Le poids ajusté pour les enfants devient donc :

$$T_t = \frac{W(t)}{\sum_{i,j,k,g \in t} P_{1e}(ijk g)}$$

où

$W(t)$ représente la taille de la population visée pour la poststrate t ;

$\sum_{i,j,k,g \in t} P_{1e}(ijk g)$ représente la somme pondérée des unités répondantes sur chaque poststrate après l'ajustement pour la non-réponse sous la contrainte que :

$$T_{lm} = T_{lp}, \forall t, l, m, p$$

Ainsi, l'ajustement est identique pour tous les enfants m et p ($m \neq p$) d'une même famille l d'une poststrate t .

Le poids ajusté pour les enfants devient donc :

$$P_{2e} = P_{1e}(ijk g) \cdot T_t, \forall i, j, k, g \in t$$

Grâce à la contrainte, les poids finaux P_{2e} sont identiques pour tous les enfants d'une même famille.

Ainsi, deux pondérations ont été produites pour l'analyse des données, selon qu'on utilise le fichier des familles ou le fichier des enfants.

Le fichier des familles comprend les données sur 11 161 familles et le fichier des enfants, les données sur 14 745 enfants.

1.5 Traitement et analyse des données

Estimations

La grande majorité des estimations produites dans ce rapport sont des proportions. Toutes les estimations sont pondérées afin d'inférer les résultats à la population visée par l'enquête.

Les estimations de la variance, de l'intervalle de confiance et du coefficient de variation¹⁰, qui sont des mesures de précision pour les proportions, tiennent compte du plan de sondage et ont été calculées à l'aide des logiciels SAS et SUDAAN. Contrairement au coefficient de variation (CV) qui est la principale mesure utilisée dans le rapport pour quantifier la précision des estimations, les intervalles de confiance ne sont pas présentés dans le rapport, même s'ils ont été utilisés dans les analyses.

Les estimations de la taille de la population sont également réalisées à partir de données pondérées, mais, contrairement aux estimations de proportions, elles ont été ajustées pour la non-réponse partielle. Il n'y a donc pas de correspondance parfaite entre la population estimée et la proportion qui lui est associée. Cependant, comme la non-réponse partielle est très faible pour la plupart des variables de cette enquête, les écarts sont mineurs.

Plusieurs données ont été recueillies pour chacun des enfants de moins de cinq ans au 30 septembre 2009 au sein de la famille. Les données de l'enquête permettent donc de fournir de l'information en se référant à l'univers des familles ou à celui des enfants.

Étant donné que, dans le présent rapport, plusieurs sous-populations sont étudiées selon le thème abordé ou la variable analysée, il est important de porter une attention particulière aux univers précisés dans les définitions et indiqués dans le titre des figures et des tableaux.

Un encadré méthodologique à la fin de ce chapitre fournit des indications générales relatives à la présentation des résultats dans ce rapport.

Tests statistiques

Les analyses effectuées, dont les résultats sont présentés dans ce rapport, sont essentiellement descriptives et utilisent des méthodes bivariées. Tous les tests statistiques ont été effectués à un seuil de signification de 5 %. Ainsi, les différences mentionnées dans le rapport sont significatives à ce seuil de 5 %, à moins d'avis contraire.

10. Ces mesures de précision sont définies à la section 1.6.

Un test du khi deux avec l'ajustement de Satterthwaite¹¹ a été utilisé pour déceler l'existence ou non d'un lien entre les variables d'analyse et les variables de croisement. Il a aussi été employé pour comparer globalement des estimations de proportion pour des variables à plus de deux catégories.

En présence d'un résultat significatif du test global (test du khi deux) et lorsque les variables comportent plus de deux catégories¹², des tests de différence de deux proportions ont été effectués pour déceler les différences significatives. Dans un premier temps, les différences significatives ont été notées à l'aide des intervalles de confiance. Lorsqu'il n'y a pas de chevauchement entre deux intervalles, la différence est jugée significative. En cas de chevauchement, même léger, un test de différence de deux proportions (test *t* de la différence de deux proportions) est effectué avant de tirer une conclusion.

Comparaisons dans le temps et dans l'espace

Comparaison avec les années antérieures

Les données de l'EUSG 2009 sont comparées avec celles des enquêtes antérieures, en particulier de l'*Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde* (EBPSG) de 2004, lorsque c'est possible, c'est-à-dire lorsque la formulation de la question ou la construction des variables est similaire dans ces enquêtes. Des efforts ont été fournis pour favoriser les comparaisons temporelles en évitant autant que possible de modifier la formulation des questions et la construction des variables¹³.

Les comparaisons de proportion sont effectuées à l'aide d'un test de différence de deux proportions lorsque les intervalles de confiance sont normaux, sinon on utilise la méthode de chevauchement des intervalles de confiance pour détecter une différence. Les résultats significatifs sont mentionnés dans le texte, à moins d'avis contraire.

Comparaisons régionales

L'analyse régionale commence par un test global d'association (test du khi deux avec l'ajustement de Satterthwaite) effectué entre la variable d'analyse et la variable de croisement, la région¹⁴, dans le cas présent. Si aucune association significative n'est décelée, l'analyse n'est pas poursuivie. Par ailleurs, en présence d'un résultat significatif lors du test global, chacune des régions est comparée au reste du Québec (soit l'ensemble du Québec sans la région en cause). Dans les tableaux régionaux, les proportions qui présentent une différence significative avec le reste du Québec sont surlignées en gris. Il est important de noter que les comparaisons entre chacune des régions n'ont pas été effectuées.

11. Cet ajustement tient compte de la corrélation entre les unités.

12. Pour ce qui est des variables à deux catégories, un test du khi deux est équivalent à un test de différence de proportions et, de ce fait, une analyse plus approfondie n'est pas nécessaire puisque les résultats du test du khi deux sont suffisants.

13. D'une part, la plupart des questions de l'EBPSG 2004 ont été reconduites, quelques-unes ont été modifiées et de nouvelles questions ont été introduites. D'autre part, la construction de la majorité des variables en vigueur dans l'EBPSG 2004 a été maintenue pour l'EUSG 2009 et seules quelques variables ont été modifiées.

14. C'est une variable qui comporte 17 catégories; chacune d'entre elles représente une région.

1.6 Évaluation statistique de l'enquête

Cette section porte sur les différents types d'erreurs que l'on trouve dans toute enquête statistique. Ces types d'erreurs sont d'abord définis puis évalués dans l'EUSG. Il existe deux principaux types d'erreurs : les erreurs liées à l'échantillonnage, c'est-à-dire celles qui sont dues au fait qu'on n'interroge qu'une partie de la population visée et les erreurs qui ne sont pas dues à l'échantillonnage, soit un mauvais taux de réponse, une faiblesse de la base de sondage, des questions difficiles à interpréter, des erreurs de saisie, etc.

1.6.1 Erreurs dues à l'échantillonnage

La mesure appliquée le plus souvent pour quantifier l'erreur d'échantillonnage est la variance d'échantillonnage (Statistique Canada, 2003). La méthode *bootstrap* a été retenue pour estimer cette variance. Cette méthode de rééchantillonnage consiste à sélectionner des sous-échantillons à partir de l'échantillon principal et à produire des estimations pour chaque sous-échantillon. En mesurant la dispersion entre ces différentes estimations, à l'aide de la formule suivante, on obtient une estimation de la variance d'échantillonnage :

$$\hat{\text{Var}}(\hat{B}) = \frac{\sum_{k=1}^n (\hat{B}_k - \hat{B})^2}{n - 1}$$

où :

$\hat{B}$ est l'estimation d'une certaine caractéristique B pour laquelle on désire estimer la variance d'échantillonnage;

n est le nombre de sous-échantillons produits, soit 500;

$\hat{B}_k$ est l'estimation obtenue à partir du k^e sous-échantillon.

La précision de cet estimateur de la variance d'échantillonnage s'accroît avec le nombre de sous-échantillons considérés. Pour les besoins de cette enquête, il a été jugé suffisant de recourir à 500 sous-échantillons pour estimer la variance.

Afin d'obtenir, pour chaque sous-échantillon, une estimation $\hat{B}_k$ susceptible d'être inférée à la population, il faut procéder à la pondération de chaque sous-échantillon, créant ainsi autant de pondérations que de sous-échantillons; ces pondérations sont appelées « poids *bootstrap* ». La création de chaque poids *bootstrap* se calque sur la façon dont les poids d'échantillonnage ont été obtenus soit : inverse de la probabilité de sélection, ajustement pour la non-réponse, poststratification (voir section 1.4).

À l'aide de la variance d'échantillonnage, on peut ensuite calculer la marge d'erreur et le coefficient de variation qui sont les indicateurs employés pour rendre compte de l'erreur d'échantillonnage.

La marge d'erreur (me) associée à une estimation est en fait une mesure de la précision statistique de cette estimation. À un niveau de confiance de 95 %, elle se définit comme suit :

$$me = 1,96 \times \sqrt{(\text{variance de l'estimation})}$$

À partir de la marge d'erreur, il est possible de définir un intervalle de confiance¹⁵ (IC) à 95 %, associé à l'estimation :

$$IC = \text{estimation} \pm me$$

Cet intervalle illustre l'étendue des valeurs possibles que peut prendre la variable étudiée dans la population observée. On l'interprète de la façon suivante :

« Si l'échantillonnage était reproduit un très grand nombre de fois, chaque échantillon produisant son propre intervalle de confiance, alors 95 % des intervalles contiendraient la vraie valeur du paramètre estimé par l'enquête. »

Lorsque l'approximation par la loi normale n'est pas possible, c'est-à-dire lorsque la proportion est trop petite, compte tenu de la taille efficace associée, l'intervalle de confiance basé sur la loi normale a été remplacé par un intervalle de confiance asymétrique basé sur la loi binomiale.

Le coefficient de variation (CV) est la principale mesure utilisée dans le rapport pour quantifier la précision des estimations :

$$CV = \frac{\text{marge d'erreur}}{(1,96 \times \text{estimation})}$$

Cette mesure contribue à faciliter l'interprétation quant à la précision d'une estimation. Plus le CV est élevé, moins précise est l'estimation. À l'inverse, plus le CV est petit, meilleure est la précision. Les estimations dont le CV est inférieur à 15 % sont présentées dans ce rapport sans commentaire, étant donné que leur précision est jugée bonne. Celles dont le CV est situé entre 15 % et 25 % sont marquées d'un astérisque (*) (dans les tableaux, les figures et le texte) pour indiquer que leur précision est passable et qu'elles doivent être interprétées avec prudence. Lorsque le CV est supérieur à 25 %, les estimations sont marquées d'un double astérisque (**) pour souligner leur faible précision et montrer qu'elles ne sont fournies qu'à titre indicatif. Par conséquent, ces estimations doivent être utilisées avec circonspection.

1.6.2 Erreurs non dues à l'échantillonnage

Comme mentionné précédemment, les erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent avoir plusieurs sources : un faible taux de réponse (global ou partiel), des questions difficiles à interpréter, des erreurs de saisie (ou d'interprétation de l'intervieweur) ou des fausses réponses données (volontairement ou non) par les répondants. Tout au long du processus de l'enquête, toutes les précautions ont été prises pour limiter ces erreurs dans la mesure du possible, mais, malgré ces efforts, il importe d'évaluer et de corriger le plus adéquatement possible celles qui pourraient subsister.

15. L'utilisation de la marge d'erreur se justifie uniquement lorsque l'approximation par la loi normale s'applique. Dans le cas d'une distribution asymétrique, comme la distribution binomiale, la marge d'erreur ne correspond pas à la demi-longueur de l'intervalle de confiance.

Taux de réponse global et non-réponse partielle

La plus importante erreur non due à l'échantillonnage est celle que cause la non-réponse. En effet, la non-réponse peut induire des biais dans les résultats.

La non-réponse est dite totale lorsque, pour une raison ou une autre, un individu sélectionné n'a pu être interviewé. Le taux de réponse global est un indicateur de la qualité de l'enquête, notamment en regard des biais dus à la non-réponse qui pourraient être introduits dans les estimations. Le taux pondéré de réponse global obtenu pour l'enquête est de 69,4 %, ce qui est supérieur à l'hypothèse initiale de 65,0 %. Comme on le spécifie à la section 1.4 sur la pondération, deux techniques ont été mises en œuvre pour diminuer le biais causé par la non-réponse, soit l'ajustement pour la non-réponse et la poststratification. Par ailleurs, le taux pondéré de réponse global est bon et il n'y a pas lieu de craindre, à priori, une influence négative sur la fiabilité des estimations obtenues.

Les taux pondérés de réponse par subdivision des régions administratives de résidence et par groupe d'âge sont aussi satisfaisants (ils sont tous supérieurs à 60 %). Malgré cela, il est toujours possible que l'échantillon pondéré présente des biais à l'égard de certaines caractéristiques des familles ou des enfants. Par exemple, les familles monoparentales semblent sous-représentées dans l'échantillon (lorsque comparées avec les données du recensement canadien). D'une part, l'ajustement de la non-réponse et la poststratification ont leurs limites quant aux correctifs apportés et, d'autre part, des différences inhérentes à la façon dont les données sont collectées peuvent également expliquer les différences. Dans notre exemple, la donnée compilée par le recensement est obtenue par un questionnaire autoadministré, alors que celle de l'EUSG résulte d'un questionnaire administré par un intervieweur. De plus, la question du recensement est formulée de façon complètement différente et tous les membres du ménage doivent y répondre. Les réponses à cette question servent à construire la situation de la famille (Statistique Canada, 2006). Donc, l'ensemble du processus diffère passablement.

La non-réponse partielle, quant à elle, est associée à une question précise. Notons que le taux de non-réponse à chaque question est obtenu par le rapport entre le nombre d'individus n'ayant pas répondu à la question et le nombre de répondants visés par cette question. Il est habituel de considérer qu'un taux de non-réponse partielle inférieur à 5 % ne devrait pas susciter d'inquiétude. Toutefois, lorsque ce taux est supérieur, des mises en garde doivent être faites quant à la présence de biais.

Dans l'EUSG 2009, une analyse de la non-réponse partielle a été effectuée. Tout d'abord, le taux de la non-réponse est évalué pour chaque question. Cela permet de repérer les cas problématiques (soit les questions ou variables dont le taux de non-réponse partielle est égal ou supérieur à 5 %). Ces derniers font ensuite l'objet d'une analyse plus approfondie afin de déterminer l'importance de la non-réponse partielle. Cette analyse consiste à comparer les caractéristiques des répondants et des non-répondants partiels. Il en ressort que la très grande majorité des questions et des variables de l'EUSG 2009 ont un taux de non-réponse partielle inférieur à 5 %. Quant aux quelques variables présentant un taux de non-réponse partielle de 5 % ou plus, les résultats de l'analyse plus approfondie, effectuée pour évaluer leur incidence potentielle sur les estimations, sont inscrits dans les chapitres où ces variables sont présentées.

1.6.3 Portée et limites des données

Étant donné que la garde des enfants est une préoccupation de premier plan pour les familles québécoises, cette enquête revêt une importance toute particulière, notamment à cause de l'accroissement de la natalité au Québec ces dernières années. Non seulement cette enquête permet-elle de dresser, pour les familles québécoises ayant des enfants de moins de cinq ans, un état des lieux en ce qui concerne l'utilisation, les besoins et les préférences en matière de services de garde, en fonction de certaines de leurs caractéristiques démographiques et socioéconomiques, mais elle permet aussi de connaître la satisfaction des parents et les améliorations souhaitées concernant certains aspects des services de garde au Québec. Notons également que cette enquête fournit des données par zone géographique pour aider à prévoir les besoins de développement des places en services de garde.

Tout a été mis en œuvre pour assurer la qualité et la représentativité de l'EUSG 2009. Tout d'abord, l'enquête a eu recours à un échantillon de taille suffisante pour atteindre les objectifs de précision fixés (voir section 1.2.3). Ainsi, 16 220 familles ont été échantillonnées, ce qui permet de recueillir de l'information auprès de 11 161 familles ayant au moins un enfant de moins de cinq ans, ces familles comptant 14 745 enfants de moins de cinq ans. Le taux de réponse global pondéré de l'enquête est satisfaisant (69,4 %) et les taux de réponse par région administrative le sont également. Ils dépassent tous la prévision théorique initiale (de 60,0 % à 66,5 % selon les régions administratives).

Le recours à la pondération permet de corriger des biais potentiels liés à la non-réponse totale et de faire des inférences à la population visée par l'EUSG 2009. Il est important de rappeler que cette population échantillonnée est représentative des familles ayant au moins un enfant de moins de cinq ans au 30 septembre 2009 et résidant au Québec. Cependant, comme mentionné à la section 1.2.1, certaines familles, absentes du fichier de la RRQ, ne sont pas couvertes par l'enquête. Il s'agit des familles ayant eu un premier enfant avant le 30 septembre 2009 et dont la demande de paiement de prestations familiales n'était pas faite au moment de l'extraction des données, ainsi que des familles n'ayant jamais reçu de prestations familiales. La RRQ estime, par contre, que cette sous-couverture est légère (au maximum 5 %). Des efforts ont d'ailleurs été consentis pour limiter l'incidence potentielle de cette sous-couverture sur les estimations (voir section 1.2.1).

Quant à la non-réponse partielle, elle a fait l'objet d'un examen systématique pour chaque variable présentée dans le rapport; les taux sont relativement faibles dans l'ensemble. Les analyses suggèrent que l'incidence de la non-réponse partielle sur la qualité des données est négligeable.

Des mesures ont été prises pour assurer la comparabilité des données de l'EUSG 2009 avec celles des enquêtes antérieures sur les services de garde, principalement l'*Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde* (EBPSG) 2004, notamment en gardant le même mode de collecte, en conservant autant que possible la formulation des questions, ainsi que la construction des indicateurs principaux. Il faut cependant rappeler le changement, en 2009, de la base de sondage, dont l'incidence sur la comparabilité entre l'EUSG 2009 et les enquêtes antérieures, surtout l'EBPSG 2004, est jugée négligeable puisque les deux bases, celle de la RAMQ (FIPA) en 2004 et celle de la RRQ (le fichier de diffusion des données relatives aux prestations familiales) couvraient adéquatement (malgré de légères sous-couvertures) la même population cible et possédaient les qualités d'une bonne base de sondage.

Les estimations effectuées pour cette enquête présentent un bon niveau de précision, tant sur le plan provincial que régional, et ce, tant pour les estimations produites sur la population des familles ayant des enfants de moins

de cinq ans au 30 septembre 2009 que pour la population d'enfants de moins de cinq ans générée par ces familles.

De plus, l'utilisation d'un questionnaire informatisé (ITAO) pour la collecte de données, permet de réduire les risques d'erreur de saisie qui surviennent lors de l'entrée électronique des réponses tirées de questionnaires papier et de minimiser les réponses incorrectes en imposant un nombre limité de choix de réponses. De plus, les enchaînements automatiques des questions permettent aux répondants de ne se faire poser que les questions auxquelles ils sont admissibles. Après l'entrevue, des vérifications sont faites pour repérer les réponses incohérentes et, si nécessaire, des répondants sont rappelés pour apporter des corrections aux renseignements fournis.

Le calcul des mesures de précision ainsi que la réalisation des tests tiennent compte de la complexité du plan de sondage de l'enquête.

Pour toutes ces raisons, le potentiel analytique des données de l'enquête est excellent et les résultats sont tout à fait inférables aux familles québécoises ayant des enfants de moins de cinq ans et à leurs enfants de moins de cinq ans résidant au Québec.

Malgré les efforts pour minimiser les biais et produire des estimations et des tests de qualité ayant un bon niveau de précision, il existe des limites inhérentes aux données de l'EUSG 2009 comme dans toute enquête populationnelle, notamment l'impossibilité de garantir l'exactitude des renseignements obtenus des répondants. Toutefois, notons que les biais dans les réponses devraient être minimes, étant donné l'intérêt des parents pour les services de garde offerts à leurs enfants, mais aussi du fait que le questionnaire ne touchait pas particulièrement, ou alors très peu, des sujets sensibles. Par ailleurs, les intervieweurs ont rappelé aux répondants que la confidentialité des renseignements fournis est assurée en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec. Les données exposées dans le présent rapport ont été vérifiées pour contrôler les risques de divulgation d'information sur les répondants ou leur famille. Un nombre minimum d'observations par cellule ($n = 5$) est requis pour tous les tableaux croisés. Les données comportant un risque de divulgation ne sont pas présentées. Dans certains cas, lorsque c'est possible, les catégories de variables sont regroupées pour permettre l'analyse tout en éliminant les risques de divulgation.

Le devis transversal de l'enquête permet de détecter des différences entre des sous-groupes de la population visée, ainsi que la présence de relations entre variables et le sens de ces relations. Par contre, ce devis ne permet pas d'établir de lien de causalité entre les variables. Les analyses présentées dans ce rapport sont essentiellement descriptives.

Encadré méthodologique

Population visée

La population visée par la présente enquête est constituée des familles ayant au moins un enfant de moins de cinq ans au 30 septembre 2009 et résidant au Québec à l'exclusion :

- des familles vivant dans les régions sociosanitaires 17 (Nunavik) et 18 (Terres-Cries-de-la-Baie-James), ce qui constitue une partie de la région administrative 10 (Nord-du-Québec);
 - des familles vivant dans les territoires non organisés (régions sans organisation municipale, administrées directement par la province ou par la circonscription électorale, caractérisées par la faible densité de leur population et l'étendue de leur territoire);
 - des familles vivant dans les réserves amérindiennes.
- Deux principaux univers :
- Univers des familles : une seule donnée est recueillie pour la famille même si plusieurs enfants se font garder.
 - Univers des enfants : une donnée est recueillie pour chaque enfant de la famille ayant moins de cinq ans.
- Sous-populations

Dans ce rapport, plusieurs sous-populations sont étudiées selon le thème abordé ou la variable analysée. Il est important de porter une attention particulière aux univers précisés dans les définitions et indiqués dans le titre des figures et des tableaux.

Estimations

Les estimations présentées dans ce rapport se résument aux proportions et aux populations estimées.

➤ Expressions dans le texte

Les résultats de ce rapport proviennent de données d'enquête et comprennent donc un certain degré d'erreur. Dans le texte, certaines expressions telles que « environ » et « près de » rappellent qu'il ne s'agit pas de valeurs exactes.

➤ Présentation avec les décimales (texte et tableaux)

Les proportions présentées ont été arrondies à une décimale dans les figures et les tableaux et à l'unité dans le texte, à l'exception des estimations inférieures à 5 % qui sont présentées avec une décimale. Dans le texte, pour les proportions dont la première décimale est 5, l'arrondissement est déterminé avec la deuxième décimale (par exemple, 12,47 % deviendra 12,5 % dans le tableau, mais 12 % dans le texte).

➤ Population estimée

Certains chapitres présentent des populations estimées, ce qui correspond au nombre estimé de personnes dans la population ou la sous-population ayant une caractéristique donnée. Notons que, contrairement au calcul des proportions, un ajustement de la non-réponse partielle est appliqué au calcul des populations estimées. Il n'y a donc pas de correspondance parfaite entre la population estimée et la proportion qui lui est associée. Cependant, comme la non-réponse partielle est très faible pour la plupart des variables de cette enquête, les écarts sont mineurs.

➤ Note sur l'arrondissement

En raison de l'arrondissement, il est possible que le total des proportions dans certains tableaux ne soit pas exactement 100 % et que le total des populations estimées ne soit pas égal à la somme des populations estimées de chaque catégorie. Les populations estimées sont arrondies à la centaine.

➤ Pondération

Toutes les estimations produites dans ce rapport ont été pondérées pour permettre l'inférence à la population visée.

Tests statistiques

Tous les tests statistiques sont effectués au seuil de 0,05.

➤ Test global d'association

Un test statistique d'indépendance a été effectué pour déceler un lien possible entre la variable d'analyse et une variable de croisement. Les tests dont le seuil observé est inférieur à 0,05 montrent une différence significative. Seuls les croisements significatifs sont présentés dans les tableaux et le texte, à moins d'avis contraire.

➤ Différences significatives

Dans le cas des variables à plus de deux catégories, les différences significatives sont notées à l'aide des intervalles de confiance. Lorsqu'il n'y a pas de chevauchement entre deux intervalles, la différence est jugée significative. Si le chevauchement est léger, un test plus précis est effectué avant d'en tirer une conclusion. À l'exception des tableaux régionaux en annexe et de quelques tableaux aux chapitres 9 et 12, les différences significatives ne sont pas indiquées dans les tableaux ou les graphiques, mais la plupart d'entre elles sont décrites dans le texte. Exceptionnellement, certains résultats d'un intérêt particulier peuvent être présentés dans le texte avec une mise en garde, même si la différence n'est pas significative.

Notons qu'un écart important entre deux proportions ne signifie pas nécessairement que cette différence est statistiquement significative. Tout dépend de la variabilité associée aux estimations. De plus, lorsque deux proportions, en apparence similaires, sont toutes deux comparées à une autre proportion, l'une des deux peut présenter une différence significative et non l'autre. Par exemple, au tableau A.2.2, le Nord-du-Québec présente une proportion plus élevée de familles biparentales que la Capitale-Nationale, tandis que seule cette dernière affiche une différence significative avec le reste du Québec.

Coefficient de variation (CV)

Dans ce rapport, la mesure utilisée pour évaluer la précision des estimations est le coefficient de variation (CV). Il permet de fournir une précision relative des estimations en étant le rapport, en pourcentage, de l'erreur type de l'estimation sur la proportion estimée elle-même. Plus le CV est élevé, moins précise est l'estimation et vice versa.

➤ Niveaux de précision

1. Les estimations dont le CV est inférieur à 15 % sont présentées dans ce rapport sans commentaire puisqu'on juge que la précision est bonne.
2. Celles dont le CV est situé entre 15 % et 25 % sont marquées d'un astérisque (*) et doivent être interprétées avec prudence.
3. Les estimations dont le CV est supérieur à 25 % sont marquées d'un double astérisque (**) pour signaler que l'information est imprécise et qu'elle n'est fournie qu'à titre indicatif.

Comparaison avec les années antérieures

Les données de l'EUSG 2009 sont comparées à celles des enquêtes antérieures, lorsque celles-ci utilisent la même formulation pour la question. Les comparaisons de proportion sont effectuées à l'aide d'un test de différence de proportion, lorsque les intervalles de confiance sont normaux; sinon, on utilise la méthode de chevauchement des intervalles de confiance pour détecter une différence.

Comparaisons régionales

Notons que l'on compare les régions avec le reste du Québec et non les régions entre elles. Dans les tableaux de données régionales (en annexe aux chapitres), les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05 entre la région correspondante et le reste du Québec. Dans le texte, la numérotation des tableaux présentés en annexe est précédée d'un A (par exemple, tableau A.2.3.)

Références bibliographiques

- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2001). *Rapport d'enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs, 2000-2001*, Québec, Gouvernement du Québec, 106 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2006). *Rapport descriptif et méthodologique. Enquête sur les besoins et les préférences en matière de services de garde, 2004*, t. 1, Québec, Gouvernement du Québec, 372 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) (2009). Module M34Web. [En ligne] : http://www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/stats_sss/index.php?id=105,0,0,1,0,0.
- RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC (2009). Fichier de diffusion des données relatives aux prestations familiales, janvier 2009, mars 2009, avril 2009, juin 2009, juillet 2009, septembre 2009, novembre 2009.
- STATISTIQUE CANADA (2003). *Méthodes et pratiques d'enquête* (12-587-XPF) : [En ligne] : <http://www.statcan.gc.ca/pub/12-587-x/12-587-x2003001-fra.pdf>.
- STATISTIQUE CANADA (2006). Formulaire abrégé 2A du recensement de 2006 : [En ligne] : http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/af-fdr.cgi?l=fra&loc=http://www.statcan.gc.ca/imdb-mdi/instrument/3901_Q1_V3-fra.pdf&t=Recensement%202006%20-%202A%20%28Formulaire%20abr%E9g%E9%29&k=5.
- STATISTIQUE CANADA (2009). *Estimations démographiques*. Tableaux disponibles sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec.[En ligne] : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/RA_groupes_age_et_sexe.xls (page consultée le 24 septembre 2010).

Chapitre 2

Portrait des familles ayant des enfants de moins de cinq ans

Virginie Nanhou, Institut de la statistique du Québec

Introduction

Ce chapitre a pour objectif de décrire la population étudiée par l'*Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009* (EUSG), soit les familles ayant des enfants de moins de cinq ans et vivant au Québec¹⁶. Cette population représente 318 456 familles et 407 400 enfants (Régie des rentes du Québec, 2009).

Ce portrait des familles ayant des enfants de moins de cinq ans permet de mettre à jour plusieurs données recueillies lors de l'enquête de 2004 sur les besoins et les préférences en matière de services de garde. Il présente les caractéristiques démographiques (âge, structure familiale, nombre d'enfants, statut migratoire) et socioéconomiques (niveau de scolarité, revenu, sources de revenu, occupation principale) des parents¹⁷ ainsi que quelques variables décrivant l'emploi des parents (statut d'emploi, travail saisonnier, période de la semaine travaillée, période de la journée travaillée, nombre d'heures travaillées, horaire de travail prévisible). On y traite également des caractéristiques des enfants : l'âge, le sexe et la fréquentation de la prématernelle ou de la maternelle. Ce chapitre reprend essentiellement les variables retenues dans l'enquête de 2004 à des fins de comparaison¹⁸, tout en présentant quelques variables introduites en 2009. L'analyse s'effectue à l'échelle provinciale ainsi que régionale lorsque c'est pertinent.

Le contenu de ce chapitre contribuera à mettre en perspective les résultats présentés dans les chapitres suivants. La description de ces variables facilitera la compréhension des analyses de ce rapport qui feront état des liens entre les caractéristiques des familles et des enfants et l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde.

2.1 Caractéristiques des parents et des familles ayant des enfants de moins de cinq ans

Pour la plupart des caractéristiques des parents décrites dans ce chapitre, les variables permettent de présenter, d'une part, les caractéristiques des mères et des pères séparément et, d'autre part, les caractéristiques des parents en combinant l'information sur les pères et les mères. Dans ce dernier cas, les parents en situation de monoparentalité sont inclus dans l'analyse.

16. Rappelons que les familles admissibles à cette enquête étaient celles qui avaient au moins un enfant âgé de moins de cinq ans au 30 septembre 2009 et vivant au moins 40 % du temps dans la famille. Les familles vivant dans les réserves indiennes, ou non inscrites sur la liste de la Régie des rentes du Québec, ou encore vivant dans les régions sociosanitaires 17 (Nunavik) et 18 (Terres-Cries-de-la-Baie-James) sont exclues.

17. Le terme « parents » désigne non seulement les parents biologiques, mais également les parents adoptifs ainsi que le (la) conjoint (e) vivant avec un des parents biologiques ou adoptifs lorsque tel est le cas. Dans de rares cas, il s'agit des responsables de la famille d'accueil.

18. À moins d'avis contraire, tous les résultats de l'enquête de 2004 apparaissent dans le rapport descriptif, disponible sur le site Web de l'ISQ (ISQ, 2006).

2.1.1 Caractéristiques sociodémographiques des parents et des familles

- *Âge des parents*

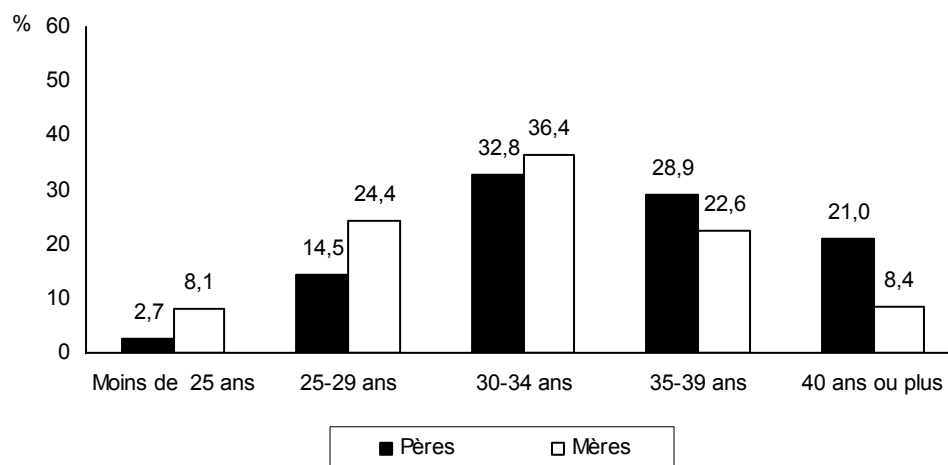
L'âge des parents découle des questions QK3 et QK4 qui proposaient des catégories d'âge, l'âge exact n'ayant pas été recueilli. Les catégories originales ont été conservées pour l'analyse, à l'exception des parents de moins de 18 ans qui ont été regroupés avec ceux de 18 à 24 ans pour créer la catégorie « moins de 25 ans ».

En 2009, la moitié des pères ont 35 ans ou plus, tandis que c'est le cas de moins d'une mère sur trois (31 %). Par ailleurs, la plus forte proportion se trouve, dans les deux cas, dans la catégorie des 30-34 ans (33 % chez les pères et 36 % chez les mères) (figure 2.1).

La répartition des pères selon les groupes d'âge était semblable en 2004. Quant aux mères, on obtient, en 2009, une proportion de mères de 30 à 34 ans (36 %) supérieure à celle qu'on observait en 2004 (33 %), tandis que les proportions des mères de moins de 25 ans et de 25 à 29 ans sont inférieures à celles de 2004 (8 % c. 10 % et 24 % c. 27 % respectivement) (données de 2004 non présentées).

Figure 2.1

Répartition des pères et des mères des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le groupe d'âge, Québec, 2009



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

- *Structure familiale*

La structure familiale définit globalement le type de famille en distinguant les familles monoparentales des familles biparentales et, ensuite, en tenant compte du lien des enfants avec les parents dans le cas des familles biparentales. Notons que les enfants adoptés et les enfants en famille d'accueil sont inclus dans l'analyse. La variable découlant de la question QK1 comprend les catégories suivantes :

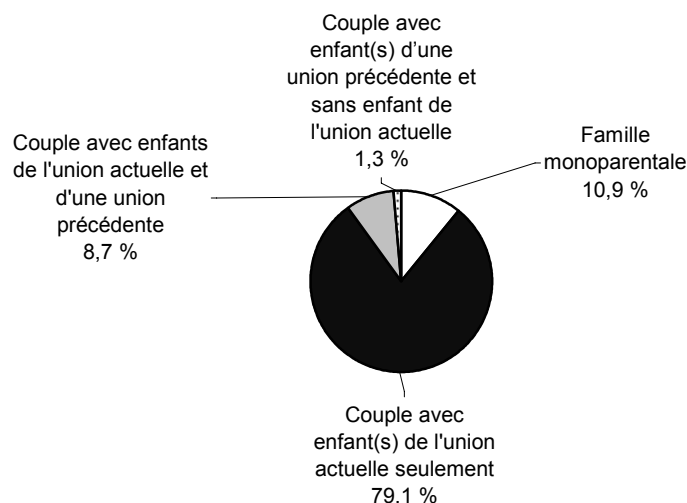
- *famille monoparentale.*
- *couple ayant un (des) enfant(s) de l'union actuelle seulement.*
- *couple ayant des enfants de l'union actuelle et d'une union précédente.*
- *couple ayant un (des) enfant(s) d'une union précédente et sans enfant de l'union actuelle.*

En 2009, environ une famille sur 10 ayant des enfants de moins de cinq ans est monoparentale (11 %) (figure 2.2). Parmi les familles biparentales, les couples ayant un ou plusieurs enfants issus de l'union actuelle seulement sont de loin les plus nombreux, en proportion (79 %), tandis qu'environ une famille sur 10 est recomposée, soit 9 % ayant des enfants de l'union actuelle et d'une union précédente et une faible proportion de 1,3 %, d'une union précédente seulement.

On note peu de changement sur le plan de la structure familiale depuis 2004. La seule différence observée en 2009 est une proportion plus élevée de couples ayant des enfants issus de l'union actuelle et d'une union précédente (9 % c. 7 %) (donnée de 2004 non présentée).

Figure 2.2

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon la structure familiale, Québec, 2009



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

• **Nombre d'enfants vivant dans la famille**

Le nombre d'enfants de moins de cinq ans est défini par les enfants du ménage visés par l'enquête, c'est-à-dire tous les enfants de moins de cinq ans qui vivent dans la famille au moins 40 % du temps. On recueille également le nombre d'enfants de cinq ans ou plus par une question ouverte (QK2), alors qu'en 2004, le répondant devait inscrire le nombre d'enfant(s) selon trois catégories d'âge : 5-11 ans, 12-17 ans et 18 ans ou plus. Par conséquent, puisque la formulation de la question est différente, les comparaisons entre 2004 et 2009 ne sont pas possibles en ce qui a trait au nombre d'enfant(s) de cinq ans ou plus.

La majorité des familles n'ont qu'un enfant de moins de cinq ans (73 %), tandis que près du quart des familles en ont deux (tableau 2.1). Cette répartition est similaire à celle de 2004.

Tableau 2.1

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le nombre d'enfants de moins de cinq ans et le nombre total d'enfants, Québec, 2009

	%
Nombre d'enfants de moins de cinq ans	
Un	73,5
Deux	24,5
Trois ou plus	2,1
Total	100
Nombre total d'enfants de tous âges	
Un	35,0
Deux	44,0
Trois ou plus	21,0
Total	100

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Près des deux tiers des familles ayant des enfants de moins de cinq ans ont deux enfants ou plus au total; soit 44 % des familles qui ont deux enfants, tandis que 21 % en ont trois ou plus (tableau 2.1).

- *Lieu de naissance*

Le lieu de naissance est documenté au moyen des questions QK5 et QK8 qui permettent de préciser si la mère et le père sont nés au Québec, ailleurs au Canada ou à l'extérieur du Canada. La distinction entre une naissance au Québec et ailleurs au Canada est retenue dans les catégories des variables qui concernent les mères et les pères séparément, mais pas dans le cas de la variable des parents qui combine le statut de la mère et du père. Notons que la définition de la variable relative au lieu de naissance des parents en 2009 est différente de celle de 2004¹⁹ et, de ce fait, la comparaison entre 2004 et 2009 n'est pas possible.

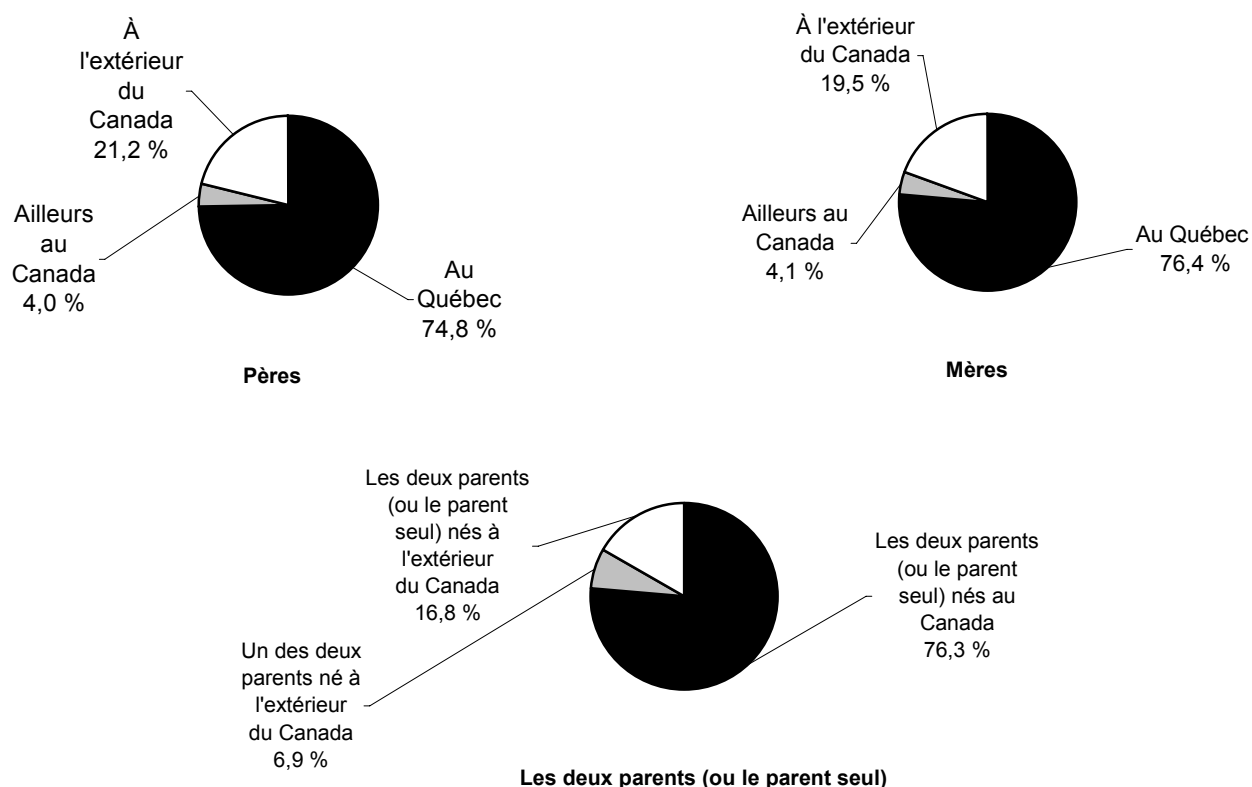
En 2009, dans environ les trois quarts des familles, les deux parents (ou le parent seul) sont nés au Canada, tandis que, dans près de 17 % des familles, les deux parents (ou le parent seul) sont nés à l'extérieur du Canada (figure 2.3). Le portrait du lieu de naissance chez les mères et chez les pères est semblable. La proportion des mères nées au Canada (80 %) est similaire à celle des pères nés au Canada (79 %).

Une comparaison avec les données de 2004 indique un changement significatif des proportions de mères et de pères nés à l'extérieur du Canada : la proportion est passée de 16 % à 20 % chez les mères et de 18 % à 21 % chez les pères (données de 2004 non présentées).

19. En 2004, contrairement à 2009, les familles où l'un ou l'autre des parents (ou le parent seul) est né au Canada ailleurs qu'au Québec ne sont pas présentées. Elles sont incluses dans la catégorie «autres possibilités».

Figure 2.3

Répartition des pères, des mères et des parents (ou du parent seul) des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le lieu de naissance, Québec, 2009



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

• *Statut d'immigrant*

Les variables du statut d'immigrant des pères et des mères découlent des questions QK6 et QK9 sur la durée de résidence au Canada²⁰ qui ont été posées aux pères et aux mères immigrants, soit ceux qui sont nés à l'extérieur du Canada. Ces variables permettent de distinguer les pères et les mères immigrants qui résident au Canada depuis moins de cinq ans de ceux qui y résident depuis cinq ans ou plus. Le statut d'immigrant des parents est une variable à trois catégories, créée en combinant l'information sur la durée de résidence au Canada des pères et des mères qui n'y sont pas nés et l'information relative aux pères et aux mères natifs du Canada.

Les catégories sont :

- les deux parents (ou le parent seul) résident au Canada depuis moins de cinq ans.
- un des deux parents réside au Canada depuis moins de cinq ans.
- autres situations²¹.

20. Questions introduites en 2009.

21. Cette catégorie inclut les situations suivantes : les deux parents (ou le parent seul) sont natifs du Canada; les deux parents (ou le parent seul) résident au Canada depuis cinq ans ou plus; un parent natif du Canada et un parent réside au Canada depuis cinq ans ou plus.

On estime que, dans 3,8 % des familles, les deux parents (ou le parent seul) résident au Canada depuis moins de cinq ans, tandis que, dans 3,2 % des familles, seulement un des deux parents réside au Canada depuis moins de cinq ans (données non présentées).

Par ailleurs, les données de l'enquête indiquent qu'en 2009, environ 70 % des mères et 76 % des pères nés à l'étranger résident au Canada depuis cinq ans ou plus (données non présentées).

Analyse régionale des caractéristiques sociodémographiques des parents et des familles

Les différences significatives sont toutes indiquées dans les tableaux en annexe mais ne le sont pas nécessairement dans cette section.

La répartition des pères et des mères selon les **groupes d'âge** varie en fonction de la région. Les régions de Montréal et de Laval se démarquent du reste du Québec par des proportions plus élevées de pères et de mères âgés de 35 à 39 ans (31 % des pères et 28 % des mères à Montréal et 33 % des pères et 27 % des mères à Laval) et de 40 ans ou plus (31 % des pères et 13 % des mères à Montréal et 27 % des pères et 12 % des mères à Laval) (tableau A.2.1). De plus, dans ces régions, on observe des proportions plus faibles de mères de moins de 25 ans ou de 25 à 29 ans (Montréal : 7 % et 18 % respectivement, Laval : 6 %* et 18 % respectivement).

Les analyses régionales relatives à la **structure familiale** montrent que les régions de la Mauricie (16 %), de Montréal (13 %), de la Côte-Nord (16 %) et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (16 %) présentent chacune une proportion plus élevée de familles monoparentales que le reste du Québec (tableau A.2.2). À l'inverse, cette proportion est moins élevée dans les régions du Bas-Saint-Laurent (8 %*), de la Capitale-Nationale (7 %) et de la Chaudière-Appalaches (7 %*).

On observe aussi des différences régionales en ce qui concerne le **nombre total d'enfants**. Les familles qui ont un seul enfant sont proportionnellement plus nombreuses dans les régions de la Capitale-Nationale (40 %) et de Montréal (39 %) que dans le reste du Québec, tandis que c'est l'inverse dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean (30 %) et du Centre-du-Québec (30 %) (données non présentées). Quant aux familles qui ont au total deux enfants, elles sont proportionnellement plus nombreuses dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (50 %) que dans le reste du Québec, contrairement aux régions de l'Estrie (39 %) et de Montréal (41 %) qui en comptent moins, en proportion. La région de l'Abitibi-Témiscamingue se démarque du reste du Québec par une proportion plus élevée de familles qui ont un total de trois enfants ou plus (26 %), tandis que c'est l'inverse dans la région de la Capitale-Nationale qui en compte proportionnellement moins (18 %).

En ce qui concerne le **lieu de naissance des parents**, les analyses montrent que les régions de Montréal et de Laval se distinguent du reste du Québec par des proportions plus élevées de familles où les deux parents (ou le parent seul) sont nés à l'extérieur du Canada (46 % et 31 % respectivement) ainsi que par des proportions plus faibles de familles où les deux parents (ou le parent seul) sont nés au Canada (41 % et 60 % respectivement) (tableau A.2.3).

Quant au **statut d'immigrant des parents**, seule la région de Montréal se distingue du reste du Québec par une proportion plus élevée de familles où les deux parents (ou le parent seul) résident au Canada depuis moins de cinq ans (11 %). C'est également le cas pour les familles où l'un des deux parents est un immigrant récent (9 %) (données non présentées).

2.1.2 Caractéristiques socioéconomiques des parents et des familles

• Niveau de scolarité des parents

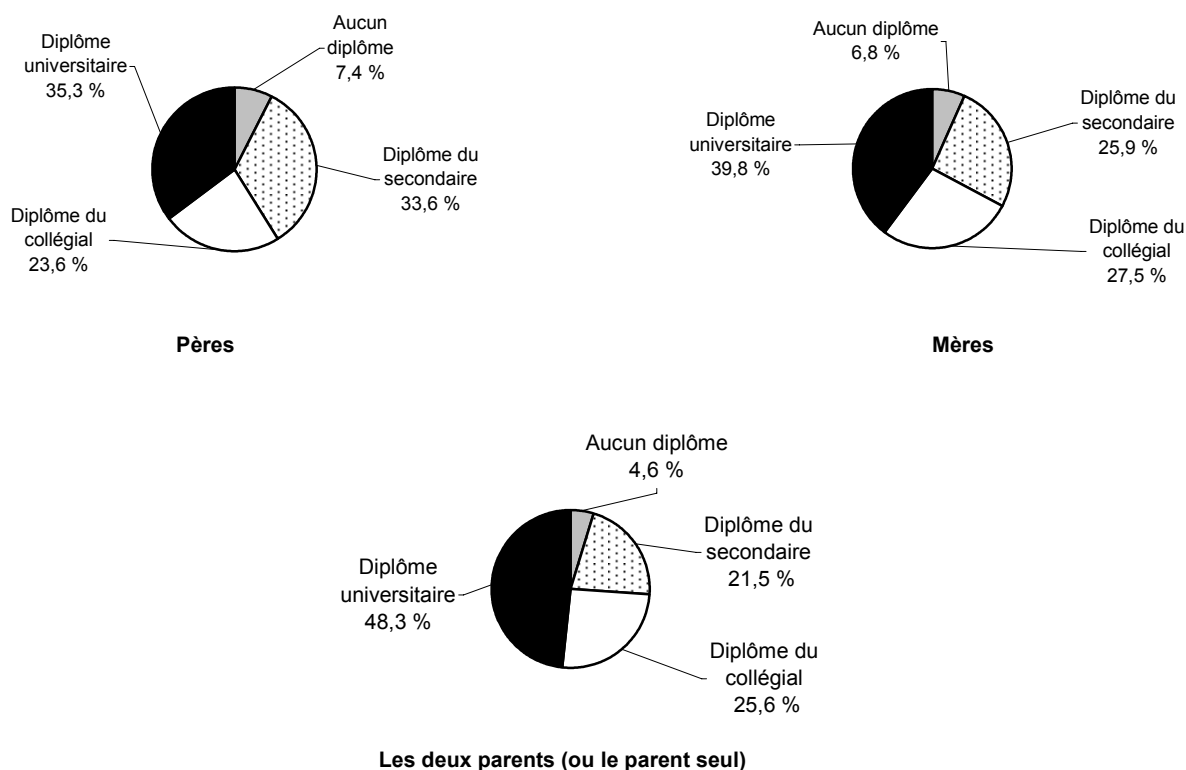
Le niveau de scolarité des parents correspond au plus haut diplôme obtenu par l'un ou l'autre des parents ou par le parent seul dans le cas d'une famille monoparentale. Cette information est tirée des questions QK11 et QK12 et la variable compte quatre catégories : aucun diplôme, diplôme du secondaire, du collégial ou universitaire.

Plus de 9 mères et 9 pères sur 10 possèdent au moins un diplôme du secondaire (figure 2.4). Globalement, les mères d'enfants de moins de cinq ans sont plus scolarisées que les pères. Plus particulièrement, environ deux mères sur cinq (40 %) sont titulaires d'un diplôme universitaire, 28 % possèdent un diplôme du collégial et 26 %, un diplôme du secondaire. Les pères montrent un profil différent, la proportion de ceux qui n'ont qu'un diplôme du secondaire occupant une part plus importante : on estime que 35 % des pères possèdent un diplôme universitaire, 24 %, un diplôme du collégial et 34 %, un diplôme du secondaire.

On constate une diminution de la proportion des pères et des mères qui n'ont aucun diplôme entre 2004 et 2009 (de 9 % à 7 % chez les mères, de 10 % à 7 % chez les pères), tandis que plus de mères et de pères ont un diplôme universitaire en 2009 qu'en 2004 (40 % c. 34 % chez les mères, 35 % c. 31 % chez les pères) (données de 2004 non présentées).

Figure 2.4

Répartition des pères, des mères et des parents (ou du parent seul) des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le plus haut diplôme obtenu, Québec, 2009



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

En ce qui concerne la répartition des familles selon le plus haut diplôme obtenu par l'un ou l'autre des parents (ou le parent seul), les estimations indiquent que, dans un peu moins d'une famille sur deux (48 %), le plus haut diplôme obtenu est de niveau universitaire, suivi d'un diplôme du collégial (26 %) et d'un diplôme du secondaire (22 %) (figure 2.4). Entre 2004 et 2009, la proportion des familles où le plus haut diplôme de l'un ou l'autre des parents (ou du parent seul) est un diplôme universitaire a augmenté, passant de 42 % à 48 %, alors qu'on observe une diminution de la proportion des familles où le plus haut diplôme de l'un ou l'autre des parents (ou du parent seul) est de niveau secondaire et de niveau collégial (données de 2004 non présentées).

- *Principale occupation des parents*

La principale occupation des parents au moment de l'enquête provient des questions QK13 et QK23 comportant des choix de réponses détaillés. Le répondant ne pouvait mentionner qu'un seul choix et, s'il avait plus d'une occupation, il devait alors indiquer la principale activité. Par exemple, il est possible que les personnes qui déclarent le « congé de maternité » comme principale occupation exercent quand même un travail durant une faible portion du temps. Dans un tel cas, c'est le « congé de maternité » qui est retenu comme la principale occupation.

Le travail comme principale occupation

Le travail représente la principale occupation pour la plupart des pères et des mères au moment de l'enquête²² (88 % et 54 % respectivement, données non présentées). On constate que les pères sont significativement plus nombreux, en proportion, à déclarer le travail comme principale occupation.

Les études comme principale occupation

Près de 6 % des mères et 3,2 % des pères déclarent que les études représentent leur principale occupation au moment de l'enquête (données non présentées). Par ailleurs, il faut noter que la majorité de ces parents étudient à temps plein (83 % des mères et 92 % des pères). La période normale d'études, incluant la fréquentation de l'établissement d'enseignement, prend surtout place le jour pendant la semaine (86 % et 83 % chez les mères et les pères respectivement) comme c'était le cas en 2004.

Regroupement des catégories de la variable « principale occupation »

La variable relative à la principale occupation a aussi fait l'objet d'un regroupement de catégories (voir figure 2.5). Les analyses appliquées aux nouvelles catégories issues du regroupement indiquent qu'environ 59 % des mères et 92 % des pères rapportent le travail ou les études comme principale occupation au moment de l'enquête (figure 2.5). Un peu moins d'une mère sur cinq (19 %) est à la maison en congé de maternité ou parental et 14 % des mères sont à la maison pour demeurer avec les enfants.

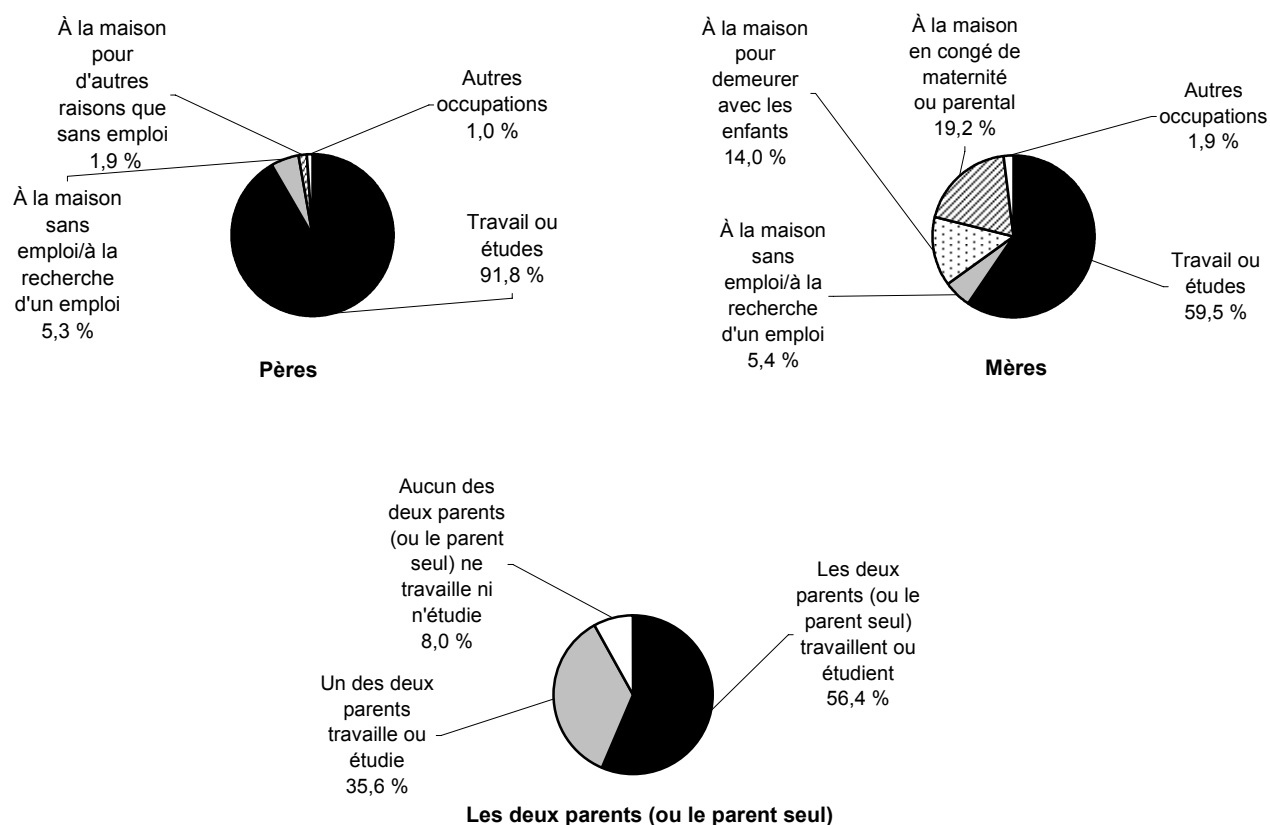
Entre 2004 et 2009, on observe une augmentation de la proportion des mères en congé de maternité ou parental (de 14 % à 19 %), mais une diminution de la proportion de celles qui restent à la maison pour demeurer avec les enfants (de 17 % à 14 %) et de celles qui travaillent (de 57 % à 54 %) (données de 2004 non présentées). Chez les pères, on ne note aucune différence entre les données de 2004 et celles de 2009.

22. Les caractéristiques liées à l'emploi sont examinées à la section 2.1.3 de ce chapitre.

Dans environ 56 % des familles, les deux parents (ou le parent seul) ont rapporté le travail ou les études comme la principale occupation au moment de l'enquête, tandis que, dans 36 % des familles, c'est le cas de seulement un des deux parents (figure 2.5). Entre 2004 et 2009, la proportion de familles où les deux parents (ou le parent seul) ont le travail ou les études comme principale occupation a diminué de 60 % à 56 %, alors que la proportion des familles où un des deux parents a le travail ou les études comme principale occupation a augmenté, passant de 33 % à 36 % (données de 2004 non présentées).

Figure 2.5

Répartition des pères, des mères et des parents (ou du parent seul) des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon leur principale occupation, Québec, 2009



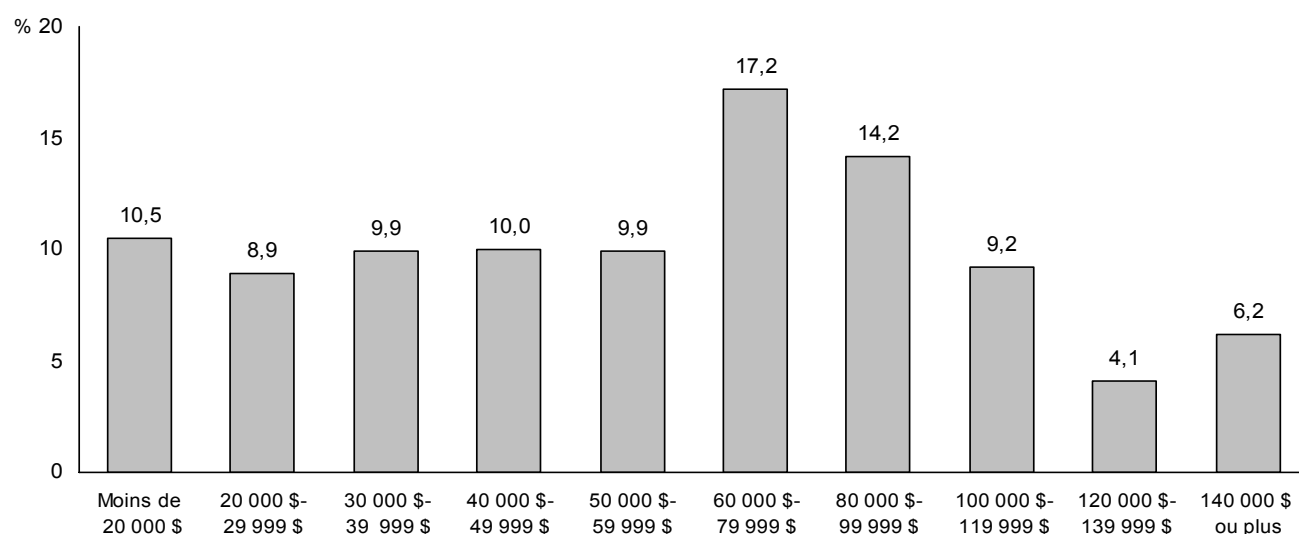
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

- **Revenu familial annuel**

Le revenu familial annuel correspond au **revenu annuel brut** comme le demande la question QK35, soit le revenu du père et de la mère (ou du parent seul) provenant de toutes sources avant déduction d'impôt. La variable sur le revenu présente plusieurs catégories de réponses par tranche de 10 000 \$ ou de 20 000 \$.

La figure 2.6 présente la distribution complète des familles selon les catégories de revenu familial annuel. En résumé, en 2009, environ 10 % des familles ont un revenu de moins de 20 000 \$, 39 % un revenu de 20 000 \$ à moins de 60 000 \$, tandis que près de 51 % des familles ont un revenu de 60 000 \$ ou plus. Notons aussi qu'une famille sur 10 déclare un revenu de 120 000 \$ ou plus.

Figure 2.6
Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le revenu familial annuel, Québec, 2009



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

La comparaison entre les données de 2009 et celles de 2004 est hasardeuse pour deux raisons : la variable ne tient pas compte de l'inflation et en 2009, deux catégories de revenus ont été ajoutées²³ pour les familles disposant de 100 000 \$ ou plus.

- *Sources de revenu familial*

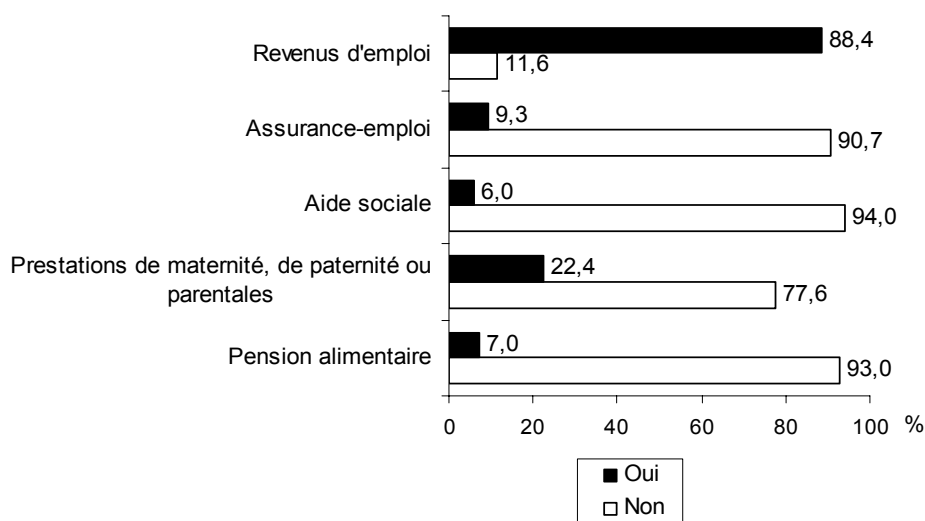
Cette variable donne de l'information sur les sources de revenu au moment de l'enquête. Le répondant avait la possibilité de choisir une ou plusieurs sources de revenu parmi les cinq énumérées à la question QK36, soit : le revenu d'emploi, l'assurance-emploi, l'aide sociale, les prestations de maternité, de paternité ou parentales et la pension alimentaire. Ces questions sur les sources de revenu ont été introduites dans l'EUSG 2009.

À la figure 2.7, on observe qu'une proportion élevée des familles (88 %) a indiqué avoir le revenu d'emploi comme source de revenu. Les prestations de maternité, de paternité ou parentales sont mentionnées par 22 % des familles. Enfin, chacune des autres sources de revenu du ménage a été citée par moins d'une famille sur 10.

23. Cette question a été modifiée en 2009 par l'ajout de deux nouvelles catégories de revenu, « De 120 000 \$ à moins de 140 000 \$ » et « 140 000 \$ ou plus ».

Figure 2.7

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon qu'elles reçoivent ou non des revenus de chacune des sources de revenu¹, Québec, 2009



1. Plus d'une source de revenu par famille pouvait être mentionnée.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde*, 2009.

Analyse régionale des caractéristiques socioéconomiques des parents et des familles

Les différences significatives sont toutes indiquées dans les tableaux en annexe mais ne le sont pas nécessairement dans cette section.

Les analyses du **niveau de scolarité des parents** selon les régions indiquent que les familles où l'un ou l'autre des parents (ou le parent seul) est titulaire d'un diplôme universitaire sont plus nombreuses, toutes proportions gardées, dans les régions de la Capitale-Nationale (55 %), de Montréal (62 %) et de Laval (57 %) que dans le reste du Québec (tableau A.2.4).

En ce qui concerne la **principale occupation des parents**, on observe que les régions de la Chaudière-Appalaches et de Lanaudière comptent des proportions de mères en congé de maternité ou en congé parental plus élevées (22 % et 23 % respectivement) que le reste du Québec (données non présentées). De plus, les mères de la Capitale-Nationale (67 %), de l'Outaouais (68 %) et de la Chaudière-Appalaches (64 %) sont, toutes proportions gardées, plus nombreuses que les mères du reste du Québec à déclarer le travail ou les études comme occupation principale, alors que c'est l'inverse pour les mères des régions de Montréal (54 %) et de Lanaudière (55 %).

Les familles où les deux parents (ou le parent seul) ont le travail ou les études comme principale occupation sont plus nombreuses, en proportion, dans les régions du Bas-Saint-Laurent (63 %), de la Capitale-Nationale (65 %), de l'Outaouais (65 %) et de la Chaudière-Appalaches (61 %) que dans le reste du Québec (tableau A.2.5). En revanche, les régions de Montréal et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se distinguent du reste du Québec par des proportions plus élevées de familles où aucun des deux parents (ou le parent seul) n'a le travail ou les études comme principale occupation (12 % et 13 % respectivement).

L'examen régional du **revenu familial annuel** montre que Montréal se distingue du reste du Québec par une proportion plus élevée de familles dans les catégories de revenus les plus faibles, soit de moins de 20 000 \$ (19 %) et de 20 000 \$ à moins de 30 000 \$ (14 %) (tableau A.2.6). De plus, la région de Montréal tout comme celle de la Montérégie comptent une plus forte proportion de familles ayant des revenus de 140 000 \$ ou plus (7 % et 8 % respectivement) que le reste du Québec. L'Outaouais se démarque particulièrement du reste du Québec par une proportion plus élevée de familles dans les catégories de revenus de 100 000 \$ ou plus.

La proportion de familles où le revenu est de moins de 20 000 \$ est plus faible dans les régions du Bas-Saint-Laurent (6 %*), du Saguenay–Lac-Saint-Jean (7 %*), de la Capitale-Nationale (4,9 %*) et de la Montérégie (9 %) que dans le reste du Québec (tableau A.2.6).

En ce qui concerne les **sources de revenu**, deux régions semblent être en position moins favorable que le reste du Québec. Tout d'abord, c'est dans la région de Montréal qu'on observe le plus fort pourcentage de familles (11 %) qui ont cité l'aide sociale comme source de revenu et on y trouve un pourcentage plus faible de familles ayant mentionné le revenu d'emploi (82 %) ou les prestations de maternité, de paternité ou parentales (20 %) que dans le reste du Québec (tableau A.2.7).

Quant à la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, elle présente le plus fort pourcentage de familles ayant mentionné l'assurance-emploi (32 %) comme source de revenu; elle se distingue également du reste du Québec par des proportions plus faibles de familles ayant indiqué l'emploi (83 %) ou les prestations de maternité, de paternité ou parentales (18 %) comme source de revenu (tableau A.2.7). Le fait qu'environ le tiers des familles de cette région mentionnent l'assurance-emploi comme source de revenu pourrait s'expliquer notamment, comme on le verra plus loin, par les proportions plus élevées de familles de cette région où les deux parents ou l'un des deux parents ont eu un emploi saisonnier comparativement au reste du Québec.

2.1.3 *Caractéristiques de l'emploi des parents*

À l'exception de la variable relative au travail saisonnier, les variables de cette section concernent exclusivement les pères et les mères qui ont le travail comme principale occupation au moment de l'enquête; dans le cas où l'on considère la situation des parents, il s'agit alors des familles où les deux parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation. Le lien entre les caractéristiques de l'emploi et les besoins en services de garde est indéniable.

- *Statut de l'emploi*

Les variables liées au statut de l'emploi occupé par les pères et les mères proviennent des questions QK14 et QK24 et se divisent en quatre catégories : travail autonome ou à la pique, travail salarié, plusieurs emplois, autres. Quant à la variable relative au statut de l'emploi des parents, elle présente les trois situations suivantes : les deux parents (ou le parent seul) sont salariés, un des deux parents est salarié et aucun des deux parents (ou le parent seul) n'est salarié.

La grande majorité des mères et des pères qui ont déclaré le travail comme principale occupation²⁴ ont un emploi salarié (85 % et 83 % respectivement) (figure 2.8). Le travail autonome ou à la pique est plus courant chez les pères (15 %) que chez les mères (12 %). Par ailleurs, on observe des proportions similaires des mères et des

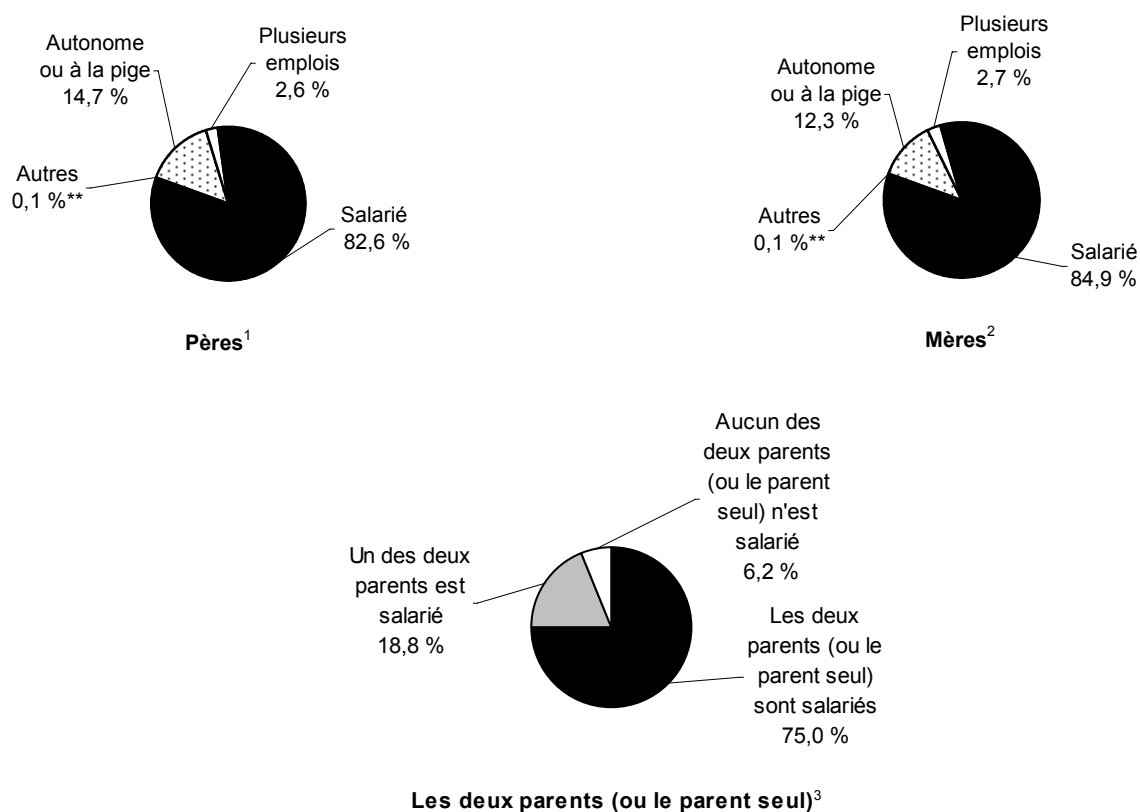
24. Rappelons que 54 % des mères et 88 % des pères ont déclaré au moment de l'enquête que le travail est leur principale occupation (voir section 2.1.2).

pères qui ont plusieurs emplois (respectivement 2,7 % et 2,6 %). En outre, on constate que ce type de statut est plus fréquent en 2009 qu'en 2004, tant chez les mères que chez les pères (respectivement 1,4 % et 1,6 %) (données de 2004 non présentées).

Dans environ les trois quarts des familles où les deux parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation, ces derniers sont salariés, tandis que, dans près de 19 % de ces familles, un seul des deux parents est salarié et, dans 6 % des familles, aucun des deux parents (ou le parent seul) n'est salarié (figure 2.8).

Figure 2.8

Répartition des pères, des mères et des parents (ou du parent seul) des familles ayant des enfants de moins de cinq ans et où les parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation selon le statut d'emploi occupé, Québec, 2009



1. Familles où le père déclare le travail comme principale occupation, peu importe l'occupation de la mère.
2. Familles où la mère déclare le travail comme principale occupation, peu importe l'occupation du père.
3. Familles où les deux parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

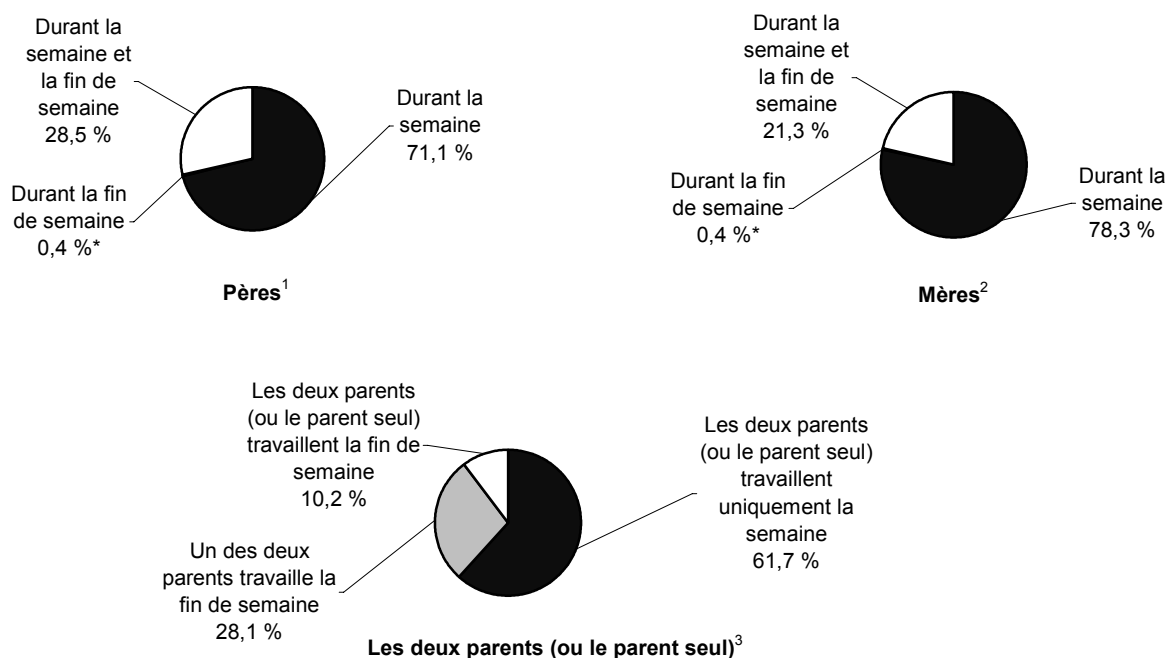
- *Période de la semaine travaillée*

Les variables relatives à la période de la semaine travaillée des pères et des mères découlent des questions QK15 et QK25 dont les choix de réponses sont : durant la semaine, durant la fin de semaine et durant la semaine et la fin de semaine. La période de la semaine travaillée par les parents présente les trois situations suivantes : les deux parents (ou le parent seul) travaillent uniquement la semaine, seulement un des deux parents travaille la fin de semaine et les deux parents (ou le parent seul) travaillent la fin de semaine²⁵.

En 2009, la plupart des mères et des pères déclarent que leurs heures normales de travail prennent place durant la semaine (78 % et 71 % respectivement) (figure 2.9). Par ailleurs, les pères sont, en proportion, plus nombreux que les mères à travailler à la fois durant la semaine et la fin de semaine (28 % c. 21 %). Quant au travail durant la fin de semaine uniquement, il apparaît marginal aussi bien chez les mères que chez les pères. En comparant les données de 2004 à celles de 2009, on constate, chez les mères qui ont le travail comme principale occupation, que la proportion de celles qui travaillent durant la semaine a augmenté de 76 % à 78 % (données de 2004 non présentées).

Figure 2.9

Répartition des pères, des mères et des parents (ou du parent seul) des familles ayant des enfants de moins de cinq ans et où les parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation selon la période de la semaine travaillée, Québec, 2009



1. Familles où le père déclare le travail comme principale occupation, peu importe l'occupation de la mère.

2. Familles où la mère déclare le travail comme principale occupation, peu importe l'occupation du père.

3. Familles où les deux parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

25. Soit durant la fin de semaine ou durant la semaine et la fin de semaine.

Les résultats de l'enquête indiquent que, dans environ 6 familles sur 10 où les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation, les deux parents (ou le parent seul) travaillent uniquement durant la semaine, tandis que, dans une famille sur 10, les deux parents (ou le parent seul) travaillent la fin de semaine (figure 2.9). La proportion des familles où les deux parents (ou le parent seul) travaillent uniquement durant la semaine a augmenté, passant de 59 % en 2004 à 62 % en 2009 (donnée de 2004 non présentée).

- *Période de la journée travaillée*

Les variables de la période de la journée travaillée chez les pères et les mères sont issues des questions QK16 et QK26 et comportent sept catégories : jour, soir, nuit, horaire rotatif (*shift*), horaire irrégulier, jour et soir, autres. Quant à la variable de la période de la journée travaillée des parents, elle présente les trois situations suivantes : les deux parents (ou le parent seul) travaillent de jour, un des deux parents travaille le soir, la nuit ou selon un autre horaire²⁶, et les deux parents (ou le parent seul) travaillent le soir, la nuit ou selon un autre horaire.

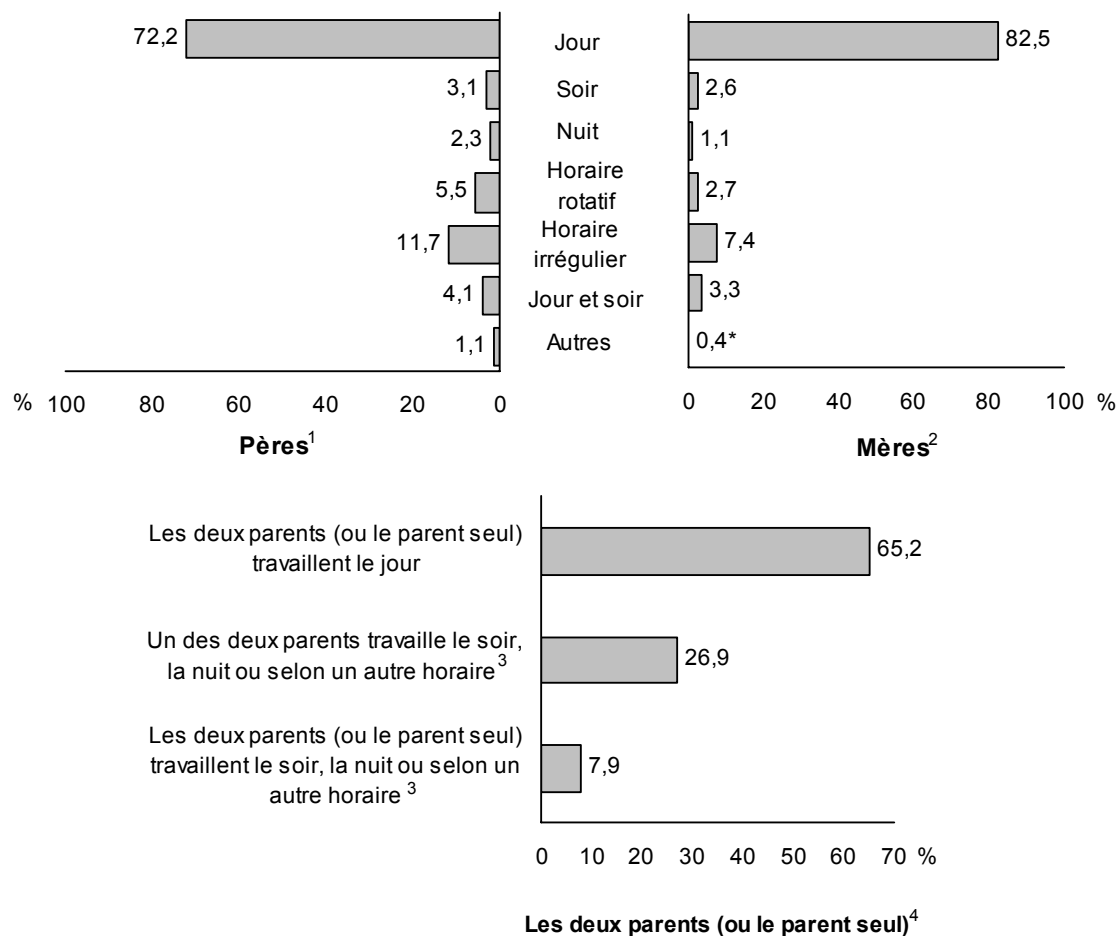
Les mères et les pères travaillent majoritairement le jour (82 % et 72 % respectivement) (figure 2.10). Les pères sont proportionnellement plus nombreux que les mères à travailler selon des horaires irréguliers (12 % et 7 % respectivement), des horaires rotatifs (*shift*) (5 % et 2,7 % respectivement) et la nuit (2,3 % et 1,1 % respectivement). Entre 2004 et 2009, on observe une augmentation de la proportion de mères qui travaillent le jour (de 80 % à 82 %) ou le jour et le soir (de 1,9 % à 3,3 %), tandis qu'on note une diminution de la proportion des mères qui travaillent selon un horaire irrégulier (de 11 % à 7 %) (données de 2004 non présentées).

Dans près des deux tiers des familles, les deux parents (ou le parent seul) travaillent généralement le jour (65 %) (figure 2.10). Par ailleurs, dans environ 27 % des familles, un des deux parents travaille le soir, la nuit ou selon un autre horaire et, dans 8 % des familles, ce sont les deux parents (ou le parent seul) qui travaillent le soir, la nuit ou selon un autre horaire. Entre 2004 et 2009, la proportion des familles où les deux parents (ou le parent seul) travaillent le jour a augmenté, passant de 61 % à 65 %, tandis que celle des familles où l'un des deux parents travaille le soir, la nuit ou selon un autre horaire a diminué, la proportion passant de 30 % à 27 % (données de 2004 non présentées).

26. Ici, l'autre horaire regroupe l'horaire irrégulier, l'horaire rotatif (*shift*), jour et soir et toutes autres possibilités.

Figure 2.10

Répartition des pères, des mères et des parents (ou du parent seul) des familles ayant des enfants de moins de cinq ans et où les parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation selon la période de la journée travaillée, Québec, 2009



1. Familles où le père déclare le travail comme principale occupation, peu importe l'occupation de la mère.

2. Familles où la mère déclare le travail comme principale occupation, peu importe l'occupation du père.

3. Autre horaire regroupe l'horaire irrégulier, l'horaire rotatif (*shift*) et toutes autres possibilités.

4. Familles où les deux parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

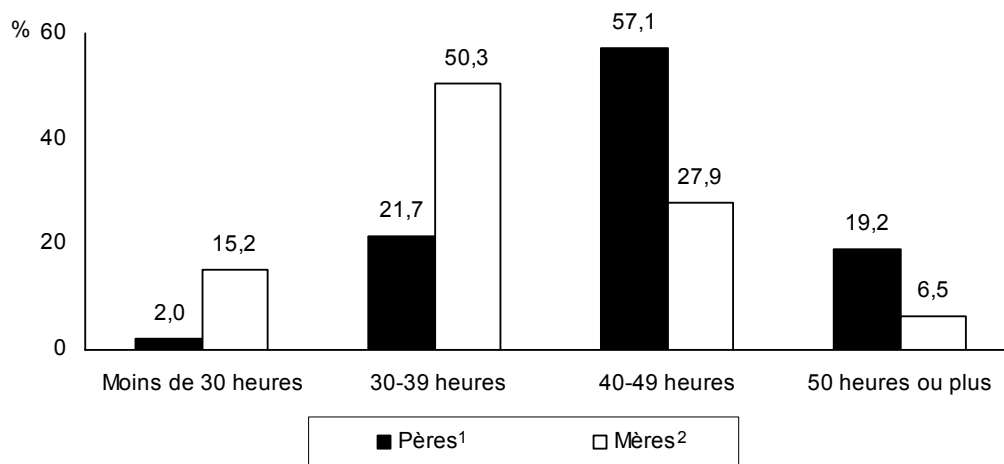
• Nombre d'heures travaillées par semaine

Les variables relatives au nombre d'heures travaillées par semaine découlent des questions QK17 et QK27. Les données ont été regroupées en quatre catégories : moins de 30 heures, entre 30 et 39 heures, entre 40 et 49 heures et 50 heures ou plus. Le nombre d'heures travaillées hebdomadairement par les parents décrit trois situations : les deux parents (ou le parent seul) travaillent à temps plein, un des deux parents travaille à temps partiel, et les deux parents (ou le parent seul) travaillent à temps partiel. Le temps plein correspond à une semaine de 30 heures ou plus.

D'emblée, en ce qui concerne le nombre d'heures travaillées par semaine, on observe des différences significatives entre les mères et les pères. De manière générale, on observe plus d'heures travaillées chez les pères que chez les mères. Selon les estimations, les mères sont proportionnellement plus nombreuses que les pères à travailler moins de 30 heures (15 % et 2,0 % respectivement) ou à travailler entre 30 et 39 heures (50 % et 22 % respectivement), alors que les pères sont plus nombreux en proportion que les mères à travailler entre 40 et 49 heures ou encore 50 heures ou plus (respectivement 57 % et 19 % chez les pères, 28 % et 7 % chez les mères) (figure 2.11). Entre 2004 et 2009, on note, d'une part, une hausse significative de la proportion des mères et des pères qui travaillent de 30 à 39 heures par semaine (de 45 % à 50 % chez les mères et de 17 % à 22 % chez les pères). D'autre part, on observe une diminution de la proportion des pères qui travaillent 50 heures ou plus par semaine, de 24 % à 19 %, ainsi que de celle des mères qui travaillent de 40 à 49 heures par semaine, de 32 % à 28 % (données de 2004 non présentées).

Figure 2.11

Répartition des pères et des mères des familles ayant des enfants de moins cinq ans et qui déclarent le travail comme principale occupation selon le nombre d'heures généralement travaillées par semaine, Québec, 2009



1. Familles où le père déclare le travail comme principale occupation, peu importe l'occupation de la mère.

2. Familles où la mère déclare le travail comme principale occupation, peu importe l'occupation du père.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Parmi les familles où les deux parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation, on observe que pour la majorité d'entre elles, les deux parents (ou le parent seul) travaillent à temps plein (soit 30 heures ou plus par semaine) (84 %), tandis que pour une faible minorité, les deux parents (ou le parent seul) travaillent à temps partiel (1,6 %) et, dans 14 % des familles, l'un des deux parents travaille à temps partiel (données non présentées).

- *Prévisibilité de l'horaire de travail*

Les variables relatives à la prévisibilité de l'horaire de travail des pères et des mères sont issues des questions QK18 et QK28 qui demandent si l'horaire de travail est prévu. La prévisibilité de l'horaire de travail des parents est une variable présentée en trois catégories : les deux parents (ou le parent seul) ont un horaire prévisible,

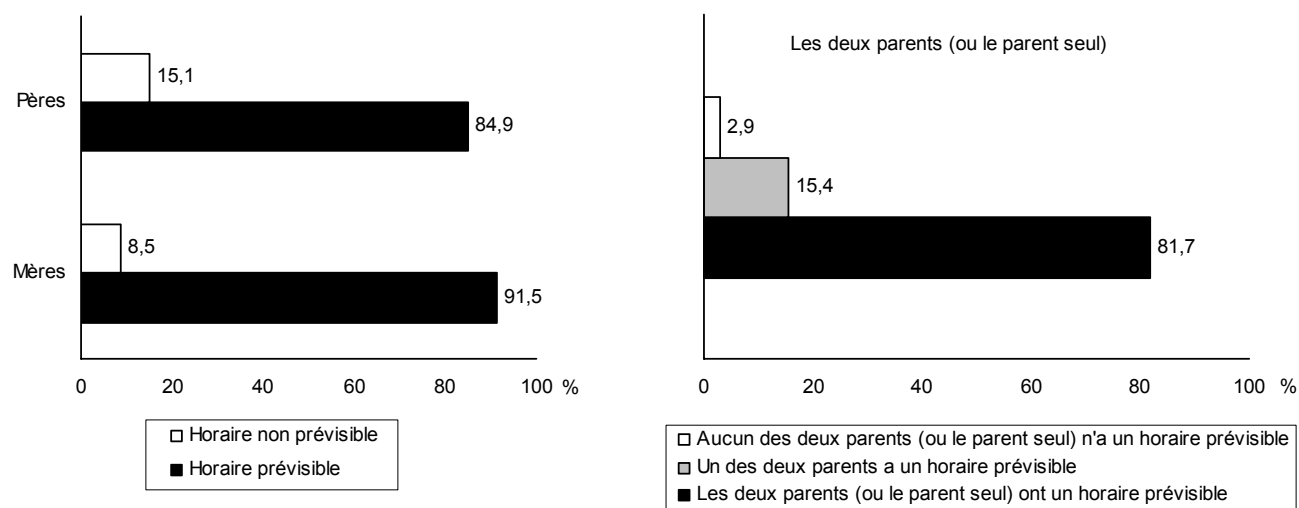
seulement un des deux parents a un horaire prévisible, et les deux parents (ou le parent seul) n'ont pas un horaire prévisible.

On note une proportion plus forte de mères (92 %) que de pères (85 %) ayant un horaire prévisible (figure 2.12). Toutes proportions gardées, plus de mères et de pères ont un horaire de travail prévisible en 2009 qu'en 2004 (88 % chez les mères et 83 % chez les pères) (données de 2004 non présentées).

Dans les familles où les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation, les parents ont un horaire prévisible dans environ 82 % des cas et, dans 2,9 % de ces familles, aucun des deux parents (ou le parent seul) n'a un horaire prévisible (figure 2.12). Dans l'ensemble, on observe, entre 2004 et 2009, une amélioration en ce qui concerne la prévisibilité de l'horaire de travail des parents; la proportion de familles où les deux parents (ou le parent seul) n'ont pas un horaire prévisible a diminué, passant de 4,2 % en 2004 à 2,9 % en 2009, tout comme celle des familles où l'un des deux parents a un horaire prévisible (de 19 % à 15 %) (données de 2004 non présentées).

Figure 2.12

Répartition des pères, des mères et des parents (ou du parent seul) des familles ayant des enfants de moins de cinq ans où les parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation selon la prévisibilité de l'horaire de travail, Québec, 2009



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Travail saisonnier au cours d'une période de 12 mois

Les variables relatives au travail saisonnier sont issues des questions QK33 et QK34, lesquelles ne s'appliquent pas à la situation au moment de l'enquête, mais plutôt à la période de 12 mois précédant l'enquête. La variable s'adresse à tous les répondants et leur conjoint(e) (s'il y a lieu) à l'exception de ceux qui ont mentionné les études comme principale occupation.

Les données de l'enquête indiquent que 2,4 % des mères et 6 % des pères ont occupé un emploi saisonnier au cours de la période de 12 mois précédant l'enquête (données non présentées). Entre 2004 et 2009, la proportion des mères qui ont occupé un emploi saisonnier a diminué de 3,3 % à 2,4 % alors qu'on n'observe aucune différence chez les pères.

Moins d'une famille sur 10 a rapporté qu'au moins un des parents avait occupé un emploi saisonnier (6 %, un des deux parents et 1,1 %, les deux parents (ou le parent seul)) (données non présentées). Un constat similaire prévalait en 2004.

Analyse régionale des caractéristiques de l'emploi des parents

Les différences significatives sont toutes indiquées dans les tableaux en annexe mais ne le sont pas nécessairement dans cette section.

Les analyses du **statut de l'emploi** selon les régions indiquent que trois régions se distinguent du reste du Québec. Parmi les familles où les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation, la région de Laval compte une proportion plus importante de familles où les deux parents (ou le parent seul) sont salariés (82 %) et une plus faible proportion de familles où l'un des deux parents est salarié (13 %*) que dans le reste du Québec (tableau A.2.8). C'est un constat inverse que l'on fait pour la région de l'Estrie; on y observe proportionnellement moins de familles où les deux parents (ou le parent seul) sont salariés (68 %) que dans le reste du Québec, et plus de familles où seulement l'un des deux parents est salarié (27 %). La région de Montréal est différente du reste du Québec par sa proportion plus importante de familles où aucun des deux parents (ou le parent seul) n'est salarié (8 %).

En ce qui concerne la **période de la semaine travaillée**, il ressort des analyses que l'Abitibi-Témiscamingue et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se distinguent du reste du Québec par des proportions plus élevées de familles où les deux parents (ou le parent seul) travaillent la fin de semaine (16 %* et 21 % respectivement) (tableau A.2.9). En outre, les régions de l'Estrie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec affichent des proportions plus élevées de familles où un des deux parents travaille la fin de semaine (36 %, 40 %, 38 % et 37 % respectivement). Les régions de l'Outaouais et de Laval se distinguent du reste du Québec par des proportions plus élevées de familles où les deux parents (ou le parent seul) travaillent uniquement la semaine (72 % et 70 %).

Les analyses régionales relatives à la **période de la journée travaillée** montrent que les proportions de familles où les deux parents (ou le parent seul) travaillent le soir ou la nuit ou selon un autre horaire sont plus élevées dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (16 %*), de la Côte-Nord (15 %*) et de Lanaudière (13 %*) que dans le reste du Québec (tableau A.2.10). Les régions de la Capitale-Nationale et de l'Outaouais se distinguent du reste du Québec par des proportions plus élevées de familles où les deux parents (ou le parent seul) travaillent le jour (72 % et 75 % respectivement).

On observe que le **nombre d'heures travaillées** varie en fonction de la région chez les mères, mais pas chez les pères, ni chez les deux parents réunis. Les mères des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de Montréal sont plus nombreuses, en proportion, à travailler à temps partiel – soit moins de 30 heures par semaine – (22 % et 18 % respectivement) que dans le reste du Québec (tableau A.2.11). Autre fait marquant, une proportion plus élevée des mères de la région de Montréal (31 %) travaille entre 40 et 49 heures par semaine que dans le reste du Québec.

En ce qui concerne la **prévisibilité de l'horaire de travail**, une seule observation ressort des analyses régionales : la région de Lanaudière se distingue du reste du Québec par une proportion plus grande de pères qui n'ont pas un horaire prévisible (20 % c. 15 %) (données non présentées).

Comparativement au reste du Québec, on observe que la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine présente des proportions plus élevées de familles où les deux parents (ou le parent seul) ou l'un des deux parents ont eu un **emploi saisonnier** (8 %* et 24 % respectivement) (données non présentées).

2.2 Caractéristiques des enfants de moins de cinq ans

Les caractéristiques recueillies sur les enfants sont l'âge, le sexe et la fréquentation ou non de la prématernelle ou de la maternelle. Rappelons que les enfants en famille d'accueil de même que les enfants adoptés sont inclus dans l'analyse et que seuls les enfants qui vivent au moins 40 % du temps dans la famille sont retenus.

2.2.1 Âge et sexe des enfants

On constate que la distribution des enfants selon l'âge est semblable. On estime que près de 22 % des enfants dans les familles visées par l'enquête sont âgés de moins d'un an, 21 % de un an, 20 % de deux ans, 19 % de trois ans et 18 % de quatre ans (figure 2.13). Environ 51 % de ces enfants sont des garçons et 49 %, des filles.

2.2.2 Fréquentation de la prématernelle ou de la maternelle

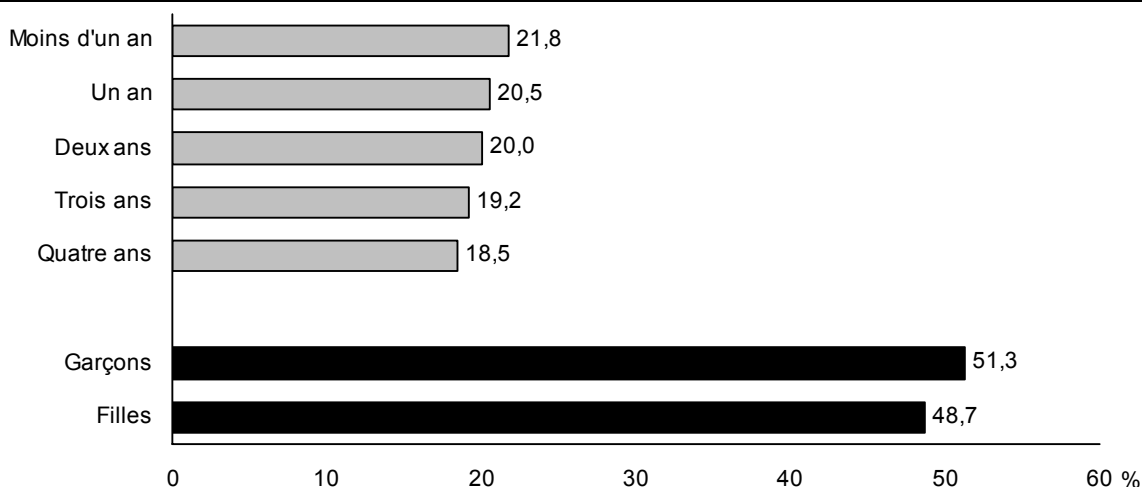
Cette variable concerne les enfants de quatre ans au 30 septembre 2009. Elle renseigne sur la fréquentation de la maternelle cinq ans par les enfants qui bénéficient d'une dérogation ou de la prématernelle ou de la maternelle quatre ans offerte par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les analyses indiquent qu'environ le quart des enfants de quatre ans fréquentent une prématernelle ou une maternelle quatre ans (23 %) tandis que 1,9 %* fréquentent une maternelle cinq ans (données non présentées).

Les comparaisons entre 2009 et 2004 ne sont pas possibles parce que la formulation de la question relative à la maternelle quatre ans est différente²⁷.

Étant donné les effectifs réduits et, par conséquent, la faible précision des résultats régionaux, cette variable ne fait pas l'objet d'une analyse selon les régions.

Figure 2.13

Répartition des enfants de moins de cinq ans selon l'âge et selon le sexe, Québec, 2009



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

27. En 2004, on demandait si l'enfant fréquente la maternelle quatre ans offerte par le ministère de l'Éducation, tandis qu'en 2009, on demandait si l'enfant fréquente la prématernelle ou la maternelle quatre ans de l'école publique.

Références bibliographiques

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2006). *Rapport descriptif et méthodologique. Enquête sur les besoins et les préférences en matière de services de garde, 2004*, t. 1, Québec, Gouvernement du Québec, 372 p.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC (2009). Fichier de diffusion des données relatives aux prestations familiales, novembre 2009.

Tableau A.2.1

Répartition des pères et des mères des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le groupe d'âge et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Pères						Mères					
	Moins de 25 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans ou plus	Total	Moins de 25 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans ou plus	Total
	%						%					
Bas-Saint-Laurent	1,6**	19,1	33,1	27,8	18,5	100	6,8*	30,5	40,1	14,9	7,8*	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3,9*	20,3	40,7	21,3	13,8	100	8,4*	35,9	35,3	15,7	4,8*	100
Capitale-Nationale	1,6**	14,8	36,1	27,6	19,8	100	6,0	22,9	39,6	23,4	8,1	100
Mauricie	2,6**	21,7	37,8	24,8	13,0	100	12,7	27,6	35,9	17,1	6,8*	100
Estrie	5,5*	22,4	32,1	24,4	15,6	100	13,0	30,5	35,2	16,3	5,0*	100
Montréal	2,0*	8,9	27,2	30,8	31,2	100	6,7	18,5	33,8	28,0	13,0	100
Outaouais	3,0**	15,3	34,6	28,9	18,2	100	7,3*	23,1	40,6	20,0	8,9	100
Abitibi-Témiscamingue	3,3**	23,4	33,9	22,4	16,9	100	14,9	34,3	31,8	14,3	4,7*	100
Côte-Nord	4,8*	18,5	32,2	25,3	19,1	100	15,2	27,1	32,3	20,7	4,7*	100
Nord-du-Québec	3,6**	25,2	38,1	19,4	13,7*	100	19,1	32,9	31,9	11,5*	4,5**	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1,5**	15,8	32,9	27,2	22,6	100	10,2*	26,1	37,7	20,6	5,5*	100
Chaudière-Appalaches	2,4**	16,4	36,4	29,8	15,1	100	4,8*	27,8	38,5	23,1	5,8*	100
Laval	1,8**	9,0	28,3	33,3	27,5	100	5,6*	18,4	36,3	27,4	12,4	100
Lanaudière	3,3**	14,9	34,7	29,6	17,4	100	11,5	27,6	36,0	20,9	4,0*	100
Laurentides	2,5**	15,2	33,7	32,5	16,1	100	6,5*	24,2	39,4	24,1	5,9*	100
Montérégie	3,0*	15,6	34,1	28,9	18,4	100	8,7	25,8	36,5	21,3	7,7	100
Centre-du-Québec	5,5*	20,6	39,1	23,9	10,8	100	10,5	32,8	37,4	14,8	4,6*	100
Ensemble du Québec	2,7	14,5	32,8	28,9	21,0	100	8,1	24,4	36,4	22,6	8,4	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.2.2

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon la structure familiale et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Famille		Total
	Monoparentale	Biparentale	
	%		
Bas-Saint-Laurent	7,6*	92,4	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	8,7	91,3	100
Capitale-Nationale	7,3	92,7	100
Mauricie	16,3	83,7	100
Estrie	11,5	88,5	100
Montréal	13,3	86,7	100
Outaouais	12,6	87,4	100
Abitibi-Témiscamingue	10,3	89,7	100
Côte-Nord	15,5	84,5	100
Nord-du-Québec	7,0*	93,0	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	15,9	84,1	100
Chaudière-Appalaches	6,6*	93,4	100
Laval	8,8*	91,2	100
Lanaudière	9,9	90,1	100
Laurentides	9,1*	90,9	100
Montérégie	11,2	88,8	100
Centre-du-Québec	9,3	90,7	100
Ensemble du Québec	10,9	89,1	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.2.3

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le lieu de naissance des parents (ou du parent seul) et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Les deux parents (ou le parent seul) nés au Canada	Un des deux parents né à l'extérieur du Canada	Les deux parents (ou le parent seul) nés à l'extérieur du Canada	Total
	%			
Bas-Saint-Laurent	96,5	2,8**	—	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	97,4	1,7**	—	100
Capitale-Nationale	88,6	5,7	5,7	100
Mauricie	95,2	2,9**	1,9**	100
Estrie	91,9	3,3*	4,8*	100
Montréal	40,6	13,2	46,3	100
Outaouais	83,3	6,2*	10,5	100
Abitibi-Témiscamingue	97,9	—	1,4**	100
Côte-Nord	97,5	1,7**	—	100
Nord-du-Québec	97,5	—	—	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	96,7	2,4**	—	100
Chaudière-Appalaches	96,5	2,7**	—	100
Laval	59,9	9,5	30,6	100
Lanaudière	91,7	4,2*	4,1*	100
Laurentides	91,4	4,2*	4,4*	100
Montérégie	84,2	6,1	9,7	100
Centre-du-Québec	94,5	3,7*	1,9**	100
Ensemble du Québec	76,3	6,9	16,8	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

— Donnée infime.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.2.4

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le plus haut diplôme obtenu par l'un ou l'autre des parents (ou le parent seul) et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Aucun diplôme	Diplôme du secondaire	Diplôme du collégial	Diplôme universitaire	Total
	%				
Bas-Saint-Laurent	2,9**	25,0	31,2	40,8	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4,2*	26,0	32,6	37,2	100
Capitale-Nationale	1,9**	16,7	26,9	54,5	100
Mauricie	4,7*	26,0	29,6	39,6	100
Estrie	4,1*	31,4	25,9	38,6	100
Montréal	4,6	15,4	18,3	61,7	100
Outaouais	4,8*	19,6	24,2	51,4	100
Abitibi-Témiscamingue	7,1*	34,7	27,6	30,5	100
Côte-Nord	10,1	34,1	31,0	24,9	100
Nord-du-Québec	5,5**	34,7	29,6	30,1	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	8,0*	28,7	30,8	32,6	100
Chaudière-Appalaches	2,4**	23,2	32,7	41,7	100
Laval	4,1*	15,0	24,2	56,7	100
Lanaudière	6,6*	27,4	28,9	37,2	100
Laurentides	4,3*	26,2	27,9	41,6	100
Montérégie	5,6	21,7	26,5	46,2	100
Centre-du-Québec	5,0*	32,0	33,2	29,8	100
Ensemble du Québec	4,6	21,5	25,6	48,3	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.2.5

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon la principale occupation des parents (ou du parent seul) et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Les deux parents (ou le parent seul) travaillent ou étudient	Un des deux parents travaille ou étudie	Aucun des deux parents (ou le parent seul) ne travaille ni n'étudie	Total
	%			
Bas-Saint-Laurent	63,2	30,6	6,2*	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	58,4	34,9	6,7*	100
Capitale-Nationale	64,5	31,4	4,1*	100
Mauricie	58,5	34,1	7,4*	100
Estrie	57,2	35,7	7,1*	100
Montréal	50,6	37,6	11,8	100
Outaouais	65,1	27,7	7,1*	100
Abitibi-Témiscamingue	56,3	35,2	8,6*	100
Côte-Nord	59,8	32,1	8,2*	100
Nord-du-Québec	59,8	36,1	4,2**	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	56,2	30,4	13,4	100
Chaudière-Appalaches	61,1	35,0	3,8*	100
Laval	56,2	37,2	6,7*	100
Lanaudière	52,6	40,5	6,9*	100
Laurentides	56,2	36,6	7,1*	100
Montérégie	56,6	35,9	7,5	100
Centre-du-Québec	56,0	35,2	8,8*	100
Ensemble du Québec	56,4	35,6	8,0	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.2.6

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le revenu annuel familial et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Moins de 20 000 \$	20 000 \$- 29 999 \$	30 000 \$- 39 999 \$	40 000 \$- 49 999 \$	50 000 \$- 59 999 \$	60 000 \$- 79 999 \$	80 000 \$- 99 999 \$	100 000 \$- 119 999 \$	120 000 \$- 139 999 \$	140 000 \$ ou plus	Total
	%										
Bas-Saint-Laurent	5,9*	10,5	12,5	13,9	13,7	16,7	13,2	6,0*	2,8**	4,7*	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	6,8*	9,8	8,7	14,1	13,5	20,6	14,0	7,5*	2,6**	2,4**	100
Capitale-Nationale	4,9*	4,5*	8,3	8,9	13,4	20,5	19,0	11,4	3,4*	5,5*	100
Mauricie	12,3	9,5*	10,2	12,6	11,8	18,0	13,6	5,8*	3,6*	2,7**	100
Estrie	11,7	10,0	11,9	11,1	11,8	19,1	11,0	7,5*	2,3**	3,6**	100
Montréal	18,9	14,4	10,9	9,0	8,4	10,8	10,3	6,4	3,5	7,4	100
Outaouais	8,6*	7,9*	5,5*	6,3*	6,4*	17,0	13,5	15,3	8,7	10,7	100
Abitibi-Témiscamingue	8,7*	5,4*	11,6	11,7	10,6	19,6	11,9	10,8	4,4*	5,4*	100
Côte-Nord	11,2	8,3*	8,7*	10,0	10,5	15,6	17,0	10,1*	5,0*	3,6**	100
Nord-du-Québec	6,8*	6,4**	8,8*	10,2*	12,2*	16,5	16,8	12,4*	4,8**	5,2**	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	13,3	14,0	13,0	9,8*	10,3	18,4	11,3	5,1*	1,4**	3,3**	100
Chaudière-Appalaches	2,9**	6,9*	11,1	11,9	12,0	21,2	17,0	8,9	3,5*	4,6*	100
Laval	8,1*	7,7*	11,0	8,6*	7,3*	17,5	14,8	11,7	6,4*	7,0*	100
Lanaudière	8,2*	5,2*	9,7	10,3	10,5	20,5	17,1	11,2	4,0*	3,4**	100
Laurentides	6,6*	6,8*	9,3	9,8	9,0	20,1	16,0	11,1	4,6*	6,8*	100
Montérégie	8,6	6,3	8,3	10,1	8,7	19,1	16,2	10,4	4,5	7,9	100
Centre-du-Québec	9,2	9,2	16,9	12,1	15,1	19,0	8,8*	5,1*	2,5**	2,1**	100
Ensemble du Québec	10,5	8,9	9,9	10,0	9,9	17,2	14,2	9,2	4,1	6,2	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.2.7

Proportion de familles qui reçoivent des revenus de chacune des sources de revenu¹ selon la région administrative de résidence, familles ayant des enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009

	Revenus d'emploi	Assurance- emploi	Aide sociale	Prestations de maternité, de paternité ou parentales	Pension alimentaire
	%				
Bas-Saint-Laurent	91,5	15,7	3,7*	23,5	7,3*
Saguenay–Lac-Saint-Jean	91,9	18,6	3,6*	21,9	7,1*
Capitale-Nationale	94,5	6,5	2,8*	23,4	4,6*
Mauricie	87,7	11,4	8,0*	19,5	9,0*
Estrie	86,9	12,7	5,7*	23,5	8,5*
Montréal	81,6	7,5	10,8	20,4	7,3
Outaouais	90,4	4,4*	5,7*	20,3	7,2*
Abitibi-Témiscamingue	89,3	12,1	4,2*	22,9	8,1*
Côte-Nord	88,3	14,6	6,3*	19,5	9,9
Nord-du-Québec	93,2	15,5	2,4**	22,6	8,3*
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	83,3	31,5	7,6*	17,7	7,6*
Chaudière-Appalaches	95,1	8,8*	—	25,2	6,3*
Laval	91,8	8,9*	4,6*	22,6	4,6*
Lanaudière	90,2	9,7	4,0*	24,7	7,4*
Laurentides	89,3	10,5	3,6*	21,1	8,9
Montréal	89,7	7,9	5,2	23,9	6,5
Centre-du-Québec	87,6	12,9	6,4*	24,8	7,2*
Ensemble du Québec	88,4	9,3	6,0	22,4	7,0

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

1. Plus d'une source de revenu par famille pouvait être mentionnée.

— Donnée infime.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.2.8

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans et où les deux parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation selon le statut d'emploi et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Les deux parents (ou le parent seul) sont salariés	Un des deux parents est salarié	Aucun des deux parents (ou le parent seul) n'est salarié	Total
	%			
Bas-Saint-Laurent	73,5	19,7	6,8 *	100
Saguenay-Lac-Saint-Jean	78,4	18,2	3,4 **	100
Capitale-Nationale	74,5	20,3	5,2 *	100
Mauricie	77,9	16,9	5,2 **	100
Estrie	67,6	26,9	5,5 **	100
Montréal	73,1	18,4	8,5	100
Outaouais	79,7	15,9	4,4 **	100
Abitibi-Témiscamingue	75,6	18,4	6,0 **	100
Côte-Nord	80,9	11,9 *	7,2 **	100
Nord-du-Québec	76,3	17,0 *	6,7 **	100
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	75,1	17,5 *	7,4 **	100
Chaudière-Appalaches	74,0	19,6	6,3 *	100
Laval	82,1	12,6 *	5,3 **	100
Lanaudière	72,5	19,2	8,3 *	100
Laurentides	74,0	16,8	9,2 *	100
Montérégie	75,2	20,2	4,5 *	100
Centre-du-Québec	74,3	22,0	3,7 **	100
Ensemble du Québec	75,0	18,8	6,2	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.2.9

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans et où les deux parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation selon la période de la semaine travaillée et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Les deux parents (ou le parent seul) travaillent uniquement la semaine	Un des deux parents travaille la fin de semaine	Les deux parents (ou le parent seul) travaillent la fin de semaine	Total
	%			
Bas-Saint-Laurent	57,5	33,1	9,5 *	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	59,8	31,1	9,1 *	100
Capitale-Nationale	66,1	26,8	7,1 *	100
Mauricie	57,8	30,7	11,5 *	100
Estrie	51,8	35,7	12,5 *	100
Montréal	62,6	28,0	9,3	100
Outaouais	72,2	19,4	8,4 *	100
Abitibi-Témiscamingue	44,0	40,5	15,6 *	100
Côte-Nord	46,7	38,2	15,1 *	100
Nord-du-Québec	47,5	37,0	15,5 *	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	51,4	27,9	20,8	100
Chaudière-Appalaches	60,3	25,5	14,2 *	100
Laval	69,7	21,9	8,4 *	100
Lanaudière	57,9	27,5	14,7 *	100
Laurentides	60,4	30,4	9,2 *	100
Montérégie	61,8	28,5	9,7	100
Centre-du-Québec	63,6	27,5	8,9 *	100
Ensemble du Québec	61,7	28,1	10,2	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.2.10

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans et où les deux parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation selon la période de la journée travaillée et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Les deux parents (ou le parent seul) travaillent le jour	Un des deux parents travaille le soir, la nuit ou selon un autre horaire ¹	Les deux parents (ou le parent seul) travaillent le soir, la nuit ou selon un autre horaire ¹	Total
	%			
Bas-Saint-Laurent	63,5	29,9	6,6 *	100
Saguenay-Lac-Saint-Jean	59,8	30,3	9,9 *	100
Capitale-Nationale	71,5	23,9	4,6 *	100
Mauricie	60,1	33,3	6,6 **	100
Estrie	62,0	31,1	6,9 *	100
Montréal	65,6	26,3	8,0	100
Outaouais	74,6	18,2	7,2 *	100
Abitibi-Témiscamingue	51,4	32,7	16,0 *	100
Côte-Nord	55,6	29,1	15,4 *	100
Nord-du-Québec	53,2	34,4	12,4 *	100
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	59,6	28,1	12,3 *	100
Chaudière-Appalaches	57,1	31,3	11,6 *	100
Laval	67,9	28,2	3,9 **	100
Lanaudière	55,5	31,7	12,8 *	100
Laurentides	67,7	24,6	7,7 *	100
Montérégie	67,5	25,4	7,1	100
Centre-du-Québec	63,9	29,5	6,5 *	100
Ensemble du Québec	65,2	26,9	7,9	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

1. Autre horaire regroupe l'horaire irrégulier, l'horaire rotatif (*shift*) et toutes autres possibilités.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.2.11

Répartition des pères et des mères des familles ayant des enfants de moins de cinq ans et qui déclarent le travail comme principale occupation selon le nombre d'heures travaillées et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Pères ¹					Mères				
	Moins de 30 heures	30-39 heures	40-49 heures	50 heures ou plus	Total	Moins de 30 heures	30-39 heures	40-49 heures	50 heures ou plus	Total
	%					%				
Bas-Saint-Laurent	2,4 **	20,9	55,1	21,5	100	15,1	52,5	23,5	8,9 *	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1,9 **	17,9	62,2	18,0	100	21,8	58,1	16,0	4,1 **	100
Capitale-Nationale	1,2 **	26,2	56,5	16,1	100	12,0	55,7	24,6	7,7 *	100
Mauricie	2,4 **	16,4	59,0	22,2	100	19,5	48,7	24,7	7,0 *	100
Estrie	3,1 **	18,5	61,7	16,8	100	16,1	46,7	30,6	6,7 *	100
Montréal	3,3	22,6	55,8	18,4	100	17,7	45,3	30,5	6,5	100
Outaouais	1,1 **	30,7	51,8	16,4	100	13,8	56,9	26,1	3,2 **	100
Abitibi-Témiscamingue	—	11,8	59,5	28,0	100	17,7	48,8	28,3	5,2 **	100
Côte-Nord	—	19,0	63,5	16,5	100	12,7 *	49,9	28,9	8,5 *	100
Nord-du-Québec	2,9 **	15,5 *	57,9	23,8	100	16,3 *	50,1	28,5	5,1 **	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3,9 **	21,0	45,9	29,2	100	11,1 *	50,3	31,3	7,4 *	100
Chaudière-Appalaches	1,1 **	20,8	57,2	20,9	100	12,0 *	55,6	24,8	7,7 *	100
Laval	1,7 **	25,7	57,2	15,4	100	14,4 *	51,0	30,1	4,5 **	100
Lanaudière	1,6 **	23,0	55,1	20,3	100	17,3	50,0	26,2	6,5 **	100
Laurentides	—	18,9	60,1	20,4	100	13,2 *	49,7	28,7	8,4 *	100
Montréal	2,2 *	20,4	56,5	20,9	100	14,2	49,1	30,1	6,5	100
Centre-du-Québec	1,2 **	14,9	65,1	18,8	100	15,3 *	49,0	30,3	5,3 **	100
Ensemble du Québec	2,0	21,7	57,1	19,2	100	15,2	50,3	27,9	6,5	100

Note Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

1. Le test d'association entre le nombre d'heures travaillées par les pères et la région n'est pas significatif au seuil de 0,05.

— Donnée infime.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Chapitre 3

Faire garder son enfant ou non

Lucie Gingras, Institut de la statistique du Québec

Introduction

La proportion de familles où les deux parents travaillent et qui ont de jeunes enfants a fait un bond considérable au cours des trois dernières décennies (ISQ, 2009a). En effet, la proportion de couples ayant deux revenus d'emploi parmi les couples ayant des enfants de moins de trois ans est passée de 24 % en 1976 à 68 % en 2008; chez les couples ayant des enfants de trois à cinq ans, cette proportion était de 26 % en 1976 et de 67 % en 2008 (ISQ, 2009b). Pour concilier les responsabilités professionnelles et familiales, la garde non parentale est une solution qu'adoptent la majorité des familles pour faire garder leurs jeunes enfants. Par ailleurs, un nombre non négligeable de familles où un parent (ou les deux) ne travaille pas utilisent également cette solution pour d'autres motifs²⁸. On pense entre autres aux familles issues de milieux défavorisés qui bénéficient de mesures pour faciliter leur accessibilité aux services de garde éducatifs²⁹.

La garde non parentale a pris de l'ampleur partout au pays depuis les deux dernières décennies et, en la matière, le Québec a fait office de précurseur (Beach et autres, 2009). Ainsi, on observe une progression de l'utilisation de la garde non parentale, quel que soit le type, entre 1994-1995 et 2004-2005, et ce, tant au Canada qu'au Québec³⁰. Par contre, au Québec, l'augmentation a été plus rapide que dans les autres provinces canadiennes. À titre indicatif, en 2004-2005, la proportion d'enfants de moins de six ans (incluant la maternelle) gardés était de près de 84 % au Québec contre 77 % dans le reste du Canada³¹ (Cleveland et autres, 2008).

Au Québec, l'utilisation de la garde non parentale pour les enfants de moins de cinq ans a été mesurée depuis un peu plus d'une décennie au moyen d'enquêtes semblables à l'*Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*³². Ainsi, en 1998, environ 7 familles sur 10 utilisaient un mode de garde régulièrement ou à l'occasion (BSQ, 1999). En 2009, on peut s'attendre à ce que cette proportion ait progressé, notamment en raison de l'augmentation de places à contribution réduite dans les services de garde régis et de l'augmentation du taux d'emploi chez les mères de jeunes enfants.

Ce chapitre a pour objectif de dresser le portrait général de l'utilisation, en 2009, de la garde non parentale par les familles ayant des enfants de moins de cinq ans. On y fait également état de l'évolution de cette utilisation, établie à partir des données de l'*Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde*

28. Selon les données de l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ÉLDEQ), en 2002, parmi les enfants de quatre ans dont les parents ne travaillaient ou n'étudiaient pas, 39 % fréquentaient un service de garde (Desrosiers et autres, 2004 : 6).

29. Le MFA a mis en place des mesures pour faciliter l'accessibilité des familles issues de milieux défavorisés aux services de garde. Par exemple, les enfants de moins de cinq ans de prestataires du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale peuvent avoir accès gratuitement à une place à contribution réduite, à raison de deux journées et demie de garde ou à cinq demi-journées par semaine.

30. Selon les données des cycles 1 et 6 de l'*Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes* (ELNEJ) réalisée par Statistique Canada; pour plus d'information sur cette enquête, voir le lien suivant : http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4450&lang=fr&db=IMDB&dbq=f&adm=8&dis=2.

31. Données tirées du cycle 6 de l'ELNEJ; notons que le fait d'inclure la maternelle gonfle les chiffres de garde non parentale. De plus, la question de l'ELNEJ vise les parents qui utilisent la garde pendant qu'ils travaillent ou étudient; cependant, la validation des données montre qu'ont également répondu à cette question des familles où l'un des deux parents ne travaillait ou n'étudiait pas (voir l'analyse qu'en fait Cleveland, 2008 : 31).

32. L'Institut de la statistique du Québec a mené de telles enquêtes en 1998, en 2000-2001 et en 2004 (BSQ, 1999; ISQ, 2001, 2006).

(EBPSG), réalisée en 2004³³. Précisons que la garde dont il est question ici concerne non seulement les services régis, mais également les services non régis fournis par des personnes apparentées ou non à la famille. Nous emploierons le terme « garde » pour la désigner.

Avant d'aborder les sections des résultats, nous présentons les définitions des concepts et des variables utilisés dans ce chapitre. La deuxième section esquisse ensuite le profil d'utilisation de la garde, tous motifs confondus. La troisième section trace le portrait de la garde régulière et irrégulière en fonction du principal motif d'utilisation (travail/études ou autre motif). À la quatrième section, chaque catégorie de motifs est examinée selon le type d'utilisation de la garde. La cinquième section porte sur les familles qui ne font pas garder régulièrement leur(s) enfant(s). Une synthèse des principaux résultats clôt le chapitre.

3.1 Définitions et variables³⁴

La garde

Un enfant est considéré comme gardé si une personne autre que son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe s'occupe de lui pendant que son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe travaille, étudie ou s'adonne à une autre occupation. Ainsi, la garde dont il est question ici concerne non seulement les services régis, mais également les services non régis fournis par des personnes apparentées ou non à la famille. Tout enfant qui demeure à la maison avec son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe ou qui fréquente un service de garde en milieu familial dirigé par un de ses parents (ou les deux) est considéré comme n'étant pas gardé.

On distingue deux types de garde : celle qui est régulière et celle qui est dite irrégulière ou occasionnelle.

- *Utilisation régulière* : si la garde est prévue et si elle est utilisée selon une fréquence fixe; elle peut être à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit, en semaine ou la fin de semaine.
- *Utilisation irrégulière ou occasionnelle* : si la garde n'est pas prévue et si elle est utilisée selon une fréquence qui varie d'une semaine ou d'un mois à l'autre.

Notons que, dans ce chapitre, on fait référence à deux univers différents : celui des familles et celui des enfants.

Variables relatives à la famille

Ces variables sont construites sur la base des familles.

- *Type d'utilisation de la garde*
 - *Utilisation régulière seulement* : au moins un enfant est gardé régulièrement et aucun n'est gardé irrégulièrement.
 - *Utilisation irrégulière seulement* : au moins un enfant est gardé irrégulièrement et aucun enfant n'est gardé régulièrement.
 - *Utilisation régulière et irrégulière à la fois* : au moins un enfant est gardé régulièrement et au moins un enfant est gardé irrégulièrement (le même enfant peut faire l'objet des deux types de fréquentation).
 - *Aucune utilisation* : la famille ne recourt à la garde pour aucun de ses enfants, que ce soit sur une base régulière ou irrégulière.

Cette variable est construite à partir des questions QA1, QF2 et QG1³⁵.

33. À moins d'avis contraire, tous les résultats de l'enquête de 2004 apparaissent dans le rapport descriptif, disponible sur le site Web de l'ISQ (ISQ, 2006).

34. Pour plus de détails, consulter le cahier technique disponible sur le site Web de l'ISQ.

- *Utilisation de la garde régulière ou non*
 - *Utilisation régulière* : au moins un enfant est gardé régulièrement; cet enfant ou un autre peut aussi être gardé irrégulièrement.
 - *Aucune utilisation régulière* : la famille ne recourt à la garde régulière pour aucun de ses enfants; soit qu'elle utilise la garde irrégulière exclusivement ou aucune garde.

Cette variable est construite à partir de la question QA1.

- *Motifs d'utilisation de la garde*

L'information sur la garde, régulière ou irrégulière, est recueillie selon deux catégories de motifs : « en raison du travail ou des études des parents » (QB1 et QF2) et pour un « autre motif que le travail ou les études » (QC1 et QG1)³⁶.

Précisons que pour une même période de garde, un enfant ne peut pas à la fois être gardé en raison du travail ou des études et pour un autre motif. Par exemple, dans le cas de la garde régulière, un enfant gardé toute la journée du lundi au vendredi dans un CPE en raison du travail des parents (section B du questionnaire) ne peut être déclaré également gardé dans ce CPE ces mêmes journées pour lui permettre de socialiser (section C du questionnaire).

Deux variables sont construites.

- *Motif principal d'utilisation de la garde régulière*
 - *En raison du travail ou des études seulement* : au moins un enfant gardé régulièrement en raison du travail/études et aucun enfant gardé régulièrement pour un autre motif.
 - *Seulement pour un autre motif que travail/études* : au moins un enfant gardé régulièrement pour un autre motif et aucun enfant gardé régulièrement pour le travail/études.
 - *Pour les deux catégories de motifs* : au moins un enfant gardé régulièrement en raison du travail/études et au moins un enfant gardé régulièrement pour un autre motif (ou un même enfant est gardé régulièrement pour les deux catégories de motifs).
- *Motif principal d'utilisation de la garde irrégulière*
 - *En raison du travail ou des études seulement* : au moins un enfant est gardé irrégulièrement en raison du travail/études et la famille³⁷ ne fait aucune utilisation irrégulière pour un autre motif.
 - *Seulement pour un autre motif que le travail/études* : la famille³⁸ utilise irrégulièrement la garde pour un autre motif et aucun enfant n'est gardé irrégulièrement pour le travail/études.
 - *Pour les deux catégories de motifs* : au moins un enfant gardé irrégulièrement en raison du travail/études et la famille³⁹ utilise irrégulièrement la garde pour un autre motif.

35. Le lecteur est invité à consulter le questionnaire en annexe du rapport.

36. Les autres motifs déclarés peuvent être les suivants : pour affaires personnelles, obligations familiales, répit, conserver une place de garde à 7 \$, activités sportives ou de loisirs du parent, développement ou socialisation de l'enfant, pour avoir accès à une place de garde à 7 \$ et pour autres motifs non précisés.

37. Précisons que l'information concernant la garde irrégulière pour un autre motif, qui correspond à la section G du questionnaire, est recueillie sur la base de la famille et non pour chaque enfant.

38. *Ibid.*

39. *Ibid.*

Variables relatives aux enfants

Ces variables sont construites sur la base des enfants.

- *Fréquentation régulière de la garde*

- *Oui.*
- *Non.*

Cette variable provient de la question QA1.

- *Motif principal invoqué pour ne pas faire garder régulièrement*

- *Un des parents désire demeurer à la maison avec l'enfant.*
- *En raison d'un congé de maternité, de paternité ou parental.*
- *Parce que présentement sans emploi.*
- *Le manque de place.*
- *Parent(s) exploite(nt) un service de garde à domicile.*
- *Parents aménagent leur horaire de travail ou d'études pour demeurer avec leur(s) enfant(s).*
- *Autres motifs.*

Le motif principal pour ne pas faire garder son enfant (QA2) a été recueilli pour chaque enfant non gardé régulièrement. Les catégories « exploite un service de garde à domicile » et « parents aménagent leur horaire de travail pour demeurer avec leur(s) enfant(s) » ont été constituées à partir des réponses au choix de réponse « autre, précisez » de la question QA2. La catégorie « autres motifs » de la variable comprend notamment les raisons suivantes : « coût trop élevé des services de garde »; « les heures d'ouverture ne sont pas assez souples et flexibles »; « services à temps partiel non disponibles »; « les services ne sont pas adaptés à l'état de santé ou à la déficience de l'enfant ».

L'administration de cette question était différente lors de l'EBPSG 2004 : aucun choix de réponses n'était lu. En 2009, si le répondant déclarait être à la maison, l'intervieweur lui lisait les trois premiers choix. Cette nouvelle approche diminue considérablement la comparabilité des réponses obtenues à chacune des enquêtes (2004 et 2009).

Limites des données

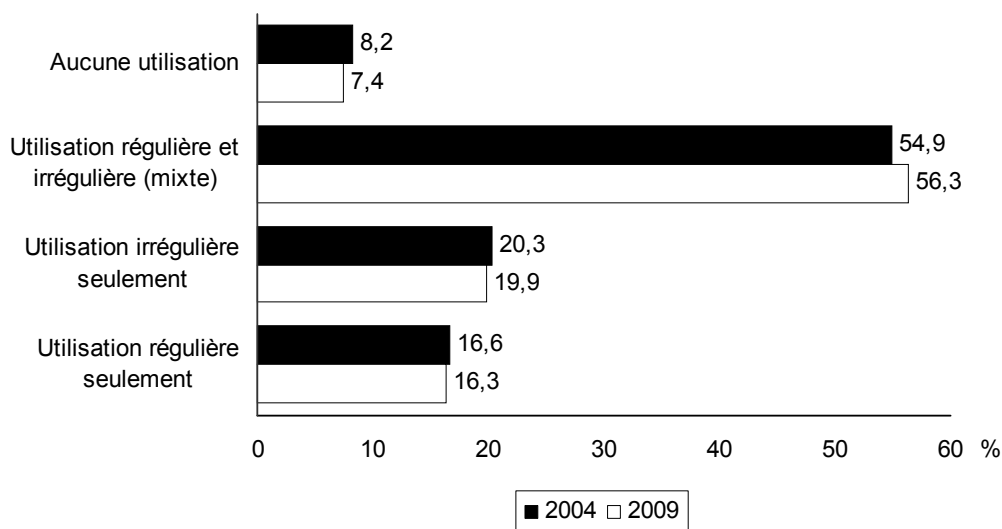
Bien que la garde régulière et la garde irrégulière aient été clairement expliquées au répondant au début des sections concernées du questionnaire et que de nombreux rappels aient été faits, ces concepts ont parfois été difficilement compris par les répondants. Il est arrivé que certains d'entre eux confondent la garde régulière à temps partiel et la garde irrégulière. Dans la mesure du possible, les intervieweurs rappelaient au répondant les définitions et rectifiaient le tir, mais certains cas ont pu ne pas être détectés. Il est donc possible que les données soient affectées d'une sous-déclaration de la garde régulière à temps partiel; l'ampleur de cette sous-déclaration n'est cependant pas mesurée dans l'enquête.

3.2 Profil général d'utilisation de la garde

Environ 73 %⁴⁰ de toutes les familles ayant des enfants de moins de cinq ans recourent à la garde régulière, de façon exclusive ou en combinaison avec la garde irrégulière, tandis que 76 %⁴¹ utilisent la garde irrégulière, exclusivement ou combinée avec la garde régulière (figure 3.1). Un peu plus d'une famille sur deux utilise les deux types de garde (régulière et irrégulière : 56 %). On n'observe aucune différence avec les résultats de l'EBPSG 2004⁴².

Figure 3.1

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le type d'utilisation de la garde, tous motifs confondus, Québec, 2004 et 2009



Sources : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2004* et *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

En ce qui a trait à l'âge des enfants, plus ceux-ci vieillissent, plus les proportions de familles ne faisant aucune utilisation de la garde et une utilisation irrégulière seulement tendent à diminuer au profit des proportions d'utilisation régulière seulement et mixte (tableau 3.1). L'écart est particulièrement prononcé entre zéro et un an pour tous les types d'utilisation, à l'exception de l'utilisation régulière seulement. Si 14 % des familles ayant un enfant de moins d'un an ne recourent à aucune forme de garde pour cet enfant, cette proportion tombe à 6 % pour celles qui ont un enfant de un an et à 3,7 % pour celles qui ont un enfant de quatre ans. L'utilisation de la garde irrégulière seulement est également plus fréquente, en proportion, chez les familles ayant des tout-petits de moins d'un an (37 %) comparativement aux autres âges.

40. Proportion cumulée d'utilisation régulière et irrégulière (56,3 %) et d'utilisation régulière seulement (16,3 %).

41. Proportion cumulée d'utilisation régulière et irrégulière (56,3 %) et d'utilisation irrégulière seulement (19,9 %).

42. Le type d'utilisation selon ces quatre catégories a été spécialement compilé pour ce rapport. Cette donnée n'apparaît donc pas dans le rapport de l'EBPSG 2004.

Tableau 3.1

Répartition des familles ayant un enfant de l'âge concerné selon le type d'utilisation de la garde, tous motifs confondus, et l'âge des enfants, Québec, 2009

	Familles ayant un enfant âgé de...				
	Moins d'un an	Un an	Deux ans	Trois ans	Quatre ans
	%				
Type d'utilisation de la garde					
Utilisation régulière seulement	10,9	15,7	17,4	17,7	19,6
Utilisation irrégulière seulement	36,8	17,9	15,4	13,1	12,3
Utilisation régulière et irrégulière (mixte)	38,1	60,6	62,9	65,2	64,4
Aucune utilisation	14,3	5,9	4,2	4,0	3,7
Total	100	100	100	100	100

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Analyse régionale de l'utilisation de la garde

Les distributions du type d'utilisation de la garde par les familles des régions de Montréal et de Laval sont similaires, mais elles se distinguent nettement de celles du reste du Québec (tableau A.3.1). C'est dans ces deux régions que les familles ont une plus forte proportion d'utilisation régulière seulement (Montréal : 24 %; Laval : 27 %) et une moins grande proportion d'utilisation mixte (44 % et 50 %). Signalons également que les familles de Montréal sont plus nombreuses, en proportion, à ne pas recourir à la garde (13 %) que celles du reste du Québec. Par ailleurs, les familles des régions de Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et du Centre-du-Québec présentent un type d'utilisation semblable. Ces régions affichent une moins forte proportion de familles qui utilisent la garde de façon régulière seulement que dans le reste du Québec (respectivement 10 %, 12 %, 10 %, 10 % et 10 %), alors qu'elles utilisent plus, en proportion, la garde mixte (respectivement 62 %, 62 %, 65 %, 61 % et 65 %). Enfin, soulignons que les familles du Bas-Saint-Laurent, de Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Capitale-Nationale, de l'Estrie, de la Côte-Nord, de la Chaudière-Appalaches, de Lanaudière, de la Montérégie et du Centre-du-Québec n'utilisent aucune forme de garde dans des proportions significativement en deçà du reste du Québec (respectivement 4,7 %*, 5 %*, 5 %*, 5 %*, 4,1 %*, 4,3 %*, 4,6 %*, 6 % et 4,6 %*).

3.3 Principal motif d'utilisation pour la garde régulière et la garde irrégulière

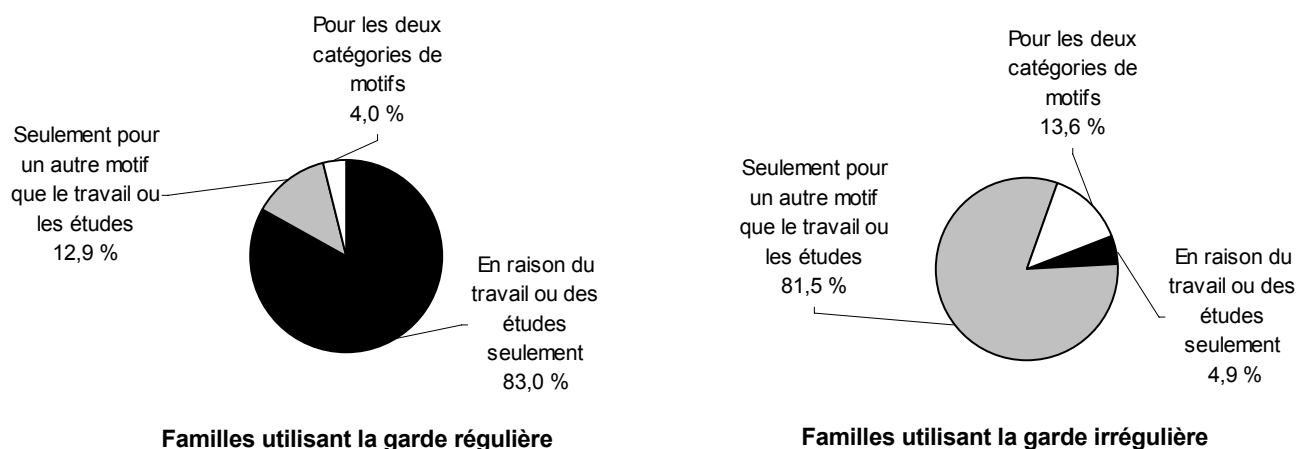
Cette section présente les principaux motifs d'utilisation déclarés par les familles recourant à la garde régulière ou irrégulière, chacune analysée séparément puisqu'une même famille peut utiliser à la fois les deux types de garde.

La très grande majorité des familles recourant à la garde **régulière** (83 %) l'utilisent en raison du travail ou des études, tandis que 13 % ne l'utilisent que pour un autre motif que le travail ou les études (figure 3.2). Très peu y recourent pour ces deux catégories de motifs à la fois (4,0 %).

Le portrait est inversé lorsqu'on examine les motifs pour la garde **irrégulière** : 81 % ne l'utilisent que pour un autre motif que le travail ou les études, 14 % pour les deux catégories de motifs à la fois et une faible proportion uniquement en raison du travail ou des études (4,9 %) (figure 3.2).

Figure 3.2

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans qui utilisent la garde régulière et celles qui utilisent la garde irrégulière selon le motif d'utilisation, Québec, 2009



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Analyse régionale du principal motif d'utilisation pour la garde régulière et la garde irrégulière

Contrairement aux motifs de garde régulière⁴³ (tableau A.3.2), les motifs d'utilisation de la garde irrégulière varient selon la région administrative de résidence des familles (tableau A.3.3). Trois régions se distinguent du reste du Québec. Ainsi, les familles de la région de Montréal utilisent proportionnellement plus souvent la garde irrégulière en raison du travail ou des études seulement (7 %). Les familles de la Côte-Nord et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine utilisent dans une plus faible proportion la garde irrégulière seulement pour un autre motif que le travail ou les études (respectivement 75 % et 76 %) et dans une plus forte proportion pour les deux catégories de motifs à la fois (18 % dans chacune des deux régions).

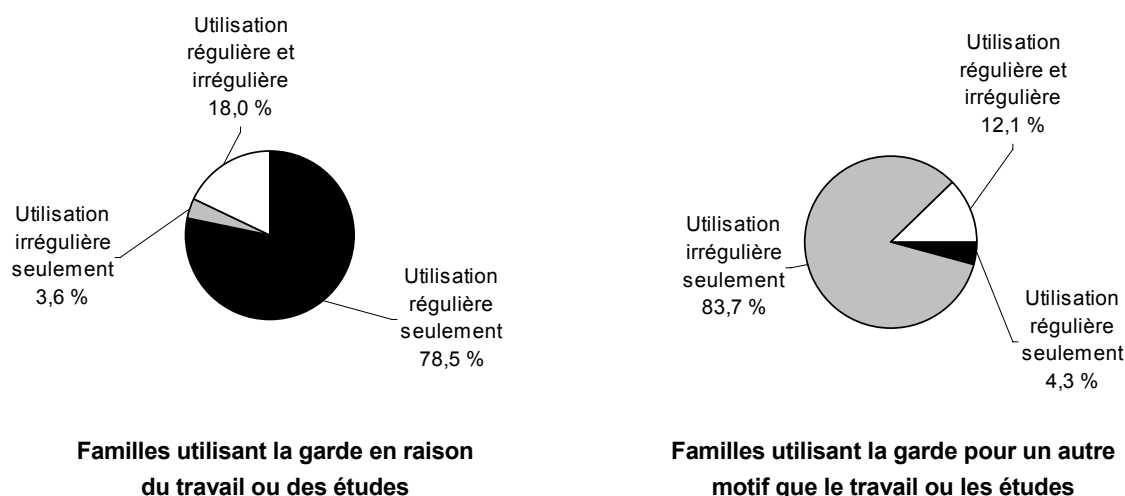
3.4 Type d'utilisation de la garde pour chaque catégorie de motif

De façon générale, lorsque les familles recourent à la garde en raison du travail ou des études, c'est surtout sur une base exclusivement régulière (près de 8 familles sur 10) (figure 3.3). À l'opposé, la garde pour un autre motif que le travail ou les études est majoritairement utilisée par les familles de façon irrégulière seulement (84 %).

43. Concernant la garde régulière, on ne note pas d'association significative au seuil de 0,05 avec la région administrative de résidence.

Figure 3.3

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans qui utilisent la garde en raison du travail ou des études et celles qui l'utilisent pour un autre motif selon le type d'utilisation, Québec, 2009



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Analyse régionale du type d'utilisation de la garde pour un autre motif que le travail ou les études⁴⁴

Le type d'utilisation de la garde pour un autre motif que le travail ou les études varie significativement en fonction de la région de résidence des familles (tableau A.3.5). Les familles de deux régions se démarquent : celles de l'Outaouais et de Montréal. Dans le cas des familles de l'Outaouais, on constate une proportion plus élevée de l'utilisation irrégulière seulement (91 %) et une moindre proportion de l'utilisation mixte (6 %*) que les familles du reste du Québec. Les familles de la région de Montréal ressortent, quant à elles, par une proportion moins forte d'utilisation irrégulière seulement (79 %) et par leur recours plus marqué à la garde exclusivement régulière (8 %).

3.5 Familles qui n'utilisent pas la garde régulière

Cette section présente quelques résultats relatifs aux familles qui n'utilisent pas la garde régulière. Dans un premier temps, nous présentons un portrait des **familles** non utilisatrices selon certaines caractéristiques socioéconomiques⁴⁵. Puis, dans un second temps, nous nous intéressons aux **enfants** qui ne sont pas gardés sur une base régulière, en présentant d'abord leur part parmi tous les enfants de moins de cinq ans, puis les raisons invoquées par leur famille pour ne pas les faire garder régulièrement.

44. La garde en raison du travail ou des études, selon le type d'utilisation, ne varie pas significativement selon les régions administratives de résidence; voir tableau A.3.4.

45. Les variables utilisées dans l'analyse sont décrites au chapitre 2 du présent rapport.

3.5.1 Caractéristiques des familles n'utilisant pas la garde régulière

Un peu plus du quart des familles québécoises ayant des enfants de moins de cinq ans (27 %) n'utilisent pas la garde sur une base régulière. Les données du tableau 3.2 montrent que cette proportion varie selon certaines caractéristiques socioéconomiques des familles⁴⁶.

Ainsi, la proportion de familles qui ne recourent pas à la garde régulière est moins élevée chez celles qui ont deux enfants que chez celles qui en ont un seul ou trois ou plus, et ce, que l'on considère le **nombre total d'enfants** dans la famille ou le **nombre d'enfants de moins de cinq ans**.

Les familles où les deux parents (ou le parent seul) **sont nés à l'extérieur du Canada** sont plus susceptibles de ne pas recourir à la garde régulière que les familles où les deux parents (ou le parent seul) sont nés au Canada (32 % c. 26 %). Le fait d'être arrivé récemment au pays est également associé à une non utilisation de la garde régulière : les familles où un seul des deux parents **a immigré depuis moins de cinq ans** sont proportionnellement plus nombreuses à ne pas utiliser la garde régulière (46 %) que celles où les deux (ou le parent seul) ont immigré au cours de cette même période (34 %).

En ce qui a trait à la **scolarité** des parents, on remarque que la proportion de familles qui n'utilisent pas la garde régulière décroît à mesure que le diplôme obtenu par l'un ou l'autre des parents s'élève. Environ la moitié des familles où les parents (ou le parent seul) n'ont aucun diplôme ne recourent pas à la garde régulière pour leur(s) enfant(s) (51 %). Cette proportion tombe à 22 % dans les familles où le plus haut diplôme de l'un ou l'autre des parents (ou le parent seul) est universitaire.

La proportion de familles n'utilisant pas la garde régulière varie selon **la principale occupation des parents**. Elle est plus faible lorsque ces derniers (ou le parent seul) travaillent ou étudient (7 %) et elle augmente considérablement lorsqu'un seul des parents travaille ou étudie (52 %) ou lorsqu'aucun des parents (ou le parent seul) ne travaille ni n'étudie (60 %).

Lorsque les deux parents (ou le parent seul) ont occupé un **emploi saisonnier** au cours des 12 mois précédant l'enquête, la proportion de familles n'ayant pas recours à la garde régulière est plus élevée (38 %) que lorsqu'aucun parent (ou le parent seul) n'a eu un tel emploi (28 %).

Quant au **revenu familial**, les données indiquent que, moins il est élevé, plus grande est la proportion de familles n'ayant pas recours à la garde régulière. Ainsi, 42 % des familles ayant un revenu annuel de moins de 20 000 \$ n'utilisent pas la garde régulière, tandis qu'elles sont 14 % parmi celles qui ont un revenu de 140 000 \$ ou plus. Les familles qui ont un **revenu d'emploi** sont environ deux fois moins nombreuses, en proportion, à ne pas utiliser la garde régulière (24 %) que celles qui ne disposent pas de cette source de revenu (49 %). La situation est inversée dans le cas où la famille reçoit de **l'aide sociale** : 54 % de celles qui en reçoivent n'ont pas recours à la garde régulière contre 26 % parmi les familles qui ne sont pas inscrites à l'aide sociale.

Enfin, la moitié des familles qui bénéficient de **prestations de maternité, de paternité ou parentales** ne recourent pas à la garde de façon régulière.

46. Précisons que la structure familiale et l'assurance-emploi comme source de revenu familial sont des variables qui ne sont pas associées à la non-utilisation de la garde régulière par les familles.

Tableau 3.2

Proportion de familles n'ayant pas recours à la garde régulière selon certaines caractéristiques socioéconomiques, familles ayant des enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009

	%
Nombre d'enfants de moins de cinq ans	
Un	29,3
Deux	20,6
Trois ou plus	32,6
Nombre total d'enfants	
Un	34,1
Deux	19,6
Trois	28,8
Quatre ou plus	39,9
Lieu de naissance des parents	
Les deux parents (ou le parent seul) sont nés au Canada	26,0
Un des parents est né à l'extérieur du Canada	29,6
Les deux parents (ou le parent seul) sont nés à l'extérieur du Canada	32,1
Statut d'immigrant des parents	
Les deux parents (ou le parent seul) résident au Canada depuis moins de cinq ans	33,5
Un des parents réside au Canada depuis moins de cinq ans	45,5
Autres situations ¹	26,4
Plus haut diplôme de l'un ou l'autre des parents	
Aucun diplôme	51,2
Diplôme du secondaire	34,0
Diplôme du collégial	25,6
Diplôme universitaire	22,5
Principale occupation des parents	
Les deux parents (ou le parent seul) travaillent ou étudient	6,9
Un seul des deux parents travaille ou étudie	52,4
Aucun des deux parents (ou le parent seul) ne travaille ni n'étudie	60,1
Emploi saisonnier dans les 12 mois précédant l'enquête	
Les deux parents (ou le parent seul) ont un emploi saisonnier	38,2
Un des deux parents a un emploi saisonnier	31,5
Aucun des deux parents (ou le parent seul) n'a d'emploi saisonnier	27,8
Revenu familial annuel	
Moins de 20 000 \$	42,3
20 000 \$-29 999 \$	37,8
30 000 \$-39 999 \$	33,4
40 000 \$-49 999 \$	29,5
50 000 \$-59 999 \$	25,2
60 000 \$-79 999 \$	23,9
80 000 \$-99 999 \$	20,1
100 000 \$-119 999 \$	18,5
120 000 \$-139 999 \$	16,4
140 000 \$ ou plus	13,5
Source de revenu familial : emploi	
Oui	24,3
Non	49,2
Source de revenu familial : aide sociale	
Oui	54,2
Non	25,5
Source de revenu familial : prestations de maternité, de paternité ou parentales	
Oui	50,4
Non	20,4
Ensemble	27,3

1. Cette catégorie inclut les situations suivantes : deux parents (ou le parent seul) natifs du Canada; deux parents (ou le parent seul) résident au Canada depuis cinq ans ou plus; un parent natif du Canada et un parent réside au Canada depuis cinq ans ou plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Pour ce qui est des familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré **le travail comme principale occupation**, les résultats montrent que moins d'une famille sur 10 ne recourt pas à la garde sur une base régulière (7 %) (tableau 3.3).

Comme le révèle le tableau 3.3, plusieurs facteurs liés aux caractéristiques de l'emploi sont associés au fait de ne pas utiliser la garde régulière. Ainsi, lorsque les deux parents (ou le parent seul) sont **salariés**, seulement 3,3 % de ces familles n'utilisent aucune garde régulière. Cette proportion grimpe à 15 % lorsqu'un des deux est salarié et à 23 % lorsque aucun des deux (ou le parent seul) n'est salarié.

La proportion de familles qui ne recourent pas à la garde régulière varie également selon la **période de la semaine travaillée**. Elle est à son plus faible lorsque les deux parents (ou le parent seul) travaillent uniquement la semaine (5 %) et augmente lorsqu'un des deux parents travaille la fin de semaine (9 %) ou que les deux (ou le parent seul) sont dans cette situation (12 %).

Le constat est similaire quand on examine la **période de la journée travaillée**. On observe une faible proportion de familles n'utilisant pas la garde régulière lorsque les deux parents (ou le parent seul) travaillent le jour (5 %). Elle passe à 9 % lorsqu'un des parents travaille le soir, la nuit ou a un horaire variable ou rotatif (*shift*), et à 13 % lorsque ce sont les deux parents (ou le parent seul) qui ont ce type d'horaire de travail.

L'examen des résultats en fonction du **régime de travail** des parents montre que le fait de ne pas recourir à la garde régulière est plus souvent le cas, en proportion, de familles où un des deux parents a un emploi à temps partiel (12 %) que de celles où les deux parents (ou le parent seul) travaillent à temps plein (6 %).

Les familles où les deux parents (ou le parent seul) ont un **horaire de travail non prévisible** sont proportionnellement plus nombreuses à ne pas utiliser la garde régulière (17 %*) que celles où un des deux parents vit cette situation (9 %) et celles où les deux parents (ou le parent seul) ont un horaire prévisible (6 %).

Analyse régionale des familles qui n'utilisent pas la garde régulière

La proportion de familles qui n'utilisent pas la garde régulière varie significativement en fonction de la région de résidence (tableau A.3.6). Ainsi, les régions de la Capitale-Nationale, de l'Estrie et de Laval se distinguent par leur plus faible proportion de familles ne faisant aucune utilisation régulière par rapport au reste du Québec (respectivement 22 %, 23 % et 23 %). À l'opposé, les familles de la région de Montréal sont plus nombreuses, en proportion, à ne pas recourir à la garde régulière (31 %).

Tableau 3.3

Proportion de familles n'ayant pas recours à la garde régulière selon les caractéristiques d'emploi, familles ayant des enfants de moins de cinq ans et où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation, Québec, 2009

	%
Statut de l'emploi	
Les deux parents (ou le parent seul) sont salariés	3,3
Un des deux parents est salarié	14,7
Aucun des deux parents (ou le parent seul) n'est salarié	22,6
Période de la semaine travaillée	
Les deux parents (ou le parent seul) travaillent uniquement la semaine	5,0
Un des deux parents travaille la fin de semaine	8,6
Les deux parents (ou le parent seul) travaillent la fin de semaine	12,0
Période de la journée travaillée	
Les deux parents (ou le parent seul) travaillent le jour	5,0
Un des deux parents travaille le soir, la nuit, a un horaire variable ou rotatif (<i>shift</i>)	9,0
Les deux parents (ou le parent seul) travaillent le soir, la nuit, ont un horaire variable ou rotatif (<i>shift</i>)	13,2
Régime de travail	
Les deux parents (ou le parent seul) travaillent à temps plein	5,7
Les deux parents (ou le parent seul) travaillent à temps partiel	12,0
Un des deux parents travaille à temps partiel	7,5**
Horaire de travail prévisible	
Les deux parents (ou le parent seul) ont un horaire prévisible	5,8
Un des deux parents a un horaire prévisible	9,3
Les deux parents (ou le parent seul) ont un horaire non prévisible	17,0*
Ensemble	6,8

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

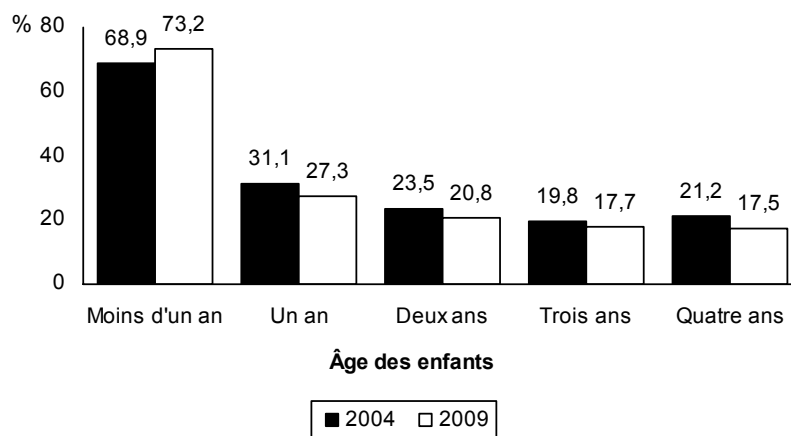
3.5.2 Enfants qui ne sont pas gardés régulièrement et le motif principal de ce choix

Parmi tous les enfants de moins de cinq ans, 32 % ne sont pas gardés de façon régulière dans quelque mode de garde que ce soit (donnée non présentée). Cette proportion est élevée chez les enfants de moins d'un an (73 %), mais elle chute à un an (27 %) et poursuit sa baisse jusqu'à trois ans (18 %), âge à partir duquel elle se stabilise (figure 3.4).

Si la proportion globale d'enfants non gardés régulièrement n'a pas significativement changé depuis l'EBPSG 2004 (33 %), il n'en est pas de même pour certains âges. En effet, cette proportion a augmenté en 2009 parmi les enfants de moins d'un an (figure 3.4). À l'inverse, la proportion d'enfants non gardés de manière régulière à l'âge de un an et de quatre ans a diminué en 2009.

Figure 3.4

Proportion d'enfants qui ne sont pas gardés de façon régulière selon l'âge, enfants de moins de cinq ans, Québec, 2004 et 2009



Sources : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2004* et *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Pourquoi les parents ne recourent-ils pas à la garde régulière pour leur(s) enfant(s) de moins de cinq ans? Deux principaux motifs dominant : un des parents désire demeurer à la maison avec l'enfant (39 %) et en raison d'un congé de maternité, de paternité ou parental (36 %) (figure 3.5). Viennent ensuite le manque de place (10 %) et le fait d'être un parent sans emploi (5 %). Mentionnons aussi deux autres motifs déclarés par les familles : d'abord, le fait d'exploiter un service de garde à domicile (2,6 %), puis le cas de parents qui aménagent leur horaire de travail ou d'études de façon à demeurer avec leur(s) enfant(s) à la maison (2,6 %).

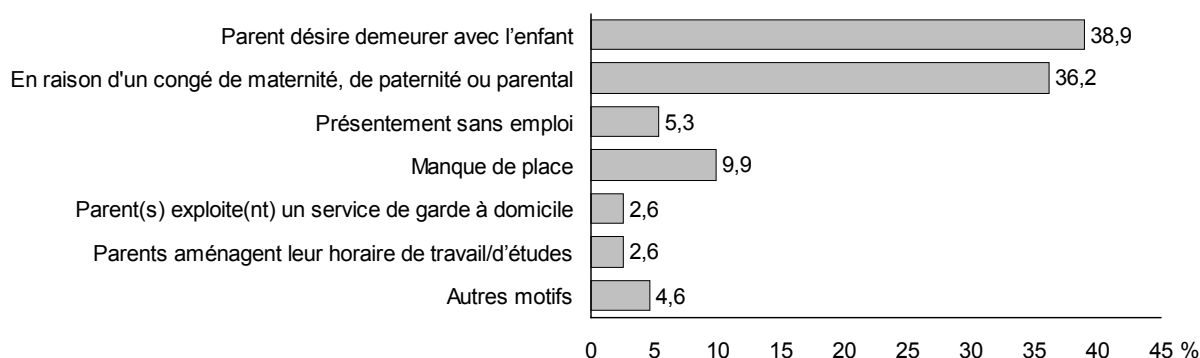
À titre indicatif, puisque la question n'est pas entièrement comparable, les principaux motifs recueillis par l'EBPSG 2004 étaient : « préfère que l'enfant demeure à la maison » (47 %); « congé de maternité, de paternité ou parental » (30 %); « manque de place » (6 %); « présentement sans emploi » (5 %). Notons que le cas de parents qui aménagent leur horaire de travail pour demeurer avec leur enfant a également été cité en 2004, dans une tout aussi faible proportion (2,2 %) (données non présentées⁴⁷).

Les raisons invoquées pour ne pas recourir à la garde régulière varient en fonction de l'âge de l'enfant (tableau A.3.7). Ainsi, comme on s'y attend, 65 % des enfants de moins d'un an qui ne sont pas gardés de façon régulière sont dans cette situation en raison du congé (de maternité, de paternité ou parental) de leur parent, tandis que, parmi les enfants d'un an à quatre ans, la raison la plus fréquente, en proportion, est le désir du parent de rester à la maison avec l'enfant (plus de 50 % des enfants de chacun des âges). On remarque également qu'à un an, deux ans et trois ans, le motif « manque de place » est plus souvent invoqué (respectivement 18 %, 16 % et 12 %), en proportion, que pour les enfants de moins d'un an et ceux de quatre ans (respectivement 6 % et 7 %*).

47. ISQ, 2006.

Figure 3.5

Répartition des enfants de moins de cinq ans non gardés régulièrement selon le principal motif invoqué pour ne pas utiliser la garde régulière, Québec, 2009



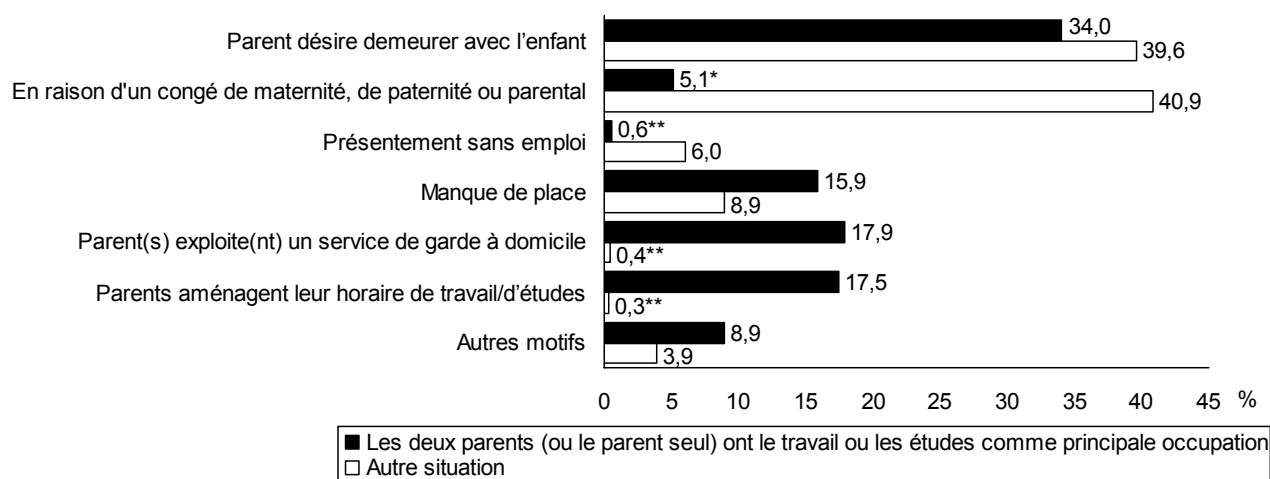
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Le principal motif pour ne pas utiliser la garde régulière dans les familles où la principale occupation des parents (ou du parent seul) est le travail ou les études

On s'en doute, le fait que les deux parents (ou le parent seul) travaillent ou étudient modifie l'importance relative des différents motifs pour ne pas utiliser la garde régulière. Ainsi, les motifs qui reviennent le plus souvent, en proportion, pour les enfants dont les parents (ou le parent seul) ont déclaré comme principale occupation le travail ou les études sont : le désir de demeurer avec l'enfant (34 %), le fait d'exploiter un service de garde à domicile (18 %), les parents qui aménagent leur horaire de travail ou d'études pour rester avec leur(s) enfant(s) (18 %) et le manque de place (16 %) (figure 3.6).

Figure 3.6

Répartition des enfants de moins de cinq ans non gardés régulièrement selon le principal motif invoqué pour ne pas utiliser la garde régulière et la principale occupation des deux parents (ou du parent seul), Québec, 2009



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Résumé

En 2009, l'EUSG révèle que la grande majorité des familles québécoises ayant des enfants de moins de cinq ans recourent à la garde, qu'elle soit régulière ou irrégulière (environ 93 %), ce qui constitue une nette progression depuis 1998, quand la proportion était d'environ 70 % (BSQ, 1999). L'utilisation mixte, c'est-à-dire à la fois la garde régulière et irrégulière, concerne plus de la moitié des familles visées par l'enquête. Lorsqu'on examine l'utilisation régulière (seule ou combinée à la garde irrégulière), cela concerne environ les trois quarts de toutes les familles. L'utilisation irrégulière (seule ou combinée à la garde régulière) est le fait d'une même proportion de familles. Par ailleurs, plus de 7 % des familles québécoises ayant des enfants de moins de cinq ans n'utilisent aucune forme de garde pour leur(s) enfant(s).

Soulignons la situation particulière observée dans la région de Montréal quant à l'utilisation de la garde. En effet, on y trouve, en proportion, environ deux fois plus de familles ne recourant à aucune forme de garde (13 %) que dans le reste du Québec. Deux principaux éléments pourraient expliquer ce constat : d'abord, la concentration plus élevée qu'ailleurs au Québec de familles immigrantes⁴⁸. Or, tel que constaté dans la présente enquête (voir tableau 3.2), le comportement de celles-ci en matière de garde diffère de celui des familles où les parents sont nés au pays⁴⁹. On y trouve également une plus forte proportion de familles défavorisées⁵⁰ qui, elles aussi, sont moins enclines à utiliser des services de garde (voir tableau 3.2)⁵¹.

L'examen des données selon le type et le principal motif d'utilisation montre que les familles recourent à la garde régulière surtout en raison du travail ou des études (87 %), tandis que la garde irrégulière est surtout utilisée pour un autre motif (95 %). Par ailleurs, presque toutes les familles qui utilisent un service de garde en raison du travail ou des études y ont recours sur une base régulière (96 %), alors que celles qui l'utilisent pour un autre motif le font en grande majorité de façon irrégulière (96 %).

Un peu plus d'une famille sur quatre ne recourt pas à la garde régulière (27 %), ce qui veut dire, lorsqu'on réfère à l'univers des enfants, qu'environ 32 % des enfants de moins de cinq ans ne sont pas gardés de manière régulière. Au début des années 2000, selon les données de l'*Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs* (EBSG 2000-2001), environ 41 %⁵² des enfants d'âge préscolaire n'étaient pas gardés sur une base régulière (ISQ, 2001 : 37). En 2004, cette proportion d'enfants a baissé à 33 % et, depuis, elle est restée stable (32 % en 2009).

En revanche, on constate que la proportion d'enfants non gardés régulièrement a évolué au cours des cinq dernières années pour certains âges. Ainsi, environ 69 % des enfants de moins d'un an n'étaient pas gardés de manière régulière en 2004; cette proportion passe à 73 % en 2009. Il faut voir là l'effet probable de l'allongement des congés parentaux dont plusieurs familles bénéficient. Quant aux enfants de un an et de quatre ans, c'est l'inverse : ils sont proportionnellement plus souvent gardés en 2009 qu'en 2004.

48. Environ le quart (24,5 %) de la population vivant dans la région de Montréal est immigrante, soit la plus forte proportion d'immigrants au Québec (MICC, 2009).

49. Ce comportement a également été observé à partir des données de l'ELNEJ, où on a constaté que les enfants des parents nés à l'extérieur du Canada fréquentent moins souvent un service de garde. On a de plus noté que l'écart avec les enfants nés au pays s'était accru entre 1994-1995 et 2002-2003 (Bushnik, 2006 : 13 et tableau 1g).

50. En 2006, la région de Montréal (avec la Côte-Nord) enregistrait les plus fortes proportions de familles à faible revenu au Québec, soit 16,1 % (ISQ, 2008 : 3).

51. Cette moindre utilisation de la garde a également été observée à partir des données de l'ELNEJ (Bushnik, 2006 : 50) et de l'ÉLDEQ (Desrosiers et autres, 2003 : 9).

52. Il est possible que ce chiffre soit sous-estimé car ce n'est qu'à compter de 2004 qu'on a précisé au répondant que l'enfant ne pouvait être considéré comme gardé s'il était « gardé » par son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe. En effet, en 2000-2001, on a peut-être surestimé la garde en incluant les enfants « gardés » par un des parents.

Les données de l'enquête indiquent que le nombre d'enfants (total ou de moins de cinq ans) est associé au fait de recourir ou non à la garde régulière : les familles qui ont un seul enfant ou trois ou plus sont moins susceptibles d'y recourir. Concernant celles qui n'ont qu'un enfant, il faut rappeler qu'il s'agit en majorité de familles qui en sont au début de leur cycle de vie⁵³ : ces parents sont, pour une bonne part, encore en congé parental. D'ailleurs, pour 65 % des enfants de moins d'un an qui ne sont pas gardés régulièrement, c'est ce motif qui est invoqué par leur parent. Lorsqu'une famille compte trois ou quatre enfants ou plus, il est raisonnable de croire que d'autres facteurs jouent sur le fait de ne pas utiliser la garde de façon régulière, comme par exemple le coût des frais de garde ou l'organisation familiale que cela nécessite.

L'analyse des autres caractéristiques montre que les familles qui n'utilisent pas la garde régulière ont davantage tendance à être immigrantes, peu scolarisées, à faible revenu ou inscrites à l'aide sociale. Notons aussi que c'est proportionnellement plus souvent le cas pour les familles où aucun des deux parents (ou le parent seul) n'a le travail ou les études comme principale occupation. À titre indicatif, l'analyse des données de l'ELNEJ⁵⁴ va dans le même sens en ce qui concerne la scolarité, le revenu et le lieu de naissance des parents⁵⁵ (Cleveland, 2008; Bushnik, 2006). Mentionnons plus spécifiquement que les données de l'EUSG 2009 font ressortir une augmentation progressive de l'utilisation de la garde régulière à mesure que le niveau de scolarité s'élève. De plus, sachant que le taux d'emploi des mères augmente également avec la scolarité (ISQ, 2009a : 15), on peut supposer que les besoins de garde s'en trouvent accrus.

Pourquoi une proportion non négligeable d'enfants (32 %) ne sont-ils pas gardés régulièrement? Deux raisons ressortent : parce qu'un des parents désire rester à la maison avec l'enfant (pour 39 % des enfants) et parce qu'au moins un parent est en congé parental (36 %). Cependant, en ce qui regarde les tout-petits, c'est ce dernier motif qui domine largement (pour 65 % des enfants de moins d'un an), tandis que, pour ce qui est des plus vieux, le désir de demeurer avec l'enfant est prépondérant (pour un peu plus de la moitié des enfants dans chacune des catégories d'âge d'un an à quatre ans).

La situation quant à la garde régulière dans le cas des familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré comme principale occupation le travail montre que c'est une minorité qui n'y recourt pas (7 %) (tableau 3.3). Par ailleurs, la proportion de familles où aucun enfant n'est gardé régulièrement augmente en fonction de certaines caractéristiques d'emploi : ne pas être salarié, travailler la fin de semaine, travailler le soir, la nuit, ou selon un horaire variable, ou travailler selon un horaire imprévisible. Ces facteurs sont d'autant plus notables lorsque les deux parents (ou le parent seul) ont ces modalités de travail. Mentionnons que le chapitre 12 du présent rapport approfondit la question de l'utilisation de la garde lorsque la situation de travail des parents est atypique.

-
53. Parmi les enfants des familles ayant un seul enfant, on compte environ 43 % d'enfants de un an ou de moins d'un an (donnée non présentée).
 54. Rappelons que la question de l'ELNEJ ne vise pas tous les parents, mais ceux qui utilisent la garde en raison du travail ou des études. De plus, on inclut les enfants de cinq ans dans l'analyse. Enfin, la question ne discriminait pas le type d'utilisation de la garde; elle incluait donc tout aussi bien la garde régulière qu'irrégulière. On peut cependant supposer qu'il s'agit surtout de la garde régulière, puisque la question visait la garde en raison du travail ou des études. Ces différences rendent les résultats de l'ELNEJ non comparables à ceux de l'EUSG 2009.
 55. Relativement à la scolarité et au revenu, les résultats de l'ELNEJ portent sur 2004-2005 (le plus récent cycle pour lequel des données ont été publiées) et sont applicables au Canada sans le Québec (Cleveland, 2008 : 10-12). Concernant le lieu de naissance des parents, les résultats de l'ELNEJ sont relatifs à 2002-2003 et portent sur tout le Canada (Bushnik, 2006 : 53).

Références bibliographiques

- BEACH, Jane, Martha FRIENDLY, Carolyn FERNS, Nina PRABHU et Barry FORER (2009). *Early childhood education and care in Canada 2008*, 8^e éd., juin, 216 p.
- BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (BSQ) (1999). *Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde. Rapport d'analyse descriptive*, Québec, Gouvernement du Québec, 312 p.
- BUSHNIK, Tracey (2006). *La garde des enfants au Canada*, Ottawa, Statistique Canada, n° 89-599-MIF au catalogue, 104 p.
- CLEVELAND, Gordon, Barry FORER, Douglas HYATT, Christa JAPPEL et Michael KRASHINSKY (2008). « New evidence about child care in Canada. Use patterns, affordability and quality », *IRPP Choices*, vol. 14, n° 12.
- DESROSIERS, Hélène, Lucie GINGRAS, Ghyslaine NEILL et Nathalie VACHON (2004). « Conditions économiques, travail des mères et services de garde. Quand argent rime avec bonne journée maman! », dans : *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002). De la naissance à 4 ans*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 3, fascicule 2.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2009a). *Le marché du travail et les parents*, Québec, Gouvernement du Québec, 60 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2009b). *Proportion de couples ayant deux revenus d'emploi, avec enfants de moins de 16 ans à la maison dont la femme est âgée de 25-54 ans, parmi l'ensemble des couples selon l'âge du plus jeune enfant, Québec, Ontario et Canada, 1976-2008*, tableau statistique compilé par l'Institut de la statistique du Québec, 7 avril. [En ligne] : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/fam/s_mengs_niv_vie/tendances_travail/tab_web_fam_tab_6.htm, page consultée le 4 août 2010.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2008). « Taux de faible revenu. Édition 2008 », *Bulletin Flash*, Québec, Institut de la statistique du Québec, décembre, 10 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2006). *Rapport descriptif et méthodologique. Enquête sur les besoins et les préférences en matière de service de garde 2004*, t. 1, Québec, Gouvernement du Québec, 372 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2001). *Rapport d'enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs 2000-2001*, Québec, Gouvernement du Québec, 106 p.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (MICC) (2009). *Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2006 : caractéristiques générales. Recensement de 2006. Données ethnoculturelles*, Québec, Gouvernement du Québec.

Tableau A.3.1

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le type d'utilisation de la garde, tous motifs confondus, et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Utilisation régulière seulement	Utilisation irrégulière seulement	Utilisation régulière et irrégulière	Aucune utilisation	Total
	%				
Bas-Saint-Laurent	12,9	21,4	61,0	4,7*	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	10,1	22,9	61,9	5,1*	100
Capitale-Nationale	13,7	16,3	64,6	5,4*	100
Mauricie	14,4	22,9	57,9	4,8*	100
Estrie	13,9	18,3	62,8	5,0*	100
Montréal	24,2	18,3	44,2	13,3	100
Outaouais	15,9	19,5	60,0	4,7*	100
Abitibi-Témiscamingue	11,7	20,3	62,1	5,8*	100
Côte-Nord	14,4	23,4	58,1	4,1*	100
Nord-du-Québec	11,9*	23,6	60,3	4,2**	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12,8	21,8	61,6	3,8**	100
Chaudière-Appalaches	9,6	21,2	64,9	4,3*	100
Laval	26,9	15,1	49,6	8,4	100
Lanaudière	10,5	23,7	61,2	4,6*	100
Laurentides	14,1	22,1	58,2	5,5*	100
Montérégie	13,2	21,4	59,3	6,2	100
Centre-du-Québec	10,1	20,2	65,2	4,6*	100
Ensemble du Québec	16,3	19,9	56,3	7,4	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.3.2

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans qui utilisent la garde régulière selon le principal motif et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	En raison du travail ou des études seulement	Seulement pour un autre motif que le travail ou les études	Pour les deux catégories de motifs	Total
	%			
Bas-Saint-Laurent	83,6	12,4	4,0**	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	85,0	10,9*	4,1**	100
Capitale-Nationale	85,3	10,2	4,5*	100
Mauricie	83,1	12,3	4,6*	100
Estrie	82,0	14,2	3,8**	100
Montréal	81,1	14,8	4,1	100
Outaouais	90,3	7,5*	2,2**	100
Abitibi-Témiscamingue	80,4	13,0	6,6*	100
Côte-Nord	80,5	14,3	5,1*	100
Nord-du-Québec	79,8	10,5*	9,7*	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	84,1	11,8	4,1**	100
Chaudière-Appalaches	85,7	12,7	1,7**	100
Laval	84,2	13,2	2,6**	100
Lanaudière	82,0	14,1	3,8**	100
Laurentides	82,2	12,5	5,3*	100
Montérégie	82,2	12,9	5,0	100
Centre-du-Québec	83,0	15,1	1,9**	100
Ensemble du Québec	83,0	12,9	4,0	100

Note : Ce tableau est présenté à titre d'information seulement, puisque le test d'association avec la région n'est pas significatif au seuil de 0,05.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.3.3

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans qui utilisent la garde irrégulière selon le principal motif et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	En raison du travail ou des études seulement	Seulement pour un autre motif que le travail ou les études %	Pour les deux catégories de motifs	Total
Bas-Saint-Laurent	5,1*	81,6	13,4	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4,9*	79,2	15,9	100
Capitale-Nationale	2,5**	83,8	13,7	100
Mauricie	5,5*	80,6	13,8	100
Estrie	6,0*	80,9	13,1	100
Montréal	7,2	80,4	12,4	100
Outaouais	4,1*	84,0	11,9	100
Abitibi-Témiscamingue	6,7*	77,9	15,4	100
Côte-Nord	6,7*	75,0	18,2	100
Nord-du-Québec	6,8**	76,3	16,9	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	5,7*	75,9	18,3	100
Chaudière-Appalaches	5,7*	79,3	14,9	100
Laval	4,6**	82,8	12,5*	100
Lanaudière	4,6*	83,0	12,5	100
Laurentides	4,6*	80,4	15,0	100
Montérégie	3,8*	82,3	13,9	100
Centre-du-Québec	2,3**	84,7	13,1	100
Ensemble du Québec	4,9	81,5	13,6	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.3.4

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans qui utilisent la garde en raison du travail ou des études selon le type d'utilisation et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Utilisation régulière seulement	Utilisation irrégulière seulement	Utilisation régulière et irrégulière	Total
	%			
Bas-Saint-Laurent	77,9	4,9**	17,2	100
Saguenay-Lac-Saint-Jean	74,1	5,9*	20,0	100
Capitale-Nationale	81,8	2,2**	16,0	100
Mauricie	76,6	4,7**	18,7	100
Estrie	76,8	—	21,9	100
Montréal	79,8	3,7	16,5	100
Outaouais	82,4	2,7**	15,0	100
Abitibi-Témiscamingue	72,5	3,0**	24,5	100
Côte-Nord	69,5	6,8*	23,7	100
Nord-du-Québec	70,6	4,4**	25,0	100
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	70,9	4,8**	24,3	100
Chaudière-Appalaches	73,6	4,6*	21,8	100
Laval	83,7	2,3**	13,9	100
Lanaudière	77,3	2,8**	20,0	100
Laurentides	76,2	4,4**	19,4	100
Montérégie	78,3	4,0*	17,8	100
Centre-du-Québec	80,1	2,9**	17,0	100
Ensemble du Québec	78,5	3,6	18,0	100

Note : Ce tableau est présenté à titre d'information seulement, puisque le test d'association avec la région n'est pas significatif au seuil de 0,05.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.3.5

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans qui utilisent la garde pour un autre motif que le travail ou les études selon le type d'utilisation et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Utilisation régulière seulement	Utilisation irrégulière seulement	Utilisation régulière et irrégulière	Total
	%			
Bas-Saint-Laurent	3,0**	84,9	12,2	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1,5**	86,8	11,7	100
Capitale-Nationale	2,8*	85,8	11,4	100
Mauricie	3,1**	84,4	12,5	100
Estrie	4,0*	82,6	13,5	100
Montréal	8,2	79,5	12,3	100
Outaouais	2,9**	90,6	6,5*	100
Abitibi-Témiscamingue	4,2**	82,0	13,9	100
Côte-Nord	4,0**	82,1	13,9	100
Nord-du-Québec	3,9**	82,0	14,1*	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	4,0**	85,6	10,4*	100
Chaudière-Appalaches	2,1**	87,1	10,8	100
Laval	6,8*	81,5	11,7*	100
Lanaudière	1,6**	84,3	14,0	100
Laurentides	3,7**	83,9	12,4	100
Montérégie	3,7*	83,9	12,4	100
Centre-du-Québec	2,0**	85,0	13,0	100
Ensemble du Québec	4,3	83,7	12,1	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.3.6

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon qu'elles utilisent la garde régulière ou non (aucune utilisation ou garde irrégulière seulement) et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Utilisation régulière	Aucune utilisation ou utilisation irrégulière seulement	Total
	%		
Bas-Saint-Laurent	73,9	26,1	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	72,0	28,0	100
Capitale-Nationale	78,3	21,7	100
Mauricie	72,4	27,6	100
Estrie	76,8	23,2	100
Montréal	68,6	31,4	100
Outaouais	75,8	24,2	100
Abitibi-Témiscamingue	73,8	26,2	100
Côte-Nord	72,6	27,4	100
Nord-du-Québec	72,2	27,8	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	74,5	25,5	100
Chaudière-Appalaches	74,4	25,6	100
Laval	76,5	23,5	100
Lanaudière	71,8	28,2	100
Laurentides	72,3	27,7	100
Montréal	72,5	27,5	100
Centre-du-Québec	75,2	24,8	100
Ensemble du Québec	72,7	27,3	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.3.7

Répartition des enfants de moins de cinq ans non gardés régulièrement selon le principal motif invoqué pour ne pas utiliser la garde régulière et l'âge, Québec, 2009

	Un parent désire demeurer avec l'enfant	Congé de maternité, de paternité ou parental	Présentement sans emploi	Manque de place	Parent(s) exploite(nt) un service de garde à domicile	Parents aménagent leur horaire de travail/d'études	Autres motifs	Total	Pe
	%								
Moins d'un an	23,6	65,0	2,9	5,5	0,7**	1,2*	1,1*	100	64 900
Un an	51,9	9,5	7,1	18,1	4,6*	4,3*	4,4*	100	22 800
Deux ans	51,6	8,8	9,3	15,8	3,5*	4,4*	6,6*	100	17 000
Trois ans	55,9	8,6*	5,9*	12,3	5,7*	2,9**	8,6*	100	13 800
Quatre ans	57,5	4,2*	8,1*	6,6*	4,5**	3,2**	15,8	100	13 100
Ensemble	38,9	36,2	5,3	9,9	2,6	2,6	4,6	100	131 700

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine près. En raison des arrondis, le total n'est pas égal à la somme des catégories.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

L'utilisation de la garde régulière en raison du travail ou des études des parents

Lucie Gingras, Institut de la statistique du Québec

Introduction

Une grande partie de l'*Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009* (EUSG) couvre l'utilisation régulière de la garde en raison du travail ou des études des parents. Tout comme l'enquête de 2004⁵⁶, elle questionne les familles sur les modes de garde utilisés pour leurs enfants de moins de cinq ans de même que sur les détails de cette utilisation. Dans ce chapitre, on s'intéresse plus particulièrement à la garde utilisée de façon régulière par les parents en raison du travail ou des études.

Une des mesures de la politique familiale québécoise, à la fin des années 1990, était la mise en place des services de garde à contribution réduite. Ces services avaient notamment comme objectif de faciliter l'accès au marché du travail ou le retour aux études des mères (ministère du Conseil exécutif, 1997). Les statistiques récentes semblent témoigner du succès de cette mesure. En effet, dans les 30 dernières années, la proportion de parents d'enfants de moins de 12 ans en emploi s'est accrue considérablement, passant de 61 % en 1976 à 83 % en 2008 chez les 25-44 ans (sexes réunis). De plus, le Québec a une longueur d'avance sur le reste du Canada puisque le taux d'emploi y est plus élevé que le taux observé au pays (ISQ, 2009). Selon une étude récente, l'implantation en 1997 du réseau de services de garde à contribution réduite aurait contribué à la hausse substantielle du taux d'emploi des mères dans les années qui ont suivi la mise en place de cette mesure (Lefebvre et Merrigan, 2008).

Au-delà du taux d'emploi, des changements sont survenus dans les conditions de travail des parents au cours de cette période. Ces changements, par exemple quant au nombre d'heures travaillées ou au statut d'emploi, jouent indéniablement sur les besoins de garde, que ce soit à la hausse ou à la baisse. Ainsi, bien que le temps partiel est encore plus fréquent chez les femmes que chez les hommes en 2008, on note une diminution de ce régime de travail depuis 1976. Cette diminution s'effectue au profit d'une augmentation du travail à temps plein chez les mères de 25 à 44 ans en emploi, en particulier dans les années 2000 (ISQ, 2009). Par ailleurs, le travail autonome, qui permet souvent de concilier travail et famille, a augmenté depuis les années 1980 et, en 2008, les parents occupent plus souvent ce statut d'emploi, en proportion, que les travailleurs sans enfant à charge (ISQ, 2009).

Les données de l'*Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes* (ELNEJ) portant sur l'utilisation de la garde en raison du travail ou des études au cours des deux dernières décennies illustrent les changements survenus dans ce domaine au Canada et au Québec. Ainsi, la proportion d'enfants gardés pour ces motifs était, en

56. L'Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2004 (ISQ, 2006).

1994-1995, de 70 % pour le Québec et de 68 % pour le reste du Canada. Dix ans plus tard, cette proportion a grimpé à 84 % au Québec, tandis qu'elle est passée à 77 % dans les autres provinces⁵⁷ (Cleveland, 2008).

Outre le recours plus marqué à la garde non parentale que dans les autres provinces, le Québec se distingue également dans les modalités de garde utilisées par les familles. Par exemple, concernant le recours aux services régis, les données de l'ELNEJ pour 1994-1995 montrent des taux semblables pour le Québec et le reste du Canada (25 % des enfants québécois de moins de six ans contre 21 % dans le reste du pays). En 2004-2005, ces mêmes services comptent désormais pour 72 % au Québec, soit beaucoup plus que dans le reste du Canada (42 %) (Cleveland, 2008). Dans la même veine, toujours selon l'ELNEJ, la garderie (à 7 \$ ou non)⁵⁸ serait davantage utilisée, en proportion, au Québec que dans les autres provinces canadiennes (Lefebvre et Merrigan, 2008). Cette position particulière qu'occupe le Québec découle probablement du développement, depuis la fin des années 90, du réseau des services de garde à contribution réduite. Par ailleurs, Bushnik (2006) remarque que la garde à temps plein a diminué entre 1994-1995 et 2002-2003 dans presque toutes les provinces, sauf au Québec où on enregistre une augmentation. Le manque de données récentes relatives au reste du Canada ne permet pas de vérifier si le Québec est demeuré distinct sur ces différents aspects au cours des dernières années⁵⁹.

L'EUSG 2009 fournit des données sur la garde régulière pour chacun des enfants de moins de cinq ans dans la famille. Ce chapitre vise essentiellement les familles où les deux parents (ou le parent seul) travaillent ou étudient, à temps plein ou à temps partiel. Par contre, un certain nombre de parents ont répondu aux questions sur la garde régulière en raison du travail ou des études, même s'ils n'avaient pas déclaré l'une ou l'autre de ces occupations au moment de l'enquête⁶⁰. L'EUSG 2009 documente également le recours à un second mode de garde utilisé en complément du premier, sujet sur lequel peu d'études se sont penchées (en dehors de l'EUSG). Par exemple, l'ELNEJ et l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ÉLDEQ) ont recueilli des renseignements sur les modes utilisés concurremment pour le travail ou les études, mais peu ou pas de données sont publiées sur l'utilisation d'un second mode de garde.

Soulignons que la comparabilité avec les données de l'*Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2004* (EBPSG) était une préoccupation de premier ordre lors de la conception du questionnaire de l'enquête de 2009. Il sera donc possible de mesurer l'évolution de la situation, depuis 2004, pour la plupart des sujets traités dans ce chapitre⁶¹.

Ce chapitre présente d'abord la définition des variables utilisées pour mesurer l'utilisation de la garde régulière en raison du travail ou des études des parents. La deuxième section dresse le portrait des familles qui utilisent cette garde. La troisième section traite des modalités de garde des enfants (mode de garde, fréquence d'utilisation, temps plein ou partiel et coût). On examine, dans la quatrième section, la concordance entre le mode de garde utilisé et le mode souhaité, de même que les raisons pour lesquelles les parents déclarent ne pas être en mesure

57. Données tirées des cycles 1 (1994-1995) et 6 (2004-2005). Contrairement à l'EUSG, les chiffres de l'ELNEJ incluent les enfants de cinq ans qui sont à la maternelle. De plus, la question de l'ELNEJ ne discrimine pas le type d'utilisation de la garde; elle inclut donc tout aussi bien la garde régulière qu'irrégulière. Par conséquent, les données ne sont pas comparables.

58. Soulignons que la typologie adoptée par l'ELNEJ pour les différents services de garde ne distingue pas si les garderies sont à contribution réduite ou non puisqu'un tel programme n'existe pas dans les autres provinces (du moins pas pendant la période observée). Par conséquent, lorsqu'il est fait état de « garderie » au Québec, ce terme englobe tout aussi bien les CPE, les garderies qui offrent des places à contribution réduite (PCR) et les garderies qui n'en offrent pas. Selon cette typologie, le milieu familial n'est donc pas considéré comme une garderie, même ceux à 7 \$.

59. Selon Beach (2009), la situation au Canada, quant à l'offre de services de garde régis, ne s'est pas améliorée dans les années 2000; elle est à un niveau nettement insuffisant relativement à la demande grandissante.

60. Voir la section sur les limites des données pour plus d'explications à ce sujet.

61. À moins d'avis contraire, tous les résultats de l'enquête de 2004 apparaissent dans le rapport descriptif, disponible sur le site Web de l'ISQ (ISQ, 2006).

de bénéficier du mode de garde souhaité. La cinquième section concerne le second mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études. Enfin, un résumé met en lumière les principaux résultats.

4.1 Définitions et variables⁶²

Le questionnaire de l'EUSG 2009⁶³, tout comme celui de 2004, comprend deux sections sur l'utilisation de la garde régulière⁶⁴, l'une consacrée à la garde en raison du travail ou des études des parents (section B) et l'autre, à la garde pour tout autre motif (section C). Les familles avaient la possibilité de répondre à l'une ou l'autre des sections ou aux deux pour chacun de leurs enfants gardés sur une base régulière. Ce chapitre présente les résultats tirés de la section B qui porte sur les premiers et seconds modes de garde alors que le chapitre 5, quant à lui, examine la section C. Si plus d'un mode de garde était utilisé en raison du travail ou des études des parents, on questionnait d'abord sur le **principal mode** de garde et, ensuite, sur le **second mode** de garde.

Le **principal mode** de garde est défini comme le plus utilisé, tandis que le **second mode** est utilisé comme un complément du premier.

L'**utilisation de la garde régulière en raison du travail ou des études** concerne tout autant les parents qui travaillent ou étudient à temps plein que ceux qui travaillent (ou étudient) à temps partiel ou au domicile, qu'ils soient rémunérés ou non.

Sauf indication contraire, les variables ont été construites de la même façon que celles de l'EBPSG 2004 pour en assurer la comparabilité.

On fait référence, dans ce chapitre, à deux univers différents : celui des familles et celui des enfants.

Variables relatives à la famille

Ces variables sont construites sur la base des familles.

- *Utilisation régulière d'un mode de garde en raison du travail ou des études des parents*

- *Oui.*
- *Non.*

Cette variable vise les familles qui utilisent la garde régulière en raison du travail ou des études pour au moins un enfant (question QB1). Notons que la proportion de ces familles est calculée par rapport à toutes les familles concernées par l'enquête (ce qui permet une comparaison avec l'EBPSG 2004) et par rapport à toutes les familles qui utilisent la garde régulière, peu importe le motif.

- *Utilisation régulière d'un second mode de garde en raison du travail ou des études des parents*

- *Oui.*
- *Non.*

Cette variable considère toutes les familles qui utilisent un second mode de garde régulièrement en raison du travail ou des études pour au moins un enfant (question QB12).

62. Pour plus de détails, consulter le cahier technique disponible sur le site Web de l'ISQ.

63. Le lecteur est invité à consulter le questionnaire en annexe du rapport.

64. La garde est régulière si elle est prévue et si elle est utilisée selon une fréquence fixe; elle peut être à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit, en semaine ou la fin de semaine.

Variables relatives aux enfants

Ces variables sont construites sur la base des enfants.

- *Enfant gardé sur une base régulière en raison du travail ou des études des parents*

- *Oui.*
- *Non.*

Cette variable précise si l'enfant est gardé ou non de façon régulière en raison du travail ou des études des parents (question QB1). Notons que la proportion de ces enfants est calculée par rapport à tous les enfants visés par l'enquête (ce qui permet une comparaison avec l'EBPSG 2004) et par rapport à tous les enfants gardés régulièrement, peu importe le motif.

- *Enfant gardé sur une base régulière dans un second mode de garde en raison du travail ou des études des parents*

- *Oui.*
- *Non.*

Cette variable indique, pour chaque enfant gardé régulièrement en raison du travail ou des études des parents, s'il est aussi gardé dans un second mode de garde pour ces mêmes motifs, en complément du principal mode (question QB12).

- *Mode de garde : principal et second*

- *Domicile de l'enfant par famille – autre que parents* : enfant gardé à son domicile par quelqu'un de la famille autre que son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe.
- *Domicile de l'enfant par autre que famille* : enfant gardé à son domicile par une personne qui n'est pas de la famille.
- *Milieu familial pas à 7 \$ par famille – autre que parents* : enfant gardé dans un milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ par un membre de la famille.
- *Milieu familial pas à 7 \$ par autre que famille* : enfant gardé dans un milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ par quelqu'un qui n'est pas de la famille.
- *Milieu familial à 7 \$* : enfant gardé dans un milieu familial offrant des services à 7 \$.
- *Garderie ou CPE à 7 \$* : enfant gardé dans une garderie ou un CPE offrant des services à 7 \$.
- *Garderie pas à 7 \$* : enfant gardé dans une garderie n'offrant pas de services à 7 \$.
- *Autres modes* : inclut la garde scolaire offrant ou non des services à 7 \$ et d'autres modes non précisés.

De légères modifications ont été apportées en 2009 aux questions qui servent à créer cette variable (QB2 : principal mode et QB13 : second mode) : le choix « service de garde scolaire à 7 \$ » s'est ajouté pour les enfants de quatre ans, alors que celui de « jardin d'enfants » a été retiré.

- *Nombre de fois par semaine de garde régulière – principal mode de garde*

- *Deux fois par semaine ou moins.*
- *Trois fois par semaine.*
- *Quatre fois par semaine.*
- *Cinq fois par semaine ou plus.*

Le nombre de fois par semaine où l'enfant est gardé dans son principal mode de garde est tiré de la question QB3. Précisons que les réponses fournies en mois ont été ramenées à une fréquence hebdomadaire.

- *Nombre de jours par semaine de garde régulière – second mode de garde*

- *Un jour par semaine.*
- *Deux jours par semaine.*
- *Trois jours ou plus par semaine.*

Dans le cas du second mode de garde, on n'a pas recueilli le nombre de fois par semaine, mais plutôt les jours de la semaine où l'enfant fréquente son second mode de garde (QB14). Le nombre de jours par semaine a été calculé en sommant les réponses données à cette question pour chacun des jours fréquentés durant la semaine. Cette variable a un taux de non réponse partielle de 16,1 % (voir Limites des données ci-dessous).

- *Jours de fréquentation – principal mode de garde*

- *Dimanche : oui/non.*
- *Lundi : oui/non.*
- *Mardi : oui/non.*
- *Mercredi : oui/non.*
- *Jeudi : oui/non.*
- *Vendredi : oui/non.*
- *Samedi : oui/non.*

Ces variables sont tirées de la question QB4 où le répondant devait indiquer toutes les journées de la semaine où l'enfant est généralement gardé dans son principal mode de garde. Les enfants gardés à des jours variables (voir définition ci-dessous) avaient leur propre catégorie de réponse et ne sont pas inclus dans les variables concernant chaque journée. En raison de l'ajout de la catégorie « jours de garde variables » dans le choix de réponses de la question en 2009, ces variables ne sont pas comparables avec celles de l'EBPSG 2004.

- *Type de fréquentation hebdomadaire – principal mode de garde*

- *Du lundi au vendredi : enfant gardé tous les jours de la semaine.*
- *Jours de garde variables : enfant gardé régulièrement, donc de manière prévue et à fréquence fixe, mais pas toujours les mêmes journées chaque semaine⁶⁵.*
- *Autre(s) journée(s) de garde : enfant gardé les mêmes journées chaque semaine en excluant la garde en continu du lundi au vendredi.*

Cette variable est construite à partir de la question QB4.

- *Nombre d'heures par jour de garde régulière – principal et second modes de garde*

- *Moins de 2,5 heures.*
- *De 2,5 heures à 4 heures.*
- *Plus de 4 heures à 10 heures.*
- *Plus de 10 heures.*

Cette variable est tirée des questions sur les plages horaires de garde quotidienne, soit QB6 (principal mode) et QB16 (second mode). Ces questions remplacent celles qui étaient posées dans l'EBPSG 2004, portant sur la période de garde de la journée et sur le nombre d'heures de fréquentation par jour. Dans l'EUSG 2009, le répondant pouvait déclarer jusqu'à quatre plages horaires par jour pour le principal et le second mode de garde. C'est à partir de cette donnée qu'est calculé le nombre d'heures de fréquentation. Les quatre

65. Cette catégorie doit être distinguée de la garde irrégulière, puisque les jours de garde sont prévus même s'ils varient d'une semaine à l'autre.

catégories ont été construites de manière à respecter la définition du temps plein (plus de quatre heures par jour de façon continue) comme le prescrivent les règles d'occupation établies par le ministère de la Famille et des Aînés (MFA, 2009). Cette variable n'est pas comparable à celle de l'EBPSG 2004 puisque sa construction est différente.

- *Période de la journée de la garde régulière – principal et second modes de garde*

- *Journée entière.*
- *Demi-journée.*
- *Soir ou nuit.*
- *Autres périodes.*

Cette variable est construite à partir du nombre d'heures de garde quotidien. Elle ne peut pas être comparée à celle de l'EBPSG 2004 pour les mêmes raisons que la variable précédente.

- *Régime de garde du principal mode de garde*

- *La garde à temps plein* : la fréquentation de la garde doit être de plus de quatre heures par jour et cinq jours par semaine ou plus.
- *La garde à temps partiel* : la fréquentation de la garde est de quatre heures ou moins par jour ou de moins de cinq jours par semaine.

Cette variable est construite à partir du nombre de jours par semaine et du nombre d'heures par jour du principal mode de garde. Cette variable n'était pas incluse dans l'EBPSG 2004.

- *Coût quotidien du principal et du second modes de garde*

- Coût du **principal mode de garde**

- *Aucun coût.*
- *Moins de 7 \$ par jour.*
- *7 \$ par jour.*
- *Plus de 7 \$ par jour.*

- Coût du **second mode de garde**

- *Aucun coût.*
- *10 \$ ou moins par jour.*
- *Plus de 10 \$ à 20 \$ par jour.*
- *Plus de 20 \$ par jour.*

Le coût du principal (QB8) et du second mode (QB17) pouvait être indiqué à la journée, à la semaine, aux deux semaines, au mois, à l'heure ou à l'année. Pour assurer l'uniformité des données présentées, tous les coûts déclarés ont été ramenés à un coût journalier.

- *Concordance entre le principal mode de garde utilisé et le mode de garde souhaité*

- *Oui.*
- *Non.*
- *En partie.*

Cette variable est tirée de la question QB9, posée pour chaque enfant de moins de cinq ans gardé régulièrement, qui demandait si le mode de garde utilisé correspondait au mode de garde souhaité.

Limites des données

L'examen des données semble révéler une divergence entre l'occupation des parents déclarée aux questions QK13 et QK23 (occupation principale du répondant et de son/sa conjoint/e) et la réponse donnée à la section B du questionnaire sur la garde régulière en raison du travail ou des études. Certains parents ont répondu aux questions de la section B, bien qu'ils n'aient pas déclaré le travail ou les études comme principale occupation au moment de l'enquête⁶⁶. Or, il ne s'agit pas nécessairement d'une erreur de déclaration : cette divergence peut être liée à l'interprétation faite par certains répondants de ces questions. En effet, puisqu'on a demandé l'occupation principale actuelle, il est possible que le parent, momentanément en arrêt de travail (en congé, en vacances, en chômage, en maladie, etc.), ait néanmoins considéré que l'enfant était gardé en raison du travail parce que celui-ci a commencé à être gardé au moment où il travaillait. Un autre exemple est le cas d'un parent qui déclare être principalement à la maison même s'il travaille à temps partiel. La validité des résultats ne devrait pas en être très affectée, l'analyse étant basée sur la perception de la situation par le parent. D'ailleurs, cette (apparente) discordance a également été relevée avec les données de l'EBPSG 2004, ce qui permet de supposer que les problèmes d'interprétation auraient influencé de la même façon les réponses des familles aux deux enquêtes et que, conséquemment, les données seraient comparables.

Les renseignements sur les modalités du principal mode de garde sont basés sur l'utilisation de la garde la **plus usuelle**. Par exemple, si un parent fait garder son enfant seulement le matin à l'exception du mercredi où il le fait garder toute la journée, il devait préciser la plage horaire la plus utilisée de façon générale, ici tous les matins. Ainsi, il est possible que l'utilisation réelle diffère de l'utilisation la plus usuelle. L'objectif de l'enquête est cependant de documenter l'usage le plus courant. Cette façon de faire est la même que celle de l'EBPSG 2004.

Les questions sur le coût du service de garde ont parfois engendré un malaise lorsque le répondant devait déclarer une surfacturation de son service à 7 \$. La consigne était de rappeler l'engagement de l'ISQ quant à la confidentialité des réponses fournies. Malgré cette assurance, il semble que certains répondants soient restés craintifs. Il est donc possible que cette donnée soit sous-estimée.

L'analyse de la non-réponse de la variable « nombre de jours par semaine de garde régulière » pour le second mode de garde révèle que la non-réponse est associée au nombre d'enfants de moins de cinq ans dans la famille, celle-ci étant plus élevée pour les enfants vivant dans des familles où il y a deux enfants ou plus que pour ceux vivant dans les familles d'un seul enfant. Ce biais pourrait avoir une incidence sur les estimations présentées.

4.2 Familles qui utilisent régulièrement la garde en raison du travail ou des études des parents

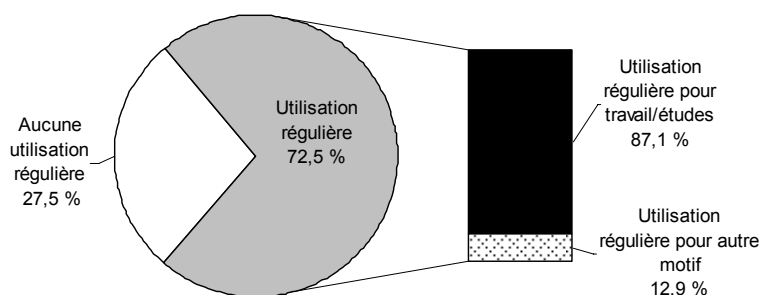
Cette section présente la proportion de familles utilisant régulièrement la garde en raison du travail ou des études, d'abord globalement, puis selon certaines caractéristiques socioéconomiques. Enfin, une analyse selon la région administrative de résidence est exposée.

La figure 4.1 montre que 73 % des familles québécoises ayant des enfants de moins de cinq ans utilisent régulièrement un mode de garde, quel que soit le motif. Parmi les familles qui ont recours à la garde régulière, près de 9 sur 10 l'utilisent en raison du travail ou des études (87 %), ce qui représente environ 63 % des familles ayant des enfants de moins de cinq ans (donnée non présentée). Cette dernière estimation n'est pas différente de celle observée en 2004.

66. C'est le cas d'environ 18 % des familles qui ont répondu à la section B : dans 16 % des cas, **un** des deux parents a déclaré comme principale occupation le travail ou les études et, dans 2,3 % des cas, **aucun** des deux parents (ou le parent seul) n'a l'une ou l'autre de ces occupations (données non présentées).

Figure 4.1

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le type d'utilisation et le motif d'utilisation régulière, Québec, 2009



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

L'utilisation de la garde régulière en raison du travail ou des études (ci-après nommée la garde régulière) diffère selon certaines caractéristiques socioéconomiques des familles, présentées au tableau 4.1⁶⁷ : le nombre d'enfants (le nombre total et le nombre des moins de cinq ans), le lieu de naissance, la scolarité, l'occupation principale des parents, la source de revenu et le revenu familial annuel. Précisons que les proportions sont calculées en référence à la sous-population des familles qui utilisent la garde régulière, **tous motifs confondus**.

Les familles ayant un seul enfant de moins de cinq ans utilisent en plus grande proportion la garde régulière (92 %) que celles qui en ont deux ou plus (75 %). Les proportions vont dans le même sens lorsqu'on tient compte du nombre total d'enfants à la maison : plus ils sont nombreux et moins on les fait garder sur une base régulière.

L'analyse selon le lieu de naissance des parents présente une différence entre les parents natifs du Canada et les autres, les premiers utilisant plus souvent la garde régulière (88 %), en proportion, que les familles où un des deux parents ou les deux (ou le parent seul) sont nés à l'extérieur du pays (respectivement 84 % et 85 %).

Le fait d'avoir un diplôme semble être le facteur le plus décisif quant à l'utilisation de la garde régulière. En effet, l'écart est important entre les familles qui n'en ont pas (62 %) et celles où un des parents en a obtenu un, quel qu'il soit (entre 86 % et 89 %).

Comme on s'y attendait, la presque totalité des familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail ou les études comme principale occupation utilise la garde régulière (99 %). La proportion tombe à 59 % dans le cas où un seul parent a déclaré travailler ou étudier et à 44 % lorsqu'aucun (ou le parent seul) n'a l'une ou l'autre de ces occupations.

67. Les variables socioéconomiques sont décrites au chapitre 2. Les variables suivantes ne sont pas présentées puisqu'elles n'ont montré aucun lien significatif avec l'utilisation de la garde régulière en raison du travail ou des études : la structure familiale, le statut d'immigration des parents, l'assurance-emploi comme source de revenu familial et l'occupation d'un emploi saisonnier au cours des 12 mois précédant l'enquête. Pour éviter la redondance, étant donné que les variables sont très semblables, les caractéristiques liées à l'emploi dans le cas des familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation sont présentées au chapitre 12.

Tableau 4.1

Proportion de familles ayant recours à la garde régulière en raison du travail ou des études selon quelques caractéristiques socioéconomiques, familles utilisant la garde régulière et ayant des enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009

	%
Nombre d'enfants de moins de cinq ans	
Un	92,2
Deux ou plus	74,5
Nombre d'enfants total	
Un	92,6
Deux	86,2
Trois ou plus	80,5
Lieu de naissance des parents	
Les deux parents (ou le parent seul) nés au Canada	87,8
Un des deux parents né à l'extérieur du Canada	83,7
Les deux parents (ou le parent seul) nés à l'extérieur du Canada	85,4
Plus haut diplôme de l'un ou l'autre des parents	
Aucun diplôme	61,5
Diplôme du secondaire	85,5
Diplôme du collégial	88,8
Diplôme universitaire	88,6
Principale occupation des parents	
Les deux parents (ou le parent seul) travaillent ou étudient	98,9
Un des deux parents travaille ou étudie	58,7
Aucun des deux parents (ou le parent seul) ne travaille ni n'étudie	44,2
Revenu familial annuel	
Moins de 20 000 \$	70,6
20 000 \$-29 999 \$	84,0
30 000 \$-39 999 \$	88,7
40 000 \$-49 999 \$	86,1
50 000 \$-59 999 \$	89,3
60 000 \$-79 999 \$	87,7
80 000 \$-99 999 \$	88,8
100 000 \$-119 999 \$	92,0
120 000 \$-139 999 \$	91,5
140 000 \$ ou plus	92,2
Source de revenu familial : emploi	
Oui	89,1
Non	65,8
Source de revenu familial : aide sociale	
Oui	48,1
Non	88,7
Source de revenu familial : prestations de maternité, de paternité ou parentales	
Oui	64,1
Non	91,3
Ensemble	87,1

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

L'utilisation de la garde régulière selon la source de revenu familial va dans le sens attendu. Les familles qui déclarent un revenu d'emploi (89 %), celles qui ne reçoivent pas d'aide sociale (89 %) ou de prestations de maternité, de paternité ou parentales (91 %) sont toutes plus susceptibles de recourir à ce type d'utilisation de la garde.

En ce qui a trait au revenu familial annuel, l'enquête révèle que les familles gagnant moins de 20 000 \$ par année se distinguent de toutes les autres par leur plus faible proportion d'utilisation de la garde régulière (71 %). À l'inverse, les familles dont le revenu se trouve dans les catégories de 100 000 \$ ou plus recourent davantage à la garde régulière que celles de moins de 50 000 \$ (sauf pour la catégorie « de 30 000 \$ à moins de 40 000 \$ », avec laquelle il n'y a pas de différence).

Analyse régionale de l'utilisation régulière de la garde en raison du travail ou des études des parents

Rappelons que, de façon générale, environ 63 % de toutes les **familles** ayant des enfants de moins de cinq ans recourent à la garde de façon régulière, principalement en raison du travail ou des études. Trois régions se démarquent du reste du Québec : la Capitale-Nationale et l'Outaouais d'abord, où la proportion de familles qui utilisent cette garde est plus élevée (environ 70 %), puis la région de Montréal, où la proportion est plus faible (58 %) (tableau A.4.1). On ne détecte aucun changement dans les proportions d'utilisation dans ces régions par rapport à celles de l'EBPSG 2004 (données non présentées).

4.3 Modalités de la garde régulière des enfants en raison du travail ou des études des parents

Cette section s'intéresse aussi à l'utilisation de la garde régulière en raison du travail ou des études, mais en se référant aux **enfants** de moins de cinq ans plutôt qu'aux **familles**. On présente d'abord les proportions d'enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études. Puis, on examine leurs modalités de garde, soit le principal mode de garde, le nombre de fois par semaine où l'enfant est gardé, les jours et la période de la journée de la garde, le nombre d'heures de garde par jour, le régime de garde (temps plein ou partiel) et le coût quotidien. Ces résultats sont comparés, dans la mesure du possible, à ceux de l'EBPSG 2004. Une analyse régionale des modalités de garde termine la section.

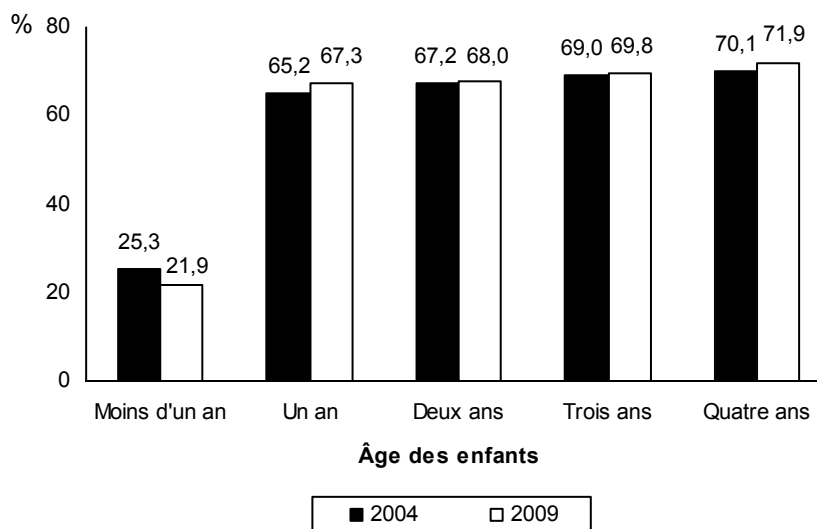
4.3.1 Proportion d'enfants gardés de façon régulière en raison du travail ou des études des parents

Parmi tous les enfants concernés par l'enquête, quelque 59 % sont gardés de façon régulière en raison du travail ou des études des parents, ce qui représente environ 240 000 enfants (donnée non présentée). Cette proportion n'est pas statistiquement différente de celle de l'EBPSG 2004.

La proportion d'enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études dépend de leur âge. Les enfants de moins d'un an sont beaucoup moins nombreux, en proportion, à être gardés (22 %) que les plus vieux. Entre un an (67 %) et quatre ans (72 %), la proportion s'accroît, mais faiblement (figure 4.2). Comparativement à 2004, seule la proportion relative aux moins d'un an a changé : en effet, celle-ci a significativement diminué en 2009 de quelques points de pourcentage (figure 4.2).

Figure 4.2

Proportion d'enfants gardés de façon régulière en raison du travail ou des études des parents selon l'âge, enfants de moins de cinq ans, Québec, 2004 et 2009



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2004* et *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Notons par ailleurs, que parmi les **enfants gardés régulièrement**, la très grande majorité l'est en raison du travail ou des études des parents (87 %). Une proportion légèrement plus élevée a été enregistrée à l'EBPSG 2004 (89 %⁶⁸) (donnée non présentée).

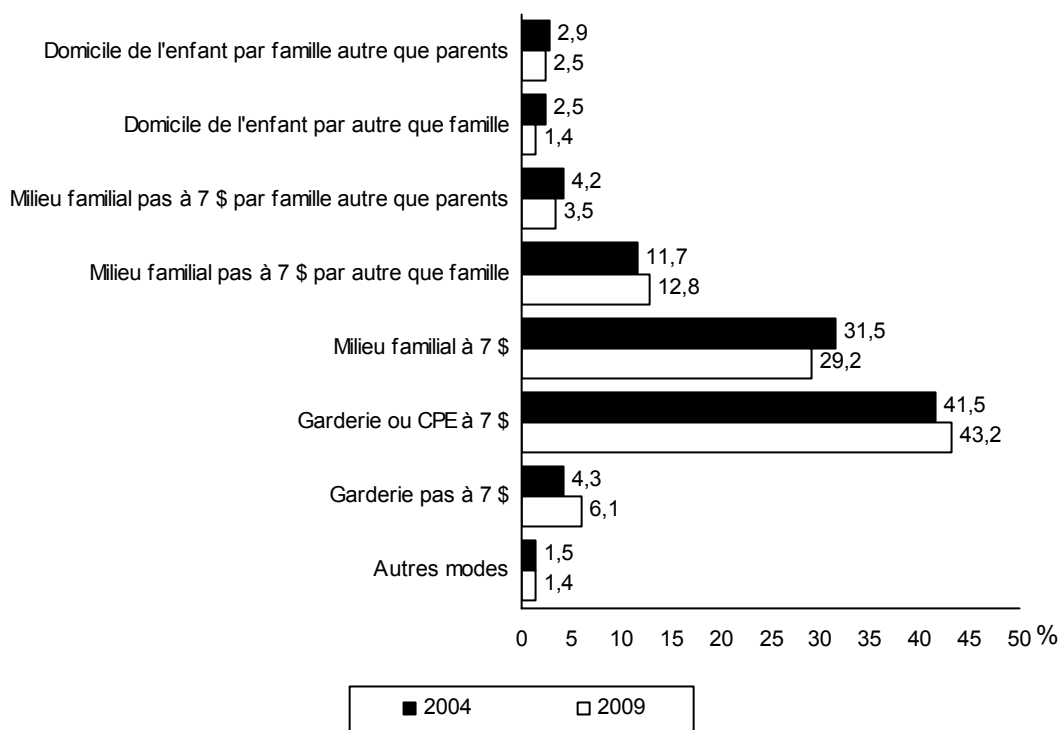
4.3.2 *Principal mode de garde*

Les enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études fréquentent majoritairement une place à 7 \$ (72 %) : environ 4 enfants sur 10 fréquentent une garderie ou un CPE et 3 sur 10, un milieu familial. Viennent ensuite des modes beaucoup moins répandus et qui ne sont pas à 7 \$: le milieu familial par une personne qui n'est pas de la famille (13 %) et la garderie (6 %). Enfin, la garde en milieu familial par un membre de la famille et la garde au domicile de l'enfant, par quelqu'un de la famille ou non, sont, en proportion, des modes très peu utilisés de façon régulière (figure 4.3).

Relativement aux modes de garde utilisés en 2004, trois changements doivent être notés : le milieu familial offrant des services à 7 \$ et la garde à domicile par une personne qui n'est pas de la famille sont des modes, en proportion, un peu moins utilisés en 2009, tandis que les garderies n'offrant pas de services à 7 \$ le sont davantage (figure 4.3).

68. Proportion spécialement compilée aux fins de ce rapport, non présentée dans celui de l'EBPSG 2004.

Figure 4.3

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le principal mode de garde, Québec, 2004 et 2009


Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2004* et *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Le principal mode de garde utilisé est lié à l'âge des enfants⁶⁹. Les plus jeunes (moins d'un an et un an) se démarquent des plus âgés du fait qu'ils se font garder plus souvent, en proportion, à leur domicile et dans un milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ et beaucoup moins dans une garderie ou un CPE à 7 \$ (tableau 4.2). Ce dernier mode est principalement celui des enfants plus âgés : à trois et quatre ans, environ la moitié y sont gardés et leurs proportions sont significativement plus élevées que chez les deux ans ou moins⁷⁰.

On note peu de changement dans les modes de garde utilisés régulièrement à différents âges depuis l'EBPSG 2004. Signalons qu'en 2004, les enfants de un an fréquentaient, toutes proportions gardées, un peu plus souvent un milieu familial à 7 \$ (35 % c. 31 % en 2009) et un peu moins souvent un milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ (21 % c. 24 % en 2009) (tableau A.4.2). Les quatre ans, quant à eux, étaient proportionnellement plus nombreux en 2004 qu'en 2009 (respectivement 12 % c. 9 %) à être gardés régulièrement en milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$.

69. Pour l'analyse selon l'âge des enfants, on a regroupé les modes en six catégories en raison des faibles effectifs : domicile; milieu familial pas à 7 \$; milieu familial à 7 \$; garderie ou CPE à 7 \$; garderie pas à 7 \$; autres modes.

70. Les proportions ne sont pas significativement différentes entre les trois et quatre ans; par contre, ces deux dernières sont significativement différentes de celles des deux ans, un an et moins d'un an.

Tableau 4.2

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009

	Domicile	Milieu familial pas à 7 \$	Milieu familial à 7 \$	Garderie ou CPE à 7 \$	Garderie pas à 7 \$	Autres modes	Total	Pe
	%							
Moins d'un an	10,3	24,9	33,7	25,7	5,4 *	—	100	19 400
Un an	5,3	24,4	30,8	33,3	5,8	0,4 **	100	56 200
Deux ans	3,0	15,4	31,1	43,8	6,6	—	100	55 500
Trois ans	2,5	12,4	28,6	49,4	6,2	0,9 **	100	54 700
Quatre ans	2,6 *	9,5	24,4	52,8	6,1	4,6	100	54 100
Ensemble	3,9	16,3	29,2	43,2	6,1	1,4	100	240 000

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine près. En raison des arrondis, le total n'est pas égal à la somme des catégories.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

4.3.3 Nombre de fois par semaine de garde dans le principal mode de garde

Les trois quarts des enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études le sont cinq fois ou plus chaque semaine (tableau 4.3). La garde moins de cinq fois par semaine ne concerne que de faibles proportions d'enfants : 13 % sont gardés quatre fois, 8 % trois fois, et 3,6 % deux fois ou moins. La fréquence hebdomadaire examinée selon l'âge des enfants révèle que les tout-petits de moins d'un an se démarquent des plus âgés. En effet, à cet âge, les proportions d'enfants gardés trois fois et deux fois par semaine ou moins (respectivement 14 % et 11 %) dépassent celles des plus vieux (tableau A.4.3).

Comparativement aux résultats de 2004, en 2009, on note une plus grande proportion d'enfants qui fréquentent un milieu de garde quatre fois par semaine et deux fois ou moins par semaine (donnée non présentée⁷¹).

4.3.4 Jours de fréquentation et type de fréquentation hebdomadaire du principal mode de garde

En ce qui a trait aux jours de fréquentation, on note qu'entre le lundi et le vendredi, les proportions d'enfants gardés régulièrement varient entre 89 % et 94 % pour chacun des jours (tableau 4.3). Rares sont les enfants gardés le samedi ou le dimanche. Soulignons que quelque 4,9 % d'entre eux ont une fréquentation variable, c'est-à-dire que leurs journées de garde ne sont pas toujours les mêmes d'une semaine à l'autre (tableau 4.3). Par conséquent, il est possible que plus d'enfants soient gardés l'une ou l'autre des journées de la semaine. Néanmoins, les trois quarts des enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études fréquentent un milieu de garde de manière continue du lundi au vendredi (75 %⁷²). Les enfants de moins d'un an sont plus susceptibles d'être gardés selon des journées variables (9 %) que les plus âgés qui sont, quant à eux, plus souvent gardés, en proportion, du lundi au vendredi (entre 75 % et 78 %) (tableau A.4.4).

71. En 2004, 10 % d'enfants fréquentaient un milieu de garde quatre jours par semaine et 5 %, deux fois ou moins par semaine (ISQ, 2006).

72. On inclut les enfants gardés du lundi au dimanche, ce qui représente 0,1 % des enfants concernés par cet indicateur.

4.3.5 Période de la journée et nombre d'heures par jour de fréquentation du principal mode de garde

Presque tous les enfants (96 %) se font garder une journée entière. La demi-journée ne concerne que 2,7 % des enfants et toutes les autres situations, par exemple le soir ou la nuit, sont marginales (tableau 4.3). Puisque la grande majorité des enfants sont gardés toute la journée, il n'est pas étonnant de voir qu'ils sont aussi nombreux, en proportion, à l'être de 4 à 10 heures par jour (95 %). La garde régulière de moins de 2,5 heures par jour, celle de 2,5 heures à 4 heures et celle de plus de 10 heures sont des plages horaires plutôt rares (tableau 4.3).

Tableau 4.3

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon certaines modalités de garde du principal mode de garde, Québec, 2009

	%
Nombre de fois par semaine	
Deux fois par semaine ou moins	3,6
Trois fois par semaine	8,1
Quatre fois par semaine	13,1
Cinq fois par semaine ou plus ¹	75,2
Total	100
Jour de fréquentation²	
Lundi	92,7
Mardi	94,4
Mercredi	94,1
Jeudi	94,2
Vendredi	88,9
Samedi	0,6 *
Dimanche	0,3 **
Type de fréquentation hebdomadaire	
Du lundi au vendredi ³	75,2
Jours de garde variables	4,9
Autre(s) journée(s) de garde	19,9
Total	100
Période de la journée	
Une journée entière	95,8
Une demi-journée	2,7
Le soir ou la nuit	0,5 *
Autres périodes	1,1
Total	100
Heures de fréquentation quotidienne	
Moins de 2,5 heures	0,4 *
De 2,5 heures à 4 heures	1,9
Plus de 4 heures à 10 heures	95,3
Plus de 10 heures	2,4
Total	100

1. Inclut les enfants gardés plus de cinq fois par semaine, ce qui représente 0,2 % des enfants concernés par cet indicateur.

2. Pour cette variable, il s'agit de la proportion d'enfants gardés chaque journée et non une répartition; cette variable n'inclut pas les enfants gardés selon des jours variables.

3. Inclut les enfants gardés du lundi au dimanche, ce qui représente 0,1 % des enfants concernés par cet indicateur.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

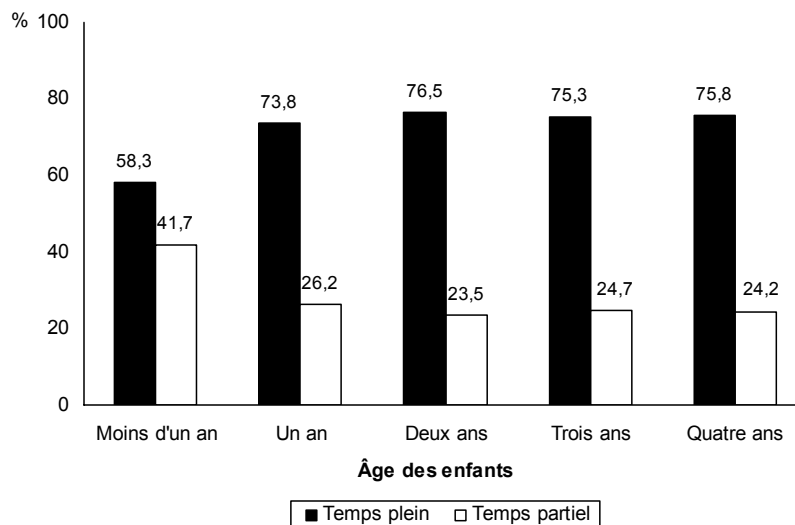
L'âge est associé au nombre quotidien d'heures de garde. Les enfants de moins d'un an et, dans une moindre mesure, ceux de quatre ans sont plus nombreux, en proportion, à être gardés quatre heures ou moins par jour⁷³ (respectivement 10 % et 3,2 %) comparativement aux enfants des autres âges (tableau A.4.5).

4.3.6 Régime de garde du principal mode de garde

Le régime de garde synthétise en quelque sorte les précédents indicateurs. En effet, pour être considérés comme gardés à temps plein, les enfants doivent fréquenter un mode de garde cinq jours par semaine⁷⁴, et ce, plus de quatre heures par jour. En 2009, environ les trois quarts des enfants fréquentent la garde régulière à temps plein (74 %) (donnée non présentée). On observe que les jeunes enfants de moins d'un an sont plus souvent gardés à temps partiel (42 %) que les plus vieux (figure 4.4).

Figure 4.4

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le régime de garde du principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

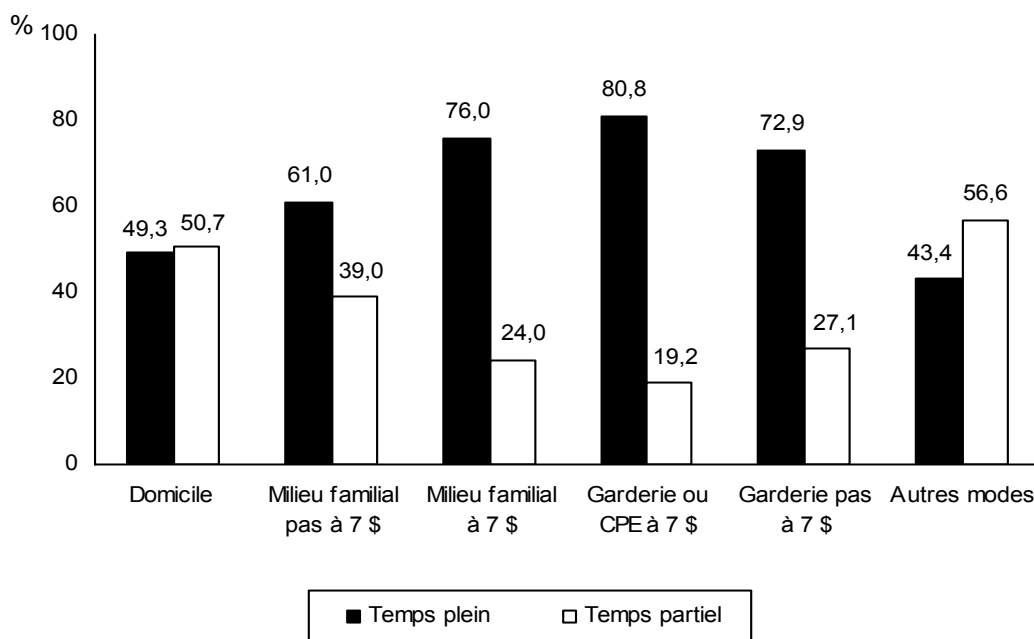
Le régime de garde est lié au principal mode de garde utilisé. Ainsi, plus de la moitié des enfants gardés à domicile (51 %) ou dans un mode de la catégorie « autres modes » (57 %) et 39 % gardés dans un milieu familial qui n'est pas à 7 \$ sont à temps partiel, ce qui représente des proportions plus importantes que pour les autres modes (figure 4.5). Les services de garde à 7 \$ sont, quant à eux, surtout utilisés à temps plein, la garderie ou le CPE enregistrant la proportion la plus élevée (81 % c. 76 % pour le milieu familial à 7 \$).

73. Pour l'analyse selon l'âge des enfants, les catégories de la variable « heures de fréquentation quotidienne » ont été regroupées ainsi : 4 heures ou moins; plus de 4 heures à 10 heures; plus de 10 heures.

74. La majorité des enfants gardés régulièrement cinq jours par semaine le sont du lundi au vendredi.

Figure 4.5

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le régime et le principal mode de garde, Québec, 2009



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

4.3.7 Coût quotidien du principal mode de garde

Pour la majorité des enfants gardés, soit 6 sur 10, il en coûte à leurs parents 7 \$ par jour (tableau 4.4). Cependant, pour une part non négligeable d'enfants (25 %), les parents doivent déboursier plus que ce montant pour les faire garder, tandis que, pour environ 13 % des enfants, le coût est moindre que 7 \$ par jour ou nul. Il y a peu de changements avec l'EBPSG 2004⁷⁵ si ce n'est qu'il y avait proportionnellement moins d'enfants gardés à moins de 7 \$ par jour (8 % c. 9 % en 2009) et qu'un peu plus l'étaient à un coût nul (4,8 % c. 3,7 % en 2009) (données de 2004 non présentées).

Toutes proportions gardées, les enfants de moins d'un an et ceux de un an sont plus souvent gardés dans un mode gratuit (respectivement 11 % et 5 %) et dans un mode de plus de 7 \$ (30 % et 32 %) que les plus vieux (tableau 4.4). Rappelons que les enfants de un an ou moins sont proportionnellement plus nombreux à être gardés au domicile ou en milieu familial qui n'est pas à 7 \$. Quant aux trois et quatre ans, ils sont plutôt concentrés dans la catégorie de coût à 7 \$ (68 % et 69 %), ce qui correspond au fait qu'ils fréquentent surtout des milieux de garde à contribution réduite (voir tableau 4.2).

75. Précisons que la variable était ventilée autrement à l'EBPSG 2004. Celle-ci a été recalculée pour l'ensemble du Québec selon les catégories de l'EUSG 2009 et les résultats sont les suivants : aucun coût, 4,8 %; moins de 7 \$, 8 %; 7 \$, 62 %; plus de 7 \$, 26 %.

Tableau 4.4

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le coût quotidien du principal mode de garde, l'âge, le principal mode de garde et le régime de garde, Québec, 2009

	Aucun coût	Moins de 7 \$ par jour	7 \$ par jour	Plus de 7 \$ par jour	Total
	%				
Âge des enfants					
Moins d'un an	11,1	8,6	50,6	29,7	100
Un an	5,5	10,4	52,4	31,6	100
Deux ans	2,4 *	9,5	63,3	24,7	100
Trois ans	2,1 *	8,3	68,0	21,7	100
Quatre ans	2,1 *	9,9	68,8	19,2	100
Principal mode de garde					
Domicile	40,5	5,8**	—	53,0	100
Milieu familial pas à 7 \$	11,9	1,9 *	0,7**	85,5	100
Milieu familial à 7 \$	0,3**	15,3	83,2	1,1 *	100
Garderie ou CPE à 7 \$	—	9,5	85,6	4,8	100
Garderie pas à 7 \$	—	3,0**	—	96,3	100
Autres modes	4,1**	11,2**	39,4	45,3	100
Régime de garde					
Temps plein	2,3	9,0	66,5	22,2	100
Temps partiel	7,3	10,8	49,9	32,0	100
Ensemble	3,7	9,5	62,1	24,8	100
Pe	8 800	22 700	148 900	59 500	

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine près. En raison des arrondis, le total n'est pas égal à la somme des catégories.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Lorsqu'on analyse les coûts en fonction du principal mode de garde, plusieurs résultats attendus apparaissent. Les enfants qui fréquentent un service à 7 \$ sont évidemment concentrés dans cette catégorie de coût. Il faut toutefois relever que 15 % d'enfants gardés en milieu familial à 7 \$ et 9 % dans une garderie ou un CPE à 7 \$ le sont à des coûts moindres que ce tarif (tableau 4.4). Pour une part d'entre eux, il est probable que leurs parents bénéficient d'un soutien financier pour les frais de garde⁷⁶.

Par ailleurs, certains parents déboursent plus que 7 \$ bien qu'ils utilisent un service à 7 \$; toutefois, cela ne touche qu'une faible proportion d'enfants (1,1 %* des enfants en milieu familial et 4,8 % de ceux en garderie ou en CPE). Les enfants gardés régulièrement au domicile sont surtout représentés à chacune des extrémités de l'échelle des coûts : aucun coût (41 %) et plus de 7 \$ par jour (53 %). Sans surprise, ceux qui fréquentent un milieu familial qui n'est pas à 7 \$ et une garderie qui n'est pas à 7 \$ font majoritairement partie de la catégorie « plus de 7 \$ » (respectivement 85 % et 96 %).

76. Plusieurs programmes sociaux remboursent en partie ou en totalité les frais de garde d'enfants. Par exemple, *Ma place au soleil* qui vise l'intégration en emploi des jeunes parents, *Devenir* ou *Interagir* qui sont des programmes d'aide et d'accompagnement social.

Enfin, les enfants qui fréquentent régulièrement un milieu de garde à temps partiel sont, en proportion, plus nombreux dans les catégories « plus de 7 \$ par jour » (32 %) et « aucun coût » (7 %) et moins nombreux dans la catégorie « 7 \$ par jour » (50 %) que ceux qui sont gardés à temps plein (tableau 4.4).

Analyse régionale de la garde régulière en raison du travail ou des études des parents

Si, dans l'ensemble du Québec, environ 6 enfants sur 10 sont gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents, cette proportion varie sur le plan régional. En effet, dans deux régions administratives de résidence, la proportion d'enfants gardés de façon régulière en raison du travail ou des études des parents est plus élevée que dans le reste du Québec, soit la Capitale-Nationale (66 %) et l'Outaouais (65 %) (tableau A.4.1). À l'opposé, on observe une plus faible proportion d'enfants gardés dans la région de Montréal (54 %). On ne détecte aucune différence avec l'EBPSG 2004 dans ces trois régions.

En ce qui a trait au mode de garde utilisé⁷⁷, la région de Montréal se démarque particulièrement du fait qu'environ la moitié des enfants se font garder dans une garderie ou un CPE à 7 \$ (53 %) (tableau A.4.6). C'est la seule région qui présente une proportion plus élevée pour ce mode que le reste du Québec⁷⁸. Elle se distingue également des autres régions en ce qui a trait à l'utilisation du milieu familial : une fréquentation nettement moindre, en proportion, qu'ailleurs en province, et ce, que le service soit à 7 \$ (19 %) ou non (9 %). La Capitale-Nationale, la Chaudière-Appalaches et le Centre-du-Québec ont des profils semblables : une plus forte utilisation du milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ (respectivement 22 %, 22 % et 28 %; pour la Chaudière-Appalaches, on peut ajouter le milieu familial à 7 \$: 36 %) et une plus faible utilisation de la garderie ou du CPE à 7 \$ (respectivement 38 %, 35 % et 32 %) que dans le reste du Québec. L'Abitibi-Témiscamingue enregistre elle aussi une proportion moindre d'enfants gardés dans une garderie ou un CPE à 7 \$ (32 %); elle compte toutefois une plus forte proportion d'enfants fréquentant un milieu familial à 7 \$ (44 %) que le reste du Québec.

On note que la fréquentation hebdomadaire des enfants varie en fonction de la région⁷⁹. En effet, les enfants du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Estrie, de Lanaudière et des Laurentides sont, en proportion, moins nombreux à être gardés cinq fois par semaine ou plus (respectivement 61 %, 66 %, 68 %, 67 % et 66 %) que dans le reste du Québec (tableau A.4.7). Ils sont proportionnellement plus nombreux à être gardés trois fois par semaine ou moins dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean (18 %), de la Mauricie (19 %), de l'Estrie (16 %), des Laurentides (17 %) et du Centre-du-Québec (17 %) que dans le reste de la province. Ceux des régions de Montréal, de l'Outaouais et de Laval sont davantage gardés cinq fois par semaine ou plus (respectivement 84 %, 87 % et 82 %).

La Mauricie, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la Montérégie enregistrent des proportions plus élevées que le reste du Québec d'enfants dont la fréquentation de leur milieu de garde est variable (respectivement 9 %*, 8 %* et 7 %), c'est-à-dire que leur(s) journée(s) de garde n'est pas toujours la même d'une semaine à l'autre; par contre, cette proportion est plus faible dans la région de Montréal (3,0 %) (tableau A.4.4).

77. Pour l'analyse selon les régions administratives de résidence, on a regroupé les modes en six catégories en raison des faibles effectifs : domicile; milieu familial pas à 7 \$; milieu familial à 7 \$; garderie ou CPE à 7 \$; garderie pas à 7 \$; autres modes (qui inclut notamment la garde en milieu scolaire à 7 \$).

78. Cette proportion était également élevée en 2004 (ISQ, 2006); elle n'est cependant pas statistiquement différente de celle de 2009.

79. Pour l'analyse régionale, on a regroupé les catégories « trois fois par semaine » et « deux fois par semaine ou moins » en raison de faibles effectifs.

Dans l'ensemble du Québec, c'est un peu moins des trois quarts des enfants qui fréquentent un milieu de garde à temps plein (74 %). Cependant, les enfants des régions de Montréal, de l'Outaouais et de Laval sont plus souvent gardés selon ce régime, en proportion, que ceux du reste du Québec (respectivement 82 %, 85 % et 81 %) (tableau A.4.8). Le temps partiel est plus fréquent, en proportion, qu'ailleurs dans la province, au Saguenay–Lac-Saint-Jean (40 %), en Mauricie (35 %), en Estrie (32 %), dans Lanaudière (33 %) et dans les Laurentides (34 %).

L'analyse du coût quotidien selon la région montre qu'au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en Abitibi-Témiscamingue et en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, il y a plus d'enfants gardés, en proportion, dans un mode dont le coût est de moins de 7 \$⁸⁰ que dans le reste du Québec (respectivement 15 %, 16 % et 15 %) (tableau A.4.9). Dans le cas du Saguenay–Lac-Saint-Jean, il faut rappeler que la fréquentation à temps partiel y est davantage populaire. Quant aux deux autres, aucun élément des modalités de fréquentation (temps partiel ou utilisation d'un mode comme le domicile ou le milieu familial par quelqu'un de la famille) ne permet d'expliquer ce coût moindre. Une seule région se démarque du reste de la province par une proportion plus élevée d'enfants gardés dans un mode coûtant plus de 7 \$: le Centre-du-Québec (32 %). Notons que cette région affiche une proportion élevée d'enfants gardés dans un milieu familial qui n'offre pas de services à 7 \$.

4.4 Concordance entre le mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études des parents et le mode souhaité⁸¹

La grande majorité des parents utilise le mode de garde souhaité pour leurs enfants

Un peu plus de 80 % des enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents sont gardés dans le mode de garde souhaité par ces derniers (figure 4.6). Les autres le sont dans un mode qui est en partie (5 %) ou pas du tout souhaité (13 %) par leurs parents. Depuis 2004, on note une légère progression de cette dernière proportion, puisque plus d'enfants fréquentent en 2009 un milieu de garde qui n'est pas du tout souhaité par leurs parents (13 % c. 11 % en 2004; donnée non présentée).

L'âge de l'enfant fait varier la concordance entre le mode souhaité et le mode utilisé. Les enfants de un an et de moins d'un an sont plus susceptibles d'être gardés dans un mode non souhaité par leurs parents; toutefois, à partir de un an, cette proportion diminue significativement à chaque âge (figure 4.6).

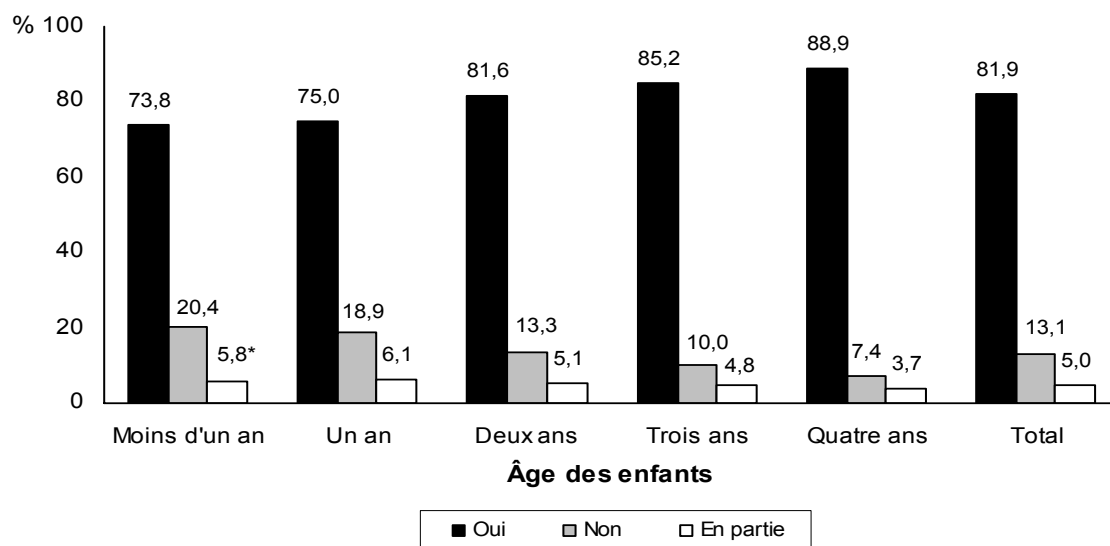
La concordance entre le mode utilisé et le mode souhaité diffère selon le milieu de garde fréquenté par les enfants. En effet, on observe une forte concordance en ce qui concerne les services à 7 \$: en milieu familial, la proportion d'enfants gardés dans un mode tout à fait souhaité est de 86 % et, en garderie ou en CPE, elle grimpe à 96 % (figure 4.7). En revanche, environ la moitié des enfants qui fréquentent un milieu familial ou une garderie qui n'offrent pas de services à 7 \$ sont gardés dans un mode en partie ou pas du tout souhaité par leurs parents.

80. Rappelons que cette catégorie n'inclut pas les modes de la catégorie « aucun coût ».

81. Notons que la concordance n'est statistiquement pas associée à la région administrative de résidence.

Figure 4.6

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon la concordance entre le mode de garde utilisé et le mode souhaité et l'âge, Québec, 2009

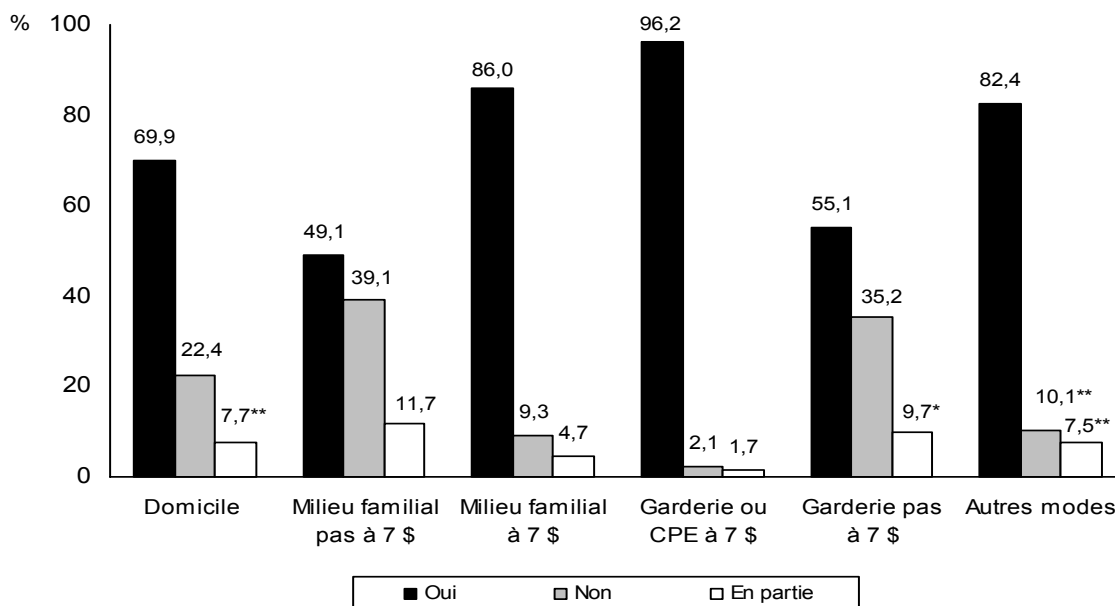


* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Figure 4.7

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon la concordance entre le mode de garde utilisé et le mode souhaité et le principal mode de garde utilisé, Québec, 2009



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

La garderie ou le CPE à 7 \$ est le choix d'une majorité de parents dont les enfants ne fréquentent pas le milieu de garde souhaité

Dans quel mode les parents souhaiteraient-ils faire garder leur(s) enfant(s)? De façon générale, parmi les enfants qui ne sont pas gardés dans le mode souhaité par leurs parents, totalement ou partiellement, la majeure partie (61 %) de ces derniers seraient gardés, si leurs parents en avaient la possibilité, dans une garderie ou un CPE à 7 \$, tandis que le quart le serait dans un milieu familial à 7 \$ (tableau 4.5).

Si l'on regarde maintenant le mode souhaité en tenant compte du mode utilisé, on remarque que plus de 8 enfants sur 10 qui fréquentent le milieu familial à 7 \$ ou la garderie qui n'est pas à 7 \$ seraient préférablement gardés dans une garderie ou un CPE à 7 \$ (respectivement 82 % et 87 %) (tableau 4.5). Soulignons aussi qu'une part importante des enfants gardés actuellement dans un milieu familial qui n'est pas à 7 \$ fréquenteraient un service à 7 \$ si leurs parents en avaient la possibilité, soit dans un milieu familial (44 %), soit dans une garderie ou un CPE (50 %). Enfin, une proportion appréciable d'enfants gardés dans une garderie ou un CPE à 7 \$ (39 %) ont des parents qui souhaiteraient plutôt qu'ils soient gardés au domicile.

Tableau 4.5

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents et non gardés dans le mode souhaité (totalement ou partiellement) selon le mode de garde utilisé et le mode souhaité, Québec, 2009

	Mode de garde souhaité				Total
	Domicile	Milieu familial à 7 \$	Garderie ou CPE à 7 \$	Autres modes	
	%				
Mode de garde utilisé					
Domicile	—	26,8 *	66,3	6,3 **	100
Milieu familial pas à 7 \$	4,4 *	43,5	49,6	2,5 **	100
Milieu familial à 7 \$	9,1 *	2,8 **	82,1	5,9 *	100
Garderie ou CPE à 7 \$	38,7	20,0 *	18,1 *	23,2 *	100
Garderie pas à 7 \$	3,7 **	7,0 **	86,6	2,7 **	100
Autres modes	—	—	55,1 *	26,3 **	100
Ensemble	8,3	25,2	60,8	5,7	100
Pe	3 600	10 900	26 400	2 500	43 400

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine près. En raison des arrondis, le total n'est pas égal à la somme des catégories.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

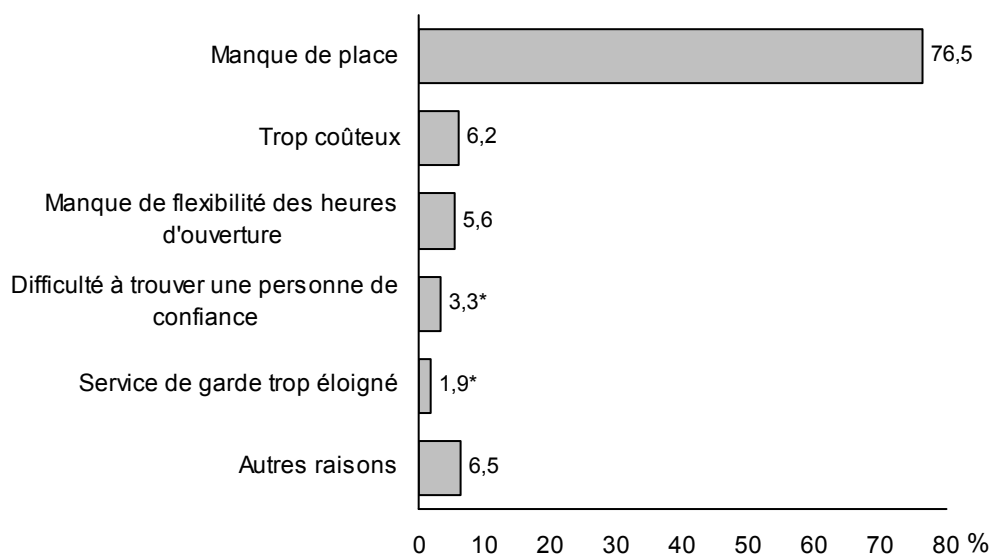
C'est surtout le manque de place qui explique pourquoi on n'utilise pas le mode de garde souhaité

Lorsqu'on a questionné les parents sur la principale raison de ne pas recourir au mode de garde souhaité, c'est le manque de place qui est revenu le plus souvent (77 %) (figure 4.8). Loin derrière vient le fait que c'est trop coûteux (6 %) ou en raison d'un manque de flexibilité des heures d'ouverture⁸² (6 %). Soulignons qu'on invoque plus souvent le manque de place en 2009 qu'en 2004, quand la part était de 59 %. Par ailleurs, le manque de flexibilité est moins souvent mentionné, en proportion, comptant pour 11 % des raisons citées en 2004 (données non présentées) (ISQ, 2006).

82. La forte concentration dans une seule catégorie et le faible effectif des autres ne permettent pas le croisement selon l'âge des enfants.

Figure 4.8

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents et non gardés dans le mode souhaité (totalement ou partiellement) selon la principale raison pour ne pas recourir au mode de garde souhaité, Québec, 2009



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

4.5 Second mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études des parents

Cette section examine le second mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études des parents, en complément du principal mode de garde. On présente d'abord les proportions globales et régionales de familles et d'enfants concernés par cette utilisation. Vient ensuite l'analyse des modalités d'utilisation de ce second mode de garde, soit le mode fréquenté, la fréquence hebdomadaire et quotidienne, la période de la journée et le coût⁸³. Nous terminons cette section par la principale raison invoquée pour utiliser ce second mode de garde.

4.5.1 Proportion de familles utilisant un second mode de garde et proportion d'enfants fréquentant un second mode de garde

L'utilisation régulière d'un second mode de garde, en complément du premier, est plutôt rare, touchant environ une **famille** sur 10 (11 %) parmi celles qui utilisent régulièrement la garde en raison du travail ou des études des parents (tableau A.4.10).

Être gardé régulièrement dans un second mode de garde ne touche que 10 % des **enfants** gardés dans un principal mode de garde de façon régulière en raison du travail ou des études des parents, soit environ 24 800 enfants (tableau A.4.10).

La part d'utilisation d'un second mode de garde, qu'elle soit relative aux familles ou aux enfants, n'est pas différente de celle qu'on observait en 2004 dans l'ensemble du Québec (données non présentées).

83. L'analyse régionale des modalités d'utilisation du second mode de garde n'est pas possible en raison des faibles effectifs.

Analyse régionale de l'utilisation régulière d'un second mode de garde en raison du travail ou des études

La Capitale-Nationale et l'Outaouais enregistrent des proportions plus faibles de **familles** utilisant un second mode de garde que le reste du Québec (dans les deux cas, 6 %*) (tableau A.4.10). À l'opposé, l'Abitibi-Témiscamingue en fait un plus grand usage que le reste de la province, puisque 16 % des familles y recourent.

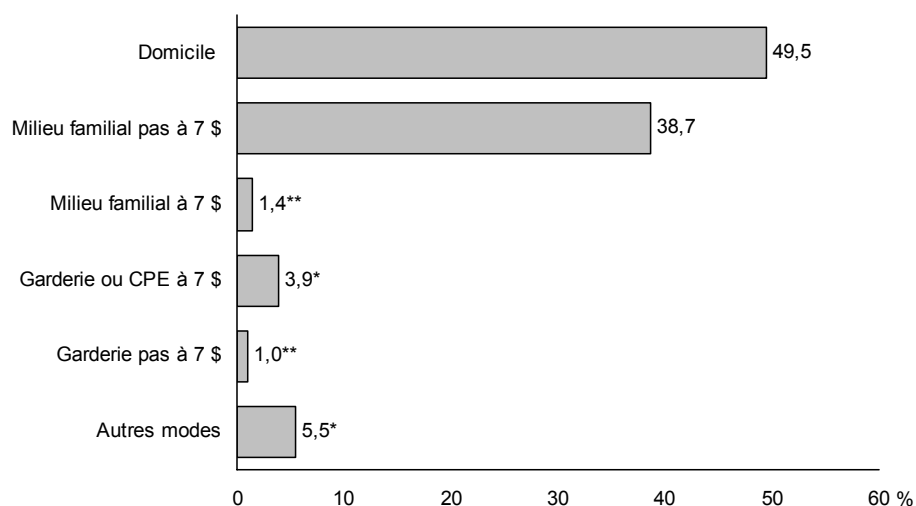
L'examen des données sur la base des **enfants** montre que ceux de la Capitale-Nationale sont gardés dans un second mode de garde en plus faible proportion (6 %*) et ceux de l'Abitibi-Témiscamingue, en plus forte proportion (17 %) que le reste de la province (tableau A.4.10).

4.5.2 Second mode de garde

Lorsque les familles doivent recourir à un second mode de garde pour combler leur besoin de garde régulière, c'est presque toujours vers un mode non régi qu'elles se tournent⁸⁴ : en effet, la moitié des enfants sont gardés au domicile et 39 % le sont en milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ (figure 4.9). Ce résultat est similaire à celui de 2004 (données non présentées).

Figure 4.9

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement dans un second mode de garde en raison du travail ou des études des parents selon le second mode de garde fréquenté en complément du principal mode, Québec, 2009



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

84. Aux fins de l'analyse et par souci de comparabilité avec l'EBPSG 2004, le second mode de garde est regroupé en six catégories : domicile; milieu familial pas à 7 \$; milieu familial à 7 \$; garderie ou CPE à 7 \$; garderie pas à 7 \$; autres modes (ceux-ci incluent la garde scolaire offrant ou non des services à 7 \$ et d'autres modes non précisés).

4.5.3 Période de la journée, nombre de fois par semaine et nombre d'heures par jour de fréquentation du second mode de garde

Environ 44 % des enfants gardés dans un second mode de garde y passent une (des) journée(s) entière(s) (tableau 4.6). Toutefois, la majorité ne fréquente ce milieu de garde que quelques jours par semaine. En effet, ils sont près de 4 sur 10 à n'y être gardés qu'une journée et tout autant, deux journées. Par ailleurs, une part non négligeable est gardée une demi-journée (19 %) ou le soir (25 %)⁸⁵. Enfin, plus de la moitié sont gardés plus de 4 heures jusqu'à 10 heures par jour.

Tableau 4.6

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement dans un second mode de garde en raison du travail ou des études des parents selon certaines modalités de fréquentation du second mode de garde, Québec, 2009

	%
Période de la journée fréquentée	
Une journée entière	44,1
Une demi-journée	19,1
Soir	25,2
Nuit	5,1*
Autres périodes	6,4*
Total	100
Nombre de jours par semaine de fréquentation	
Un	38,0
Deux	37,5
Trois ou plus	24,5
Total	100
Nombre d'heures de fréquentation par jour	
Moins de 2,5 heures	14,3
De 2,5 heures à 4 heures	23,2
Plus de 4 heures à 10 heures	55,3
Plus de 10 heures	7,2
Total	100

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

4.5.4 Coût quotidien du second mode de garde

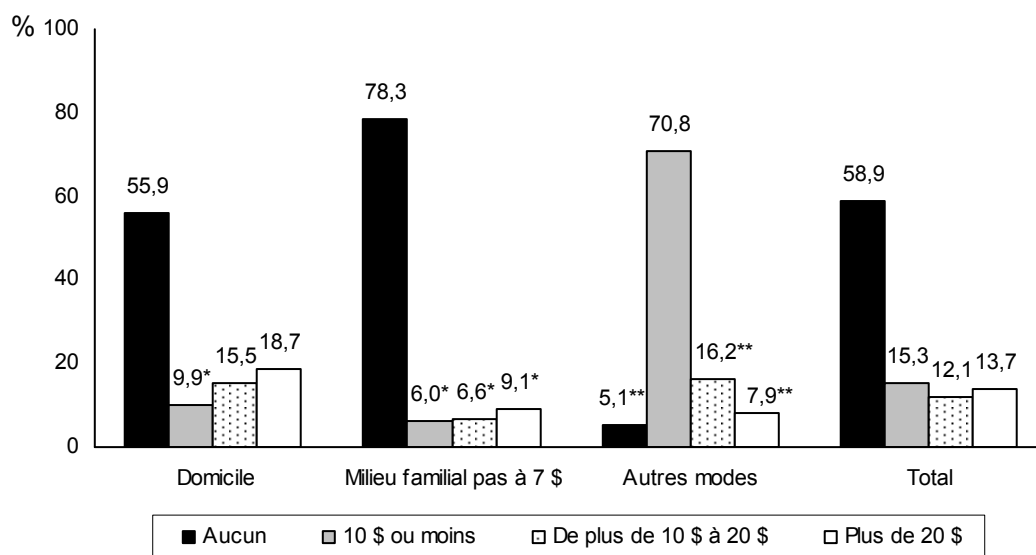
Pour près de 6 enfants sur 10 gardés régulièrement dans un second mode de garde, celui-ci n'entraîne aucun coût pour les parents (59 %), tandis que 14 % d'entre eux doivent déboursier plus de 20 \$ par jour (figure 4.10). Le coût varie toutefois selon le mode de garde utilisé. Ainsi, les enfants qui fréquentent un milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ sont plus souvent gardés, en proportion, gratuitement (78 %) que les enfants gardés au domicile (56 %) (figure 4.10). On remarque également que les enfants gardés dans d'autres modes que le domicile ou le milieu familial pas à 7 \$⁸⁶ se trouvent en plus grande proportion dans la catégorie de coût de 10 \$ ou moins par jour (71 %), comparativement aux deux autres modes de garde.

85. Ces deux proportions ne sont pas statistiquement différentes, au seuil de 0,05.

86. La catégorie « autres modes » regroupe la garderie ou le CPE à 7 \$, le milieu familial à 7 \$, la garderie pas à 7 \$, la garde scolaire offrant ou non des services à 7 \$ et d'autres modes non précisés.

Figure 4.10

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement dans un second mode de garde en raison du travail ou des études des parents selon le mode de garde et le coût par jour du second mode de garde, Québec, 2009



Note : La catégorie « autres modes » regroupe la garderie ou le CPE à 7 \$, le milieu familial à 7 \$, la garderie pas à 7 \$, la garde scolaire offrant ou non des services à 7 \$ et d'autres modes non précisés.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

4.5.5 Principale raison pour utiliser un second mode de garde

Pour un peu plus de la moitié des enfants gardés dans un second mode de garde (54 %), la principale raison invoquée est que les heures d'ouverture du principal mode ne couvrent pas tous les besoins (tableau 4.7)⁸⁷. Dans de plus faibles proportions, les parents ont également cité les raisons suivantes : pour permettre à l'enfant de demeurer à la maison (13 %) et pour offrir des périodes de socialisation (11 %).

87. Aucune comparaison n'est effectuée avec l'EBPSG 2004 puisque cette dernière n'a pas recueilli de données sur le sujet.

Tableau 4.7

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement dans un second mode de garde en raison du travail ou des études des parents selon le motif principal pour utiliser un second mode de garde, Québec, 2009

	%
Les heures d'ouverture du premier mode ne comblent pas les besoins	54,3
Pour permettre à l'enfant de demeurer à la maison	13,1
Pour offrir à l'enfant des périodes de socialisation	11,4
Pour des raisons financières	5,2*
Autres raisons	15,9
Total	100
Pe	24 800

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine près. En raison des arrondis, le total n'est pas égal à la somme des catégories.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Résumé

De façon générale, les données de l'EUSG 2009 ne sont pas différentes de celles de 2004 quant à l'utilisation de la garde régulière en raison du travail ou des études des parents. En effet, c'est encore dans une proportion de 63 % que les **familles** québécoises ayant des enfants de moins de cinq ans utilisent la garde régulière pour cette raison.

La part qu'occupe la garde d'enfants pour des raisons de travail ou d'études des parents parmi les **familles qui utilisent la garde régulière** témoigne de sa prépondérance. En effet, près de 9 de ces familles sur 10 utilisent un mode de garde pour ces motifs.

Les résultats de l'enquête montrent que parmi les familles qui font usage de la garde régulière, celles qui l'utilisent en raison du travail ou des études sont plus susceptibles de présenter l'une ou l'autre des caractéristiques socioéconomiques suivantes : le fait d'être une famille n'ayant qu'un seul enfant; d'être constituée de parents nés au Canada; de parents ayant un diplôme, quel qu'il soit; d'avoir un revenu d'emploi; de ne pas recevoir d'aide sociale ou de ne pas toucher de prestations parentales. Ce sont aussi plus souvent, en proportion, des familles appartenant à une catégorie de revenu supérieure à 20 000 \$. Enfin, pour ce qui est des familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail ou les études comme principale occupation, le recours à la garde pour ces motifs est quasi généralisé.

De 2004 à 2009, la proportion **d'enfants** de moins de cinq ans qui fréquentent de façon régulière un milieu de garde en raison du travail ou des études des parents n'a pas, elle non plus, progressé (60 % et 59 % respectivement) (ISQ, 2006). Il faut cependant noter qu'une hausse en nombre absolu de la population d'enfants gardés régulièrement pour ces motifs a été observée pendant cette période (environ 224 000⁸⁸ à 240 000).

Alors que les proportions globales de fréquentation de garde régulière en raison du travail ou des études des parents sont sensiblement les mêmes depuis 2004, les habitudes de garde des poupons se sont un peu modifiées au cours de

88 . Il s'agit de la population estimée, arrondie à la centaine (ISQ, 2006).

cette période. En effet, en 2004, 25 %⁸⁹ des enfants de moins d'un an étaient gardés, tandis qu'ils sont 22 % en 2009. La mise en place du Régime québécois d'assurance parentale, en janvier 2006, a probablement encouragé les parents à garder leur(s) tout-petit(s) avec eux.

Quant aux modes de garde utilisés, peu de changements sont survenus comparativement à 2004. Entre autres, on observe une légère augmentation d'enfants qui fréquentent les garderies n'offrant pas de services à 7 \$ (4,3 % en 2004 c. 6 % en 2009). De façon générale, les trois quarts des enfants sont gardés à temps plein, mais cette proportion varie en fonction du mode de garde. Par exemple, ceux qui sont gardés au domicile de l'enfant ou en milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ sont plus souvent, en proportion, à temps partiel que ceux qui fréquentent un service à 7 \$. Les coûts déclarés du principal mode de garde sont, pour la majorité des enfants gardés sur une base régulière, de 7 \$ par jour (62 %). Pour le quart des enfants cependant, le tarif est plus élevé, soit la même proportion qu'en 2004. Sans surprise, ce sont les modes autres qu'à 7 \$ qui sont plus coûteux. Seule une faible minorité de parents a déclaré un surplus de coûts même si leurs enfants sont dans une place à 7 \$.

De façon générale, les enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents le sont dans le mode que souhaitent leurs parents. Dans le cas d'un enfant sur cinq cependant, la famille aurait voulu un autre mode que celui qu'elle utilise (si on somme les catégories « pas du tout » et « en partie » souhaité). Cette proportion varie selon le type de garde et elle est particulièrement élevée chez les enfants gardés dans des modes qui ne sont pas à 7 \$ (environ la moitié de ces enfants). Le manque de place est invoqué comme principale raison pour plus des trois quarts des enfants gardés régulièrement dans un mode de garde non souhaité par leurs parents. Fait à noter, cette raison ressort plus souvent qu'à l'EBPSG 2004, où la proportion était d'environ 60 %.

Les jeunes enfants de moins d'un an et, dans une moindre mesure, ceux de un an, se démarquent de ceux des autres âges sur plusieurs aspects relatifs à leur garde régulière en raison du travail ou des études de leurs parents : ils sont plus nombreux, en proportion, à être gardés au domicile ou dans un milieu familial qui n'offrent pas de services à 7 \$, à temps partiel et dans un mode de garde gratuit ou de plus de 7 \$ par jour. De plus, il semble plus difficile pour les parents de ces enfants de trouver un mode qui leur convient puisque ces derniers sont davantage gardés, en proportion, dans un mode non souhaité (voir la figure 4.6 pour des résultats détaillés). Par exemple, on sait que le domicile est le mode préféré par 42 % des familles ayant un enfant de moins d'un an gardé de façon régulière en raison du travail ou des études (donnée non présentée) alors que seulement 10 % des enfants de cet âge bénéficient de ce mode de garde. Par ailleurs, les enfants de quatre ans se distinguent par leur proportion, plus élevée que celle des autres âges, à fréquenter une garderie ou un CPE à 7 \$ et un milieu de garde quatre heures et moins par jour. Ce dernier élément peut s'expliquer, en partie du moins, par le fait qu'ils sont susceptibles de fréquenter la prématernelle ou la maternelle.

Enfin, il appert que la garde régulière dans un second mode en complément du premier, pour le travail ou les études, est plutôt rare puisque seulement un enfant sur 10 est dans cette situation. L'usage de ce second mode est fortement lié au fait que le principal mode ne comble pas tous les besoins et, généralement, les familles se tournent vers des modes non régis, comme la garde au domicile ou le milieu familial qui n'est pas à 7 \$. La fréquentation y est plutôt à temps partiel et on semble prendre arrangement avec la famille ou les amis puisque la majorité des enfants (6 sur 10) sont gardés gratuitement.

89. ISQ, 2006 : tableau 4.36.

Principaux résultats de l'analyse régionale

La région de Montréal se différencie des autres à plusieurs points de vue. D'abord, par sa plus faible proportion d'enfants gardés de façon régulière en raison du travail ou des études des parents que dans le reste de la province, soit 54 %⁹⁰ (parmi les enfants visés par l'enquête). Le profil d'utilisation des modes de garde par les familles de la région de Montréal est unique au Québec. En effet, on y relève une plus forte proportion d'enfants dans les garderies ou les CPE à 7 \$ (53 %) et une plus faible proportion en milieu familial, qu'il soit à 7 \$ (19 %) ou non (9 %). Les enfants de cette région sont, en proportion, plus souvent qu'ailleurs gardés à temps plein (82 %), ou gardés cinq fois par semaine ou plus (84 %).

La Capitale-Nationale enregistre une proportion plus élevée d'enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études (66 %) que le reste du Québec. On y observe également que les enfants fréquentent proportionnellement plus souvent que dans le reste de la province un milieu familial qui n'offre pas de services à 7 \$ (22 %). En Outaouais, on observe aussi une proportion plus élevée d'enfants qui fréquentent de façon régulière un milieu de garde en raison du travail ou des études (65 %) et les enfants sont plus souvent, en proportion, dans un mode à temps plein (85 %). Soulignons la plus grande popularité du milieu familial dans les régions d'Abitibi-Témiscamingue (pour le milieu à 7 \$: 44 %) et de la Chaudière-Appalaches (à 7 \$: 36 %, et pas à 7 \$: 22 %) et, dans une moindre mesure cependant, dans le Centre-du-Québec (pas à 7 \$: 28 %) où les proportions d'enfants gardés régulièrement selon ce mode sont plus élevées qu'ailleurs au Québec. Enfin, la forte proportion d'enfants gardés à temps partiel caractérise le Saguenay-Lac-Saint-Jean (40 %).

La situation régionale en matière de garde régulière, pour le travail ou les études des parents, peut être mise en contexte avec certains indicateurs du marché du travail (ISQ, 2010). Ainsi, les deux régions qui affichent de plus fortes proportions d'enfants gardés régulièrement pour ces motifs (Capitale-Nationale et Outaouais) sont aussi celles dont le taux d'emploi des femmes est supérieur à la moyenne québécoise. À l'inverse, la région de Montréal, pour laquelle la proportion de garde régulière est plus faible que dans le reste du Québec, présente un taux d'emploi féminin plus bas que la moyenne québécoise et un taux élevé de travail à temps partiel chez les femmes.

90. Notons, en contrepartie, que cette région affiche une proportion parmi les plus élevées de recours à la garde régulière pour d'autres motifs que le travail ou les études. Voir le chapitre 5 qui traite de ce thème.

Références bibliographiques

- BEACH, Jane, Martha FRIENDLY, Carolyn FERNS, Nina PRABHU et Barry FORER (2009). *Early childhood education and care in Canada 2008*, 8^e éd., juin, 216 p.
- BUSHNIK, Tracey (2006). *La garde des enfants au Canada*, Ottawa, Statistique Canada, n° 89-599-MIF au catalogue, 104 p.
- CLEVELAND, Gordon, Barry FORER, Douglas HYATT, Christa JAPÉL et Michael KRASHINSKY (2008). « New evidence about child care in Canada. Use patterns, affordability and quality », *IRPP Choices*, vol. 14, n° 12.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2010). *Caractéristiques du marché du travail selon le sexe, population de 15 ans et plus, 2005-2009*, tableaux régionaux. 12 janvier. [En ligne :] http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/analyses_diffr_sex/hmi_ads.htm#indicateurs, page consultée le 11 août 2010.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2009). *Le marché du travail et les parents*. Québec, Gouvernement du Québec, Québec, 60 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2006). *Rapport descriptif et méthodologique. Enquête sur les besoins et les préférences en matière de service de garde 2004*, t. 1, Québec, Gouvernement du Québec, 372 p.
- LEFEBVRE, Pierre, et Philip MERRIGAN (2008). « Child-care policy and the labor supply of mothers with Young children. A natural experiment from Canada », *Journal of Labor Economics*, vol. 26, n° 3, p. 519-548.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (MFA) (2009). *Règles de l'occupation. Centres de la petite enfance, Garderies subventionnées, Bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial*, 2^e éd., Québec, Gouvernement du Québec [En ligne :] <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/gestion-finances/regles-budgetaires-occupation/pages/index.aspx>, page consultée le 13 août 2010.
- MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF (1997). *Nouvelles dispositions de la politique familiale. Les enfants au cœur de nos choix*, Québec, Gouvernement du Québec, 40 p.

Tableau A.4.1

Répartition des familles¹ et des enfants de moins de cinq ans selon l'utilisation de la garde régulière en raison du travail ou des études des parents et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Familles			Enfants		
	%			%		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
Bas-Saint-Laurent	64,7	35,3	100	60,1	39,9	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	64,1	35,9	100	60,5	39,5	100
Capitale-Nationale	70,3	29,7	100	65,8	34,2	100
Mauricie	63,4	36,6	100	59,5	40,5	100
Estrie	65,7	34,3	100	60,6	39,4	100
Montréal	58,1	41,9	100	53,7	46,3	100
Outaouais	69,9	30,1	100	64,8	35,2	100
Abitibi-Témiscamingue	64,2	35,8	100	60,3	39,7	100
Côte-Nord	62,2	37,8	100	56,7	43,3	100
Nord-du-Québec	64,6	35,4	100	60,6	39,4	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	65,6	34,4	100	62,1	37,9	100
Chaudière-Appalaches	64,9	35,1	100	61,2	38,8	100
Laval	66,3	33,7	100	61,8	38,2	100
Lanaudière	61,7	38,3	100	57,7	42,3	100
Laurentides	63,3	36,7	100	56,7	43,3	100
Montréal	63,0	37,0	100	59,5	40,5	100
Centre-du-Québec	63,9	36,1	100	59,9	40,1	100
Ensemble du Québec	63,2	36,8	100	58,9	41,1	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

1. Ayant des enfants de moins de cinq ans.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.4.2

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le principal mode de garde et l'âge, Québec, 2004

	Domicile	Milieu familial pas à 7 \$	Milieu familial à 7 \$	Garderie ou CPE à 7 \$	Garderie pas à 7 \$	Autres modes	Total
	%						
Moins d'un an	9,6	21,1	37,7	28,5	2,5**	0,6**	100
Un an	7,9	21,0	35,3	30,8	4,4	0,6**	100
Deux ans	4,7	15,8	33,5	40,9	4,3*	0,8**	100
Trois ans	3,7*	13,1	31,4	45,6	4,8*	1,4*	100
Quatre ans	3,8*	12,2	23,7	52,5	4,5*	3,4*	100
Ensemble	5,4	15,9	31,5	41,5	4,3	1,5	100

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur les besoins et les préférences en matière de services de garde, 2004*.

Tableau A.4.3

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le nombre de fois par semaine dans le principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009

	Deux fois par semaine ou moins	Trois fois par semaine	Quatre fois par semaine	Cinq fois par semaine ou plus	Total
	%				
Moins d'un an	10,5	14,2	14,4	60,8	100
Un an	3,5	8,3	13,5	74,7	100
Deux ans	3,2	7,0	12,9	76,9	100
Trois ans	2,9	8,1	13,1	75,9	100
Quatre ans	2,4*	6,8	12,5	78,3	100
Ensemble	3,6	8,1	13,1	75,2	100

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.4.4

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le type de fréquentation hebdomadaire dans le principal mode de garde par âge et région administrative de résidence, Québec, 2009

	Du lundi au vendredi ¹	Jours variables %	Autre(s) journée(s) de garde	Total
Âge de l'enfant				
Moins d'un an	60,1	8,9	31,0	100
Un an	75,0	4,6	20,3	100
Deux ans	76,6	5,0	18,4	100
Trois ans	76,2	4,0	19,8	100
Quatre ans	78,2	4,6	17,2	100
Région administrative				
Bas-Saint-Laurent	71,0	4,3**	24,8	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	61,4	7,7*	30,9	100
Capitale-Nationale	74,4	2,6**	23,0	100
Mauricie	66,4	9,0*	24,5	100
Estrie	68,4	6,9*	24,7	100
Montréal	84,0	3,0	13,0	100
Outaouais	87,6	2,9**	9,6*	100
Abitibi-Témiscamingue	72,1	5,0**	22,9	100
Côte-Nord	72,0	7,1*	20,9	100
Nord-du-Québec	72,4	6,6**	21,0	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	69,1	8,5*	22,4	100
Chaudière-Appalaches	74,4	6,2*	19,4	100
Laval	81,6	2,8**	15,6	100
Lanaudière	67,5	5,6*	26,9	100
Laurentides	66,7	4,8**	28,5	100
Montréal	73,0	7,0	20,0	100
Centre-du-Québec	71,9	4,6*	23,5	100
Ensemble du Québec	75,2	4,9	19,9	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

1. Inclut les enfants gardés du lundi au dimanche, ce qui représente 0,1 % des enfants concernés par cet indicateur.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.4.5

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le nombre d'heures de garde quotidienne du principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009

	4 heures ou moins	Plus de 4 heures à 10 heures	Plus de 10 heures	Total
	%			
Moins d'un an	9,8	88,4	1,9**	100
Un an	1,5 *	95,5	3,1 *	100
Deux ans	1,0 *	96,8	2,2 *	100
Trois ans	1,0 *	97,1	1,9 *	100
Quatre ans	3,2	94,3	2,5 *	100
Ensemble	2,3	95,3	2,4	100

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.4.6

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le principal mode de garde et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Domicile	Milieu familial pas à 7 \$	Milieu familial à 7 \$	Garderie ou CPE à 7 \$	Garderie pas à 7 \$	Autres modes	Total
	%						
Bas-Saint-Laurent	2,3**	26,5	32,1	34,2	4,6**	—	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3,8**	20,7	37,7	35,4	1,7**	—	100
Capitale-Nationale	4,5 *	22,1	29,8	37,7	4,6 *	1,3**	100
Mauricie	3,4**	20,9	34,0	37,3	3,7**	—	100
Estrie	1,5**	15,9	37,0	43,5	1,3**	—	100
Montréal	5,5	8,9	18,6	52,9	10,6	3,4	100
Outaouais	2,5**	15,7	31,6	40,5	8,0 *	1,7**	100
Abitibi-Témiscamingue	6,6 *	14,5	44,4	32,0	2,4**	—	100
Côte-Nord	6,8**	21,4	36,1	32,7	2,2**	—	100
Nord-du-Québec	5,0**	23,2	29,9	35,9	4,3**	—	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	8,5 *	17,1	34,6	37,3	2,2**	—	100
Chaudière-Appalaches	3,0**	21,9	35,9	35,4	3,8**	—	100
Laval	3,6**	8,7 *	32,1	44,7	10,2 *	—	100
Lanaudière	3,8**	19,1	32,7	40,0	3,2**	1,2**	100
Laurentides	3,2**	18,2	29,2	44,2	4,7**	—	100
Montréal	3,3 *	16,2	29,0	45,1	5,4	1,1**	100
Centre-du-Québec	2,2**	27,8	33,6	31,7	4,7 *	—	100
Ensemble du Québec	3,9	16,3	29,2	43,2	6,1	1,4	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.4.7

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon la fréquentation hebdomadaire du principal mode de garde et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Trois fois par semaine ou moins	Quatre fois par semaine	Cinq fois par semaine ou plus	Total
	%			
Bas-Saint-Laurent	15,5	14,4	70,1	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	17,7	20,9	61,4	100
Capitale-Nationale	11,8	13,5	74,7	100
Mauricie	19,0	15,5	65,6	100
Estrie	16,1	15,7	68,2	100
Montréal	7,2	8,6	84,1	100
Outaouais	5,1*	7,7*	87,2	100
Abitibi-Témiscamingue	13,8	14,3	72,0	100
Côte-Nord	12,9*	15,5*	71,5	100
Nord-du-Québec	15,9*	12,2*	71,9	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	14,0*	16,6	69,5	100
Chaudière-Appalaches	13,1*	12,3*	74,5	100
Laval	7,1*	11,3*	81,6	100
Lanaudière	15,3	17,8	67,0	100
Laurentides	16,8	16,9	66,3	100
Montréal	11,7	14,7	73,6	100
Centre-du-Québec	16,8	11,1*	72,1	100
Ensemble du Québec	11,7	13,1	75,2	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.4.8

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le régime de garde du principal mode de garde et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Temps plein	Temps partiel	Total
	%		
Bas-Saint-Laurent	68,8	31,2	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	60,1	39,9	100
Capitale-Nationale	73,7	26,3	100
Mauricie	65,2	34,8	100
Estrie	67,6	32,4	100
Montréal	81,6	18,4	100
Outaouais	84,6	15,4	100
Abitibi-Témiscamingue	71,4	28,6	100
Côte-Nord	70,4	29,6	100
Nord-du-Québec	71,4	28,6	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	68,9	31,1	100
Chaudière-Appalaches	74,0	26,0	100
Laval	81,5	18,5	100
Lanaudière	66,7	33,3	100
Laurentides	65,6	34,4	100
Montréal	72,6	27,4	100
Centre-du-Québec	71,9	28,1	100
Ensemble du Québec	74,0	26,0	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.4.9

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le coût quotidien du principal mode de garde et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Aucun coût	Moins de 7 \$ par jour	7 \$ par jour	Plus de 7 \$ par jour	Total
	%				
Bas-Saint-Laurent	2,7 **	8,2 *	59,9	29,2	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4,6 **	14,9	58,0	22,5	100
Capitale-Nationale	4,2 *	7,1 *	61,3	27,4	100
Mauricie	5,5 *	11,1 *	58,5	24,9	100
Estrie	2,1 **	10,7 *	69,7	17,5	100
Montréal	3,9	7,5	63,2	25,4	100
Outaouais	3,8 **	9,0 *	60,7	26,5	100
Abitibi-Témiscamingue	3,4 **	16,0	61,3	19,4	100
Côte-Nord	4,2 **	13,0 *	56,0	26,8	100
Nord-du-Québec	—	14,5 *	54,1	29,9	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3,5 **	15,2	57,2	24,1	100
Chaudière-Appalaches	1,6 **	12,3 *	60,4	25,7	100
Laval	3,9 **	7,6 *	64,0	24,6	100
Lanaudière	3,0 **	8,1 *	63,0	25,9	100
Laurentides	6,1 *	10,4 *	61,1	22,4	100
Montréal	3,3 *	10,0	63,2	23,5	100
Centre-du-Québec	2,4 **	10,7 *	54,8	32,2	100
Ensemble du Québec	3,7	9,5	62,1	24,8	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.4.10

Proportion de familles¹ et d'enfants² utilisant régulièrement un second mode de garde en complément du principal mode en raison du travail ou des études des parents selon la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Proportion de familles utilisant un second mode de garde pour au moins un enfant	Proportion d'enfants gardés dans un second mode
	%	
Bas-Saint-Laurent	11,1 *	10,7 *
Saguenay–Lac-Saint-Jean	12,6	12,9 *
Capitale-Nationale	6,4 *	6,1 *
Mauricie	12,5 *	11,3 *
Estrie	14,0	12,3 *
Montréal	10,8	10,6
Outaouais	6,5 *	6,7 *
Abitibi-Témiscamingue	16,4	17,1
Côte-Nord	13,2 *	11,8 *
Nord-du-Québec	15,1 *	14,2 *
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	13,4 *	11,4 *
Chaudière-Appalaches	11,4 *	11,0 *
Laval	9,2 *	7,7 *
Lanaudière	13,1 *	11,9 *
Laurentides	9,0 *	8,2 *
Montréal	13,0	12,1
Centre-du-Québec	10,5 *	8,7 *
Ensemble du Québec	10,9	10,3

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

1. Parmi les familles ayant des enfants de moins de cinq ans et utilisant régulièrement un principal mode de garde en raison du travail ou des études des parents.
2. Parmi les enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement dans un principal mode de garde en raison du travail ou des études des parents.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

L'utilisation de la garde régulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents

Gaëtane Dubé et Guillaume Marois, Institut de la statistique du Québec

Introduction

Dans ce chapitre, l'analyse de la garde régulière se poursuit en examinant, cette fois, son utilisation pour des motifs autres que celui du travail ou des études des parents. Plusieurs autres motifs peuvent effectivement amener les parents à recourir à la garde sur une base régulière pour leur(s) enfant(s) d'âge préscolaire. Que l'on pense, entre autres choses, aux parents soumis à une situation exigeante qui s'accordent un peu de répit pour pratiquer une activité sportive, de loisir ou de détente. De même, quand il s'agit d'enfants vivant dans des familles vulnérables (ex. : sans emploi), la fréquentation d'un milieu de garde peut s'avérer bénéfique pour le développement d'habiletés cognitives ou sociales, ou la préparation à l'école (Geoffroy, 2009; Desrosiers et Ducharme, 2006; Côté et autres, 2007). C'est notamment un des objectifs des services de garde éducatifs à contribution réduite que de favoriser l'égalité des chances de tous les enfants (MFA, 2007).

Il est donc intéressant de dresser le portrait de la garde régulière utilisée pour d'autres besoins que ceux du travail ou des études des parents. Nous examinons également l'évolution de cette utilisation depuis 2004 à partir des données de l'*Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde* (EBPSG)⁹¹.

La première section de ce chapitre définit les principales variables utilisées. La deuxième section porte sur l'ampleur de l'utilisation de la garde régulière pour d'autres besoins que ceux du travail ou des études des parents en présentant, pour toute la province et selon la région administrative de résidence, les proportions de familles qui y recourent. Dans la troisième section, les modalités d'utilisation de cette garde sont détaillées. Une synthèse des principaux résultats termine ce chapitre.

5.1 Définitions et variables⁹²

Comme le questionnaire de 2004, celui de 2009 examine deux types d'utilisation de la garde régulière⁹³ : la garde en raison du travail ou des études des parents (section B) et la garde pour un autre motif (section C). Pour chacun des enfants gardés régulièrement, les familles ont la possibilité de répondre à l'une ou l'autre de ces sections, ou à chacune de ces deux sections puisqu'un enfant peut être gardé à divers moments, pour différentes raisons⁹⁴. Le présent chapitre porte sur les réponses fournies à la section C.

91. À moins d'avis contraire, tous les résultats de l'enquête de 2004 apparaissent dans le rapport descriptif, disponible sur le site Web de l'ISQ (ISQ, 2006).

92. Pour plus de détails, consulter le cahier technique disponible sur le site Web de l'ISQ.

93. Rappelons que la garde est régulière si elle est prévue et si elle est utilisée selon une fréquence fixe; elle peut être à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit, en semaine ou la fin de semaine.

94. Pour plus de détails, le lecteur est prié de se reporter aux sections B et C du questionnaire. Précisons qu'un enfant gardé en raison du travail ou des études des parents peut également être gardé pour un autre motif pourvu que ce soit à d'autres moments. Par exemple, dans le cas de la garde régulière, un enfant gardé toute la journée du lundi au vendredi dans un CPE en raison du travail des parents (section B du questionnaire) ne peut pas être également déclaré gardé dans ce CPE ces mêmes journées pour lui permettre de socialiser (section C).

Notons que, dans ce chapitre, les résultats font généralement référence à l'univers des enfants, mais parfois aussi à celui des familles.

Variable relative à la famille

Cette variable est construite sur la base des familles.

- *Familles utilisant un service de garde de façon régulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents*
 - *Oui.*
 - *Non.*

Cette variable concerne toutes les familles qui utilisent un service de garde de façon régulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents, et ce, pour au moins un enfant de moins de cinq ans. Notons que la proportion de familles utilisatrices de la garde régulière, pour un autre motif que le travail ou les études des parents, est examinée par rapport à toutes les familles qui utilisent un service de garde de façon régulière, quel qu'en soit le motif (ce qui permet une comparaison avec l'EBPSG 2004).

Variables relatives aux enfants

Ces variables sont construites sur la base des enfants.

- *Enfant gardé sur une base régulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents*
 - *Oui.*
 - *Non.*

Pour chaque enfant gardé régulièrement, on a demandé aux parents si celui-ci était gardé pour un autre motif que le travail ou les études (question QC1)⁹⁵. Notons que la proportion d'enfants qui fréquente un service de garde régulièrement pour un autre motif est examinée par rapport à tous les enfants qui se font garder de façon régulière, quel qu'en soit le motif (ce qui permet une comparaison avec l'EBPSG 2004).

- *Principal motif de garde*
 - *Les affaires personnelles, les obligations familiales et le répit.*
 - *Pour conserver la place de garde à 7 \$.*
 - *Sports, loisirs du parent.*
 - *Développement ou socialisation de l'enfant.*
 - *Autres motifs* : comprend les motifs « pour avoir accès à une place de garde à 7 \$ » et d'autres motifs non précisés.

Pour chaque enfant gardé régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études, on a demandé aux parents quel est cet autre motif pour lequel ils font principalement garder leur enfant de façon régulière (question QC2).

95. Le lecteur est invité à consulter le questionnaire en annexe du rapport.

- *Principal mode de garde*

- *Domicile* : enfant gardé à son domicile par quelqu'un de la famille autre que son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe ou par une personne qui n'est pas de la famille.
- *Milieu familial pas à 7 \$* : enfant gardé dans un milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ par un membre de la famille ou par quelqu'un qui n'est pas de la famille.
- *Milieu familial à 7 \$* : enfant gardé dans un milieu familial offrant des services à 7 \$.
- *Garderie ou CPE à 7 \$* : enfant gardé dans une garderie ou un CPE offrant des services de garde à 7 \$.
- *Garderie pas à 7 \$* : enfant gardé dans une garderie n'offrant pas de services de garde à 7 \$.
- *Autres modes* : inclut le jardin d'enfants, la halte-garderie, la garde scolaire offrant ou non des services à 7 \$ et d'autres modes non précisés.

Pour chaque enfant gardé régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études, on a demandé aux parents quel est, dans ce cas, le principal mode de garde utilisé (question QC3). Le principal mode de garde est défini comme le plus fréquemment utilisé.

- *Nombre de fois par semaine de garde régulière dans le principal mode de garde*

- *Une fois par semaine ou moins.*
- *Deux fois par semaine.*
- *Trois fois par semaine.*
- *Quatre fois par semaine.*
- *Cinq fois par semaine ou plus.*

Pour chaque enfant gardé régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études, on a demandé aux parents d'indiquer combien de fois par semaine ou par mois ils ont recours au principal mode de garde utilisé (question QC4). Précisons que les réponses fournies en mois ont été ramenées à une fréquence hebdomadaire.

- *Jours de fréquentation du principal mode de garde*

- *Dimanche : oui/non.*
- *Lundi : oui/non.*
- *Mardi : oui/non.*
- *Mercredi : oui/non.*
- *Jeudi : oui/non.*
- *Vendredi : oui/non.*
- *Samedi : oui/non.*

Pour chaque enfant gardé régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études, on a demandé aux parents de préciser quels jours de la semaine ou de la fin de semaine l'enfant est gardé dans le principal mode de garde (question QC5). Plusieurs réponses sont possibles : chacun des jours de la semaine pris séparément (du lundi au dimanche), de même que « du lundi au vendredi » et « les jours sont variables ».

- *Type de fréquentation hebdomadaire du principal mode de garde*
 - *Du lundi au vendredi* : enfant gardé tous les jours de la semaine.
 - *Jours de garde variables* : enfant gardé régulièrement, donc de manière prévue et à fréquence fixe, mais pas toujours les mêmes journées chaque semaine⁹⁶.
 - *Autre(s) journée(s) de garde* : enfant gardé les mêmes journées chaque semaine, en excluant la garde en continu du lundi au vendredi.

Cette variable, qui comprend les cas de fréquentation variable, est également tirée de la question QB4.

- *Période de la journée de garde régulière dans le principal mode de garde*
 - *Journée entière.*
 - *Demi-journée.*
 - *Soir ou nuit.*
 - *Autres périodes.*

Cette variable est tirée de la question portant sur les plages horaires de garde quotidienne (question QC7).

- *Régime de garde du principal mode de garde*
 - *La garde à temps plein* : la fréquentation de la garde doit être de plus de quatre heures par jour et cinq jours par semaine.
 - *La garde à temps partiel* : la fréquentation de la garde est de quatre heures ou moins par jour ou de moins de cinq jours par semaine.

La variable « régime de garde » est construite à partir de la fréquentation hebdomadaire (question QC5) et des plages horaires de garde quotidienne (question QC7). La catégorie « temps plein » est définie en partie d'après les règles d'occupation établies par le ministère de la Famille et des Aînés (MFA, 2009).

- *Coût quotidien du principal mode de garde*
 - *Aucun coût.*
 - *Moins de 7 \$ par jour.*
 - *7 \$ par jour.*
 - *Plus de 7 \$ par jour.*

Pour chaque enfant gardé régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études, on a demandé aux parents le coût du principal mode de garde à la journée, à la semaine, aux deux semaines, au mois, à l'heure, à l'année, ou à aucun coût (question QC8). Pour assurer l'uniformité des données présentées, tous les coûts déclarés sont ramenés à un coût à la journée.

Limites des données

Les renseignements portant sur la garde régulière dans le principal mode de garde utilisé pour un autre motif que le travail ou les études des parents sont, à l'instar de ceux qui portent sur la garde régulière utilisée en raison du travail ou des études, basés sur l'utilisation de la garde la plus usuelle. L'utilisation réelle peut ainsi différer de l'utilisation la plus usuelle. Cependant, l'objectif de l'enquête est de documenter l'usage le plus courant de la garde. Cette façon de faire est la même que celle de l'EBPSG 2004.

96. Il faut distinguer cette catégorie de la garde irrégulière puisque les jours de garde sont prévus même s'ils varient d'une semaine à l'autre.

5.2 Familles qui utilisent régulièrement la garde pour un autre motif que le travail ou les études des parents

En 2009, au Québec, parmi les familles québécoises faisant garder régulièrement au moins un enfant, un peu moins d'un cinquième d'entre elles (17 %) le font pour un autre motif que le travail ou les études⁹⁷ (donnée non présentée). Cette situation est inchangée depuis 2004 puisqu'une proportion équivalente de familles utilisaient alors régulièrement un service de garde pour cette raison.

Analyse régionale de l'utilisation de la garde régulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents

En ce qui concerne l'utilisation de la garde régulière par les familles pour un autre motif que le travail ou les études des parents, comme on peut le constater au tableau A.5.1, seule la région de Montréal se démarque du reste du Québec par une proportion de familles supérieure (19 %), tandis qu'à l'inverse, la région de l'Outaouais affiche une proportion (10 %*) moins élevée que le reste du Québec.

5.3 Modalités de la garde régulière des enfants pour un autre motif que le travail ou les études des parents

Cette section aborde les modalités d'utilisation de la garde régulière des enfants de moins de cinq ans, pour un autre motif que le travail ou les études des parents. Après avoir établi la part de ceux-ci gardés pour un autre motif, on examine le principal motif de cette garde de même que le principal mode de garde utilisé pour l'enfant. On précise ensuite certaines caractéristiques de la fréquentation, telles que le nombre de fois par semaine où l'enfant est gardé, les jours et le type de fréquentation chaque semaine, la période de la journée et le nombre d'heures de fréquentation quotidienne. La section se termine sur le régime et le coût du principal mode de garde utilisé. Précisons que lorsque l'association se révèle significative avec l'une ou l'autre de ces modalités, l'analyse selon l'âge de l'enfant est effectuée.

5.3.1 Proportion d'enfants gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents

Parmi les enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement, environ 17 % le sont pour un autre motif que le travail ou les études des parents (tableau A.5.2). Une proportion similaire avait été observée en 2004 (soit 16 %, significativement non différente de la proportion de 2009).

5.3.2 Principal motif de garde

Parmi les enfants gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents, plus de la moitié (55 %) le sont principalement pour des raisons liées à leur développement et à leur socialisation (tableau 5.1). À cet égard, plus l'âge de l'enfant est élevé, plus forte est la proportion d'enfants gardés pour ce motif⁹⁸. En effet, de 23 % chez les enfants de moins d'un an, la proportion grimpe à 47 % chez ceux de un an. À partir de deux ans⁹⁹, elle augmente avec l'âge, passant de 53 % à 62 % chez les enfants de trois ans, puis à 69 % chez ceux de quatre ans.

97. Rappelons qu'à la section 3.3 du chapitre 3, il est établi qu'environ 13 % des familles utilisent un service de garde de façon régulière uniquement en raison d'un autre motif que le travail ou les études des parents et que 4,0 % des familles utilisent un service de garde de façon régulière à la fois en raison du travail ou des études et pour un autre motif que le travail ou les études.

98. Les parents devaient choisir un seul motif de garde; il n'est évidemment pas exclu que les enfants soient également gardés pour d'autres motifs.

99. La proportion d'enfants de deux ans dont le principal motif de garde est le développement et la socialisation (53 %) n'est pas significativement différente de celle qu'on observe chez les enfants d'un an (47 %); elle l'est cependant de la proportion observée chez les enfants de moins d'un an (23 %).

Tableau 5.1

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents selon le principal motif de garde et l'âge, Québec, 2009

	Moins d'un an	Un an	Deux ans	Trois ans	Quatre ans	Ensemble
	%					
Affaires personnelles/ obligations familiales/répit	17,8*	19,2	13,8	12,1*	10,7*	13,8
Pour conserver une place de garde à 7 \$	24,1	9,6*	20,5	15,8	6,8*	14,8
Sports/loisirs du parent	17,5*	20,7	7,6*	7,3*	10,8*	11,3
Développement ou socialisation de l'enfant	23,4	46,5	52,6	61,6	68,8	54,7
Autres motifs	17,1*	4,0**	5,6*	3,2**	3,0**	5,4
Total	100	100	100	100	100	100

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Parmi les autres motifs, figurent, dans des proportions similaires, l'utilisation afin de conserver une place à 7 \$ (15 %), pour régler des affaires personnelles, en raison d'obligations familiales ou pour prendre un répit (14 %) et, enfin, pour pratiquer un sport ou une activité de loisir (11 %).

Une proportion plus élevée d'enfants de moins d'un an que d'enfants de un an, de trois ans et de quatre ans sont gardés pour conserver leur place de garde à 7 \$ (24 % c. 10 %*, 16 % et 7 %*). Une proportion plus élevée d'enfants de un an que d'enfants de trois ans et de quatre ans sont gardés pour des affaires personnelles, des obligations familiales ou du répit (19 % c. 12 %* et 11 %*). Un enfant sur cinq âgé de un an (21 %) est gardé principalement pour que ses parents pratiquent une activité sportive, de loisir ou de détente. Cette proportion est plus élevée que celles qu'on observe chez les pairs plus âgés (21 % c. 8 %* pour les deux ans, 7 %* pour les trois ans et 11 %* pour les quatre ans).

5.3.3 Principal mode de garde

Les services à 7 \$ constituent le mode de garde le plus courant des enfants gardés de façon régulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents. En effet, près de trois enfants sur cinq sont gardés dans des services de garde à 7 \$, dont environ 34 % dans une garderie ou un CPE et 25 % en milieu familial (tableau 5.2). Environ 11 % des enfants sont gardés à leur domicile, 13 % en milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ et 6 % dans une garderie n'offrant pas de services à 7 \$. Quelque 11 % des enfants sont gardés dans un autre mode (soit au jardin d'enfants, à la halte-garderie ou autre).

Comparativement à leurs pairs plus âgés, une proportion moindre d'enfants de un an ou moins fréquentent principalement une garderie ou un CPE à 7 \$ (23 % c. 34 % pour les deux ans, 38 % pour les trois ans et 39 % pour les quatre ans) (tableau 5.2). En ce qui a trait aux enfants gardés dans un milieu familial à 7 \$, on remarque qu'à partir de deux ans, la proportion décroît de manière significative avec l'âge des enfants : en effet, de 32 %, la proportion d'enfants dans cette situation diminue à 25 % chez les enfants de trois ans, puis à 13 % chez ceux de quatre ans.

Tableau 5.2

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents selon le principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009

	Un an ou moins ¹	Deux ans	Trois ans	Quatre ans	Ensemble
	%				
Domicile	15,9	8,7 *	8,1 *	11,3 *	11,0
Milieu familial pas à 7 \$	23,9	11,6	8,2 *	8,5 *	13,1
Milieu familial à 7 \$	28,3	32,4	24,5	13,4	24,7
Garderie ou CPE à 7 \$	23,5	33,8	38,3	39,5	33,7
Garderie pas à 7 \$	4,6 **	7,9 *	7,5 *	4,1 **	6,0
Autres modes	3,8 **	5,6 **	13,4	23,2	11,5
Total	100	100	100	100	100

1 : En raison des petits effectifs dans les catégories « moins d'un an » et « un an », ces dernières ont été regroupées pour une meilleure précision des estimés.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

5.3.4 Nombre de fois par semaine dans le principal mode de garde

Comme on peut l'observer au tableau 5.3, environ le tiers des enfants gardés régulièrement en raison d'un autre motif que le travail ou les études des parents fréquentent leur milieu de garde cinq fois ou plus par semaine (32 %) et près de 6 enfants sur 10 (58 %) le fréquentent trois fois ou moins par semaine. Le nombre de fois par semaine où un enfant fréquente son milieu de garde varie en fonction de son âge : les plus jeunes enfants le fréquentent moins souvent, en proportion, que les enfants plus vieux. Par exemple, on note des proportions plus élevées d'enfants de moins d'un an (29 %) et de un an (28 %), comparativement à celles des enfants de deux ans (17 %) et de trois ans (18 %), qui fréquentent leur milieu de garde une fois ou moins par semaine. Par ailleurs, des proportions plus élevées d'enfants de trois ans (32 %) et de quatre ans (39 %), en comparaison des enfants de moins d'un an (22 %*) et de un an (25 %), fréquentent leur milieu de garde cinq fois ou plus par semaine.

Tableau 5.3

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents selon le nombre de fois par semaine dans le principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009

	Moins d'un an	Un an	Deux ans	Trois ans	Quatre ans	Ensemble
	%					
Une fois ou moins	28,5	27,6	16,8	18,4	22,0	21,3
Deux fois	23,2	24,9	17,8	16,2	15,9	18,5
Trois fois	22,9	12,9*	19,9	20,3	14,3	18,0
Quatre fois	3,1**	9,6*	13,0	13,0	9,0*	10,4
Cinq fois ou plus	22,2*	24,9	32,5	32,2	38,8	31,7
Total	100	100	100	100	100	100

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

5.3.5 Jours de fréquentation du principal mode de garde

Étant donné que près du tiers des enfants gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents fréquentent leur milieu de garde cinq fois ou plus par semaine, et que plus du quart sont gardés trois ou quatre fois, c'est sans surprise que l'on constate qu'une majorité des enfants (entre 57 % et 66 %) sont gardés l'un ou l'autre des jours de la semaine (tableau 5.4). Une faible proportion d'enfants est gardée la fin de semaine (samedi et dimanche). Concernant l'analyse selon l'âge, une seule différence significative est observée : les enfants de deux ans, trois ans et de quatre ans sont proportionnellement plus nombreux que les moins d'un an à être gardés le lundi, le mardi et le jeudi.

Tableau 5.4

Proportion d'enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents selon les jours de fréquentation du principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009

	Moins d'un an	Un an	Deux ans	Trois ans	Quatre ans	Ensemble
	%					
Dimanche	2,4**	2,1**	1,7**	2,1**	3,2**	2,3*
Lundi	50,5	46,2	65,5	62,5	67,8	61,0
Mardi	53,8	61,4	68,0	67,5	67,8	65,4
Mercredi	67,7	56,8	70,6	68,1	65,6	66,4
Jeudi	52,3	58,7	65,1	66,6	62,7	62,7
Vendredi	47,6	53,6	58,6	58,7	60,1	57,1
Samedi	7,1**	8,9*	4,2**	4,3*	8,3*	6,2

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

5.3.6 Type de fréquentation hebdomadaire du principal mode de garde

Environ le tiers (33 %) des enfants gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents le sont d'une manière continue, soit du lundi au vendredi; 5 % sont gardés régulièrement, mais pas toujours les mêmes journées chaque semaine (« jours de garde variables ») et 62 % sont gardés selon des besoins hebdomadaires ponctuels, c'est-à-dire qu'ils sont gardés les mêmes journées chaque semaine, mais pas en continu du lundi au vendredi (« autre(s) journée(s) de garde ») (tableau 5.5).

Les données abondent dans le sens de ce que nous avons vu précédemment, à savoir que les enfants de moins d'un an (24 %) et de un an (25 %) sont moins nombreux, en proportion, à être gardés du lundi au vendredi que les enfants de deux ans (34 %), de trois ans (33 %) et de quatre ans (40 %) (tableau 5.5). On note que les enfants de un an (71 %) sont proportionnellement plus nombreux que les enfants de deux ans (61 %), de trois ans (62 %) et de quatre ans (56 %) à fréquenter leur milieu de garde les mêmes journées chaque semaine, en excluant la garde en continu du lundi au vendredi.

Tableau 5.5

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents selon le type de fréquentation hebdomadaire du principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009

	Moins d'un an	Un an	Deux ans	Trois ans	Quatre ans	Ensemble
	%					
Du lundi au vendredi	24,4	25,3	34,0	33,1	40,2	33,0
Jours de garde variables	13,1 *	4,0 **	4,6 *	4,4 *	4,0 **	5,3
Autre(s) journée(s) de garde ¹	62,5	70,6	61,4	62,4	55,8	61,7
Total	100	100	100	100	100	100

1. Mêmes journées de garde chaque semaine, en excluant la garde en continu du lundi au vendredi.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

5.3.7 Période de la journée de fréquentation du principal mode de garde

L'enquête de 2009 montre que plus des deux tiers (68 %) des enfants gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents fréquentent leur milieu de garde une journée entière (tableau 5.6). Environ 19 % le fréquentent une demi-journée. Une proportion non négligeable d'enfants, soit approximativement 12 %, sont gardés selon un horaire plus atypique, le soir ou la nuit.

La proportion d'enfants qui fréquentent leur milieu de garde une journée entière varie en fonction de leur âge : en effet, la proportion augmente de 49 % chez les moins d'un an, à 62 % chez les enfants de un an, puis se situe à 78 % chez les deux ans (tableau 5.6). À partir de deux ans, la proportion tend à décroître; ainsi, la proportion d'enfants gardés une journée entière chez les quatre ans (65 %) est inférieure à celle qu'on observe chez les deux ans (78 %)¹⁰⁰.

100. Cependant, les écarts observés entre, d'une part, les deux ans (78 %) et les trois ans (72 %) et, d'autre part, entre ces derniers (trois ans) et les quatre ans (65 %) ne sont pas significatifs (tableau 5.6).

Tableau 5.6

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents selon la période de la journée de fréquentation du principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009

	Moins d'un an	Un an	Deux ans	Trois ans	Quatre ans	Ensemble
	%					
Une journée entière	48,9	61,7	78,0	71,8	64,8	67,6
Une demi-journée	34,5	16,7 *	13,4	18,1	20,7	19,2
Soir ou nuit	13,9 *	19,2 *	8,6 *	8,6 *	12,0 *	11,5
Autres périodes	2,7 **	2,3 **	—	1,4 **	2,5 **	1,6 *
Total	100	100	100	100	100	100

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

En comparaison des enfants des autres âges, ceux de moins d'un an sont significativement plus nombreux, en proportion, à fréquenter leur milieu de garde une demi-journée (35 % c. 17 %* chez les enfants de un an, 13 % chez les deux ans, 18 % chez les trois ans et 21 % chez les quatre ans).

5.3.8 Nombre d'heures par jour de fréquentation du principal mode de garde

Puisque la journée entière est la période de garde la plus courante, il n'est pas étonnant de constater que le nombre d'heures de garde par jour le plus fréquemment observé soit « de plus de 4 heures à 10 heures ». Quelque 72 % des enfants qui fréquentent un milieu de garde de façon régulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents sont dans cette situation (données non présentées). Toutefois, le quart des enfants sont gardés 4 heures ou moins, dont environ 10 % sont gardés moins de 2,5 heures par jour et 17 %, de 2,5 heures à 4 heures. La garde régulière sur une période supérieure à 10 heures par jour touche une proportion minime d'enfants (approximativement 2,0 %*).

5.3.9 Régime de garde du principal mode de garde

L'enquête révèle que 7 enfants sur 10 gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents le sont à temps partiel (tableau 5.7). Le régime de garde varie selon l'âge des enfants. La proportion d'enfants gardés à temps plein est moindre chez les enfants de moins d'un an (18 %*) ou de un an (23 %) que chez les enfants de deux ans et de trois ans (respectivement 31 %) et de quatre ans (37 %).

Tableau 5.7

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents selon le régime de garde du principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009

	Moins d'un an	Un an	Deux ans	Trois ans	Quatre ans	Ensemble
	%					
Temps plein	18,2*	22,9	31,4	30,7	36,5	29,8
Temps partiel	81,8	77,1	68,6	69,3	63,5	70,2
Total	100	100	100	100	100	100

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

5.3.10 Coût quotidien du principal mode de garde

Pour près de la moitié (49 %) des enfants gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents, le coût journalier du principal mode de garde est de 7 \$, tandis que, pour environ un enfant sur cinq, le coût par jour est supérieur à 7 \$ (tableau 5.8). À l'opposé, près de 3 enfants sur 10 sont gardés sans frais pour leurs parents (14 %), ou à un coût inférieur à 7 \$ par jour (16 %).

Le coût du principal mode de garde varie selon l'âge des enfants. Le coût est de 7 \$ pour une proportion moindre d'enfants de un an (41 %) que pour les enfants de deux ans (52 %) et de trois ans (55 %) (tableau 5.8). Le principal mode de garde coûte plus de 7 \$ par jour pour une proportion plus élevée d'enfants de un an (31 %) que pour les enfants plus âgés. Toutes proportions gardées, la garde à moins de 7 \$ par jour concerne moins d'enfants de un an (10 %*) que d'enfants de deux ans (16 %), de trois ans (17 %) ou de quatre ans (21 %). Enfin, en ce qui a trait aux enfants pour lesquels les parents ne paient pas de frais de garde, on note qu'une proportion plus élevée d'enfants de moins d'un an (21 %) et de un an (18 %) sont dans cette situation que les enfants âgés de deux et trois ans (respectivement 9 %* et 11 %*).

Tableau 5.8

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents selon le coût du principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009

	Moins d'un an	Un an	Deux ans	Trois ans	Quatre ans	Ensemble
	%					
Aucun coût	21,3	18,0	8,8*	11,4*	14,7	13,7
Moins de 7 \$ par jour	10,9*	9,7*	16,2	16,8	20,7	15,9
7 \$ par jour	46,4	41,5	52,4	54,9	46,2	49,3
Plus de 7 \$ par jour	21,4*	30,8	22,6	16,9	18,4	21,1
Total	100	100	100	100	100	100

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Analyse régionale des modalités de la garde régulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents¹⁰¹

Si, dans l'ensemble du Québec, environ 17 % des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement le sont pour un autre motif que le travail ou les études des parents, cette proportion varie sur le plan régional. Deux régions se distinguent du reste du Québec : la région de Montréal où la proportion d'enfants dans cette situation (20 %) est plus élevée, puis la région de l'Outaouais où la proportion est moins élevée (10 %*) (tableau A.5.2).

En ce qui a trait au régime de garde, les régions de Montréal et de Laval affichent des proportions d'enfants gardés à temps plein supérieures à celle qu'on observe dans le reste du Québec (respectivement 53 % et 45 %) (tableau A.5.3). À l'inverse, la Capitale-Nationale (19 %*) et la Montérégie (22 %) présentent une proportion d'enfants gardés à temps plein inférieure à celle du reste de la province. Notons que la plupart des autres données relatives au régime de garde ont un coefficient de variation élevé; ces données sont imprécises et ne sont fournies qu'à titre indicatif seulement.

Résumé

Le portrait présenté met d'abord en évidence le fait que, en 2009, près d'une famille sur cinq utilisant la garde régulière (17 %) y recourt pour un autre motif que le travail ou les études des parents et que cette part est restée équivalente à celle de 2004. Lorsqu'on se réfère à l'univers des enfants gardés régulièrement, c'est aussi 17 % d'entre eux qui le sont pour un autre motif que le travail ou les études des parents. Le principal motif de garde invoqué par les parents pour plus de la moitié de ces enfants (55 %) est le développement et la socialisation de l'enfant.

Pour ce qui est des modalités de la garde, on retient que les services à 7 \$ sont les modes de garde les plus courants puisqu'ils accueillent 58 % des enfants gardés régulièrement pour un autre motif, soit dans une garderie ou un CPE (34 %), soit dans un milieu familial (25 %). À cet égard, on constate que l'usage des services à 7 \$ est davantage généralisé en raison du travail ou des études (environ 72 % des enfants gardés régulièrement¹⁰²). On remarque également, concernant la garde régulière pour un autre motif, un recours plus marqué à la garde au domicile et à des modes « autres »¹⁰³ que ce qu'on observe pour la garde en raison du travail ou des études des parents (respectivement 11 % c. 3,9 % et 1,4 %).

La garde pour un autre motif que le travail ou les études des parents est utilisée surtout à temps partiel : parmi tous les enfants gardés de manière régulière pour un autre motif, 7 sur 10 sont dans cette situation. Là aussi, il s'agit de résultats très différents de ceux qui se rapportent à la garde régulière en raison du travail ou des études, où le temps plein domine largement (environ les trois quarts des enfants gardés).

Notons que la fréquentation le samedi et le dimanche est une situation plutôt rare, mais cependant plus fréquente que dans le cas de la garde régulière en raison du travail ou des études¹⁰⁴.

101. Signalons que l'analyse régionale selon le motif principal d'utilisation de la garde, le principal mode de garde ainsi que les modalités d'utilisation, à l'exception du régime de garde, n'est pas possible compte tenu des petits effectifs obtenus par les croisements.

102. Voir le tableau 4.2 du chapitre 4.

103. Rappelons que cette catégorie englobe les jardins d'enfants, la halte-garderie et autres modes non précisés.

104. Les proportions d'enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études le samedi et le dimanche sont, respectivement, de 0,6 %* et de 0,3 %** (tableau 4.3 du chapitre 4); pour la garde pour d'autres motifs que le travail ou les études des parents, ces proportions sont de 6 % (le samedi) et de 2,3 %* (le dimanche).

Plus des deux tiers des enfants gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents passent la journée entière dans leur milieu de garde (68 %). De plus, la majorité des enfants sont gardés de 4 heures à 10 heures par jour (72 %).

Le coût du service de garde pour près de la moitié des enfants gardés sur une base régulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents (49 %) est de 7 \$ par jour, comparativement à 62 % pour les enfants gardés en raison du travail ou des études. Toutefois, pour 3 enfants sur 10, il n'y a aucun coût (14 %) ou le coût est de moins de 7 \$ (16 %). Ces dernières proportions sont plus élevées que celles qui se rapportent à la garde régulière en raison du travail ou des études (moins de 7 \$: 9 %, et aucun coût : 3,7 %¹⁰⁵), ce qui semble indiquer que les parents qui utilisent la garde pour d'autres motifs recourent plus souvent à des services peu ou pas coûteux (par exemple, la garde au domicile de l'enfant ou en milieu familial par une personne qui est apparentée).

Nous retenons en dernier lieu que, quelle que soit la modalité de garde examinée, celle-ci varie en fonction de l'âge des enfants. En règle générale, les enfants de moins d'un an et de un an se distinguent des enfants de deux ans, de trois ans et de quatre ans. Ainsi, on constate que la proportion d'enfants gardés pour leur développement et leur socialisation est plus élevée parmi les trois ans et les quatre ans que parmi les un an ou moins et est plus élevée parmi les deux ans que parmi les moins d'un an. À titre d'exemple, environ 69 % des enfants de quatre ans sont gardés pour cette raison contre 23 % chez les moins d'un an.

C'est aussi parmi les deux ans ou plus que l'on trouve la proportion la plus élevée d'enfants gardés en garderie ou en CPE à 7 \$ (39 % des quatre ans contre 23 % des un an ou moins), tandis que la proportion d'enfants gardés dans un milieu familial à 7 \$ est plus élevée parmi les un an ou moins (28 %) que parmi les quatre ans (13 %).

Ce sont également surtout les enfants les plus vieux qui sont gardés cinq fois ou plus par semaine pour un autre motif que le travail ou les études des parents (32 % des trois ans et 39 % des quatre ans contre 22 %* des moins d'un an et 25 % des un an) ou la journée entière (65 % des quatre ans sont dans cette situation contre 49 % des moins d'un an). Les plus jeunes sont proportionnellement moins nombreux à être gardés de façon continue du lundi au vendredi (24 % des moins d'un an et 25 % des un an sont dans cette situation contre 34 % des deux ans, 33 % des trois ans et 40 % des quatre ans). Enfin, la proportion d'enfants gardés à temps plein est moins élevée chez les un an ou moins que chez les deux ans ou plus (18 %* des moins d'un an et 23 % des un an contre 31 % des deux ans, 31 % des trois ans et 37 % des quatre ans). Notons qu'on observe aussi ce profil particulier des plus jeunes enfants relativement aux plus vieux quant à plusieurs aspects de la garde régulière en raison du travail ou des études des parents.

105. Voir le tableau 4.4 au chapitre 4.

Références bibliographiques

- CÔTÉ, S. M., M. BOIVIN, D.S. NAGIN, C. JAPÉL, Q. XU, M. ZOCCOLILLO, M. JUNGER et R. E. TREMBLAY (2007). « The role of maternal education and nonmaternal care services in the prevention of children's physical aggression problems », *Archives of General Psychiatry*, vol. 64, n° 11, p. 1305-1312.
- DESROSIERS, Hélène, et Amélie DUCHARME (2006). « Commencer l'école du bon pied. Facteurs associés à l'acquisition du vocabulaire à la fin de la maternelle », dans : *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2010)*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 4, fascicule 1, 16 p.
- GEOFFROY, Marie-Claude (2009). *Le rôle de la garde non maternelle sur le développement cognitif et la sécrétion cortisolaire des enfants. Investigations longitudinales populationnelles et méta-analytiques*, thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, Faculté des arts et des sciences, Département de psychologie.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2006). *Rapport descriptif et méthodologique. Enquête sur les besoins et les préférences en matière de service de garde, 2004*, t. 1, Québec, Gouvernement du Québec, 372 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (MFA) (2009). *Règles de l'occupation. Centres de la petite enfance, Garderies subventionnées, Bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial*, 2^e éd., Québec, Gouvernement du Québec. [En ligne :] <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/gestion-finances/regles-budgetaires-occupation/pages/index.aspx>. Page consultée le 13 août 2010.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (MFA) (2007). *Accueillir la petite enfance. Le programme éducatif des services de garde du Québec. Mise à jour*, Québec, Gouvernement du Québec.

Tableau A.5.1

Proportion de familles ayant recours à la garde régulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents selon la région administrative de résidence, familles ayant des enfants de moins de cinq ans et utilisant la garde régulière, Québec, 2009

	%
Bas-Saint-Laurent	16,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	15,0
Capitale-Nationale	14,7
Mauricie	16,9
Estrie	18,0
Montréal	19,1
Outaouais	9,7*
Abitibi-Témiscamingue	19,6
Côte-Nord	19,5
Nord-du-Québec	20,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	16,2
Chaudière-Appalaches	14,3
Laval	16,0
Lanaudière	18,0
Laurentides	17,8
Montréal	17,9
Centre-du-Québec	17,0
Ensemble du Québec	17,0

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.5.2

Proportion d'enfants gardés de façon régulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents selon la région administrative de résidence, enfants de moins de cinq ans et gardés régulièrement, Québec, 2009

	%
Bas-Saint-Laurent	16,9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	13,6
Capitale-Nationale	14,1
Mauricie	17,1
Estrie	17,9
Montréal	19,5
Outaouais	10,1*
Abitibi-Témiscamingue	18,7
Côte-Nord	20,1
Nord-du-Québec	20,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	15,8
Chaudière-Appalaches	13,7
Laval	15,1
Lanaudière	16,9
Laurentides	18,4
Montérégie	17,4
Centre-du-Québec	16,9
Ensemble du Québec	16,8

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.5.3

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents selon le régime de garde du principal mode de garde et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Temps plein	Temps partiel	Total
	%		
Bas-Saint-Laurent	18,6**	81,4	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	12,4**	87,6	100
Capitale-Nationale	18,9*	81,1	100
Mauricie	15,2**	84,8	100
Estrie	15,8**	84,2	100
Montréal	53,0	47,0	100
Outaouais	37,8*	62,2	100
Abitibi-Témiscamingue	12,6**	87,4	100
Côte-Nord	17,6**	82,4	100
Nord-du-Québec	16,1**	83,9	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12,6**	87,4	100
Chaudière-Appalaches	18,0**	82,0	100
Laval	44,9	55,1	100
Lanaudière	31,4*	68,6	100
Laurentides	17,5**	82,5	100
Montréal	21,5	78,5	100
Centre-du-Québec	8,3**	91,7	100
Ensemble du Québec	29,8	70,2	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009.

Chapitre 6

Utilisation des places à contribution réduite (PCR ou places à 7 \$)

Claudine Giguère et Guillaume Marois, Institut de la statistique du Québec

Introduction

L'offre de places à contribution réduite (PCR) pour les enfants de moins de cinq ans est une importante réalisation qui découle de la mise en place des dispositions de la politique familiale énoncée en 1997 (Ministère du Conseil exécutif, 1997). Depuis le début de cette offre de services, ce sont plus de 200 000 enfants qui, chaque jour, franchissent les portes d'un centre de la petite enfance, d'un service de garde en milieu familial ou d'une garderie subventionnée. En 2009, 53 % des familles ayant au moins un enfant de moins de cinq ans utilisent de façon régulière ou irrégulière une PCR (place à 7 \$) que ce soit pour le travail, les études ou un autre motif. Cette proportion semble stable puisqu'elle était d'environ 52 % en 2004 (ISQ, 2006). L'objectif de ce chapitre consiste à dresser le portrait détaillé de l'utilisation des PCR par les familles et les enfants.

Après avoir défini les variables dans la première section de ce chapitre, la deuxième présente les pourcentages d'utilisation des PCR par les familles et les caractéristiques sociodémographiques de celles-ci. Nous nous intéressons plus particulièrement au profil des familles utilisatrices des PCR en raison du travail ou des études des parents. Les troisième et quatrième sections décrivent de quelle façon sont utilisées les PCR; tandis que la troisième section porte sur les enfants de moins de cinq ans qui occupent une PCR de façon régulière ou irrégulière, tous motifs confondus, la quatrième s'attarde aux enfants gardés sur une base régulière dans un service à 7 \$ en raison du travail ou des études, notamment aux modalités de garde. C'est dans cette même section qu'on aborde l'utilisation des PCR au-delà des besoins des familles. Une question, posée aux parents d'enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études dans un mode de garde qui offre des services à 7 \$ permet de faire le point à ce sujet, c'est-à-dire de savoir si les parents considèrent utiliser un tel service pour un plus grand nombre d'heures ou de jours que ce dont ils ont besoin.

Enfin, à l'égard des enfants qui n'occupaient pas une PCR au moment de l'enquête, nous avons sondé les parents afin de connaître leur intérêt et leur intention quant à l'utilisation éventuelle d'une PCR pour l'année suivante. Ces résultats sont présentés à la cinquième section. Une synthèse des résultats clôt le chapitre.

Précisons que les PCR (places à 7 \$) sont offertes dans les centres de la petite enfance (CPE), dans les garderies subventionnées et dans les services de garde en milieu familial reconnus par un bureau coordonnateur.

6.1 Définitions et variables¹⁰⁶

Sauf indication contraire, les variables ont été construites de la même façon que celles de l'*Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2004*¹⁰⁷ (EBPSG 2004) pour en assurer la comparabilité.

Notons que, dans ce chapitre, on fait référence à deux univers différents : celui des familles et celui des enfants.

Variables relatives à la famille

Ces variables sont construites sur la base des familles.

- *Utilisation des places à contribution réduite (PCR) tous types d'utilisation (régulière¹⁰⁸ ou irrégulière¹⁰⁹) et tous motifs confondus parmi les familles ayant au moins un enfant de moins de cinq ans*
 - Oui.
 - Non.
- *Utilisation des PCR tous types d'utilisation et tous motifs confondus parmi les familles faisant garder au moins un enfant de moins de cinq ans régulièrement ou irrégulièrement, tous motifs confondus*
 - Oui.
 - Non.

Notons qu'aucune comparaison n'est établie avec l'EBPSG 2004 puisque cette variable n'a été construite qu'en 2009.

- *Utilisation des PCR tous types d'utilisation confondus pour le travail ou les études parmi les familles faisant garder au moins un enfant de moins de cinq ans régulièrement ou irrégulièrement, en raison du travail ou des études*
 - Oui.
 - Non.

Là aussi, aucune comparaison avec l'EBPSG 2004 ne pourra être établie pour la même raison que la précédente variable.

106. Pour plus de détails, consulter le cahier technique disponible sur le site Web de l'ISQ.

107. À moins d'avis contraire, tous les résultats de l'enquête de 2004 présentés dans ce chapitre apparaissent dans le rapport descriptif, consultable sur le site Web de l'ISQ (ISQ, 2006).

108. La garde est régulière si elle est prévue et si elle est utilisée selon une fréquence fixe; elle peut être à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit, en semaine ou la fin de semaine.

109. La garde est irrégulière si elle n'est pas prévue et si elle est utilisée selon une fréquence qui varie d'une semaine ou d'un mois à l'autre.

Variables relatives aux enfants

Ces variables sont construites sur la base des enfants.

- *Fréquentation des PCR tous types de fréquentation et tous motifs confondus parmi tous les enfants de moins de cinq ans*
 - Oui.
 - Non.

Cette variable est obtenue à partir de la combinaison de plusieurs questions (QB1, QB2, QB12, QB13, QC1, QC3, QF2, QF3 et QG3)¹¹⁰.

- *Fréquentation des PCR, régulièrement pour tous motifs confondus ou irrégulièrement pour le travail ou les études des parents parmi les enfants gardés régulièrement, pour tous motifs ou irrégulièrement pour le travail ou les études des parents*¹¹¹
 - Oui.
 - Non.

Cette variable est construite à partir de la combinaison des questions QB1, QB2, QB12, QB13, QC1, QC3, QF2 et QF3.

- *Fréquentation des PCR, tous types de fréquentation confondus pour le travail ou les études des parents parmi les enfants gardés régulièrement ou irrégulièrement pour le travail ou les études des parents*
 - Oui.
 - Non.

Cette variable est créée à partir des questions QB1, QB2, QB12, QB13, QF2 et QF3. Précisons qu'elle ne fera pas l'objet de comparaison avec l'EBPSG 2004 puisque cette variable n'a pas été construite.

- *Fréquentation régulière des PCR pour le travail ou les études des parents (principal mode de garde) parmi les enfants gardés régulièrement pour le travail ou les études des parents*
 - Oui.
 - Non.

Cette variable est obtenue à partir de la question QB1 qui indique si l'enfant est gardé de façon régulière en raison du travail ou des études des parents et de la question QB2 qui permet de déterminer le principal mode de garde.

- *Fréquentation régulière des places non subventionnées pour le travail ou les études des parents (principal mode de garde) parmi les enfants gardés régulièrement pour le travail ou les études des parents*
 - Oui.
 - Non.

110. Le lecteur est invité à consulter le questionnaire en annexe du rapport.

111. Concernant la garde irrégulière, il n'est pas possible d'inclure dans cette proportion d'enfants la garde utilisée pour un autre motif que le travail ou les études puisque cette donnée est collectée sur la base de la famille.

Cette variable est obtenue à partir de la question QB1 qui indique si l'enfant est gardé de façon régulière en raison du travail ou des études des parents et de la question QB2 qui permet de déterminer le principal mode de garde. Précisons qu'il s'agit de tous les modes à l'exception de ceux offrant des services à 7 \$, incluant le domicile.

- *Obligation de faire garder un plus grand nombre d'heures ou de jours que nécessaire*
 - *Oui.*
 - *Non.*

Cette variable considère uniquement les enfants qui occupent une PCR pour le travail ou les études (question QB7). Elle permet d'évaluer si ces enfants fréquentent les services de garde à 7 \$ durant un plus grand nombre de jours ou d'heures que nécessaire.

- *Intérêt ou intention pour une PCR*
 - *Oui.*
 - *Non.*

Cette variable porte uniquement sur les enfants qui ne se font pas garder sur une base régulière et qui ne fréquentent pas la maternelle. Elle est basée sur la question QA6 qui vérifie l'intention des parents quant au mode de garde qu'ils prévoient utiliser régulièrement après le congé de maternité, de paternité ou parental, et la question QE1 qui détermine l'intérêt des parents à utiliser une place à 7 \$ si une telle place était disponible au cours de l'année qui suit l'enquête, pour la garde régulière de leur(s) enfant(s).

- *Parents en congé de maternité, de paternité ou parental*
 - *Oui.*
 - *Non.*

Cette variable est tirée des questions QA2 et QA3. On attribue la situation du ou des parents en congé de maternité, de paternité ou parental à chacun des enfants de la famille qui n'est pas gardé régulièrement.

- *Âge prévu de l'enfant au moment de son entrée, sur une base régulière, dans un service offrant des PCR*
 - *Moins de trois mois.*
 - *De trois mois à moins de six mois.*
 - *De six mois à moins de douze mois.*
 - *De douze mois à moins de dix-huit mois.*
 - *Dix-huit mois ou plus.*

Cette variable porte sur les enfants non gardés régulièrement dont les parents, en congé de maternité, de paternité ou parental, utiliseraient une PCR de façon régulière, que ce soit à temps plein ou à temps partiel. Elle est basée sur les questions QA4, QA5 et QA6 ainsi que sur l'âge de l'enfant.

- *Nombre de jours par semaine d'utilisation prévue d'une PCR si une telle place était disponible au cours de l'année suivante (enfants non gardés régulièrement)*
 - *Trois jours ou moins.*
 - *Quatre jours.*
 - *Cinq jours ou plus.*

Cette variable comprend tous les enfants non gardés régulièrement dont les parents (ou le parent seul) utiliseraient une PCR si une telle place était disponible au cours de l'année qui suit l'enquête (question QE2).

- *Intérêt à changer le mode de garde pour une PCR*

- *Oui.*
- *Non.*

Cette variable concerne uniquement les enfants gardés sur une base régulière, qui n'occupent pas une place à contribution réduite et ne fréquentent pas la maternelle (question QE3). Le taux pondéré de non-réponse de cette variable est de 8,9 % (voir la section « Limites des données »).

- *Nombre de jours par semaine d'utilisation prévue d'une PCR si une telle place était disponible au cours de l'année suivante (enfants gardés régulièrement dans un mode de garde autre que les services à 7 \$)*

- *Moins de cinq jours.*
- *Cinq jours ou plus.*

Cette variable comprend uniquement les enfants gardés régulièrement dans un autre mode qu'en PCR et pour lesquels les parents (ou le parent seul) souhaiteraient utiliser une place à 7 \$ si une telle place était disponible au cours de l'année suivante (question QE4).

Limites des données

L'analyse de la non-réponse de la variable « Intérêt à changer le mode de garde pour une PCR » montre qu'elle varie selon l'âge de l'enfant. Le taux de non-réponse partielle est moins élevé chez les enfants de moins d'un an (6 %) que chez les enfants de un an (11 %) ou de deux ans (10 %). Par ailleurs, il est plus élevé chez les enfants de un an (11 %) que chez les enfants de quatre ans (6 %). Ces résultats indiquent la présence potentielle de biais dans les estimations de cette variable, plus particulièrement les estimations selon l'âge de l'enfant, d'où l'invitation à la prudence dans l'interprétation des résultats.

6.2 Utilisation des places à contribution réduite par les familles

6.2.1 Proportion d'utilisation des places à contribution réduite

Comme indiqué en introduction, c'est un peu plus de la moitié des familles visées par l'enquête (53 %) qui a recours à des PCR, tous motifs et tous types d'utilisation confondus pour au moins un enfant (donnée non présentée). Cette proportion n'est pas significativement différente de celle qu'on observait en 2004.

Lorsque l'on considère uniquement les familles qui font garder au moins un enfant régulièrement ou irrégulièrement, tous motifs confondus, on note qu'environ 58 % d'entre elles utilisent une PCR (donnée non présentée).

Par ailleurs, lorsqu'on examine les données uniquement pour les familles qui font garder régulièrement ou irrégulièrement leurs enfants en raison du travail ou des études, c'est environ 71 % d'entre elles, soit 7 familles sur 10, qui utilisent les PCR (donnée non présentée).

Analyse régionale de l'utilisation des places à contribution réduite par les familles

L'analyse régionale révèle des différences significatives dans les proportions d'utilisation des PCR, tous motifs et tous types d'utilisation confondus. Parmi les familles avec enfants de moins de cinq ans, les familles des régions de l'Estrie et de Laval sont proportionnellement plus nombreuses que celles du reste du Québec à utiliser les places à contribution réduite (respectivement 62 % et 60 %), alors que les familles de la région de Montréal y ont moins recours (51 %) (tableau A.6.1).

Si l'on se réfère aux familles faisant garder au moins un enfant, régulièrement ou irrégulièrement, tous motifs confondus, ce sont aussi dans les régions de l'Estrie et de Laval (65 % dans les deux cas) que l'on trouve plus de familles, en proportion, qui utilisent les PCR que dans le reste de la province. À l'opposé, seules les familles de la région du Bas-St-Laurent et du Centre-du-Québec y ont recours dans une proportion moindre qu'ailleurs au Québec (respectivement 52 %) (tableau A.6.2).

Lorsqu'on tient compte uniquement des familles qui font garder régulièrement ou irrégulièrement en raison du travail ou des études, les différences régionales sont un peu plus marquées. Toutes proportions gardées, les familles des régions de l'Estrie et de Laval demeurent de plus grandes utilisatrices des places à 7 \$ (80 % et 76 % respectivement) que celles du reste du Québec (tableau A.6.3). Par ailleurs, quatre régions se distinguent par une moindre utilisation des PCR : le Bas-Saint-Laurent (62 %), la Capitale-Nationale (67 %), la Côte-Nord (65 %) et le Centre-du-Québec (63 %).

6.2.2 Quelles sont les familles qui utilisent les places à contribution réduite pour le travail ou les études¹¹²?

Cette section porte uniquement sur les familles qui font garder leur(s) enfant(s) de moins de cinq ans, sur une base régulière ou irrégulière, en raison du travail ou des études. Chez ces familles utilisatrices, de façon générale, on remarque que la présence d'un deuxième enfant semble favoriser le recours à une place à 7 \$. En effet, environ 6 familles sur 10 (62 %) n'ayant qu'un seul enfant à la maison utilisent ces services, tandis que plus des trois quarts des familles qui en comptent soit deux ou soit trois ou plus, tous âges confondus, les utilisent (76 % dans les deux cas) (tableau 6.1). On observe un résultat semblable lorsque l'on considère le nombre d'enfants de moins de cinq ans. Les familles qui n'ont qu'un seul enfant de moins de cinq ans utilisent les places à 7 \$ dans une proportion de 69 % contre 78 % de celles qui en ont deux ou plus. Cet écart peut être attribuable, du moins en partie, à la priorité d'accès généralement accordée à un enfant lorsque ce dernier a un frère ou une sœur qui occupe déjà une PCR dans un service de garde donné; l'accès à une PCR pour un premier enfant s'en trouverait donc réduit. Notons, par ailleurs, que les familles de deux enfants ou plus ont statistiquement plus de chances d'avoir au moins un de leurs enfants dans un service de garde à 7 \$ que celles qui n'en ont qu'un seul.

Fait à souligner, on ne remarque pas de différence significative entre les familles monoparentales et biparentales en ce qui a trait à l'utilisation des PCR en raison du travail ou des études (tableau 6.1).

Par ailleurs, le lieu de naissance des parents est lié à l'utilisation des places à 7 \$ parmi les familles qui y ont recours en raison du travail ou des études. Ainsi, quand les deux parents (ou le parent seul) sont nés à l'extérieur du Canada, les familles sont plus enclines que les autres à utiliser les services offrant des PCR. Environ les trois quarts (76 %) de ces familles y ont recours contre environ 70 % des familles où un seul parent est né à l'extérieur du Canada ou de celles où les deux parents (ou le parent seul) sont nés au Canada (tableau 6.1).

112. Les variables utilisées pour analyser le profil des familles utilisatrices des services à 7 \$ sont décrites au chapitre 2.

Un autre facteur important auquel est liée l'utilisation des places à 7 \$ chez les familles faisant garder en raison du travail ou des études est le niveau de scolarité des parents. En effet, plus les parents sont scolarisés, plus ils sont nombreux, en proportion, à utiliser les places à 7 \$ pour leur(s) enfant(s). Ainsi, 73 % des familles où au moins un parent est titulaire d'un diplôme universitaire utilisent les PCR contre 62 % des familles où aucun des parents ne possède de diplôme (tableau 6.1). Toutes proportions gardées, les familles où les parents n'ont qu'un diplôme du secondaire ou aucun diplôme utilisent moins les places à contribution réduite que les familles où l'un ou l'autre des parents est titulaire d'un diplôme du collégial ou universitaire.

Tableau 6.1

Proportion de familles utilisant une place à contribution réduite selon certaines caractéristiques socioéconomiques, familles utilisant la garde régulière ou irrégulière pour au moins un enfant en raison du travail ou des études, Québec, 2009

	%
Nombre total d'enfants	
Un	61,9
Deux	75,7
Trois ou plus	75,9
Nombre d'enfants de moins de cinq ans	
Un	69,0
Deux ou plus	77,6
Structure familiale	
Famille monoparentale	67,9
Famille biparentale	71,6
Lieu de naissance des parents	
Les deux parents (ou le parent seul) nés au Canada	70,2
Un des parents né à l'extérieur du Canada	70,4
Les deux parents (ou le parent seul) nés à l'extérieur du Canada	76,2
Plus haut diplôme de l'un ou l'autre des parents	
Aucun diplôme	62,3
Diplôme du secondaire	66,3
Diplôme du collégial	70,8
Diplôme universitaire	73,4
Revenu familial annuel	
Moins de 20 000 \$	66,2
20 000 \$-29 999 \$	67,5
30 000 \$-39 999 \$	69,5
40 000 \$-49 999 \$	69,4
50 000 \$-59 999 \$	70,3
60 000 \$-79 999 \$	74,5
80 000 \$-99 999 \$	73,2
100 000 \$-119 999 \$	74,2
120 000 \$-139 999 \$	78,0
140 000 \$ ou plus	65,1

Tableau 6.1 (suite)

Principale occupation des parents déclarée au moment de l'enquête	
Les deux parents (ou le parent seul) travaillent ou étudient	71,7
Un seul des deux parents travaille ou étudie	67,9
Aucun des deux parents (ou le parent seul) ne travaille ni n'étudie ¹	75,0
Indicateur d'emploi saisonnier des parents²	
Au moins un des parents (ou le parent seul) a eu un emploi saisonnier	64,8
Aucun des deux parents (ou le parent seul) n'a eu un emploi saisonnier	71,7
Statut d'emploi³	
Les deux parents (ou le parent seul) sont salariés	72,9
Un des deux parents est salarié	69,1
Aucun des deux parents (ou le parent seul) n'est salarié	63,2
Période de la semaine travaillée³	
Les deux parents (ou le parent seul) travaillent uniquement la semaine	74,7
Un des deux parents travaille la fin de semaine	69,2
Les deux parents (ou le parent seul) travaillent la fin de semaine	60,4
Période de la journée travaillée³	
Les deux parents (ou le parent seul) travaillent le jour	73,9
Un des deux parents travaille le soir, la nuit, a un horaire variable ou rotatif	69,6
Les deux parents (ou le parent seul) travaillent le soir, la nuit, ont un horaire variable ou rotatif	59,5
Ensemble	71,1

1. Même si la principale occupation déclarée par les parents au moment de l'enquête n'est pas le travail ou les études, il est possible que ceux-ci recourent néanmoins à la garde régulière ou irrégulière pour le travail ou les études si par exemple, ils étudient ou travaillent à temps partiel ou sur appel.
2. Il s'agit de toutes les familles à l'exception de celles où les parents (ou le parent seul) ont déclaré les études comme principale occupation au moment de l'enquête.
3. Il s'agit des familles où les parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation au moment de l'enquête.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Toutes proportions gardées, les familles présentant un niveau de revenu moyen ou élevé sont les plus nombreuses à utiliser les places à contribution réduite, à l'exception de celles qui ont un revenu de 140 000 \$ ou plus. En fait, les familles dont le revenu annuel se situe entre 60 000 \$ et moins de 140 000 \$ sont celles qui affichent les plus fortes proportions d'utilisation des PCR en fonction du revenu (tableau 6.1). C'est aux deux catégories extrêmes de revenu qu'on trouve la plus faible proportion d'utilisation des PCR, soit autour de 66 % des familles ayant un revenu de moins de 20 000 \$ et environ 65 % de celles dont le revenu est supérieur ou égal à 140 000 \$. De plus, soulignons que les familles ayant un revenu inférieur à 30 000 \$ sont moins nombreuses en proportion à utiliser les PCR que les familles dont le revenu est d'au moins 60 000 \$, sauf celles qui gagnent 140 000 \$ ou plus.

On observe aussi que l'utilisation des PCR varie selon la principale occupation des parents. Les familles où les deux parents (ou le parent seul) déclarent le travail ou les études comme principale occupation sont en effet un peu plus nombreuses, en proportion, à utiliser les places à 7 \$ que celles dont un seul des deux parents déclare une telle occupation (72 % c. 68 %) (tableau 6.1). De plus, les familles où aucun des deux parents (ou le parent

seul) n'a occupé d'emploi saisonnier au cours des 12 derniers mois sont plus nombreuses, en proportion, à utiliser les places à 7 \$ que celles où un seul ou les deux parents (ou le parent seul) ont occupé un emploi saisonnier (72 % c. 65 %).

Parmi les familles où les parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation, celles dans lesquelles les deux parents (ou le parent seul) sont salariés utilisent dans une plus forte proportion des PCR que celles où aucun des deux parents (ou le parent seul) n'est salarié (73 % c. 63 %) (tableau 6.1).

De manière générale, l'enquête révèle que plus les parents ont des horaires de travail atypique, moins ils utilisent les places à 7 \$. Ainsi, toutes proportions gardées, les familles où les deux parents (ou le parent seul) travaillent uniquement la semaine (75 %) sont plus nombreuses à utiliser des PCR que celles où l'un des parents travaille la fin de semaine (69 %); ces dernières étant tout de même plus nombreuses à avoir recours aux PCR que les familles où les deux parents (ou le parent seul) travaillent la fin de semaine (60 %) (tableau 6.1). Ce lien est également observable en fonction de la période de la journée travaillée. En effet, les trois quarts (74 %) des familles où les deux parents (ou le parent seul) travaillent le jour utilisent des PCR, contre 70 % des familles où un seul parent travaille le soir, la nuit ou selon un autre horaire¹¹³ et 59 % des familles où les deux parents (ou le parent seul) travaillent le soir, la nuit ou selon un autre horaire (tableau 6.1). Soulignons cependant que le régime de travail des parents (à temps plein ou à temps partiel) ainsi que le caractère prévisible ou non de leur horaire de travail ne sont pas associés à l'utilisation des places à 7 \$.

6.3 Enfants gardés de façon régulière ou irrégulière et qui occupent une place à contribution réduite

La section précédente se concentrait sur les familles qui utilisent les places à 7 \$. Celle-ci s'attarde maintenant aux analyses faites en considérant tous les enfants de moins de cinq ans qui occupent une PCR. Ainsi, l'enquête révèle que la moitié (50 %) des enfants de moins de cinq ans occupe une place à 7 \$ comme principal mode de garde, et ce, que ce soit pour la garde régulière ou irrégulière, tous motifs confondus (donnée non présentée). Cette proportion n'a pas changé significativement depuis 2004.

Parmi les enfants qui fréquentent un service de garde régulièrement tous motifs confondus ou irrégulièrement pour le travail ou les études¹¹⁴, environ 7 enfants sur 10 (71 %) occupent une PCR (donnée non présentée). Cette proportion n'a pas changé significativement depuis 2004.

La proportion d'enfants qui occupent une PCR – parmi tous les enfants de moins de cinq ans ou parmi les enfants qui fréquentent un service de garde régulièrement tous motifs confondus ou irrégulièrement pour le travail ou les études des parents – n'a pas changé entre 2004 et 2009. L'évolution en parallèle du nombre d'enfants de zéro à quatre ans (12 %)¹¹⁵ et du nombre de PCR (16 %)¹¹⁶ pourrait contribuer à expliquer la stabilité des proportions d'enfants qui fréquentent une PCR depuis 2004.

En se penchant uniquement sur les enfants gardés sur une base régulière ou irrégulière en raison du travail ou des études des parents, l'enquête révèle que 71 % de ceux-ci occupent une PCR (donnée non présentée).

113. « Autre horaire » est une catégorie de la variable « Période de la journée travaillée ». Elle regroupe l'horaire irrégulier, l'horaire rotatif (*shift*), le jour et le soir, et toutes les autres possibilités (voir le chapitre 2 pour plus de détails).

114. Les données relatives à la garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études ont été collectées par famille et non par enfant.

115. La population des enfants québécois de zéro à quatre ans a augmenté de 372 116 en 2004 à 416 043 en 2009 (Statistique Canada, 2009).

116. Le nombre de PCR est passé de 177 848 en 2004 à 205 823 en 2009 (MFA, 2010).

Parmi les enfants qui sont gardés en raison du travail ou des études des parents, on remarque que la proportion occupant une PCR augmente jusqu'à trois ans. Ainsi, un peu plus de la moitié (54 %) des enfants de moins d'un an occupent une PCR (tableau 6.2). Cette proportion augmente graduellement suivant l'âge et dépasse les trois quarts chez les enfants de trois ans (77 %) et de quatre ans (76 %).

Tableau 6.2

Proportion d'enfants fréquentant un service de garde à contribution réduite selon l'âge, enfants de moins de cinq ans qui fréquentent un service de garde régulièrement ou irrégulièrement en raison du travail ou des études des parents, Québec, 2009

	%
Moins d'un an	53,6
Un an	62,5
Deux ans	73,2
Trois ans	77,3
Quatre ans	76,2
Ensemble	70,6

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Analyse régionale relative aux enfants gardés de façon régulière ou irrégulière et qui occupent une place à contribution réduite

On note certaines différences régionales. D'une part, les régions de l'Estrie et de Laval présentent une proportion d'enfants de moins de cinq ans qui occupent une PCR supérieure à celle du reste du Québec (respectivement 58 % et 56 %). D'autre part, les enfants de la région de Montréal sont proportionnellement moins nombreux à fréquenter un service de garde à 7 \$ (47 %) (tableau A.6.4).

Quant à l'occupation des places à 7 \$ chez les enfants qui fréquentent un service de garde régulièrement tous motifs confondus ou irrégulièrement pour le travail ou les études des parents, trois régions se démarquent du reste du Québec. C'est en Estrie et en Abitibi-Témiscamingue que ces enfants sont proportionnellement plus nombreux que ceux du reste du Québec à fréquenter une PCR (respectivement 80 % et 77 %), alors que ceux du Centre-du-Québec le font dans une proportion moindre (65 %) (tableau A.6.5).

Dans certaines régions, la proportion d'enfants qui occupent une PCR parmi ceux qui sont gardés, sur une base régulière ou irrégulière, en raison du travail ou des études des parents est supérieure à celle qu'on observe dans le reste du Québec. Il s'agit de l'Estrie (80 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (76 %) et de Laval (75 %). Par ailleurs, dans d'autres régions, cette proportion est inférieure à celle du reste du Québec. Il s'agit du Bas-Saint-Laurent (65 %), de la Capitale-Nationale (67 %) et du Centre-du-Québec (64 %) (tableau A.6.6).

6.4 Enfants gardés de façon régulière en raison du travail ou des études des parents et qui occupent ou non une place à contribution réduite

Les enfants gardés régulièrement représentent la quasi-totalité des enfants occupant une PCR en raison du travail ou des études des parents, soit environ 99 % d'entre eux (donnée non présentée). Les analyses de cette section ne traitent donc que des enfants gardés sur une base régulière.

Dans cette section, après avoir établi les proportions d'enfants qui occupent une PCR parmi les enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents, on examine les modalités de garde et la concordance

entre le mode de garde utilisé et le mode de garde souhaité de ces enfants et de ceux qui n'occupent pas une place subventionnée. Enfin, on étudie la question de l'utilisation des PCR pour un plus grand nombre de jours ou d'heures que les besoins de garde des familles.

6.4.1 Proportion d'enfants gardés

Au Québec, en 2009, 72 % des enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents occupent une place à contribution réduite comme principal mode de garde (tableau 6.3). En 2004, cette proportion est à peu près la même (73 %).

On observe une augmentation de l'occupation des places à 7 \$ en fonction de l'âge des enfants, et ce, jusqu'à trois ans. Ainsi, 59 % des enfants de moins d'un an gardés régulièrement en raison du travail ou des études occupent une place à 7 \$, contre 64 % pour les un an, 75 % pour les deux ans et 78 % pour les trois ans (tableau 6.3).

Tableau 6.3

Proportion d'enfants occupant une place à contribution réduite selon l'âge, enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents, Québec, 2009

	%
Moins d'un an	59,4
Un an	64,1
Deux ans	74,9
Trois ans	78,1
Quatre ans	77,2
Ensemble	72,3

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Analyse régionale relative aux enfants gardés de façon régulière en raison du travail ou des études des parents et qui occupent une place à contribution réduite

L'Estrie se distingue du reste du Québec par une proportion plus élevée d'enfants qui occupent une place à contribution réduite parmi les enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents (81 %), alors que c'est l'inverse pour le Bas-Saint-Laurent (66 %), la Capitale-Nationale (67 %) et le Centre-du-Québec (65 %) (tableau A.6.7).

6.4.2 Modalités de garde¹¹⁷

On entend par modalités de garde régulière des enfants le nombre de fois où ils sont gardés par semaine, le type de fréquentation hebdomadaire (du lundi au vendredi, autre(s) jour(s) de garde et jours de garde variables), le nombre d'heures par jour de garde et le régime de garde (temps plein ou partiel)¹¹⁸. Les analyses indiquent que,

117. Les faibles effectifs ne permettent pas de procéder à une analyse régionale.

118. Ces variables sont définies au chapitre 4.

parmi les enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents, ceux qui occupent une PCR diffèrent de ceux qui fréquentent une place non subventionnée.

Les enfants qui occupent une PCR sont plus susceptibles d'être gardés à raison de cinq fois par semaine ou plus que ceux qui fréquentent une place non subventionnée

En effet, lorsqu'ils occupent une PCR, les enfants de moins de cinq ans sont proportionnellement plus nombreux à fréquenter leur milieu de garde cinq fois par semaine ou plus que ceux qui sont gardés dans des milieux qui n'offrent pas de PCR (80 % c. 64 %), et ce, à tous les âges (tableau 6.4). Pour les modes de garde avec ou sans PCR, on remarque une augmentation significative de la proportion d'enfants gardés cinq fois par semaine, et ce, entre les moins d'un an et les un an. Cette proportion est stable par la suite chez les enfants en PCR (environ 8 enfants sur 10), tandis que, concernant les enfants en place non subventionnée, on note des fluctuations selon l'âge. Ainsi, chez ces derniers, on note une augmentation entre trois et quatre ans (58 % c. 68 %).

Par ailleurs, chez les enfants gardés quatre fois par semaine, la proportion reste essentiellement la même, peu importe l'âge ou le type de place (subventionnée ou non) (tableau 6.4).

Tableau 6.4

Répartition des enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le nombre de fois par semaine dans le principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009

	Deux fois par semaine ou moins	Trois fois par semaine	Quatre fois par semaine	Cinq fois par semaine ou plus	Total
	%				
Enfants occupant une place à contribution réduite					
Moins d'un an	6,4*	13,6	12,8	67,2	100
Un an	2,1*	6,4	13,1	78,4	100
Deux ans	1,7*	5,6	11,8	80,9	100
Trois ans	1,4*	5,8	11,9	81,0	100
Quatre ans	1,1**	5,9	11,8	81,3	100
Ensemble	1,9	6,4	12,1	79,6	100
Enfants occupant une place non subventionnée					
Moins d'un an	16,5*	15,1*	16,9*	51,5	100
Un an	6,1*	11,6	14,2	68,1	100
Deux ans	7,8*	11,4	16,2	64,7	100
Trois ans	8,4*	16,2	17,4	58,0	100
Quatre ans	6,8*	9,8	15,0	68,4	100
Ensemble	8,2	12,5	15,7	63,6	100

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Les données indiquent que les enfants gardés trois fois par semaine sont proportionnellement moins nombreux parmi les enfants qui occupent une PCR (6 %) que chez ceux qui ont une place non subventionnée (12 %) (tableau 6.4). On remarque une diminution significative de la proportion d'enfants gardés trois fois par semaine dans un service de garde à 7 \$, et ce, entre les moins d'un an et les un an ou plus. Quant aux enfants gardés dans

un service n'offrant pas de PCR, la fréquentation trois fois par semaine est plus élevée, en proportion, chez les trois ans (16 %) que chez les un an (12 %) et les quatre ans (10 %).

Enfin, on peut aussi noter qu'une proportion négligeable d'enfants est gardée deux fois ou moins par semaine, que ce soit ou non en PCR, sauf chez les moins d'un an.

Environ quatre enfants sur cinq occupant une PCR sont gardés du lundi au vendredi, alors que c'est le cas de trois enfants sur cinq qui fréquentent une place non subventionnée

En ce qui a trait au type de fréquentation hebdomadaire, on note qu'à tout âge, les enfants qui sont gardés dans un service offrant les PCR sont plus nombreux en proportion à être gardés du lundi au vendredi¹¹⁹ que ceux qui occupent une place non subventionnée (80 % c. 63 %) (tableau 6.5). Ces derniers sont en revanche proportionnellement plus nombreux à être gardés d'autre(s) journée(s)¹²⁰ (31 % c. 16 %). Par ailleurs, on remarque que les moins d'un an qui occupent une PCR sont plus susceptibles que leurs pairs plus âgés d'être gardés d'autre(s) journée(s) que du lundi au vendredi.

Tableau 6.5

Répartition des enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le type de fréquentation dans le principal mode de garde et l'âge, Québec, 2009

Type de fréquentation dans le principal mode de garde et d'âge, Québec, 2008

	Du lundi au vendredi	Jours de garde variables ¹	Autre(s) journée(s) de garde ²	Total
	%			
Enfants occupant une place à contribution réduite				
Moins d'un an	66,9	8,0*	25,1	100
Un an	79,0	4,9	16,1	100
Deux ans	81,0	4,2	14,8	100
Trois ans	81,4	3,8*	14,8	100
Quatre ans	81,6	4,1*	14,3	100
Ensemble	79,9	4,5	15,6	100
Enfants occupant une place non subventionnée				
Moins d'un an	50,2	10,1*	39,7	100
Un an	67,9	4,3*	27,9	100
Deux ans	63,3	7,3*	29,4	100
Trois ans	57,7	4,6*	37,6	100
Quatre ans	66,9	6,3*	26,9	100
Ensemble	62,8	6,0	31,2	100

1. Jours de garde variables : enfant gardé régulièrement, donc de manière prévue et à fréquence fixe, mais pas toujours les mêmes journées chaque semaine.

2. Autre(s) journée(s) de garde : enfant gardé les mêmes journées chaque semaine, en excluant la garde en continu du lundi au vendredi.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

119. Cette catégorie considère les enfants gardés du lundi au dimanche ou du lundi au vendredi. Cependant, les résultats de l'enquête révèlent que la presque totalité des enfants rattachés à cette catégorisation se font garder essentiellement du lundi au vendredi.

120. Autre(s) journée(s) de garde : enfant gardé les mêmes journées chaque semaine, en excluant la garde en continu du lundi au vendredi (par exemple : du lundi au jeudi; chaque mercredi; le samedi et le dimanche, etc.).

Les enfants occupant une PCR sont plus susceptibles d'être gardés de 4 à 10 heures par jour que ceux qui fréquentent une place non subventionnée

Pour la quasi-totalité des enfants occupant une PCR de façon régulière en raison du travail ou des études des parents, la période de garde s'échelonne entre 4 et 10 heures par jour (97 %), soit une proportion plus élevée que celle qu'on observe chez ceux qui ont une place non subventionnée (90 %) (tableau 6.6). Les enfants en places non subventionnées sont donc plus nombreux, en proportion, à être gardés 4 heures ou moins (4,8 % c. 1,3 %) ou plus de 10 heures par jour (5 % c. 1,2 %*) que les enfants en PCR. Parmi les enfants en PCR gardés entre 4 et 10 heures par jour, on note une augmentation marquée entre les moins d'un an (91 %) et les un an (98 %). Concernant les enfants occupant une place non subventionnée, les moins d'un an et les quatre ans sont proportionnellement moins nombreux que les autres à être gardés entre 4 et 10 heures par jour. Parmi les quatre ans, une proportion non négligeable (11 %) passe 4 heures ou moins par jour en place non subventionnée. Une explication possible est que certains d'entre eux ont commencé la prématernelle ou la maternelle. Ils fréquenteraient alors les services de garde durant une plus courte période de la journée.

Tableau 6.6

Répartition des enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le nombre d'heures d'utilisation et l'âge, Québec, 2009

	4 heures ou moins	Plus de 4 à 10 heures	Plus de 10 heures	Total
	%			
Enfants occupant une place à contribution réduite				
Moins d'un an	8,6*	91,2	—	100
Un an	0,9**	98,0	1,1**	100
Deux ans	1,1**	97,8	1,1**	100
Trois ans	0,6**	98,4	1,1**	100
Quatre ans	0,8**	97,4	1,9*	100
Ensemble	1,3	97,4	1,2*	100
Enfants occupant une place non subventionnée				
Moins d'un an	11,5*	84,1	4,4**	100
Un an	2,5**	91,0	6,5*	100
Deux ans	0,8**	93,5	5,7*	100
Trois ans	2,4**	92,7	4,9*	100
Quatre ans	11,2	84,3	4,5*	100
Ensemble	4,8	89,8	5,4	100

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Près de quatre enfants sur cinq occupant une PCR sont gardés à temps plein, tandis que c'est le cas de trois enfants sur cinq ayant une place non subventionnée

Les enfants occupant une PCR en raison du travail ou des études des parents sont proportionnellement plus nombreux à être gardés à temps plein (79 %) que ceux qui occupent une place non subventionnée (61 %) (tableau 6.7). Cette différence en ce qui a trait au régime de garde est observable pour tous les âges. Tandis que les moins d'un an occupant une place à 7 \$ sont gardés à temps plein dans une proportion de 65 %, ceux qui sont gardés en place non subventionnée ne le sont qu'à 49 % (tableau 6.7). Notons aussi l'augmentation de l'utilisation de la garde à temps plein lorsque l'on compare les enfants de moins d'un an et ceux d'un an, que ce soit parmi ceux en PCR (65 % c. 78 %) ou en places non subventionnées (49 % c. 67 %). Après l'âge d'un an, la proportion d'enfants en PCR gardés à temps plein ne varie pas significativement d'un âge à l'autre (autour de 80 %) et c'est également le cas d'enfants en PCR gardés à temps partiel (autour de 20 %).

Par ailleurs, concernant les enfants en places non subventionnées, on remarque que les pourcentages de garde, à temps plein et à temps partiel, fluctuent à la hausse et à la baisse selon l'âge des enfants. Les enfants de un an sont proportionnellement plus nombreux à être gardés à temps plein que ceux des autres âges, à l'exception des deux ans. Ces derniers se distinguent des moins d'un an et des trois ans. On observe également que la proportion de la garde à temps plein est plus élevée chez les quatre ans que chez les moins d'un an.

Tableau 6.7

Répartition des enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le régime de garde et l'âge, Québec, 2009

	Temps plein	Temps partiel	Total
	%		
Enfants occupant une place à contribution réduite			
Moins d'un an	64,6	35,4	100
Un an	77,6	22,4	100
Deux ans	80,6	19,4	100
Trois ans	80,6	19,4	100
Quatre ans	80,4	19,6	100
Ensemble	78,9	21,1	100
Enfants occupant une place non subventionnée			
Moins d'un an	48,9	51,1	100
Un an	67,2	32,8	100
Deux ans	64,3	35,7	100
Trois ans	56,3	43,7	100
Quatre ans	59,9	40,1	100
Ensemble	61,1	38,9	100

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

6.4.3 Concordance entre le mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études des parents et le mode de garde souhaité¹²¹

Le mode de garde utilisé correspond à celui que souhaitent les parents de 92 % des enfants gardés de façon régulière en raison du travail ou des études des parents dans une PCR, contre un peu plus de la moitié des enfants gardés régulièrement dans des services n'offrant pas de place à 7 \$ (55 %) (tableau 6.8). Cet écart s'observe, peu importe l'âge de l'enfant, mais tend à diminuer à mesure que l'âge de l'enfant augmente. En effet, chez les moins d'un an, le mode de garde utilisé correspond au mode de garde souhaité pour 89 % de ceux qui occupent une PCR, contre 51 % de ceux qui ont une place non subventionnée, tandis que, chez les quatre ans, ces proportions sont respectivement de 95 % et de 69 %. Ainsi, on remarque qu'à quatre ans, pour la quasi-totalité des enfants en PCR, les parents (ou le parent seul) déclarent que ce mode correspond à leur souhait.

Tableau 6.8

Proportion d'enfants de moins de cinq ans dont le mode de garde utilisé concorde totalement avec le mode de garde souhaité selon l'âge, enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents, Québec, 2009

	Enfants occupant une place à contribution réduite	Enfants occupant une place non subventionnée
	%	
Moins d'un an	89,1	51,2
Un an	90,5	47,0
Deux ans	91,5	51,8
Trois ans	92,1	60,5
Quatre ans	94,8	69,1
Ensemble	92,1	55,1

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

6.4.4 Utilisation des places à contribution réduite au-delà des besoins des familles

Afin de faire le point sur l'utilisation des PCR qui irait au-delà des besoins des familles, une question à ce sujet a été posée aux parents d'enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents dans un service de garde à 7 \$; à savoir si les enfants y sont gardés un plus grand nombre de jours ou d'heures que nécessaire.

Au Québec, c'est environ 11 % des enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études dans une PCR qui le sont pour un plus grand nombre de jours ou d'heures que nécessaire (données non présentées). Par ailleurs, les analyses ne permettent pas de déceler de différence significative selon la région administrative de résidence, ni selon l'âge des enfants.

121. Il s'agit des familles ayant déclaré que le mode de garde utilisé concordait totalement avec le mode souhaité. Les autres réponses possibles étaient « non » et « en partie ». Pour plus de détails sur cette variable, voir le chapitre 4.

6.5 Utilisation éventuelle d'une place à contribution réduite

Dans cette section, on traite de l'intérêt ou de l'intention des parents d'utiliser une PCR pour la garde régulière si une telle place était disponible au cours de l'année suivant l'enquête. La population à l'étude vise les enfants qui ne sont pas gardés régulièrement et qui ne fréquentent pas la prématernelle ou la maternelle¹²². Concernant les enfants qui occupent sur une base régulière une place non subventionnée au moment de l'enquête¹²³, on examine l'intérêt des parents à changer de mode de garde pour une PCR si une telle place était disponible au cours de l'année suivante. Précisons que les enfants de quatre ans fréquentant la prématernelle ou la maternelle sont exclus des analyses.

6.5.1 *Intérêt ou intention des parents d'utiliser de façon régulière une place à contribution réduite pour les enfants qui ne sont pas gardés régulièrement*

Lorsqu'on examine uniquement les données relatives aux enfants qui ne sont pas gardés régulièrement au moment de l'enquête, on observe que, pour environ les deux tiers d'entre eux (68 %), les parents auraient un intérêt ou l'intention d'utiliser régulièrement une PCR si une telle place était disponible au cours de l'année qui vient (tableau 6.9).

Les analyses indiquent que c'est parmi les enfants de moins d'un an qu'on observe le pourcentage le plus élevé ayant des parents intéressés à utiliser régulièrement une PCR dans l'année qui vient (82 %)¹²⁴.

Par ailleurs, on remarque que les proportions d'enfants dont les parents sont intéressés à utiliser une PCR diminuent à chaque âge. Ainsi, on constate que, pour 63 % des enfants de un an, 55 % des enfants de deux ans, 46 % des enfants de trois ans et 27 % des enfants de quatre ans, les parents seraient enclins à recourir régulièrement à une PCR pour leur(s) enfant(s) s'ils en avaient la possibilité. Étant donné que la majorité des enfants qui avaient quatre ans au moment de l'enquête commenceront la maternelle dans la prochaine année, cela pourrait expliquer le moindre intérêt de leurs parents pour une PCR.

Parmi les enfants qui ne sont pas gardés régulièrement au moment de l'enquête et dont les parents utiliseraient une PCR si disponible, près des deux tiers (64 %) y auraient recours cinq jours ou plus par semaine, tandis qu'un dixième (10 %) le feraient quatre jours par semaine et environ le quart (26 %), trois jours ou moins par semaine (données non présentées).

L'enquête révèle aussi que l'intérêt ou l'intention d'utiliser une PCR est beaucoup plus marqué pour les enfants dont les parents sont en congé de maternité, de paternité ou parental. C'est le cas de 82 % d'entre eux contre 54 % de ceux dont les parents ne sont pas dans cette situation (tableau 6.9).

122. La population à l'étude représente 31 % de tous les enfants visés par l'enquête.

123. Ils représentent 25 % des enfants gardés régulièrement, qui ne vont pas à la prématernelle ou à la maternelle.

124. Notons que la majorité (63 %) des enfants dont les parents ont manifesté leur intérêt ou leur intention d'utiliser une PCR ont moins d'un an (donnée non présentée).

Tableau 6.9

Proportion d'enfants dont les parents ont l'intérêt ou l'intention d'utiliser une place à contribution réduite de façon régulière au cours de l'année suivant l'enquête selon l'âge et selon que les parents sont en congé de maternité, de paternité ou parental ou non, enfants de moins de cinq ans qui ne sont pas gardés régulièrement¹, Québec, 2009

	%
Âge	
Moins d'un an	81,7
Un an	63,3
Deux ans	54,7
Trois ans	45,6
Quatre ans	27,3
En congé de maternité, de paternité ou parental	
Oui	81,7
Non	54,1
Ensemble	67,7

1. Excluant ceux qui fréquentent la prématernelle ou la maternelle.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

À quel moment les parents en congé de maternité, de paternité ou parental souhaiteraient-ils envoyer leur enfant dans un service offrant des places à 7 \$, pour la garde régulière? La majorité des enfants dont les parents bénéficient d'un tel congé (64 %) y entreraient entre six et moins de douze mois (tableau 6.10). Environ le tiers des enfants feraient leur entrée à douze mois ou plus : de douze mois à moins de dix-huit mois (18 %) et dix-huit mois ou plus (16 %). Notons qu'une très faible proportion des enfants entrerait dans un service à 7 \$ avant l'âge de six mois (2,6*). À la lumière de ces données, on peut souligner l'importance que revêt la disponibilité des places en pouponnière¹²⁵; en effet, ce sont 84 % d'enfants dont les parents prévoient utiliser une place à 7 \$ et en congé parental, qui se feraient garder régulièrement avant l'âge de 18 mois. Cependant, malgré le grand intérêt des parents pour les places en pouponnière à 7 \$, la garde au domicile de l'enfant demeure le mode de garde privilégié pour les moins d'un an¹²⁶ (voir le chapitre 9 portant sur les préférences).

125. Par places en pouponnière, on entend toutes les places, en milieu familial reconnu, en CPE ou en garderie, s'adressant aux moins de dix-huit mois.

126. Notons cependant que ce ne sont pas exactement les mêmes familles qui sont visées par les questions sur les préférences. En effet, elles s'adressent autant aux familles qui ne font pas garder régulièrement leur(s) enfant(s) qu'à celles qui utilisent un mode de garde, qu'elles aient ou non un enfant de l'âge concerné.

Tableau 6.10

Répartition des enfants dont les parents sont en congé de maternité, de paternité ou parental selon l'âge prévu de l'enfant à l'entrée, sur une base régulière, si une place était disponible, dans un service de garde offrant des places à contribution réduite, Québec, 2009

	%
Moins de six mois	2,6*
De six mois à moins de douze mois	63,7
De douze mois à moins de dix-huit mois	17,8
Dix-huit mois ou plus	16,0
Total	100

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Analyse régionale de l'intention ou de l'intérêt des parents pour une place à contribution réduite pour les enfants qui ne sont pas gardés régulièrement

La proportion d'enfants dont les parents manifestent un intérêt ou une intention d'utiliser régulièrement une PCR est considérablement plus élevée à Montréal (79 %) que dans le reste du Québec (tableau A.6.8). Par ailleurs, plusieurs autres régions, telles que le Bas-Saint-Laurent (57 %), la Mauricie (59 %), l'Abitibi-Témiscamingue (55 %), la Chaudière-Appalaches (58 %), les Laurentides (59 %) et le Centre-du-Québec (52 %), présentent des proportions inférieures au reste du Québec.

Des différences régionales sont également notées quant au nombre de jours d'utilisation prévue. Les enfants de la région de Montréal seraient plus nombreux, en proportion (70 %), qu'ailleurs dans la province, à occuper une PCR cinq jours par semaine (tableau A.6.9). À l'opposé, les enfants du Saguenay-Lac-Saint-Jean (50 %), de la Mauricie (46 %), de l'Estrie (50 %) et des Laurentides (53 %) seraient proportionnellement moins nombreux dans cette situation.

6.5.2 Intérêt des parents à changer de mode de garde pour une place à contribution réduite pour les enfants gardés régulièrement dans une place non subventionnée

Regardons maintenant quelle est la fréquentation prévue des PCR parmi les enfants gardés régulièrement dans une place non subventionnée. Pour près de la moitié de ces enfants (47 %), les parents déclarent qu'ils changeraient de mode de garde pour une PCR si une telle place était disponible sur une base régulière durant l'année suivante (tableau 6.11).

L'enquête révèle aussi des différences lorsqu'on considère l'âge de l'enfant. Ainsi, pour la majorité des enfants de deux ans ou moins, les parents opteraient pour une PCR si une telle place devenait disponible (moins d'un an : 60 %; un an : 59 %; deux ans : 53 %¹²⁷). Cette proportion diminue à environ 35 % chez les trois ans et à 19 % chez les quatre ans. Ces plus faibles proportions chez les plus vieux pourraient s'expliquer par le fait que les parents ne souhaitent pas de changement lorsque les enfants sont déjà intégrés dans un milieu de garde pour des raisons d'ordre socioaffectif, notamment le maintien des liens avec les éducatrices ou les amis. Par ailleurs, en ce

127. L'enquête ne décele pas de différence significative, au seuil de 0,05, entre ces trois proportions.

qui a trait aux quatre ans, le faible pourcentage observé peut dépendre davantage du fait que ces enfants seront probablement en maternelle au cours de l'année qui vient.

Tableau 6.11

Proportion d'enfants dont les parents changeraient de mode de garde pour une place à contribution réduite selon l'âge, enfants de moins de cinq ans occupant régulièrement une place non subventionnée, Québec, 2009

	%
Moins d'un an	59,8
Un an	58,9
Deux ans	53,0
Trois ans	35,3
Quatre ans	18,9
Ensemble	47,4

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Enfin, parmi les enfants gardés régulièrement, occupant une place non subventionnée et dont les parents souhaiteraient utiliser une PCR si une telle place était disponible, plus de 7 sur 10 (72 %) seraient gardés cinq jours ou plus par semaine (donnée non présentée).

Analyse régionale de l'intérêt des parents pour changer de mode de garde pour une PCR dans le cas des enfants gardés régulièrement qui occupent une place non subventionnée

Les régions de Montréal (61 %) et de la Côte-Nord (63 %), comparativement au reste du Québec, affichent des proportions plus élevées d'enfants occupant régulièrement une place non subventionnée dont les parents changeraient pour une PCR si une telle place était disponible au cours de l'année qui vient (tableau A.6.10). À l'opposé, ces proportions, dans le Bas-Saint-Laurent (31 %*), la Montérégie (41 %) et le Centre-du-Québec (33 %), sont moins élevées que celles qu'on observe dans le reste de la province.

Quant au nombre de jours d'utilisation prévue par semaine, les enfants des régions de Montréal (78 %) et de l'Outaouais (88 %) sont proportionnellement plus nombreux que dans le reste du Québec à avoir des parents qui utiliseraient la PCR cinq jours par semaine (tableau A.6.11). À l'opposé, les proportions d'enfants dont les parents déclarent vouloir faire un tel usage en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (52 %*), dans les Laurentides (57 %) et la Montérégie (62 %) sont inférieures à celle du reste du Québec.

Résumé

En ce qui a trait à l'utilisation des places à contribution réduite, on remarque une stabilité entre les résultats de l'EBPSG 2004 et l'EUSG 2009. Ainsi, l'enquête révèle qu'environ la moitié des enfants de moins de cinq ans occupe une PCR comme principal mode de garde, tous motifs et tous types d'utilisation confondus, et ce, tant en 2004 (49 %) qu'en 2009 (50 %). Bien qu'il y ait eu une augmentation d'environ 16 % du nombre de PCR entre ces deux périodes (MFA, 2010), cette croissance ne s'est pas traduite par une augmentation de la proportion d'enfants occupant une PCR, la population des enfants de zéro à quatre ans ayant également augmenté (12 %) durant cette période (Statistique Canada, 2009). On pourrait trouver là, du moins en partie, l'explication de la stabilité de la proportion des enfants occupant une PCR entre ces deux périodes.

Lorsqu'on analyse le profil des familles utilisatrices de PCR et que l'on s'attarde à celles ayant recours à la garde régulière ou irrégulière, en raison du travail ou des études, on constate que les familles dont le revenu annuel est inférieur à 30 000 \$ utilisent les PCR dans une proportion moindre que les familles dont le revenu excède 60 000 \$, en excluant celles qui touchent un revenu de 140 000 \$ ou plus. Les données de l'EUSG permettent également de démontrer que de n'avoir aucun diplôme ou qu'un diplôme du secondaire est associé à un pourcentage moindre d'utilisation des PCR. Par ailleurs, on note que les familles où les deux parents (ou le parent seul) sont nés à l'extérieur du Canada utilisent davantage, en proportion, une PCR pour la garde régulière ou irrégulière en raison du travail ou des études, que celles où un des deux parents ou les deux parents (ou le parent seul) sont nés au Canada.

Les données de l'EUSG 2009 indiquent qu'il existe des différences relativement à certaines modalités de garde entre l'utilisation régulière, en raison du travail ou des études, d'une PCR et d'une place non subventionnée : le nombre de fois par semaine, le type de fréquentation hebdomadaire, le nombre d'heures par jour de garde, le régime de garde ainsi que la concordance entre le mode de garde utilisé et le mode de garde souhaité. De façon systématique, les proportions sont plus élevées chez les enfants qui occupent une PCR que chez ceux qui occupent des places non subventionnées pour chacune de ces modalités : pour la garde cinq fois par semaine ou plus (80 % c. 64 %), du lundi au vendredi (80 % c. 63 %), plus de 4 à 10 heures (97 % c. 90 %), à temps plein (79 % c. 61 %) et aussi quant à la concordance entre le mode de garde utilisé et souhaité (92 % c. 55 %). Enfin, les parents d'environ un enfant sur 10 (11 %) gardé régulièrement en raison du travail ou des études dans une PCR, estiment que leur enfant est gardé un plus grand nombre de jours ou d'heures que nécessaire.

Toujours chez les enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études et occupant une PCR, notons que les pourcentages d'utilisation continue du lundi au vendredi, ou du nombre d'heures par jour de garde demeurent sensiblement les mêmes à chaque âge, à l'exception des enfants de moins d'un an, alors que ce n'est pas le cas des enfants gardés dans des places non subventionnées. Parmi ces derniers, on note plutôt une variation des pourcentages d'utilisation en fonction de l'âge de l'enfant, que ce soit relatif au nombre de fois par semaine de garde, au type de fréquentation (« du lundi au vendredi » ou « autre(s) journée(s) de garde ») ou au nombre d'heures par jour de garde (voir tableaux 6.4 à 6.6).

Pour environ les deux tiers des enfants qui ne sont pas gardés de façon régulière, les parents ont manifesté leur intérêt ou leur intention d'utiliser une PCR pour la garde régulière si une telle place était disponible au cours de l'année qui vient. Cette proportion est encore plus marquée parmi les enfants dont les parents sont en congé de maternité, de paternité ou parental (82 %). Notons que la grande majorité des enfants – dont les parents sont en congé parental et ayant l'intention de les inscrire dans une PCR – y entreraient avant l'âge de dix-huit mois (84 %).

Un changement de mode de garde au profit d'une PCR est également souhaité par les parents de près de la moitié des enfants occupant régulièrement une place non subventionnée, dans l'optique où une telle place était disponible dans l'année qui vient.

Références bibliographiques

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2006). *Rapport descriptif et méthodologique. Enquête sur les besoins et les préférences en matière de services de garde, 2004*, t. 1, Québec, Gouvernement du Québec, 372 p.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (MFA) (2010). *Places en services de garde*, Québec, Gouvernement du Québec, tableau disponible sur le site Web du MFA : [En ligne] : <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/portrait/places/Pages/index.aspx> (page consultée le 17 septembre 2010).

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF (1997). *Nouvelles dispositions de la politique familiale. Les enfants au cœur de nos choix*, Québec, Gouvernement du Québec, 40 p.

STATISTIQUE CANADA (2009). *Estimations démographiques*, tableaux disponibles sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec : [En ligne] : 2009 : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/struc_poplt/201_09.htm et 2004 : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/struc_poplt/201_04.htm (pages consultées le 21 septembre 2010).

Tableau A.6.1

Proportion de familles utilisant une place à contribution réduite¹ selon la région administrative de résidence, familles ayant des enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009

	%
Bas-Saint-Laurent	49,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	53,5
Capitale-Nationale	54,1
Mauricie	53,2
Estrie	62,5
Montréal	50,7
Outaouais	53,5
Abitibi-Témiscamingue	56,8
Côte-Nord	52,1
Nord-du-Québec	51,9
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	57,9
Chaudière-Appalaches	54,0
Laval	59,9
Lanaudière	52,8
Laurentides	54,6
Montérégie	53,3
Centre-du-Québec	49,6
Ensemble du Québec	53,4

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

1. Tous types d'utilisation et tous motifs confondus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.6.2

Proportion de familles utilisant une place à contribution réduite¹ selon la région administrative de résidence, familles faisant garder au moins un enfant, régulièrement ou irrégulièrement, tous motifs confondus, Québec, 2009

	%
Bas-Saint-Laurent	51,8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	56,3
Capitale-Nationale	57,1
Mauricie	56,0
Estrie	65,9
Montréal	58,6
Outaouais	56,3
Abitibi-Témiscamingue	60,3
Côte-Nord	54,1
Nord-du-Québec	54,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	60,1
Chaudière-Appalaches	56,5
Laval	65,5
Lanaudière	55,1
Laurentides	57,8
Montérégie	56,8
Centre-du-Québec	52,0
Ensemble du Québec	57,7

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

1. Tous types d'utilisation et tous motifs confondus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.6.3

Proportion de familles utilisant une place à contribution réduite¹ selon la région administrative de résidence, familles faisant garder régulièrement ou irrégulièrement au moins un enfant en raison du travail ou des études, Québec, 2009

	%
Bas-Saint-Laurent	62,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	68,9
Capitale-Nationale	67,1
Mauricie	68,1
Estrie	80,2
Montréal	72,3
Outaouais	70,6
Abitibi-Témiscamingue	74,7
Côte-Nord	65,5
Nord-du-Québec	65,9
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	72,0
Chaudière-Appalaches	69,0
Laval	76,4
Lanaudière	72,2
Laurentides	70,8
Montérégie	72,0
Centre-du-Québec	63,0
Ensemble du Québec	71,1

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

1. Tous types d'utilisation, pour le travail ou les études.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.6.4

Proportion d'enfants occupant une place à contribution réduite¹ selon la région administrative de résidence, enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009

	%
Bas-Saint-Laurent	47,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	50,4
Capitale-Nationale	51,1
Mauricie	51,9
Estrie	57,9
Montréal	46,7
Outaouais	50,6
Abitibi-Témiscamingue	54,2
Côte-Nord	47,9
Nord-du-Québec	48,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	53,0
Chaudière-Appalaches	50,6
Laval	55,6
Lanaudière	49,3
Laurentides	49,3
Montérégie	50,6
Centre-du-Québec	46,9
Ensemble du Québec	50,0

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

1. Tous types de fréquentation et tous motifs confondus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.6.5

Proportion d'enfants occupant une place à contribution réduite¹ selon la région administrative de résidence, enfants gardés régulièrement pour tous motifs ou irrégulièrement en raison du travail ou des études, Québec, 2009

	%
Bas-Saint-Laurent	66,7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	71,3
Capitale-Nationale	68,2
Mauricie	73,1
Estrie	80,3
Montréal	71,1
Outaouais	69,4
Abitibi-Témiscamingue	76,7
Côte-Nord	66,5
Nord-du-Québec	68,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	71,9
Chaudière-Appalaches	69,8
Laval	75,4
Lanaudière	72,0
Laurentides	72,3
Montérégie	71,9
Centre-du-Québec	65,0
Ensemble du Québec	71,4

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

1. Régulièrement pour tous motifs confondus ou irrégulièrement pour le travail ou les études des parents.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.6.6

Proportion d'enfants occupant une place à contribution réduite¹ selon la région administrative de résidence, enfants gardés régulièrement ou irrégulièrement en raison du travail ou des études, Québec, 2009

	%
Bas-Saint-Laurent	64,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	69,5
Capitale-Nationale	66,7
Mauricie	69,9
Estrie	80,3
Montréal	69,9
Outaouais	70,5
Abitibi-Témiscamingue	76,3
Côte-Nord	65,0
Nord-du-Québec	65,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	69,4
Chaudière-Appalaches	68,2
Laval	75,4
Lanaudière	71,0
Laurentides	70,4
Montérégie	72,4
Centre-du-Québec	63,9
Ensemble du Québec	70,6

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

1. Tous types de fréquentation, pour le travail ou les études des parents.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.6.7

Proportion d'enfants occupant une place à contribution réduite¹ selon la région administrative de résidence, enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études, Québec, 2009

	%
Bas-Saint-Laurent	66,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	73,1
Capitale-Nationale	67,5
Mauricie	71,3
Estrie	80,5
Montréal	71,6
Outaouais	72,1
Abitibi-Témiscamingue	76,4
Côte-Nord	68,7
Nord-du-Québec	65,8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	71,9
Chaudière-Appalaches	71,3
Laval	76,9
Lanaudière	72,7
Laurentides	73,4
Montérégie	74,1
Centre-du-Québec	65,3
Ensemble du Québec	72,3

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

1. Régulièrement, pour le travail ou les études des parents.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.6.8

Proportion d'enfants dont les parents ont l'intérêt ou l'intention d'utiliser régulièrement une place à contribution réduite selon la région administrative de résidence, enfants de moins de cinq ans qui ne sont pas gardés régulièrement¹, Québec, 2009

	%
Bas-Saint-Laurent	57,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	63,5
Capitale-Nationale	67,6
Mauricie	58,8
Estrie	69,5
Montréal	78,9
Outaouais	66,6
Abitibi-Témiscamingue	54,5
Côte-Nord	62,6
Nord-du-Québec	66,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	71,7
Chaudière-Appalaches	58,1
Laval	73,5
Lanaudière	62,7
Laurentides	59,4
Montérégie	65,2
Centre-du-Québec	51,7
Ensemble du Québec	67,7

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

1. Excluant ceux qui fréquentent la prématernelle ou la maternelle.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.6.9

Répartition des enfants de moins de cinq ans non gardés régulièrement¹ dont les parents ont l'intérêt ou l'intention d'utiliser régulièrement une place à contribution réduite selon le nombre de jours par semaine d'utilisation prévue et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Trois jours ou moins	Quatre jours %	Cinq jours ou plus	Total
Bas-Saint-Laurent	25,4*	8,5**	66,1	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	30,9*	19,5*	49,6	100
Capitale-Nationale	24,6	10,2*	65,2	100
Mauricie	31,3*	22,6*	46,1	100
Estrie	34,0	15,8*	50,2	100
Montréal	21,1	8,6	70,3	100
Outaouais	25,9*	10,0**	64,0	100
Abitibi-Témiscamingue	37,6*	6,1**	56,3	100
Côte-Nord	19,6*	12,4**	68,0	100
Nord-du-Québec	33,5*	10,9**	55,7	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	35,8*	6,4**	57,8	100
Chaudière-Appalaches	35,5	5,8**	58,6	100
Laval	21,5*	9,5**	69,0	100
Lanaudière	24,2*	8,0**	67,8	100
Laurentides	31,2*	15,6*	53,2	100
Montérégie	30,0	6,0*	64,1	100
Centre-du-Québec	29,9*	10,6**	59,5	100
Ensemble du Québec	26,4	9,6	64,0	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

1. Excluant ceux qui fréquentent la prématernelle ou la maternelle.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.6.10

Proportion d'enfants dont les parents changeraient de mode de garde pour une place à contribution réduite selon la région administrative de résidence, enfants de moins de cinq ans qui occupent régulièrement une place non subventionnée, Québec, 2009

	%
Bas-Saint-Laurent	30,8*
Saguenay–Lac-Saint-Jean	43,3
Capitale-Nationale	49,5
Mauricie	41,2
Estrie	42,6
Montréal	60,8
Outaouais	42,9
Abitibi-Témiscamingue	48,4
Côte-Nord	62,8
Nord-du-Québec	61,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	55,6
Chaudière-Appalaches	39,0
Laval	40,5
Lanaudière	48,8
Laurentides	49,8
Montérégie	41,5
Centre-du-Québec	32,9
Ensemble du Québec	47,4

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.6.11

Répartition des enfants de moins de cinq ans occupant régulièrement une place non subventionnée dont les parents changeraient de mode de garde pour une place à contribution réduite selon le nombre de jours par semaine d'utilisation prévue et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Moins de cinq jours	Cinq jours ou plus	Total
	%		
Bas-Saint-Laurent	38,4*	61,6*	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	33,6*	66,4	100
Capitale-Nationale	22,1*	77,9	100
Mauricie	41,2*	58,8*	100
Estrie	23,9**	76,1	100
Montréal	21,7	78,3	100
Outaouais	12,0**	88,0	100
Abitibi-Témiscamingue	43,1*	56,9*	100
Côte-Nord	14,7**	85,3	100
Nord-du-Québec	21,9**	78,1	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	48,3*	51,7*	100
Chaudière-Appalaches	14,7**	85,3	100
Laval	17,8**	82,2	100
Lanaudière	30,3*	69,7	100
Laurentides	43,2*	56,8	100
Montérégie	38,4	61,6	100
Centre-du-Québec	29,8*	70,2	100
Ensemble du Québec	27,7	72,3	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Chapitre 7

Modification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde

Nathalie Audet et Guillaume Marois, Institut de la statistique du Québec

Introduction

Le gouvernement du Québec accorde depuis 1994 un crédit d'impôt remboursable pour frais de garde aux familles dont au moins un des parents travaille, étudie ou recherche activement un emploi. Ce dernier peut représenter jusqu'à 75 % des frais de garde pour les familles les moins nanties. Le taux diminue graduellement lorsque le revenu familial augmente, et il atteint un plancher de 26 % à partir d'un revenu familial fixé par le gouvernement. Soulignons que la contribution réduite de 7 \$ ne donne pas droit à ce crédit d'impôt.

En janvier 2009, le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde a été bonifié (MFQ, 2009). Le revenu familial à partir duquel s'applique un taux de crédit de 26 % passe dès lors de 85 535 \$ à 140 450 \$ et le montant maximal admissible pour les frais de garde s'accroît de 7 000 \$ à 9 000 \$ pour les enfants de moins de sept ans. Désormais, ce crédit d'impôt bonifié, ajoutée à l'aide fédérale existante (MFQ, 2010), permet aux familles dont le revenu familial se situe approximativement entre 50 000 \$ et 125 000 \$ de payer un coût net pour une place non subventionnée (coût brut d'environ 25 \$), sensiblement équivalent au coût net d'une place à contribution réduite (7 \$), tandis que celles dont le revenu familial est d'environ 125 000 \$ à 140 000 \$ voient leur taux de crédit augmenter.

Puisque ces mesures fiscales sont nouvelles, il nous a semblé intéressant de sonder les familles quant à leur connaissance de ce changement. À celles qui étaient au courant de la mise en place de cette mesure et qui se situaient dans la fourchette de revenu visée, on a aussi demandé si cette mesure avait influencé leur décision concernant la garde des enfants et, si oui, de quelle manière.

Ce chapitre comporte trois sections. La première définit les variables utilisées pour mesurer la connaissance du changement apporté au crédit d'impôt. Les proportions de familles au fait de ce changement sont ensuite présentées à la deuxième section. La connaissance du changement y est également examinée selon quelques caractéristiques socioéconomiques et deux modalités de garde (le mode de garde et le type d'utilisation). La troisième section s'intéresse aux familles ayant déclaré que ce crédit les avait influencées dans leur décision relative à la garde de leurs enfants. Une brève synthèse des résultats termine ce chapitre.

Précisons que les questions de ce chapitre visent seulement les familles qui font garder leurs enfants, régulièrement ou irrégulièrement, en raison du travail ou des études des parents.

7.1 Définitions et variables¹²⁸

- *Connaissance des changements apportés au crédit d'impôt*
 - *Oui.*
 - *Non.*

Cette variable vise les familles qui font garder au moins un enfant pour le travail ou les études, de manière régulière¹²⁹ ou irrégulière¹³⁰. Elle indique si ces familles sont au courant des changements apportés au crédit d'impôt en 2009 (question QH1¹³¹). La nature du changement n'est toutefois pas spécifiée dans la question. Seules les familles au courant répondent aux questions suivantes concernant le crédit d'impôt.

- *Familles touchées par le changement*

Afin de mesurer l'influence du changement apporté au crédit d'impôt, seules les familles visées par le changement sont interrogées. Une question filtre sélectionne les familles dont le revenu familial brut est de 50 000 \$ à 140 000 \$ (question QH2 : Oui/Non). Aux familles qui se trouvent dans la fourchette de revenu visée, on demande si l'augmentation du crédit d'impôt a influencé leur décision concernant la garde des enfants (question QH3 : Oui/Non) et, le cas échéant, de quelle manière (question QH4). Cette dernière question offre cinq choix de réponses :

- *Vous ne faisiez pas garder votre enfant et vous avez commencé à le faire garder dans un service de garde qui vous donne des reçus d'impôt.*
- *Vous avez fait garder plus souvent qu'avant dans un service de garde qui donne des reçus d'impôt.*
- *Vous cherchez un service de garde mais vous ne tenez plus à obtenir absolument une place à 7 \$.*
- *Vous avez quitté une place à 7 \$ pour utiliser plutôt un service de garde qui donne des reçus d'impôt.*
- *Autres.*

Limites des données

La section sur le crédit d'impôt ne s'adresse qu'aux familles qui font garder au moins un enfant en raison du travail ou des études. Par conséquent, des familles se trouvent exclues de l'analyse. Les résultats de ce chapitre ne présentent donc qu'une partie de l'effet des changements apportés au crédit d'impôt quant au choix de garde des familles. Certaines familles qui ne font pas garder leur enfant ou d'autres qui le font garder pour d'autres motifs que le travail ou les études pourraient néanmoins être concernées par ces mesures fiscales.

7.2 Familles qui connaissent les changements apportés au crédit d'impôt

Parmi les familles qui font garder régulièrement ou irrégulièrement en raison du travail ou des études, les changements apportés au crédit d'impôt sont peu connus : 16 % d'entre elles indiquent être au courant¹³² (tableau 7.1).

128. Pour plus de détails, consulter le cahier technique disponible sur le site Web de l'ISQ.

129. Rappelons que la garde est régulière si elle est prévue et si elle est utilisée selon une fréquence fixe; elle peut être à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit, en semaine ou la fin de semaine.

130. La garde est irrégulière si elle n'est pas prévue et si elle est utilisée selon une fréquence qui varie d'une semaine ou d'un mois à l'autre.

131. Le lecteur est invité à consulter le questionnaire en annexe du rapport.

132. Notons que la connaissance des changements apportés au crédit d'impôt n'est statistiquement pas associée à la région administrative de résidence (au seuil de 0,05).

7.2.1 *Caractéristiques socioéconomiques des familles qui connaissent les changements apportés au crédit d'impôt*

La proportion des familles au fait des nouvelles mesures varie selon certaines caractéristiques socioéconomiques¹³³. Les familles biparentales sont proportionnellement un peu plus nombreuses que les familles monoparentales à être au courant des changements apportés au crédit d'impôt (16 % c. 13 %) (tableau 7.1). Cependant, les différences ne sont plus significatives si l'on ne considère que les familles concernées par le changement, c'est-à-dire celles dont le revenu familial annuel se situe entre 50 000 \$ et moins de 140 000 \$¹³⁴ (données non présentées).

Le nombre d'enfants à la maison¹³⁵ n'est pas lié à la connaissance des changements apportés au crédit d'impôt, qu'il s'agisse des familles concernées par le changement ou des autres.

Les familles dont les deux parents (ou le parent seul) sont nés au Canada connaissent, dans une proportion plus grande (17 %), les changements apportés au crédit d'impôt que les familles dont un seul ou les deux parents (ou le parent seul) sont nés à l'extérieur du Canada (respectivement 13 % et 14 %) (tableau 7.1). Toutefois, si l'on exclut les familles non concernées par ces changements pour ne retenir que celles dont le revenu familial annuel se situe entre 50 000 \$ et moins de 140 000 \$, les différences entre les catégories du lieu de naissance ne sont plus significatives (données non présentées).

La connaissance des changements apportés au crédit d'impôt varie selon la scolarité des parents. On constate que 13 % des familles dont le plus haut diplôme obtenu par l'un ou l'autre des parents (ou le parent seul) est celui du secondaire sont au courant des changements. Cette proportion est significativement inférieure à celles des familles dont le plus haut diplôme de l'un ou l'autre des parents (ou du parent seul) est collégial (16 %) ou universitaire (18 %) (tableau 7.1). Les petits effectifs, dans certaines catégories de la scolarité des parents, ne permettent pas d'examiner la connaissance des changements apportés au crédit d'impôt uniquement chez les familles qui se trouvent dans la fourchette de revenu concernée.

On note aussi une différence quant à la connaissance des changements apportés au crédit d'impôt selon le revenu familial annuel (tableau 7.1). Les familles se situant dans les catégories de revenu de moins de 50 000 \$ ont tendance à moins connaître le changement que les familles des catégories de revenus plus élevées. Une différence est observée quand on regroupe les familles en deux catégories : celles concernées par le changement et les autres. Les familles les plus concernées par le changement, soit celles dont le revenu familial annuel se situe entre 50 000 \$ et moins de 140 000 \$, sont proportionnellement plus nombreuses à connaître les changements que celles dont le revenu familial ne fait pas partie de cette fourchette (17 % c. 14 %). Les familles dont le revenu familial annuel atteint 140 000 \$ ou plus, bien qu'elles ne soient pas visées par la bonification du crédit d'impôt, connaissent pourtant les changements apportés dans une proportion de 22 %.

Enfin, on n'observe aucune différence significative en croisant la principale occupation des parents et la connaissance des changements apportés au crédit d'impôt.

133. Pour une définition des variables utilisées, se référer au chapitre 2.

134. Tel que déclaré par le répondant à la question QK35

135. Le lien a été vérifié pour les deux variables suivantes : le nombre total d'enfants dans la famille et le nombre d'enfants de moins de cinq ans dans la famille.

Tableau 7.1

Proportion de familles au courant du changement apporté au crédit d'impôt selon certaines caractéristiques socioéconomiques, familles ayant des enfants de moins de cinq ans et qui font garder en raison du travail ou des études, régulièrement ou irrégulièrement, Québec, 2009

	%
Structure familiale	
Famille monoparentale	12,9
Famille biparentale	16,3
Lieu de naissance des parents	
Les deux parents (ou le parent seul) nés au Canada	16,6
Un des deux parents né à l'extérieur du Canada	13,0
Les deux parents (ou le parent seul) nés à l'extérieur du Canada	13,7
Plus haut diplôme de l'un ou l'autre des parents	
Aucun diplôme	8,7**
Diplôme du secondaire	12,7
Diplôme du collégial	16,1
Diplôme universitaire	17,5
Revenu familial annuel	
Moins de 20 000 \$	9,4*
20 000 \$-29 999 \$	12,6
30 000 \$-39 999 \$	14,5
40 000 \$-49 999 \$	12,0
50 000 \$-59 999 \$	17,6
60 000 \$-79 999 \$	16,3
80 000 \$-99 999 \$	16,2
100 000 \$-119 999 \$	16,9
120 000 \$-139 999 \$	24,6
140 000 \$ ou plus	22,1
Revenu familial annuel regroupé	
50 000 \$ à moins de 140 000 \$	17,3
Moins de 50 000 \$ et 140 000 \$ ou plus	14,2
Ensemble	15,9

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

7.2.2 Modes de garde et type d'utilisation selon la connaissance des changements apportés au crédit d'impôt

Le type d'utilisation¹³⁶ des services de garde par les familles n'est pas lié à la connaissance des changements apportés au crédit d'impôt. Que l'utilisation soit seulement régulière, seulement irrégulière ou à la fois régulière et irrégulière, les proportions de familles au courant de ces changements ne sont pas significativement différentes.

136. Type d'utilisation : utilisation régulière seulement; utilisation irrégulière seulement; utilisation régulière et irrégulière. Se référer au chapitre 3 pour la définition de ces catégories.

Malgré ces résultats, une attention particulière a été portée aux utilisateurs réguliers tout en faisant une distinction entre les services de garde à 7 \$ et les autres. Rappelons que la contribution réduite de 7 \$ ne donne pas droit au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants dans la déclaration provinciale. Ce sont donc principalement les familles utilisatrices des services non subventionnés qui sont touchées par ces changements. L'enquête révèle que parmi les familles qui utilisent régulièrement un service de garde en raison du travail ou des études des parents, celles dont aucun enfant fréquente un service de garde à 7 \$ sont proportionnellement plus nombreuses à connaître les changements apportés au crédit d'impôt que les celles qui bénéficient d'un service à 7 \$ pour au moins un enfant (23 % c. 14 %) (données non présentées).

7.3 Influence du nouveau crédit d'impôt sur la décision des familles concernant la garde

Parmi les familles concernées¹³⁷ et qui connaissent les changements apportés au crédit d'impôt, 13 % ont déclaré que l'augmentation du crédit d'impôt a influencé la décision relative à la garde (données non présentées). Étant donné que les familles qui font garder leurs enfants en raison du travail ou des études sont déjà peu nombreuses à être au courant de ces changements (16 %) et que, parmi celles-ci, une faible proportion s'est déclarée influencée par les changements, l'échantillon de l'enquête se trouve considérablement réduit et limite les analyses possibles concernant la façon dont le crédit d'impôt a influencé la garde des enfants¹³⁸. Les résultats qui suivent doivent donc être considérés avec prudence et ne sont présentés qu'à titre indicatif. Environ le tiers des répondants a dit continuer à chercher un service de garde, mais ne tient plus à obtenir une place à 7 \$. Une proportion moins grande, soit environ le quart, dit avoir commencé à faire garder ses enfants dans un service donnant des reçus d'impôt, quand aucun service de garde n'était utilisé auparavant. Les autres répondants se sont dits influencés d'une autre manière (tableau 7.2).

Tableau 7.2

Répartition des familles¹ ayant des enfants de moins de cinq ans selon la façon dont le crédit d'impôt a influencé la garde de leur(s) enfant(s), Québec, 2009

	%
Ne faisait pas garder et a commencé à utiliser un service fournissant des reçus d'impôt	25,5 *
A fait garder plus souvent qu'avant dans un service fournissant des reçus d'impôt	11,2 **
Cherche un service, mais ne tient plus à obtenir une place à 7 \$	34,2 *
A quitté une place à 7 \$ pour un service fournissant des reçus d'impôt	17,7 **
Autres	11,4 **
Total	100

1. Familles qui ont un revenu familial de 50 000 \$ à 140 000 \$ (selon la question QH2), qui font garder régulièrement ou irrégulièrement leurs enfants en raison du travail ou des études et qui sont au courant du changement apporté au crédit d'impôt.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

137. Celles qui ont un revenu familial de 50 000 \$ à 140 000 \$ (selon la question QH2) et qui font garder régulièrement ou irrégulièrement leurs enfants en raison du travail ou des études.

138. À la question sur la façon dont les modifications apportées au crédit d'impôt ont influencé les décisions concernant la garde des enfants (QH4), 95 personnes ont répondu.

Résumé

L'enquête révèle que les changements apportés en janvier 2009 au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde sont peu connus des familles qui font garder leurs enfants en raison du travail ou des études. Bien que des différences significatives puissent être notées en fonction de certaines caractéristiques des familles, le constat demeure le même : peu importe la région, le revenu, la structure familiale, le nombre d'enfants de moins de cinq ans ou le nombre total d'enfants dans le ménage, le lieu de naissance des parents, la scolarité, la principale occupation, les modes de garde ou le type d'utilisation de la garde, la majorité des familles ne connaissent pas les changements apportés au crédit d'impôt.

Les familles directement touchées par ces nouvelles mesures, soit celles dont le revenu familial annuel brut se situe entre 50 000 \$ et moins de 140 000 \$, sont un peu plus nombreuses proportionnellement que les autres à être au courant, mais la majorité d'entre elles déclarent tout de même ne pas avoir connaissance de ces changements. Parmi celles qui sont au fait et concernées par la bonification du crédit d'impôt, à peine un peu plus d'une famille sur 10 s'est dite influencée par ce changement.

Références bibliographiques

MINISTÈRE DES FINANCES (MFQ) (2009). *Budget 2009-2010. Renseignements additionnels sur les mesures du budget*, Gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DES FINANCES (MFQ) (2010). *Budget 2010-2011. Outils de calcul. Coût de garde quotidien*. [En ligne :] http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/garde_fr.asp, page consultée le 24 janvier 2011.

Satisfaction des parents à l'égard de certains aspects du mode de garde utilisé régulièrement

Micha Simard, Institut de la statistique du Québec

Introduction

L'*Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde* (EBPSG), réalisée en 2004, avait questionné les parents sur les améliorations souhaitées quant aux services de garde offerts. Les résultats de l'enquête révélaient alors un besoin de flexibilité des horaires et de garde à temps partiel¹³⁹. On cherchait, avec l'*Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009* (EUSG), à obtenir des renseignements plus précis sur la satisfaction et les besoins des parents, non seulement quant à la disponibilité des services au regard des heures et des moments d'ouverture, mais aussi relativement aux coûts et à l'accessibilité sur le plan géographique. Il faut souligner qu'aucune enquête à l'échelle canadienne ou québécoise n'a encore abordé la satisfaction relative à l'accessibilité et à la flexibilité des milieux de garde. Les données recueillies à l'EBPSG 2004 ne sont par ailleurs pas comparables à celles de la présente enquête puisqu'elles ne mesuraient pas la satisfaction vis-à-vis d'aspects précis du service de garde utilisé mais portaient plutôt sur les améliorations qui pourraient être apportées aux services existants¹⁴⁰.

L'EUSG 2009 fournit donc des données sur la satisfaction des parents quant à ces différents aspects à l'égard du principal mode de garde des enfants d'âge préscolaire, utilisé pour la garde régulière en raison du travail ou des études des parents ou pour un autre motif¹⁴¹.

Ce chapitre comporte trois sections. La première définit les variables utilisées pour mesurer la satisfaction. Sont présentées ensuite, à la deuxième section, les résultats relatifs à la satisfaction des parents pour chacun des aspects suivants : le coût, la proximité des milieux de garde, les heures ainsi que les jours d'ouverture et les moments de l'année où le milieu de garde est ouvert. Lorsque jugé pertinent, des analyses de la satisfaction des parents quant à certains de ces aspects ont été faites en fonction de l'âge, du mode de garde et de la région de résidence des enfants. Dans la troisième section, on s'intéresse aux améliorations souhaitées par les parents quant aux heures et aux jours où ils peuvent faire garder leur(s) enfant(s).

139. Les résultats révélaient qu'environ 17 % des parents enquêtés désiraient plus de flexibilité quant aux heures d'ouverture et de fermeture, 11 % souhaitaient que les services de garde soient offerts en dehors des heures habituelles d'ouverture et 7 % voulaient des services de garde à temps partiel (données non pondérées). Précisons qu'une famille pouvait émettre plus d'une réponse (ISQ, 2006).

140. La question posée aux familles en 2004 était la suivante : « En fonction de vos besoins, quelles améliorations pourraient être apportées aux services de garde actuellement existants? ».

141. La satisfaction à l'égard de l'utilisation irrégulière n'est donc pas considérée dans ce chapitre. Rappelons également que la très grande majorité des familles qui recourent à la garde régulière l'utilisent en raison du travail ou des études (83 %) tandis que 13 % ne l'utilisent que pour un autre motif que le travail ou les études et qu'une faible proportion y recourent pour ces deux motifs à la fois (4,0 %) (figure 3.2, chapitre 3).

8.1 Définitions et variables¹⁴²

Soulignons que, dans ce chapitre, on ne fait référence qu'à un seul univers : celui des enfants. Toutes les variables définies ci-dessous sont donc construites sur la base des enfants.

- *Satisfaction quant au principal mode de garde utilisé régulièrement*

Dans l'EUSG 2009, la satisfaction des parents quant au mode de garde principalement utilisé a été recueillie au sujet des cinq aspects suivants : le coût (question QD2¹⁴³), le temps nécessaire pour conduire et aller chercher l'enfant au lieu de garde (question QD3), les plages horaires de garde (question QD4), les jours (question QD5) et les moments de l'année où le mode de garde est disponible (question QD6). L'échelle de réponse utilisée comprend quatre choix : très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait et très insatisfait. La plupart des analyses présentées dans ce chapitre ont été produites avec une variable de satisfaction à deux catégories :

- *Satisfait* : regroupe les choix de réponses très satisfait et plutôt satisfait.
- *Insatisfait* : regroupe les choix de réponses plutôt insatisfait et très insatisfait.

Les questions n'étaient adressées qu'aux familles qui recourent à un mode de garde de façon régulière¹⁴⁴, que ce soit pour le travail, les études ou un autre motif. Leur satisfaction devait être évaluée au sujet du mode de garde le plus souvent utilisé (c'est-à-dire fréquenté le plus grand nombre de fois) pour chaque enfant, peu importe le motif. Notons que, lorsque plus d'un enfant d'une même famille était gardé au même endroit, les parents n'étaient questionnés qu'une seule fois. Dans ce cas, les réponses aux questions sur la satisfaction ont été attribuées à chaque enfant de la famille fréquentant le même milieu de garde.

- *Améliorations souhaitées*

- *quant aux heures d'ouverture*
 - Que la garde commence plus tôt : *oui/non*.
 - Que la garde finisse plus tard : *oui/non*.
 - Faire garder le soir ou la nuit : *oui/non*.
 - Faire garder à des heures variables : *oui/non*.

Cette variable est tirée de la question QD7 qui visait les parents ayant répondu « plutôt insatisfait » et « très insatisfait » à la question sur les heures d'ouverture (QD4). Le répondant pouvait fournir jusqu'à deux choix de réponses à la question QD7. Chaque catégorie de réponses indiquée ci-dessus a été transformée en variable dichotomique (oui/non). Précisons qu'en raison des faibles effectifs, les choix de réponses « faire garder le soir » et « faire garder la nuit » ont été regroupés en une seule catégorie.

- *quant aux jours d'ouverture*
 - *Faire garder plus de jours la semaine.*
 - *Faire garder la fin de semaine.*
 - *Faire garder des jours variables.*

142. Pour plus de détails, consulter le cahier technique disponible sur le site Web de l'ISQ.

143. Le lecteur est invité à consulter le questionnaire en annexe du rapport.

144. La garde est régulière si elle est prévue et si elle est utilisée selon une fréquence fixe; elle peut être à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit, en semaine ou la fin de semaine.

Cette variable est tirée de la question QD8 qui visait les parents ayant répondu « plutôt insatisfait » et « très insatisfait » à la question sur les jours d'ouverture (QD5). Un seul choix de réponses était possible pour la question QD8.

Limites des données

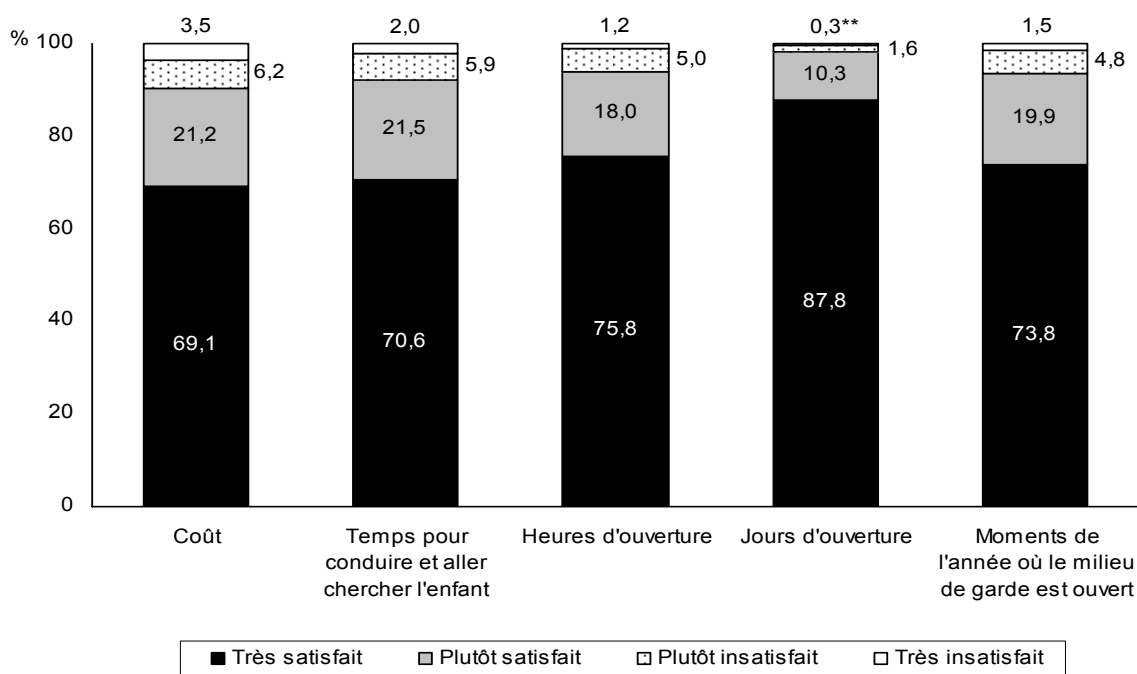
Le taux pondéré de non-réponse à la question QD8 est de 8,5 %. Le faible effectif à cette question ne permet pas une analyse fiable de la non-réponse partielle.

8.2 Satisfaction des parents

La figure 8.1 présente la répartition des enfants selon le degré de satisfaction des parents quant aux cinq aspects relatifs au principal mode de garde utilisé régulièrement, soit le coût, le temps nécessaire pour conduire et aller chercher l'enfant au lieu de garde, les plages horaires de garde, les jours et les moments de l'année où le mode de garde est ouvert. Les sous-sections qui suivent examinent chacun d'entre eux en les analysant, lorsque le lien est significatif, selon l'âge des enfants, le mode de garde et la région administrative de résidence¹⁴⁵.

Figure 8.1

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement selon le degré de satisfaction des parents pour chacun des aspects étudiés du principal mode de garde, Québec, 2009



Note : La question qui porte sur le temps pour conduire et aller chercher l'enfant là où il est gardé ne s'applique pas lorsque le principal mode de garde est le domicile de l'enfant.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

145. Précisons que seul le temps nécessaire pour conduire et aller chercher l'enfant au lieu de garde s'est révélé statistiquement significatif avec la région administrative de résidence.

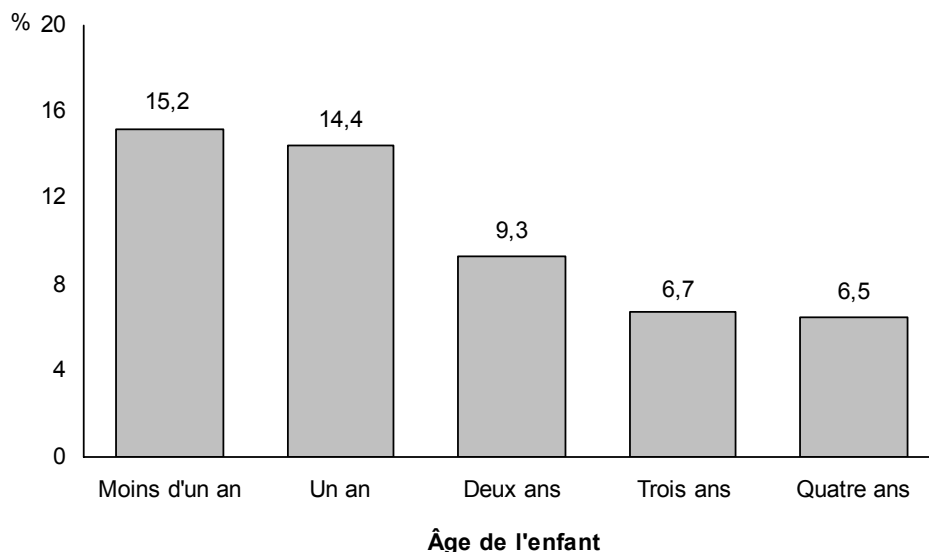
8.2.1 Satisfaction quant au coût du mode de garde

Au Québec, les parents sont globalement satisfaits du coût du mode de garde retenu pour leur enfant. En effet, pour 9 enfants de moins de cinq ans sur 10 gardés régulièrement, les parents se disent satisfaits du coût à assumer (figure 8.1).

On note toutefois que la satisfaction quant au coût du milieu de garde varie en fonction de l'âge de l'enfant : plus les enfants sont jeunes, moins ils sont susceptibles d'avoir des parents plutôt ou très satisfaits du coût du mode de garde utilisé le plus fréquemment. En effet, la proportion d'enfants de moins d'un an et de un an dont les parents sont insatisfaits (15 % et 14 % respectivement) est plus élevée que celle des enfants des autres âges (figure 8.2). Par ailleurs, parmi les enfants dont les parents sont insatisfaits du coût de la garde, ceux qui ont deux ans sont plus nombreux en proportion (9 %) que ceux de trois ans et de quatre ans (7 % respectivement).

Figure 8.2

Proportion d'enfants dont les parents sont insatisfaits du coût du principal mode de garde selon l'âge, enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement, Québec, 2009



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

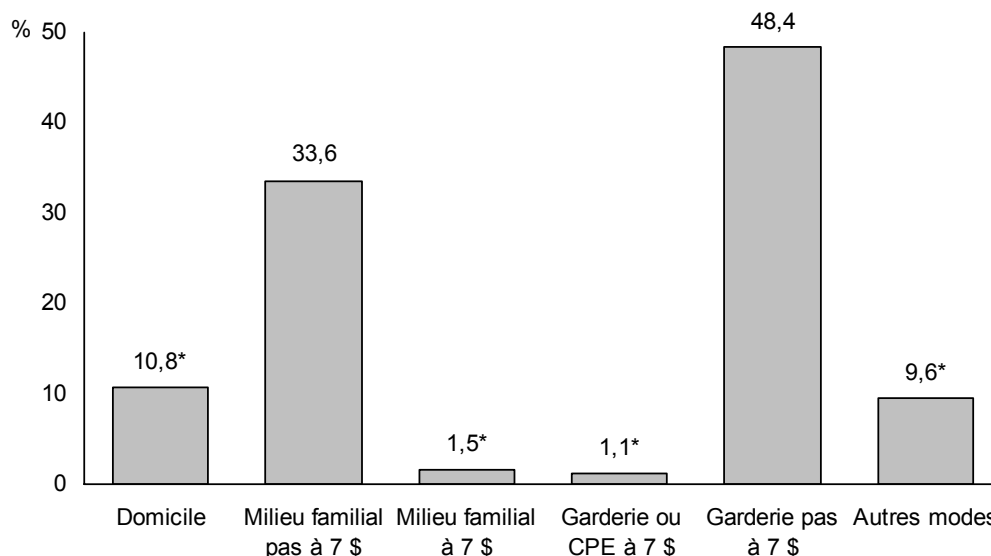
On observe également que la satisfaction quant au coût du milieu de garde varie selon le principal mode de garde¹⁴⁶. Ainsi, pour une très faible proportion d'enfants fréquentant régulièrement un service à 7 \$, les parents ont indiqué être insatisfaits du coût (en milieu familial : 1,5 %*; en garderie ou CPE : 1,1 %*) (figure 8.3). Cette proportion grimpe à 34 % pour le milieu familial sans services à 7 \$, et à 48 % pour la garderie sans services à 7 \$.

146. Dans ce chapitre, la variable « principal mode de garde » comporte six catégories : domicile de l'enfant, milieu familial pas à 7 \$, milieu familial à 7 \$, garderie ou CPE à 7 \$, garderie pas à 7 \$ et autres modes de garde (regroupant les services scolaires à 7 \$ ou non, les jardins d'enfants, la halte-garderie et d'autres modes de garde non précisés). Voir le chapitre 4 pour plus de détails sur la définition des modes de garde.

La fiscalité québécoise permet aux parents utilisant un service de garde qui n'est pas à 7 \$ d'obtenir un crédit d'impôt couvrant une part non négligeable du coût du mode de garde non subventionné. On a cependant vu au chapitre 7 que la bonification apportée au crédit d'impôt en 2009 est encore peu connue des parents, ce qui pourrait expliquer en partie les résultats relatifs aux services qui ne sont pas à 7 \$. Quant à ceux qui étaient informés de la bonification, mais qui ne connaissaient pas la possibilité de demander le versement anticipé du crédit d'impôt accordé sur une base trimestrielle, l'effet immédiat sur le revenu disponible peut également causer de l'insatisfaction.

Figure 8.3

Proportion d'enfants dont les parents sont insatisfaits du coût du mode de garde selon le principal mode de garde, enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement, Québec, 2009



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

8.2.2 Satisfaction quant au temps nécessaire pour conduire et aller chercher l'enfant au lieu de garde

Le temps de transport pour conduire et aller chercher un enfant à son lieu de garde¹⁴⁷ est un autre facteur qui peut orienter le choix des parents vers un mode de garde plutôt qu'un autre. Au Québec, cet aspect ne semble pas poser de problème à la grande majorité des parents puisque, pour 92 % des enfants gardés régulièrement, les parents se disent très satisfaits ou plutôt satisfaits (respectivement 71 % et 22 %) du temps nécessaire pour conduire et aller chercher leur enfant à son principal lieu de garde (figure 8.1). Précisons que ces pourcentages ne varient pas selon l'âge de l'enfant ou le mode de garde.

On peut ainsi croire que la distance qui sépare le lieu de garde des enfants du domicile ou du lieu de travail des parents est un facteur pris en compte dans le choix du mode de garde.

147. Rappelons que cette question ne s'applique pas lorsque le mode de garde le plus utilisé est le domicile de l'enfant.

Analyse régionale de la satisfaction quant au temps nécessaire pour conduire et aller chercher l'enfant au lieu de garde

La satisfaction, quant au temps nécessaire pour conduire et aller chercher l'enfant à son lieu de garde, varie en fonction de la région administrative de résidence.

Deux régions, l'Estrie et le Centre-du-Québec, se démarquent du reste du Québec avec des proportions plus faibles d'enfants dont les parents sont insatisfaits du temps nécessaire pour mener et chercher l'enfant à son milieu de garde (respectivement 4,6 %* et 4,8 %*) (tableau A.8.1). À l'inverse, à Montréal, cette proportion est significativement supérieure à celle du reste du Québec (10 %).

8.2.3 Satisfaction quant aux heures d'ouverture du mode de garde

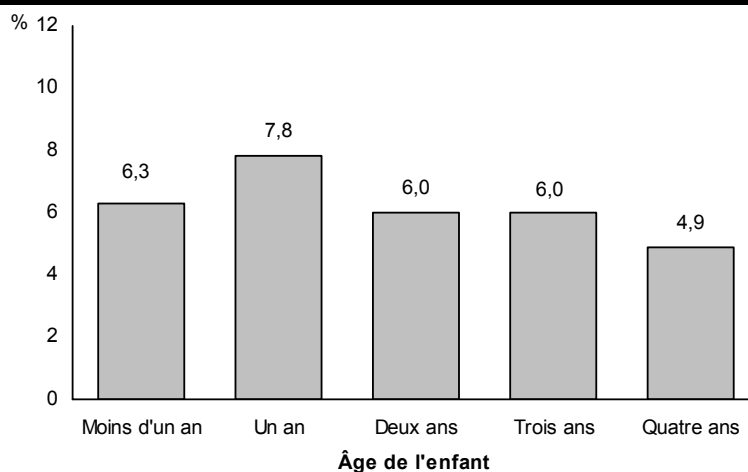
Les parents d'une majorité d'enfants gardés régulièrement sont largement satisfaits des heures d'ouverture du principal mode de garde utilisé. En fait, pour 94 % des enfants, les parents se disent satisfaits des heures d'ouverture du mode de garde (figure 8.1); plus particulièrement, pour environ trois enfants sur quatre (76 %), ils se disent très satisfaits.

La satisfaction des parents relative aux heures d'ouverture du mode de garde varie en fonction de l'âge des enfants et du principal mode utilisé pour la garde régulière. L'analyse selon l'âge présente une seule différence significative : la proportion des enfants de un an qui ont des parents insatisfaits (8 %) est supérieure à celle qu'on observe chez les enfants plus âgés (de 4,9 % à 6 %) (figure 8.4).

Le niveau de satisfaction des parents quant aux heures d'ouverture est similaire pour les modes de garde en milieu familial et en garderie lorsqu'ils ne sont pas à 7 \$ (respectivement 6 % et 5 %* des enfants ont des parents qui s'estiment insatisfaits) (figure 8.5). Par contre, il diverge lorsque l'on compare entre eux les modes de garde à 7 \$. À ce sujet, l'enquête révèle qu'à peine 3,1 % des enfants fréquentant régulièrement une garderie ou un CPE ont des parents insatisfaits des plages horaires d'ouverture comparativement à 11 % pour ceux qui sont gardés en milieu familial. D'ailleurs, ce sont les enfants fréquentant régulièrement le milieu familial à 7 \$ qui sont les plus nombreux, en proportion, à avoir des parents insatisfaits des heures d'ouverture.

Figure 8.4

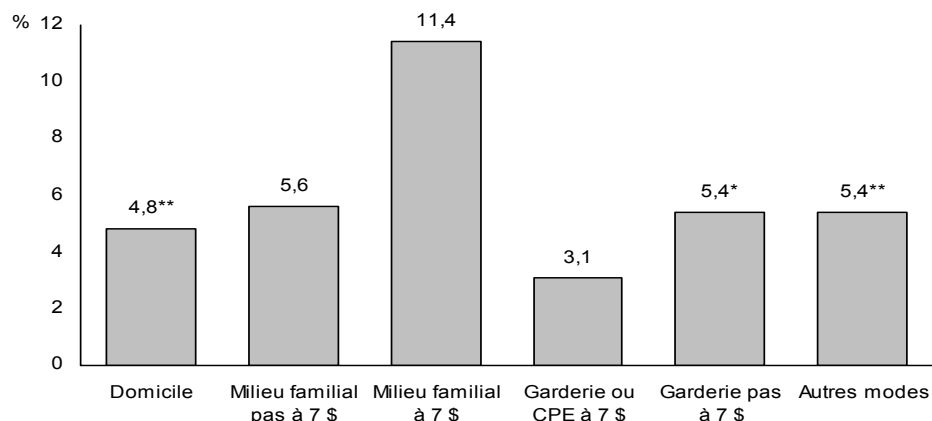
Proportion d'enfants dont les parents sont insatisfaits des heures d'ouverture selon l'âge, enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement, Québec, 2009



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Figure 8.5

Proportion d'enfants dont les parents sont insatisfaits des heures d'ouverture selon le principal mode de garde, enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement, Québec, 2009



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

8.2.4 Satisfaction quant aux jours d'ouverture du mode de garde

Pour la quasi-totalité des enfants gardés régulièrement (98 %), les parents sont satisfaits des jours d'ouverture du principal mode de garde où est gardé leur(s) enfant(s) (figure 8.1). De plus, on ne détecte aucune différence significative quant à la satisfaction des parents selon le mode de garde ou l'âge de l'enfant.

8.2.5 Satisfaction quant aux moments de l'année où le milieu de garde est ouvert

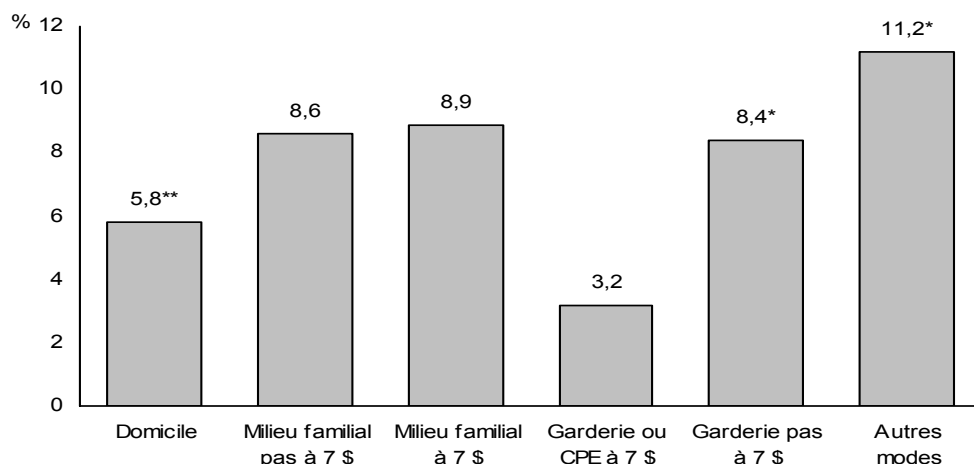
Au Québec, le niveau de satisfaction des parents quant aux moments de l'année où le milieu de garde le plus fréquemment utilisé est ouvert est, lui aussi, élevé. C'est près de 94 % des enfants gardés régulièrement qui ont des parents qui s'estiment satisfaits à cet égard (figure 8.1). Les données de l'enquête ne permettent pas de déceler de variation de ce niveau de satisfaction selon l'âge des enfants. On note toutefois des nuances en fonction du principal mode de garde. En effet, les enfants qui fréquentent régulièrement une garderie ou un CPE offrant des services à 7 \$ sont moins susceptibles d'avoir des parents insatisfaits (3,2 %) que ceux qui fréquentent les autres modes de garde (entre 8 %* et 11 %*¹⁴⁸), à l'exception des enfants gardés au domicile¹⁴⁹.

148. Pour cet aspect de la satisfaction, les proportions d'enfants dont les parents sont insatisfaits et qui sont gardés soit en milieu familial qui n'est pas à 7 \$ (9 %), en milieu familial à 7 \$ (9 %), en garderie qui n'est pas à 7 \$ (8 %*) ou dans d'autres modes de garde (11 %*) ne sont pas significativement différentes.

149. Cette proportion est très imprécise (6 %, coefficient de variation supérieur à 25 %) et n'est statistiquement pas différente de celle qui se rapporte à la garderie ou au CPE à 7 \$.

Figure 8.6

Proportion d'enfants dont les parents sont insatisfaits quant aux moments de l'année où le milieu de garde est ouvert selon le principal mode de garde, enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement, Québec, 2009



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

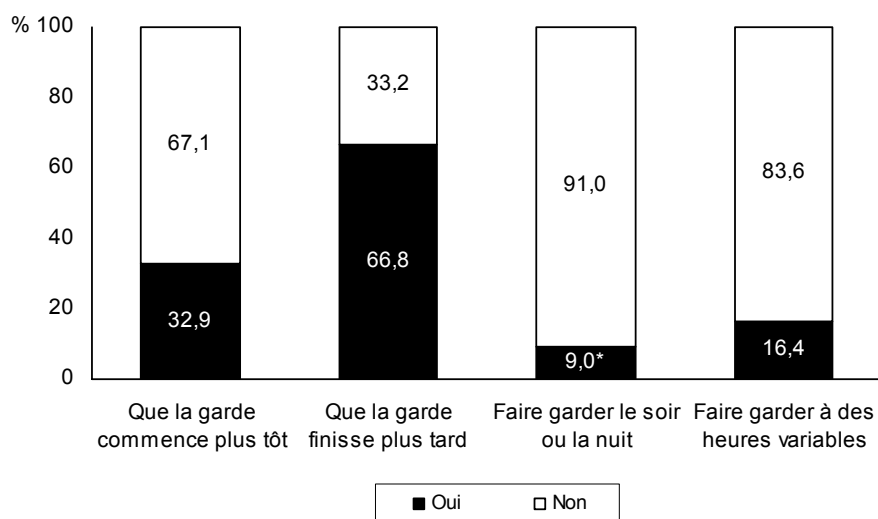
8.3 Améliorations souhaitées quant aux heures et aux jours d'ouverture

8.3.1 Améliorations souhaitées quant aux heures d'ouverture

Les parents s'étant déclarés insatisfaits des heures d'ouverture du milieu de garde pouvaient indiquer ce qu'ils souhaitaient comme améliorations¹⁵⁰. Ainsi, comme le présente la figure 8.7, retarder la fermeture du milieu de garde est l'amélioration la plus citée par les parents insatisfaits des heures d'ouverture (pour 67 % d'enfants), suivie d'une ouverture plus tôt le matin (33 %).

150. Rappelons que les parents pouvaient citer jusqu'à deux améliorations relatives aux heures d'ouverture du milieu de garde de leur enfant.

Figure 8.7

Répartition des enfants gardés régulièrement et dont les parents sont insatisfaits des heures d'ouverture du principal mode de garde selon les améliorations souhaitées, Québec, 2009


Note : La population estimée des enfants gardés régulièrement et dont les parents sont insatisfaits des heures d'ouverture est d'environ 17 100.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

8.3.2 Améliorations souhaitées quant aux jours d'ouverture

Lorsque les enfants ont des parents insatisfaits des jours de garde, les améliorations souhaitées qui reviennent le plus souvent, en proportion, sont la possibilité de faire garder plus de jours la semaine ou à des jours variables (respectivement pour 40 % et 31 %¹⁵¹ d'enfants dont les parents sont insatisfaits) (tableau 8.1).

Tableau 8.1

Répartition des enfants gardés régulièrement et dont les parents sont insatisfaits des jours d'ouverture du principal mode de garde selon l'amélioration souhaitée, Québec, 2009

	%	Pe
Faire garder plus de jours la semaine	39,5	2 100
Faire garder la fin de semaine	19,6 *	1 000
Faire garder à des jours variables	30,7	1 600
Autres améliorations souhaitées	10,2 **	500
Total	100	5 300

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine près. En raison des arrondis, le total n'est pas égal à la somme des catégories.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

151. Notons que ces proportions ne sont pas statistiquement différentes.

Résumé

L'*Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009* a permis de mesurer, pour la première fois à l'échelle québécoise, la satisfaction des parents relativement à la flexibilité des horaires et à l'accessibilité sur le plan géographique des milieux de garde fréquentés régulièrement par les enfants de moins de cinq ans. L'enquête révèle que, globalement, les parents sont satisfaits du coût du principal mode de garde, du temps nécessaire pour conduire et aller chercher l'enfant à son lieu de garde, des jours d'ouverture, tout comme des horaires et des moments de l'année où ils peuvent faire garder leurs enfants. Ce niveau de satisfaction quant au coût, aux heures et aux moments où le milieu de garde est ouvert varie cependant selon le principal mode de garde utilisé.

Ainsi, le coût des services qui ne sont pas à 7 \$ suscite le plus d'insatisfaction : pour environ le tiers des enfants gardés en milieu familial et pour près de la moitié de ceux qui fréquentent la garderie, les parents sont insatisfaits du coût. En comparaison, le coût des services à 7 \$ fait quasiment l'unanimité : très peu d'enfants gardés régulièrement ont des parents insatisfaits, qu'ils soient en milieu familial (1,5 %*) ou en garderie ou en CPE (1,1 %*). De surcroît, il n'est pas étonnant de constater que, plus les enfants sont jeunes, plus les parents sont insatisfaits; en effet, comparativement aux enfants plus âgés, les plus jeunes fréquentent, dans une plus grande proportion, les milieux de garde qui n'offrent pas de place à 7 \$¹⁵².

Concernant les autres aspects étudiés, les heures d'ouverture créent plus souvent de l'insatisfaction quand l'enfant fréquente le milieu familial à 7 \$ (11 % des enfants). Quant aux moments de l'année où les milieux de garde sont ouverts, les garderies ou les CPE offrant des services à 7 \$ se démarquent des autres modes de garde (à l'exception de la garde au domicile) avec la plus faible proportion d'enfants dont les parents sont insatisfaits.

Enfin, notons le niveau élevé de satisfaction quant aux jours d'ouverture puisqu'une infime partie des enfants ont des parents qui s'estiment insatisfaits.

Ces résultats concernant le niveau élevé de satisfaction quant aux diverses modalités de garde sont similaires à ce qui a été relevé notamment en France et au Luxembourg¹⁵³; les parents se disent généralement satisfaits du mode de garde qu'ils utilisent (Lejealle, 2005; Clément et Nicolas, 2009).

Que désirent donc les parents insatisfaits quant aux heures ou aux jours d'ouverture du milieu de garde fréquenté par leur(s) enfant(s)? L'horaire de garde semble un élément problématique puisque, pour 67 % d'enfants ayant des parents insatisfaits à ce sujet, ces derniers souhaiteraient que la garde finisse plus tard et, dans 33 % des cas, qu'elle commence plus tôt. La possibilité de faire garder plus de jours par semaine ou à des jours variables est également indiquée comme amélioration possible par les parents insatisfaits des jours d'ouverture (respectivement 40 % et 31 % d'enfants dont les parents sont insatisfaits).

152. En particulier le domicile familial et le milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$; voir les chapitres 4 et 5.

153. Respectivement l'*Enquête modes de garde et d'accueil des enfants 2007* et le *Panel Socio-Economique Liewen zu Lëtzebuerg 2003* (PSELL-3).

Références bibliographiques

- CLÉMENT, Justinia, et Muriel NICOLAS (2009). *Opinions et satisfaction des parents vis-à-vis des modes de garde*, Publication électronique de la Caisse nationale des allocations familiales (France), Direction des statistiques, des études et de la recherche, collection « L'essentiel », février, n° 82, 4 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2006). *Rapport descriptif et méthodologique. Enquête sur les besoins et les préférences en matière de service de garde, 2004*, t. 1, Québec, Gouvernement du Québec, 372 p.
- LEJEALLE, Blandine (2005). *Mode de garde des jeunes enfants : entre souhait et réalité...*, CEPS/Instead (Luxembourg), collection « Vivre au Luxembourg », n° 6, 2 p.

Tableau A.8.1

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement selon le degré de satisfaction des parents quant au temps nécessaire pour conduire et aller chercher leur enfant à son principal lieu de garde et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Très et plutôt satisfait	Très et plutôt insatisfait	Total
	%		
Bas-Saint-Laurent	95,8	4,2**	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	96,0	4,0**	100
Capitale-Nationale	92,4	7,6	100
Mauricie	94,3	5,7*	100
Estrie	95,4	4,6*	100
Montréal	90,4	9,6	100
Outaouais	92,8	7,2*	100
Abitibi-Témiscamingue	92,5	7,5*	100
Côte-Nord	95,8	4,2**	100
Nord-du-Québec	99,5	—	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	96,0	4,0**	100
Chaudière-Appalaches	92,9	7,1*	100
Laval	90,3	9,7*	100
Lanaudière	91,7	8,3*	100
Laurentides	89,6	10,4*	100
Montréal	91,8	8,2	100
Centre-du-Québec	95,2	4,8*	100
Ensemble du Québec	92,1	7,9	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Chapitre 9

Que préfèrent les parents pour la garde régulière de jeunes enfants?

Nathalie Bigras, Université du Québec à Montréal
Lucie Gingras, Institut de la statistique du Québec

Introduction

Quelles sont les préférences des parents lorsqu'il s'agit de faire garder de jeunes enfants? À l'exception des précédentes éditions de l'*Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde* (EUSG), on dispose de peu de données récentes sur le sujet au Canada¹⁵⁴. Une étude fréquemment citée soutient que cette préférence irait à la garde au domicile, par les parents ou des personnes apparentées¹⁵⁵. Outre le fait que la population visée par cette enquête était constituée d'un échantillon d'adultes, ayant ou non des enfants, cette étude date de 2003¹⁵⁶. Depuis, aucune autre enquête populationnelle au Canada ou au Québec¹⁵⁷ n'a questionné les parents sur ce thème.

Ce chapitre met à jour les données sur les préférences des parents : ont-elles changé au cours de la dernière décennie? À l'instar de l'EUSG 2009, l'enquête de 2000-2001¹⁵⁸ et celle de 2004¹⁵⁹ ont questionné les familles ayant des enfants d'âge préscolaire sur leurs préférences quant au mode de garde, qu'elles aient ou non des enfants gardés. Précisons que l'EUSG 2009 ne s'est intéressée à la préférence des parents qu'en situation de garde régulière, alors qu'en 2000-2001 et 2004¹⁶⁰, on a également questionné sur la garde irrégulière. Comme dans les précédentes enquêtes, les parents devaient aussi se prononcer sur leur préférence relative à l'emplacement du milieu de garde.

Ce chapitre comprend six sections. La première définit les principales variables qui mesurent les préférences des parents quant au mode de garde utilisé régulièrement et son emplacement. La deuxième section présente les résultats pour 2009 concernant le mode préféré dans une situation de garde régulière, tous motifs confondus. On y présente également l'évolution des préférences depuis 2000-2001. La troisième section traite des préférences des familles en 2009 quant à l'emplacement du milieu de garde. Les sections suivantes s'intéressent aux préférences des familles qui utilisent la garde régulière en raison du travail ou des études : la quatrième section présente les résultats pour 2009, tandis que la cinquième section compare ces derniers avec ceux de l'enquête de 2004. Enfin, un résumé des résultats termine ce chapitre.

154. Il s'agit d'ailleurs d'une des recommandations du Comité consultatif ministériel sur l'Initiative sur les places en garderie du gouvernement du Canada, soit : « élaborer une stratégie de recherche globale pour la collecte de données, en particulier sur les besoins, les priorités et les préférences des parents [...] » (Comité consultatif ministériel sur l'Initiative sur les places en garderie du gouvernement du Canada, 2007 : 27).

155. Pour le Canada, voir l'enquête de l'Institut Vanier, *The future families project*, réalisée en 2003 (Bibby, 2004). Cette étude a alimenté le débat parmi les économistes de l'Institut Fraser et de l'Institut économique de Montréal qui s'en sont servis comme élément pour critiquer le modèle québécois des services de garde.

156. L'échantillon de cette enquête canadienne est différent de celui de l'EUSG : il est représentatif à l'échelle provinciale des adultes de 18 ans ou plus, qu'ils aient ou non des enfants.

157. Le dernier volet de l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ÉLDEQ) qui questionnait les parents à ce sujet remonte à 2002, au moment où les enfants visés avaient environ quatre ans.

158. *Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs, 2000-2001* (ISQ, 2001).

159. *Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2004* (ISQ, 2006).

160. En 2000-2001, tous motifs confondus et, en 2004, en raison du travail ou des études des parents et pour un autre motif, mais séparément.

9.1 Définitions et variables¹⁶¹

Les questions sur les préférences en matière de garde régulière¹⁶² et de l'emplacement du service de garde ont été posées à **toutes les familles** visées par l'enquête, qu'elles aient ou non des enfants gardés. Les variables définies ci-dessous sont donc construites sur la base des familles.

- *Préférences quant au mode de garde utilisé régulièrement (pour un enfant de moins d'un an, un an, deux ans, trois ans, quatre ans)*
 - *Domicile* : enfant gardé à son domicile par quelqu'un de la famille autre que son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe ou par une personne qui n'est pas de la famille.
 - *Milieu familial pas à 7 \$* : enfant gardé dans un milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ par un membre de la famille ou par quelqu'un qui n'est pas de la famille.
 - *Milieu familial à 7 \$* : enfant gardé dans un milieu familial offrant des services à 7 \$.
 - *Garderie ou CPE à 7 \$* : enfant gardé dans une garderie ou un CPE offrant des services de garde à 7 \$.
 - *Jardin d'enfants* : uniquement pour les préférences visant les enfants de deux à quatre ans.
 - *Autres modes* : comprend les réponses suivantes : « le parent », « la famille », « ne ferait pas garder », de même que le milieu familial sans autre précision, la garderie n'offrant pas de services à 7 \$ ou d'autres modes non précisés.

Les cinq variables, une pour chaque âge, sont tirées des questions QJ2 (moins d'un an), QJ3 (un an), QJ4 (deux ans), QJ5 (trois ans) et QJ6 (quatre ans)¹⁶³. Le répondant était questionné sur le mode de garde qu'il préférerait s'il avait un enfant de l'âge en question à faire garder de façon régulière, quel que soit le motif, dans une situation où ce mode serait facilement accessible ou qu'une place serait disponible. Une consigne spécifiait qu'un enfant gardé à la maison par un parent (père, mère, conjoint ou conjointe) n'était pas considéré comme gardé.

Les catégories de cette variable sont les mêmes que celles de la variable utilisée dans l'enquête de 2000-2001 (*Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs, 2000-2001* [EBSG]) et de 2004 (*Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2004* [EBPSG]). Rappelons que les places à contribution réduite coûtaient 5 \$ en 2000-2001. Pour plus de simplicité quand nous comparons les éditions des enquêtes, nous maintenons le libellé à **7 \$**.

- *Préférences quant à l'emplacement du service de garde en matière de garde régulière*
 - *Près du domicile.*
 - *Près du lieu de travail ou d'études.*
 - *Sur le lieu de travail ou d'études.*
 - *Peu importe.*
 - *Autres emplacements.*

161. Pour plus de détails, consulter le cahier technique disponible sur le site Web de l'ISQ.

162. La garde est régulière si elle est prévue et si elle est utilisée selon une fréquence fixe (à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit, en semaine ou la fin de semaine); pour plus de détails, consulter le chapitre 3.

163. Le lecteur est invité à consulter le questionnaire en annexe du rapport.

L'EUSG 2009 posait une seule question sur l'emplacement préféré du service de garde et celle-ci concernait tous les enfants de moins de cinq ans (QJ1). Par contre, les enquêtes de 2000-2001 et de 2004 répétaient la question pour chacun des âges. De plus, le choix de réponses proposé en 2000-2001 et en 2004, « sur ou près de votre lieu de travail ou d'études », a été scindé en deux choix distincts en 2009. Voilà pourquoi les comparaisons statistiques avec les précédentes enquêtes sont impossibles.

Limites des données

Malgré la consigne, certains parents ont tenu à répondre « par moi ou par mon/ma conjoint/e » aux questions sur les préférences quant au mode de garde. Environ 1,6 % des répondants ont donné cette réponse s'il s'agissait de la garde régulière d'un enfant de moins d'un an, 0,5 % ont fait de même pour un enfant de un an, et 0,3 % pour un enfant de deux ans. Précisons que cette réponse a été classée dans la catégorie « autres modes », tout comme en 2004 et en 2000-2001. Par contre, il est possible que les proportions de familles préférant la garde au domicile soient un peu surestimées en 2000-2001, puisque la consigne – selon laquelle un enfant gardé à la maison par un parent n'est pas considéré comme gardé – n'a pas été transmise au répondant.

Le mode de garde « jardin d'enfants » est très peu connu des familles, si bien qu'il a fallu en donner une définition à maintes reprises lors des entrevues. Cette définition du ministère de la Famille et des Aînés précise que le jardin d'enfants « fournit des services de garde éducatifs dans une installation où l'on reçoit, de façon régulière et pour une période qui n'excède pas quatre heures par jour, en groupe stable, au moins sept enfants âgés de deux à cinq ans auxquels on offre des activités se déroulant sur une période fixe ». Comme on peut le constater, rien n'y indique que ce service de garde n'est pas régi par la loi, ni qu'il n'est pas offert à contribution réduite. Quand l'intervieweur ajoutait cette dernière précision à la demande du répondant, il arrivait fréquemment que ce dernier change d'avis et choisisse un autre mode. Dans le cas où les répondants n'ont pas demandé de précision, il est permis de croire que certains n'auraient pas fait le même choix si ce renseignement leur avait été communiqué. En conséquence, la préférence exprimée par les répondants pour le jardin d'enfants peut être surestimée.

9.2 Mode de garde préféré pour la garde régulière en 2000-2001, en 2004 et en 2009

Cette section décrit l'évolution des préférences des familles, ayant ou non des enfants gardés, concernant la garde régulière, tous motifs confondus, à partir des résultats des trois dernières enquêtes¹⁶⁴, soit l'EBSG 2000-2001, l'EBPSG 2004 et l'EUSG 2009. Les figures 9.1 à 9.5 illustrent les changements survenus au Québec quant à ces préférences pour les enfants de moins d'un an, de un an, de deux ans, de trois ans et de quatre ans pour chacun des modes de garde. Soulignons que seules les proportions touchées par un changement significatif sont commentées.

9.2.1 Garde au domicile de l'enfant

En 2009, la garde au **domicile de l'enfant** obtient la préférence d'environ la moitié des familles quand il s'agit de la garde des tout-petits (moins d'un an). Toutefois, dès qu'il est question des enfants de un an, ce choix chute (24 % en 2009) et il atteint une faible proportion pour ce qui est des enfants de quatre ans (3,0 % en 2009).

164. À moins d'avis contraire, tous les résultats des enquêtes de 2000-2001 et de 2004 apparaissent dans les rapports descriptifs, disponibles sur le site Web de l'ISQ (ISQ, 2001, 2006).

Le choix de ce mode a diminué au cours des dernières années, et ce, pour tous les âges. En ce qui concerne les enfants d'un an ou moins, cette baisse n'est perceptible qu'entre 2004 et 2009. Cependant, relativement aux enfants de deux, de trois et de quatre ans, la proportion des familles qui déclarent préférer ce mode s'amointrit à chaque période considérée, soit entre 2000-2001 et 2004 et entre 2004 et 2009.

9.2.2 *Garde en milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$*

De façon générale, les familles qui préfèrent le **milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$** affichent les plus faibles proportions (moins de 5 %), et ce, quelle que soit la période considérée. On observe peu ou pas de différence au fil du temps, sauf quant aux enfants de quatre ans pour lesquels cette préférence a diminué entre 2004 et 2009 (2,8 % c. 2,1 %).

9.2.3 *Garde en milieu familial offrant des services à 7 \$*

Au début des années 2000, le **milieu familial offrant des services à 7 \$** revenait souvent comme premier ou deuxième choix des familles. Un revirement s'est opéré en 2004 quand ce mode a commencé à perdre de la popularité, et ce, pour chacun des âges, tendance qui s'est poursuivie en 2009. Ainsi, pour la première fois, les familles déclarent avoir une moindre préférence pour le milieu familial à 7 \$ pour les enfants de moins d'un an (19 %) et ceux de un an (31 %) que pour la garderie ou le CPE à 7 \$ (respectivement 25 % et 40 %).

9.2.4 *Garderie ou CPE à 7 \$*

La préférence des familles pour la **garderie ou le CPE à 7 \$** connaît depuis 2000 une telle augmentation, en proportion, que ce mode est devenu dominant, en 2009, pour les enfants de un à quatre ans et le deuxième choix pour les moins d'un an. La hausse est remarquable chez les enfants de deux ans ou moins. Concernant les enfants de quatre ans, notons que la majorité des familles préfèrent ce mode depuis les 10 dernières années; cependant, après une hausse survenue entre 2000-2001 et 2004, on ne détecte plus de changement significatif en 2009, où cette proportion atteint près de 60 %.

9.2.5 *Jardin d'enfants*

Le choix du **jardin d'enfants** ne concernait que les préférences relatives aux enfants de deux à quatre ans. On observe une hausse significative des préférences pour ce mode entre 2000-2001 et 2009, et ce, pour tous les âges. En 2009, la proportion de familles ayant opté pour ce mode est particulièrement élevée pour les enfants de quatre ans (environ une famille sur cinq), ce qui surpasse même la proportion relative au milieu familial à 7 \$ (19 % c. 16 %) ¹⁶⁵.

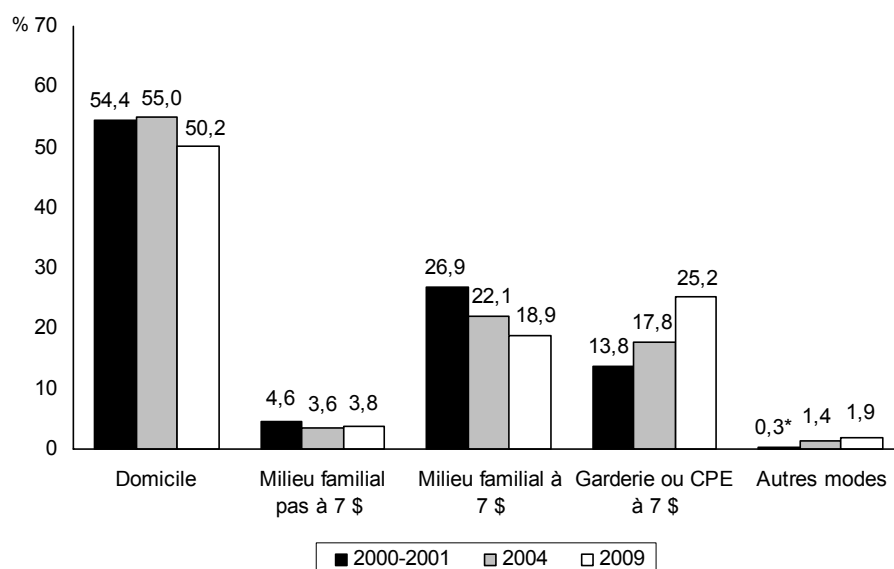
9.2.6 *Autres modes de garde*

Toutes proportions gardées, les **autres modes** de garde obtiennent la préférence de très peu de familles. De légers changements (néanmoins statistiquement significatifs) ont eu lieu chez les moins d'un an – dont la proportion a graduellement crû à chaque période (2000-2001 : 0,3 %*; 2004 : 1,4 %; 2009 : 1,9 %) – et chez les quatre ans, dont la proportion a connu une augmentation entre 2000-2001 et 2004 (1,4 % c. 3,2 %), puis une diminution en 2009 (1,4 %).

165. Rappelons qu'il est possible que le choix du jardin d'enfants ait été surestimé puisque les renseignements relatifs à ce mode n'ont pas été communiqués à tous les parents; voir la section « Limites des données » pour plus de détails.

Figure 9.1

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le mode de garde préféré pour la garde régulière d'un enfant de moins d'un an et l'année d'enquête, Québec, 2000-2001, 2004 et 2009

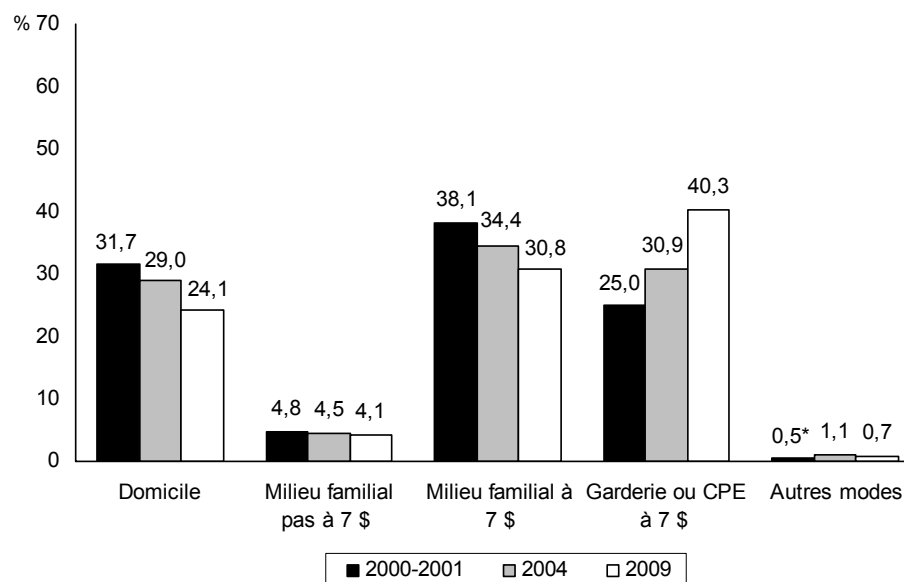


* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Sources : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs, 2000-2001*, *Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2004* et *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Figure 9.2

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le mode de garde préféré pour la garde régulière d'un enfant de un an et l'année d'enquête, Québec, 2000-2001, 2004 et 2009

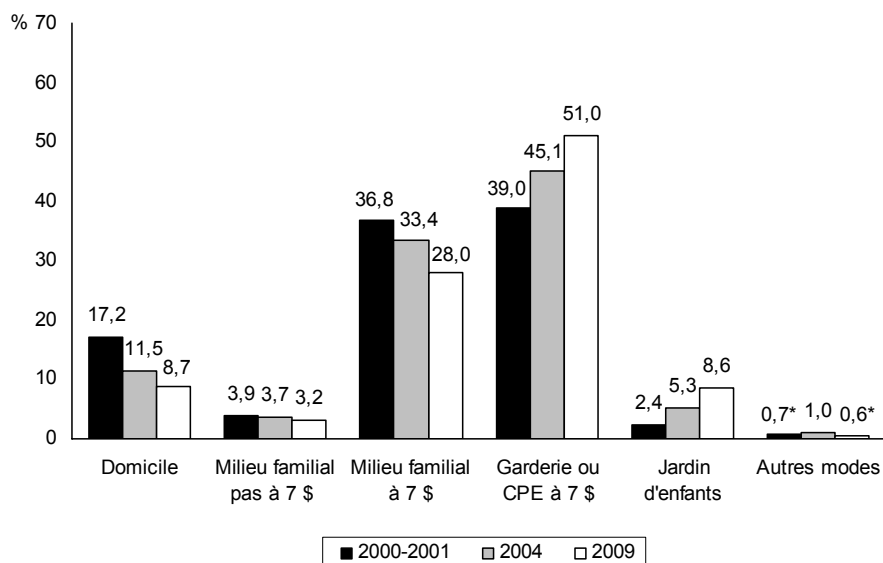


* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Sources : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs, 2000-2001*, *Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2004* et *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Figure 9.3

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le mode de garde préféré pour la garde régulière d'un enfant de deux ans et l'année d'enquête, Québec, 2000-2001, 2004 et 2009

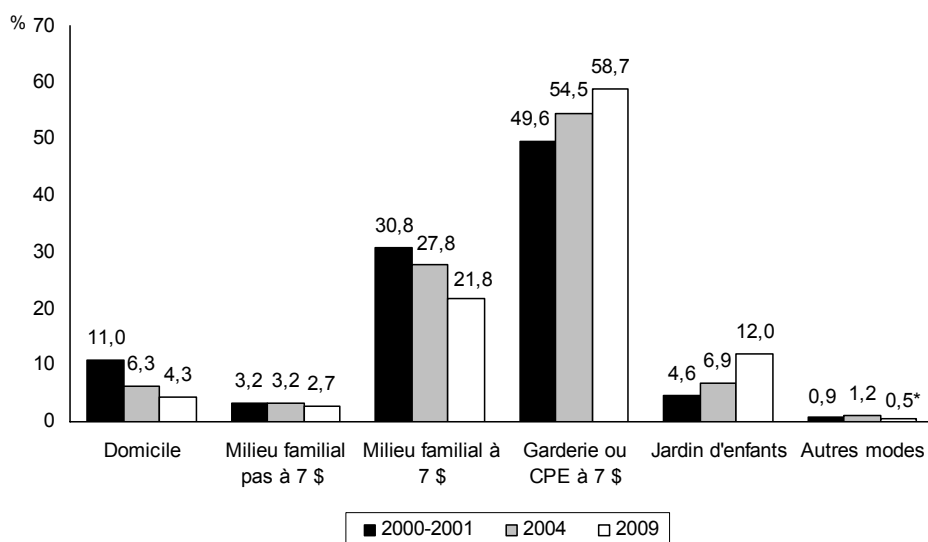


* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Sources : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs, 2000-2001*, *Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2004* et *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Figure 9.4

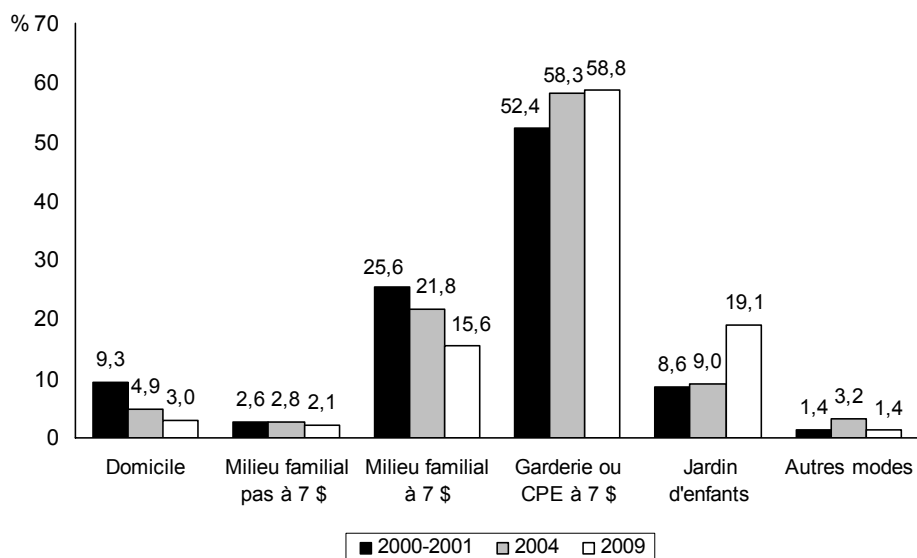
Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le mode de garde préféré pour la garde régulière d'un enfant de trois ans et l'année d'enquête, Québec, 2000-2001, 2004 et 2009



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Sources : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs, 2000-2001*, *Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2004* et *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Figure 9.5

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le mode de garde préféré pour la garde régulière d'un enfant de quatre ans et l'année d'enquête, Québec, 2000-2001, 2004 et 2009


Sources : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs, 2000-2001*, *Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2004* et *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Analyse régionale du mode de garde préféré pour la garde régulière

Les préférences des familles quant au mode qu'elles utiliseraient de façon régulière présentent des différences régionales importantes (tableaux A.9.1 à A.9.5). Ainsi, les familles de la Capitale-Nationale préfèrent en plus forte proportion que le reste de la province la garderie ou le CPE à 7 \$ pour les enfants de trois et quatre ans. Les familles de la région de Montréal sont également plus nombreuses, en proportion, à choisir la garderie ou le CPE à 7 \$ mais moins le milieu familial à 7 \$ que le reste du Québec, et ce, quel que soit l'âge des enfants. Tel est également le cas des familles de Laval en ce qui a trait aux enfants de trois et de quatre ans. Les familles de Montréal sont proportionnellement plus nombreuses que celles du reste de la province à préférer le jardin d'enfants pour les deux, trois et quatre ans; le constat est similaire à Laval, mais seulement pour ce qui est des enfants de trois ans.

Pour tous les âges, les familles du Bas-Saint-Laurent et – sauf celles relatives aux enfants de un an – de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Chaudière-Appalaches manifestent une préférence plus forte, en proportion, que le reste du Québec pour la garde en milieu familial à 7 \$. Le choix marqué de ce mode de garde est également celui des familles de la Capitale-Nationale (de moins d'un an à deux ans), de l'Estrie (de moins d'un an à trois ans), du Centre-du-Québec (de un an à quatre ans), du Saguenay-Lac-Saint-Jean (quatre ans), du Nord-du-Québec (deux et trois ans) et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (de deux ans à quatre ans).

À l'inverse, les familles de plusieurs de ces dernières régions choisissent moins la garderie ou le CPE à 7 \$ que le reste du Québec. Au Bas-Saint-Laurent, en Abitibi-Témiscamingue, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et en Chaudière-Appalaches, les familles affichent cette préférence dans une plus faible proportion pour les enfants de moins d'un an, de deux, de trois et de quatre ans. On observe la même tendance chez les familles de la région de la Capitale-Nationale pour les enfants de moins d'un an et de un an; chez celles du Centre-du-Québec (un à

quatre ans); chez celles de l'Estrie (à un an, deux et trois ans) et chez celles du Nord-du-Québec (deux et trois ans).

Enfin, signalons que les familles du Bas-Saint-Laurent, de la Capitale-Nationale, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de la Chaudière-Appalaches sont proportionnellement moins nombreuses à préférer le jardin d'enfants pour les enfants de deux à quatre ans que dans le reste du Québec. On observe également cette moindre préférence pour ce mode de garde dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Estrie (enfants de deux et trois ans), du Nord-du-Québec (trois ans) et du Saguenay–Lac-Saint-Jean (quatre ans).

9.3 Emplacement préféré en 2009 pour la garde régulière des enfants de moins de cinq ans

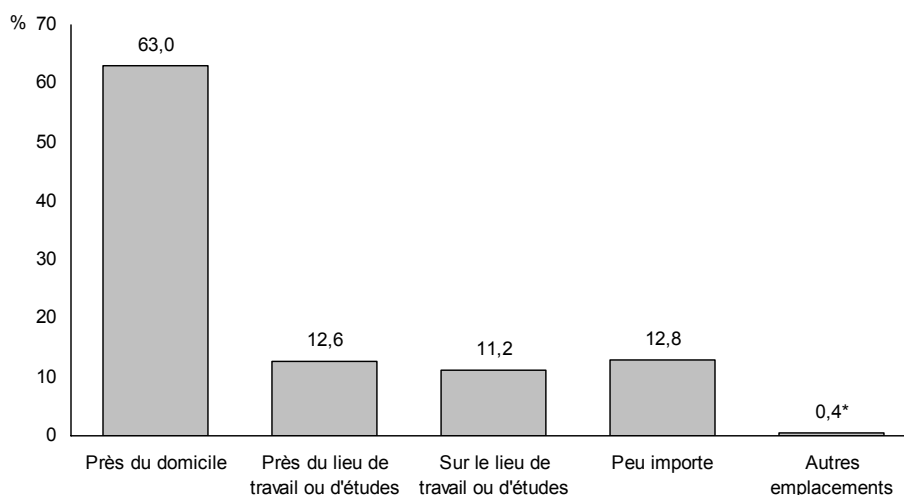
Rappelons que, contrairement aux questions relatives au mode de garde préféré posées pour chaque âge, une seule question portait sur l'emplacement préféré pour la garde régulière et concernait tous les enfants de moins de cinq ans.

En 2009, au Québec, les familles ayant des enfants de moins de cinq ans indiquent une nette préférence pour la garde située près du domicile (63 %) (figure 9.6). Loin derrière viennent les emplacements près du lieu de travail ou des études (13 %) et sur le lieu même (11 %). Enfin, environ 13 % des familles mentionnent que peu leur importe le lieu de garde.

À titre indicatif, les résultats obtenus à l'EBPSG 2004 (données non présentées) montraient qu'environ 70 % des familles préféraient, pour la garde régulière, que le mode de garde soit près du domicile, et ce, pour tous les âges (moins d'un an, un an, deux ans, trois ans et quatre ans). Venait ensuite l'emplacement sur le lieu même ou près du lieu de travail, ou d'études dans une proportion d'environ 13 % (pour chaque âge).

Figure 9.6

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon l'emplacement préféré pour la garde régulière pour les enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Analyse régionale de l'emplacement préféré pour la garde régulière

Le tableau A.9.6 présente l'emplacement préféré pour la garde régulière des enfants de moins de cinq ans selon la région administrative de résidence. En ce qui concerne la garde située près du domicile de l'enfant, plusieurs régions se distinguent significativement du reste du Québec. Tel est le cas des familles du Bas-Saint-Laurent (55 %), de la Mauricie (55 %), de l'Outaouais (57 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (46 %), de la Côte-Nord (42 %), du Nord-du-Québec (35 %) et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (51 %), qui indiquent une moindre préférence, en proportion, pour cet emplacement. À l'opposé, les familles de Montréal manifestent proportionnellement une plus grande préférence pour cet emplacement (67 %).

Les familles de l'Abitibi-Témiscamingue (19 %), de la Côte-Nord (18 %), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (17 %) et du Bas-Saint-Laurent (16 %) sont plus nombreuses, en proportion, à souhaiter que le milieu de garde soit situé près du lieu de travail ou des études que le reste du Québec.

Les familles du Bas-Saint-Laurent (19 %), de la Mauricie (19 %), de l'Outaouais (19 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (24 %), de la Côte-Nord (30 %), du Nord-du-Québec (42 %) et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (21 %) indiquent, en plus forte proportion que dans le reste du Québec, que l'emplacement de la garde régulière leur importe peu.

Enfin, dans la région de Montréal, les familles se démarquent du reste du Québec en affichant, en proportion, une plus grande préférence pour la garde sur le lieu de travail ou des études (13 %).

9.4 Préférences des familles qui utilisent la garde régulière en raison du travail ou des études

Les familles utilisent-elles le mode qu'elles préfèrent? Pour répondre à cette question, nous avons croisé le principal mode de garde¹⁶⁶ utilisé régulièrement en raison du travail ou des études par les familles ayant un enfant de l'âge concerné avec le mode préféré pour la garde régulière, tous motifs confondus¹⁶⁷, pour cet âge. Ces croisements sont analysés au regard des quatre âges (un an, deux ans, trois ans et quatre ans) qui ont révélé des résultats significatifs en 2009¹⁶⁸.

9.4.1 Enfants de un an

Pour les enfants de un an, près de 6 familles sur 10 utilisant la garde au domicile de manière régulière en raison du travail ou des études rapportent qu'elle constitue leur mode préféré (figure 9.7). On note aussi que 44 % des familles qui font garder en milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ aimeraient mieux recourir au milieu familial à 7 \$ si ce mode était facilement accessible ou si une place était disponible.

Pour ce qui est de la garde en milieu familial à 7 \$, près des deux tiers des familles utilisant ce mode de garde indiquent que c'est le mode qu'elles préfèrent pour un enfant de un an. Dans des proportions similaires (non significativement différentes), la garderie ou le CPE à 7 \$ (19 %) de même que la garde au domicile de l'enfant (15 %) sont des modes également mentionnés par ces familles.

166. Aux fins de cette analyse, cette variable comporte cinq catégories : domicile; milieu familial pas à 7 \$; milieu familial à 7 \$; garderie ou CPE à 7 \$ et autres modes. Cette dernière catégorie comprend les jardins d'enfants, les services de garde scolaire (à 7 \$ ou non) et les garderies qui n'offrent pas de services à 7 \$. Voir le chapitre 4 pour les définitions de ces catégories.

167. Dans cette analyse, les modes préférés « jardin d'enfants » et « autres modes » sont regroupés en une seule catégorie.

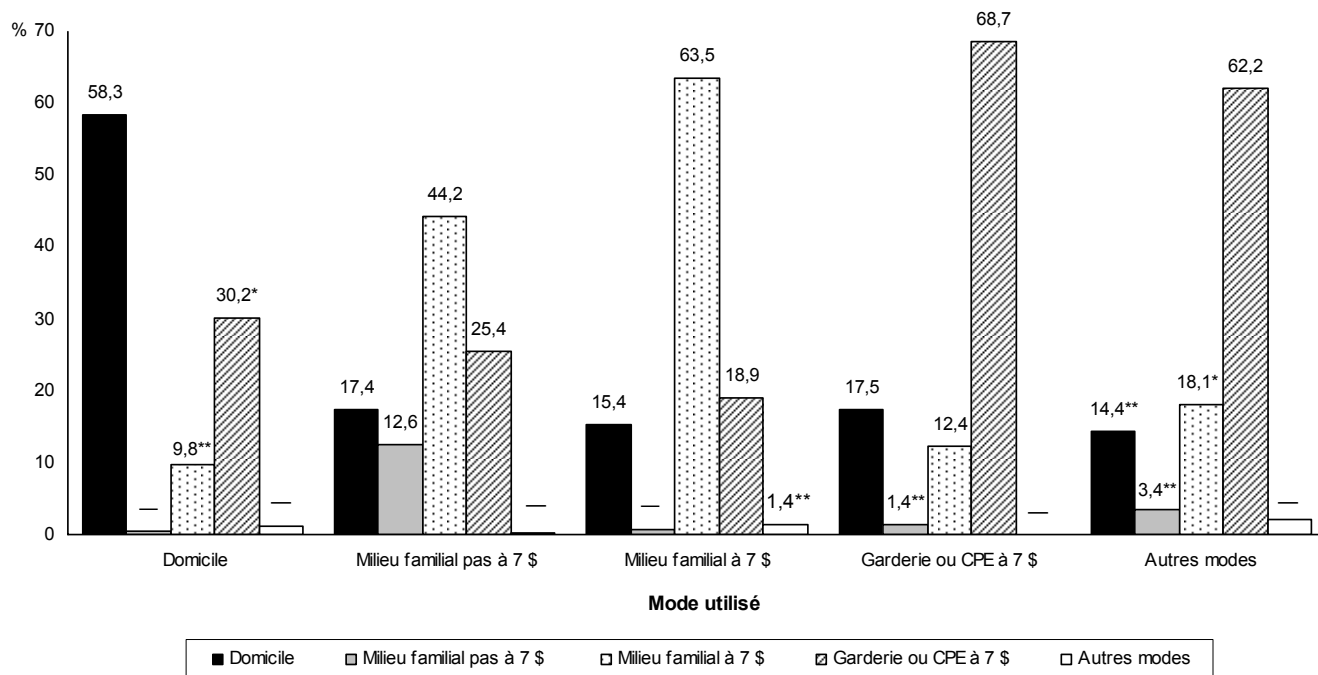
168. L'EUSG 2009 ne décèle pas de lien significatif (au seuil de 0,05) entre le mode de garde utilisé et le mode de garde préféré pour les enfants de moins d'un an.

La majorité des familles qui recourent régulièrement à la garderie ou au CPE à 7 \$ en raison du travail ou des études déclarent qu'il s'agit de leur mode préféré (69 %).

Enfin, 62 % des familles qui utilisent d' « autres modes » de garde aimeraient mieux la garderie ou le CPE à 7 \$.

Figure 9.7

Répartition des familles ayant un enfant de un an selon le mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études et selon le mode de garde préféré (garde régulière, tous motifs confondus) pour un enfant de cet âge, Québec, 2009



Note : Parmi les modes utilisés, la catégorie « autres modes » comprend les garderies qui n'offrent pas de services à 7 \$.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

9.4.2 Enfants de deux ans

En ce qui a trait aux enfants de deux ans, une faible proportion des familles qui utilisent de manière régulière, pour le travail ou les études, la garde en milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ indiquent que c'est leur mode de garde préféré (environ 17 %) (figure 9.8). Par contre, elles souhaiteraient, dans des proportions similaires, recourir à la garde en milieu familial à 7 \$ et à la garderie ou au CPE à 7 \$ (respectivement 39 % et 29 %¹⁶⁹) si ces modes étaient facilement accessibles ou si une place était disponible.

169. Notons que ces proportions ne sont pas statistiquement différentes, au seuil de 0,05.

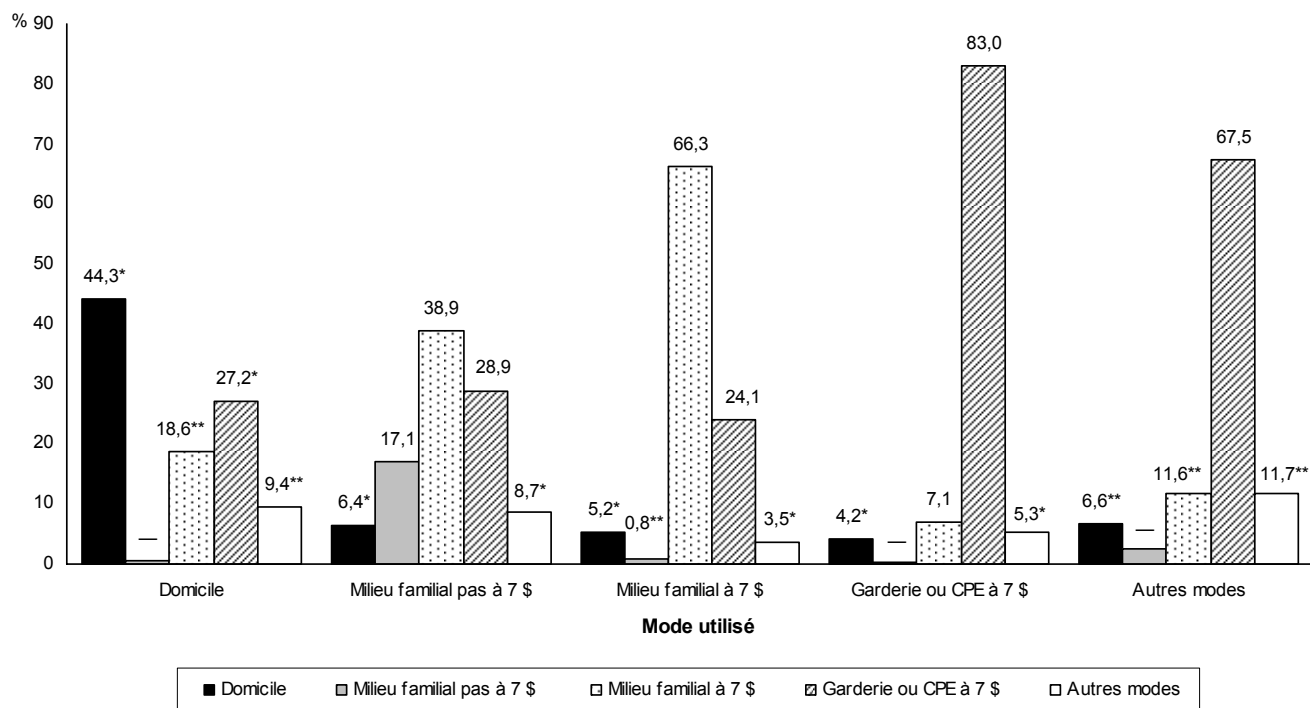
Parmi les familles qui utilisent le mode de garde en milieu familial à 7 \$, deux familles sur trois affirment qu'il s'agit de leur mode de garde préféré pour un enfant de deux ans, mais environ le quart choisirait la garderie ou le CPE à 7 \$.

Plus de 8 familles sur 10 qui utilisent la garderie ou le CPE à 7 \$ rapportent que c'est leur mode préféré.

Enfin, les deux tiers des familles qui recourent à d'« autres modes » de garde souhaiteraient plutôt la garderie ou le CPE à 7 \$ si elles y avaient accès.

Figure 9.8

Répartition des familles ayant un enfant de deux ans selon le mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études et selon le mode de garde préféré (garde régulière, tous motifs confondus) pour un enfant de cet âge, Québec, 2009



Note : Parmi les modes utilisés, la catégorie « autres modes » comprend les jardins d'enfants et les garderies qui n'offrent pas de services à 7 \$.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

9.4.3 Enfants de trois ans

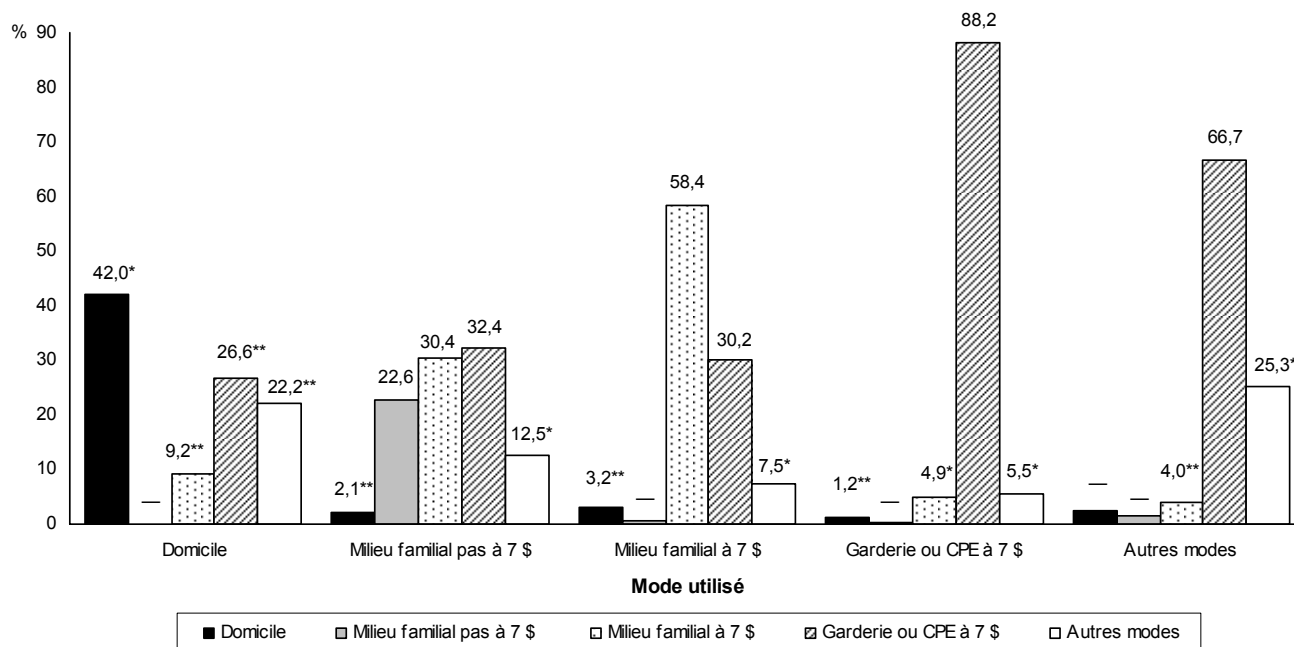
Concernant les enfants de trois ans, la majorité (58 %) des familles qui utilisent régulièrement le milieu familial à 7 \$ pour le travail ou les études déclarent qu'il s'agit de leur mode de garde préféré; par contre, près d'un tiers préféreraient la garderie ou le CPE à 7 \$ si ce mode était facilement accessible ou si une place était disponible (figure 9.9).

Parmi les familles utilisant la garderie ou le CPE à 7 \$, près de 9 sur 10 indiquent que c'est leur mode préféré pour un enfant de trois ans.

Enfin, les deux tiers des familles qui utilisent d' « autres modes » de garde aimeraient mieux la garderie ou le CPE à 7 \$ si elles y avaient accès tandis que le quart d'entre elles préférerait d' « autres modes »¹⁷⁰.

Figure 9.9

Répartition des familles ayant un enfant de trois ans selon le mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études et selon le mode de garde préféré (garde régulière, tous motifs confondus) pour un enfant de cet âge, Québec, 2009



Note : Parmi les modes utilisés, la catégorie « autres modes » comprend les jardins d'enfants et les garderies qui n'offrent pas de services à 7 \$.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

9.4.4 Enfants de quatre ans

Quant aux enfants de quatre ans, les familles qui recourent de façon régulière au milieu familial à 7 \$ pour le travail ou les études se distinguent quant à leurs préférences pour trois modes de garde (figure 9.10). En effet, une famille sur deux utilise le mode qu'elle préfère, une sur trois opterait pour la garderie ou le CPE à 7 \$, et d' « autres modes » seraient le choix d'environ 14 % des familles si elles y avaient accès.

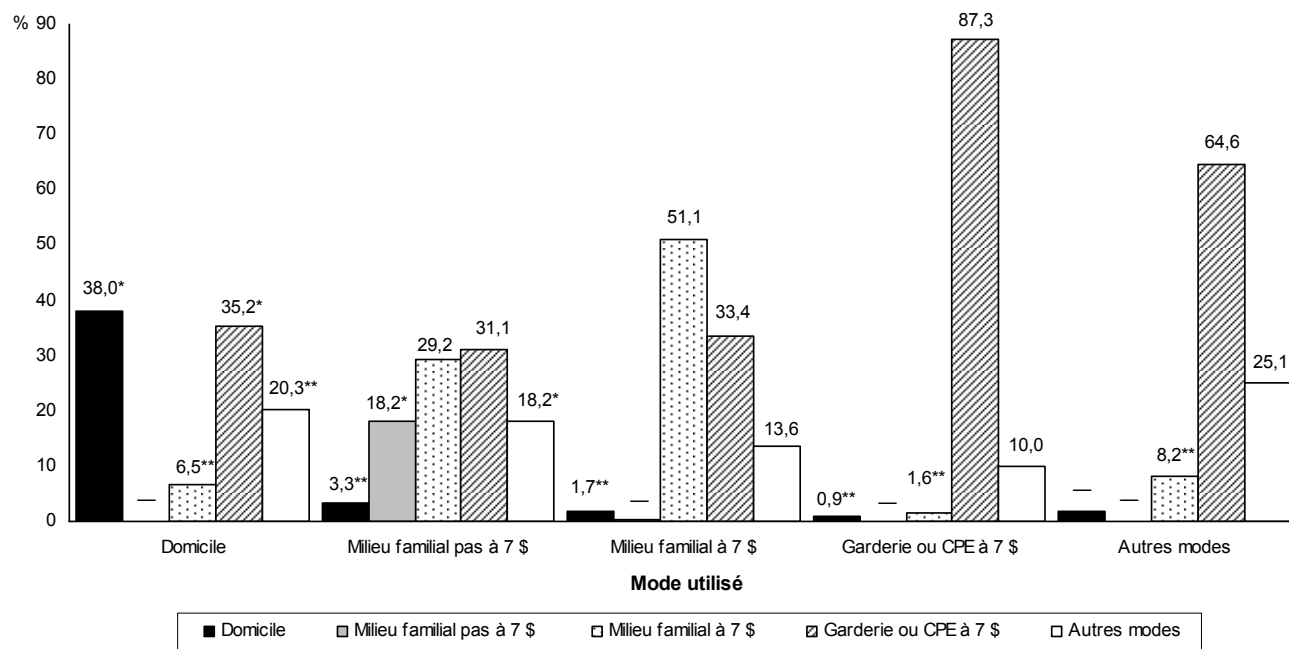
170. La catégorie « autres modes » compte environ 90 % de familles qui préfèrent le jardin d'enfants.

Près de 9 familles sur 10 (87 %) utilisant la garderie ou le CPE à 7 \$ indiquent que ce mode est celui qu'elles préfèrent pour un enfant de quatre ans.

Enfin, bien qu'une famille sur quatre mentionne que ce mode de garde est celui qu'elle préfère¹⁷¹, les deux tiers des familles qui recourent à d'« autres modes » aimeraient mieux la garderie ou le CPE à 7 \$ si elles y avaient accès (65 %).

Figure 9.10

Répartition des familles ayant un enfant de quatre ans selon le mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études et selon le mode de garde préféré (garde régulière, tous motifs confondus) pour un enfant de cet âge, Québec, 2009



Note : Parmi les modes utilisés, la catégorie « autres modes » comprend les jardins d'enfants, les services de garde scolaire (à 7 \$ ou non) et les garderies qui n'offrent pas de services à 7 \$.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

171. La catégorie « autres modes » compte environ 90 % de familles qui préfèrent le jardin d'enfants.

9.5 Évolution des préférences des familles utilisatrices de la garde régulière depuis 2004

Cette section traite de l'évolution, entre 2004 et 2009, des préférences quant au mode de garde utilisé de manière régulière par les familles en raison du travail ou des études. Le tableau 9.1 compare ces préférences en fonction de l'utilisation des familles pour les enfants de un an, de deux ans, de trois ans et de quatre ans pour les années 2004 et 2009¹⁷².

Pour ce qui est des familles qui utilisent régulièrement le **milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$**, on observe entre 2004 et 2009 une diminution significative de la proportion de celles qui préféreraient le milieu familial à 7 \$ – s'il était facilement accessible ou qu'une place était disponible –, mais seulement pour les enfants de deux ans (2004 : 50 % c. 2009 : 39 %).

Les résultats montrent que les familles qui utilisent régulièrement le **milieu familial à 7 \$** ont tendance à être proportionnellement plus nombreuses en 2009 à préférer la garderie ou le CPE à 7 \$ pour la garde régulière¹⁷³. Cette différence est significative pour les enfants de trois ans : la proportion passe de 22 % en 2004 à 30 % en 2009. Parallèlement, les familles qui recourent au milieu familial à 7 \$ ont tendance à être, en proportion, moins nombreuses en 2009 qu'en 2004 à préférer ce mode de garde. Cette baisse est notable pour les enfants de trois ans (2004 : 70 % c. 2009 : 58 %) et de quatre ans (2004 : 62 % c. 2009 : 51 %).

Toutes proportions gardées, les familles des enfants de un an qui fréquentent régulièrement **la garderie ou le CPE à 7 \$** sont, en 2009, plus nombreuses qu'en 2004 à préférer ce mode de garde (69 % c. 62 %). Les préférences des familles qui utilisent ce mode de garde pour les enfants plus âgés ne changent pas durant cette période, d'autant qu'il s'agit du mode préféré de plus de 80 % d'entre elles.

172. Rappelons que les préférences pour les enfants de moins d'un an ne sont pas présentées puisqu'on n'observe aucun lien significatif à cet âge entre le mode utilisé de façon régulière pour le travail ou les études et le mode préféré.

173. Notons que, pour ce qui est des familles ayant des enfants de un an, de deux ans et de quatre ans, les proportions présentent des augmentations; cependant, les tests statistiques ne sont pas significatifs au seuil de 0,05. C'est pourquoi nous parlons de tendance.

Tableau 9.1

Répartition des familles ayant un enfant de l'âge concerné selon le mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études et selon le mode de garde préféré (garde régulière, tous motifs confondus) pour un enfant de cet âge, Québec, 2004 et 2009

Mode de garde préféré	Mode de garde utilisé									
	Domicile		Milieu familial pas à 7 \$		Milieu familial à 7 \$		Garderie ou CPE à 7 \$		Autres modes	
	2004	2009	2004	2009	2004	2009	2004	2009	2004	2009
	%									
Enfants de un an										
Domicile	44,5	58,3	22,3	17,4	18,0	15,4	20,6	17,5	15,3**	14,4**
Milieu familial pas à 7 \$	4,5**	—	15,2	12,6	1,0**	—	1,4**	1,4**	3,4**	3,4**
Milieu familial à 7 \$	22,4*	9,8**	40,4	44,2	67,1	63,5	15,2	12,4	21,2**	18,1*
Garderie ou CPE à 7 \$	28,6*	30,2*	19,9	25,4	12,8	18,9	62,0	68,7	59,0	62,2
Autres modes	—	—	2,2**	—	1,2**	1,4**	0,8**	—	—	—
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Enfants de deux ans										
Domicile	31,4*	44,3*	5,6*	6,4*	6,3	5,2*	2,2**	4,2*	—	6,6**
Milieu familial pas à 7 \$	—	—	15,3	17,1	0,5**	0,8**	—	—	—	—
Milieu familial à 7 \$	28,1**	18,6**	50,2	38,9	71,0	66,3	6,2*	7,1	28,3**	11,6**
Garderie ou CPE à 7 \$	33,4*	27,2*	24,0	28,9	18,7	24,1	88,0	83,0	49,4*	67,5
Autres modes	—	9,4**	4,9*	8,7*	3,4**	3,5*	2,9**	5,3*	16,4**	11,7**
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Enfants de trois ans										
Domicile	31,0**	42,0*	3,0**	2,1**	3,6*	3,2**	2,6**	1,2**	—	—
Milieu familial pas à 7 \$	—	—	26,3	22,6	0,7**	—	—	—	—	—
Milieu familial à 7 \$	16,7**	9,2**	36,3	30,4	69,7	58,4	4,6*	4,9*	6,8**	4,0**
Garderie ou CPE à 7 \$	44,7*	26,6**	27,3	32,4	21,8	30,2	88,3	88,2	71,1	66,7
Autres modes	—	22,2**	7,0*	12,5*	4,2**	7,5*	4,2*	5,5*	18,9**	25,3*
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Enfants de quatre ans										
Domicile	27,8**	38,0*	4,9**	3,3**	2,6**	1,7**	1,3**	0,9**	—	—
Milieu familial pas à 7 \$	—	—	18,8*	18,2*	—	—	—	—	—	—
Milieu familial à 7 \$	16,5**	6,5**	32,7	29,2	62,3	51,1	2,7**	1,6**	14,5**	8,2**
Garderie ou CPE à 7 \$	42,7*	35,2*	33,2	31,1	29,5	33,4	89,6	87,3	57,1	64,6
Autres modes	11,0**	20,3**	10,4**	18,2*	5,4**	13,6	6,2*	10,0	24,5*	25,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Note : Les proportions surlignées en gris sont celles qui ont connu des changements significatifs entre 2004 et 2009, au seuil de 0,05.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Sources : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2004* et *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Résumé

Ce chapitre fait état des derniers résultats en ce qui concerne les préférences des familles pour la garde régulière des enfants de moins de cinq ans. Ainsi, contrairement à ce que l'étude de Bibby (2004) rapportait, ce n'est pas le mode de garde au domicile de l'enfant qui, en 2009, représente le premier choix des familles pour la garde des enfants d'âge préscolaire au Québec. En effet, à l'exception des enfants de moins d'un an pour lesquels la garde à domicile est la plus fréquemment souhaitée, ce sont plutôt la garderie ou le CPE à 7 \$ et la garde en milieu familial à 7 \$ qui obtiennent la faveur des parents s'ils étaient facilement accessibles ou qu'une place était disponible. Par ailleurs, la préférence pour la garderie ou le CPE à 7 \$ s'accroît depuis 2000-2001, augmentation qui semble s'accroître depuis 2004, surtout pour les enfants de un an. La garde au domicile de l'enfant de même que la garde en milieu familial à 7 \$ sont toutes deux en baisse de préférences, pour presque tous les âges au cours de cette période.

Les familles qui font garder leur enfant sur une base régulière en raison du travail ou des études utilisent-elles le mode de garde qu'elles préfèrent? De façon générale, oui. La garderie ou le CPE à 7 \$ constitue le mode à la fois utilisé et préféré par le plus grand nombre de familles en proportion, et ce, quel que soit l'âge des enfants¹⁷⁴ (plus de 8 familles sur 10 pour les enfants de deux à quatre ans et environ 7 sur 10 pour les enfants de un an). À l'inverse, le milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ et le domicile de l'enfant sont les modes utilisés régulièrement qui correspondent le moins à la préférence des familles, en particulier pour les enfants de deux à quatre ans. Ainsi, de façon générale, dans l'EUSG 2009, lorsque les familles n'utilisent pas le mode de garde qu'elles préfèrent, c'est surtout pour la garderie ou le CPE à 7 \$ qu'elles opteraient, et ce, quel que soit l'âge des enfants. Ce fait est particulièrement notable chez les familles qui utilisent d'« autres modes de garde »¹⁷⁵, car deux tiers d'entre elles aimeraient mieux la garderie ou le CPE à 7 \$ si elles y avaient accès.

En ce qui a trait à l'emplacement préféré des familles pour la garde régulière de leur enfant, un peu plus de 6 familles sur 10 optent pour un endroit situé près du domicile familial. À titre indicatif, l'enquête de 2004 révélait qu'environ 7 familles sur 10 préféraient cet emplacement (pour chacun des âges visés)¹⁷⁶. Ce résultat coïncide aussi avec ce qu'on observe généralement, à savoir que les familles préfèrent que le service de garde soit situé à proximité du domicile familial (Gamble et autres, 2009; Kim et Fram, 2009; Rose et Elicker, 2008). Les raisons de ce choix, évoquées dans les études citées, concernent l'économie de temps passé en déplacement.

174. À l'exception des familles ayant un enfant de moins d'un an, pour lesquelles le test d'association entre le mode utilisé et le mode souhaité n'est pas significatif au seuil de 0,05.

175. Précisons qu'environ 80 % des familles qui recourent à d'« autres modes » utilisent la garderie n'offrant pas de services à 7 \$.

176. Rappelons que les résultats ne peuvent être comparés étant donné que les questions posées en 2009 et en 2004 ne sont pas les mêmes; voir la section « Définitions et variables » pour plus de détails.

Références bibliographiques

- BIBBY, Reginald W. (2004). *The future families project. A survey of Canadian hope and dream*, Ontario, *The Vanier Institute of the Family*, 115 p.
- COMITÉ CONSULTATIF MINISTÉRIEL SUR L'INITIATIVE SUR LES PLACES EN GARDERIE DU GOUVERNEMENT DU CANADA (2007). *Places en garderie. Recommandations. Aider les familles et les enfants canadiens : réduire l'écart entre l'offre et la demande de services de garde de grande qualité*, janvier, 57 p. [En ligne] : http://www.hrsdc.gc.ca/fra/publications_ressources/politique_sociale/rapport_ccm/page00.shtml, page consultée le 23 août 2010.
- GAMBLE, Wendy C., Allison R. EWING et Mari S. WILHELM (2009). « Parental perceptions of characteristics of non-parental child care. Belief dimensions, family and child correlates », *Journal of Child and Family Studies*, vol. 18, n° 1, p. 70-82.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2006). *Rapport descriptif et méthodologique. Enquête sur les besoins et les préférences en matière de services de garde, 2004*, t. 1, Québec, Gouvernement du Québec, 372 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2001). *Rapport d'enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs, 2000-2001*, Québec, Gouvernement du Québec, 106 p.
- KIM, Jinseok, et Maryah Stella FRAM (2009). « Profiles of choice. Parents' patterns of priority in child care decision-making », *Early Childhood Research Quarterly*, vol. 24, n° 1, p. 77-91.
- ROSE KENSINGER, Katherine, et James ELICKER (2008). « Maternal child care preferences for infants, toddlers, and preschoolers. The disconnect between policy and preference in the USA », *Community, Work & Family*, vol. 13, n° 2, p. 205-229.

Tableau A.9.1

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le mode de garde préféré pour la garde régulière d'un enfant de moins d'un an et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Domicile	Milieu familial pas à 7 \$	Milieu familial à 7 \$	Garderie ou CPE à 7 \$	Autres modes	Total
			%			
Bas-Saint-Laurent	43,4	5,4*	29,7	20,4	1,1**	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	56,7	3,0**	18,9	20,2	1,3**	100
Capitale-Nationale	48,5	5,1*	22,9	21,3	2,3**	100
Mauricie	52,5	4,4*	23,9	17,7	1,5**	100
Estrie	47,9	3,9*	25,0	22,0	1,2**	100
Montréal	46,7	3,1	13,0	34,8	2,3	100
Outaouais	45,3	3,2**	20,0	29,9	1,6**	100
Abitibi-Témiscamingue	51,6	4,8*	24,1	17,8	1,8**	100
Côte-Nord	44,3	3,6**	23,2	28,2	—	100
Nord-du-Québec	47,9	5,8**	22,1	22,6	—	100
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	57,8	3,1**	19,3	17,5	2,3**	100
Chaudière-Appalaches	51,4	5,1*	27,3	15,2	1,1**	100
Laval	49,3	3,4*	15,7	29,6	1,9**	100
Lanaudière	55,3	4,2*	17,9	21,3	1,3**	100
Laurentides	56,7	3,4**	17,3	19,1	3,5*	100
Montérégie	51,7	3,4*	19,2	24,2	1,5*	100
Centre-du-Québec	52,0	6,0*	23,6	18,0	—	100
Ensemble du Québec	50,2	3,8	18,9	25,2	1,9	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.9.2

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le mode de garde préféré pour la garde régulière d'un enfant de un an et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Domicile	Milieu familial pas à 7 \$	Milieu familial à 7 \$	Garderie ou CPE à 7 \$	Autres modes	Total
			%			
Bas-Saint-Laurent	20,6	6,0*	44,2	27,7	1,4**	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	24,5	5,1*	32,8	36,9	—	100
Capitale-Nationale	20,6	5,4*	38,9	34,3	0,8**	100
Mauricie	23,6	4,9*	38,0	33,3	—	100
Estrie	22,5	3,3*	40,4	32,8	1,0**	100
Montréal	23,2	2,7	19,1	53,9	1,0*	100
Outaouais	21,4	3,7*	29,0	44,7	1,2**	100
Abitibi-Témiscamingue	25,6	4,5*	40,1	29,3	—	100
Côte-Nord	19,8	2,9**	38,9	37,7	—	100
Nord-du-Québec	19,3	7,3*	37,8	34,7	—	100
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	25,7	4,5*	41,3	27,8	—	100
Chaudière-Appalaches	24,8	5,1*	43,8	25,8	—	100
Laval	25,4	2,5**	25,3	46,3	—	100
Lanaudière	24,9	3,1**	33,9	37,5	—	100
Laurentides	30,6	4,1*	30,5	34,3	—	100
Montérégie	24,7	4,8	31,1	38,8	0,6**	100
Centre-du-Québec	25,0	7,0*	41,4	26,4	—	100
Ensemble du Québec	24,1	4,1	30,8	40,3	0,7	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.9.3

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le mode de garde préféré pour la garde régulière d'un enfant de deux ans et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Domicile	Milieu familial pas à 7 \$	Milieu familial à 7 \$	Garderie ou CPE à 7 \$	Jardin d'enfants	Autres modes	Total
	%						
Bas-Saint-Laurent	8,5*	5,7*	45,6	36,2	3,1**	—	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	10,4	3,4*	32,6	48,1	5,1*	—	100
Capitale-Nationale	7,2	3,9*	33,2	51,0	4,1*	—	100
Mauricie	8,9*	3,6**	36,6	44,3	6,0*	—	100
Estrie	9,0*	2,4**	39,2	43,2	5,2*	1,0**	100
Montréal	7,1	1,8*	13,1	63,3	14,1	0,6**	100
Ontario	8,7*	3,5*	27,3	52,0	8,2	—	100
Abitibi-Témiscamingue	11,8	3,0**	40,2	38,0	6,3*	—	100
Côte-Nord	8,0*	3,5**	37,9	43,8	5,9*	—	100
Nord-du-Québec	8,9*	5,4**	35,9	43,7	6,0**	—	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10,6	3,2**	42,2	37,4	5,9*	—	100
Chaudière-Appalaches	10,7	5,1*	43,6	36,8	3,5*	—	100
Laval	8,7*	2,0**	20,1	57,3	11,2	—	100
Lanaudière	9,5	1,8**	30,1	50,3	7,8*	—	100
Laurentides	13,1	3,4**	29,5	45,5	8,0*	—	100
Montréal	8,3	3,9	30,5	48,8	8,0	0,5**	100
Centre-du-Québec	9,1	6,1*	40,0	37,9	6,6*	—	100
Ensemble du Québec	8,7	3,2	28,0	51,0	8,6	0,6*	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.9.4

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le mode de garde préféré pour la garde régulière d'un enfant de trois ans et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Domicile	Milieu familial pas à 7 \$	Milieu familial à 7 \$	Garderie ou CPE à 7 \$	Jardin d'enfants	Autres modes	Total
	%						
Bas-Saint-Laurent	5,7*	5,2*	39,0	42,8	6,6*	—	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	5,6*	2,8**	30,1	52,9	8,4*	—	100
Capitale-Nationale	3,2*	2,6*	24,5	63,1	6,1	—	100
Mauricie	5,1*	3,2**	31,6	52,1	7,5*	—	100
Estrie	4,8*	2,6**	31,9	50,7	9,2*	—	100
Montréal	2,9	1,4*	7,4	69,5	18,3	0,4**	100
Outaouais	5,2*	2,4**	21,3	56,4	14,3	—	100
Abitibi-Témiscamingue	6,7*	2,4**	34,7	47,2	8,6	—	100
Côte-Nord	4,6*	3,4**	34,1	50,5	7,0*	—	100
Nord-du-Québec	5,4**	3,1**	33,3	50,3	7,8*	—	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	7,0*	2,8**	37,8	43,5	8,2*	—	100
Chaudière-Appalaches	6,4*	4,9*	39,5	44,1	4,9*	—	100
Laval	3,2*	1,3**	14,1	64,3	15,7	1,3**	100
Lanaudière	4,8*	1,6**	25,5	57,9	10,0	—	100
Laurentides	4,2*	3,3*	23,5	57,4	10,7	—	100
Montérégie	5,1	3,3*	23,0	56,8	11,4	—	100
Centre-du-Québec	4,4*	5,4*	33,0	46,9	9,9	—	100
Ensemble du Québec	4,3	2,7	21,8	58,7	12,0	0,5*	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.9.5

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le mode de garde préféré pour la garde régulière d'un enfant de quatre ans et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Domicile	Milieu familial pas à 7 \$	Milieu familial à 7 \$	Garderie ou CPE à 7 \$	Jardin d'enfants	Autres modes	Total
	%						
Bas-Saint-Laurent	4,6*	4,9*	31,5	44,9	13,3	—	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4,1*	3,1**	23,0	54,3	14,5	1,0**	100
Capitale-Nationale	2,0**	1,9**	15,8	66,0	13,3	1,0**	100
Mauricie	4,2*	2,7**	20,0	53,0	18,9	1,2**	100
Estrie	2,9**	2,1**	21,5	54,4	17,9	1,3**	100
Montréal	1,7	0,9*	4,9	64,6	26,1	1,8**	100
Outaouais	2,8**	1,5**	15,0	53,4	26,0	1,4**	100
Abitibi-Témiscamingue	5,4*	1,6**	28,0	47,4	16,4	—	100
Côte-Nord	2,9**	3,4**	25,9	54,3	13,1	—	100
Nord-du-Québec	4,7**	2,0**	24,0	55,6	12,9*	—	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	5,2*	1,9**	30,2	47,6	13,4	1,6**	100
Chaudière-Appalaches	4,1*	4,0*	32,7	46,7	11,7	—	100
Laval	2,2**	1,3**	10,8	64,6	18,9	2,3**	100
Lanaudière	3,4*	1,0**	17,9	63,0	13,6	1,1**	100
Laurentides	3,7*	2,6**	16,2	58,1	17,8	1,5**	100
Montérégie	3,9	2,6*	15,8	57,9	18,4	1,3**	100
Centre-du-Québec	3,6*	4,6*	24,4	49,2	17,5	—	100
Ensemble du Québec	3,0	2,1	15,6	58,8	19,1	1,4	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.9.6

Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon l'emplacement préféré pour la garde régulière¹ et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	Près du domicile	Près du lieu de travail ou d'études	Sur le lieu de travail ou d'études	Peu importe	Autres emplacements	Total
	%					
Bas-Saint-Laurent	54,7	16,2	9,7	19,4	—	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	57,0	15,6	8,4*	18,1	—	100
Capitale-Nationale	65,2	13,4	10,4	10,5	—	100
Mauricie	55,5	15,0	10,5	19,0	—	100
Estrie	55,9	14,5	10,7	18,3	—	100
Montréal	67,2	11,1	12,6	8,8	0,3**	100
Outaouais	56,7	12,4	11,7	19,2	—	100
Abitibi-Témiscamingue	45,7	19,0	10,5	24,3	—	100
Côte-Nord	42,2	18,4	8,8*	30,4	—	100
Nord-du-Québec	34,8	13,8*	9,3*	42,0	—	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	50,9	17,2	10,1	20,6	1,2**	100
Chaudière-Appalaches	64,1	12,1	9,3	14,0	—	100
Laval	65,6	13,2	13,3	7,7	—	100
Lanaudière	68,2	10,7	8,9*	11,7	—	100
Laurentides	68,3	10,8	10,4	10,3	—	100
Montréal	63,4	11,8	12,0	12,1	0,7**	100
Centre-du-Québec	52,4	16,6	10,1	20,6	—	100
Ensemble du Québec	63,0	12,6	11,2	12,8	0,4*	100

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

1. Pour les enfants de moins de cinq ans.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Chapitre 10

Le recours à la garde irrégulière

Nathalie Audet et Guillaume Marois, Institut de la statistique du Québec

Introduction

La transformation du marché du travail au cours des deux dernières décennies a pu accentuer le besoin de garde irrégulière. En effet, la croissance du nombre d'emplois dont les conditions de travail sont non conventionnelles peut avoir une incidence sur l'organisation de la garde des enfants (ISQ, 2009). Par ailleurs, le besoin de garde irrégulière ou occasionnelle n'est pas seulement lié au travail ou aux études. Les parents y recourent aussi pour divers besoins personnels, tels que la pratique d'un sport, les loisirs et le répit. Pour mieux répondre aux besoins des familles qui doivent recourir à ce type de garde, il est souhaitable de mieux connaître leurs caractéristiques et l'utilisation qu'elles font de ces services. Or, les études s'intéressant à la garde irrégulière en lien avec le travail ou les activités des parents sont rares (Statistique Canada, 2006). Les données de l'*Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009* (EUSG 2009) apportent une information précieuse à ce sujet.

En premier lieu, ce chapitre présente les variables liées à la garde irrégulière et poursuit, à la deuxième section, avec le portrait des familles où au moins un des deux parents (ou le parent seul) a un horaire irrégulier de travail ou d'études. La troisième section décrit les familles qui utilisent la garde irrégulière en raison du caractère imprévisible du travail ou des études des parents. On y traite aussi de la proportion d'enfants gardés de façon irrégulière ainsi que des modalités de garde et de la concordance entre le mode de garde utilisé et le mode de garde souhaité. Enfin, à la quatrième section, on analyse la garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents parmi toutes les familles ayant des enfants de moins de cinq ans. Une synthèse des principaux résultats termine ce chapitre. Lorsque possible, on compare les résultats avec ceux de l'*Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde* (EBPSG), réalisée en 2004¹⁷⁷.

Notons que, dans ce chapitre, on ne s'attarde pas aux caractéristiques du travail atypique relativement aux services de garde. Ce sujet est traité en profondeur au chapitre 12.

10.1 Définitions et variables¹⁷⁸

Notons que, dans ce chapitre, on fait référence à deux univers différents : celui des familles et celui des enfants.

Garde irrégulière ou occasionnelle

La garde est dite « irrégulière ou occasionnelle » lorsqu'elle n'est pas prévue et qu'elle est utilisée selon une fréquence qui varie d'une semaine ou d'un mois à l'autre.

Comme pour l'enquête de 2004, les renseignements sur la garde irrégulière sont recueillis séparément selon deux motifs : pour le travail ou les études des parents et pour un autre motif.

177. À moins d'avis contraire, tous les résultats de l'enquête de 2004 apparaissent dans le rapport descriptif, disponible sur le site Web de l'ISQ (ISQ, 2006).

178. Pour plus de détails, consulter le cahier technique disponible sur le site Web de l'ISQ.

Variables relatives à la famille

Ces variables sont construites sur la base des familles.

- *Familles ayant un horaire de travail ou d'études irrégulier*

La question QF1¹⁷⁹ permet de repérer les familles qui ont un horaire de travail ou d'études irrégulier. On demande si au moins un des deux parents¹⁸⁰, ou le parent seul, fait occasionnellement des heures supplémentaires ou travaille ou étudie selon un horaire irrégulier. La question est appuyée par des exemples afin de clarifier les situations ciblées : travail sur appel, à la pige, horaire d'étude qui varie au cours de la session. Précisons que, dans le cas des familles biparentales, la question ne spécifie pas si l'horaire irrégulier concerne le père, la mère ou les deux parents.

Dans le texte, ces familles sont identifiées par « familles qui ont un horaire irrégulier ».

- *Familles utilisant la garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents*

- *Oui.*
- *Non.*

Aux familles qui ont un horaire de travail ou d'études irrégulier ou qui font à l'occasion des heures supplémentaires, on demande à la question QF2 si elles utilisent une garde irrégulière en raison du caractère imprévisible du travail ou des études des parents. Notons que la proportion de familles qui utilisent la garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents pour au moins un enfant de moins de cinq ans est examinée par rapport à toutes les familles (permet une comparaison avec l'EBPSG 2004) ainsi que par rapport aux familles qui ont un horaire irrégulier.

- *Familles utilisant la garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents*

- *Oui.*
- *Non.*

Cette information est tirée de la question QG1 qui est posée à toutes les familles ayant des enfants de moins de cinq ans.

- *Motif pour la garde irrégulière utilisée pour un autre motif que le travail ou les études des parents*

- *Sports ou loisirs du parent.*
- *Répit.*
- *Affaires personnelles ou obligations familiales.*
- *Développement de l'enfant ou socialisation.*
- *Autres motifs.*

Cette variable, tirée de la question QG2, précise le motif qui explique le plus souvent l'utilisation de la garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents. Seules les familles qui utilisent la garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents sont visées par cette variable.

179. Le lecteur est invité à consulter le questionnaire en annexe du rapport.

180. Le terme « parent » désigne ici le parent biologique ou adoptif ainsi que le conjoint ou la conjointe de celui-ci; dans de rares cas, il s'agit des responsables de la famille d'accueil.

- *Mode de garde pour la garde irrégulière utilisée pour un autre motif que le travail ou les études des parents*
 - *Domicile de l'enfant par famille – autre que parents* : enfant gardé à son domicile par quelqu'un de la famille autre que son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe.
 - *Domicile de l'enfant par autre que famille* : enfant gardé à son domicile par une personne qui n'est pas de la famille.
 - *Milieu familial pas à 7 \$ par famille – autre que parents* : enfant gardé dans un milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ par un membre de la famille.
 - *Milieu familial pas à 7 \$ par autre que famille* : enfant gardé dans un milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ par quelqu'un qui n'est pas de la famille.
 - *Autres modes* : inclut le milieu familial à 7 \$, la garderie ou le CPE à 7 \$, la garderie n'offrant pas de services à 7 \$, la garde scolaire offrant des services à 7 \$, la halte-garderie ou halte-répît et autres modes non précisés.

Pour les familles utilisant la garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents, on a demandé à la question QG3 quel est le principal mode de garde utilisé pour cette garde. Cette question comprend 10 choix de réponse qui sont regroupés en cinq catégories pour la variable d'analyse.

Variables relatives aux enfants

Ces variables sont construites sur la base des enfants.

- *Garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents*
 - *Oui.*
 - *Non.*

Aux familles ayant un horaire irrégulier, on demande à la question QF2, et ce, pour chaque enfant de moins de cinq ans, si elles utilisent une garde irrégulière en raison du caractère imprévisible du travail ou des études des parents. Notons que la proportion d'enfants gardés de façon irrégulière en raison du travail ou des études des parents est examinée par rapport à tous les enfants (permet une comparaison avec l'EBPSG 2004) ainsi que par rapport aux enfants de familles qui ont un horaire irrégulier.

- *Mode de garde utilisé pour la garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents*
 - *Domicile de l'enfant par famille – autre que parents* : enfant gardé à son domicile par quelqu'un de la famille autre que son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe.
 - *Domicile de l'enfant par autre que famille* : enfant gardé à son domicile par une personne qui n'est pas de la famille.
 - *Milieu familial pas à 7 \$ par famille – autre que parents* : enfant gardé dans un milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ par un membre de la famille.
 - *Milieu familial pas à 7 \$ par autre que famille* : enfant gardé dans un milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ par quelqu'un qui n'est pas de la famille.
 - *Milieu familial à 7 \$* : enfant gardé dans un milieu familial offrant des services à 7 \$.
 - *Garderie ou CPE à 7 \$* : enfant gardé dans une garderie ou un CPE offrant des services à 7 \$.
 - *Autres modes* : inclut la garderie n'offrant pas de services à 7 \$, la garde scolaire offrant des services à 7 \$, la halte-garderie ou halte-répît et autres modes non précisés.

À la question QF3, on recueille l'information sur le principal mode de garde utilisé pour chacun des enfants vivant dans des familles qui ont un horaire irrégulier et pour lesquels on utilise la garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents. Les 10 catégories proposées dans le questionnaire sont regroupées en sept catégories pour la variable d'analyse.

- *Modalités de garde pour la garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents*

Deux questions (QF4 et QF5) portent sur les modalités de la garde irrégulière utilisée en raison du travail ou des études des parents. Elles permettent ainsi de connaître, pour chaque enfant de moins de cinq ans vivant dans des familles ayant un horaire irrégulier, la période de la journée (demi-journée, journée entière, soirée, nuit ou autre) et le moment de la semaine (en semaine, la fin de semaine et autant en semaine que la fin de semaine) où l'enfant est principalement gardé pour ces raisons.

- *Concordance entre le mode de garde utilisé et le mode de garde souhaité pour la garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents*

On pose la question QF7 pour chaque enfant de moins de cinq ans vivant dans des familles ayant un horaire irrégulier qui est gardé de façon irrégulière en raison du travail ou des études des parents : est-ce que le mode de garde utilisé correspond au mode de garde que vous souhaitiez pour la garde occasionnelle ou irrégulière? (oui; non; en partie).

- *Principale raison pour ne pas utiliser le mode de garde souhaité pour la garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents*

La variable sur la principale raison pour ne pas utiliser le mode de garde souhaité pour la garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents, tirée de la question QF9, comporte cinq catégories : trop coûteux; aucune place disponible pour les besoins ponctuels ou irréguliers; manque de flexibilité des heures d'ouverture; difficulté à trouver une personne de confiance; autres raisons¹⁸¹. Cette question visait les enfants vivant dans des familles ayant un horaire irrégulier et pour lesquels les parents ont répondu « en partie » ou « non » à la question sur la concordance entre le mode utilisé et le mode souhaité (QF7).

Limites des données

Puisque ce chapitre traite d'une situation irrégulière ou occasionnelle, les résultats auraient pu être différents à un autre moment de l'année ou influencés par des facteurs ponctuels vécus lors de la période entourant la collecte de données. Par conséquent, on ne présente ici qu'un portrait partiel de l'utilisation de la garde irrégulière, soit celui qui se rapporte à la situation qui avait cours au moment de l'enquête. Il est possible, particulièrement pour ce qui est de la garde irrégulière, que les familles utilisent plus d'un mode de garde. Mais, afin d'alléger la tâche du répondant, de minimiser le temps d'administration du questionnaire et par souci de comparabilité avec les données de 2004, les questions ne portent que sur le principal mode de garde utilisé; il en va de même des modalités de garde.

Bien que la garde régulière et la garde irrégulière aient été clairement expliquées au répondant au début des sections concernées du questionnaire et que de nombreux rappels aient été faits, ces concepts ont parfois été difficilement compris par les répondants. Il est arrivé que certains d'entre eux confondent la garde régulière à temps partiel et la garde irrégulière. Dans la mesure du possible, les intervieweurs rappelaient au répondant les définitions et rectifiaient

181. La catégorie « autres raisons » inclut les raisons suivantes : services trop éloignés (du domicile, du lieu de travail ou de l'école), services non adaptés à l'état de santé ou à la déficience de l'enfant et toute autre raison.

le tir, mais certains cas n'ont peut-être pas été détectés. Il est donc possible que les données soient affectées d'une surdéclaration de la garde irrégulière; l'ampleur de cette surdéclaration n'est cependant pas mesurée dans l'enquête.

10.2 Familles qui ont un horaire irrégulier ou qui font occasionnellement des heures supplémentaires

10.2.1 Proportion de familles qui ont un horaire irrégulier ou qui font occasionnellement des heures supplémentaires

Le tableau 10.1 présente la proportion de familles qui ont un horaire de travail ou d'études irrégulier ou qui font à l'occasion des heures supplémentaires (ci-après nommées familles qui ont un horaire irrégulier) parmi toutes les familles. Même si la proportion de familles québécoises qui ont un horaire irrégulier a légèrement diminué depuis 2004, il n'en demeure pas moins qu'en 2009, près de la moitié des familles sont dans cette situation (47 % c. 49 % [donnée de 2004 non présentée]).

10.2.2 Familles qui ont un horaire irrégulier selon certaines caractéristiques socioéconomiques

La proportion de familles ayant un horaire irrégulier varie en fonction des caractéristiques des familles. On constate que la structure familiale et le nombre d'enfants de moins de cinq ans sont étroitement liés au fait d'avoir un horaire irrégulier. En effet, les familles biparentales sont proportionnellement plus nombreuses que les familles monoparentales à avoir un horaire irrégulier (49 % c. 28 %) (tableau 10.1). La légère baisse de la proportion des familles qui ont un horaire irrégulier observée depuis 2004 est principalement attribuable à la diminution de la proportion des familles biparentales qui ont un horaire irrégulier, de 52 % en 2004 (donnée non présentée) à 49 % en 2009. Quant au nombre d'enfants, les familles qui comptent deux enfants ou plus de moins de cinq ans sont proportionnellement plus nombreuses à avoir un horaire irrégulier que celles qui n'en ont qu'un seul (50 % c. 46 %).

En ce qui a trait au lieu de naissance et au plus haut niveau de scolarité des parents, ces facteurs sont aussi associés au fait d'avoir un horaire irrégulier. Ainsi, les familles où les deux parents (ou le parent seul) sont nés à l'extérieur du Canada sont moins nombreuses en proportion à avoir un horaire irrégulier (38 %) que celles où les deux parents (ou le parent seul) sont nés au Canada (48 %), qui elles-mêmes sont proportionnellement moins nombreuses dans cette situation que celles où un seul des deux parents est né à l'extérieur du Canada (54 %) (tableau 10.1). Par ailleurs, les familles sont proportionnellement plus nombreuses à avoir un horaire irrégulier lorsque le plus haut niveau de scolarité atteint par l'un ou l'autre des parents (ou le parent seul) est un diplôme du collégial ou universitaire (51 %) plutôt qu'un diplôme du secondaire (39 %) ou qu'une absence de diplôme (20 %).

On constate que les familles où aucun des parents (ou le parent seul) n'a pour principale occupation le travail ou les études sont environ trois fois moins nombreuses, en proportion, que les deux autres catégories, à avoir un horaire irrégulier (15 % c. 47 % et 51 %) (tableau 10.1). Notons qu'il est possible qu'on retrouve dans ces familles, des parents (ou un parent seul) qui travaillent ou étudient sans que ce soit leur principale occupation. Les familles où les deux parents (ou le parent seul) déclarent le travail ou les études comme principale occupation ont un horaire irrégulier dans une proportion légèrement supérieure à celle des familles où l'un des deux parents a pour principale occupation le travail ou les études (51 % c. 47 %). En comparaison, les résultats de l'EBPSG 2004 montraient une proportion plus importante de familles ayant un horaire irrégulier parmi celles où un seul des deux parents avait le travail ou les études comme principale occupation (53 % [donnée de 2004 non présentée] c. 47 %).

Tableau 10.1

Proportion de familles qui ont un horaire irrégulier et proportion de familles qui utilisent la garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents parmi les familles qui ont un horaire irrégulier selon certaines caractéristiques socioéconomiques, familles ayant des enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009

	Proportion de familles qui ont un horaire irrégulier parmi toutes les familles	Proportion de familles qui utilisent la garde irrégulière en raison du travail ou des études parmi les familles qui ont un horaire irrégulier
	%	%
Structure familiale		
Famille monoparentale	27,5	54,3
Famille biparentale	49,2	28,9
Nombre d'enfants de moins de cinq ans		
Un	45,7	32,1
Deux ou plus	49,5	26,2
Lieu de naissance des parents		
Les deux parents (ou le parent seul) sont nés au Canada	48,0	31,3
Un des deux parents est né à l'extérieur du Canada	53,7	30,0
Les deux parents (ou le parent seul) sont nés à l'extérieur du Canada	38,0	25,5
Plus haut diplôme de l'un ou l'autre des parents[†]		
Aucun diplôme	19,8	25,0*
Diplôme du secondaire	39,4	31,9
Diplôme du collégial	50,6	30,6
Diplôme universitaire	50,7	30,0
Principale occupation des parents		
Les deux parents (ou le parent seul) travaillent ou étudient	50,9	38,6
Un seul des deux parents travaille ou étudie	47,0	16,4
Aucun des deux parents (ou le parent seul) ne travaille ni n'étudie	15,3	28,8*
Revenu familial annuel		
Moins de 20 000 \$	24,8	37,4
20 000 \$-29 999 \$	37,4	35,8
30 000 \$-39 999 \$	42,4	36,3
40 000 \$-49 999 \$	48,7	30,1
50 000 \$-59 999 \$	49,1	28,4
60 000 \$-79 999 \$	49,9	26,3
80 000 \$-99 999 \$	51,5	28,6
100 000 \$-119 999 \$	53,3	30,1
120 000 \$-139 999 \$	56,9	34,0
140 000 \$ ou plus	64,1	30,8

Tableau 10.1 (suite)

Statut d'emploi des parents (familles dont les deux parents ont le travail comme principale occupation)		
Les deux parents (ou le parent seul) sont salariés	48,4	37,4
Un des deux parents est salarié	59,1	35,5
Aucun des parents (ou le parent seul) n'est salarié	59,4	48,6
Ensemble	46,7	30,4

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

† Le test d'association entre l'utilisation de la garde irrégulière en raison du travail ou des études par les familles qui ont un horaire irrégulier et cette variable n'est pas significatif au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Quant au revenu familial annuel brut, une tendance générale se dégage : plus le revenu familial annuel est élevé, plus la proportion de familles qui ont un horaire irrégulier est élevée. Près des deux tiers (64 %) des familles dont le revenu annuel est de 140 000 \$ ou plus sont dans cette situation, proportion qui se démarque de celle de toutes les autres tranches de revenu (tableau 10.1). À l'opposé, les familles ayant un revenu annuel de moins de 20 000 \$ ont un horaire irrégulier dans une proportion plus faible que les familles de toutes les autres catégories de revenu, soit environ 25 %.

Pour conclure avec les caractéristiques socioéconomiques des parents, les analyses selon le statut d'emploi montrent que, parmi les familles où les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation, celles où les deux parents (ou le parent seul) sont salariés sont proportionnellement moins nombreuses à avoir un horaire irrégulier (48 %) que celles où l'un des deux parents ou aucun des parents (ou le parent seul) n'est salarié (59 %) (tableau 10.1).

Analyse régionale des familles qui ont un horaire irrégulier

Deux régions, la Capitale-Nationale et l'Abitibi-Témiscamingue, se démarquent du reste du Québec par des proportions plus élevées de familles qui ont un horaire irrégulier (respectivement 51 % et 52 %) (tableau A.10.1). À l'opposé, Montréal est la seule région qui présente une proportion de ces familles significativement plus faible que celle du reste du Québec (44 %).

10.3 Familles qui utilisent la garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents

Cette section brosse d'abord le portrait des familles qui recourent à la garde irrégulière en raison du caractère imprévisible du travail ou des études des parents. L'analyse se concentre ensuite sur les enfants gardés irrégulièrement pour cette même raison selon leur âge et les modalités de leur garde.

10.3.1 Proportion de familles qui utilisent la garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents

En 2009, environ 14 % de toutes les familles ayant au moins un enfant âgé de moins de cinq ans utilisent la garde sur une base irrégulière en raison du caractère imprévisible du travail ou des études des parents (tableau A.10.1). Cette proportion est inférieure à celle qu'on observait en 2004 (16 %; donnée non présentée). Par contre, si l'on se réfère plutôt à l'univers des familles qui ont un horaire irrégulier, l'enquête révèle qu'en 2009, près d'une famille sur trois (30 %) fait appel à la garde de façon irrégulière en raison du travail ou des études des parents (tableau 10.1) : cette proportion est alors semblable à celle de 2004 (donnée non présentée).

10.3.2 Utilisation de la garde irrégulière selon certaines caractéristiques socioéconomiques

On a vu à la section précédente que les familles monoparentales sont moins nombreuses, en proportion, à avoir un horaire irrégulier. Par contre, parmi les familles qui ont un horaire irrégulier, les familles monoparentales sont proportionnellement plus nombreuses à avoir recours à la garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents que les familles biparentales (54 % c. 29 %) (tableau 10.1).

Le même constat est observable quant au nombre d'enfants de moins de cinq ans. On a mentionné que les familles ayant un seul enfant de moins de cinq ans sont, en proportion, moins nombreuses à avoir un horaire irrégulier que les autres (46 % c. 50 %) (tableau 10.1). Par contre, parmi les familles qui ont un horaire irrégulier, celles ayant un seul enfant de moins de cinq ans utilisent davantage la garde irrégulière en raison du caractère imprévisible du travail ou des études des parents que les familles ayant deux enfants ou plus de moins de cinq ans (32 % c. 26 %).

Parmi les familles ayant un horaire irrégulier, celles où les deux parents (ou le parent seul) sont nés à l'extérieur du Canada utilisent dans une plus faible proportion la garde sur une base irrégulière pour le travail ou les études des parents (26 %) que les familles où les deux parents (ou le parent seul) sont nés au Canada (31 %) (tableau 10.1).

Toujours en considérant les familles ayant un horaire irrégulier, l'utilisation de la garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents est plus forte, toutes proportions gardées, chez les familles où les deux parents (ou le parent seul) ont pour principale occupation le travail ou les études (39 %) que chez les familles dont un seul des deux parents ou aucun des deux parents (ou le parent seul) a comme principale occupation le travail ou les études (16 % et 29 %* respectivement).

On ne décele aucune tendance générale selon le revenu familial annuel brut. Néanmoins, on peut noter des différences entre certaines catégories. Par exemple, les familles ayant un horaire irrégulier dont le revenu familial annuel est inférieur à 40 000 \$ utilisent plus, en proportion, la garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents (de 36 % à 37 %) que celles dont le revenu familial annuel se situe dans les catégories comprises entre 50 000 \$ et moins de 100 000 \$ (de 26 % à 29 %) (tableau 10.1).

Enfin, parmi les familles qui ont un horaire irrégulier et où les deux parents (ou le parent seul) ont le travail comme principale occupation, la garde irrégulière est utilisée en plus grande proportion par les familles lorsque aucun des parents (ou le parent seul) n'est salarié comparativement aux familles où un seul des deux parents ou les deux parents (ou le parent seul) sont salariés (49 % c. 35 % et 37 % respectivement) (tableau 10.1).

Analyse régionale de l'utilisation par les familles de la garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents

Toutes proportions gardées, les familles du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de la Chaudière-Appalaches sont plus nombreuses que dans le reste du Québec à utiliser une garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents, dans des proportions allant de 18 % à 20 % (tableau A.10.1). Parmi les régions qui affichent une proportion inférieure à celle du Québec, seule la région de Montréal (12 %) se distingue de façon significative. Lorsqu'on ne cible que les familles qui ont un horaire irrégulier, celles des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine sont proportionnellement plus nombreuses à utiliser la garde irrégulière (de 40 % à 45 %) que celles du reste du Québec. Inversement, toujours parmi les familles qui ont un horaire irrégulier, seules les familles de la Capitale-Nationale utilisent la garde irrégulière dans une proportion significativement inférieure à celle des familles du reste du Québec, soit une famille sur quatre (26 %).

10.4 Enfants gardés de façon irrégulière en raison du travail ou des études des parents

Cette section présente les proportions d'enfants gardés irrégulièrement en raison du caractère imprévisible du travail ou des études des parents de même que les modalités de cette garde.

10.4.1 Proportion d'enfants gardés de façon irrégulière en raison du travail ou des études des parents

La proportion d'enfants gardés sur une base irrégulière en raison du travail ou des études des parents a légèrement diminué depuis 2004 (15 % [donnée non présentée] c. 13 %; tableau 10.2).

Le tableau 10.2 montre qu'environ 8 % des enfants de moins d'un an sont gardés irrégulièrement en raison du travail ou des études des parents, tandis que les proportions varient de 13 % à 16 % pour les autres catégories d'âge. La raison en est probablement que les enfants de moins d'un an sont plus susceptibles d'avoir un parent en congé parental, ce qui engendre moins de contraintes familiales liées au travail ou aux études. En plus des enfants de moins d'un an qui se distinguent de ceux des autres âges, les enfants de un an sont gardés irrégulièrement en plus grande proportion (16 %) que les enfants de quatre ans (13 %).

Tableau 10.2

Proportion d'enfants gardés de façon irrégulière en raison du travail ou des études des parents selon l'âge, enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009

	%
Moins d'un an	7,6
Un an	16,0
Deux ans	14,6
Trois ans	14,9
Quatre ans	13,5
Ensemble	13,2

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Analyse régionale de la garde irrégulière des enfants en raison du travail ou des études des parents

Pour l'ensemble des enfants de moins de cinq ans, il ressort de l'analyse régionale que le Saguenay-Lac-St-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la Chaudière-Appalaches présentent chacune une proportion plus grande d'enfants gardés sur une base irrégulière en raison du travail ou des études des parents (de 16 % à 19 %) que celle du reste du Québec (tableau A.10.2). À l'inverse, c'est dans la région de Montréal qu'on trouve la seule proportion significativement plus faible (11 %) comparativement au reste du Québec.

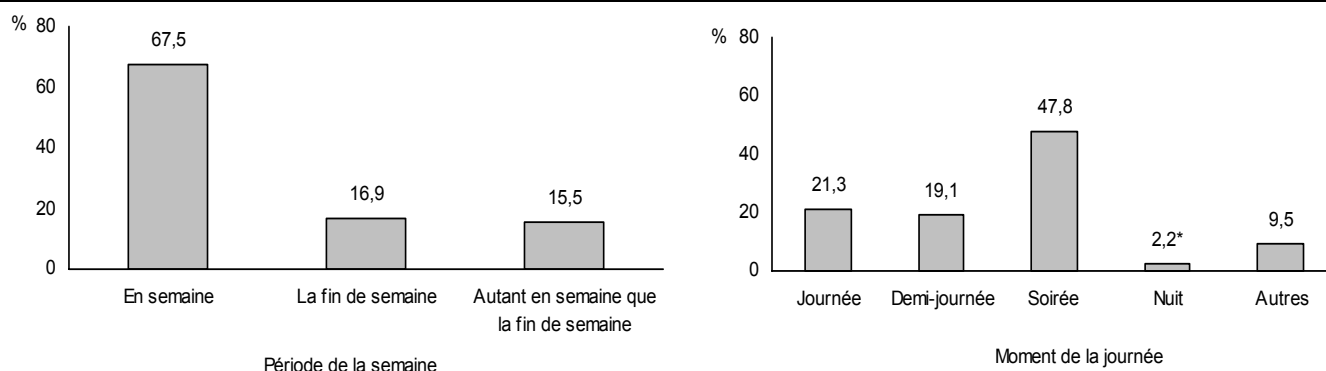
10.4.2 Période de la semaine et moment de la journée de fréquentation du principal mode de garde

L'analyse des modalités de garde irrégulière, parmi les familles qui ont un horaire irrégulier, montre que plus des deux tiers (68 %) des enfants de moins de cinq ans gardés irrégulièrement en raison du caractère imprévisible du travail ou des études des parents le sont principalement en semaine (figure 10.1). Quant au moment de la journée où

l'enfant est principalement gardé, près de la moitié des enfants (48 %) le sont en soirée¹⁸², ce qui représente une diminution par rapport à 2004 (56 %, donnée non présentée). Une différence est également observable quant à la journée entière ou à la demi-journée, mais dans une relation inverse, c'est-à-dire que les proportions sont plus élevées en 2009 qu'en 2004 pour ces deux catégories (21 % c. 16 % pour la journée entière et 19 % c. 15 % pour une demi-journée) (données de 2004 non présentées). Les enfants gardés principalement la nuit ne représentent qu'une petite fraction des enfants gardés irrégulièrement en raison du caractère imprévisible du travail ou des études des parents (2,2 %*).

Figure 10.1

Répartition des enfants¹ gardés de façon irrégulière en raison du travail ou des études des parents selon la période de la semaine et le moment de la journée où ils sont gardés, Québec, 2009



1. Enfants de moins de cinq ans vivant dans des familles qui ont un horaire irrégulier.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

10.4.3 Principal mode de garde

La figure 10.2 présente le principal mode de garde fréquenté par les enfants pour la garde irrégulière en raison du caractère imprévisible du travail ou des études des parents, toujours parmi les familles qui ont un horaire irrégulier. Il apparaît que les modes de garde au domicile de l'enfant ou associés à un membre de la famille sont davantage utilisés. En effet, près de la moitié des enfants gardés de façon irrégulière le sont au domicile de l'enfant (par un membre de la famille ou non). Par ailleurs, deux enfants sur trois sont gardés par un membre de la famille, soit au domicile de l'enfant (34 %), soit en milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ (33 %). Les services de garde à 7 \$ (en milieu familial, en garderie ou en CPE) accueillent environ 7 % de ces enfants.

Les données de l'EBPSG 2004 présentent une utilisation similaire à celle de 2009 pour la plupart de ces modes de garde. Seule la garde en milieu familial par un membre de la famille qui n'offre pas les services à 7 \$ a connu une progression, passant d'environ 29 % en 2004 (donnée non présentée) à 33 % en 2009.

182. La soirée débute en général à 18 h, sauf si c'est le même service de garde qui se poursuit; la nuit débute à 23 h.

10.4.4 Concordance entre le mode de garde utilisé irrégulièrement en raison du travail ou des études des parents et le mode de garde souhaité

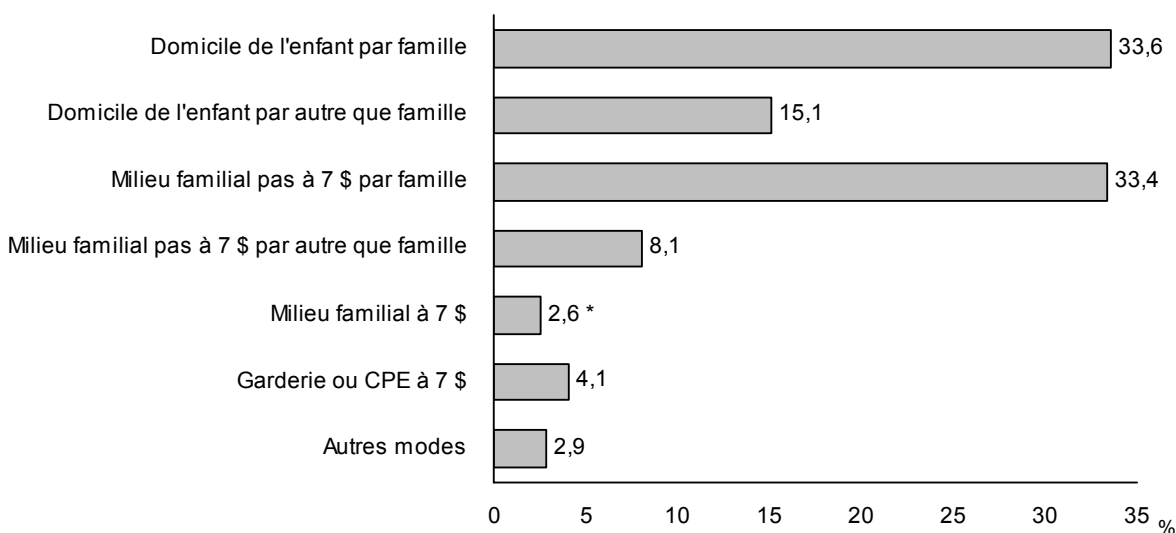
Notons que la concordance entre le mode de garde souhaité et le mode de garde utilisé est analysée globalement. Le croisement entre ces deux variables avec leurs catégories respectives comporte trop de faibles effectifs pour être analysé en détail.

La figure 10.3 montre que, pour environ 82 % des enfants gardés sur une base irrégulière en raison du travail ou des études des parents ayant un horaire irrégulier, le mode de garde utilisé concorde avec le mode souhaité. À l'opposé, pour 13 % des enfants, le mode de garde utilisé n'est pas le mode de garde souhaité.

Les raisons les plus souvent déclarées pour ne pas recourir au mode de garde souhaité sont : l'absence de place disponible pour les besoins ponctuels (48 %) et le manque de flexibilité des heures d'ouverture (27 %) (données non présentées). Dans une moins grande proportion, on trouve des raisons telles que la difficulté à trouver une personne de confiance (11 %*) et les services trop coûteux (6 %*).

Figure 10.2

Répartition des enfants¹ gardés de façon irrégulière en raison du travail ou des études des parents selon le principal mode de garde, Québec, 2009



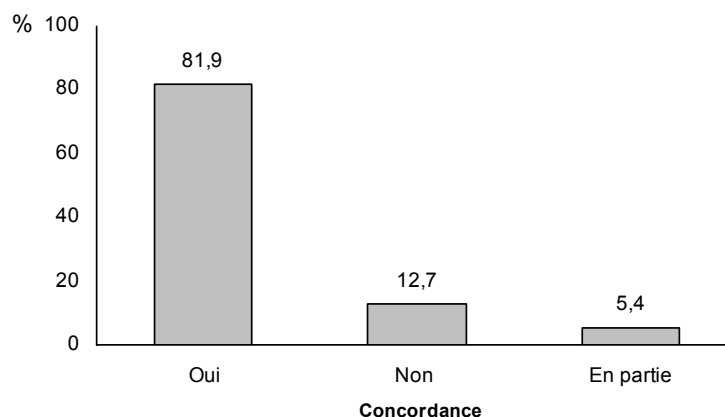
1. Enfants de moins de cinq ans vivant dans des familles qui ont un horaire irrégulier.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Figure 10.3

Répartition des enfants¹ gardés de façon irrégulière en raison du travail ou des études des parents selon la concordance entre le mode de garde utilisé et le mode de garde souhaité, Québec, 2009



1. Enfants de moins de cinq ans vivant dans des familles qui ont un horaire irrégulier.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

10.5 Garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents

L'EUSG 2009 s'est aussi intéressée à la garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents, notamment pour faire des courses, pour les loisirs ou le répit des parents. Rappelons que les questions de l'enquête qui s'y rapportent ont été posées à toutes les familles, qu'ils aient un horaire irrégulier ou pas. Cette information a été recueillie sur la base des familles.

10.5.1 Familles qui utilisent la garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents

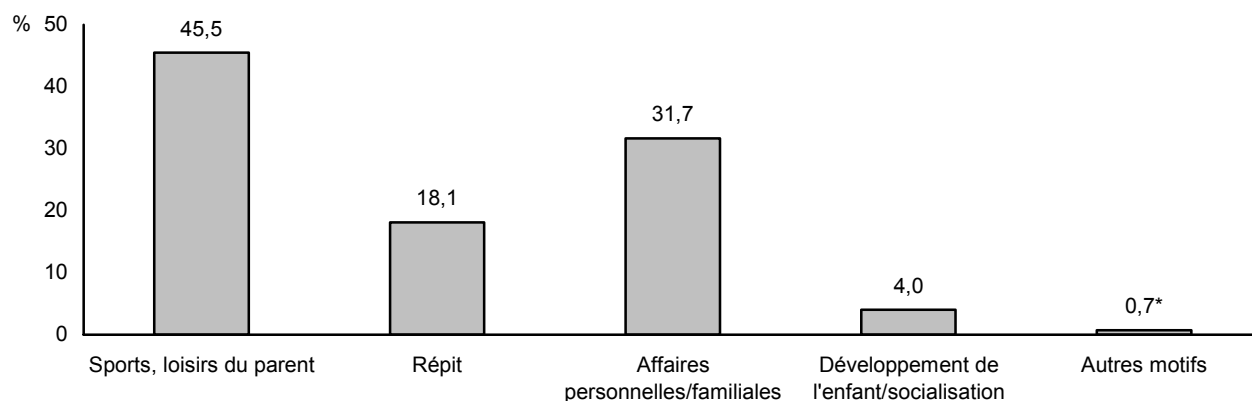
En 2009, plus de 7 familles québécoises sur 10 utilisent une garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents (72 %, tableau A.10.3), proportion semblable à celle qu'on observait en 2004 (donnée non présentée).

10.5.2 Principal motif

Parmi les familles québécoises, le motif qui explique le plus souvent l'utilisation de la garde irrégulière pour leurs enfants de moins de cinq ans, pour une autre raison que le travail ou les études des parents, est celui qui a trait aux activités sportives ou de loisirs des parents (45 %), suivi des affaires personnelles ou des obligations familiales (32 %) (figure 10.4). Le besoin de répit est indiqué par un peu moins d'une famille sur cinq (18 %).

Figure 10.4

Répartition des familles¹ selon le motif principal d'utilisation de la garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents, Québec, 2009



1. Familles ayant des enfants de moins de cinq ans qui utilisent un service de garde de façon irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

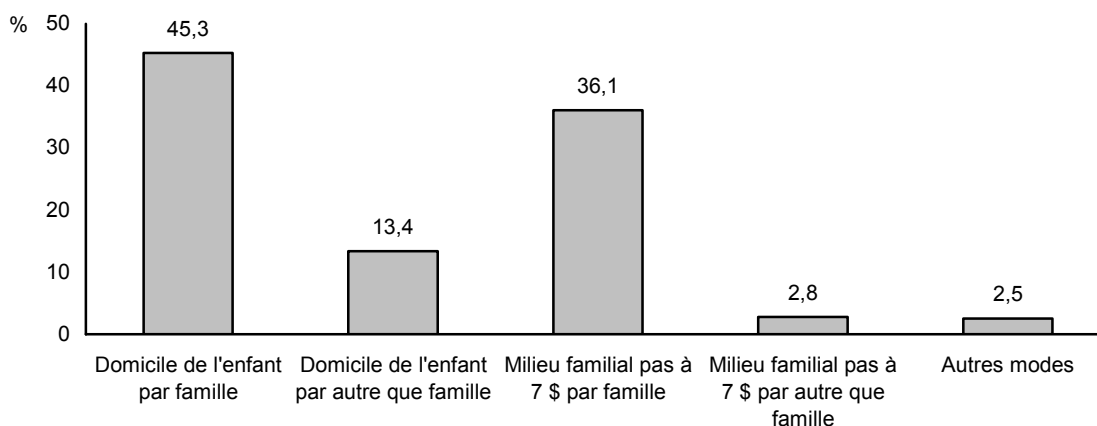
10.5.3 Principal mode de garde

Plus de quatre familles sur cinq qui utilisent la garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents s'en remettent à un membre de la famille pour obtenir ce service (figure 10.5).

La proportion de familles qui sollicitent les membres de la famille pour la garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents a connu une progression depuis 2004. Concernant la garde au domicile de l'enfant, elle est passée de 42 % (donnée non présentée) à 45 % en 2009, tandis qu'en milieu familial, elle a crû de 30 % (donnée non présentée) à 36 %. Par ailleurs, la proportion de familles qui ont recours à la garde au domicile de l'enfant par une autre personne que la famille a sensiblement diminué depuis 2004, de 22 % (donnée non présentée) à 13 %.

Figure 10.5

Répartition des familles¹ selon le principal mode de garde utilisé pour la garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents, Québec, 2009



1. Familles ayant des enfants de moins de cinq ans qui utilisent un service de garde de façon irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Analyse régionale de la garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents

Dans plusieurs régions, la proportion des familles qui utilisent, pour leurs enfants de moins de cinq ans, la garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents est plus élevée que dans le reste du Québec. C'est le cas notamment du Centre-du-Québec où la proportion est de 83 % (tableau A.10.3). À l'opposé, dans la région la plus peuplée, Montréal ainsi que sa voisine, Laval, la proportion est inférieure à celle du reste du Québec (respectivement 58 % et 62 %). La garde irrégulière pour une autre raison que le travail ou les études des parents reste néanmoins utilisée par la majorité des familles québécoises de toutes les régions.

Résumé

L'enquête révèle que près de 47 % des familles québécoises ayant au moins un enfant de moins de cinq ans ont un horaire de travail ou d'études irrégulier, c'est-à-dire qu'au moins un des deux parents (ou le parent seul) travaille ou étudie selon un horaire irrégulier ou fait des heures supplémentaires à l'occasion. On trouve une proportion plus élevée de familles ayant un horaire irrégulier chez les familles biparentales, chez celles où l'un ou l'autre des parents (ou le parent seul) est titulaire d'au moins un diplôme du collégial et chez celles qui se placent dans les tranches de revenu élevé.

La garde irrégulière en raison du caractère imprévisible du travail ou des études des parents est le lot de près du tiers des familles qui ont un horaire irrégulier. Cette proportion est, entre autres, plus élevée chez les familles monoparentales (54 %) comparativement aux familles biparentales (29 %). Cela suppose que les familles biparentales ont une plus grande capacité d'adaptation aux horaires imprévisibles de travail ou d'études que les familles où il n'y a qu'un seul parent. En effet, dans une famille biparentale, l'horaire irrégulier peut être le fait d'un seul parent, l'autre étant susceptible d'avoir un horaire régulier ou d'être en congé parental, ce qui facilite les arrangements et diminue les besoins de garde.

Parmi les familles qui ont un horaire irrégulier où les deux parents (ou le parent seul) ont comme principale occupation le travail, les familles où les deux parents (ou le parent seul) sont salariés utilisent moins la garde irrégulière (37 %) que lorsque aucun des deux parents (ou le parent seul) n'est salarié (49 %). On en conclut que les parents occupant un emploi non salarié, généralement associé au travail autonome ou à la pigne, éprouvent, à cause de la nature de leur emploi, un plus grand besoin de garde irrégulière ou occasionnelle.

Comme le démontrent les résultats de l'enquête, parmi les familles ayant un horaire irrégulier, environ les deux tiers des enfants gardés en raison du caractère imprévisible du travail ou des études des parents le sont par des membres de la famille dans un service qui n'est pas à 7 \$. Les ressources utilisées par les parents pour répondre à un besoin de garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents se distinguent de celles utilisées dans le cas de la garde régulière pour les mêmes raisons. En effet, cette dernière repose principalement sur des services à 7 \$, soit en milieu familial, garderie ou CPE. Par ailleurs, pour la plupart des enfants gardés de façon irrégulière en raison du travail ou des études des parents, ils le sont dans un mode de garde qui concorde entièrement avec le mode de garde souhaité (82 %).

Quant à la garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents, la plupart des familles ayant des enfants de moins de cinq ans y ont recours, et ce, principalement pour les sports, les loisirs et les affaires personnelles des parents. Plus de 80 % des familles font appel à un membre de la famille pour la garde irrégulière dans ces circonstances.

Références bibliographiques

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2009). *Le marché du travail et les parents*, Québec, Gouvernement du Québec, 60 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2006). *Rapport descriptif et méthodologique. Enquête sur les besoins et les préférences en matière de services de garde, 2004*, t. 1, Québec, Gouvernement du Québec, 372 p.

STATISTIQUE CANADA (2006). *Ensembles de données nationales. Source d'information sur la garde des enfants au Canada*, Ottawa, 32 p.

Tableau A.10.1

Proportion de familles qui ont un horaire irrégulier et proportion de familles qui utilisent la garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents selon la région administrative de résidence, familles ayant des enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009

	Proportion de familles qui ont un horaire irrégulier ¹	Proportion de familles qui utilisent la garde irrégulière en raison du travail ou des études	
		Toutes les familles	Familles qui ont un horaire irrégulier
		%	
Bas-Saint-Laurent	50,0	15,2	30,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	44,7	17,7	39,7
Capitale-Nationale	51,0	13,1	25,7
Mauricie	43,7	15,6	35,7
Etrie	47,7	15,5	32,6
Montréal	43,8	12,3	28,4
Outaouais	44,1	12,7	28,9
Abitibi-Témiscamingue	51,8	18,2	35,3
Côte-Nord	50,1	20,4	40,8
Nord-du-Québec	44,8	20,0	44,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	46,2	20,0	43,3
Chaudière-Appalaches	50,3	17,9	35,7
Laval	45,3	11,2	24,7
Lanaudière	47,3	14,5	30,7
Laurentides	49,2	15,8	32,1
Montréal	47,3	14,3	30,2
Centre-du-Québec	45,2	13,1	29,0
Ensemble du Québec	46,7	14,2	30,4

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

1. Parmi toutes les familles visées par l'enquête EUSG 2009.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.10.2

Proportion d'enfants gardés de façon irrégulière en raison du travail ou des études des parents selon la région administrative de résidence, enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009

	%
Bas-Saint-Laurent	14,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	16,5
Capitale-Nationale	12,6
Mauricie	13,8
Estrie	13,9
Montréal	11,2
Outaouais	12,0
Abitibi-Témiscamingue	17,2
Côte-Nord	19,4
Nord-du-Québec	19,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	19,4
Chaudière-Appalaches	17,2
Laval	10,7
Lanaudière	13,6
Laurentides	13,8
Montérégie	13,5
Centre-du-Québec	12,1
Ensemble du Québec	13,2

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.10.3

Proportion de familles qui utilisent la garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents selon la région administrative de résidence, familles ayant des enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009

	%
Bas-Saint-Laurent	78,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	80,6
Capitale-Nationale	78,8
Mauricie	76,2
Estrie	76,0
Montréal	57,6
Outaouais	76,1
Abitibi-Témiscamingue	77,0
Côte-Nord	75,7
Nord-du-Québec	78,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	78,6
Chaudière-Appalaches	81,1
Laval	61,6
Lanaudière	80,9
Laurentides	76,6
Montréal	77,4
Centre-du-Québec	83,4
Ensemble du Québec	72,3

Note : Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 0,05, entre la région correspondante et le reste du Québec.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Les situations imprévues qui désorganisent la garde des enfants : fréquence et circonstances

Virginie Nanhou, Institut de la statistique du Québec

Introduction

L'organisation de la garde des enfants est une préoccupation pour les parents qui doivent concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles. Elle peut être perturbée par des situations imprévues telles que la maladie d'un enfant, un retard inhabituel causé par des problèmes de transport ou une demande inopinée au travail. L'urgence avec laquelle les parents doivent trouver une solution à ces imprévus peut être source de stress, surtout si les deux parents (ou le parent seul) travaillent. La tension peut être accentuée lorsque, dans le milieu de travail, les mesures de conciliation travail-famille sont inexistantes ou peu souples.

L'incidence des problèmes engendrés par les situations imprévues sur l'organisation de la garde varie d'une famille à l'autre selon leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques, notamment la structure familiale, la disponibilité d'un réseau social de soutien, le niveau de revenu et l'occupation des parents. En effet, une enquête menée en France révélait, d'une part, que la gestion des imprévus est plus lourde pour les familles monoparentales, plus facile pour les familles dont l'un des parents travaille au domicile ou pour celles qui bénéficient de la présence d'un réseau familial, d'amis et de voisins disponibles. D'autre part, cette enquête montrait que certains types d'emplois permettent une gestion plus facile de ces imprévus, notamment ceux qui laissent une grande autonomie aux employés, avec des congés parentaux ou une souplesse d'horaire (Bauer, 2009).

L'*Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde (EUSG)* de 2009 est la première enquête sur les services de garde au Québec qui traite des difficultés relatives à l'organisation de la garde des enfants en cas de situation imprévue.

Dans ce chapitre, il est question de la fréquence des situations imprévues qui perturbent l'organisation de la garde des enfants et des circonstances dans lesquelles cette perturbation est la plus problématique.

La première section de ce chapitre est consacrée à la définition des variables utilisées. La deuxième section présente la fréquence à laquelle les situations imprévues se produisent. Dans la troisième section, les circonstances qui créent le plus de difficultés d'organisation de la garde sont analysées selon leur fréquence ainsi que selon le type d'utilisation des services de garde en raison du travail ou des études des parents. Enfin, une synthèse des principales observations conclut le chapitre.

11.1 Définitions et variables¹⁸³

Les résultats de ce chapitre portent seulement sur les familles dont au moins un enfant est gardé de façon régulière ou irrégulière¹⁸⁴ en raison du travail ou des études des parents. On suppose que ces familles sont les plus susceptibles d'avoir des difficultés d'organisation de la garde de leur(s) enfant(s). Notons aussi que les données recueillies à ce sujet ont été colligées par famille et non pour chacun des enfants. On fait référence, dans ce chapitre, à un seul univers, celui des familles.

- *Fréquence des difficultés d'organisation de la garde des enfants dues à des situations imprévues*

La variable se rapportant à la fréquence des difficultés d'organisation de la garde des enfants dues à des situations imprévues est basée sur la question Q1¹⁸⁵ et compte trois catégories :

- *Jamais.*
- *Rarement ou à l'occasion.*
- *Souvent ou très souvent.*

- *Circonstance qui cause le plus de difficultés dans l'organisation de la garde*

La variable qui décrit la circonstance causant le plus de difficultés dans l'organisation de la garde provient de la question Q12¹⁸⁶ et comporte cinq catégories :

- *Quand l'enfant est malade.*
- *Quand le travail demande une disponibilité imprévue (on fait référence ici au travail de l'un ou l'autre des parents).*
- *Quand la personne qui garde habituellement n'est pas disponible.*
- *Quand des problèmes de transport surviennent.*
- *Autres circonstances.*

- *Type d'utilisation de la garde en raison du travail ou des études*

Cette variable est construite à partir des questions QB1 et QF2 et comprend trois catégories :

- *Utilisation régulière seulement* : au moins un enfant est gardé régulièrement et aucun n'est gardé irrégulièrement.
- *Utilisation irrégulière seulement* : au moins un enfant est gardé irrégulièrement et aucun enfant n'est gardé régulièrement.
- *Utilisation régulière et irrégulière à la fois* : au moins un enfant est gardé régulièrement et au moins un enfant est gardé irrégulièrement (peut être le même enfant auquel les deux types de fréquentation s'appliquent).

183. Pour plus de détails, consulter le cahier technique disponible sur le site Web de l'ISQ.

184. À titre de rappel, la garde est régulière si elle est prévue et si elle est utilisée selon une fréquence fixe (à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit, en semaine ou la fin de semaine), contrairement à la garde irrégulière qui n'est pas prévue et dont la fréquence varie d'une semaine ou d'un mois à l'autre (pour plus de détails, consulter le chapitre 3).

185. Le lecteur est invité à consulter le questionnaire en annexe du rapport.

186. Cette question a été posée uniquement aux familles qui ont indiqué avoir rencontré des difficultés dans l'organisation de la garde des enfants.

Limites des données

À la question Q12 sur la circonstance qui cause le plus de difficultés, même si le répondant connaissait plusieurs circonstances et que certains choix de réponses pouvaient paraître concomitants, il devait choisir une seule circonstance, celle qu'il jugeait la plus importante.

11.2 Fréquence des difficultés rencontrées dans l'organisation de la garde des enfants dues à des situations imprévues¹⁸⁷

Environ les deux tiers des familles qui utilisent des services de garde en raison du travail ou des études des parents ont éprouvé des difficultés d'organisation de la garde à la suite de situations imprévues (tableau 11.1). Cette expérience a été vécue souvent ou très souvent par près de 6 % des familles (soit environ 12 300 familles), tandis que, pour 60 % d'entre elles, cela s'est produit rarement ou à l'occasion.

11.2.1 Fréquence de difficultés selon certaines caractéristiques socioéconomiques

L'analyse de la fréquence des difficultés d'organisation de la garde des enfants dues à des situations imprévues selon le nombre d'enfants de moins de cinq ans ne permet pas de tirer des conclusions à cause des effectifs réduits. Quant à l'occupation principale des parents, l'association ne s'est pas avérée significative.

Par ailleurs, la structure familiale et le revenu familial annuel¹⁸⁸ sont statistiquement liés à la fréquence des difficultés d'organisation de la garde dues à des situations imprévues.

Toutes proportions gardées, les familles monoparentales sont près de deux fois plus nombreuses que les familles biparentales à avoir eu souvent ou très souvent des difficultés d'organisation de la garde à cause de situations imprévues (10 % c. 5 %; tableau 11.1). Ce résultat met en évidence les difficultés accrues de la gestion des imprévus pour les familles monoparentales.

Les familles des catégories de revenu inférieur à 30 000 \$ sont plus nombreuses, en proportion, à vivre souvent ou très souvent des situations imprévues causant des difficultés que les familles des autres catégories de revenu (de 11 % à 12 % c. 4,2 %* à 7 %* respectivement) (tableau 11.1).

Par ailleurs, les familles dont le revenu est de 100 000 \$ ou plus sont plus nombreuses, en proportion, à vivre rarement ou à l'occasion des difficultés dues à des situations imprévues (64 %) que la plupart des autres catégories de familles moins aisées (à l'exception de deux catégories de revenu, de 40 000 \$ à moins de 50 000 \$ et de 50 000 \$ à moins de 60 000 \$) (tableau 11.1).

187. Aucune association n'a été détectée entre la fréquence des difficultés d'organisation de la garde en raison de situations imprévues et la région.

188. Ces variables sont définies au chapitre 2.

Tableau 11.1

Répartition des familles¹ selon la fréquence des difficultés rencontrées dans l'organisation de la garde des enfants et certaines caractéristiques socioéconomiques, Québec, 2009

	Jamais	Rarement ou à l'occasion	Souvent ou très souvent	Total
	%			
Structure familiale				
Famille monoparentale	32,1	58,0	9,9	100
Famille biparentale	34,7	60,0	5,4	100
Revenu familial annuel				
Moins de 20 000 \$	32,2	56,4	11,4	100
De 20 000 \$-29 999 \$	31,8	55,9	12,3	100
De 30 000 \$-39 999 \$	36,1	56,6	7,3*	100
De 40 000 \$-49 999 \$	32,2	63,1	4,7*	100
De 50 000 \$-59 999 \$	35,1	59,2	5,7*	100
De 60 000 \$-79 999 \$	37,1	58,2	4,7	100
De 80 000 \$-99 999 \$	36,9	58,9	4,2*	100
100 000 \$ ou plus	32,0	63,7	4,3	100
Ensemble	34,4	59,7	5,9	100

1. Familles ayant des enfants de moins de cinq ans qui utilisent des services de garde régulièrement ou irrégulièrement en raison du travail ou des études des parents

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

11.2.2 Fréquence des difficultés rencontrées dans l'organisation de la garde dues à des situations imprévues selon le type d'utilisation de la garde en raison du travail ou des études des parents

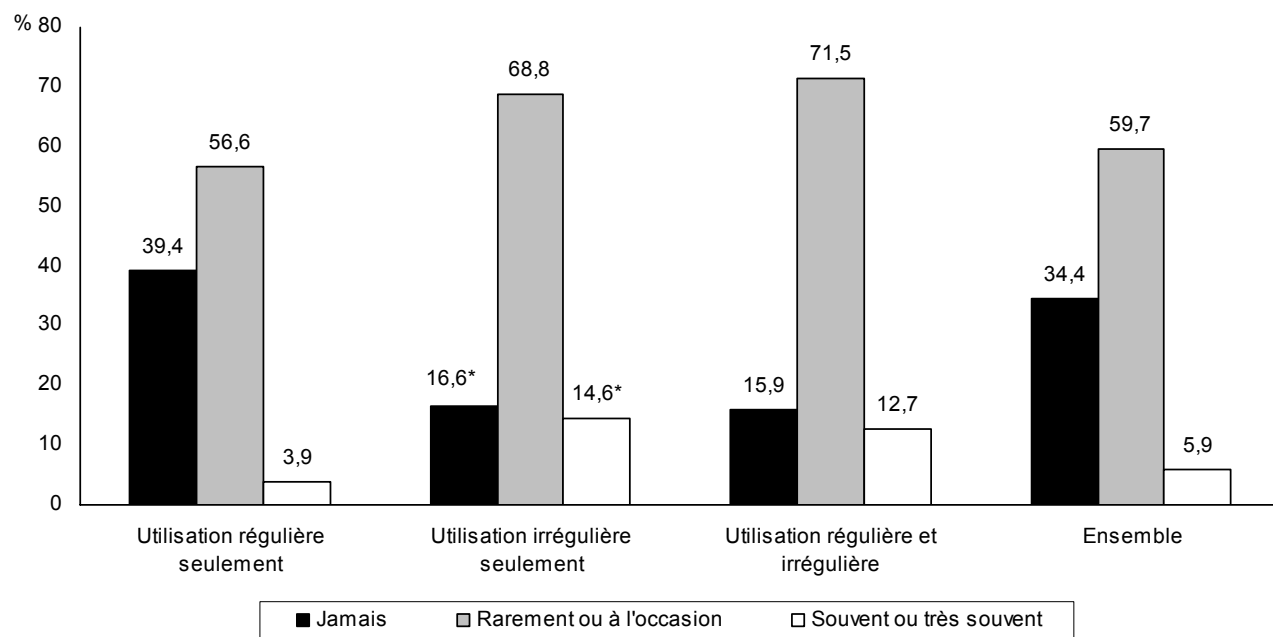
On observe que la fréquence des difficultés dues aux situations imprévues varie selon le type d'utilisation de la garde en raison du travail ou des études¹⁸⁹. En effet, les familles qui font garder leur(s) enfant(s) sur une base irrégulière uniquement, ainsi que celles qui font une utilisation régulière et irrégulière des services de garde, sont proportionnellement plus nombreuses à indiquer que souvent ou très souvent des situations imprévues ont causé des difficultés d'organisation de la garde (15 %* et 13 % respectivement), comparativement aux familles qui utilisent la garde régulière seulement (3,9 %) (figure 11.1).

Par ailleurs, plus du tiers des familles qui utilisent la garde régulière seulement rapportent n'avoir jamais fait face à des situations imprévues causant des difficultés dans l'organisation de la garde (39 %), ce qui correspond, en proportion, à deux fois plus que les familles qui utilisent la garde irrégulière uniquement (17 %*) et celles qui utilisent aussi bien la garde régulière qu'irrégulière (16 %) (figure 11.1).

189. La majorité des familles qui font garder au moins un enfant en raison du travail ou des études utilisent la garde régulière seulement (79 %), tandis qu'une proportion relativement faible (3,6 %) utilise la garde irrégulière seulement et près de 18 %, la garde régulière et irrégulière.

Figure 11.1

Répartition des familles¹ selon la fréquence des difficultés rencontrées dans l'organisation de la garde des enfants et le type d'utilisation de la garde en raison du travail ou des études des parents, Québec, 2009



1 Familles ayant des enfants de moins de cinq ans dont au moins un enfant est gardé en raison du travail ou des études des parents.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

11.3 Circonstance qui cause le plus de difficultés dans l'organisation de la garde des enfants

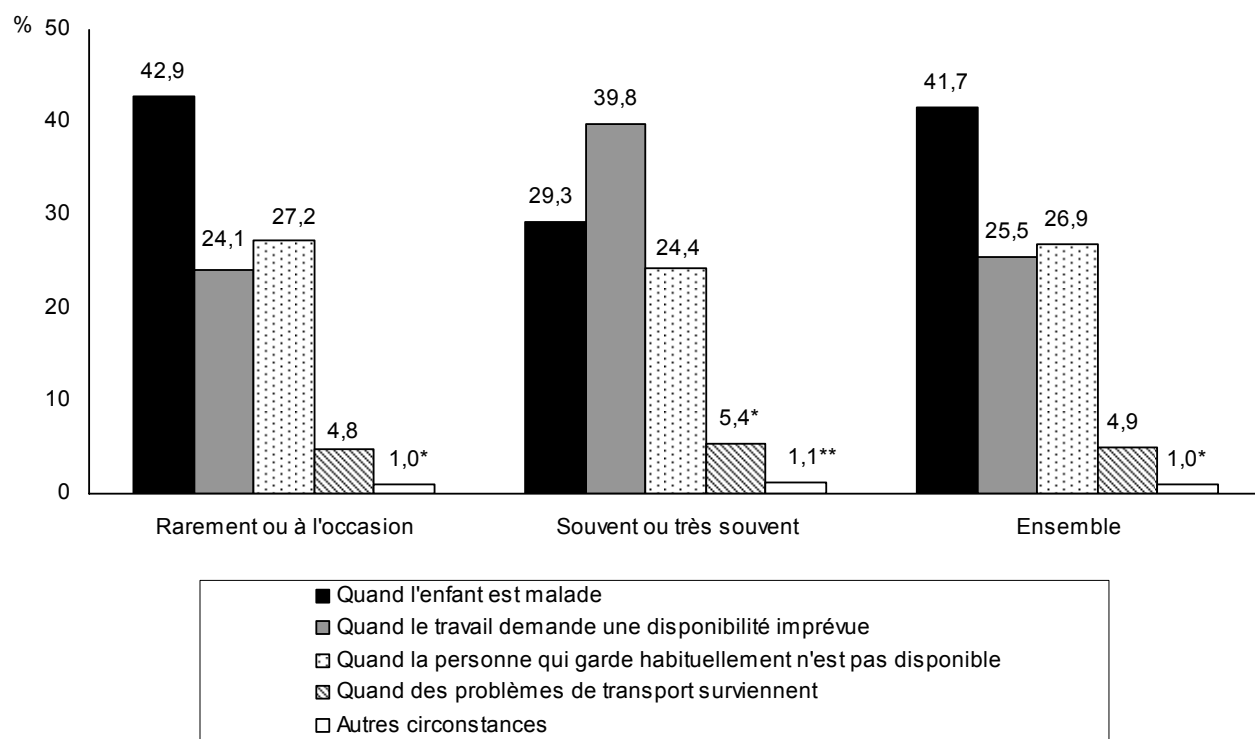
Rappelons que seules les familles qui ont rapporté des difficultés dans l'organisation de la garde de leur(s) enfant(s) dues à des situations imprévues ont été retenues pour les analyses dont les résultats sont présentés dans cette section, ce qui représente environ 137 100 familles.

11.3.1 Circonstances qui causent le plus de difficultés dans l'organisation de la garde des enfants

Dans l'ensemble, environ 4 familles sur 10 (42 %) mentionnent que la maladie d'un enfant crée le plus de difficultés dans l'organisation de la garde des enfants (figure 11.2). Par ailleurs, pour plus du quart des familles, c'est plutôt lorsque la personne qui garde habituellement les enfants n'est pas disponible qu'elles vivent le plus de problèmes (27 %) et, pour une proportion similaire de familles, c'est lorsque le travail demande une disponibilité imprévue (25 %). Pour environ 4,9 % des familles, les problèmes de transport sont considérés comme la circonstance qui cause le plus de difficultés.

Figure 11.2

Répartition des familles¹ selon les circonstances causant le plus de difficultés et la fréquence des difficultés dans l'organisation de la garde des enfants, Québec, 2009



1. Familles ayant des enfants de moins de cinq ans dont au moins un enfant est gardé régulièrement ou irrégulièrement en raison du travail ou des études des parents et ayant indiqué avoir rencontré des difficultés dans l'organisation de la garde des enfants.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde*, 2009.

11.3.2 Circonstance qui cause le plus de difficultés selon la fréquence des difficultés d'organisation de la garde

La circonstance qui cause le plus de difficultés varie selon la fréquence des difficultés d'organisation de la garde. Toutes proportions gardées, la maladie d'un enfant est la circonstance qui cause le plus de difficultés parmi les familles qui vivent rarement ou à l'occasion des difficultés d'organisation de la garde (43 %), suivie de la non-disponibilité de la personne qui garde habituellement le(s) enfant(s) (27 %) et des demandes imprévues au travail (24 %) (figure 11.2). Par ailleurs, les demandes imprévues au travail constituent la circonstance qui cause le plus de difficultés parmi les familles qui vivent souvent ou très souvent des difficultés d'organisation de la garde, soit une proportion de 40 %. En deuxième lieu, on trouve la maladie d'un enfant (29 %) et, pour une famille sur quatre, la circonstance qui cause le plus de difficultés c'est lorsque la personne qui assure habituellement la garde des enfants n'est pas disponible.

11.3.3 *Circonstance qui cause le plus de difficultés selon le type d'utilisation de la garde en raison du travail ou des études des parents*

La maladie d'un enfant est la situation la plus problématique pour les familles qui utilisent la garde régulière uniquement

Les analyses montrent que la circonstance qui cause le plus de difficultés d'organisation de la garde des enfants varie selon le type d'utilisation des services de garde¹⁹⁰. En effet, une proportion plus élevée de familles qui utilisent la garde régulière seulement (47 %) a mentionné que c'est la maladie d'un enfant qui cause le plus de difficultés d'organisation de la garde des enfants comparativement aux familles qui recourent à la garde régulière et irrégulière (31 %) ou à celles qui utilisent la garde irrégulière seulement (18 %*) (figure 11.3). Ces deux derniers groupes de familles présentent également une différence significative à ce sujet. Ces résultats indiquent que la maladie d'un enfant est une situation plus problématique pour les familles qui font appel seulement à la garde régulière que pour celles qui utilisent la garde irrégulière, qu'elle soit mixte (régulière et irrégulière) ou non.

Comme on l'a vu dans les chapitres précédents portant sur la garde régulière et la garde irrégulière¹⁹¹, une proportion plus importante des enfants gardés irrégulièrement le sont au domicile (49 %), contrairement aux enfants qui sont gardés régulièrement (moins de 4 %). Par ailleurs, 33 % des enfants gardés irrégulièrement le sont par un membre de la famille en milieu familial qui n'offre pas de services à 7 \$, comparativement à seulement 3,5 % des enfants gardés régulièrement. Cela peut expliquer en partie que la maladie d'un enfant est une situation imprévue qui cause le plus de difficultés aux familles des enfants gardés de façon régulière et, par extension, aux familles qui utilisent la garde régulière.

La non-disponibilité de la personne qui assure la garde des enfants est la circonstance la plus problématique pour les familles qui utilisent uniquement la garde irrégulière

La non-disponibilité de la personne qui garde habituellement les enfants est la situation qui cause le plus de difficultés à presque la moitié des familles qui utilisent la garde irrégulière seulement (47 %), comparativement à 29 % des familles qui utilisent la garde régulière et irrégulière et au quart des familles qui recourent à la garde régulière seulement (25 %) (figure 11.3). Ce résultat concorde avec le fait que la moitié des enfants gardés régulièrement le sont en CPE ou dans une garderie à 7 \$¹⁹² et que la fermeture complète ou la non-disponibilité de ces services de garde est plutôt rare.

Une demande de disponibilité imprévue au travail est une circonstance causant le plus de difficultés aux familles qui utilisent la garde irrégulière

Quand le travail demande une disponibilité imprévue, les familles qui recourent à la garde régulière et irrégulière ou à la garde irrégulière seulement sont plus nombreuses, en proportion (36 % et 30 % respectivement), que les familles qui utilisent la garde régulière seulement (22 %) à mentionner que cette situation est la plus problématique en matière d'organisation de la garde des enfants (figure 11.3).

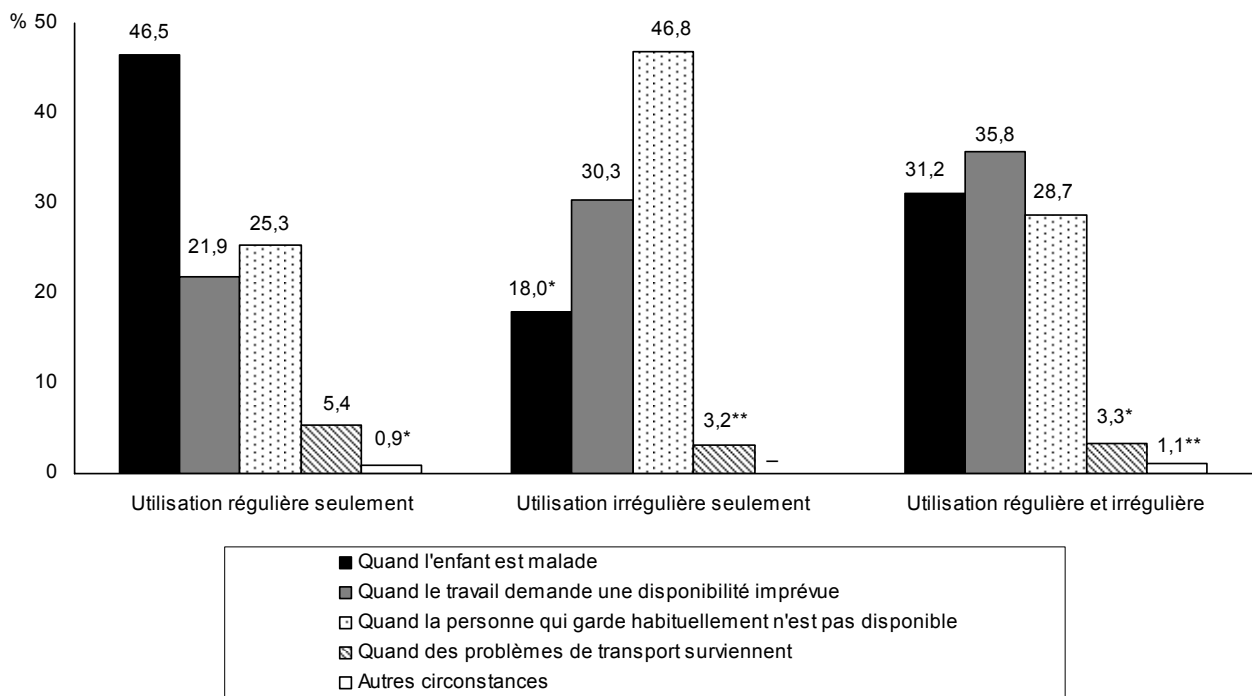
190. Parmi les familles dont au moins un enfant est gardé en raison du travail ou des études et qui vivent des difficultés dans l'organisation de la garde de leur(s) enfant(s) à cause de situations imprévues, environ 100 000 d'entre elles utilisent la garde régulière seulement, 6 200 familles, la garde irrégulière seulement, et près de 31 700 familles, la garde régulière et irrégulière.

191. Voir le chapitre 4 sur la garde régulière en raison du travail ou des études des parents et le chapitre 10 sur la garde irrégulière qui concerne les familles dont les parents font à l'occasion des heures supplémentaires ou ont un horaire irrégulier en raison du caractère imprévisible de leur travail ou de leurs études.

192. Voir les résultats présentés au chapitre 4.

Figure 11.3

Répartition des familles¹ selon les circonstances causant le plus de difficultés et le type d'utilisation des services de garde en raison du travail ou des études des parents, Québec, 2009



1. Familles ayant des enfants de moins de cinq ans dont au moins un enfant est gardé en raison du travail ou des études des parents et ayant indiqué avoir rencontré des difficultés dans l'organisation de la garde des enfants.

— Donnée infime

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Quant aux problèmes de transport, ils ont causé le plus de difficultés à une proportion plus élevée de familles qui utilisent la garde régulière seulement (5 %) que de familles qui recourent à la fois à la garde régulière et irrégulière (3,3 %) (figure 11.3).

Résumé

En 2009, environ les deux tiers des familles qui utilisent des services de garde régulièrement ou irrégulièrement en raison du travail ou des études des parents ont vécu des situations imprévues qui ont causé des difficultés dans l'organisation de la garde des enfants. Cependant, seule une faible proportion de ces familles (6 %) a vécu cette expérience souvent ou très souvent.

Les analyses ont montré que les familles présentant certaines caractéristiques sont plus susceptibles que d'autres à éprouver des difficultés d'organisation de la garde des enfants dues à des situations imprévues. Comme on pouvait s'y attendre, les familles monoparentales sont près de deux fois plus nombreuses en proportion que les familles biparentales à faire face souvent ou très souvent à des difficultés dans l'organisation de la garde dues à des imprévus. Ce constat est similaire à ceux qui ont été faits par plusieurs auteurs (Bauer, 2009; Tremblay, 2003; Le Bihan-Youinou, 2010).

Par ailleurs, la fréquence des difficultés dues à des imprévus tend à être plus élevée, en proportion, chez les familles dont le revenu est relativement faible (30 000 \$ ou moins) que chez les familles plus aisées. Ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que les familles dont le revenu est plus élevé ont une plus grande facilité à recourir à un moyen de rechange, tel que les services d'une personne rémunérée (Bauer, 2009; Fagnani et Letablier, 2003; Le Bihan-Youinou, 2010).

Toutes proportions gardées, les difficultés rencontrées dans l'organisation de la garde dues à des situations imprévues sont moins fréquentes dans les familles qui utilisent seulement la garde régulière. Plus du tiers des familles qui utilisent la garde régulière seulement n'ont jamais fait face à des situations imprévues. Cette proportion est deux fois moins grande chez les familles qui utilisent la garde irrégulière seulement et chez celles qui utilisent les deux types de garde (régulière et irrégulière).

Toutes proportions gardées, la maladie d'un enfant est une situation imprévue rapportée par un plus grand nombre de familles qui vivent rarement ou à l'occasion des difficultés d'organisation de la garde (43 %). Les demandes imprévues au travail sont plus fréquemment mentionnées, en proportion, chez les familles qui vivent souvent ou très souvent des difficultés d'organisation de la garde (40 %).

Il ressort des analyses que les situations imprévues qui causent le plus de difficultés aux familles dans l'organisation de la garde des enfants diffèrent selon le type d'utilisation de la garde auquel elles ont recours. Toutes proportions gardées, la circonstance causant le plus de difficultés aux familles qui utilisent la garde régulière seulement est la maladie d'un enfant (47 %), tandis que, pour les familles n'utilisant que la garde irrégulière, c'est lorsque la personne qui assure habituellement la garde des enfants n'est pas disponible (47 %). Enfin, les familles qui recourent à la garde régulière et irrégulière sont proportionnellement plus nombreuses à déclarer que c'est en raison d'une demande imprévue de disponibilité au travail (36 %) qu'elles vivent le plus de difficultés d'organisation de la garde comparativement aux autres situations imprévues.

Pour les familles qui ont de jeunes enfants et dont les parents travaillent, l'organisation de la garde des enfants, particulièrement lorsqu'il y a des imprévus, peut constituer tout un défi. La gestion de ces imprévus nécessite parfois la participation de plusieurs acteurs; soit au moyen d'arrangements entre conjoints, par l'utilisation du réseau social (famille, amis ou voisins) lorsque c'est possible ou par le recours à une personne rémunérée (Bauer, 2009).

Références bibliographiques

- BAUER, D. (2009). « Comment les parents s'arrangent pour garder les enfants en cas d'imprévu », *Études et résultats*, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), France, n° 694, juin, 8 p.
- FAGNANI, J., et M.-T. LETABLIER (2003). « Qui s'occupe des enfants pendant que les parents travaillent? Les enseignements d'une recherche auprès de parents de jeunes enfants », *Recherches et prévisions. Enfance*, France, n° 72, p. 21-35.
- LE BIHAN-YOUIYOU, B. (2010). « Articuler vie familiale et vie professionnelle avec des horaires de travail non standard », *La lettre de l'Observatoire national de la petite enfance*, France, n° 9, avril, 4 p.
- TREMBLAY, D.-G. (2003). « Articulation emploi-famille et temps de travail », *Recherches sur la famille. Bulletin de liaison du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec*, vol. 4, n° 1, p. 2-5.

Chapitre 12

Garde des enfants lorsqu'on ne fait pas du 9 à 5

Sandra Gagnon, Institut de la statistique du Québec

Introduction

Concilier la vie familiale et la vie professionnelle représente un défi pour plusieurs familles québécoises, défi encore plus important lorsque l'un ou l'autre des parents ou les deux ne travaillent pas selon un horaire usuel, de jour et en semaine. Diverses possibilités en matière de garde s'offrent aux parents pour leur permettre de participer activement au marché du travail. Toutefois, trouver un mode de garde adéquat peut s'avérer difficile lorsque l'horaire de travail est atypique. Il convient de s'intéresser à la question puisque, comme le soulignent Cloutier (2009) et Williams (2008), dans une économie et un marché du travail qui ne cessent de se transformer et de s'intensifier, il est de plus en plus fréquent d'observer des formes d'emploi atypiques ainsi que des horaires de travail irréguliers ou non usuels¹⁹³. En général, ces types d'horaire mènent à une complexification de la conciliation famille-travail, notamment au regard de la garde des enfants (Rochette et Deslauriers, 2003).

Comment s'organise la garde des enfants lorsque les parents travaillent le soir, la nuit ou la fin de semaine, quand la majorité des services de garde ne sont pas ouverts, ou lorsqu'on est de veille (« sur appel ») ou qu'on travaille selon un horaire variable? Le présent chapitre s'attarde à cette question, c'est-à-dire qu'il décrit l'expérience, à partir des données de l'*Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009* (EUSG 2009), des familles ayant des enfants de moins de cinq ans, gardés de façon régulière ou irrégulière en raison du travail ou des études des parents, en présence de formes atypiques de travail de la mère. De façon générale, les analyses sont effectuées selon l'âge de l'enfant et, si possible, les résultats sont comparés avec ceux de l'*Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2004* (EBPSG 2004)¹⁹⁴.

Ce chapitre comporte sept sections. La première définit les quatre indicateurs utilisés pour mesurer l'atypisme du travail. La deuxième présente la fréquence des formes d'atypisme du travail dans les familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation au moment de l'enquête. La section 3 porte sur l'utilisation régulière des services de garde en raison du travail ou des études des parents selon l'atypisme du travail de la mère. On s'intéresse ensuite au lien entre le travail atypique de la mère et les différents modes de garde utilisés ainsi qu'à la concordance entre le mode utilisé et le mode souhaité (section 4), au recours à un second mode de garde (section 5), à la fréquence des difficultés rencontrées pour organiser la garde des enfants (section 6) et à la garde irrégulière en raison du travail ou des études des parents (section 7). Une synthèse des principaux résultats termine ce chapitre.

193. On parle ici d'un changement structurel, d'une transformation profonde et probablement durable du marché du travail : les changements observés entre l'*Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009* (EUSG 2009) et l'*Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2004* (EBPSG 2004) peuvent suivre une autre tendance sans toutefois invalider ce constat.

194. À moins d'avis contraire, tous les résultats de l'enquête de 2004 apparaissent dans le rapport descriptif, consultable sur le site Web de l'ISQ (ISQ, 2006).

12.1 Définitions et variables¹⁹⁵

Notons qu'à moins d'avis contraire, la plupart des analyses menées dans ce chapitre portent sur l'univers des **familles** ayant au moins un enfant de moins de cinq ans et où les deux parents (ou le parent seul¹⁹⁶) déclarent le travail comme principale occupation.

Par ailleurs, les questions portant sur les caractéristiques de l'emploi (QK15 à QK19¹⁹⁷) concernent la situation de travail en général et ne se rapportent pas nécessairement à l'emploi principal. Par exemple, si le répondant cumule plusieurs emplois (QK14), la réponse à la question sur les heures normales de travail (QK15) est applicable à ses emplois multiples et non à un seul d'entre eux.

- *Indicateurs d'atypisme du travail*

Construits à partir des questions QK14 à QK19, quatre indicateurs définissent et résument les aspects du travail atypique.

L'indicateur d'atypisme 1 concerne l'**horaire non usuel de travail** : celui des parents qui travaillent généralement le soir, la nuit, la fin de semaine, ou qui ont un horaire en rotation ou variable, de même que toutes les autres combinaisons possibles de ces éléments.

L'indicateur d'atypisme 2 concerne le **régime de travail à temps partiel** : celui des parents qui travaillent moins de 30 heures par semaine.

L'indicateur d'atypisme 3 concerne le **statut atypique de l'emploi** : celui des parents qui travaillent à domicile, qui sont des travailleurs autonomes ou à la pige, qui ont un horaire de travail imprévisible ou qui cumulent plusieurs emplois.

L'indicateur d'atypisme 4 concerne le **travail atypique, toutes formes confondues** : celui des parents qui ont un emploi correspondant à au moins une des trois formes précédentes d'atypisme du travail.

Limites des données

L'enquête a collecté des renseignements sur l'occupation du répondant et de son conjoint aux questions QK13 et QK23 où l'on demande quelle est la principale occupation au moment de l'enquête et pour lesquelles une seule réponse est permise. Elle ne recueille donc pas, de façon exhaustive, toute l'information relative à l'emploi occupé par le répondant et son conjoint au moment de l'enquête. Ainsi, certains parents ont pu déclarer demeurer à la maison, considérant que c'est leur occupation principale, bien qu'ils occupent également un emploi à temps partiel, à domicile, à la pige ou tout autre type d'emploi. Aucun renseignement sur cet emploi n'a alors été collecté. De plus, dans le cas où deux occupations étaient concomitantes, le répondant devait choisir l'une d'entre elles. En conséquence, nos données ne fournissent pas un portrait complet de l'emploi occupé par les parents de jeunes enfants et il est possible qu'elles le sous-estiment.

L'analyse des situations imprévues dans l'organisation de la garde en fonction des formes d'atypisme du travail pour les familles qui recourent à la garde régulière en raison du travail ou des études pourrait présenter un biais. En effet, la population étudiée à la section 6 de ce chapitre comprend les familles où les deux parents (ou le parent seul) ont

195. Pour plus de détails, consulter le cahier technique disponible sur le site Web de l'ISQ.

196. Les résultats relatifs aux familles monoparentales (dont le parent travaille) sont regroupés avec ceux qui portent sur les familles où les deux parents travaillent.

197. Le lecteur est invité à consulter le questionnaire en annexe du rapport.

déclaré le travail comme principale occupation et qui utilisent **la garde régulière**; certaines l'utilisent uniquement régulièrement (80 % de ces familles) et d'autres de façon concomitante avec de la garde irrégulière (de façon mixte, 20 % des familles) (données non présentées). Les résultats relatifs aux familles qui utilisent la garde de façon mixte montrent qu'elles sont plus nombreuses, en proportion, à vivre souvent ou très souvent des situations imprévues que les familles qui ne recourent qu'à la garde régulière, soit respectivement 13 % et 3,8 % (données non présentées). Cependant, pour des raisons de taille d'effectifs, nous considérons ensemble les familles utilisatrices de la garde régulière seule et celles qui utilisent à la fois la garde de façon régulière et irrégulière lorsque nous analysons l'atypisme du travail selon la fréquence des difficultés d'organiser la garde.

12.2 Formes atypiques de travail

Rappelons que les analyses de ce chapitre portent sur les familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le **travail comme principale occupation au moment de l'enquête**. Ces familles représentent 50 % des familles visées par l'enquête (donnée non présentée).

La figure 12.1 montre la proportion de mères et de pères¹⁹⁸ en situation de travail atypique selon les différentes formes d'atypisme dans les familles ayant au moins un enfant de moins de cinq ans. La figure 12.2 présente la répartition des familles ayant de jeunes enfants selon que les deux parents (ou le parent seul), un seul des parents ou aucun sont concernés ou non par le travail atypique.

12.2.1 Travail atypique chez la mère et le père

Chez les familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation, les mères qui travaillent sont moins sujettes que les pères à occuper un emploi dont **l'horaire est non usuel**, soit 18 % contre 28 % (figure 12.1). Le même constat s'applique en ce qui concerne le **statut atypique de l'emploi**, c'est-à-dire un travail à domicile, autonome, à la pigne, dont l'horaire est imprévisible, ou encore qui implique le cumul de plusieurs emplois, qui touche une proportion plus faible de mères (22 %) que de pères (27 %). Il en va autrement du travail **à temps partiel**, lequel est nettement plus fréquent, en proportion, chez les mères (15 %) que chez les pères (2,0 %).

En 2009, la forme d'atypisme la plus souvent observée chez les mères, en proportion, est le statut atypique de l'emploi (travail à domicile, autonome, à la pigne, dont l'horaire est imprévisible, ou encore le cumul de plusieurs emplois). Chez les pères, l'horaire non usuel de travail et le statut atypique de l'emploi représentent sensiblement la même part¹⁹⁹. Globalement, les mères sont proportionnellement un peu moins susceptibles que les pères d'avoir un emploi correspondant à l'une ou l'autre des formes de travail atypique (respectivement 40 % et 43 %) (figure 12.1).

On constate certains changements par rapport aux données de l'EBPSG 2004 (données non présentées). Chez les mères, le travail atypique, toutes formes confondues, voit son poids réduit quelque peu dans l'emploi total des mères, cette part étant passée de 42 %²⁰⁰ à 40 % entre 2004 et 2009. Ce changement est attribuable à une diminution de la proportion des emplois à horaire non usuel (de 21 % à 18 %) et à statut atypique (de 24 % à 22 %), tandis qu'on ne note aucun changement en ce qui concerne le travail à temps partiel. Quant aux pères, on assiste également à un recul de la proportion du travail atypique, toutes formes confondues (de 46 % en 2004 à 43 % en 2009). Parmi les trois formes d'atypisme étudiées, une seule affiche un changement par rapport à 2004 chez les pères, soit le statut atypique de l'emploi, qui passe de 30 % en 2004 à 27 % en 2009.

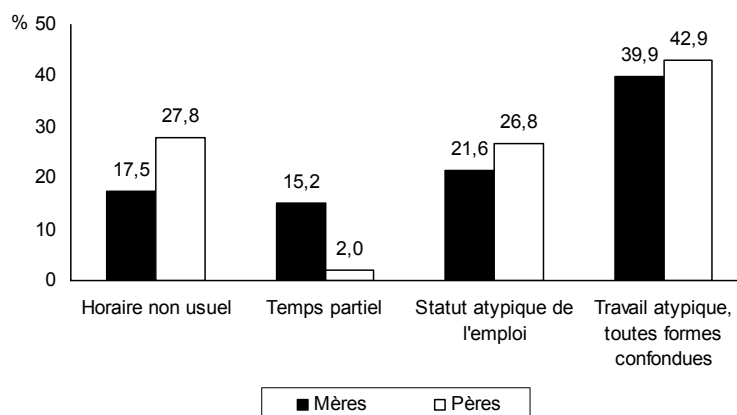
198. Notons qu'est considéré comme père ou mère le conjoint ou la conjointe qui demeure au domicile de l'enfant.

199. Les deux proportions ne sont pas statistiquement différentes entre elles, au seuil de 0,05.

200. La variable « travail atypique, toutes formes confondues », produite à partir des données de l'EBPSG 2004, a spécialement été compilée pour ce rapport; les données ne sont pas présentées.

Figure 12.1

Proportion de mères et de pères en situation de travail atypique selon la forme d'atypisme du travail, familles ayant des enfants de moins de cinq ans et où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation, Québec, 2009



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

12.2.2 Travail atypique des parents

Toutes proportions gardées, le **statut atypique de l'emploi** et l'**horaire non usuel** sont les formes atypiques de travail qui touchent le plus souvent les deux parents (ou le parent seul) à la fois (respectivement 10 % et 8 %) (figure 12.2). Dans un peu plus du quart des familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation, l'un des deux parents a un horaire non usuel (27 %) ou l'un des deux occupe un emploi à statut atypique (26 %). On trouve peu de familles (1,6 %) où les deux parents (ou le parent seul) ont un **régime de travail à temps partiel**, mais, dans 14 % des familles, un des deux parents travaille à temps partiel.

Dans près de 6 familles sur 10 (58 %), on trouve au moins une situation de **travail atypique** en 2009 (figure 12.2). Dans plus d'une famille sur cinq (21 %), les deux parents (ou le parent seul) sont dans cette situation et, dans 36 % des familles, un seul parent est concerné.

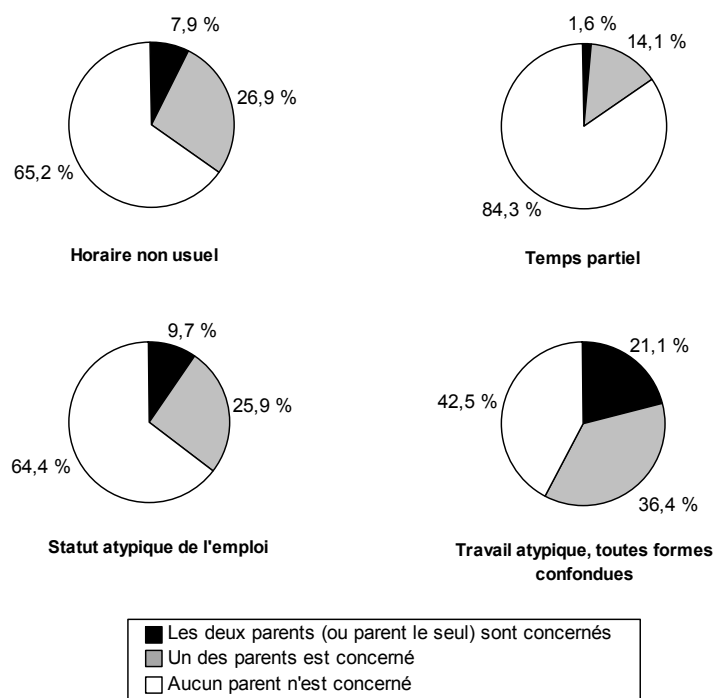
En comparaison avec l'EBPSG 2004, on constate une baisse (de 24 %²⁰¹ à 21 %) de la proportion de familles où l'emploi des deux parents (ou le parent seul) correspond à l'une ou l'autre des formes d'atypisme analysées, au profit de celles où les deux parents (ou le parent seul) ne se trouvent pas en situation de travail atypique (de 38 % à 42 %); on ne note aucun changement significatif quant aux familles n'ayant qu'un seul parent touché par un travail atypique.

Étant donné que le travail atypique est présent dans bon nombre de familles en 2009, il importe de se pencher sur l'utilisation de la garde dans les familles qui connaissent cette situation.

201. Les données de l'EBPSG 2004 concernant le travail atypique, toutes formes confondues, ont spécialement été compilées pour ce rapport (données non présentées).

Figure 12.2

Répartition des familles¹ ayant des enfants de moins de cinq ans selon le nombre de parents concernés par le travail atypique et la forme d'atypisme du travail, Québec, 2009



1. Familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

12.3 Utilisation régulière de la garde en raison du travail ou des études des parents selon le travail atypique de la mère

Cette section présente d'abord l'utilisation de la garde régulière²⁰² en raison du travail ou des études dans les familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation. On examine ensuite l'utilisation de la garde régulière en fonction des trois formes d'atypisme du travail, soit l'horaire non usuel de travail, le régime de travail à temps partiel et le statut atypique de l'emploi (travail à domicile, autonome, à la pique, dont l'horaire est imprévisible, ou encore le cumul de plusieurs emplois). Précisons que les diverses facettes de l'utilisation de la garde présentées dans ce chapitre sont toutes analysées en fonction de l'atypisme du travail de la **mère**. Ce choix est fondé sur les résultats d'une étude suggérant que c'est la situation de travail de la mère qui jouerait un rôle déterminant dans l'organisation de la garde des enfants (Rochette et Deslauriers, 2003).

202. Rappelons que la garde est régulière si elle est prévue et si elle est utilisée selon une fréquence fixe; elle peut être à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit, en semaine ou la fin de semaine.

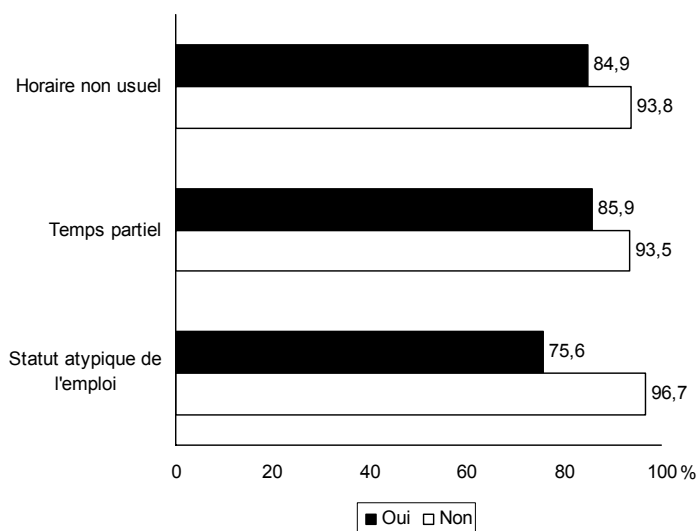
Parmi les **familles** où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation, 92 % utilisent de façon régulière un service de garde en raison du travail ou des études pour au moins un enfant (donnée non présentée).

Par ailleurs, les résultats analysés sur la base des **enfants** indiquent que 91 % des enfants dont les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation fréquentent, sur une base régulière, un milieu de garde en raison du travail ou des études (tableau A.12.1). Cette proportion demeure relativement stable, à un peu plus de 9 enfants sur 10, pour tous les âges, exception faite de ceux de moins d'un an, proportionnellement moins nombreux (78 %) à être gardés de façon régulière.

En 2009, parmi les **familles** où les deux parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation, lorsque la mère a un emploi correspondant à l'une ou l'autre des formes d'atypisme du travail, la proportion d'utilisation de la garde régulière est moins élevée que quand la mère occupe un emploi qui n'est pas atypique (figure 12.3). En effet, lorsque la mère connaît un horaire non usuel ou travaille à temps partiel, la proportion d'utilisation de la garde régulière est d'environ 85 %, mais elle grimpe à environ 94 % lorsque la mère n'a pas l'une ou l'autre de ces formes de travail atypique. En ce qui concerne le statut atypique de l'emploi, on note encore une fois un écart entre les formes atypique et typique du travail. En effet, les trois quarts (76 %) des familles où la mère présente cette forme d'atypisme du travail ont recours régulièrement à un service de garde contre 97 % de celles où le statut de l'emploi de la mère n'est pas atypique.

Figure 12.3

Proportion de familles utilisant régulièrement un service de garde en raison du travail ou des études selon la forme d'atypisme du travail de la mère, familles ayant des enfants de moins de cinq ans et où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation, Québec, 2009



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Comme nous l'avons vu précédemment, en 2009, les familles ont recours à la garde sur une base régulière en moins grande proportion lorsque le travail de la mère est atypique; ce constat est également valable peu importe l'âge des enfants à une exception près, soit les familles ayant un enfant de quatre ans et où la mère a un emploi à temps partiel (tableau 12.1). En outre, la plus faible utilisation de la garde régulière en raison du travail ou des études apparaît dans les familles ayant un enfant de moins d'un an et où le statut de l'emploi de la mère est atypique (56 %).

Enfin, il convient de souligner que la comparaison avec les données de l'EBPSG 2004 ne révèle aucun changement en la matière.

Tableau 12.1

Proportion de familles utilisant régulièrement un mode de garde en raison du travail ou des études pour un enfant de l'âge concerné selon la forme d'atypisme du travail de la mère, familles ayant un enfant de l'âge concerné et dont les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation, Québec, 2009

	Atypisme du travail de la mère	
	Oui	Non
	%	
Horaire non usuel		
Familles ayant un enfant de moins d'un an	69,1	82,4
Familles ayant un enfant de un an	83,2	93,7
Familles ayant un enfant de deux ans	87,7	93,6
Familles ayant un enfant de trois ans	88,0	94,3
Familles ayant un enfant de quatre ans	86,0	94,0
Emploi à temps partiel		
Familles ayant un enfant de moins d'un an	64,6	83,3
Familles ayant un enfant de un an	83,6	93,0
Familles ayant un enfant de deux ans	88,1	93,7
Familles ayant un enfant de trois ans	87,0	94,2
Familles ayant un enfant de quatre ans [†]	89,3	93,3
Statut atypique de l'emploi		
Familles ayant un enfant de moins d'un an	55,7	87,7
Familles ayant un enfant de un an	75,4	95,7
Familles ayant un enfant de deux ans	74,6	97,5
Familles ayant un enfant de trois ans	76,1	97,9
Familles avec un enfant de quatre ans	75,8	97,4

† Le test d'association entre l'utilisation de la garde régulière en raison du travail ou des études des parents et cette variable n'est pas significatif au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

12.4 Principal mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études des parents et concordance avec le mode souhaité selon le travail atypique de la mère

La présente section aborde le principal mode de garde²⁰³ utilisé régulièrement pour le travail ou les études selon que le travail de la mère est atypique ou non et selon l'âge des enfants. Nous regardons ensuite la concordance du mode utilisé et du mode souhaité. Signalons que le mode de garde et la concordance ne varient pas significativement selon le régime de travail de la mère (travail à temps partiel ou à temps plein). De plus, aucune forme d'atypisme ne s'est révélée significativement liée au mode de garde ou à la concordance parmi les familles ayant des enfants de moins d'un an.

La garderie ou le CPE à 7 \$ est moins utilisé pour les enfants de trois et quatre ans lorsque la mère doit composer avec un horaire non usuel de travail (respectivement, 38 % et 41 % contre 51 % et 54 % lorsque l'horaire est usuel), le plus souvent au profit de la garde au domicile de l'enfant²⁰⁴ (tableau A.12.2). Dans le cas des familles ayant un enfant de deux ans, lorsque la mère travaille selon un horaire non usuel, on utilise moins souvent, en proportion, le milieu familial à 7 \$ (23 % c. 32 % lorsque l'horaire est usuel), au profit du milieu familial n'offrant pas de place à 7 \$ (25 % contre 14 % lorsque l'horaire est usuel).

Malgré des données souvent imprécises, une tendance se dégage selon laquelle le domicile de l'enfant est plus souvent utilisé, en proportion, lorsque la mère a un emploi à statut atypique; notons que, pour les enfants de un an à trois ans, les proportions sont significativement différentes entre le statut atypique et non atypique (tableau A.12.2). On remarque également une tendance, concernant les familles dont la mère connaît cette forme d'atypisme du travail, à moins utiliser la garderie ou le CPE à 7 \$, en particulier pour les enfants de un an : pour ces derniers, la proportion de familles est significativement différente entre l'emploi à statut atypique et non atypique (25 % c. 34 %).

Quant à la concordance entre le mode de garde utilisé et souhaité²⁰⁵, un seul résultat montre une distinction : chez les familles ayant un enfant de deux ans, on constate que la proportion pour laquelle le mode de garde utilisé correspond au mode de garde souhaité est plus faible lorsque la mère travaille selon un horaire non usuel (72 %) que lorsqu'il est usuel (85 %) (tableau A.12.3).

Par comparaison avec les résultats de l'EBPSG 2004, il n'existe aucun changement significatif quant à la répartition selon le principal mode de garde utilisé et quant à la concordance de ce mode avec le mode souhaité dans les familles où la mère occupe un emploi atypique, et ce, peu importe la forme d'atypisme du travail ou l'âge des enfants.

203. Aux fins des analyses de ce chapitre, le principal mode de garde utilisé est regroupé en six catégories : domicile de l'enfant; milieu familial pas à 7 \$; milieu familial à 7 \$; garderie ou CPE à 7 \$; garderie pas à 7 \$; autres modes. Pour une définition de ces catégories, se référer au chapitre 4.

204. La garde au domicile de l'enfant, rappelons-le, n'inclut pas la garde faite par le parent ou le (la) conjoint(e) du parent.

205. Il s'agit des familles ayant déclaré que le mode de garde utilisé concordait totalement avec le mode souhaité. Les autres réponses possibles étaient « non » et « en partie ».

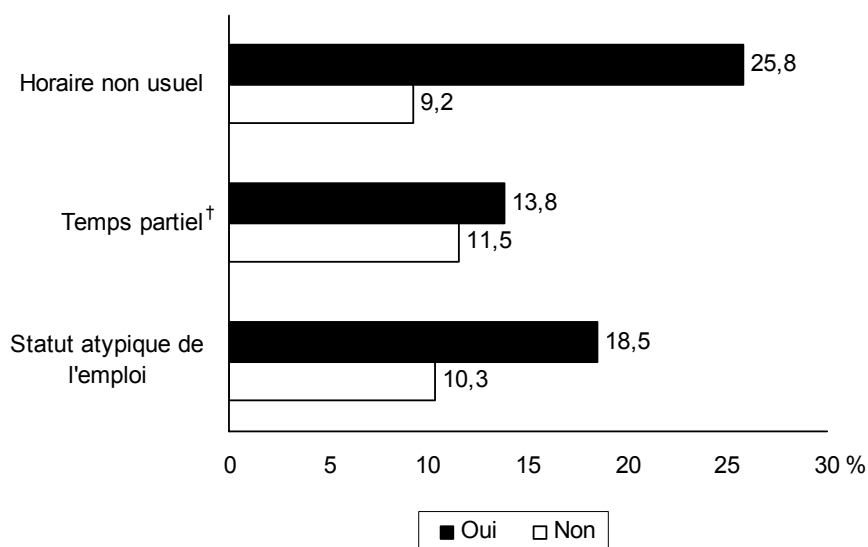
12.5 Second mode de garde en raison du travail ou des études des parents selon le travail atypique de la mère

On pourrait supposer que les familles où l'emploi de la mère est atypique ont plus souvent recours que les autres à un second mode de garde, les horaires de travail ne coïncidant pas toujours avec les heures d'ouverture de la plupart des services de garde. Cette section apporte un certain éclairage sur le sujet en analysant, dans le cas des familles régulièrement utilisatrices d'un mode de garde en raison du travail ou des études, la proportion d'entre elles qui a recours à un second mode de garde de façon régulière, selon l'atypisme du travail de la mère.

En 2009, parmi les familles utilisant régulièrement un mode de garde en raison du travail ou des études et où les deux parents (ou le parent seul) déclarent le travail comme principale occupation, environ 12 % recourent à un second mode de garde sur une base régulière (donnée non présentée). Cette proportion grimpe à un peu plus du quart (26 %) dans le cas des familles où la mère connaît un horaire non usuel de travail, alors qu'elle est nettement moins élevée quand la mère n'occupe pas un emploi caractérisé par cette forme d'atypisme (9 %) (figure 12.4). Un constat similaire est valable pour ce qui est des familles où la mère a un emploi à statut atypique; 19 % font appel à un second mode de garde contre 10 % lorsque la mère n'occupe pas un tel emploi. Enfin, aucune relation significative n'est établie entre le travail à temps partiel de la mère et le recours à un second mode de garde. Ce résultat n'est pas étonnant, étant donné qu'un travail à temps partiel requiert moins d'heures de travail et, par conséquent, exige moins d'heures de garde.

Figure 12.4

Proportion de familles utilisant un second mode de garde de façon régulière en raison du travail ou des études selon la forme d'atypisme du travail de la mère, familles¹ ayant des enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009



† : Le test d'association entre le régime de travail à temps partiel de la mère et l'utilisation régulière d'un second mode de garde en raison du travail ou des études des parents n'est pas significatif au seuil de 0,05.

1. Familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation et qui utilisent régulièrement la garde pour le travail ou les études.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

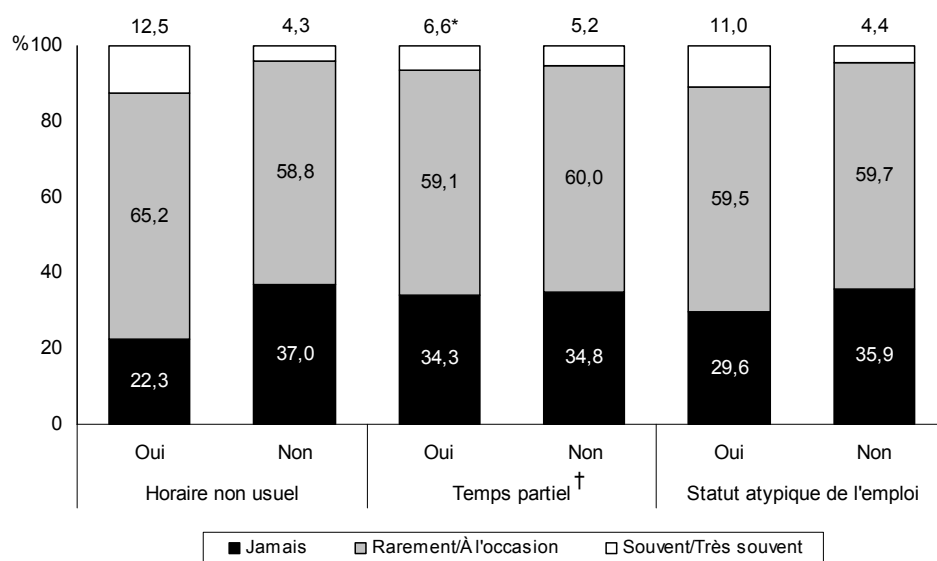
12.6 Difficultés à organiser la garde des enfants selon le travail atypique de la mère

Les familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation peuvent éprouver des difficultés à organiser la garde des enfants lorsque surviennent des situations imprévues. L'EUSG a questionné à ce sujet les familles qui recourent à la garde de façon régulière ou irrégulière en raison du travail ou des études. Cette section analyse la fréquence des situations imprévues occasionnant des difficultés à organiser la garde (régulière ou irrégulière) de même que la principale circonstance qui cause ces problèmes en fonction de la situation d'atypisme de travail de la mère. La population étudiée vise encore, dans cette section, les familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation et qui recourent à la **garde régulière**²⁰⁶.

Les familles où l'emploi de la mère est à horaire non usuel sont plus sujettes que les autres à connaître des situations imprévues engendrant des difficultés à organiser la garde des enfants (régulière ou irrégulière) (figure 12.5). En effet, en 2009, 13 % des familles ont déclaré vivre souvent ou très souvent de telles situations lorsque l'emploi de la mère comporte un horaire non usuel, contre 4,3 % lorsque ce n'est pas le cas. La proportion de familles ayant déclaré connaître ce genre de difficultés rarement ou à l'occasion est aussi plus importante lorsque la mère travaille selon un horaire non usuel, soit 65 % contre 59 % dans le cas contraire.

Figure 12.5

Répartition des familles¹ selon la fréquence des difficultés à organiser la garde régulière ou irrégulière des enfants et la forme d'atypisme du travail de la mère, Québec, 2009



† : Le test d'association entre le régime de travail à temps partiel de la mère et la fréquence des difficultés à organiser la garde régulière ou irrégulière des enfants n'est pas significatif au seuil de 0,05.

1. Familles ayant des enfants de moins de cinq ans dont les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation et qui utilisent régulièrement un service de garde pour le travail ou les études.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

206. Il est possible que les résultats relatifs à la fréquence des difficultés à organiser la garde présentent des biais. Pour plus de détails, voir les limites de la variable, exposées à la section 12.1.

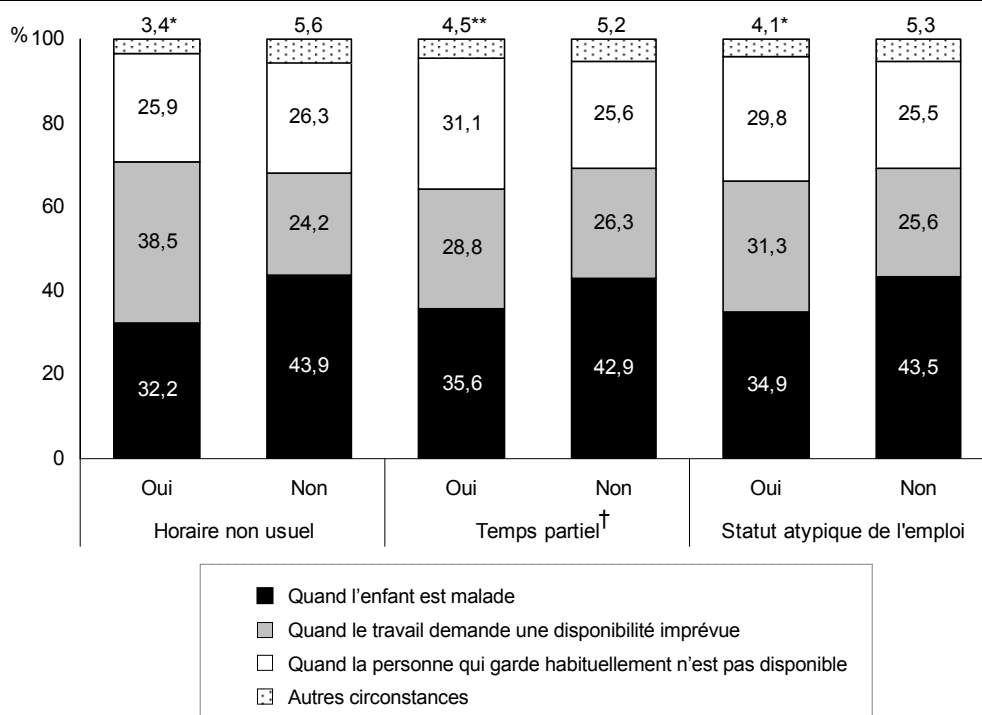
Lorsque la mère travaille selon un horaire non usuel, on note que la circonstance « quand le travail demande une disponibilité imprévue » est plus fréquemment invoquée comme cause de difficulté, en proportion, que lorsque la mère n'a pas ce type d'horaire de travail (38 % contre 24 %), tandis qu'on observe l'inverse dans la circonstance « enfant malade » (32 % contre 44 %) (figure 12.6).

Quant au régime de travail de la mère, il n'est associé ni à la fréquence des difficultés à organiser la garde des enfants ni à la circonstance qui cause ces difficultés.

Lorsque la mère a un emploi à statut atypique, les familles font plus fréquemment face à des situations imprévues occasionnant des difficultés à organiser la garde des enfants (figure 12.5); dans ce cas, la proportion de familles ayant déclaré connaître souvent ou très souvent ce genre de situation est de 11 % et de 4,4 % si l'emploi de la mère n'est pas à statut atypique, tandis que la proportion de familles ayant indiqué ne jamais faire face à ce genre de situation est moindre lorsque l'emploi de la mère est à statut atypique (30 %) que lorsqu'il ne l'est pas (36 %). Les circonstances engendrant des difficultés montrent des différences entre les familles où la mère a un emploi à statut atypique et les autres. En effet, on mentionne plus souvent, en proportion, la circonstance « quand le travail demande une disponibilité imprévue » (atypique : 31 % c. typique : 26 %) et moins souvent la circonstance « quand l'enfant est malade » (atypique : 35 % c. typique : 44 %) lorsque la mère a un tel emploi (figure 12.6).

Figure 12.6

Répartition des familles¹ ayant déclaré connaître des situations imprévues causant des difficultés à organiser la garde régulière ou irrégulière des enfants selon la circonstance causant la difficulté et la forme d'atypisme du travail de la mère, Québec, 2009



† : Le test d'association entre le régime de travail à temps partiel de la mère et la principale circonstance causant des difficultés à organiser la garde régulière ou irrégulière des enfants n'est pas significatif au seuil de 0,05.

1. Familles ayant des enfants de moins de cinq ans où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation et qui utilisent régulièrement un service de garde pour le travail ou les études.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

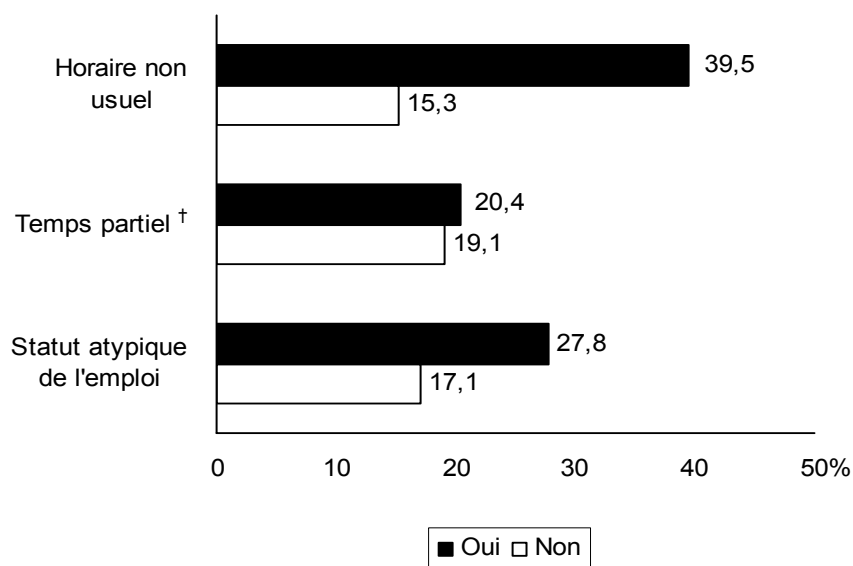
12.7 Utilisation irrégulière de la garde en raison du travail ou des études des parents selon le travail atypique de la mère

Les sections précédentes ont montré que, de façon générale, lorsque l'emploi de la mère présente une forme ou l'autre d'atypisme du travail, les familles ont proportionnellement moins recours à un service de garde sur une base régulière, qu'elles utilisent plus souvent un second mode de garde et qu'elles rencontrent plus fréquemment des difficultés à organiser la garde des enfants en raison de situations imprévues. Il ne serait donc pas étonnant de constater que ces familles ont plus souvent recours que les autres à un mode de garde sur une base irrégulière²⁰⁷, ce qui fait l'objet de la présente section.

En 2009, de façon générale, environ 21 % des familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation utilisent la garde de façon irrégulière en raison du travail ou des études²⁰⁸. Pour deux formes d'atypisme, cependant, cette proportion varie. Ainsi, lorsque l'emploi de la mère comporte un horaire non usuel, la proportion se situe à près de 40 % contre environ 15 % lorsque la mère n'a pas cet horaire (figure 12.7). Un constat similaire se dégage des résultats relatifs au statut atypique de l'emploi, car 28 % des familles utilisent irrégulièrement un service de garde lorsque la mère a un tel emploi contre 17 % lorsque ce n'est pas le cas. On n'observe aucune différence sur ce plan en ce qui a trait au régime de travail de la mère.

Figure 12.7

Proportion de familles utilisant irrégulièrement un mode de garde en raison du travail ou des études selon la forme d'atypisme du travail de la mère, familles ayant des enfants de moins de cinq ans et où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation, Québec, 2009



† : Le test d'association entre le régime de travail à temps partiel de la mère et l'utilisation irrégulière de la garde en raison du travail ou des études des parents n'est pas significatif au seuil de 0,05.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

207. La garde est irrégulière si elle n'est pas prévue et si elle est utilisée selon une fréquence qui varie d'une semaine ou d'un mois à l'autre.

208. La grande majorité de ces familles l'utilisent de façon concomitante avec la garde régulière (19 % des familles où les deux parents ou le parent seul ont déclaré le travail comme principale occupation; donnée non présentée).

L'analyse selon l'âge de l'enfant montre certaines différences significatives (tableau 12.2). De façon générale, lorsque la mère a un horaire non usuel de travail ou un statut d'emploi atypique, la famille recourt plus souvent, en proportion, à la garde irrégulière en raison du travail ou des études que lorsqu'elle a un emploi typique, et ce, quel que soit l'âge des enfants. On remarque une exception : dans le cas où la mère a un statut atypique de l'emploi, on ne détecte aucune différence dans les familles ayant des enfants de moins d'un an. En ce qui a trait au régime de travail, il n'existe pas de différence dans les proportions selon l'âge des enfants sauf pour les enfants de un an, où on constate que les familles où la mère travaille à temps partiel utilisent plus souvent la garde irrégulière que celles où la mère travaille à temps plein. Par ailleurs, on n'enregistre aucune variation significative par rapport à l'EBPSG 2004.

Tableau 12.2

Proportion de familles utilisant irrégulièrement un mode de garde en raison du travail ou des études pour un enfant de l'âge concerné selon la forme d'atypisme du travail de la mère, familles ayant un enfant de l'âge concerné et où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation, Québec, 2009

	Atypisme du travail de la mère	
	Oui	Non
	%	
Horaire non usuel		
Familles ayant un enfant de moins d'un an	37,4	16,7
Familles ayant un enfant de un an	41,7	16,7
Familles ayant un enfant de deux ans	40,2	14,5
Familles ayant un enfant de trois ans	41,7	14,9
Familles ayant un enfant de quatre ans	38,6	13,5
Emploi à temps partiel		
Familles ayant un enfant de moins d'un an [†]	20,3*	22,3
Familles ayant un enfant de un an	28,4	19,9
Familles ayant un enfant de deux ans [†]	18,6*	18,4
Familles ayant un enfant de trois ans [†]	20,1*	18,8
Familles ayant un enfant de quatre ans [†]	15,6*	17,8
Statut atypique de l'emploi		
Familles ayant un enfant de moins d'un an [†]	22,5*	21,1
Familles ayant un enfant de un an	32,0	18,1
Familles ayant un enfant de deux ans	26,2	16,5
Familles ayant un enfant de trois ans	28,0	16,9
Familles ayant un enfant de quatre ans	25,4	15,4

† Le test d'association entre l'utilisation irrégulière de la garde en raison du travail ou des études des parents et cette variable n'est pas significatif au seuil de 0,05.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Résumé

L'analyse des données de l'EUSG 2009 révèle que, dans les familles ayant des enfants d'âge préscolaire et où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation au moment de l'enquête, la part des mères et des pères qui connaissent une situation de travail atypique a, dans son ensemble, légèrement diminué par rapport à 2004. On constate en effet une baisse de la part des emplois à horaire non usuel chez les mères et à statut atypique d'emploi (c'est-à-dire un travail à domicile, autonome, à la pige, dont l'horaire est imprévisible, ou encore le cumul de plusieurs emplois) chez les mères et les pères. La proportion d'emplois atypiques demeure toutefois non négligeable : environ 4 travailleurs sur 10 occupent un emploi caractérisé par l'une ou plusieurs des formes d'atypisme étudiées dans ce rapport, et ce, tant chez les mères que chez les pères.

Quant à l'utilisation de la garde des enfants de moins de cinq ans en 2009 par les familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation, il ressort de l'analyse que celle-ci diffère lorsque le travail de la mère est atypique, et ce, pour toutes les formes d'atypisme examinées. En effet, toutes proportions gardées, le recours à la garde régulière en raison du travail ou des études est moindre chez les familles où le travail de la mère est atypique (horaire non usuel, régime de temps partiel ou statut atypique de l'emploi) par rapport aux autres. Par ailleurs, le lien entre le travail atypique et une moindre proportion de recours à la garde régulière est observable à tous les âges de l'enfant.

Lorsqu'on examine l'atypisme du travail de la mère et le mode de garde utilisé régulièrement par les familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation, une certaine tendance se dégage des résultats, soit une propension plus faible à recourir aux garderies ou aux CPE à 7 \$, au profit de la garde au domicile de l'enfant, lorsque la mère a un horaire non usuel ou qu'elle occupe un emploi à statut atypique. Il s'agit probablement ici d'une question de compatibilité entre les horaires de travail des parents et les heures d'ouverture des garderies ou des CPE à 7 \$.

Les études recensées par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF) (2003) indiquaient que le recours aux membres de la famille est plus fréquent lorsque les parents connaissent un horaire atypique de travail. Ces résultats ont été confirmés par les travaux de Rochette et Deslauriers (2003) à partir des données de l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ÉLDEQ). Cela expliquerait, du moins en partie, les résultats obtenus par l'EUSG 2009, soit la moindre utilisation de la garde régulière d'une part et, d'autre part, une garde plus fréquente au domicile familial lorsque la mère doit composer avec une forme d'atypisme du travail.

À l'égard de la concordance entre le mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études et celui qui est souhaité, seules les familles ayant un enfant de deux ans et où la mère a un horaire non usuel recourent au mode souhaité dans une proportion plus faible que les familles où la mère ne connaît pas un tel horaire.

Chez les familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation et qui ont recours à la garde régulière en raison du travail ou des études, l'horaire non usuel et le statut atypique de l'emploi de la mère sont liés à une proportion plus élevée d'utilisation d'un second mode de garde, probablement en raison d'horaires de travail incompatibles avec ceux des services de garde habituels. Dans l'étude du MESSF (2003), on arrive aussi à cette conclusion à partir d'une revue de la littérature : « La nécessité de recourir à plusieurs modes de garde est une autre des conséquences constatées auprès des parents qui doivent faire garder leurs enfants selon des horaires non usuels, en général, pour la simple raison que tous les services de garde offerts ne sont pas accessibles 24 heures sur 24. » (p. 27).

Les résultats sur les difficultés liées à l'organisation de la garde des enfants montrent que les familles y sont davantage confrontées lorsque l'emploi de la mère comporte un horaire non usuel ou qu'il est à statut atypique que celles où la mère n'a pas ces formes d'atypisme du travail. Ainsi, la proportion de familles qui connaissent souvent ou très souvent ce genre de situation est plus importante lorsque l'emploi de la mère est assorti d'un horaire non usuel (13 %) que lorsqu'il ne l'est pas (4,3 %). On note également que chez celles où la mère a ce type d'horaire, la circonstance « quand le travail demande une disponibilité imprévue » revient plus souvent, en proportion (38 %) que chez celles où la mère ne connaît pas cet horaire (24 %). Le statut atypique de l'emploi de la mère est aussi associé à une plus grande proportion de familles vivant souvent ou très souvent des difficultés liées à l'organisation de la garde, soit 11 % contre 4,4 % quand le statut est typique. La circonstance « quand le travail demande une disponibilité imprévue » est là aussi plus souvent invoquée dans les familles où l'emploi de la mère comporte cette forme d'atypisme que dans celles où la mère n'occupe pas un tel emploi.

En ce qui concerne l'utilisation irrégulière de la garde en raison du travail ou des études dans les familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation, les résultats vont dans le sens inverse que ce qu'on observe quant à l'utilisation régulière de la garde pour ces mêmes motifs. Ainsi, lorsque la mère a un horaire de travail non usuel, près de 4 familles sur 10 recourent à la garde irrégulière, tandis que cette proportion n'est que de 15 % lorsque la mère ne connaît pas un tel horaire. On observe également une plus grande utilisation de la garde irrégulière quand l'emploi de la mère est à statut atypique : dans ce cas, 28 % des familles l'utilisent contre 17 % lorsque le statut de l'emploi n'est pas atypique.

Bien que les populations visées et les définitions de l'emploi atypique diffèrent quelque peu entre les deux enquêtes, particulièrement en ce qui concerne le travail à temps partiel²⁰⁹, des constats similaires se dégagent des résultats de l'ÉLDEQ (Rochette et Deslauriers, 2003). En effet, les données du troisième volet de cette enquête (2000), qui suit une cohorte d'enfants nés à la fin des années 1990, révèlent qu'à l'âge d'environ deux ans et demi, une plus faible proportion d'entre eux sont gardés de façon régulière lorsque le travail de la mère est atypique, alors qu'on observe l'inverse en ce qui concerne la garde irrégulière.

Il se dégage des résultats de l'EUSG 2009 que l'utilisation de la garde varie peu selon le régime de travail des mères, sinon que les familles où l'emploi de la mère est à temps partiel y ont moins souvent recours, en proportion, sur une base régulière. En contrepartie, les deux formes d'atypisme que sont l'horaire non usuel et le statut atypique de l'emploi ont des répercussions sur divers aspects de la garde. Notons aussi qu'il n'y a presque pas de changement par rapport à l'EBPSG 2004.

209. L'étude tirée des données de l'ÉLDEQ définit le temps partiel comme un travail non atypique s'il est de jour, du lundi au vendredi.

Références bibliographiques

- CLOUTIER, Luc (2009). « La conciliation famille-travail et le concept de qualité de l'emploi vus du Québec », dans : M.-A. BARRÈRE-MAURISSON et D.-G. TREMBLAY, *Concilier travail et famille : le rôle des acteurs France-Québec*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, p. 177-189.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2006). *Rapport descriptif et méthodologique. Enquête sur les besoins et les préférences en matière de services de garde, 2004*, t. 1, Québec, Gouvernement du Québec, 372 p.
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (MESSF) (2003). *Le travail atypique des parents et la garde des enfants : description du phénomène et recension des expériences étrangères de garde à horaires non usuels*, Québec, Gouvernement du Québec, 86 p.
- ROCHETTE, Maude, et Jacques DESLAURIERS (2003). « L'horaire de travail des parents, typique ou atypique, et les modalités de garde des enfants » dans : *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) – de la naissance à 29 mois*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, n° 10.
- WILLIAMS, Cara (2008). « L'équilibre travail-vie personnelle des travailleurs de quart », *L'emploi et le revenu en perspective*, Ottawa, Statistique Canada, août 2008, p. 5-18 (Statistique Canada – n° 75-001-X au catalogue).

Tableau A.12.1

Proportion d'enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon l'âge, enfants de moins de cinq ans dont les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation, Québec, 2009

	%
Moins d'un an	78,4
Un an	91,5
Deux ans	92,4
Trois ans	93,1
Quatre ans	92,4
Ensemble	91,3

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.12.2

Répartition des familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation et qui utilisent régulièrement un service de garde en raison du travail ou des études selon le principal mode de garde utilisé pour un enfant de l'âge concerné et la forme d'atypisme du travail de la mère, Québec, 2009

Montréal, Québec, 2009

	Horaire non usuel		Temps partiel [†]		Statut atypique de l'emploi	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	%					
Mode de garde utilisé régulièrement lorsque l'enfant est âgé de :						
Moins d'un an						
Domicile	22,7*	8,7*	14,5**	10,7*	19,0**	10,0*
Milieu familial pas à 7 \$	29,6*	29,3	27,1*	29,9	25,3*	30,0
Milieu familial à 7 \$	26,2*	30,1	39,6*	27,7	33,3*	28,5
Garderie ou CPE à 7 \$	17,0**	27,1	15,5**	26,7	21,1**	25,9
Autre	—	4,8**	—	5,0**	—	5,5**
Total	100	100	100	100	100	100
Un an						
Domicile	9,4*	4,0	9,2*	4,1	9,7*	3,9
Milieu familial pas à 7 \$	24,9	25,4	19,7*	26,3	23,6	25,4
Milieu familial à 7 \$	31,3	31,0	33,4	30,8	31,6	30,9
Garderie ou CPE à 7 \$	28,7	33,3	31,0	32,7	25,5	34,1
Autre	5,7**	6,4	6,6**	6,1	9,7*	5,7
Total	100	100	100	100	100	100
Deux ans						
Domicile	5,0**	2,5*	3,8**	2,6*	6,3**	2,2*
Milieu familial pas à 7 \$	24,7	14,3	16,4*	15,8	16,8*	15,9
Milieu familial à 7 \$	22,8	32,3	32,4	30,5	29,6	31,1
Garderie ou CPE à 7 \$	40,5	44,5	42,0	44,4	37,9	44,7
Autre	7,0**	6,5	5,4**	6,7	9,4*	6,0
Total	100	100	100	100	100	100
Trois ans						
Domicile	7,8**	1,6**	4,2**	2,1*	5,8**	1,8*
Milieu familial pas à 7 \$	15,2*	12,2	15,7*	12,3	13,6*	12,3
Milieu familial à 7 \$	29,4	27,8	28,6	28,1	30,1	27,7
Garderie ou CPE à 7 \$	38,0	51,4	43,8	50,0	42,9	50,8
Autre	9,6**	7,1	7,7**	7,3	7,6**	7,4
Total	100	100	100	100	100	100
Quatre ans						
Domicile	6,7**	2,1*	4,3**	2,5*	3,4**	2,6*
Milieu familial pas à 7 \$	13,0*	10,0	10,7*	10,3	12,6*	10,0
Milieu familial à 7 \$	25,4	24,6	26,4	24,3	22,3	25,3
Garderie ou CPE à 7 \$	41,3	53,8	49,7	52,7	51,6	52,0
Autre	13,6*	9,5	8,9*	10,2	10,1*	10,1
Total	100	100	100	100	100	100

Note : Les proportions surlignées en gris sont celles qui montrent, pour un même mode de garde, une différence significative entre la forme atypique et la forme typique du travail de la mère, au seuil de 0,05.

† Le test d'association entre le régime de travail à temps partiel de la mère et le principal mode de garde utilisé en raison du travail ou des études des parents n'est pas significatif au seuil de 0,05.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Tableau A.12.3

Proportion des familles ayant un enfant de l'âge concerné pour lequel le mode de garde utilisé régulièrement en raison du travail ou des études concorde¹ avec le mode souhaité selon l'atypisme du travail de la mère, familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation et qui utilisent régulièrement un service de garde pour le travail ou les études, Québec, 2009

	Horaire non usuel		Temps partiel [†]		Statut atypique de l'emploi [†]	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
				%		
Moins d'un an	65,9	76,5	75,0	74,0	79,8	72,9
Un an	73,3	76,1	81,5	74,9	77,1	75,6
Deux ans	72,4	84,8	84,0	82,8	79,3	83,6
Trois ans	81,5	86,0	84,6	85,4	80,8	86,4
Quatre ans	85,6	89,1	92,0	87,8	87,2	89,0

Note : Les proportions surlignées en gris sont celles qui montrent, pour un même âge, une différence significative entre la forme atypique et la forme typique du travail de la mère, au seuil de 0,05.

† Le test d'association entre cette variable et le taux de concordance n'est pas significatif au seuil de 0,05.

1. Familles ayant déclaré que le mode de garde utilisé concorde totalement avec celui qu'elles souhaitent. Les autres réponses possibles étaient « non » et « en partie ».

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Utilisation de la garde régulière par les familles ayant deux enfants ou plus de moins de cinq ans

Virginie Nanhou, Institut de la statistique du Québec

Introduction

L'organisation de la garde de jeunes enfants, que ce soit pour le travail ou les études des parents ou pour tout autre motif, peut constituer un défi pour les parents et, par conséquent, être une source de stress pour certains d'entre eux. C'est encore plus vrai pour les familles qui ont plusieurs enfants d'âge préscolaire, car elles sont plus susceptibles que les autres de faire face à diverses contraintes relatives à la garde. En effet, non seulement le coût de la garde augmente avec le nombre d'enfants, mais les tâches quotidiennes sont également accrues quand les enfants ne sont pas gardés au même endroit, compte tenu du temps de déplacement.

Ce chapitre a pour objectif de dresser le profil général de l'utilisation de la garde régulière par les familles ayant plusieurs enfants de moins de cinq ans. Il comprend quatre sections. La première définit les concepts et les variables utilisés dans le chapitre. La deuxième traite de l'utilisation de la garde régulière, tous motifs confondus, par les familles ayant deux enfants ou plus de moins de cinq ans. Dans la troisième, on porte une attention particulière aux modes de garde utilisés de façon régulière pour chacun des enfants des familles qui en comptent deux, ainsi qu'au lieu de garde de ces deux enfants. La quatrième section décrit le recours à la garde régulière pour chacun des enfants de ces familles quand les parents bénéficient d'un congé de maternité, de paternité ou parental. Enfin, ce chapitre se termine par une synthèse des principaux résultats. Soulignons que c'est la première fois qu'on analyse, à partir de données d'enquêtes sur les services de garde au Québec, la situation quant à la garde d'une même fratrie dans les familles.

13.1 Définitions et variables²¹⁰

Dans ce chapitre, on ne fait référence qu'à un seul univers : celui des familles. La plupart des analyses concernent les familles ayant deux enfants de moins de cinq ans, à l'exception de la section 13.2 où elles visent les familles ayant deux enfants ou plus de moins de cinq ans.

210. Pour plus de détails, consulter le cahier technique disponible sur le site Web de l'ISQ.

- *Situation quant à la garde régulière*²¹¹

La situation des familles quant à leur utilisation de la garde régulière est décrite à l'aide de trois variables :

- *Famille ne recourant à aucune garde régulière* : la famille ne recourt à la garde régulière pour aucun de ses enfants; soit qu'elle utilise la garde irrégulière exclusivement ou aucune garde.
- *Famille recourant à la garde régulière pour au moins un enfant* : au moins un enfant est gardé régulièrement; cet enfant ou un autre peut aussi être gardé irrégulièrement.
- *Famille recourant à la garde régulière pour tous ses enfants* : tous les enfants âgés de moins de cinq ans sont gardés régulièrement; ces enfants peuvent aussi être gardés irrégulièrement.

- *Mode de garde utilisé de manière régulière*

Que ce soit pour le plus jeune enfant ou pour l'aîné (parmi les enfants de moins de cinq ans), lorsqu'il est question du mode de garde utilisé pour la garde régulière, il s'agit du mode de garde le plus utilisé, pour le travail ou les études des parents (question QB2²¹²) ou pour un autre motif (question QC3). Aux fins des analyses de ce chapitre, le principal mode de garde utilisé, que ce soit pour le travail, les études ou un autre motif, est regroupé en six catégories²¹³ :

- *Domicile de l'enfant.*
- *Milieu familial pas à 7 \$.*
- *Milieu familial à 7 \$.*
- *Garderie ou CPE à 7 \$.*
- *Garderie pas à 7 \$.*
- *Autres modes* : comprend les services de garde scolaires à 7 \$ ou non, le jardin d'enfants, la halte-garderie et d'autres modes de garde non précisés.

- *Familles dont les enfants ont le même mode pour la garde régulière*

- *Oui.*
- *Non.*

Cette variable est basée sur le principal mode de garde de chacun des deux enfants, utilisé sur une base régulière, que ce soit pour le travail ou les études des parents ou pour tout autre motif dans les familles ayant deux enfants de moins de cinq ans.

- *Familles dont les enfants sont gardés de façon régulière au même endroit*

- *Oui* : familles dont les deux enfants ont le même mode de garde et sont gardés dans un même lieu.
- *Non* : familles dont les deux enfants ont le même mode de garde ou non et ne sont pas gardés dans un même lieu.

Cette variable est basée sur le principal mode de garde fréquenté régulièrement par chacun des deux enfants, que ce soit pour le travail ou les études des parents ou pour tout autre motif, ainsi que sur la question T7T21, qui permet de déterminer si les enfants sont gardés au même endroit ou non dans les familles ayant deux enfants de moins de cinq ans.

211. La garde est régulière si elle est prévue et si elle est utilisée selon une fréquence fixe; elle peut être à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit, en semaine ou la fin de semaine.

212. Le lecteur est invité à consulter le questionnaire en annexe du rapport.

213. Se référer au chapitre 5 pour la définition de ces catégories.

- *Familles en congé de maternité, de paternité ou parental*

- *Oui.*
- *Non.*

Cette variable est créée à partir des questions QA2, QA3, QK13 et QK23. Elle permet de distinguer, parmi les familles ayant deux enfants de moins de cinq ans, celles dont au moins un des parents est en congé de maternité, de paternité ou parental au moment de l'enquête de celles dont aucun des parents n'est en congé.

- *Père, mère ou les deux parents en congé de maternité, de paternité ou parental*

- *Mère en congé.*
- *Père en congé.*
- *Les deux parents en congé.*

Cette variable provient des questions QA2, QA3, QK13 et QK23 et précise lequel des parents (ou les deux) est en congé de maternité, de paternité ou parental au moment de l'enquête. Elle concerne uniquement les familles ayant deux enfants de moins de cinq ans dont au moins un des parents est en congé.

- *Statut de garde régulière des enfants des familles en congé de maternité, de paternité ou parental*

- *Les deux enfants sont gardés régulièrement.*
- *Seul le plus jeune est gardé régulièrement.*
- *Seul l'aîné est gardé régulièrement.*
- *Les deux enfants ne sont pas gardés régulièrement.*

Cette variable a été construite à partir des questions QA1, QA2, QA3, QK13 et QK23. Elle établit le statut de garde régulière, tous motifs confondus, de chacun des enfants vivant dans les familles de deux enfants de moins de cinq ans dont au moins un des parents est en congé de maternité, de paternité ou parental au moment de l'enquête.

- *Nombre de jours par mois de garde régulière à 7 \$ pour le plus jeune enfant et nombre de jours par mois de garde régulière à 7 \$ pour l'aîné²¹⁴*

- *Moins de 20 jours par mois.*
- *20 jours par mois.*

Le nombre de jours de garde par mois est calculé à partir des questions QB3 et QC4, et ce, aussi bien pour le plus jeune enfant que pour l'aîné. Les modes de garde concernés sont les services de garde scolaire à 7 \$ (pour les enfants de quatre ans fréquentant la maternelle quatre ans ou cinq ans), la garde en milieu familial à 7 \$ et la garderie ou le CPE à 7 \$.

214. Rappelons que l'aîné a moins de cinq ans.

13.2 Utilisation de la garde régulière par les familles qui ont deux enfants ou plus de moins de cinq ans

En 2009 au Québec, environ 84 000 familles ont deux enfants ou plus de moins de cinq ans (donnée non présentée). Ces familles constituent un peu plus du quart des familles visées par l'enquête EUSG 2009 (27 %). Parmi les familles ayant deux enfants ou plus de moins de cinq ans, la grande majorité (92 %) ont deux enfants, soit environ 78 000 familles, ce qui représente environ 25 % des familles visées par l'enquête (donnée non présentée).

Les familles ayant deux enfants de moins de cinq ans sont plus susceptibles de faire garder leurs enfants régulièrement que les familles qui en ont davantage

Dans environ une famille sur cinq ayant deux enfants ou plus de moins de cinq ans (22 %), aucun des enfants n'est gardé de façon régulière (tableau 13.1). Cette proportion est de 21 % dans les familles ayant deux enfants, et de 33 % dans celles qui ont trois enfants ou plus. Par ailleurs, c'est plus de la moitié des familles ayant deux enfants de moins de cinq ans (53 %) qui font garder tous les enfants de façon régulière, comparativement à seulement le quart des familles ayant trois enfants ou plus dans cette tranche d'âges (27 %). Giguère et Desrosiers (2010)²¹⁵ et Guillot (2004) ont également montré que le recours à la garde diminuait avec l'augmentation du nombre d'enfants. L'une des explications de ces constats peut être le coût associé à la garde d'enfants, lequel augmente habituellement avec le nombre d'enfants gardés. On peut aussi penser que l'organisation et la gestion de la garde d'enfants peuvent être plus difficiles à mesure qu'augmente le nombre d'enfants à faire garder. En outre, les familles ayant trois enfants de moins de cinq ans sont plus susceptibles d'avoir un enfant de moins d'un an et, par conséquent, de compter un parent en congé pour s'occuper des enfants.

Tableau 13.1

Proportion de familles selon la situation quant à la garde régulière des enfants et le nombre d'enfants de moins de cinq ans, familles ayant au moins deux enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009

	Aucune garde régulière	Au moins un enfant gardé régulièrement, tous motifs confondus	Tous les enfants gardés régulièrement, tous motifs confondus
	%		
Familles ayant deux enfants de moins de cinq ans	20,7	79,3	52,8
Familles ayant trois enfants ou plus de moins de cinq ans	32,6	67,4	27,4
Ensemble (familles ayant au moins deux enfants de moins de cinq ans)	21,6	78,4	50,9

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

215. À partir des données de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2010), Giguère et Desrosiers (2010) ont observé que les enfants ayant plus d'un frère (ou sœur) étaient moins susceptibles de se faire garder.

13.3 Profil d'utilisation de la garde régulière par les familles ayant deux enfants de moins de cinq ans

Dans cette section, les analyses portent sur les familles ayant deux enfants de moins de cinq ans. Rappelons que celles-ci constituent la grande majorité des familles qui ont deux enfants ou plus de moins de cinq ans (92 %). Par ailleurs, les possibilités d'analyse des familles ayant trois enfants ou plus de moins de cinq ans sont limitées, car les effectifs sont réduits. Soulignons qu'on ne considère que le principal mode de garde utilisé de manière régulière, que ce soit en raison du travail ou des études des parents ou pour un autre motif, et ce, pour chacun des enfants.

13.3.1 *Mode de garde du plus jeune enfant en fonction du mode de garde de l'aîné*

Cette sous-section s'intéresse aux familles de **deux enfants dont au moins un est gardé régulièrement**. Précisons que l'utilisation d'un même mode de garde ne signifie pas nécessairement la fréquentation d'un même lieu; par ailleurs, la fréquentation ou non d'un même lieu de garde fera l'objet de la sous-section suivante (13.3.2).

Mentionnons que dans environ le tiers (32 %) des familles concernées, le plus jeune enfant²¹⁶ n'est pas gardé régulièrement et que dans une infime proportion (1,3 %*), c'est l'aîné qui ne l'est pas (données non présentées).

La majorité des familles recourent au même mode de garde pour leurs deux enfants

Les données de l'enquête indiquent que le mode de garde est le même pour l'aîné et le plus jeune dans au moins 6 familles sur 10 pour presque tous les modes de garde (tableau 13.2). Toutefois, lorsque l'aîné des enfants est gardé à domicile, dans plus de 9 familles sur 10, le plus jeune l'est également.

Par ailleurs, comme on le mentionnait plus tôt, dans près d'une famille sur trois, le plus jeune enfant n'est pas gardé régulièrement. Dans ces cas, l'aîné fréquente, sur une base régulière, un milieu familial à 7 \$ ou non (33 % et 35 % respectivement), une garderie ou un CPE à 7 \$ (31 %) ou une garderie sans place à 7 \$ (28 %*).

216. Précisons que dans ces familles, les trois quarts des enfants les plus jeunes ont un an ou moins (donnée non présentée).

Tableau 13.2

Mode de garde du plus jeune enfant selon le mode de garde de l'aîné, familles ayant deux enfants de moins de cinq ans dont au moins un des enfants est gardé régulièrement, Québec, 2009

Mode de garde de l'aîné	Mode de garde du plus jeune enfant							Total
	Pas gardé régulièrement	Domicile	Milieu familial pas à 7 \$	Milieu familial à 7 \$	Garderie ou CPE à 7\$	Garderie pas à 7 \$	Autres modes ¹	
	%							
Pas gardé régulièrement	...	—	—	37,9**	35,4**	—	—	100
Domicile	—	93,5	—	—	—	—	—	100
Milieu familial pas à 7 \$	34,7	—	63,0	—	—	—	—	100
Milieu familial à 7 \$	33,4	1,0**	1,2**	62,9	1,4**	—	—	100
Garderie ou CPE à 7 \$	31,4	1,7**	2,1*	3,3*	60,8	—	—	100
Garderie pas à 7 \$	28,2*	—	—	—	—	58,2	—	100
Autres modes ¹	53,0	—	9,7**	5,6**	6,4**	—	12,3**	100

1. La catégorie « autres modes » regroupe le service de garde scolaire à 7 \$ ou non, le jardin d'enfants, la halte-garderie et d'autres modes de garde non précisés.

... N'ayant pas lieu de figurer.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

13.3.2 Mode et lieu de garde des enfants dans les familles ayant deux enfants gardés régulièrement

Dans cette sous-section, il est question des familles qui font garder de façon régulière leurs deux enfants selon que les enfants fréquentent ou non le même lieu de garde. Les données sont examinées suivant deux angles d'analyse : d'abord, selon le mode de garde du plus jeune enfant et, ensuite, selon le mode de garde de l'aîné.

La plupart des familles font garder régulièrement leurs deux enfants de moins de cinq ans au même endroit

Parmi les familles dont les **deux enfants sont gardés régulièrement**, le mode de garde est le même dans près de 9 familles sur 10 (90 %) et, dans environ 86 % des familles, le lieu de garde est le même (tableau 13.3). Ainsi, on constate que l'utilisation du même mode de garde pour les enfants d'une famille n'entraîne pas nécessairement qu'ils sont gardés au même endroit. Toutefois, une telle situation apparaît comme étant marginale puisque parmi les familles qui utilisent le **même mode de garde** pour leurs deux enfants, 96 % les font garder au même endroit (donnée non présentée).

Tableau 13.3

Répartition des familles ayant deux enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement selon que les enfants ont le même mode de garde ou non et qu'ils sont gardés au même endroit ou non, Québec, 2009

	Familles dont les enfants ont le même mode de garde		
	Oui	Non	Ensemble
	%		
Familles dont les enfants sont gardés au même endroit			
Oui	86,3	...	86,3
Non	3,2	10,5	13,7
Ensemble	89,5	10,5	100

... N'ayant pas lieu de figurer.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Lieu de garde des enfants selon le mode de garde du plus jeune enfant

Lorsque le plus jeune enfant de la famille est gardé, l'aîné l'est-il au même endroit? Le tableau 13.4 montre que la proportion des familles qui font garder leurs deux enfants au même endroit varie selon le mode de garde du plus jeune enfant. En effet, environ 55 % des familles qui font garder le plus jeune enfant au domicile y font également garder l'aîné. Par contre, la proportion de familles qui font garder les deux enfants au même endroit est plus élevée lorsque le plus jeune est gardé ailleurs qu'au domicile. Ces résultats pourraient s'expliquer, du moins en partie, par le coût de la garde au domicile, potentiellement plus élevé que dans un autre mode (surtout dans les services à 7 \$). Par ailleurs, on peut penser que la garde du plus jeune au domicile est une solution temporaire en attendant qu'une place devienne disponible dans le milieu de garde de l'aîné. Une autre explication pourrait être liée aux préférences des parents en matière de garde régulière qui varieraient avec l'âge de l'enfant, selon les résultats présentés au chapitre 9. En effet, on y souligne que la garde au domicile obtient la faveur des parents pour les tout-petits, ceux de moins d'un an; à mesure que l'enfant vieillit, les préférences des parents vont plutôt à la garderie ou au CPE à 7 \$.

Lorsque le plus jeune enfant fréquente une garderie ou un CPE à 7 \$, dans plus de 9 cas sur 10 (94 %), l'aîné y est gardé aussi (tableau 13.4). Cette proportion est plus élevée que celle qu'on observe dans les autres modes de garde, à l'exception de la catégorie «autres modes» avec laquelle il n'y a pas de différence significative. On remarque également que les familles qui font garder le plus jeune en milieu familial à 7 \$ sont plus nombreuses, en proportion, à y faire garder également l'aîné (86 %) que les familles dont le plus jeune est gardé en milieu familial n'offrant pas de place à 7 \$ (78 %). Précisons que ce dernier mode recouvre des milieux de garde fort différents : de la garde par une personne de la famille sans frais à la garde par une personne non-apparentée, plus coûteuse que les services à 7 \$.

Tableau 13.4

Répartition des familles ayant deux enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement selon que les enfants sont gardés au même endroit ou non et le mode de garde du plus jeune enfant, Québec, 2009

	Familles dont les enfants sont gardés au même endroit		
	Oui	Non	Total
	%		
Mode de garde du plus jeune enfant			
Domicile	55,4	44,6	100
Milieu familial pas à 7 \$	78,2	21,8	100
Milieu familial à 7 \$	86,3	13,7	100
Garderie ou CPE à 7 \$	93,6	6,4*	100
Garderie pas à 7 \$	83,8	16,2**	100
Autres modes ¹	69,2*	—	100
Ensemble	86,3	13,7	100

1. La catégorie « autres modes » regroupe le service de garde scolaire à 7 \$ ou non, le jardin d'enfants, la halte-garderie et d'autres modes de garde non précisés.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Lieu de garde des enfants selon le mode de garde de l'aîné

On peut également regarder la situation de garde à partir de l'aîné des enfants. Ainsi, on constate que la proportion des familles qui font garder leurs deux enfants au même endroit est plus élevée lorsque l'aîné est gardé au domicile ou dans un milieu familial (à 7 \$ ou non) (95 %, 90 % et 94 % respectivement) plutôt qu'en garderie ou en CPE à 7 \$ (86 %) ou en garderie sans place à 7 \$ (79 %) (tableau 13.5).

Tableau 13.5

Répartition des familles ayant deux enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement selon que les enfants sont gardés au même endroit ou non et le mode de garde de l'aîné des enfants, Québec, 2009

	Familles dont les enfants sont gardés au même endroit		
	Oui	Non	Total
	%		
Mode de garde de l'aîné des enfants			
Domicile	95,3	—	100
Milieu familial pas à 7 \$	93,9	6,1**	100
Milieu familial à 7 \$	89,9	10,1	100
Garderie ou CPE à 7 \$	85,7	14,3	100
Garderie pas à 7 \$	78,7	21,3*	100
Autres modes ¹	26,3**	73,7	100
Ensemble	86,4²	13,6²	100

1. La catégorie « autres modes » regroupe le service de garde scolaire à 7 \$ ou non, le jardin d'enfants, la halte-garderie et d'autres modes de garde non précisés.

2. L'écart observé avec les proportions du tableau 13.4 est dû à la non-réponse partielle des variables relatives aux modes de garde du plus jeune enfant et de l'aîné.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

13.3.3 Mode de garde utilisé par les familles dont les deux enfants sont gardés au même endroit

Dans cette sous-section, on examine le principal mode de garde utilisé par les familles dont les deux enfants sont gardés régulièrement au même endroit.

Pour plus des trois quarts des familles dont les enfants sont gardés au même endroit, ceux-ci fréquentent un service de garde à 7 \$

Parmi les familles dont les deux enfants sont gardés au même endroit, près de 78 % recourent à un service de garde à 7 \$ (milieu familial : 32 %; garderie ou CPE : 46 %), tandis qu'environ 18 % utilisent un mode de garde n'offrant pas de service à 7 \$, et 3,4 %*, le domicile (tableau 13.6).

Tableau 13.6

Répartition des familles ayant deux enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement au même endroit selon le mode de garde, Québec, 2009

	%
Mode de garde des deux enfants	
Domicile	3,4*
Milieu familial pas à 7 \$	12,5
Milieu familial à 7 \$	32,4
Garderie ou CPE à 7 \$	45,9
Garderie pas à 7 \$	5,0
Autres modes ¹	0,7**
Total	100

1. La catégorie « autres modes » regroupe les services de garde scolaires à 7 \$ ou non, le jardin d'enfants, la halte-garderie et d'autres modes de garde non précisés.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

13.4 Situation relative à la garde régulière des enfants dans les familles qui bénéficient d'un congé de maternité, de paternité ou parental

Environ 3 familles sur 10 ayant deux enfants de moins de cinq ans étaient en congé de maternité, de paternité ou parental au moment de l'enquête (donnée non présentée). Dans la majorité de ces familles (95 %), c'est la mère qui est en congé et, dans moins de 4 %* des cas, les deux parents le sont (tableau 13.7). Ce résultat n'étonne pas et va dans le même sens que les données de l'*Enquête sociale générale* (ESG) de Statistique Canada²¹⁷; bien qu'on observe au Québec une hausse de la proportion des pères en congé (de paternité ou parental) en 2006 par rapport à 2001, la proportion des femmes en congé reste largement plus élevée que celle des hommes (ISQ, 2009).

217. Il s'agit d'une compilation spéciale de l'Institut de la statistique du Québec, faite à partir de l'ESG 2006 (cycle 20) (ISQ, 2009).

La majorité des familles en congé de maternité, de paternité ou parental recourent à la garde régulière principalement pour faire garder l'aîné des enfants. En effet, plus des trois quarts de ces familles (78 %) recourent à la garde régulière, dans un service de garde à 7 \$ ou non, pour au moins un des deux enfants; dans 62 % des familles, seul l'aîné est gardé et, dans 15 % d'entre elles, les deux le sont (tableau 13.7).

Tableau 13.7

Répartition des familles en congé de maternité, de paternité ou parental¹ selon le parent en congé, le statut de la garde régulière des enfants, tous motifs confondus, et le nombre de jours par mois de garde régulière à 7 \$, Québec, 2009

	%	Pe
Parent en congé de maternité, de paternité ou parental		
Mère en congé	95,3	22 500
Père en congé	1,3**	300
Les deux parents en congé	3,4*	800
Total	100	23 600
Statut de la garde régulière des enfants dans un service de garde à 7 \$ ou non		
Les deux enfants sont gardés régulièrement	15,3	3 600
Seul le plus jeune est gardé régulièrement	—	—
Seul l'aîné est gardé régulièrement	61,8	14 600
Les deux enfants ne sont pas gardés régulièrement	22,5	5 300
Total	100	23 600
Nombre de jours par mois où le plus jeune enfant est gardé de façon régulière dans un service de garde à 7 \$²		
Moins de 20 jours par mois	58,5	1 900
Moins de 12 jours par mois (moins de 3 jours par semaine)	22,7*	700
12 jours par mois (environ 3 jours par semaine)	27,6*	900
16 jours par mois (environ 4 jours par semaine)	8,3**	300
20 jours par mois (environ 5 jours par semaine)	41,5	1 300
Total	100	3 200
Nombre de jours par mois où l'aîné des enfants est gardé de façon régulière dans un service de garde à 7 \$³		
Moins de 20 jours par mois	43,3	6 400
Moins de 12 jours par mois (moins de 3 jours par semaine)	8,1*	1 200
12 jours par mois (environ 3 jours par semaine)	17,6	2 600
16 jours par mois (environ 4 jours par semaine)	17,6	2 600
20 jours par mois (environ 5 jours par semaine)	56,7	8 400
Total	100	14 900

Pe : Population estimée, arrondie à la centaine près. En raison des arrondis, le total n'est pas égal à la somme des catégories.

1. Familles de deux enfants de moins de cinq ans dont au moins un parent est en congé de maternité, de paternité ou parental.
2. Le dénominateur de cette variable est le suivant : les familles de deux enfants de moins de cinq ans dont au moins un parent est en congé de maternité, de paternité ou parental et qui font garder le plus jeune de façon régulière dans un mode de garde à 7 \$.
3. Le dénominateur de cette variable est le suivant : les familles de deux enfants de moins de cinq ans dont au moins un parent est en congé de maternité, de paternité ou parental et qui font garder l'aîné de façon régulière dans un mode de garde à 7 \$.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

— Donnée infime.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009*.

Nombre de jours de garde régulière par mois dans les modes de garde à 7 \$

La majorité des familles en congé de maternité, de paternité ou parental, qui font garder le plus jeune enfant de façon régulière dans un service à 7 \$ (près de 6 familles sur 10), le font moins de 20 jours par mois, tandis que ce n'est le cas que de 43 % quant à la garde de l'aîné dans ces mêmes modes (tableau 13.7).

On observe que moins du quart des familles en congé de maternité, de paternité ou parental, qui font garder le plus jeune enfant de façon régulière dans un service à 7 \$ (23 %*), y recourent moins de 12 jours par mois (soit moins de 3 jours par semaine), tandis que, dans le cas de l'aîné, seulement 8 %* des familles agissent ainsi (tableau 13.7).

Résumé

La majorité des familles ayant deux enfants ou plus de moins de cinq ans utilisent la garde régulière, quel que soit le motif; presque 8 familles sur 10 font garder régulièrement au moins un enfant, tandis qu'environ la moitié des familles font garder tous leurs enfants de façon régulière (51 %).

Quant aux familles qui ont deux enfants (elles comptent pour 92 % des familles ayant deux enfants ou plus de moins de cinq ans), on observe des résultats similaires, soit 79 % qui font garder régulièrement au moins un enfant et 53 % qui font garder les deux enfants de façon régulière.

Même lorsque l'on considère uniquement les familles ayant deux enfants qui bénéficient d'un congé de maternité, de paternité ou parental, elles font garder au moins un de leurs enfants, dans une proportion similaire à celle qu'on observe dans les familles ayant deux enfants (78 %). C'est essentiellement l'aîné qui est gardé. On note toutefois que 15 % des familles en congé de maternité, de paternité ou parental font garder leurs deux enfants de façon régulière, et ce, dans un service de garde à 7 \$ ou non.

Par ailleurs, on constate que, parmi les familles en congé de maternité, de paternité ou parental recourant à la garde régulière pour le plus jeune enfant dans un mode de garde à 7 \$, 59 % l'utilisent moins de 20 jours par mois²¹⁸, tandis que près de 42 % le font 20 jours par mois.

Faire garder deux enfants ne semble pas, pour la majorité des familles en cause, engendrer de déplacement entre deux milieux de garde. En effet, près de 9 familles sur 10 font garder leurs enfants au même endroit (86 %). On peut penser que la politique d'admission généralement en vigueur dans les services de garde, qui favorise l'accès aux frères et sœurs d'un enfant déjà gardé, joue en ce sens; elle contribue à augmenter les chances des familles de faire garder leurs enfants au même endroit.

En s'interrogeant sur la correspondance entre faire garder les enfants au même endroit et le mode de garde utilisé, des résultats différents apparaissent selon que l'on examine la situation de l'aîné ou du plus jeune enfant. Ainsi, lorsque le plus jeune est à la garderie ou dans un CPE à 7 \$, la probabilité que l'aîné y soit aussi est très grande (94 %), ce qui laisse supposer qu'il y a une pratique d'admission prioritaire de la fratrie lorsqu'un enfant fréquente déjà le milieu de garde. En revanche, les familles sont plus susceptibles de faire garder leurs enfants au même endroit lorsque l'aîné est gardé au domicile (95 %) ou dans un milieu familial (à 7 \$: 90 %; pas à 7 \$: 94 %) plutôt qu'en garderie ou en CPE à 7 \$ (86 %) ou en garderie

218. Environ 36 % le font 12 ou 16 jours par mois – ce qui correspond à environ 3 ou 4 jours par semaine –, et 23 %*, moins de 12 jours par mois, soit moins de 3 jours par semaine (coefficient de variation entre 15 % et 25 %).

sans place à 7 \$ (79 %). Ce constat semble indiquer que, pour le plus jeune, l'accès à la garde en milieu familial est relativement plus facile qu'à la garderie ou au CPE à 7 \$ lorsque l'aîné y est déjà gardé.

Si on revient à la situation de garde des enfants à partir du mode du plus jeune, on constate que les familles sont moins susceptibles de les faire garder au même endroit lorsque le plus jeune est gardé au domicile (un peu moins de 6 familles sur 10) que lorsqu'il fréquente un milieu familial ou une garderie (à 7 \$ ou non) (de 78 % à 94 %). On peut ainsi penser que la garde au domicile de l'enfant est une solution transitoire, jugée plus appropriée par les parents pour les très jeunes enfants. Rappelons qu'au chapitre 9, on a constaté que la garde au domicile de l'enfant est le mode de garde préféré pour la garde régulière des tout-petits de moins d'un an; toutefois, cette préférence diminue à mesure que l'enfant vieillit, alors que s'accroît la faveur des parents pour la garderie ou le CPE à 7 \$.

Enfin, si on examine la répartition des familles faisant garder leurs deux enfants de moins de cinq ans au même endroit, on constate que le recours aux services de garde à 7 \$ domine, puisque plus des trois quarts des familles (78 %) les utilisent.

Références bibliographiques

- GIGUÈRE, Claudine, et Hélène DESROSIERS (2010). « Les milieux de garde de la naissance à 8 ans. Utilisation et effets sur le développement des enfants », dans : *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2010). De la naissance à 8 ans*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 5, fascicule 1.
- GUILLOT, Olivier (2004). « Choix d'activité des mères vivant en couple et recours aux services de garde d'enfants », *Économie et prévision*, vol. 1, n° 162, p. 51-69 [ISSN 0249-4744].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2009). *Le marché du travail et les parents*. Québec, Gouvernement du Québec, 60 p.

Conclusion

Dans la continuité des précédentes éditions de *l'Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde* (EUSG), le ministère de la Famille et des Aînés a poursuivi sa démarche de consultation des familles en regard de leurs besoins en services de garde. L'Institut de la statistique du Québec a mené, à l'automne 2009, cette importante enquête sur plusieurs aspects de la garde non parentale auprès des familles québécoises ayant des enfants de moins de cinq ans, qu'elles aient ou non un enfant gardé.

Que ce soit sur le plan des places à contribution réduite, des préférences en matière de garde, de la satisfaction quant à la flexibilité des services utilisés, ce rapport rend compte de l'expérience et de l'opinion des familles sur l'utilisation de la garde pour leur(s) jeune(s) enfant(s). Ce portrait s'appuie sur la participation de 11 161 familles ayant au total 14 475 enfants âgés de moins de cinq ans au 30 septembre 2009.

En guise de conclusion, voici les faits saillants de ce rapport quant à l'utilisation, aux besoins et aux préférences des parents en matière de garde.

Utilisation de la garde

Portrait général de la garde au Québec

En 2009, la très grande majorité des familles québécoises recourent à la garde non parentale pour leur(s) enfant(s) d'âge préscolaire. De fait, l'EUSG révèle qu'environ 9 familles sur 10 recourent à la garde pour au moins un de leurs enfants de moins de cinq ans, que ce soit de façon régulière ou irrégulière, peu importe le motif. Approximativement les trois quarts des familles recourent à un mode de garde de façon régulière, et tout autant y recourt sur une base irrégulière, que ce soit concurremment ou non.

Le principal motif d'utilisation de la garde diffère selon qu'elle est régulière ou irrégulière. La grande majorité des familles qui ont recours à la garde régulière l'utilisent pour le travail ou les études des parents (87 %), tandis que 95 % des familles utilisatrices de la garde irrégulière y font appel pour un autre motif que le travail ou les études.

Un peu plus d'une famille sur quatre ne recourt pas à la garde régulière (27 %). L'analyse selon les caractéristiques socioéconomiques des familles indique que cette proportion est plus élevée parmi les familles immigrantes, peu scolarisées, n'ayant pas le travail ou les études comme principale occupation, celles à faible revenu ou encore prestataires de l'aide sociale ou de l'assurance parentale.

En considérant l'univers des enfants plutôt que celui des familles, c'est environ le tiers des enfants québécois qui ne sont pas gardés régulièrement (32 %), mais cette proportion est beaucoup plus élevée chez les moins d'un an (73 %) que chez les un à quatre ans dont la proportion varie entre 17 % et 27 %. Si la proportion globale d'enfants non gardés régulièrement n'est pas différente des résultats de l'enquête de 2004, elle a augmenté en 2009 chez les enfants de moins d'un an (69 % en 2004 c. 73 % en 2009).

Les familles invoquent deux motifs principaux pour ne pas recourir à la garde régulière : parce qu'un des parents désire rester à la maison avec l'enfant (39 % des enfants non gardés régulièrement) ou que le parent est en congé de maternité, de paternité ou parental (36 % des enfants non gardés régulièrement). En ce qui concerne les enfants de moins d'un an cependant, c'est ce dernier motif qui domine largement (65 % des enfants non gardés

régulièrement), tandis que, pour ce qui est des plus vieux, le désir de demeurer à la maison avec l'enfant est prépondérant (un peu plus de la moitié des enfants non gardés régulièrement).

Garde régulière

Les enfants gardés de façon régulière en raison du travail ou des études des parents représentent 59 % des enfants de moins de cinq ans visés par l'enquête, ce qui n'indique aucun changement depuis 2004. Bien qu'en 2009 comme en 2004, les enfants de moins d'un an soient moins souvent gardés que les plus vieux, on observe cependant une diminution significative en 2009 (de 25 % à 22 %). Parmi les enfants gardés régulièrement pour le travail ou les études de leurs parents, 29 % le sont en milieu familial et 43 % dans une garderie ou un CPE, tous à contribution réduite. Notons qu'en 2004, un peu plus d'enfants, en proportion, étaient gardés dans un milieu familial à 7 \$ (32 %) alors que la proportion relative à la garderie ou au CPE à 7 \$ n'a statistiquement pas changé. On observe d'importantes variations dans les modes de garde utilisés selon l'âge des enfants. Ainsi, les moins d'un an et les enfants de un an sont davantage gardés, en proportion, à leur domicile (respectivement 10 % et 5 %) et dans un milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$²¹⁹ (respectivement 25 % et 24 %) et le sont moins dans les garderies ou les CPE à 7 \$ (respectivement 26 % et 33 %) que les enfants plus âgés. Les trois et quatre ans sont, quant à eux, proportionnellement plus souvent gardés dans une garderie ou un CPE à 7 \$ (respectivement 49 % et 53 %) que les enfants des autres âges.

De façon générale, les trois quarts des enfants gardés de façon régulière en raison du travail ou des études des parents le sont à temps plein, mais, cette fois encore, les moins d'un an se démarquent par une proportion plus faible dans cette situation (58 %). Le régime de garde diffère en fonction du principal mode de garde. Ainsi, les enfants gardés au domicile ou dans un milieu familial n'offrant pas de place à 7 \$ sont moins souvent, en proportion, à temps plein (respectivement 49 % et 61 %) que ceux qui fréquentent un service à 7 \$ (milieu familial : 76 %; garderie ou CPE : 81 %). Pour la majorité (62 %) des enfants gardés de façon régulière en raison du travail ou des études, les coûts déclarés pour le principal mode de garde sont de 7 \$ par jour mais, pour le quart des enfants, le tarif est plus élevé. Ces proportions ne sont pas différentes de celles qui étaient observées en 2004. Enfin, le recours régulier à un second mode de garde en complément du premier est plutôt rare : il ne touche que 10 % des enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études.

Quant à la garde régulière pour un autre motif que le travail ou les études des parents, on constate que son utilisation ne concerne que près de 17 % des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement, proportion similaire à celle qu'on observait en 2004. Pour environ la moitié de ces enfants gardés pour un autre motif (55 %), les familles ont fait ce choix principalement pour leur permettre de se développer et de socialiser. Le recours aux services à 7 \$ est fréquent dans le cas de la garde régulière pour un autre motif, mais il est moins généralisé que pour la garde régulière en raison du travail ou des études (58 % c. 72 %). La garde pour un autre motif est utilisée surtout à temps partiel (70 %) et, pour près de la moitié des enfants (49 %), les parents déboursent 7 \$ par jour pour faire garder leur enfant, tandis que, pour 30 % des enfants, les parents paient moins de 7 \$ ou bénéficient d'un service gratuit.

Par ailleurs, l'EUSG 2009 est l'une des rares enquêtes à s'être intéressée à la garde dans les familles où il y a plus d'un enfant de moins de cinq ans, ces dernières comptant pour un peu plus du quart des familles québécoises ayant au moins un enfant d'âge préscolaire. On sait ainsi que les familles de trois enfants ou plus recourent moins

219. Précisons que ce mode comprend la garde par des personnes apparentées.

à la garde régulière, tous motifs confondus, que celles comptant deux enfants. De plus, dans les familles de trois enfants ou plus, la proportion des enfants tous gardés de façon régulière est moindre (27 %) que dans les familles de deux enfants (53 %). L'analyse plus approfondie du sous-groupe des familles ayant deux enfants gardés régulièrement révèle que celles-ci font garder en très grande majorité (86 %) leurs enfants au même endroit.

Garde irrégulière

L'enquête révèle que, dans près de 47 % des familles québécoises ayant des enfants de moins de cinq ans, les parents ont un horaire de travail ou d'études irrégulier, c'est-à-dire qu'au moins un des deux parents travaille ou étudie selon un horaire irrégulier ou fait des heures supplémentaires à l'occasion. Le recours à la garde irrégulière en raison du caractère imprévisible du travail ou des études est le lot d'environ 14 % des familles ayant des enfants de moins de cinq ans, mais de près du tiers de celles où au moins un parent a un horaire irrégulier. Parmi les enfants vivant dans ces familles et gardés de façon irrégulière en raison du caractère imprévisible du travail ou des études des parents, environ les deux tiers sont gardés par des membres de la famille qui n'offrent pas de place à 7 \$, plus des deux tiers sont gardés en semaine et près de la moitié sont gardés en soirée.

Quant à la garde irrégulière pour un autre motif que le travail ou les études, la plupart des familles québécoises ayant des enfants de moins de cinq ans y ont recours (72 %), et ce, principalement pour les sports et les loisirs des parents (45 %) et les affaires personnelles ou familiales (32 %). Dans ces circonstances, plus de 80 % des familles font appel à des membres de la famille pour garder les enfants.

Places à contribution réduite (PCR)

En 2009, la moitié (50 %) des enfants de moins de cinq ans occupent une place à contribution réduite comme principal mode de garde, tous motifs et tous types d'utilisation confondus; cette proportion est similaire à celle qu'on observait en 2004 (49 %). Si l'on considère uniquement les enfants gardés de façon régulière en raison du travail ou des études des parents, ce sont 72 % d'entre eux qui fréquentent un service offrant des places à contribution réduite.

Lorsqu'on examine le profil des familles utilisatrices de PCR et que l'on s'attarde à celles qui y ont recours en raison du travail ou des études, de façon régulière ou irrégulière, on constate que les familles dont le revenu annuel est inférieur à 30 000 \$ utilisent les PCR dans une proportion moindre que celles dont le revenu excède 60 000 \$, en excluant celles dont le revenu est de 140 000 \$ ou plus. Les données de l'EUSG 2009 indiquent également que le fait de n'être titulaire d'aucun diplôme ou d'être titulaire d'un diplôme du secondaire est associé à un pourcentage moindre d'utilisation des PCR. Par ailleurs, si on n'observe aucune différence significative entre les familles monoparentales et les familles biparentales, en revanche, les familles où les deux parents (ou le parent seul) sont nés à l'extérieur du Canada utilisent davantage, en proportion, une PCR pour la garde régulière ou irrégulière en raison du travail ou des études, que celles où les deux parents (ou le parent seul) sont nés au Canada.

L'analyse comparative des modalités de garde entre l'utilisation régulière, en raison du travail ou des études des parents, d'une PCR et d'une place non subventionnée fait ressortir plusieurs différences. De façon systématique, les proportions d'enfants gardés sont plus élevées dans le cas des PCR que pour les places non subventionnées, et ce, pour chacune de ces modalités : pour la garde cinq fois par semaine ou plus (80 % c. 64 %), du lundi au vendredi (80 % c. 63 %), plus de 4 à 10 heures par jour (97 % c. 90 %), à temps plein (79 % c. 61 %). On note également une plus forte concordance entre le mode de garde utilisé et le mode souhaité par la famille parmi les

enfants occupant une PCR que chez les autres (92 % c. 55 %). Enfin, les parents d'environ un enfant sur 10 gardé régulièrement dans une PCR en raison du travail ou des études estiment que leur enfant est gardé un plus grand nombre de jours ou d'heures que nécessaire.

L'enquête avait également pour objectif de connaître l'intérêt des parents pour les services à 7 \$. Les résultats qui suivent témoignent de la popularité de ces services en 2009. En effet, pour près de la moitié des enfants déjà gardés régulièrement dans une place non subventionnée, les parents souhaiteraient une PCR si une telle place devenait disponible durant l'année suivant l'enquête (47 %). Dans le cas d'environ les deux tiers des enfants non gardés de façon régulière, les parents seraient intéressés ou auraient l'intention d'utiliser régulièrement une PCR dans l'année qui vient. Cette proportion est encore plus marquée parmi les enfants dont les parents sont en congé de maternité, de paternité ou parental (82 %).

Le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde, dont peuvent bénéficier les familles n'ayant pas accès à une PCR, a été modifié en janvier 2009 afin que les coûts de garde soient réduits, voire équivalents à 7 \$ par jour pour certaines familles. L'enquête montre que ces changements apportés au crédit d'impôt sont peu connus des familles qui font garder leurs enfants régulièrement ou irrégulièrement en raison du travail ou des études (16 %).

Garde et atypisme du travail

Parmi les familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation, dans environ 58 % d'entre elles on trouve au moins une situation de travail atypique des parents tandis que dans 21 % des familles, les deux parents sont dans cette situation. Plus précisément, alors que le travail à temps partiel concerne 16 % de ces familles, l'horaire non usuel et le statut atypique de l'emploi²²⁰ en touchent respectivement 35 % et 36 %.

Les analyses menées sur certaines formes d'atypisme du travail de la mère indiquent qu'elles sont associées à divers aspects de la garde. Ainsi, l'utilisation de la garde régulière en raison du travail ou des études pour les enfants de moins de cinq ans par les familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation est moindre dans celles où l'emploi de la mère est atypique par rapport aux autres familles (horaire de travail non usuel : 85 % c. 94 %; régime de travail à temps partiel : 86 % c. 93 %; statut atypique de l'emploi : 76 % c. 97 %).

Par ailleurs, parmi la même population, l'utilisation irrégulière de la garde pour le travail ou les études des parents est plus forte, en proportion, pour deux formes d'atypisme du travail de la mère. Ainsi, lorsque la mère a un horaire de travail non usuel ou un emploi à statut atypique, la famille recourt davantage à la garde irrégulière (respectivement 40 % et 28 %) que lorsque la mère n'a pas un tel emploi (respectivement 15 % et 17 %). Ces deux mêmes formes d'atypisme de travail de la mère sont également associées à une plus forte utilisation régulière d'un second mode de garde.

Difficultés dans l'organisation de la garde d'enfants

L'organisation de la garde des enfants se complique lorsque surviennent des situations imprévues. L'EUSG 2009 dispose de quelques chiffres à ce sujet. Les résultats de l'enquête indiquent qu'environ les deux tiers des familles qui utilisent des services de garde régulièrement ou irrégulièrement en raison du travail ou des études des parents

220. Cette forme d'atypisme comprend le travail à domicile, autonome, à la pique, dont l'horaire est imprévisible, ou encore qui implique le cumul de plusieurs emplois.

ont vécu des situations imprévues ayant causé des difficultés dans l'organisation de la garde. Cependant, seule une faible proportion de ces familles (6 %) a vécu cette expérience souvent ou très souvent.

Les analyses ont démontré que les familles présentant certaines caractéristiques socioéconomiques sont plus susceptibles que les autres d'éprouver des difficultés dans l'organisation de la garde des enfants dues à des situations imprévues. Les familles monoparentales de même que celles dont le revenu annuel est relativement faible (30 000 \$ ou moins) sont plus nombreuses, en proportion, à faire face souvent ou très souvent à des difficultés. Les demandes imprévues au travail constituent la circonstance qui cause le plus de difficultés aux familles recourant à des services de garde régulièrement ou irrégulièrement en raison du travail ou des études et qui ont déclaré vivre souvent ou très souvent des difficultés d'organisation de la garde (40 %).

Les familles où les deux parents (ou le parent seul) ont déclaré le travail comme principale occupation et où la mère a un horaire de travail non usuel ou un emploi à statut atypique sont plus susceptibles de vivre souvent ou très souvent des situations imprévues engendrant des difficultés dans l'organisation de la garde que les autres familles où la mère n'a pas ce genre de travail (horaire de travail non usuel : 13 % c. 4,3 %; statut atypique de l'emploi : 11 % c. 4,4 %).

Satisfaction des parents sur divers aspects du mode de garde utilisé régulièrement

Pour la première fois à l'échelle québécoise, on a mesuré la satisfaction des parents relativement à la flexibilité et à l'accessibilité sur le plan géographique des milieux de garde fréquentés par les enfants de moins de cinq ans. L'EUSG 2009 révèle que, au Québec, les parents qui utilisent régulièrement un mode de garde, en raison du travail ou des études ou pour un autre motif, sont très ou plutôt satisfaits du temps nécessaire pour conduire et aller chercher l'enfant à son lieu de garde (pour 92 % des enfants), des jours d'ouverture (98 % des enfants) tout comme des horaires (94 % des enfants) et des moments de l'année où ils peuvent faire garder leurs enfants (94 % des enfants), mais aussi du coût de la garde (90 % des enfants).

Ces niveaux de satisfaction varient selon le principal mode de garde utilisé. Ainsi, comme on peut s'y attendre, l'insatisfaction des parents en ce qui a trait au coût est plus élevée pour les enfants gardés dans des services n'offrant pas de place à contribution réduite (milieu familial : 34 % des enfants; garderie : 48 % des enfants). Quant aux heures d'ouverture, elles créent une plus grande insatisfaction quand l'enfant fréquente le milieu familial offrant des places à 7 \$ (11 % des enfants) plutôt qu'un autre mode de garde.

Que désirent donc les parents insatisfaits quant aux heures ou aux jours d'ouverture du milieu de garde fréquenté par leur(s) enfant(s)? Pour les deux tiers des enfants (67 %) ayant des parents insatisfaits de l'horaire de garde, ces derniers souhaiteraient retarder la fermeture du milieu de garde; la seconde amélioration la plus citée est que la garde commence plus tôt (pour 33 % des enfants). Faire garder plus de jours par semaine d'une part ou à des jours variables d'autre part sont des améliorations souhaitées par les parents insatisfaits quant aux jours d'ouverture (respectivement pour 40 % et 31 % des enfants dont les parents sont insatisfaits).

Par ailleurs, ces forts taux de satisfaction se reflètent sur les taux de concordance entre le mode utilisé et le mode souhaité par les parents. En effet, une grande proportion des enfants gardés de façon régulière en raison du travail ou des études le sont dans le mode souhaité par leurs parents (82 %). On remarque cependant que, chez les enfants qui fréquentent des milieux de garde n'offrant pas de services à 7 \$, cette proportion est considérablement plus faible (milieu familial : 49 %; garderie : 55 %) comparativement aux enfants gardés en milieu familial à 7 \$ (86 %) ou en garderie ou en CPE à 7 \$ (96 %). Pour 77 % des enfants gardés dans un mode non souhaité (que ce soit totalement ou partiellement non souhaité), la raison principalement invoquée par les

parents est le manque de place. En outre, 61 % des enfants ne fréquentant pas le milieu de garde souhaité par leurs parents seraient gardés dans une garderie ou un CPE à 7 \$ si ceux-ci en avaient la possibilité, tandis que le quart le serait dans un milieu familial à 7 \$.

Préférences quant au mode de garde et à son emplacement

Les résultats se rapportant aux familles visées par l'enquête, qu'elles aient ou non un enfant gardé, montrent que la préférence pour la garderie ou le CPE à 7 \$ s'accroît depuis 2000-2001 au point que c'est devenu, en 2009, le mode de garde souhaité prédominant pour les enfants de un an à quatre ans. Par exemple, alors que 25 % des familles préféreraient ce mode pour un enfant âgé de un an en 2000-2001, c'est un peu plus de 40 % qui le préféreraient en 2009. Parallèlement, la préférence pour la garde au domicile et en milieu familial à 7 \$ diminue, et ce, pour tous les âges. Ainsi, en 2009, si elles avaient un enfant de moins d'un an, de un an, de deux, de trois et de quatre ans, les familles les feraient garder dans une garderie ou un CPE à 7 \$ dans une proportion de 25 %, 40 %, 51 %, 59 % et 59 % respectivement. Quant à l'emplacement de la garde, la proximité du domicile constitue la préférence de plus de 6 familles sur 10 (63 %).

En terminant

Rappelons que les données sur lesquelles s'appuient tous ces résultats sont représentatives des familles ayant des enfants de moins de cinq ans, et ce, pour le Québec et les régions administratives. On ne peut qu'insister sur le fait que peu d'enquêtes fournissent des données de qualité sur l'utilisation des services de garde au Québec. De plus, des mesures ont été prises pour assurer la comparabilité des données de l'EUSG 2009 avec celles de l'*Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde* (EBPSG) 2004, notamment en gardant le même mode de collecte, en conservant autant que possible la formulation des questions ainsi que la construction des indicateurs principaux. Cette enquête recèle une mine de renseignements que ce rapport n'a pas épuisés. D'autres analyses seraient nécessaires pour approfondir les sujets propres à chaque domaine.

Lettres et questionnaire

Septembre 2009

Objet : Participation à l'Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009

Dossier : _____

Madame,
Monsieur,

Votre famille a été choisie, au hasard, tout comme 16 000 autres familles québécoises, pour participer à l'**Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences en matière de services de garde**.

Pourquoi mener cette enquête ?

L'Institut de la statistique du Québec a été mandaté par le ministère de la Famille et des Aînés pour réaliser cette étude auprès de parents d'enfants de moins de 5 ans afin de connaître les utilisateurs des services de garde et de s'assurer de répondre le mieux possible à leurs besoins. Votre participation à cette enquête est volontaire. Par contre, elle s'avère **importante** pour garantir la qualité des résultats et donc, pour obtenir un portrait réel de la situation des familles québécoises que vous fassiez ou non garder vos enfants. Cette enquête présente une précieuse source d'information pour le ministère qui lui permet d'adapter les services de garde offerts au Québec et de prévoir les besoins des parents.

Au cours des prochains jours, nous communiquerons avec vous pour compléter un questionnaire par téléphone. Il sera toutefois possible de prendre rendez-vous pour un autre moment si vous le préférez. Vingt (20) minutes devraient suffire pour y répondre.

Pourquoi vous ?

Votre famille a été sélectionnée **au hasard** parmi toutes les familles québécoises ayant un ou des enfant(s) de moins de 5 ans, inscrites sur la liste de la Régie des rentes du Québec. Cet organisme nous a transmis vos coordonnées après avoir obtenu l'autorisation de la Commission d'accès à l'information du Québec.

.../suite

Que ferons-nous des renseignements recueillis ?

Tous les renseignements personnels recueillis lors de l'entrevue seront traités et protégés selon la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (L.R.Q., c. I-13.011). En aucun cas, le nom des membres de votre famille, votre adresse et vos numéros de téléphone ne seront révélés. Les autres données recueillies serviront à dresser un portrait global de l'utilisation, des besoins et des préférences des familles en matière de services de garde et seront rendues accessibles au ministère de la Famille et des Aînés à des fins **statistiques** seulement.

Si vous désirez obtenir plus d'information concernant cette enquête, vous pouvez communiquer avec Mme Sophie Bérubé, au poste 3233, de la Direction des stratégies et des opérations de collecte de l'Institut dont les coordonnées apparaissent au bas de cette lettre.

Vous remerciant à l'avance de votre précieuse collaboration, je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Stéphane Mercier

Septembre 2009

Objet : Participation à l'Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009

Dossier : _____

Madame,
Monsieur,

Votre famille a été choisie, au hasard, tout comme 16 000 autres familles québécoises, pour participer à l'**Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences en matière de services de garde**.

Pourquoi mener cette enquête ?

L'Institut de la statistique du Québec a été mandaté par le ministère de la Famille et des Aînés pour réaliser cette étude auprès de parents d'enfants de moins de 5 ans afin de connaître les utilisateurs des services de garde et de s'assurer de répondre le mieux possible à leurs besoins. Votre participation à cette enquête est volontaire. Par contre, elle s'avère **importante** pour garantir la qualité des résultats et donc, pour obtenir un portrait réel de la situation des familles québécoises que vous fassiez ou non garder vos enfants. Cette enquête présente une précieuse source d'information pour le ministère qui lui permet d'adapter les services de garde offerts au Québec et de prévoir les besoins des parents.

Pourquoi vous ?

Votre famille a été sélectionnée **au hasard** parmi toutes les familles québécoises ayant un ou des enfant(s) de moins de 5 ans, inscrites sur la liste de la Régie des rentes du Québec. Cet organisme nous a transmis votre nom et adresse après avoir obtenu l'autorisation de la Commission d'accès à l'information du Québec.

Comment y participer ?

Nous vous invitons à communiquer avec un représentant de l'Institut de la statistique du Québec pour lui transmettre votre numéro de téléphone, en composant le 418 691-2404 ou le 1 800 561-0213 si vous êtes de l'extérieur de la région de Québec. Un rendez-vous téléphonique sera alors fixé, au moment qui vous conviendra le mieux, afin de remplir le questionnaire d'enquête. Vingt (20) minutes devraient suffire pour y répondre.

.../2

.../suite

Que ferons-nous des renseignements recueillis ?

Tous les renseignements personnels recueillis lors de l'entrevue seront traités et protégés selon la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (L.R.Q., c. I-13.011). En aucun cas, le nom des membres de votre famille, votre adresse et vos numéros de téléphone ne seront révélés. Les autres données recueillies serviront à dresser un portrait global de l'utilisation, des besoins et des préférences des familles en matière de services de garde et seront rendues accessibles au ministère de la Famille et des Aînés à des fins **statistiques** seulement.

Si vous désirez obtenir plus d'information concernant cette enquête, vous pouvez communiquer avec Mme Sophie Bérubé, au poste 3233, de la Direction des stratégies et des opérations de collecte de l'Institut dont les coordonnées apparaissent au bas de cette lettre.

Vous remerciant à l'avance de votre précieuse collaboration, je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Mercier', with a stylized, cursive script.

Stéphane Mercier

**Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des
familles en matière de services de garde (EUSG) 2009**

QUESTIONNAIRE

INTRODUCTION

F_2A

Êtes-vous la mère/ou le père de/des (l')enfant(s)?

Note à l'intervieweur : si la mère ou le père s'est déjà identifié comme tel, seulement valider avec lui qu'il est bien la mère/père de/des enfants

Mère 1 Passer à NBENF
Père..... 2 Passer à NBENF
Autre (Précisez le sexe de la personne/ 1=masculin 2=féminin)..... 3 Passer à NBENF
Ne sait pas 8
Refus..... 9

FILT1

Y a-t-il un ou des enfants qui auront (avaient) MOINS de 5 ans au 30 septembre 2009 au sein de votre famille?

Info : Considérer tous les enfants qui vivent avec le répondant, y compris ceux en famille d'accueil.

Oui..... 1 Passer à NBENF
Non..... 2 Passer à FIN
Non, l'enfant est décédé 3
Ne sait pas 8
Refus..... 9

NBENF

Parmi ces enfants (de moins de 5 ans), combien vivent avec vous AU MOINS 40 % du temps? 40 % du temps signifie qu'ils vivent avec vous PAR EXEMPLE environ 3 jours par semaine ou 6 jours par 2 semaines. (Au besoin ajouter que 40 % du temps=12 jours par mois ou 5 mois par année)

Note à l'intervieweur : si un seul enfant, poser la question suivante : « Votre enfant vit-il avec vous AU MOINS 40 % du temps? 40 % du temps signifie qu'il vit avec vous PAR EXEMPLE environ 3 jours par semaine ou 6 jours par 2 semaines ».

Note à l'intervieweur : On se réfère à ce qui est vécu en pratique et non au jugement légal.

Nombre : _____
Ne sait pas 8
Refus..... 9

IDENTIFICATION

IDENT

Pourriez-vous me donner la date de naissance, le sexe et le prénom du/des <NBENF> enfant(s) de votre foyer qui aura(auront) (avai(ent)) moins de 5 ans au 30 septembre 2009, en commençant par le PLUS JEUNE? Je vous rappelle de ne considérer que les enfants qui vivent avec vous AU MOINS 40% du temps.

Note à l'intervieweur : formuler si nécessaire les questions suivantes :

- Quelle est la date de naissance de cet enfant? *Si ne sait pas ou refus : quel était (sera) son âge au 30 septembre? Inscrire l'âge en année sauf si l'enfant a moins de 2 ans, l'inscrire en mois.*
- Est-ce un garçon ou une fille?
- Quel est son prénom? *(cette information sert seulement à faciliter l'entrevue, elle n'est pas conservée par la suite)*

MAT

Consigne : Poser cette question si l'âge de <NOM> au 30 septembre 2009=4 ans.

Est-ce que <NOM> fréquente la maternelle 5 ans à la suite d'une dérogation?

INFO : La dérogation est accordée à la suite d'une évaluation par un psychologue ou un psycho-éducateur pour que l'enfant débute l'école avant l'âge habituel de 5 ans.

Oui..... 1
Non..... 2
Ne sait pas 8
Refus..... 9

PREM

Consigne : Poser cette question si l'âge de <NOM> au 30 septembre 2009=4 ans et MAT=2, 8 ou 9.

Est-ce que <NOM> fréquente la pré-maternelle ou la maternelle 4 ans de l'école publique?

Note à l'intervieweur : la maternelle 4 ans de l'école publique vise seulement les enfants de milieu défavorisé et certains enfants handicapés. Elle peut être connue sous le nom d'Animation Passe-Partout.

Oui..... 1
Non..... 2
Ne sait pas 8
Refus..... 9

SECTION A

Information générales sur la garde des enfants

QA

Les questions suivantes portent sur la garde RÉGULIÈRE de <NOM>. La garde est « régulière » si elle est prévue d'avance et si elle est utilisée selon une FRÉQUENCE FIXE; elle peut être à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit ou la fin de semaine. À noter qu'un enfant qui demeure à la maison avec son père, sa mère ou le (la) conjoint(e) de l'un de ceux-ci n'est pas considéré comme étant gardé.

(INFO : cela inclut un enfant qui fréquente le service de garde familial dirigé par sa mère et/ou père).

QA1

Est-ce que <NOM> se fait garder de façon RÉGULIÈRE que ce soit en raison du travail, des études ou de tout autre motif?

Oui..... 1 Passer à Section B
Non..... 2
Ne sait pas 8 Passer à Section B
Refus..... 9 Passer à Section B

QA2

Quelle est la principale raison qui explique le fait de ne pas faire garder RÉGULIÈREMENT <NOM>?

Note à l'intervieweur : Ne pas lire les choix de réponse; une seule réponse possible. Si le répondant donne comme raison qu'il ne travaille pas, indiquer « Présentement sans emploi ». S'il donne comme raison qu'il est à la maison, lui demander : « Mais plus précisément, pour quelles raisons parmi les suivantes » et lire les 3 premiers choix.

Un des parents désire demeurer à la maison avec l'enfant.....	1
En raison d'un congé de maternité, de paternité ou parental.....	2
Parce que présentement sans emploi	3
Le manque de places.....	4
Le coût trop élevé des services de garde	5
Les heures d'ouverture ne sont pas assez souples et flexibles.....	6
Services à temps partiel non disponibles.....	7
Les services ne sont pas adaptés à l'état de santé ou à la déficience de l'enfant.....	8
Autre, précisez	9
Ne sait pas	98
Refus.....	99

QA3

Consigne : Poser cette question si QA1_n=2 et QA2_n ≠ 2. Sinon passer à QA4.

Est-ce que vous ou votre conjoint êtes présentement en congé de maternité, de paternité, d'adoption ou en congé parental?

Oui	1	
Non	2	Passer à QB
Ne sait pas	8	Passer à QA5
Refus.....	9	Passer à QA5

QA4

Consigne : Poser cette question au répondant dont les enfants ne se font pas garder régulièrement et qui est en congé maternité ou parental.

Consigne : Si QA3=1, la question est :

Quand ce ou ces congés se termineront-ils POUR VOTRE FAMILLE?

Consigne : Si QA3 n'a pas été posée et QA2_n =2 la question est :

Quand le congé de maternité, de paternité, d'adoption ou congé parental se termineront-ils POUR VOTRE FAMILLE?

Info : On veut connaître le moment de fin de tous les congés pris par la famille à l'occasion de la naissance, de l'adoption, de la fausse couche ou de la mort du bébé, qu'ils soient utilisés par l'un ou par l'autre des conjoints. La fin du congé coïncide généralement avec le retour au travail du dernier conjoint en congé.

QA4a

Date exacte : aaaammjj

Date au mois seulement : aaaamm

ou

QA4b

Nombre : _____

QA4c

Semaines.....	1
Mois	2
Ne sait pas.....	8
Refus	9

VA4

Consigne : cette question de validation est posée si la date indiquée à QA4a est antérieure à la date de l'entrevue.

J'aimerais valider la date de fin de congé de maternité, de paternité ou parental avec vous. Vous avez déclaré être ACTUELLEMENT en congé pour cette raison mais ce congé s'est terminé le <QA4a>. Est-ce exact?

Oui, expliquer :	1
Non, corriger QA4a	2
Non, corriger QA2 ou QA3	3

QA5

Consigne : poser cette question si QA1=2 et QA2=2. Sinon passer à QB.

Quand prévoyez-vous faire garder <NOM> de façon régulière, que ce soit à temps plein ou à temps partiel?

Note à l'intervieweur : si la réponse est « Dès qu'une place sera disponible », aider le répondant à préciser : vous voulez dire : Demain? Dans une semaine? Dans un mois?

A5a

À la fin du congé parental	1	
Semaines	2	
Mois.....	3	
Ne prévoit pas faire garder de façon régulière	4	Passer à QB
Ne sait pas	8	Passer à QB
Refus.....	9	Passer à QB

A5b

Consigne : Si A5a=2 ou 3

Nombre : _____

QA6

Quel mode de garde prévoyez-vous utiliser?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse.

Au domicile de l'enfant	1
En milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$.....	2
En milieu familial offrant des services à 7 \$.....	3
À la garderie ou au CPE offrant des services de garde à 7 \$	4
Autre, précisez	5
Ne sait pas	8
Refus.....	9

SECTION B1

Utilisation régulière en raison du travail ou des études des parents

QB

Consigne : Vise les enfants gardés régulièrement. La question est posée si QA1=1, 8, 9. Sinon, passer à QD.

Vous m'avez dit que vous faites garder de façon régulière <NOM>. Les questions suivantes portent spécifiquement sur la garde régulière en raison DU TRAVAIL OU DES ÉTUDES DES PARENTS.

(Info : La garde est « régulière », si elle est prévue d'avance et si elle est utilisée selon une FRÉQUENCE FIXE; elle peut être à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit ou la fin de semaine. À noter qu'un enfant qui demeure à la maison avec son père, sa mère ou le (la) conjoint(e) de l'un de ceux-ci n'est pas considéré comme étant gardé.)

QB1

Consigne : Poser cette question si QA1=1, 8, 9.

Faites-vous garder <NOM> de façon RÉGULIÈRE, spécifiquement en raison DU TRAVAIL OU DES ÉTUDES DES PARENTS?

Oui..... 1
Non..... 2
Refus..... 9

QB2

Consigne : Poser cette question si QB1=1 (gardé régulièrement en raison du travail/études). Sinon passer à la section C.

Quel est le principal mode de garde utilisé pour <NOM> c'est à dire celui qui est utilisé le plus?

Note à l'intervieweur : Lire les choix de réponse; ne pas poursuivre et valider le choix si le répondant répond avant la fin de la liste de réponses.

INFO : Si le répondant utilise un service à 7 \$ et qu'il doit payer un montant supplémentaire au 7 \$, l'inscrire dans un service de garde à 7 \$.

Au service de garde scolaire offrant de la garde à 7 \$ (offrir ce choix de réponse SSI l'enfant fréquente la maternelle 4 ans ou 5 ans) 1
Au domicile de l'enfant par quelqu'un de la famille autre que son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe..... 2
Au domicile de l'enfant par une personne qui n'est pas de la famille 3
En milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ par un membre de la famille..... 4
En milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ par quelqu'un qui n'est pas de la famille 5
En milieu familial offrant des services à 7 \$..... 6
À la garderie ou au CPE offrant des services de garde à 7 \$ 7
À la garderie n'offrant pas de services de garde à 7 \$ 8
Autre, précisez 9
Ne sait pas 98
Refus..... 99

Le choix « jardin d'enfants » (9) à QB2 a été retiré suite au prétest.

QB3

Pour la garde régulière en raison du travail ou des études, combien de fois par semaine ou par mois avez-vous recours au principal mode de garde de <NOM>?

Nombre de fois par semaine	1
Nombre de fois par mois	2
Ne sait pas	8
Refus	9

B3a

Nombre par semaine ou par mois : _____

QB4

Quels jours de la semaine ou de la fin de semaine <NOM> est-il gardé dans son principal mode de garde?

Note à l'intervieweur : ne pas lire les choix de réponse, plusieurs réponses possibles.

Du lundi au vendredi	1
Lundi	2
Mardi	3
Mercredi	4
Jeudi	5
Vendredi	6
Samedi	7
Dimanche	8
Les jours sont variables	9
Ne sait pas	98
Refus	99

VB4

Consigne : Cette question de validation est demandée (1) si à la question « Combien de fois par semaine ou par mois, avez-vous recours à ce principal mode de garde? » l'unité de fréquence est semaine et (2) si le nombre de jours cochés à la question « Quel jour de la semaine cet enfant est-il gardé? » est supérieur au nombre de jour par semaine inscrit à la question « Combien de fois par semaine ou par mois, avez-vous recours à ce principal mode de garde? »

J'aimerais valider une information avec vous. Vous m'avez dit que <NOM> fréquentait le service de garde <QB3> jour(s) par semaine le <QB4> :

Corriger le nombre de jour	1
Corriger les jours mentionnés	2
Expliquer	3

QB5 a été retirée suite au prétest.

QB6

Généralement, de quelle heure à quelle heure <NOM> est-il(elle) gardé(e) dans son principal mode de garde?

Note à l'intervieweur : inscrire les heures dans un format de 24 heures (par exemple, indiquer 13:00 plutôt que 1:00PM).

1 ^e plage		2 ^e plage		3 ^e plage		4 ^e plage	
1. Heure début	1. Heure fin	2. Heure début	2. Heure fin	3. Heure début	3. Heure fin	4. Heure début	4. Heure fin
hh:mm	hh:mm	hh:mm	hh:mm	hh:mm	hh:mm	hh:mm	hh:mm
98	98	98	98	98	98	98	98
99	99	99	99	99	99	99	99

QB7

Consigne : Poser cette question si <NOM> se fait garder régulièrement en raison travail/études dans un service à 7 \$ (QB2=6 ou 7). Sinon, passer à QB8.

Êtes-vous obligé de faire garder <NOM> pour un plus grand nombre de jours ou d'heures que ce dont vous avez besoin?

Oui..... 1
 Non..... 2
 Refus..... 9

QB8

Quel est le coût du principal mode de garde de <NOM>?

Note à l'intervieweur : si le répondant ne comprend pas « coût », dire « prix »; ne pas lire les choix de réponse.

Par jour..... 1
 Par semaine..... 2
 Aux deux semaines..... 3
 Par mois..... 4
 Par heure..... 5
 Par année..... 6
 Aucun coût..... 7
 Ne sait pas..... 8
 Refus..... 9

B8a

Consigne : Si QB8=1, 2, 3, 4, 5, 6

Inscrire le coût : _____

QB9

La garde <réponse à QB2> : principal mode de garde> correspond-il au MODE de garde que vous souhaitez pour <NOM>?

Oui..... 1 Passer à QB12
 Non..... 2
 En partie..... 3
 Ne sait pas..... 8 Passer à QB12
 Refus..... 9 Passer à QB12

QB10

Quel mode de garde auriez-vous souhaité pour <NOM>?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse; ne pas poursuivre et valider le choix si le répondant répond avant la fin de la liste de réponses.

Au domicile de l'enfant	1
En milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$.....	2
En milieu familial offrant des services à 7 \$.....	3
À la garderie ou au CPE offrant des services de garde à 7 \$	4
Au jardin d'enfants	5
Autre, précisez	6
Ne sait pas	8
Refus.....	9

QB11

Quelle est la principale raison pour laquelle vous n'avez pas eu recours ou accès au mode de garde souhaité?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse ; ne pas poursuivre et valider le choix si le répondant répond avant la fin de la liste de réponses.

Services trop coûteux	1
Services trop éloignés de votre domicile	2
Services trop éloignés de votre lieu de travail ou d'études ou de celui de votre conjoint(e)	3
Services trop éloignés du milieu de garde ou de l'école des frères ou des sœurs	4
Besoin de services de garde à temps partiel.....	5
Manque de flexibilité des heures d'ouverture	6
Manque de places.....	7
Difficulté à trouver une personne de confiance	8
Services non adaptés à l'état de santé ou à la déficience de l'enfant	9
Autre, précisez	10
Ne sait pas	98
Refus.....	99

SECTION B2***Second mode de garde en raison du travail ou des études des parents*****QB12**

Consigne : poser cette question si QB1=1 (gardé régulièrement en raison du travail/études). Sinon passer à la section C.

Toujours en raison du travail ou des études des parents, utilisez-vous de façon RÉGULIÈRE un second mode de garde pour <NOM> en complément du premier mode?

Oui.....	1
Non.....	2
Ne sait pas	8
Refus.....	9

QB13

En général, quel est le second mode de garde utilisé en complément du premier pour <NOM>?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse; ne pas poursuivre et valider le choix si le répondant répond avant la fin de la liste de réponses.

Au service de garde scolaire offrant de la garde à 7 \$

(Note à l'intervieweur : lire ce choix seulement si l'enfant fréquente

la maternelle 4 ans ou 5 ans)..... 1

Au domicile de l'enfant par quelqu'un de la famille autre que

son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe 2

Au domicile de l'enfant par une personne qui n'est pas de la famille 3

En milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ par un membre

de la famille 4

En milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ par quelqu'un

qui n'est pas de la famille 5

En milieu familial offrant des services à 7 \$ 6

À la garderie ou au CPE offrant des services de garde à 7 \$ 7

À la garderie n'offrant pas de services de garde à 7 \$ 8

Autre, précisez 9

Ne sait pas 98

Refus 99

Le choix « jardin d'enfants » (9) à QB13 a été retiré suite au prétest.

QB14

Quels jours de la semaine ou de la fin de semaine <NOM> est-il (elle) gardé(e) dans son second mode de garde?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse, plusieurs réponses possibles.

Lundi 1

Mardi 2

Mercredi 3

Jeudi 4

Vendredi 5

Samedi 6

Dimanche 7

Ne sait pas 98

Refus 99

QB15 a été retirée suite au prétest.

QB16

Généralement, de quelle heure à quelle heure <NOM> est-il (elle) gardé dans son second mode de garde?

Note à l'intervieweur : inscrire les heures dans un format de 24 heures (par exemple, indiquer 13:00 plutôt que 1:00PM).

1 ^e plage		2 ^e plage		3 ^e plage		4 ^e plage	
1. Hre début	1. Hre fin	2. Hre début	2. Hre fin	3. Hre début	3. Hre fin	4. Hre début	4. Hre fin
hh:mm	hh:mm	hh:mm	hh:mm	hh:mm	hh:mm	hh:mm	hh:mm
98	98	98	98	98	98	98	98
99	99	99	99	99	99	99	99

QB17

Quel est le coût du second mode de garde de <NOM>?

Note à l'intervieweur : si le répondant ne comprend pas « coût », dire « prix »; ne pas lire les choix de réponse.

Par jour.....	1
Par semaine.....	2
Aux deux semaines.....	3
Par mois.....	4
Par heure.....	5
Aucun coût.....	6
Ne sait pas.....	8
Refus.....	9

B17a

Consigne : Si QB17=1,2, 3, 4, 5

Inscrire le coût : _____

QB18

Quelle est la principale raison pour laquelle vous utilisez un second mode de garde pour <NOM>?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse en rotation.

Les heures d'ouverture du premier mode de garde ne combler pas totalement les besoins de garde liés au travail ou aux études des parents	1
Pour permettre à l'enfant de demeurer à la maison	2
Pour offrir des périodes de socialisation à l'enfant	3
Pour des raisons financières.....	4
Autre, précisez	5
Ne sait pas	8
Refus.....	9

SECTION C

Utilisation régulière en raison d'un autre motif que le travail ou les études des parents

QC

Consigne : Poser les questions de cette section si QA1=1, 8, 9 (gardé régulièrement). Sinon passer à QD.

QCINT

Les questions suivantes portent sur les modes de garde utilisés pour la garde régulière EN RAISON D'UN AUTRE MOTIF QUE LE TRAVAIL OU LES ÉTUDES DES PARENTS. Par exemple, pour le développement de l'enfant ou la pratique régulière d'une activité sportive.

INFO : Je vous rappelle que la garde est « régulière », si elle est prévue d'avance et si elle est utilisée selon une FRÉQUENCE FIXE; elle peut être à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit ou la fin de semaine. À noter qu'un enfant qui demeure à la maison avec son père, sa mère ou le (la) conjoint(e) de l'un de ceux-ci n'est pas considéré comme étant gardé.

QC1

Faites-vous garder <NOM> de façon RÉGULIÈRE en raison D'UN AUTRE MOTIF que le travail ou les études des parents?

- Oui..... 1 Passer à QC2
 Non..... 2 Passez à VC1
 Ne sait pas 8 Passer à QD
 Refus..... 9 Passer à QD

VC1

Consigne : Poser la question si QA1=1,8,9 et QB1=2 et QC1=2

Précédemment vous avez mentionné faire garder <NOM> de façon régulière que ce soit en raison du travail, des études ou de tout autre motif. Or à présent vous dites ne pas le faire garder de façon régulière en raison du travail ou des études et ne pas le faire garder de façon régulière pour un autre motif. Si vous permettez, j'aimerais valider cette information avec vous.

- Modifier la question 1 (Raison : les 2 motifs)..... 1 Passer à QA1
 Modifier la question 2 (Raison : travail ou études)..... 2 Passer à QB1
 Modifier la question 3 (Raison : autre)..... 3 Passer à QC1
 Confirme les informations, précisez..... 4

QC2

Pour quel autre motif faites-vous PRINCIPALEMENT garder <NOM> de façon régulière?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse en rotation.

Affaires personnelles ou obligations familiales (par exemple :

- pour des soins de santé, des courses) 1
 Répit..... 2
 Pour avoir accès à une place de garde à 7 \$ 3
 Pour conserver la place de garde à 7 \$ 4
 Sports, loisirs du parent 5
 Développement de l'enfant / socialisation..... 6
 Autre, précisez 7
 Ne sait pas 98
 Refus..... 99

QC3

Et dans ce cas, quel est le principal mode de garde utilisé pour <NOM> (en raison D'UN AUTRE MOTIF que le travail ou les études des parents)?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse ; ne pas poursuivre et valider le choix si le répondant répond avant la fin de la liste de réponses.

Au service de garde scolaire offrant de la garde à 7 \$ (lire ce choix SSI l'enfant fréquente la maternelle 4 ans ou 5 ans)	1
Au domicile de l'enfant par quelqu'un de la famille autre que son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe.....	2
Au domicile de l'enfant par une personne qui n'est pas de la famille	3
En milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ par un membre de la famille	4
En milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ par quelqu'un qui n'est pas de la famille	5
En milieu familial offrant des services à 7 \$	6
À la garderie ou au CPE offrant des services de garde à 7 \$	7
À la garderie n'offrant pas de services de garde à 7 \$	8
Au jardin d'enfants	9
Autre, précisez	10
Ne sait pas	98
Refus.....	99

QC4

Combien de fois par semaine ou par mois, avez-vous recours à ce mode de garde pour <NOM>?

Note à l'intervieweur : rappeler au besoin qu'il s'agit de la garde régulière pour des motifs autres que travail/études.

Par semaine	1
Par mois	2
Par année.....	3
Ne sait pas	8
Refus.....	9

C4a

Consigne : si QC4=1, 2, 3.

Inscrire le nombre : _____

QC5

Quels jours de la semaine ou de la fin de semaine <NOM> est-il (elle) gardé(e) dans ce mode de garde?

Note à l'intervieweur : rappeler au besoin qu'il s'agit de la garde régulière pour des motifs autres que travail/études. Ne pas lire les choix de réponse, plusieurs réponses possibles.

Du lundi au vendredi	1
Lundi	2
Mardi	3
Mercredi	4
Jeudi.....	5
Vendredi	6
Samedi	7
Dimanche	8
Les jours sont variables	9
Ne sait pas	98
Refus.....	99

QC6 est retirée suite au prétest.

QC7

Généralement, de quelle heure à quelle heure <NOM> est-il (elle) gardé dans ce mode de garde?

Note à l'intervieweur : inscrire les heures dans un format de 24 heures (par exemple, indiquer 13:00 plutôt que 1:00PM).

1 ^e plage		2 ^e plage		3 ^e plage		4 ^e plage	
1. Hre début	1. Hre fin	2. Hre début	2. Hre fin	3. Hre début	3. Hre fin	4. Hre début	4. Hre fin
hh:mm	hh:mm	hh:mm	hh:mm	hh:mm	hh:mm	hh:mm	hh:mm
98	98	98	98	98	98	98	98
99	99	99	99	99	99	99	99

QC8

Quel est le coût de ce mode de garde de <NOM>?

Note à l'intervieweur : si le répondant ne comprend pas « coût », dire « prix »; ne pas lire les choix de réponse.

Par jour..... 1
Par semaine..... 2
Aux deux semaines..... 3
Par mois..... 4
Par heure..... 5
Par année..... 6
Aucun coût..... 7
Ne sait pas..... 8
Refus..... 9

C8a

Consigne : Poser cette question si QC8= 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Coût : _____

Ne sait pas 998

Refus..... 999

SECTION D

Satisfaction concernant le principal mode de garde et besoins de flexibilité

Consigne : poser les questions de cette section si QA1=1,8,9 (si un des enfants est gardé régulièrement).
Sinon, passer à la section E.

QD

Consigne : Comparer la fréquence d'utilisation du mode principal pour travail/études (QB3/QB3a) et du mode principal pour autre motif (QC4/QC4a) et retenir le mode de garde qui correspond à la plus grande fréquence d'utilisation pour chaque enfant.

QD1

Consigne : si QB1=1 ou QC1=1.

Pour la garde régulière de <NOM>, que ce soit pour le travail ou les études ou pour un autre motif, le mode de garde que vous utilisez le plus souvent est bien <MODE PRINC>?

- | | | |
|-------------------|---|--------------|
| Oui..... | 1 | Passer à D1 |
| Non | 2 | Passer à VD1 |
| Ne sais pas | 8 | Passer à VD1 |
| Refus..... | 9 | Passer à D1 |

VD1

Précédemment, vous avez déclaré utiliser en raison du travail ou des études la garde <QB2> en moyenne <B3a> <QB3> et utiliser en raison d'un autre motif la garde <QC3> en moyenne <C4a> <QC4>. Est-ce exact?

- | | | |
|-----------|---|---|
| Oui..... | 1 | |
| Non | 2 | Corriger QB3 et B3a et/ou la QC4 et C4a |

T7T21

Pourriez-vous m'indiquer si <NOM1> <NOM2> <NOM3> <NOM4> <NOM5> <NOM6> sont gardés au même endroit?

Note à l'intervieweur : « endroit » fait référence au lieu physique du service de garde.

- T22_1 (Endroit 1) : <indiquer le nom de/des enfant(s) gardés à cet endroit>
T22_2 (Endroit 2) : <indiquer le nom de/des enfant(s) gardés à cet endroit >
T22_3 (Endroit 3) : <indiquer le nom de/des enfant(s) gardés à cet endroit >
T22_4 (Endroit 4) : <indiquer le nom de l'enfant gardé à cet endroit >
T22_5 (Endroit 5) : <indiquer le nom de l'enfant gardé à cet endroit >
T22_6 (Endroit 6) : <indiquer le nom de l'enfant gardé à cet endroit >

Consigne : poser D1, QD2 à QD8 pour chaque endroit, en nommant les enfants qui y sont gardés.

D1

Pour les aspects suivants du mode de garde utilisé le plus souvent pour <NOM>, j'aimerais connaître votre satisfaction. Êtes-vous très satisfait(e), plutôt satisfait(e), plutôt insatisfait(e) ou très insatisfait(e)... :

QD2

Du coût?

Note à l'intervieweur : si le répondant ne comprend pas « coût », dire « prix ».

Très satisfait.....	1
Plutôt satisfait.....	2
Plutôt insatisfait.....	3
Très insatisfait.....	4
Ne sait pas	8
Refus.....	9

QD3

Du temps nécessaire pour conduire et aller chercher <NOM> là où il est (ils sont) gardé(s)?

Très satisfait.....	1
Plutôt satisfait.....	2
Plutôt insatisfait.....	3
Très insatisfait.....	4
Non applicable parce que gardé au domicile.....	5
Ne sait pas	8
Refus.....	9

QD4

Des heures où vous pouvez faire garder <NOM>?

Très satisfait.....	1
Plutôt satisfait.....	2
Plutôt insatisfait.....	3
Très insatisfait.....	4
Ne sait pas	8
Refus.....	9

QD5

Des jours où vous pouvez le (la/les) faire garder?

Très satisfait.....	1
Plutôt satisfait.....	2
Plutôt insatisfait.....	3
Très insatisfait.....	4
Ne sait pas	8
Refus.....	9

QD6

Des moments de l'année où vous pouvez le (la/les) faire garder (par exemple, l'été, dans le temps des Fêtes, etc.)?

Très satisfait.....	1
Plutôt satisfait.....	2
Plutôt insatisfait.....	3
Très insatisfait.....	4
Ne sait pas	8
Refus.....	9

QD7

Consigne : poser si QD4=3 ou 4. Sinon passer à QD8.

Quelle amélioration souhaiteriez-vous concernant les heures où vous pouvez faire garder <NOM>?

Note à l'intervieweur : 2 choix de réponse maximum, lire les choix de réponse.

- Que la garde commence plus tôt 1
- Que la garde finisse plus tard 2
- Faire garder le soir 3
- Faire garder la nuit 4
- Faire garder à des heures variables 5
- Autre. Précisez : 6
- Ne sait pas 8
- Refus 9

QD8

Consigne : poser si QD5= 3 ou 4. Sinon passer à la section E.

Quelle amélioration souhaiteriez-vous concernant les jours où vous pouvez faire garder <NOM>?

Note à l'intervieweur : 1 seul choix, lire en rotation.

- Faire garder plus de jours la semaine..... 1
- Faire garder la fin de semaine 2
- Faire garder à des jours variables 3
- Autre. Précisez..... 4
- Ne sait pas 8
- Refus 9

SECTION E**Utilisation éventuelle des places à 7 \$**

Consigne : Si MAT=1 ou PREM=1 passer à la section F.

QE1

Consigne : Poser la question à tous les enfants non gardés régulièrement sauf si a répondu QA6=3,4.

Si une place à 7 \$ était disponible d'ici un an, l'utiliseriez-vous pour faire garder <NOM> de façon régulière (que ce soit à temps plein ou à temps partiel)?

(INFO : une place à 7 \$ est une place en service de garde qui coûte 7 \$ par jour aux parents.)

Note à l'intervieweur : si le répondant a déjà une place de réservée dans un service de garde à 7 \$, inscrire OUI; si le répondant répond « Ça dépend », cocher « ne sait pas ».

- Oui..... 1
- Non..... 2 Passer à la section F
- Ne sait pas 8 Passer à la section F
- Refus..... 9 Passer à la section F

QE2

Consigne : Poser la question si QE1=1.

Combien de jours par semaine utiliseriez-vous la place à 7 \$ pour <NOM>?

- Nombre de jours : Passer à la section F
- Ne sait pas 8 Passer à la section F
- Refus 9 Passer à la section F

QE3

Consigne : poser la question si QA1= 1 et QB2 ≠ 6,7 et QC3 ≠ 6,7 (gardé régulièrement pas à 7 \$); sinon, passer à la section F.

Si une place à 7 \$ était disponible d'ici un an, changeriez-vous <NOM> de mode de garde pour bénéficier de la place à 7 \$ (que ce soit à temps plein ou à temps partiel)?

- Oui..... 1
 Non..... 2 Passer à la section F
 Ne sait pas 8 Passer à la section F
 Refus..... 9 Passer à la section F

QE4

Combien de jours par semaine utiliserez-vous la place à 7 \$?

Nombre de jours : _____

- Ne sait pas 8
 Refus 9

SECTION F**Utilisation irrégulière en raison du travail ou des études des parents****QF1**

Consigne: Poser à tous les répondants.

En considérant votre situation actuelle, est-ce que vous ou votre conjoint (s'il y a lieu) faites à l'occasion des heures supplémentaires ou encore travaillez ou étudiez selon un horaire irrégulier? Par exemple : travail sur appel, à la pique, horaire d'étude qui varie au cours de la session.

Note à l'intervieweur : si le répondant s'interroge sur la période de référence, lui dire que c'est selon son occupation actuelle.

- Oui..... 1
 Non..... 2 Passer à la section G
 Ne sait pas 8 Passer à la section G
 Refus..... 9 Passer à la section G

QFINT

Les questions suivantes portent sur la garde IRRÉGULIÈRE EN RAISON DU TRAVAIL OU DES ÉTUDES des parents. La garde est « irrégulière ou occasionnelle » si elle n'est pas prévue d'avance et si elle est utilisée, selon une FRÉQUENCE qui varie d'une semaine ou d'un mois à l'autre. À noter qu'un enfant qui demeure à la maison avec son père, sa mère ou le (la) conjoint(e) de l'un de ceux-ci n'est pas considéré comme étant gardé.

QF2

Consigne : poser si QF1=1.

Faites-vous garder <NOM> de façon IRRÉGULIÈRE ou OCCASIONNELLE en raison DU CARACTÈRE IMPRÉVISIBLE du travail ou des études des parents?

- Oui..... 1
 Non..... 2 Passer à la section G
 Ne sait pas 8 Passer à la section G
 Refus..... 9 Passer à la section G

QF3

Consigne : poser si QF2=1.

Quel est le principal mode de garde utilisé pour la garde irrégulière ou occasionnelle de <NOM>?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse; ne pas poursuivre et valider le choix si le répondant répond avant la fin de la liste de réponses.

Au service de garde scolaire offrant de la garde à 7 \$

(offrir ce choix de réponse SSI l'enfant fréquente la maternelle

4 ans ou 5 ans) 1

Au domicile de l'enfant par un membre de la famille autre que

son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe 2

Au domicile de l'enfant par une personne qui n'est pas de la famille 3

À la halte-garderie ou halte-répît..... 4

En milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ par un membre de la famille 5

En milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ par une personne

qui n'est pas de la famille..... 6

En milieu familial offrant des services à 7 \$ 7

À la garderie ou au CPE offrant des services de garde à 7 \$ 8

À la garderie n'offrant pas de services de garde à 7 \$ 9

Autre, précisez 10

Ne sait pas 98

Refus..... 99

QF4

À quelle période de la journée <NOM> est-il gardé principalement dans ce mode de garde (garde irrégulière ou occasionnelle pour travail ou études)?

(INFO : la soirée débute en général à 18h sauf si c'est le même service de garde qui se poursuit ; la nuit débute à 23h.)

Note à l'intervieweur: lire les choix de réponse.

Demi-journée..... 1

Journée entière 2

En soirée 3

La nuit 4

Autre, précisez 5

Ne sait pas 8

Refus..... 9

QF5

À quel moment de la semaine <NOM> est-il gardé principalement dans ce mode de garde (garde irrégulière ou occasionnelle pour travail ou études)?

Note à l'intervieweur : lire les 2 premiers choix de réponse.

Sur semaine 1

La fin de semaine..... 2

Autant la semaine que la fin de semaine (ne pas lire ce choix) 3

Ne sait pas 8

Refus..... 9

QF6a

En moyenne, à quelle fréquence avez-vous recours à ce mode de garde pour <NOM> (garde irrégulière ou occasionnelle pour travail ou études)?

Nombre : _____

QF6b

Semaine.....	1
Mois	2
Année	3
Ne sait pas.....	8
Refus	9

QF7

Est-ce que le mode <Choix de réponse à QF3> correspond au mode de garde que vous souhaitiez pour la garde occasionnelle ou irrégulière de <NOM>?

Oui.....	1	Passer à la section G
Non.....	2	
En partie	3	
Ne sait pas	8	Passer à la section G
Refus.....	9	Passer à la section G

QF8

Consigne : poser si QF7=2 ou 3.

Quel mode de garde auriez-vous souhaité pour <NOM>?

Note à l'intervieweur: lire les choix de réponse

Au domicile de l'enfant par une autre personne que son père, sa mère, le/la conjoint(e).....	1
En milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$.....	2
En milieu familial offrant des services à 7 \$.....	3
À la garderie ou au CPE offrant des services de garde à 7 \$	4
Au jardin d'enfants	5
Autre, précisez	6
Ne sait pas	8
Refus.....	9

QF9

Quelle est la principale raison pour laquelle vous n'avez pas eu recours ou accès au mode de garde souhaité?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse ; ne pas poursuivre et valider le choix si le répondant répond avant la fin de la liste de réponses.

Services trop coûteux	1
Services trop éloignés (du domicile, du lieu de travail ou de l'école)	2
Aucune place disponible pour des besoins ponctuels ou irréguliers	3
Manque de flexibilité des heures d'ouverture	4
Difficulté à trouver une personne de confiance	5
Services non adaptés à l'état de santé ou à la déficience de l'enfant	6
Autre, précisez	7
Ne sait pas	8
Refus.....	9

SECTION G

Utilisation irrégulière en raison d'autres motifs que le travail ou les études des parents

Note à l'intervieweur : les questions de cette section sont demandées pour l'ensemble des enfants de moins de 5 ans du ménage et non spécifiquement pour chacun des enfants.

QG1

Consigne : Poser à tous les répondants.

Est-ce qu'il vous arrive de faire garder votre (vos) enfant(s) de façon IRRÉGULIÈRE ou OCCASIONNELLE pour d'autres motifs que le travail ou les études? Par exemple, faire garder par la voisine ou le grand-père pour vos sorties au cinéma ou à la halte-garderie du centre d'achats?

INFO : la garde est irrégulière ou occasionnelle si elle n'est pas prévue d'avance et si elle est utilisée selon une FRÉQUENCE qui varie d'une semaine ou d'un mois à l'autre. À noter qu'un enfant qui demeure à la maison avec son père, sa mère ou le (la) conjoint(e) de l'un de ceux-ci n'est pas considéré comme étant gardé.

Note à l'intervieweur: il y a <NBENF> enfant(s) dans le foyer.

Oui.....	1	
Non.....	2	Passer à la section H
Ne sait pas	8	Passer à la section H
Refus.....	9	Passer à la section H

QG2

Quel autre motif explique LE PLUS SOUVENT pourquoi vous faites garder votre (vos) enfant(s) de façon irrégulière ou occasionnelle?

Note à l'intervieweur : il y a <NBENF> enfant(s) dans le foyer. Lire les choix de réponse, en rotation.

Sports, loisirs du parent	1
Répit.....	2
Affaires personnelles ou obligations familiales (par exemple : pour des soins de santé, des courses)	3
Développement de l'enfant/socialisation.....	4
Autre, précisez	5
Ne sait pas	8
Refus.....	9

QG3

Dans l'ensemble, quel est le PRINCIPAL mode de garde utilisé pour la garde IRRÉGULIÈRE de votre (vos) enfant(s)?

INFO : rappeler au besoin qu'il s'agit de la garde irrégulière pour des motifs autres que travail/études

Note à l'intervieweur : il y a <NBENF> enfant(s) dans le foyer. Lire les choix de réponse; ne pas poursuivre et valider le choix si le répondant répond avant la fin de la liste de réponses.

Au service de garde scolaire offrant de la garde à 7 \$ (offrir ce choix de réponse SSI un des enfants fréquentent la maternelle 4 ans ou 5 ans)	1
Au domicile de l'enfant par un membre de la famille autre que son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe	2
Au domicile de l'enfant par une personne qui n'est pas de la famille	3
À la halte-garderie ou la halte-répét	4
En milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ par un membre de la famille	5
En milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$ par une personne qui n'est pas de la famille	6
En milieu familial offrant des services à 7 \$	7
À la garderie ou au CPE offrant des services de garde à 7 \$	8
À la garderie n'offrant pas de services de garde à 7 \$	9
Autre, précisez	10
Ne sait pas	98
Refus	99

SECTION H

Crédit d'impôt

Consigne : Poser QH1 si QB1=1 ou QF2=1 (au moins un enfant gardé de façon régulière ou irrégulière pour motif de travail/études). Sinon, passer à la section I.

QH1

Il existe au Québec un crédit d'impôt pour frais de garde. Il y a eu des changements à ce crédit d'impôt en 2009. De façon générale, êtes-vous au courant de ces changements?

Oui	1	
Non	2	Passer à section I
Ne sait pas	8	
Refus	9	

QH2

Le crédit d'impôt pour frais de garde a été augmenté pour les familles ayant un revenu brut de 50 000 à 140 000 \$. Votre revenu familial est-il dans cette catégorie?

Oui	1	
Non	2	Passer à la section I
Ne sait pas	8	Passer à la section I
Refus	9	Passer à la section I

QH3

Est-ce que l'augmentation du crédit d'impôt a influencé vos décisions concernant la garde de votre (vos) enfants?

- | | | |
|-------------------|---|-----------------------|
| Oui..... | 1 | |
| Non..... | 2 | Passer à la section I |
| Ne sait pas | 8 | Passer à la section I |
| Refus..... | 9 | Passer à la section I |

QH4

Comment cela vous a-t-il influencé?

INFO : un service de garde qui donne des reçus d'impôt est une personne ou un service de garde qui n'offre pas de place à 7 \$ et qui donne des reçus qui prouvent, pour fins d'impôt, le paiement des frais de garde.

Note à l'intervieweur : Lire les choix de réponse; ne pas poursuivre et valider le choix si le répondant répond avant la fin de la liste de réponses.

- | | |
|---|---|
| Vous ne faisiez pas garder votre enfant et vous avez commencé à le faire garder | |
| dans un service de garde qui vous donne des reçus d'impôt..... | 1 |
| Vous avez fait garder plus souvent qu'avant dans un service de garde qui donne des reçus d'impôt | |
| | 2 |
| Vous cherchez un service de garde mais vous ne tenez plus à obtenir absolument une place à 7 \$ | |
| | 3 |
| Vous avez quitté une place à 7 \$ pour utiliser plutôt un service de garde qui donne des reçus d'impôt..... | |
| | 4 |
| Autre, précisez | |
| | 5 |
| Ne sait pas | |
| | 8 |
| Refus..... | |
| | 9 |

SECTION I

Principales difficultés dans l'organisation de la garde des enfants

Consigne : Poser QH1 si QB1=1 ou QF2=1 (au moins un enfant gardé de façon régulière ou irrégulière pour motif de travail/études). Sinon passer à section J.

QI1

Est-ce qu'il arrive que des situations imprévues vous causent des difficultés dans l'organisation de la garde régulière ou irrégulière que vous utilisez en raison du TRAVAIL OU DES ÉTUDES (des parents)?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse.

- | | | |
|--------------------|---|--------------------|
| Jamais..... | 1 | Passer à section J |
| Rarement | 2 | |
| À l'occasion | 3 | |
| Souvent | 4 | |
| Très souvent | 5 | |
| Ne sais pas | 8 | Passer à section J |
| Refus | 9 | Passer à section J |

QI2

Dans quelle circonstance avez-vous le plus de difficultés?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse en rotation; une seule réponse possible.

Quand l'(un) enfant est malade.....	1
Quand votre travail ou celui de votre conjoint demande une disponibilité imprévue	2
Quand la personne qui garde habituellement n'est pas disponible	3
Quand des problèmes de transport surviennent	4
Autre, précisez	5
Ne sait pas	8
Refus	9

SECTION J**Préférences des parents en matière de service de garde**

Consigne : poser les questions de la section J à tous les répondants.

QJINT

Les questions suivantes portent sur les PRÉFÉRENCES des parents pour la garde régulière des enfants de moins de 5 ans. Veuillez exprimer votre préférence COMME SI VOUS AVIEZ UN ENFANT faisant partie de chacune des catégories d'âge suivantes et que vous deviez le faire garder. Je vous rappelle que la garde est régulière si elle est prévue d'avance et si elle est utilisée selon une FRÉQUENCE FIXE; elle peut être à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit ou la fin de semaine. À noter qu'un enfant qui demeure à la maison avec son père, sa mère ou le (la) conjoint(e) de l'un de ceux-ci n'est pas considéré comme étant gardé.

QJ2

Pour la garde RÉGULIÈRE, à quel mode de garde auriez-vous recours de PRÉFÉRENCE s'il était facilement accessible ou si une place était disponible POUR UN ENFANT DE MOINS DE 1 AN?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse et insister auprès du répondant pour obtenir une réponse.

Au domicile de l'enfant par une autre personne que son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe.....	1
En milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$.....	2
En milieu familial offrant des services à 7 \$.....	3
À la garderie ou au CPE offrant des services de garde à 7 \$	4
Autre, précisez	5
Refus.....	9

QJ3

Pour la garde RÉGULIÈRE, à quel mode de garde auriez-vous recours de PRÉFÉRENCE s'il était facilement accessible ou si une place était disponible POUR UN ENFANT ÂGÉ DE 1 À MOINS DE 2 ANS?

Note à l'intervieweur: lire les choix de réponse et insister auprès du répondant pour obtenir une réponse.

Au domicile de l'enfant par une autre personne que son père, a mère, le conjoint ou la conjointe	1
En milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$.....	2
En milieu familial offrant des services à 7 \$.....	3
À la garderie ou au CPE offrant des services de garde à 7 \$	4
Autre, précisez	5
Refus.....	9

QJ4

ET POUR UN ENFANT ÂGÉ DE 2 ANS?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse et insister auprès du répondant pour obtenir une réponse.

Au domicile de l'enfant par une autre personne que son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe.....	1
En milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$.....	2
En milieu familial offrant des services à 7 \$.....	3
À la garderie ou au CPE offrant des services de garde à 7 \$	4
Au jardin d'enfants	5
Autre, précisez	6
Refus.....	9

QJ5

ET POUR UN ENFANT ÂGÉ DE 3 ANS?

Note à l'intervieweur: lire les choix de réponse et insister auprès du répondant pour obtenir une réponse.

Au domicile de l'enfant par une autre personne que son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe.....	1
En milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$.....	2
En milieu familial offrant des services à 7 \$.....	3
À la garderie ou au CPE offrant des services de garde à 7 \$	4
Au jardin d'enfants	5
Autre, précisez	6
Refus.....	9

QJ6

ET POUR UN ENFANT ÂGÉ DE 4 ANS?

Note à l'intervieweur: lire les choix de réponse et insister auprès du répondant pour obtenir une réponse.

Au domicile de l'enfant par une autre personne que son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe.....	1
En milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$.....	2
En milieu familial offrant des services à 7 \$.....	3
À la garderie ou au CPE offrant des services de garde à 7 \$	4
Au jardin d'enfants	5
Autre, précisez	6
Refus.....	9

QJ1

Pour la garde RÉGULIÈRE des enfants DE MOINS DE 5 ANS, quelle est votre préférence concernant le lieu du service de garde. Est-ce :

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse et insister auprès du répondant pour obtenir une réponse.

Près du domicile	1
Près du lieu de travail ou d'études (le vôtre ou celui du conjoint)	2
Sur le lieu de travail ou d'études (le vôtre ou celui du conjoint).....	3
Peu importe.....	4
Autre, précisez	5
Ne sait pas	8
Refus.....	9

SECTION K

Caractéristiques sociodémographiques

Consigne : poser les questions de la section K à tous les répondants.

QK

Nous arrivons maintenant à la dernière partie du questionnaire, qui porte sur les caractéristiques de votre famille.

QK1

Quelle situation correspond le mieux à l'organisation actuelle de votre famille?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse.

Famille monoparentale	1
Couple avec enfant(s) de l'union actuelle (incluant les enfants adoptés).....	2
Couple avec enfants de l'union actuelle et d'une union précédente.....	3
Couple avec enfant(s) d'une union précédente et sans enfant de l'union actuelle .	4
Autre, précisez	5
Ne sait pas	8
Refus.....	9

QK2

INFO : L'enfant doit avoir 5 ans ou plus au 30 septembre 2009.

Combien y a-t-il d'enfants qui auront (avaient) 5 ANS OU PLUS au 30 septembre 2009 et qui vivent avec vous à la maison?

Nombre :	
Ne sait pas	98
Refus.....	99

QK3

À quel groupe d'âge appartenez-vous?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse.

Moins de 18 ans.....	1
18 à 24 ans	2
25 à 29 ans	3
30 à 34 ans	4
35 à 39 ans	5
40 ans et plus.....	6
Ne sait pas	8
Refus.....	9

QK4

Consigne: si QK1 =1 passer à QK5 (famille monoparentale).

Et votre conjoint(e)?

Note à l'intervieweur: lire les choix de réponse.

Moins de 18 ans.....	1
18 à 24 ans	2
25 à 29 ans	3
30 à 34 ans	4
35 à 39 ans	5
40 ans et plus.....	6
Ne sait pas	8
Refus.....	9

QK5

Quel est votre lieu de naissance?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse.

Au Québec	1	Passer à QK8
Ailleurs au Canada.....	2	Passer à QK8
À l'extérieur du Canada.....	3	
Ne sait pas	8	Passer à QK8
Refus.....	9	Passer à QK8

QK6

Consigne : poser si QK5=3

Depuis combien de temps habitez-vous au Canada?

Date (année/mois) (si mois est inconnu, inscrire l'année seulement) : aaaamm

ou

Nombre (années, mois, semaines) : _____

Ne sait pas	998
Refus.....	999

QK6A

Unité :

Année.....	1
Mois.....	2
Semaine	3

QK7 et **QK7A** sont retirées suite au prétest.

QK8

Consigne : si QK1=1 passer à QK11.

Quel est le lieu de naissance de votre conjoint(e)?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse.

Au Québec	1	Passer à QK11
Ailleurs au Canada.....	2	Passer à QK11
À l'extérieur du Canada.....	3	
Ne sait pas	8	Passer à QK11
Refus.....	9	Passer à QK11

QK9

Depuis combien de temps habite-t-il (elle) au Canada?

Date (année/mois) (si mois est inconnu, inscrire l'année seulement) : aaaamm

ou

Nombre (années, mois, semaines) : _____

Ne sait pas 998

Refus 999

QK9A

Unité :

Année 1

Mois 2

Semaine 3

QK10 et **QK10A** sont retirées suite au prétest.

QK11

Quel est le plus haut diplôme que vous avez obtenu?

Note à l'intervieweur: lire les choix de réponse.

Aucun diplôme 1

Diplôme de niveau secondaire (DES, DEP, etc.) 2

Diplôme de niveau collégial (DEC, AEC, etc.) 3

Diplôme de niveau universitaire (certificat, baccalauréat, maîtrise, etc.) 4

Autre, précisez 5

Ne sait pas 8

Refus 9

QK12

Consigne : si QK1=1 passer à QK13.

Et votre conjoint(e)?

Note à l'intervieweur : ne pas lire les choix de réponse.

Aucun diplôme 1

Diplôme de niveau secondaire (DES, DEP, etc.) 2

Diplôme de niveau collégial (DEC, AEC, etc.) 3

Diplôme de niveau universitaire (certificat, baccalauréat, maîtrise, etc.) 4

Autre, précisez 5

Ne sait pas 8

Refus 9

QK13

Présentement, quelle est VOTRE principale occupation?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse et insister auprès du répondant pour obtenir une réponse.

Travail à domicile	1	
Travail à l'extérieur du domicile.....	2	
Études	3	Passer à QK20
À la maison, parce que sans emploi.....	4	Passer à QK23
À la maison, en congé de maternité, de paternité ou parental	5	Passer à QK23
À la maison, par choix, pour demeurer avec les enfants.....	6	Passer à QK23
À la recherche d'un emploi.....	7	Passer à QK23
Autre, précisez	8	Passer à QK23
Ne sait pas	98	Passer à QK23
Refus.....	99	Passer à QK23

QK14

Parmi les catégories suivantes, laquelle correspond le mieux à VOTRE situation d'emploi?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse.

Travail autonome ou à la pigne (si ne comprend pas, dire « à son compte »).....	1
Travail salarié (reçoit un salaire).....	2
Plusieurs emplois	3
Autre, précisez	4
Ne sait pas	8
Refus.....	9

QK15

Généralement, vos heures normales de travail sont :

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse.

Durant la semaine	01
Durant la fin de semaine	02
Durant la semaine et la fin de semaine	03
Ne sait pas	98
Refus.....	99

QK16

Généralement, à quelle période de la journée travaillez-vous?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse.

Jour	01
Soir	02
Nuit.....	03
Horaire rotatif (shift)	04
Horaire irrégulier	05
Autre, précisez	06
Ne sait pas	98
Refus.....	99

QK17

Généralement, combien d'heures par semaine travaillez-vous?

Nombre : _____

Ne sait pas	98
Refus.....	99

QK18

Généralement, est-ce que VOTRE horaire de travail est prévu d'avance?

- Oui..... 1 Passer à QK23
 Non..... 2
 Ne sait pas 8 Passer à QK23
 Refus..... 9 Passer à QK23

QK19

Consigne : poser si QK18=2.

Généralement, combien de temps à l'avance, connaissez-vous VOTRE horaire de travail?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse.

- 1 jour ou moins..... 1 Passer à QK23
 De 2 à 6 jours..... 2 Passer à QK23
 De 7 à 13 jours..... 3 Passer à QK23
 14 jours et plus..... 4 Passer à QK23
 Ne sait pas 8 Passer à QK23
 Refus..... 9 Passer à QK23

QK20

Consigne : poser si QK13=3.

Est-ce des études à temps plein ou à temps partiel?

- À temps plein 1
 À temps partiel 2
 Ne sait pas 8
 Refus..... 9

QK21

Présentement, vos heures normales d'études, incluant la fréquentation de l'établissement d'enseignement, sont SURTOUT CONCENTRÉES :

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse.

- Le jour durant la semaine 1
 Le soir durant la semaine..... 2
 La nuit durant la semaine..... 3
 Le jour durant la fin de semaine..... 4
 Le soir durant la fin de semaine..... 5
 La nuit durant la fin de semaine..... 6
 Autre, précisez 7
 Ne sait pas 8
 Refus..... 9

QK22

Généralement, combien d'heures par semaine consacrez-vous à vos études incluant le temps d'études et le temps de fréquentation de l'établissement d'enseignement?

- Nombre : _____
 Ne sait pas 98
 Refus..... 99

QK23

Consigne : si QK1=1 passer à QK33.

Présentement, quelle est la principale occupation de VOTRE CONJOINT(E)?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse et forcer le répondant à faire un choix.

Travail à domicile	1	
Travail à l'extérieur du domicile.....	2	
Études	3	Passer à QK30
À la maison, parce que sans emploi	4	Passer à QK33
À la maison, en congé de maternité, de paternité ou parental	5	Passer à QK33
À la maison, par choix, pour demeurer avec les enfants	6	Passer à QK33
À la recherche d'un emploi.....	7	Passer à QK33
Autre, précisez	8	Passer à QK33
Ne sait pas	98	Passer à QK33
Refus.....	99	Passer à QK33

QK24

Parmi les catégories suivantes, laquelle correspond le mieux à la situation d'emploi de VOTRE CONJOINT(E)?

Note à l'intervieweur: lire les choix de réponse.

Travail autonome ou à la pigne (si ne comprend pas, dire « à son compte »).....	1
Travail salarié (reçoit un salaire).....	2
Plusieurs emplois	3
Autre, précisez	4
Ne sait pas	8
Refus.....	9

QK25

Généralement, les heures normales de travail de VOTRE CONJOINT sont :

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse.

Durant la semaine	01
Durant la fin de semaine	02
Durant la semaine et la fin de semaine	03
Ne sait pas	98
Refus.....	99

QK26

Généralement, à quelle période de la journée travaille VOTRE CONJOINT?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse.

Jour	01
Soir	02
Nuit.....	03
Horaire rotatif (shift)	04
Horaire irrégulier	05
Autre, précisez	06
Ne sait pas	98
Refus.....	99

QK27

Généralement, combien d'heures par semaine travaille VOTRE CONJOINT(E)?

Nombre : _____

Ne sait pas 98

Refus 99

QK28

Généralement, est-ce que l'horaire de travail de VOTRE CONJOINT(E) est prévu d'avance?

Oui 1 Passer à QK33

Non 2

Ne sait pas 8 Passer à QK33

Refus 9 Passer à QK33

QK29

Consigne : poser si QK28=2.

Généralement, combien de temps à l'avance, VOTRE CONJOINT(E) connaît son horaire de travail?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse.

1 jour ou moins 1 Passer à QK33

De 2 à 6 jours 2 Passer à QK33

De 7 à 13 jours 3 Passer à QK33

14 jours et plus 4 Passer à QK33

Ne sait pas 8 Passer à QK33

Refus 9 Passer à QK33

QK30

Consigne : poser si QK23=3.

Est-ce des études à temps plein ou à temps partiel?

À temps plein 1

À temps partiel 2

Ne sait pas 8

Refus 9

QK31

Présentement, les heures normales d'études de VOTRE CONJOINT(E), incluant la fréquentation de l'établissement d'enseignement, sont SURTOUT CONCENTRÉES :

Le jour durant la semaine 1

Le soir durant la semaine 2

La nuit durant la semaine 3

Le jour durant la fin de semaine 4

Le soir durant la fin de semaine 5

La nuit durant la fin de semaine 6

Autre, précisez 7

Ne sait pas 8

Refus 9

QK32

Généralement, combien d'heures par semaine VOTRE CONJOINT(E) consacre-t-il à ses études incluant le temps d'études et le temps de fréquentation de l'établissement d'enseignement?

Nombre : _____

Ne sait pas 98

Refus 99

QK33

Consigne : si QK13=3 passer à QK34 (ne pas poser si le répondant est étudiant)

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous occupé un emploi saisonnier?

INFO : Exemple au besoin : Travailleur forestier, pêcheur, déneigement, emploi lié au tourisme, travailleur agricole.

Oui 1

Non 2

Ne sait pas 8

Refus 9

QK34

Consigne : si QK1=1 passer à QK35A (pas de conjoint), si QK23=3 passer à QK35 (si le conjoint est étudiant)

Au cours des 12 derniers mois, VOTRE CONJOINT a-t-il occupé un emploi saisonnier?

Oui 1

Non 2

Ne sait pas 8

Refus 9

QK35

Consigne : si QK1=1 passer à QK35A.

Dans quelle catégorie se situe votre revenu FAMILIAL annuel total (brut), soit votre revenu et celui de votre conjoint, provenant de toute source avant déduction d'impôt?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse.

Moins de 20 000 \$ 01 Passer à QK36

De 20 000 \$ à moins de 30 000 \$ 02 Passer à QK36

De 30 000 \$ à moins de 40 000 \$ 03 Passer à QK36

De 40 000 \$ à moins de 50 000 \$ 04 Passer à QK36

De 50 000 \$ à moins de 60 000 \$ 05 Passer à QK36

De 60 000 \$ à moins de 80 000 \$ 06 Passer à QK36

De 80 000 \$ à moins de 100 000 \$ 07 Passer à QK36

De 100 000 \$ à moins de 120 000 \$ 08 Passer à QK36

De 120 000 \$ à moins de 140 000 \$ 09 Passer à QK36

140 000 \$ ou plus 10 Passer à QK36

Ne sait pas 98 Passer à QK36

Refus 99 Passer à QK36

QK35A

Consigne : poser si QK1=1.

Dans quelle catégorie se situe votre revenu PERSONNEL annuel total (brut), provenant de toute source avant déduction d'impôt?

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse.

Moins de 20 000 \$.....	01
De 20 000 \$ à moins de 30 000 \$.....	02
De 30 000 \$ à moins de 40 000 \$.....	03
De 40 000 \$ à moins de 50 000 \$.....	04
De 50 000 \$ à moins de 60 000 \$.....	05
De 60 000 \$ à moins de 80 000 \$.....	06
De 80 000 \$ à moins de 100 000 \$.....	07
De 100 000 \$ à moins de 120 000 \$.....	08
De 120 000 \$ à moins de 140 000 \$.....	09
140 000\$ ou plus.....	10
Ne sait pas	98
Refus.....	99

QK36

Pourriez-vous m'indiquer les différentes sources de revenu de votre famille actuellement? Pour chaque source que je vais mentionner, répondez par oui ou par non.

Note à l'intervieweur : lire les choix de réponse.

	Oui	Non	Ne sait pas	Refus
A. Revenus d'emploi (par ex : salaire)	1	2	8	9
B. Assurance-emploi (chômage)	1	2	8	9
C. Aide sociale (bien-être social, prestations de solidarité sociale, aide de dernier recours)	1	2	8	9
D. Prestations de maternité, paternité ou parentales (ou d'adoption; assurance parentale)	1	2	8	9
E. Pension alimentaire (aux enfants ou au l'ex-conjoint(e))	1	2	8	9

QK36E (autres revenus, précisez) est retirée suite au prétest et remplacée par « Pension alimentaire ».

QK37

À des fins d'analyses régionales, pourriez-vous nous donner votre code postal?

INFO : le code postal permet d'obtenir des portraits régionaux des besoins en services de garde

Oui	1	
Non.....	2	Passer à QK39
Ne le sait pas	8	Passer à QK39
Refus.....	9	Passer à QK39

QK38

Inscrire le code : A9A 9A9 Passer à INT01

QK39

Pourriez-vous nous donner au moins les 3 premiers caractères de votre code postal?

- Oui..... 1
Non..... 2 Passer à INT01
Ne le sait pas 8 Passer à INT01
Refus..... 9 Passer à INT01

QK40

Inscrire le code : A9A Passer à INT01

INT01Entrevue complétée

L'entrevue est terminée, au nom de l'Institut de la statistique du Québec, je tiens à vous remercier pour votre collaboration et le temps que vous nous avez consacré.

Lexique*

Centre de la petite enfance (CPE): Le CPE fournit, dans une installation où l'on reçoit au moins sept enfants pour des périodes qui ne peuvent excéder 48 heures consécutives, des services de garde éducatifs, s'adressant principalement aux enfants de la naissance jusqu'à la fréquentation du niveau de la maternelle. Le CPE est un organisme sans but lucratif ou une coopérative dont au moins les deux tiers du conseil d'administration sont composés de parents usagers du service. Les places offertes en CPE sont à contribution réduite (7 \$ par jour).

Garde irrégulière ou occasionnelle: Garde non prévue d'avance et utilisée selon une fréquence qui varie d'une semaine ou d'un mois à l'autre.

Garde régulière: Garde prévue d'avance et utilisée selon une FRÉQUENCE FIXE; elle peut être à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit ou la fin de semaine.

Garderie : La garderie fournit des services de garde éducatifs dans une installation où l'on reçoit au moins sept enfants, de façon régulière et pour des périodes qui n'excèdent pas 48 heures consécutives. La garderie est généralement une entreprise à but lucratif. Elle a l'obligation de former un comité consultatif de parents composé de cinq parents usagers. La plupart des garderies ont conclu une entente de subvention avec le ministère de la Famille et des Aînés et offrent des places à contribution réduite (7 \$ par jour). D'autres garderies ne sont pas subventionnées et peuvent fixer elles-mêmes la contribution de leur choix.

Halte-garderie : Service de garde pouvant recevoir des enfants de façon irrégulière ou occasionnelle.

Installation : Lieu physique où des services de garde éducatifs sont dispensés.

Jardin d'enfants : Le jardin d'enfants fournit des services de garde éducatifs dans une installation où l'on reçoit, de façon régulière et pour une période qui n'excède pas quatre heures par jour, en groupe stable, au moins sept enfants âgés de deux à cinq ans auxquels on offre des activités se déroulant sur une période fixe.

Place à contribution réduite : Place donnant droit à une subvention en vertu de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance et visant les enfants âgés de moins de 5 ans au 30 septembre. La contribution réduite est fixée à 7 \$ par jour ou par demi-journée de garde, quel que soit le mode de garde choisi par le parent (CPE, garderie subventionnée ou milieu familial). Les enfants de prestataires des programmes d'assistance-emploi ont droit, chaque semaine, à deux journées et demie de garde ou à cinq demi-journées gratuites. Cette période peut être plus longue sur la recommandation d'un centre de santé et de services sociaux. Les enfants de 5 ans ou plus qui n'ont pas accès à un service de garde en milieu scolaire sont admissibles à une place à contribution réduite en CPE, garderie ou milieu familial.

Services de garde en milieu familial n'offrant pas de services à 7 \$: Services de garde offerts dans une résidence privée par un(e) responsable qui n'offre pas de places à contribution réduite à 7 \$ et dont le travail n'est pas sous la coordination d'un bureau coordonnateur (BC).

Services de garde en milieu familial offrant des services à 7 \$: Services de garde offerts dans une résidence privée par un(e) responsable dont le travail est sous la coordination d'un Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (BC) qui détient lui-même un agrément du ministère de la Famille et des Aînés. Des places à 7 \$ y sont disponibles pour les enfants admissibles.

Services de garde en milieu scolaire : Services de garde assurés par une commission scolaire aux enfants inscrits à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire.

Maternelle (5 ans) : elle se donne à l'école et précède la 1^e année du primaire. Elle se donne à temps plein mais n'est pas obligatoire. Pour fréquenter la maternelle 5 ans, un enfant doit avoir 5 ans avant le 30 septembre de l'année scolaire qui débute. Exceptionnellement, un enfant peut commencer avant cet âge s'il obtient une dérogation, suite à une évaluation par un psychologue ou un psycho-éducateur.

* Les définitions présentées correspondent à celles qui ont été utilisées pour éclairer le répondant. Leur formulation peut différer de celle qui apparaît dans la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Le rapport de l'*Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde* (EUSG 2009) s'intéresse à la garde des jeunes enfants. Les données recueillies auprès de 11 161 familles ayant des enfants de moins de cinq ans au 30 septembre 2009 permettent de dresser un portrait de l'utilisation des services de garde par les familles et de décrire la garde sous plusieurs aspects. On y traite notamment de la proportion d'enfants gardés, des modes et des motifs de garde, de la garde régulière et irrégulière, de la satisfaction des parents quant à la flexibilité du principal mode de garde utilisé régulièrement, des situations imprévues qui causent des difficultés dans l'organisation de la garde d'enfants et des préférences des familles en matière de garde selon l'âge des enfants.

Ce rapport présente des résultats à l'échelle provinciale et pour les 17 régions administratives du Québec. De plus, on y retrouve certaines comparaisons avec l'enquête menée en 2004. Les données de cette enquête fournissent au ministère de la Famille et des Aînés (MFA) de précieux renseignements utiles à l'évaluation et à la planification des services de garde pour les enfants de moins de cinq ans.